



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753111 1

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

*DM

Mercur

Wm. W. W.

* I M

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROT.
A O U S T. 1731.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER,
 rué S. Jacques.
LAVEUVE PISSOT, Quay de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XXXI.

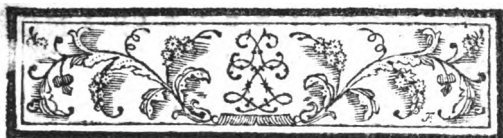
Avec Approbation & Privilège du Roy.

L A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comedie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste; ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .

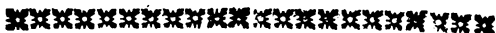


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ¹ AU ROY.

A O U S T. 1731.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ODE SACRÉE,

Tirée du Pseaume.

Beatus vir, &c.



Heureux le Mortel qui redoute,
D'exciter l'ire du Seigneur !
En suivant ses Loix dans sa route,
Toujours il marche avec ardeur,

Quelle est sa gloire et sa richesse !

Le souvenir de sa sagesse,

Ne s'évanouira jamais,

A ij Sa

Sa Posterité dans ce monde ,
 Puissante , honorée et féconde ,
 Verra combler tous ses souhaits ;



Ainsi qu'un Astre favorable ,
 Au Vaisseau du Port écarté ,
 Dieu se montre à l'homme équitable ;
 Dans la nuit de l'adversité ;
 Il ne parle qu'avec prudence ,
 En lui la timide indigence ,
 Trouve toujours un Bienfaiteur ;
 Quel sort au sien est comparable ?
 De son cœur ferme , inébranlable ,
 Rien ne peut troubler le bonheur.



Malgré les efforts de l'envie ,
 Son nom subsistera toujours ;
 De la perfide calomnie ,
 Il ne craindra point les discours ,
 Il met en Dieu son espérance ;
 Contre les méchans sa puissance ;
 Sçaura le mettre en seureté ;
 Elle affermira son courage ,
 Jusqu'à ce qu'il brave leur rage ;
 Dans le Port de l'Eternité.



Ses mains ont semé l'abondance ;

Dans

Dans les maisons des indigents ;
 Sa justice pour récompense ,
 Subsistera dans tous les temps :
 Il sera placé dans la gloire ;
 Le Pécheur verra sa victoire ,
 Et de désespoir sechera ;
 Dans sa rage il osera même ,
 Maudire le Juge suprême :
 Mais son vain desir périra.

::***:***:***:***:***:***:***

EXPLICATION Physique des bruits entendus en l'air dans la Paroisse d'Ansacq , Diocèse de Beauvais , dont il est parlé dans le second Volume du Mercure de France du mois de Décembre 1730. par M. Capperon, Ancien Doyen de Saint Maxent.

LE Sçavant qui a écrit la Lettre dont l'Extrait est inseré dans le Mercure du mois de Février dernier , m'invite d'une maniere trop gracieuse à donner une explication Physique des bruits entendus à Ansacq , pour que je ne fasse pas quelque effort pour le satisfaire. Je le fais d'autant plus volontiers, que je suis persuadé que ce qu'il y a d'obligeant dans sa

A iij Let-

Lettre , vient de la seule bienveillance qu'il a pour moi , et non de ce que j'ai pû faire qui ait mérité son attention.

Il s'agit donc de donner une explication physique de ces bruits qui ont été entendus en l'air, dans la Paroisse d'Ansacq, proche de Clermont en Beauvoisis , dont la Relation a été écrite par le Curé du Lieu avec beaucoup d'exactitude et d'esprit.

Pour entrer tout d'un coup en matière , je dis, que, quoique ces bruits qu'on entend dans l'air ne soient pas bien fréquens , ils ne laissent pas d'arriver quelquefois. L'Auteur de la Lettre écrite de Bourgogne cite deux Particuliers qui lui ont assuré avoir entendus des bruits à peu près semblables ; sçavoir , l'un en Suisse , et l'autre dans la Bourgogne.

Voici même qu'on nous apprend par une Lettre insérée dans le Mercure du mois de May , que de pareils bruits se sont fait entendre pendant le mois d'Octobre de l'année dernière , dans un Lieu que l'on ne nomme pas.

Si nous voulons aller plus loin , l'Auteur de la Lettre écrite de Bourgogne dit , qu'il croit avoir lû dans la Chronique d'Helinand , Moine de Froidmont , qui vivoit sur la fin du XII. siècle, un fait semblable. La même chose arriva du tems de saint Mamert ,

Mamert , Evêque de Vienne , c'est-à-dire , vers l'an 469. car au rapport de saint Avit de Vienne , et de saint Cesaïre d'Arles , citez par M. Baillet (a) on entendit plusieurs fois dans l'air de ces sortes de bruits pendant la nuit , dont non-seulement les hommes furent extrêmement effrayez , mais les animaux mêmes , puisqu'il est dit , que les Loups et les Cerfs , sortoient des Forêts , et fuyoient jusques dans les Villes , ce qui avoit été précédé de fréquens Tremblemens de Terre dans le Dauphiné où cela se passoit ; et c'est à la frayeur que causerent ces événemens rares et toujours formidables , que les Prières des Rogations doivent leur origine.

Long tems avant tout cela , (b) Pline avoit rapporté que lorsque les Romains firent la Guerre aux Danois , on entendit plusieurs fois dans l'air un bruit tel que celui qui se fait dans le tems d'un combat par le cliquetis des armes , et un autre qui ressembloit au son des trompettes : ce qui revient assez au bruit entendu à Ansacq , puisqu'outre le bruit tumultueux,

(a) *Histoire des Rogations.*

(b) *Armorum crepitus, et tuba sonitus auditos à cælo cimbricis bellis accepimus et postea.* Cæc. Plin. Natur. Hist. lib. 2. cap. 57.

1844 MERCURE DE FRANCE
tueux , on y entendoit aussi comme un
son de Trompette.

Quoiqu'il ne soit donc pas nouveau
d'entendre dans l'air ces sortes de bruits
et de sons , on peut dire cependant
qu'ils sont toujours assez rares : et ce
n'est que parce qu'ils arrivent si peu sou-
vent , qu'on en est plus surpris lorsqu'on
les entend , et qu'on ne sçait à quoi en
attribuer la véritable cause ; ce fait n'é-
tant pas jusqu'à present venu à la con-
naissance de Gens délivrez des pré-
juges populaires , et qui fussent dispo-
sez à en chercher la cause dans une bonne
Physique. Voyons maintenant si nous
pourrons découvrir comment ces sortes
de sons et de bruits peuvent naturellement
se former dans l'air.

J'avouë qu'il est difficile de compren-
dre que cela puisse arriver dans un air
très-pur : car cet air peut bien , à la vérité ,
par son mouvement et son agitation , ren-
contrant des corps solides diversement fi-
gurez , former diverses sortes de sons ;
mais que des bruits tels que ceux d'An-
sacq , puissent être causés par un agita-
tion intérieure qui se formeroit dans un
air aussi pur qu'on le suppose , c'est ce
qu'on ne peut raisonnablement penser.

Il n'en est pas de même de l'air grossier
rempl

rempli d'exhalaisons et de vapeurs ; dans lequel il est constant qu'il se peut former des sons et des bruits. Nous en avons une preuve sensible dans le bruit formidable du Tonnerre , qui se fait si souvent entendre dans l'air , lequel est causé par une sorte de fermentation chaude , produite dans un nuage , par le mélange des parties sulphureuses , salines et terrestres , qui y sont contenues. Comme dans cette fermentation le soufre , et par consequent le feu , sont de la partie , il ne faut pas être surpris si la détonation étant violente , les vibrations et les ondulations de l'air en sont plus fortes et plus grandes , d'où il en résulte des sons plus éclatans et plus terribles.

Une fermentation chaude et enflammée qui se fait dans l'air , étant donc capable de former des sons et des bruits très-violens ; il y a tout lieu de présumer, que s'il s'y fait des fermentations froides plus modérées , par un simple mélange des parties salines avec des parties terrestres , il s'y formera aussi des sons et des bruits , moins grands, à la vérité, que ceux du tonnerre , mais toujours très-sensibles et frappans. D'ailleurs ces fermentations doivent être rares ; parce que la chaleur faisant élever facilement dans l'air , les parties

A v sulphu-

sulphureuses de la terre ; il s'ensuit que rarement les parties salines et terrestres doivent s'y trouver absolument destituées de quelque mélange de soufre : et c'est justement parce que ces fermentations froides se font rarement dans l'air , qu'on entend peu souvent les bruits et les sons qu'elles y font ; et que quand cela est arrivé , ça n'est que dans des temps et des lieux , où personne ne s'est avisé d'en rechercher la cause naturelle : c'est ce qui a fait que jusqu'à présent cette matière n'a pas été approfondie.

Il me paroît néanmoins , qu'il n'est pas si difficile de le faire : puisqu'il n'y a qu'à transporter à l'air grossier , rempli de parties salines et terrestres , ce qu'on voit tous les jours arriver dans d'autres liquides , où se font ces sortes de fermentations froides , tels , par exemple , que le Vin , le Cidre , et la Bière , qui fermentent dans un muid , ou ce qui se fait souvent dans la mer , lorsqu'elle fait un bruit assez grand , pour qu'il soit quelquefois entendu à cinq ou six lieues loin de son rivage.

Je crois qu'on ne peut pas douter que ce ne soit une fermentation froide qui se fait dans le Vin ou dans le Cidre nouveaux , qui soit la cause du bruit et du murmure assez sensible qui s'entend dans le

les muids , où ces liquides et ces sucs sont contenus ; ce qui n'arrive , que parce que la matiere subtile , répandue dans tout l'Univers , et qui fait seule la liquidité des fluides , agitant continuellement leurs parties grossieres , poreuses et tartareuses et d'autres plus fines et plus déliées , par ses tourbillonnemens elle les pousse si vivement les unes contre les autres , que les petites s'introduisent par ce moyen dans les pores des plus grossieres ; et voilà ce qui fait la fermentation , qui cause le gonflement , le bouillonnement de ces liquides , et le bruit qui en résulte.

Car ces parties fines et déliées , entrant dans les pores des parties grossieres , elles en chassent necessairement l'air qui y étoit renfermé ; ce qui lui donne lieu de s'élaner assez violemment hors de ces liquides , en les faisant , non seulement gonfler et bouillonner , mais causant encore le bruit et le murmure qu'on entend pendant tout le tems que la fermentation dure ; parce que cet air ne peut pas s'échapper avec quelque impetuosité hors de la superficie de ces liquides par differens endroits , qu'il ne frappe avec force l'air extérieur , et qu'il n'y cause des secousses et des vibrations assez fortes , pour ébranler le sens de l'ouïe ; et former par

1848 MERCURE DE FRANCE
consequent , en même-tems , ce bruit et
ce murmure qu'on entend.

Ce terrible mugissement , pour ainsi dire ,
que fait quelquefois la mer , vient d'une
fermentation à peu près pareille ; car
comme nous en sommes ici fort proches ,
j'ai été curieux de voir de quelle maniere
la chose se passoit , dans le tems que ce
bruit se faisoit fortement entendre ; et je
vis étant sur le rivage , que c'étoit dans
l'intérieur des eaux , que se faisoit tout le
mouvement qui causoit ce bruit , la mer
n'en étant pas pour cela plus agitée au-
dehors ; d'où j'ai conclu , qu'il est à croi-
re , que les Rivières et les pluies font con-
tinuellement entrer dans la mer une infi-
nité de parties terrestres , dans lesquelles
beaucoup de particules d'air se trouvent
aussi renfermées et emprisonnées.

Mais parce que l'eau de la mer à cause
de sa grossiereté , ne peut pas seule faire
une dissolution assez parfaite de ces mo-
lécules terrestres ; pour chasser l'air qui
y est envelopé ; s'il arrive que dans cer-
tain espace de mer , il s'élève de son fond
une vapeur remplie d'un Sel acide , fin
et délicat , c'est alors , que la matiere sub-
tile qui cause la fluidité de ses eaux , s'em-
parant des éguilles fines et pointuës de ce
Sel , elle les pousse violemment contre
ces

ces molécules ; et les faisant entrer violemment comme autant de petits coins dans leurs pores , elle en brise et en écarte les parties avec plus de facilité.

Les particules de l'air ont au même instant la liberté de s'échapper de leur prison ; et leurs petits ressorts se débordant , elles font alors dans l'eau de mer , les mêmes effets qu'elles opèrent lorsqu'elles échappent dans le Vin ou dans le Cidre qui fermentent ; c'est-à-dire qui si elles ne le font pas gonfler , à cause de la trop grande étendue de ses eaux , ni trop visiblement bouillonner , à cause du mouvement extérieur de ses vagues ; au moins en s'échappant par une infinité d'endroits de sa superficie , elles frappent l'air extérieur avec d'autant plus de force , qu'elles se trouvent réunies en plus grand nombre , d'où il en résulte un bruit d'autant plus éclatant.

Il ne reste maintenant qu'à appliquer tout ce que je viens de dire , aux Akousmates en général , et en particulier aux bruits entendus à Ansacq. Car si des fermentations froides , qui se font dans les liquides tels que le Vin , le Cidre , l'eau de mer , forment et causent naturellement des sons ; de pareilles fermentations pouvant se faire également dans l'air , il est clair qu'elles

qu'elles y peuvent aussi former des bruits et des sons. Or il est hors de doute, que dans les vapeurs qui s'élèvent en l'air, il y en a qui emportent avec elles quantité de parties simplement terrestres, qui contiennent aussi de l'air, et quantité d'autres parties purement salines. Mes Observations sur les Sels, contenus dans l'air, me l'ont fait assez connoître.

Personne ne peut donc disconvenir, que ces parties terrestres et salines, se trouvant ramassées ensemble dans un nuage, elles ne puissent y fermenter comme elles font dans la Mer, et par conséquent y former des sons plus ou moins grands, selon que le nuage aura plus ou moins d'étendue et d'épaisseur, et qui paroîtront plus ou moins éloignés, suivant que le nuage se trouvera plus ou moins loin.

D'ailleurs cela peut arriver dans certains Cantons, plutôt que dans d'autres, soit parce qu'il s'y trouve beaucoup plus de cette espèce de Sel, ou qu'il s'y en fait dans de certains temps une évaporation plus grande; ou enfin parce qu'il y arrive quelque remuement ou Tremblement de Terre, qui contribue à cette évaporation, propre à former dans l'air la fermentation convenable pour

pour y causer ces sortes de bruits.

Pendant cette fermentation , si l'air renfermé dans le Nuage en échape tout à la fois , comme dans la mer , par quantité d'endroits , il se formera alors un bruit confus de sons differens , soit tel que le cliquetis des armes , ainsi que le rapporte Pline , soit tel qu'un bruit confus de différentes sortes de voix , comme on l'a entendu à Ansacq , si l'air s'en échappe assez violemment par une longue traînée , alors il formera des sons semblables à ceux des trompettes , ou tels que ceux de divers Instrumens , selon le plus ou le moins de force , ou de continuité , avec laquelle il s'échappera.

Car si l'air s'échape du nuage avec une impétuosité considerable , qui approche de plus près de ce qui se fait pendant le Tonnerre , les bruits seront plus éclatans , et causeront beaucoup plus de frayeur , non - seulement aux hommes , mais même aux animaux , par la singularité de ces sortes de bruits , auxquels les Bêtes ne sont pas accoutumées , ce qui a pu donner lieu aux Loups et aux Cerfs de fuir hors des Bois et des Forêts , ainsi qu'il est arrivé au temps de saint Marmert ; et aux Moutons , ou autres Animaux ,

1852 MERCURE DE FRANCE
maux , de forcer leurs parcs , et fuir de
tous côtez , comme cela est arrivé en
Suisse et à Ansacq.

Enfin si cet échapement de l'air hors
du nuage se fait plus lentement , mais
néanmoins avec quelque durée ; alors on
entendra comme des gémissemens : et c'est
ce qu'on observe tous les jours , lors-
qu'on met sur le feu une Marmite rem-
plie d'eau ; car chacun sçait , qu'au mo-
ment que l'eau vient a s'échauffer , on
est souvent surpris d'entendre tout à coup
comme une voix plaintive , qui sort de
la Marmite ; ce qui ne vient pareille-
ment , que par une traînée d'air , pous-
sée hors de l'eau par le feu , qui s'en
échape et en sort avec quelque lenteur ,
par un seul endroit.

Je dirai en passant , que des Particu-
liers de cette Ville , ayant mis dans une
marmite pleine d'eau un cœur de Mou-
ton et d'autres viscères , pour connoître
par des observations superstitieuses , l'Au-
teur d'un prétendu maléfice , jetté à ce
qu'ils croyoient sur leurs chevaux , un
bruit plaintif qui sortit de l'eau , leur
fit imaginer que c'étoit le Diable qui étoit
descendu par la cheminée , et qui hurloit
dans la marmite , ils s'enfuirent tous à
l'instant , et abandonnerent leur opéra-
tion superstitieuse.

Con-

Concluons donc de tout ce que je viens de dire , que les Akousmates , et les bruits entendus à Ansacq et ailleurs , se sont naturellement formés dans un nuage , qui étoit posé sur les lieux où on les entendoit, ou au moins qui en étoit peu éloigné ; ajoutons que cela est plus vrai-semblable , que de croire , comme le dit l'Auteur du Mémoire , inséré dans le Mercure du mois de Mars dernier , que la chose s'est faite par l'adresse de quelque Particulier , qui a scû causer ces sortes de bruits , pour avoir le plaisir de donner l'épouvante à ceux qui les ont entendus : parce qu'on ne peut pas raisonnablement présumer , qu'un particulier qui auroit voulu se donner ce plaisir , eût pû tenir la chose si secreta, que personne n'en eût eû la moindre connoissance , et qu'on lui en eût gardé un parfait secret, qu'il en eût été de même dans tous les temps et tous les lieux , ou de semblables bruits se sont fait entendre. Peut-on croire que tous ceux qui auroient eu une telle adresse, auroient toujours voulu la tenir cachée? c'est ce que leur amour propre ne leur auroit jamais permis. Les nommez Philibert et Lœillet, dont parle l'Auteur du Mémoire n'ont eû garde de tenir leur talent caché et secret.

1854 MERCURE DE FRANCE
crot. On vient même de faire connoître
par la Lettre insérée dans le Mercure du
mois de May dernier , et dont j'ai parlé
cy-dessus , que la chose n'a jamais pû se
faire par un semblable moyen.

A la Ville d'Eu, le 20. de Juin 1731.



P A R A P H R A S E.

Du Pseaume XXXIV.

Judica , Domine , nocentes me , &c.

P. L. D. D. R. P. G. J. P. L. A. J.

Dieu d'Israël , sois mon refuge ;
Combats pour moi , deviens le Juge
De mes lâches Persécuteurs ;
Fais gronder , fais partir ta foudre , ton Tonnerre ,
Et que ton bras vengeur montre à toute la Terre
Que tu ne délaissas jamais tes serviteurs.



Je vois ton glaive redoutable ,
Levé sur la tête coupable ;
Cachez-vous , foibles ennemis :
Le Seigneur en ce jour va prendre ma défense ,
Vous , dont les cœurs pervers oppriment l'innocence ,
Traîtres , où fuirez-vous ? l'Enfer même est soumis.



A O U S T 1731. 1855

Que la fuite et l'ignominie,
Soient le prix de la calomnie,
Et de ses suppôts renommez !

Que, tels qu'un vain amas de sable et de poussière,
Que dissipe des vents une haleine légère,
Leurs complots soient détruits aussi-tôt que
formez !



Vous, les organes de Dieu-même,
Vous, de sa Justice suprême,
Ministres sages, éclairez,
Par vos décisions, par vbs Arrêts celebres,
Punissez ces esprits d'erreur et de tenebres ;
Ils sont contre le Ciel hautement déclarez.



En vain ils me tendent des pieges,
En vain leurs fureurs sacrileges,
Soufflent un dangereux poison :
De leur rage impuissante exemplaires victimes,
Ils sont ensevelis dans ces mêmes abymes,
Que m'avoit préparés leur noire trahison.



Cependant mon ame contente,
De la verité triomphante,
Connoît les salutaires droits :
Ma langue toujours prête à chanter la puissance,
D'un

1856 MERCURE DE FRANCE

D'un Juge qui punit, d'un Dieu qui récompense,
Dans ses Temples sacrez fait connoître ses Loix.



Interprete de ses oracles ,
De sa main féconde en Miracles ;
Elle vantera le pouvoir :
Le Seigneur se souvient du pauvre en sa souffrance ;
Ses coups sont étonnans, et l'humaine prudence ;
Ne sçauroit les comprendre et ne peut les prévoir.



Des témoins trompeurs et perfides ;
Par leurs mensonges homicides ,
M'imputent un crime odieux :
Touché de leurs erreurs, mon cœur est moins sensible,
Aux apprêts éclairans d'un Jugement terrible ,
Qu'aux genereux desirs de désiller leurs yeux.



Pour les conduire à la lumière ,
La patience et la priere ,
Ont fait des efforts superflus :
Toujours plus endurcis , ils ont forcé leurs ames ;
Par un nouveau tissu d'intrigues et de trames ,
A braver des remords qu'ils n'éprouveront plus.



Mais

Mais tous leurs desseins que j'ignore ,
 Et que leur haine forme encore ,
 Vont être bien-tôt dissipés :
 Leurs bouches au silence enfin vont se réduire ;
 Sans que jamais leurs cœurs toujours ardens à
 nuire ,
 Soient réduits à l'aveu d'avoir été trompez.



Seigneur, d'un regard favorable ,
 Du mortel ennui qui m'accable ,
 Daigne dissiper les horreurs ;
 Rompt de mes Meurtriers les troupes conjurées ;
 Ma voix en s'élevant dans tes Voutes sacrées ,
 Aux Peuples attentifs apprendra tes grandeurs.



Ne verray-je point de l'envie ,
 Qui poursuit ma gloire et ma vie ;
 Avorter le honteux dessein ?
 Sous un dehors trompeur , dans une humble pos-
 ture ,
 Mes superbes Rivaux méditent l'imposture ,
 Pour lancer surement tous leurs traits dans mon
 sein.



Hypocrites , le masque tombe ;
 Qu'il meure , ont-ils dit , qu'il succombe ;
 Sous l'effort de nos bras unis !

Soutiens

1858 MERCURE DE FRANCE

Soutiens-moi , Dieu puissant , fais parler ta Justice ,

Confond mes ennemis , toi qui vois leur malice ,
Et qui sondes des cœurs les plus secrets replis.



Fais cesser ma douleur profonde ;
Il est temps d'annoncer au Monde ,
Qu'on m'a jugé selon tes Loix :

Arbitre des Humains, l'esprit de Dieu vous guide,
A vos justes decrets cet Esprit Saint préside ;
Vous êtes seulement les Echos de sa voix.



Tremblez , vous , dont les fourberies ,
Et les cruelles railleries ,
Se nourrissoient d'un faux espoir :
Les barbares Auteurs d'un projet fanatique ,
Pour salaire n'auront qu'un regret tyrannique ;
Sous le poids de leur crime ils seront sans pouvoir.



Mais vous que mon sort interesse ,
Remerciez le Ciel sans cesse ,
Par des Cantiques immortels :
Puissent-ils, ces grands Chœurs, chanter ma délivrance ,
Et célébrer , grand Dieu , de ta magnificence ,
L'éclatante splendeur aux pieds des Autels.



Ma voir d'une force nouvelle,
 Va de ta Justice éternelle,
 Seigneur, publier les bienfaits :
 Tandis que nuit et jour méditant ta Loi sainte,
 Mon esprit rassuré pourra goûter sans crainte,
 Le prix de tes faveurs et les dons de la Paix.

Ad majorem Dei gloriam.



LETTRE de M... sur la Médisance.

Que pensez-vous, Monsieur, de mon
 projet ? j'entreprends de critiquer le
 pernicieux usage de la Médisance qui s'est
 introduit dans les Conversations, et qui
 se fortifie chaque jour par le plaisir que
 certaines personnes semblent y trouver.
 Je n'examinerai point lequel des deux
 Sexes a le plus contribué au mal ; mais
 je n'oserois me persuader que le nôtre y
 ait beaucoup de part : quoiqu'il en soit,
 j'avois souvent formé le dessein de vous
 en porter mes plaintes comme à un Spec-
 tateur chargé, en quelque manière, du
 soin de corriger les deffauts des hommes,
 en faisant sentir leur ridicule ; mais je
 craignois que le beau Sexe ne prît ma
 démarche

démarche pour une entreprise sur ses droits : vous n'ignorez pas que ce Corps est aussi dangereux que respectable , ainsi je n'osois m'opposer ouvertement à ses maximes et à ses usages ; mais la Conversation dont j'ai été témoin dans une de ces Societez médisantes ; me fait aujourd'hui braver tous les dangers.

Je me trouvai dernièrement chez Celimene , auprès de laquelle se rassemblent certaines Dames douées de cet esprit satirique , qu'elles nomment *Esprit fait pour la belle Conversation* , je ne fus point scandalisé de les entendre débiter par des traits de raillerie , sur leurs voisines et sur leurs amies , par une critique des Ajustemens , et par l'éloge des profusions en habits , dentelles , &c. servant à la parure ; ce qui excita mon étonnement , c'est le déchaînement de cette aimable Société sur l'origine , les mœurs et la fortune de trois honnêtes Familles , qu'à peine elles connoissoient et que je connois parfaitement. Je m'élevai contre la calomnie , je fus repoussé par les cris tumultueux et emportez de cette Cabale ; j'étois sur le point de me défendre par la retraite , lorsqu'une de ces belles Babillardes se chargea de me prouver qu'il étoit permis à son Sexe de déchirer impunément tous les

les Objets que son imagination lui présentoit, elle se servit pour cela de deux propositions qui vous paroîtront aussi nouvelles qu'à moi; la première, que le beau Sexe peut se livrer indifféremment à la calomnie & à la médisance, parce que les traits qu'il lance ne font aucune impression; sans doute, suivant le proverbe vulgaire (c'est une femme qui parle.)

La seconde proposition étoit fondée sur un faux zele pour la vérité. La Dame soutint que la calomnie et la médisance n'étoient autre chose que le langage du vrai et du naturel, et que ceux qui n'en faisoient point usage étoient ennemis jurés de la vérité, et des hypocrites qui ne devoient trouver accès ni place dans les sociétés; je vous avoüerai que ce raisonnement m'avoit échauffé au point de vouloir répondre avec plus de vivacité que je n'avois été attaqué, lorsqu'une de ces Dames se jeta sur sa propre famille et sur le principe; qu'il ne falloit pas même épargner son sang; une troisième enfin ne cherchant qu'à maintenir les prétendus privilèges de son Sexe, me dit que la médisance et la calomnie étoient un de ses plus beaux appanages, et que par conséquent ma surprise étoit une espece

B d'at-

7862 MERCURE DE FRANCE
d'attentat qu'on ne devoit point me pardonner, je fus forcé par cette déclaration de battre en retraite, et de laisser cette charmante Assemblée délibérer sur le choix de mon supplice.

Je vous fais part de cette aventure, Monsieur, parce que le mal augmente tous les jours, et que ce poison paroît si subtil, qu'à peine les personnes raisonnables des deux Sexes, peuvent-ils s'en garantir; j'espere que sur ma dénonciation quelque plume charitable et éloquente fera sentir toute l'horreur de ce genre d'amusement et de plaisir, et travaillera à détourner le beau Sexe d'un penchant si funeste.

ADIEUX AUX MUSES.

D'ouble Mont où ma Lyre enfanta quelques sons,

Je te quitte, Phébus, et vous filles sçavantes,

Je ne puis suivre vos leçons,

Il me faut un métier qui me fasse des rentes.



Un Cadet de famille, être au rang des Rimeurs;
C'est d'un esprit leger la preuve non leger;
Sur-

A O U S T. 1731. 1863

Sur tout quant au pauvre il ne manque qu'un
frere ,

Pour en avoir autant que vous êtes de sœurs,



Je vous ai consacré ma premiere jeunesse ;
Le beau fruit que j'en tire est d'avoir fait des Vers
Que m'importe qu'ils soient au bout de l'Univers
Cette frivole gloire , est une sorte yvresse.



Rimer est un métier qui ne convient qu'à ceux
Dont l'esprit est né pour la rime.
Autrement on nous mésestime.
Et l'on parle de nous comme d'un cerveau creux



On dit qu'il est une Fontaine ,
Dont l'eau miraculeuse a le vrai gout du vin ,
S'il en étoit ainsi de l'eau de l'Hypocrène ;
Si la gloire appaisoit la faim ;



Si sur ce Mont que j'abandonne ,
Une herbe salubre et des arbres fruitiers ,
Croissoient comme les fleurs à l'ombre des Lau-
riers ;
Enfin s'il y regnoit et Cérés et Pomone ;



Je
B ij

Je n'aurois , doctes Sœurs , aucune passion ,
 Que celle de vous plaire , afin d'y toujours être.
 Je cours à la fortune , et mon ambition ,
 N'a pourtant d'autre objet qu'un azile champêtre.

D'Hautefeuille.



*ECLAIRCISSEMENT sur le nouveau
 Paradoxe proposé aux Géometres Infini-
 taires , par le P. C. F. dans le Mercure
 de Juin 1731. page 1280.*

IL est vrai , que comme le dit le P. C. le
 quarré des unitez 1. 1. 1. &c. en nom-
 bre infini , est 1. 3. 5. &c. en nombre
 infini , c'est-à-dire , tous les nombres im-
 pairs.

Il est vrai aussi , ce que dit M. Cheyne ,
 que les mêmes nombres impairs , 1. 3. 5.
 &c. sont les quarez , non des unitez ,
 mais des demi unitez , $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{2}$, $\frac{5}{2}$, &c. en
 nombre infini.

D'où il suit que le quarré des unitez ,
 qui selon le P. C. et M. Cheyne , est la
 même suite des impairs , est égal en mê-
 me temps au quarré des demi unitez ,
 Et je puis encore augmenter la merveille ,
 par la suite infinie des impairs , 1. 3. 5. . .

estant très-certainement $\frac{\infty}{4}$, et par conséquent égale au carré des unitéz, ce carré ne laisse pas d'être aussi ∞ .

Le P. C. dit qu'il differe en un point d'avec M. Cheyne, et que sur ce point il faut que l'un des deux ait tort. C'est que selon le P. C. le carré des unitéz est toujours 1. 3. 5. &c. et qu'il est, selon M. Cheyne, égal à la somme des nombres naturels, 1. 2. 3. 4. &c. ce qui est effectivement très-different, puisque la somme des impairs 1. 3. 5. &c. n'est que la moitié de celle des nombres naturels. Pour moi je trouve qu'ils n'auront tort ni l'un ni l'autre, mais à une étrange condition, c'est qu'ils differeront encore davantage, et qu'on supposera que M. Cheyne, au lieu de dire que le carré des unitéz est égal à la somme des nombres naturels, aura dit ou oublié de dire qu'il est égal au double de cette somme. Comme je n'ai point lû, et que je ne puis lire le Livre de M. Cheyne, qui est en Anglois, je ne puis sçavoir ce que porte son Texte, ou s'il ne manque point un mot dans la Traduction.

Voici le dénoüement de toutes ces contradictions apparentes, et il est presque honteux qu'il ne consiste qu'à démêler des équivoques de mots.

B iij Une

Une suite quelconque , finie ou infinie ,
 $a, b, c, d, \&c.$ étant proposée , prendre
 le quarré de ces termes , c'est dans le sens
 naturel et ordinaire , poser $a^2, b^2, c^2, \&c.$
 si cette suite est la suite des unitez , 1.
 1. 1. &c. en nombre ∞ , auquel cas
 $a \equiv 1, b \equiv 1, \&c.$ les quarréz sont 1^2
 $\equiv 1, 1^2 \equiv 1, \&c.$ d'où il suit que
 leur somme est ∞ , la même pour les
 quarréz que pour les racines.

On peut dire que prendre les quarréz
 de a et de b , ce n'est pas seulement poser
 a^2 et b^2 , mais poser $a + b^2 \equiv a^2 + 2ab +$
 $+ b^2$, ce qui outre a^2 et b^2 pose $2ab$. il
 est visible qu'en ce sens-là ce n'est pas
 quarrer a et b comme détachez l'un de
 l'autre , mais comme liez , et faisant une
 somme , et c'est proprement quarrer leur
 somme. J'appelle *incomplexes* la premiere
 maniere de quarrer a et b , et *complexes*
 la seconde. Si a et b étant $\equiv 1$, je les
 quarre de la maniere incomplexe , j'aurai
 1 et 1 , ou $1 + 1 \equiv 2$. Mais si je les quarre
 de la maniere complexe , j'aurai $1 + 1^2 \equiv$
 $1 + 2 + 1 \equiv 4$. Si je quarre de la premiere
 maniere 1. 1. et 1. leur somme sera 3.
 mais de la seconde maniere $1 + 1 + 1^2$, on
 aura une somme $\equiv 9$, et comme cela se
 soutiendra toujours , si l'on compare 1. 1.

1. et 1. quarrez de la premiere maniere a. $1+1+1+1^2$, &c. c'est-à-dire que l'on trouvera toujours d'un côté une somme égale au nombre des unitez, et de l'autre une somme égale au quarré de ce même nombre, il s'ensuit que la proposition est generale, et que la somme des quarrez des unitez prises en nombre ∞ , est de la premiere maniere ∞ , et de la seconde ∞^2 . Puisque dans l'infini la somme des quarrez faits de la maniere complexe, est infiniment plus grande que la somme des quarrez faits de la maniere incomplexe, ce rapport des deux sommes dans le fini a toujours dû être croissant à mesure qu'on a pris un plus grand nombre d'unitez.

La somme des nombres naturels 1. 2. 3. &c. ∞ étant $\frac{\infty^2}{2}$, celle de la somme des quarrez complexes des unitez en est double, puisqu'elle est ∞^2 , c'est ce que je croi que M. Cheyne a dit, ou voulu dire.

Si l'on quarre de la maniere incomplexe la suite infinie $\frac{1}{2}, \frac{1}{2}, \frac{1}{2},$ &c. dont le nombre des termes est ∞ , il est que la somme sera $\frac{\infty}{4}$.

Mais si on la quarre de la maniere complexe, il faut observer que $\frac{1}{2} + \frac{1}{2}$, est

$\frac{1}{4} + \frac{2}{4} + \frac{1}{4} = \frac{1}{4} + \frac{1}{4} + \frac{1}{4} + \frac{1}{4} = \frac{4}{4}$ que
 $\frac{1}{2} + \frac{1}{2} + \frac{1}{2} = \frac{1}{4} + \frac{1}{4} + \frac{1}{4} + \frac{1}{4} + \frac{1}{4} + \frac{1}{4} + \frac{1}{4} + \frac{1}{4}$
 $\frac{3}{4} + \frac{1}{4} = \frac{9}{4}$, c'est-à-dire que si l'on quarré
 de la maniere complexe deux de ces $\frac{1}{2}$,
 on aura un nombre de $\frac{1}{4}$, qui sera 4.
 quarré du nombre des $\frac{1}{2}$, que si on quarré
 trois $\frac{1}{2}$, on aura neuf $\frac{1}{4}$, et toujours
 ainsi de suite; d'où il suit que si on
 quarré des $\frac{1}{2}$ en nombre $= \infty$, on aura
 un nombre de $\frac{1}{4}$, qui sera $= \infty^2$, ou une
 somme de $\frac{1}{4}$, qui sera $= \frac{\infty}{4}$, ce qui est
 parfaitement analogue, comme il doit
 l'être, à ce qu'on vient de trouver pour
 les unitez. Or on sçait que la somme des
 pairs ou des impairs, pris jusqu'au der-
 nier terme de la suite naturelle, qui est
 $\infty = \frac{\infty}{4}$, donc, &c.

Delà il suit que si l'on quarré de la
 maniere incomplexé des $\frac{1}{\infty}$, pris en nom-
 bre $= \infty$, leur somme est $\frac{\infty}{2} = \frac{1}{\infty}$. et
 que si on les quarré de la maniere com-
 plexé, leur somme est $\frac{\infty}{2} = 1$. L'anal-
 ogie se soutient toujous, et ce seroit en-
 core un Paradoxe, si l'explication n'a-
 voit précédé que des $\frac{1}{\infty}$ quarréz, quoi-
 qu'en nombre infini, pussent faire une
 somme finie, et $= 1$.

On peut encore quarrer une suite d'u-

ne

ne maniere qui ne sera ni absolument in-complexe, ni absolument complexe; mais *mixte*. On prendra, 1°. le quarré du premier terme, 2°. le quarré des deux premiers, et on en retranchera le quarré du premier, 3°. le quarré des trois premiers et on en retranchera le quarré des deux premiers, et toujours ainsi de suite. Ce seront des quarrez complexes, mais mis en une somme d'une maniere in-complexe, puisqu'on les sêpare les uns des autres à mesure qu'on les forme.

Si l'on quarre de cette maniere mixte la suite infinie, 1. 1. 1. &c. on aura pour premier quarré 1. pour second, $4 - 1 = 3$, pour troisiême $9 - 1 - 3 = 5$, pour quatriême, $16 - 1 - 3 - 5 = 7$, &c. c'est-à-dire, la suite des impairs, dont la somme est $\frac{\infty^2}{4}$, et c'est ce que le P. C. a dit.

Si l'on quarre de la maniere complexe la moitié de la suite infinie des unitez, dont le nombre sera par consequent $\frac{\infty}{2}$, on trouvera, selon ce qui a été dit, la somme $= \frac{\infty^2}{4}$, la même que celle des unitez en nombre $= \infty$ quarrez de la maniere mixte, d'où il suit que par rapport à la grandeur de la somme, la maniere complexe a un grand avantage sur la mixte, puisque la moitié de la suite

B v. , infinie

1870 MERCURE DE FRANCE
 infinie des unitez quarrées par la maniere
 complexe a la même somme que la suite
 entiere quarrée par la maniere mixte.

On pourra comparer les trois manie-
 res ensemble, en considerant que les som-
 mes de la suite infinie des unitez quar-
 rées sont par la maniere incomplex ∞ ,
 par la mixte $\frac{\infty^2}{4}$, par la complexe ∞^2 .

L'AMANT FUGITIF, CANTATE.

L'Amour joignoit *Medor* à l'aimable *Amarille* ;

Jaloux de leur état tranquille ,
 Le rigoureux Destin les voulut séparer ,
 L'Amant surpris à sa sombre tristesse ,
 Redoutant d'affliger l'objet de sa tendresse ,
 Lui cache sa douleur et tâche à l'éviter ;
 En differens desseins il se laisse égarer ,
 Dans le trouble affreux qui l'agite ,
 Un Navire s'offre à sa fuite.

Apprenez, sensible cœur ,
 Que si l'Amour vous anime ,
 Toute l'Onde Maritime ,
 N'éteindra point votre ardeur ,

En

A O U S T. 1731. . 1871

En vain sur les pas d'Alcide ,
Jusques au Rivage humide ,
Vous traversez les deux Mers ;
C'est traîner par tout les fers ,
Du Dieu malin qui vous guide ,
Et l'apprendre à l'Univers.

Quel bruit inopiné nous annonce l'orage ?

Dieux ! que vois-je ? l'humide plage
Elance en bouillonnant ses flots tumultueux ;
Le bruyant Aquilon , frissonne dans nos voiles ;
L'air d'une fausse nuit ne cache les Etoilles ,
Que pour nous éblouir par de sinistres feux ;
Le Tonnerre en grondant fend le cercle des Cieux ;
La Foudre va bien-tôt éclater sur nos têtes .
Médor que ses malheurs ont rendu furieux ,
Invoque par ces mots de nouvelles tempêtes :

Superbe Element ,
Ouvre tes abîmes ,
Monstres Maritimes ,
Sortez promptement ,
Vagues mutinées ,
Cachez-nous les Airs ,
Et dans les Nuées ,
Joignez les Eclairs ;
La seule Amarille ,

E v j F o u

Peut troubler mon cœur,
 Votre Onde en fureur,
 Me laisse tranquille.

Le Dieu dont l'Océan fait respecter la Loy

Sort à ces mots du sein des Ondes,

D'un souffle il fait rentrer dans leurs prisons
 profondes,

Les vents qui causoient notre effroy ;

La nuit n'ose laisser tomber d'épaisses voiles,

Sur la Voute Ætherée où brillent les Etoilles,

Favorables aux Matelots ;

Le terrible Trident calme l'humide Plaine ;

Je vois sillonner l'Onde au gré de la Baleine ;

Le nid de l'Alcion est porté sur les flots,

De l'un à l'autre Hemisphere,

L'on peut braver le danger,

Mais vers l'Isle de Cythere,

Redoutons de voyager.

Une Planète chérie

Du Nocher épouvanté

Souvent calme la furie

De l'Océan irrité.

Mais dans l'amoureux voyage ;

Si

A O U S T. 1731. 1833

Si le cœur est agité,
Il est rare que l'orage,
Cede à la tranquillité.

L. E. D. N. D. M.

*LETTRE écrite de Marseille, le 1.
Juillet 1731. A M. de la R. au sujet
des Discours du P. le Brun sur la Co-
médie.*

JE n'ay pû lire sans étonnement ;
Monsieur, les Eloges avec lesquels
vous annoncés dans vôtre Mercure du
mois de May dernier les Discours du P.
le Brun sur la Comédie. Si le P. le Brun
a réfuté si solidement la Lettre du P.
Caffaro, qui a justifié les Comédies telles
qu'on les représente depuis Moliere, si
» le P. le Brun a raison de dépeindre nôtre
» Théâtre comme l'Ecole de l'impureté,
» la nourriture des passions, l'assem-
» blage des ruses du Demon pour les re-
» veiller, ou les yeux sont environnés
» d'objets seducteurs, les oreilles ouver-
» tes à des Discours souvent obscènes,
» et toujours prophanes, qui infectent

» le

le cœur , et l'esprit , pourquoy , homme pieux et rigoriste , comme vous le paroissés dans cet Extrait , nous donnez-vous dans tous vos Mercurés des Analyses de toutes les pièces de Théâtre , si vives , et si expressives , que vous engagez la plûpart de vos Lecteurs à aller participer à ces Spectacles que le P. le Brun soutient si pernicious et si criminels ? une personne d'esprit doit toujours parler , et agir par principes. La Comédietelle qu'on la représente depuis plus de 30. ans sur nôtre Théâtre est un mal en elle-même , ou elle n'en est pas un. Si elle est encore un mal en elle-même , comme elle étoit lorsque les Peres de l'Eglise et les Conciles l'ont condamnée avec tant de sagesse , non seulement les Comédiens meritent toujours les Anathêmes que l'Eglise a autrefois prononcés contre eux , mais la conduite de quelques Rigoristes qui refusent d'absoudre tous ceux qui assistent à la Comédie est reguliere , et doit absolument être suivie par tous les Directeurs. La tolérance du P. le Brun qui n'ose condamner ceux qui y assistent , est donc contraire aux principes , puisqu'il n'a pu ignorer qu'une chose qui est criminelle en elle-même , ne doit jamais être tolérée : et l'on seroit mieux fondé à lui demander

demandeur une retractation, s'il vivoit encore, qu'on ne l'a été à en exiger une du P. Caffaro, qui après avoir établi et dénontré, par des principes, et par des faits incontestables, que nôtre Comédie n'est pas un mal en elle-même, a conclu qu'on y pouvoit assister très-innocemment.

Si la Comédie épurée et châtiée, comme elle est sur nôtre Théâtre, n'est plus un mal en elle-même, ceux qui la représentent ne meritent plus les foudres de l'Eglise, et ils sont en droit depuis long-tems de faire à ce sujet de très-humbles remontrances à ceux de nos Evêques qui continuent à faire prononcer contre eux des Anathêmes dans les Eglises Paroissiales de leurs Diocèses.

Le P. Caffaro n'a entrepris de justifier nos Comédies qu'en faisant un juste parallèle entre les anciennes et celles de nôtre tems. Il a mis en fait que les Peres et les Conciles n'ont prononcé des Anathêmes contre les Comédies, que parce que ce n'étoient de leur tems que des assemblées d'impudicité, où l'on n'approuvoit que ce qui étoit vicieux, où les Acteurs jouoient avec les gestes les plus honteux, où les hommes et les femmes méprisoient toutes les regles de la pudeur.

1876 MERCURE DE FRANCE
 pudeur, et où l'on prononçoit souvent des
 blasphemes contre le saint Nom de Dieu :
 ce qu'il a prouvé par les témoignages
 de Tertulien, de Salvien, de Lactance,
 de S. Cyprien, et de S. Chrisostome. Il a
 remarqué qu'à mesure que le Théâtre
 s'est purgé de ses ordures, et de ses im-
 pietés, les Peres de l'Eglise l'ont traité
 avec plus d'indulgence : que S. Thomas
 dans la 2^e. partie de sa Somme, art. 2^e.
 quest. 168. soutient que dans les jeux
 et les divertissemens, lorsqu'ils sont mo-
 dérez, non seulement il n'y croît point
 de mal, mais même qu'il y trouve quel-
 que bien, parcequ'il est nécessaire que
 l'homme relâche quelquefois son esprit
 trop attaché aux affaires : que ce Pere
 ajoute que ce délassement de l'esprit ne
 se fait que par des paroles ou des actions
 divertissantes ou ingenieuses. Ce que j'ai
 trouvé en effet dans sa conclusion, où il
 dit précisément : *Sed ista remissio animæ à*
rebus agendis fit per ludicra verba et facta ;
 d'où ce Docteur de l'Eglise, qui dans un
 autre endroit justifie l'emploi des Comé-
 diens, conclut que la Comédie, qui ne
 consiste qu'en de pareils divertissemens,
 ne sçauroit passer pour criminelle, pour-
 vû qu'elle soit renfermée dans les bornes
 de la pudeur, et de la moderation : que
 S.

S. Boraventure , Dist. 16. Dub. 13. dit formel ement que les Spectacles sont bons , et permis , s'ils s'ont accompagnés des précautions nécessaires : Doctrine qu'il avoit apprise de son Maître Albert le Grand , qui l'a publié hautement dans ses ouvrages : que S. Antonin décide la même chose : que S. François de Sales , ce grand Directeur des ames devotes ne deffendoit point les Comédies, quoiqu'elles fussent très-communes de son tems : et que l'illustre S. Charles Borromée les permit dans son Diocèse par une Ordonnance de 1583. à condition qu'elles seroient examinées et approuvées par son grand Vicaire , afin qu'il ne s'y glisat rien de deshonnête. A quoy il auroit pû ajouter que la plûpart des Casuistes modernes les plus éclairés ont soutenu que la Comédie étoit permise , entre autres les Cardinaux de Turrecremata , et Cajetan , Jean Viguier , Medina , Silvester , Comitoli , Henriques , Bonacina , Tabiena : et que les Censeurs Romains ont condamné dans l'Histoire Ecclesiastique du P. Alexandre cette proposition *Comedia sunt illicita.*

Le P. Caffaro a misaussi en fait que la Comédie étoit à present si châtiée et si épurée sur le Théâtre François , qu'il
n'y

1878 MERCURE DE FRANCE
n'y avoit rien que les oreilles les plus chastes ne pussent entendre, et qu'elle étoit même capable de corriger beaucoup de vices et d'abus dans la conduite des hommes.

Le P. le Brun ne pouvoit refuter solidement la Lettre du P. Caffaro qu'en démontrant la fausseté de tous ces faits, et en prouvant que nos Comédies sont encore aussi dissolues, et aussi impies, que celles qu'on représentoit dans les tems que les Peres de l'Eglise les ont anathématisées. L'a-t-il fait? l'a-t-il pû faire? je vous en laisse juge vous-même, et toutes les personnes éclairées qui se trouvent dans le Public.

Le P. le Brun, que j'ai connu particulièrement, avoit beaucoup de zèle, et de piété. Il a professé avec succès la Théologie positive à S. Magloire, où il parloit facilement et avec beaucoup de netteté; mais il ne s'étoit pas accoutumé à raisonner par principes: et il n'avoit jamais étudié la bonne Philosophie, comme il n'a que trop paru dans le Traité qu'il composa sur la baguette divinatoire, au sujet de l'Avanture du fameux Jacques Aimard, arrivée à Lyon en 1692. qu'il ne put expliquer qu'en l'attribuant au pouvoir du Demon. C'est cet ouvrage dont on nous promet

promet une seconde Edition sous le titre de Traité du Discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. Pour en juger sçavamment il faut lire la Phisique occulte de l'Abbé de Vallemont, qui raisonne sur des Principes bien differens, et qui connoissant les ressorts secrets de la nature, et ses agens invisibles, n'a pas eu besoin du secours du Prince des ténèbres pour expliquer cet événement, non plus qu'une infinité d'autres des plus extraordinaires.

Mais pour vous convaincre entièrement du peu de justesse des invectives du P. le Brun contre notre Théâtre, qu'il me soit permis, Monsieur, d'ajouter encore quelques Reflexions sur ce sujet, qui est d'autant plus important, que ce Traité sur la Comédie, qui vous a paru si solide, pourroit causer du scrupule, et de l'embarras à plusieurs de nos Directeurs, qui croyant comme l'auteur, que notre Comédie est une des plus pernicieuses inventions du Demon, pourroient ne pas croire comme lui qu'on la puisse tolerer, et permettre aux Chrétiens d'y assister.

Quoy de plus grand ! quoy de plus noble que tous les sentimens qui regnent dans les Tragedies de Corneille, et de Racine ;

Racine , où l'on voit toujours la vertu applaudie , et triomphante ? toutes les Pièces de Moliere , et des autres Auteurs modernes , ont-elles d'autre but que de combattre les vices , en les représentant aux yeux des Spectateurs avec tous les traits capables de les rendre ridicules , et odieux ; mais, disent le P.le Brun et quelques autres Rigoristes , il n'y a point de Tragedie , ni de Comédie où il n'y ait quelque intrigue d'Amour , et où l'ambition , la jalousie , la vengeance , ou la haine ne paroissent dans tout leur jour. Cette objection se détruit en remarquant que toutes ces passions ne sont étalées sur notre Théâtre que pour les rendre odieuses : et que quand elles seroient capables de faire impression dans quelque cœur foible , il faut bien distinguer les choses qui peuvent par hazard exciter les passions , d'avec celles qui naturellement les excitent en effet. Les dernieres sont criminelles , et déffendues : mais pour les premieres , il faudroit fuir dans les deserts pour les éviter. On ne sçauroit faire un pas , entrer dans les lieux les plus saints , lire un Livre d'Histoire , enfin vivre dans le monde , sans rencontrer mille objets capables d'exciter les passions. Faut-il qu'une belle femme
n'aille

n'aille jamais aux promenades , ni même à l'Eglise ? que les personnes de la Cour , les Prelats , et les personnes constituées en dignité quittent un éclat qui leur est à présent de bienséance , et même de nécessité ? et que personne ne porte d'épée , à cause des mauvais effets que tout cela peut produire ? cette pensée seroit ridicule. Faut-il , disoit le sage Licurgus , arracher les vignes , parcequ'il se trouve des personnes qui boivent trop de leur jus ? faut-il aussi deffendre la Comédie qui sert aux hommes d'un honnête divertissement , parce qu'il y a quelques personnes qui ne la peuvent voir sans ressentir interieurement les passions qu'on y représente ?

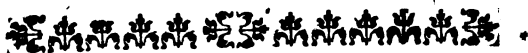
On doit donc conclure que la Comédie , avec les conditions marquées par S. Charles , et par les autres Docteurs que nous avons citez , est de sa nature indifferente , et même a son utilité : que les personnes trop susceptibles , à qui elle est dangereuse , la doivent éviter : et que les autres ne se la doivent permettre que comme un plaisir innocent pour se délasser de leurs occupations.

Enfin une dernière raison sans replique contre les invectives du P. le Brun , c'est que dans un Royaume aussi Chrétien
que

que la France , dans une Ville aussi bien-
policée que Paris , sous les yeux de diffé-
rens Evêques recommandables par leurs
lumières et par leur zele , de tant de
Magistrats si graves et si vertueux , et
en particulier de celui qui préside à la
Police , dont la pieté est aussi connue que
l'étendue de ses lumières , la Comédie
établie par Lettres Patentes dès l'an 1402.
et autorisée par Arrêts du Parlement , ne
seroit pas entretenue aux dépens du Roy ,
et soutenue comme un établissement ne-
cessaire au bien public , et que leurs Majes-
tés si recommandables par leur religion , et
par leur vertu exemplaire , ne la feroient
pas représenter devant elles , si elle
étoit regardée comme une pernicieuse
invention du demon. Je suis toujours
Monsieur , avec toute l'estime possible ,
Votre très humble &c. P. D. L. L.



EPIGRAMMES;



EPIGRAMMES

Imitées de Buchanam.

Crito suo cupidus.

CRiton vouloit à la mémoire
Laisser des marques de sa gloire ;
Il fit peindre son Ecusson
Et plus bas son illustre nom ,
Sur les vîtres de sa Chapelle.
Certes , l'invention est belle ;
Mais sur un si beau Monument ,
Si le vent remporte victoire ,
Adieu son nom , adieu sa gloire ;
Autant en emporte le vent.

A U T R E.

Philli omnes.

Mille Galans vous font la Cour ;
A-tous vous marqués de l'amour ;
Cependant pas un ne vous aime.
Vôtre surprise en est extrême.
Pourquoi cela ? demandés-vous ;

C'est

1384 MERCURE DE FRANCE

C'est qu'Iris , vous les aimés tous ;

Il faut donc que je les haïsse ?

Non vraiment, ce seroit un vice.

Iris n'en haïssés aucun ,

Mais entre tous n'en aimés qu'un.

A U T R E.

Carmina quod Senon.

VOs vers n'ont point de sens zozemé ,

Pourquoy tant vous en étonner ?

Vous ne pouvés pas leur donner ;

Ce que vous n'avés pas vous-même.

*****:~:*****

*EXTRAIT d'une Lettre contenant une
Relation de la défaite des Renards , Na-
tion Sauvage , située au haut du Fleuve
Mississipy , par les François de la Loui-
siane et du Canada , au mois de Sep-
tembre 1730.*

LEs Renards , unis avec les Maskou-
tins et les Quikapons, faisoient depuis
environ dix ans une Guerre ouverte aux
François et aux Sauvages Illinois. Ils
surprenoient et attaquoient nos détache-
ments ,

ments , ils enlevoient nos Voyageurs qui se trouvoient en petit nombre , et ils venoient même nous inquiéter jusques dans nos habitations où nous ne pouvions cultiver nos Terres que les Armes à la main. On avoit tenté plusieurs fois de les détruire ; mais le défaut de concert entre les Officiers François qui commandoient dans les postes avancés , se trouvant joint à l'interest , et à la mauvaise volonté de quelques-uns , avoient toujours fait échoüer les entreprises qui avoient été formées en exécution des Ordres de la Cour. Un Evenement a enfin causé la désunion de ces Sauvages et la perte des Renards.

Au mois d'Octobre de l'année 1728. un parti de *Quikapons* et de *Maskoutins* , arrêta sur le Mississipy dix-sept François qui descendoient des *Sioux* aux *Illinois*. Ces Sauvages déliberèrent d'abord s'ils brûleroient leurs Prisonniers , ou s'ils les remettroient entre les mains des Renards ; mais le Pere Guignas , Missionnaire Jesuite , qui étoit du nombre de ces François , leur fit comprendre qu'ils avoient interêt de bien conserver leurs Prisonniers , et il gagna tellement leur confiance, qu'il parvint ensuite à les déta-

C cher

1786 MERCURE DE FRANCE
cher des Renards, et à les porter à nous
demander la Paix.

Au bout de cinq mois de captivité,
il vint lui même avec leurs députés au Fort
de Chârtres, Poste François, au Pays
des Illinois, où cette Paix fut conclue à
la satisfaction de ces Nations.

Les Renards déconcertés et fort affoi-
blis par cette division, resolurent de se
refugier chez les Iroquois, allies des An-
glois; en passant par le Pays des *Oneya-*
tanous, les *Quikapons* et *Maskoutins* qui
penétrèrent leur dessein, en donnerent
avis dans tous les Postes François de la
Loüisianne et du Canada; mais on douta
de leur bonne foy, et M. de S. Ange,
Officier commandant au Fort de Char-
tres, ne put jamais déterminer les habi-
tans François à se mettre en Campagne.
Cependant les Illinois du Village des
Cabokias, vinrent au mois de Juillet
1730, nous apprendre que les Renards
avoient fait des Prisonniers sur eux, et
brûlé le fils de leur grand Chef auprès
du Rocher, sur la Riviere des Illinois.
Ces nouvelles jointes à des avis que nous
avions reçus d'ailleurs, engagerent à
aller chercher l'ennemi. Nos Sauvages
animez à vanger leur sang, furent bientôt
en

A O U S T. 1731. 1887

en Campagne; M. de S. Ange se mit en marche à la tête de tout ce qu'il put rassembler de François, et le 10. d'Aoust, ceux-ci ayant joint 3. à 400. Sauvages qui les avoient devancés de quelques jours, notre petite Armée se trouva forte de 500. hommes. Les Quikapons, Maskoutins et Illinois du Rocher, s'étoient rendus maîtres des passages du côté du Nord Est, ce qui détermina ces Renards à construire un Fort à une lieue au dessous d'eux, pour se mettre à couvert de leurs insultes.

Le 12. nous eûmes des nouvelles des Ennemis par un de nos Coureurs. Il nous apprit où étoit leur Fort, et nous dit qu'il y avoit compté cent onze Cabanes. Nous n'en étions éloignés que de deux ou trois journées; nous continuâmes notre marche par des Pays couverts, et le 17. à la pointe du jour nous vîmes la Retraite de l'Ennemi: nous tombâmes sur un party de 40. hommes qui sortoit pour la chasse et nous le contraignîmes de regagner le Fort, qui étoit un petit bouquet de bois, renfermé de pieux, situé sur une pente douce qui s'élevoit du côté de l'Ouest et du Nord-Ouest, le long d'une petite Rivière: ensorte que du côté du Sud et du

C. ij Sud.

1888 MERCURE DE FRANCE

Sud-Est , on les voyoit à découvert. Leurs Cabannes étoient fort petites et pratiquées dans la Terre comme les Tanières des Renards dont ils portent le nom.

Au bruit des premiers coups de Fusil les Quikapons Maskoutins et Illinois , qui étoient souvent aux mains avec les partis ennemis , et qui depuis un mois attendoient du secours , vinrent nous joindre au nombre de 200. hommes. On se partagea suivant les ordres de M. de S. Ange pour bloquer les Renards qui ce jour-là firent deux sorties inutiles. On ouvrit la tranchée la nuit suivante , et chacun travailla à se fortifier dans le poste qui lui avoit été assigné.

Le 19. les Ennemis demanderent à parler ; ils offrirent de rendre les Esclaves qu'ils avoient fait autrefois sur les Illinois , et en effet ils en renvoyerent quelques uns ; mais comme on s'apperçut qu'ils ne cherchoient qu'à nous amuser , dès le lendemain on recommença à tirer sur eux.

Nous fûmes joints les jours suivans par 50. à 60. François et 500. Sauvages *Pontouatamis* et *Sakis* qui étoient sous la conduite de M. Devilliers , Commandant de la Rivière S. Joseph , du Gouvernement

nement de Canada. Il fut suivi de quelques Sauvages *Ouyatanous* et *Peanguichias*. A son arrivée il y eut de nouvelles Conférences avec les Renards qui demandèrent la vie, les présens à la main. M. de Villiers paroissoit tenté de la leur accorder; mais ses gens n'étoient pas les plus forts, et il ne pouvoit rien conclure sans le consentement des François, et des Sauvages Illinois, qui ne vouloient se prêter à aucun accommodement.

Cependant on decouvrit que les *Sakis*, parents et alliez des Renards, traitoient sous mains avec eux, leur fournissant des munitions, et prenant des mesures pour favoriser leur évacion : nos Sauvages qui s'en apperçurent s'ameuterent le premier Septembre, et ils étoient sur le point de donner sur les *Sakis*, lorsque M. de S. Ange, à la tête de 100. François, s'avança pour fermer toutes les avenues du Fort du côté des *Sakis*, ce qui y retablit le bon ordre.

Notre dessein étoit de dissimuler cette perfidie jusqu'à l'arrivée de M. de Noyelle, Commandant des *Miamis*, que nous attendions; mais il arriva le même jour au Camp avec 10. François et 200. Sauvages. Il apportoit des défenses de M. le

1790 MERCURE DE FRANCE
Gouverneur du Canada de faire aucun
Traité avec les Renards.

Sur cela on tint un Conseil general ,
où les Sakis furent humiliés ; car toutes
les voix se réunirent pour la perte de
l'ennemi.

Cependant il y avoit déjà plusieurs
jours que nous souffrions de la faim aussi
bien que les Renards ; nos Sauvages se
rebutoient et marquoient leur impa-
tience.

Le 7. Septembre 200. Illinois deser-
terent , et il y avoit tout à craindre de
ce mauvais exemple , qui n'eut pourtant
pas de suites ; car les Troupes de M. de
S. Ange construisoient à deux portées de
Pistolet des Renards un petit Fort qui
alloit leur couper la communication de
la Riviere , et qui paroissoit nous annon-
cer une victoire complete et prochaine.

Le 8. Septembre , des Tonnerres terri-
bles et une pluye effroyable interrompi-
rent nos travaux , la nuit suivante fut
également pluvieuse , et outre cela très-
noire et très-froide ; les Renards profi-
tant de l'occasion sortirent de leur Fort ,
on s'en apperçut aussitôt par les cris des
enfants ; mais que faire par le tems qu'il
faisoit , il étoit impossible de se reconnoî-
tre dans une si grande obscurité où l'on

se

se seroit exposé à tirer sur nos gens comme sur l'ennemi : on ne sçavoit donc quel party prendre ; cependant tout le monde étoit sous les armes et les Sauvages s'avançoient sur les deux aîles des fuyards pour donner dessus dès que le jour paroîtroit. Il parut enfin et chacun se mit à les suivre ; nos Sauvages plus frais et plus vigoureux qu'eux , les joignirent bientôt.

Les Femmes , les Enfans et les Vieillards marchoient à la tête , et les Guerriers fermoient la marche pour les couvrir ; ils furent d'abord rompus et défaits ; le nombre des morts et des prisonniers , s'est trouvé d'environ 300. Guerriers ; il n'est point question du nombre des Vieillards , des Femmes et des Enfans , qui tous ont été pris. Il ne s'est échapé au plus que 50. ou 60. hommes qui se sont sauvés sans Fusils et sans aucuns ustanciles pour se procurer de quoy vivre. Les Illinois du Rocher , les Maskoutins et Quikapons , sont actuellement après ce petit reste de Fuyards , et les premières nouvelles nous apprendront la destruction totale de cette malheureuse Nation.

M. Perrier , Commandant General de la Loüisianne a beaucoup contribué à cette Expédition par les bons ordres qu'il

C iiij avoit

1892 MERCURE DE FRANCE
avoit donnés à M. de S. Ange, et par le
soin qu'il avoit eu de lui envoyer environ
100. hommes , quoyqu'il eût alors un ex-
trême besoin de Troupes dans le bas de
la Colonie pour l'entreprise qu'il projet-
toit contre les *Matchez*.

*On donnera la Relation de la défaite de
cette dernière Nation dans le prochain Mer-
cure.*



ODE ANACREONTIQUE,

Imitée de celle qui commence par ces
mots : *οταν ὁ Βάχος εἰσεέλῃ.*

Par M. D. F. . . .

Bacchus est ma gloire ,
Sans lui je suis mort :
Content de mon sort ,
A force de boire ,
Avec ma mémoire ,
Mon chagrin s'endort.



Amour sous ta chaîne
Que tu fais souffrir !

Je

Je voulois perir
Pour une inhumaine,
Quand le vieux Silene
Vint me secourir.

Que rien n'interrompe
Un jour si fameux !
Qu'un Nectar fumeux
En marque la pompe !
C'est ainsi qu'on trompe
L'Amour et ses feux

Au sommet du Pinde.
Bourdonne un frelon :
Mais dans ce Valon
Faut-il qu'on se guinde !
Le vainqueur de l'Inde
Tient lieu d'Apollon.

Assis sur la Tonne,
J'ay le front couvert,
D'un pampre plus vert,
Que n'est la Couronne,
Qu'obtient de Bellone
Celui qui la sert.

C v

Qu'un

Qu'un autre aille aux Armes ,
 Las d'être vivant ,
 Pour un peu de vent
 Chercher des allarmes :
 J'aime les vacarmes ,
 Mais c'est en buvant.



Que chacun se livre
 A ce jus divin :
 Buons donc, BRUVAINE ;
 Il vaut mieux être yvre ,
 Que cesser de vivre
 Et manquer de vin.



MEMOIRE de M. Vergile de la Bastide, Gentil-homme de Languedoc, sur la découverte d'un Grand Chemin des Romains, nouvellement faite dans cette Province.

DE tous les grands Chemins que les Romains ont construits dans la vaste étendue de leur Empire, celui dont il s'agit dans ce Mémoire, est sans contredit le moins dégradé. On y voit encore
 dans

dans l'espace de quatre lieues de Languedoc douze Pierres , ou Colomnes Milliaires , six desquelles , ou peut-être sept , n'ont point été déplacées. Il y a même apparence qu'aucune ne l'auroit été , si Constantius, Général , et ensuite beau frere de l'Empereur Honorius , n'en avoit pris quelques - unes pour marquer les Tombeaux des personnes de distinction qui furent tuées dans une sanglante Bataille , que gagna ce Général en ce même Lieu l'an 411. comme on le lit dans la nouvelle Histoire de Languedoc, T. 1. L. 4. N. 10.

On lit sur ces Colomnes des Inscriptions gravées sous trois Empereurs , une d'Auguste , qui est la seule qui se trouve dans la Province , et les autres de Tibere et de Claude. On peut remarquer dans tout cet Ouvrage l'attention des Romains à construire , autant qu'il étoit possible , leurs grands Chemins sur un même alignement , la solidité qu'ils leur donnoient par leurs *Empierremens* , leur forme et leur largeur qui est précisément la même que N. Bergier a marquée dans son Histoire des grands Chemins. On y trouve aussi la mesure précise du Mille Romain nettement déterminée par deux pierres non déplacées , qui marquent un

Cvj espace

1896 MERCURE DE FRANCE
espace de 752. Toises ; ce qui prouve que
M. Cassini s'est trompé en donnant 763.
Toises au Mille Romain.

La construction d'un beau Quay que
le Roy , conjointement avec la Province
de Languedoc , fait faire actuellement
à Beaucaire , et qui forme déjà un Port
très-commode sur le Rhône , a donné
lieu à la découverte que j'ai faite l'an-
née dernière 1730. de ce chemin dont
la Mémoire étoit entièrement perdue ,
découverte d'autant plus heureuse , que
le nouveau Port deviendrait presque inu-
tile dès qu'il n'y auroit pas un grand
Chemin propre pour le transport des
Marchandises dans le cœur de la Pro-
vince.

Il y auroit un moyen sûr et facile de
réparer ce chemin Romain , sans qu'il en
coutât rien au Roy ni à la Province :
mais ce n'est pas ici le lieu de proposer ce
moyen , il suffira de dire que , quand il
s'agira d'exécuter le Projet , il convien-
dra de remettre en leur place les Pierres
Milliaires qui en ont été tirées , et d'en
ajouter deux qui manquent aux deux ex-
trémités pour avoir le nombre complet
de ces Pierres qui se trouvoient du tems
des Romains. Les deux Pierres suppléées
serviroient à marquer dans le goût de
l'antiquité ,

l'antiquité le Regne d'aujourd'huy : ce qui seroit à sa place, et laisseroit à la posterité un Monument à la gloire du Roy, Monument dont les plus grands Empe-
reurs se sont fait honneur.

Il est même certain qu'on peut faire dans ce chemin quelque chose de mieux que ce que les Romains y avoient fait : ce qui seroit une nouvelle preuve que les Modernes peuvent, au moins en quelque occasion, égaler, même surpasser les Anciens ; et outre la commodité publique, le nom Auguste de LOUIS XV. placé parmi ceux de ces Maîtres du Monde, feroit connoître aux Siecles les plus réculez que la gloire de son Regne est au dessus de celle qu'ils s'étoient acquise en ce point dans les leurs, comme elle doit la surpasser en tout le reste.

*DESCRIPTION du Chemin Romain
depuis Beaucaire jusqu'à Nismes.*

Du temps des Romains ce chemin étoit une partie de la grande voye Aurelienne, qui s'étendoit depuis la Ville de Rome jusqu'aux extrémités de l'Espagne. Il commençoit au bord du Rhône, à la tête d'un Pont de Pierre appelé *Pons ararius*, ou le Pont du Trésor, dont
il

1898 MERCURE DE FRANCE
il reste encore des vestiges sur le bord du
Rhône. Aujourd'hui on ne peut apper-
cevoir ce chemin qu'à 3. ou 400. pas de
Beucaire, à l'endroit appelé les *cinq coins*,
derrière le Château de Gaujac. On dé-
couvre très-distinctement à cet endroit
son alignement et sa largeur qui étoit de
20. pieds. Ce chemin passoit sur la Mon-
tagne à quelques pas sur la gauche du
lieu nommé *Roquespartide*.

On trouve à 200. pas au delà, sur le
même chemin, dans la Plaine de S. Ro-
man, deux Pierres Milliaires : la première
de figure carrée, et de 25. pouces et
demi de largeur sur 18. d'épaisseur, por-
te cette Inscription de l'Empereur Ti-
bere; elle est environ à six pieds hors de
terre,

TI. CAESAR
DIVI AUG. F. AUG.
PONTIF. MAX.
TRIB. POT. XXI.
REFECIT ET
RESTITVIT
XIII.

La seconde est de l'Empereur Augus-
te, de figure ronde, dont le diamètre
est d'environ 24. pouces. Elle est placée
à trois pieds de distance de la précédente
sur

A O U S T. 1731. 1899
 sur le bord du chemin à droite en allant
 à Nismes , et un peu moins élevée , avec
 l'Inscription suivante en partie détruite.

IMP.
 DIVI. F. AUG.

.
 IMP. XIII. . .

.

On trouve dans la Montagne , toujours sur le même alignement , des vestiges bien marqués du même chemin Romain ; on en voit la forme qui étoit cintrée , on en dos d'Asne , la largeur et les Fosse. En descendant dans la Plaine , on découvre l'*Empierrement* , l'assemblage des Matériaux que les Romains employoient dans la construction de leurs chemins , à peu près comme on le pratique aujourd'hui. *

La Montagne dont on vient de parler , a quinze Toises d'élévation du côté de Beaucaire , et dix seulement du côté de Nismes. C'étoit au moyen de deux grandes Levées de terre que les Romains avoient rendu le chemin praticable sur cette Montagne , suivant leur usage ordinaire décrit par Bergier dans son Histoire

355109

1900 MÉRCURE DE FRANCE
toire, Liv. 2. Chap. 17. Depuis la Mon-
tagne jusqu'à une lieue de Nismes, l'ali-
gnement s'est conservé en entier, et le
chemin subsiste encore à pres-ent.

En avançant dans ce chemin, on trou-
ve vis-à-vis le Village de S. Vincent
deux Pierres milliaires. La première qui
est quarrée, a été coupée un peu au des-
sus de la terre. La seconde est ronde,
élevée de 3. ou 4. piés hors de terre, un
peu panchée et sans Inscription.

En suivant le même chemin, on trou-
ve une autre pierre quarrée, qui est
du temps de Tibère, comme l'indiquent
sa forme et le commencement d'une Ins-
cription dont le reste est entièrement
ruiné.

TI. CAE.

La valeur du Mille romain, qu'on ne
savait pas au juste, est déterminée par
ces pierres, qui n'ont point été dépla-
cées. Ce Mille est de 752. Toises, 4.
pieds, et dans cet espace le chemin a con-
servé toute sa première forme dans la lon-
gueur de plus de 400. Toises; c'est dans
le lieu nommé *la Garrigue*. Tout ce che-
min que je viens de décrire, et dont j'ai
levé le plan, jusqu'aux Barraques de
Carboussot, qui partage le chemin de
Beaucaire

Beucaire à Nismes, est encore appelé *le chemin vieux*, et se joint au grand chemin d'aujourd'hui à la première Barraque.

A une lieue de-là, en allant à Nismes, on trouve encore sur la droite et toujours au bord du chemin, une autre Pierre Milliaire avec cette Inscription.

TI CAESAR
DIVI AVG. F. AVG.
PONTIF. MAX.
TRIB. POT. XXI.
REFECIT ET
RESTITUIT.
XIIII.

Environ à trente pas de distance de cette pierre, on voit dans un Champ quatre Colomnes élevées, et une cinquième abbatuë et renversée sur la terre au milieu des quatre : les Sçavans Auteurs de la nouvelle Histoire de Languedoc, Tom. 1. Liv. 4. Num. 10. croient qu'elles avoient été placées là pour marquer le Tombeau d'un Prince tué dans une sanglante Bataille, qui se donna dans cette Plaine, l'an 411. entre les Romains, qui assiegeoient la Ville d'Arles, et les François joints aux Allemans, pour faire lever le Siege.

On ne sçaitroit assurer que ces cinq Colomnes fussent toutes des Pierres Milliaires

1902 MERCURE DE FRANCE
 liaires ; mais il y en a trois qui l'étoient
 certainement. Voici l'Inscription de celle
 qui est couchée , laquelle a 9. pieds de
 longueur et 24. pouces de diametre , de
 même que tous les Milliaires qui sont de
 figure ronde.

T. I. CLAVDIVS
 DRVSI F. CAESAR.
 AVG. GERMANICVS
 PONTIF. MAX. TRIB.
 POT. COS. DESIG. III
 IMP. II. REFECIT.

Environ à deux cens pas de ce chemin
 de Beaucaire, derriere le Village de *Man-
 duel* , il y a deux Pierres Milliaires , l'une
 ronde et l'autre quarrée , qui sont encore
 debout. Il seroit assés difficile de détermi-
 ner à quel usage elles ont été élevées en
 cet endroit. Il y a quelque apparence que
 c'est pour un même sujet que les 4.
 précédentes. Les Inscriptions en sont
 parfaitement bien conservées : celle de la
 pierre ronde est la même que celle de
 l'Empereur Claude qui vient d'être rap-
 portée ; et celle de la pierre quarrée ,
 est encore la même que celles de Tibere ,
 ci-devant rapportées. Il n'y a que la dif-
 férence.

Terence du nombre des pierres qui est V. pour celle-cy.

Il y avoit un autre chemin Romain , qui se joignoit à celui-ci dans l'espace qui est entre les Barraques et le *Pont de Car*. Outre des vestiges qui en restent dans la Garigue , ce chemin est encore marqué par une Colonne non déplacée , qui est à l'Orient de l'Été du Village de *S. Vincent*.

Il est évident que depuis Beaucaire jusqu'aux Pierres , qui sont près le Pont de Car , le chemin des Romains a conservé le même alignement , et il n'est pas moins certain que dans la lieüe qui reste depuis ces pierres jusqu'à Nismes , le chemin étoit construit sur la même ligne.

Pour en être persuadé , il faut considérer 1^o. que le chemin d'aujourd'hui ne s'en écarte jamais de beaucoup. 2^o. que lorsqu'il s'en écarte , ce n'est qu'à l'occasion des eaux qui l'ayant rompu , et les Ponts n'étant pas entretenus , ont obligé les passans de se frayer eux-mêmes un chemin qui étant au côté d'en bas , rendoit le passage plus aisé. 3^o. que hors ces endroits , le chemin rentre dans son droit alignement , sur tout à un quart de lieüe de Nismes où il n'y a point de sources ni d'autres eaux. 4^o. qu'à la droite des
lieux

1904 MERCURE DE FRANCE
lieux où le chemin se tire de cet alignement, on voit encore, en creusant un pied et demi dans la terre, des restes de l'*Empierrement* de l'ancien chemin des Romains; cet *Empierrement* paroît même en plusieurs endroits au bord du chemin, sans qu'il soit nécessaire de creuser pour le découvrir.

Addition au Mémoire.

Les deux premières Pierres énoncées dans ce Mémoire, dont la première qui est de Tibère, est quarrée, et la deuxième d'Auguste, est ronde, sont à un grand quart de lieue de la Ville de Beaucaire au dessus de la Montagne. En descendant de cette Montagne, sur le même alignement, il y a une très grande pierre quarrée dont il n'est point parlé dans le Mémoire, parcequ'elle n'est pas de la même nature de pierre que les Milliaires, et que d'ailleurs elle n'a jamais eu d'Inscription. Il y a pourtant lieu de croire qu'elle a été mise là, et substituée en la place d'une pierre Milliaire.

A cinq quarts de lieue de Beaucaire, on trouve encore deux pierres Milliaires. La première est quarrée, coupée un peu au dessus de la terre. La deuxième est ronde, un peu panchée, et sans Inscription.

cription : à un mille de là il y a une pierre quarrée qui est placée comme toutes les autres , à la droite et au bord du chemin.

L'espace qui est entre cette pierre et les deux précédentes , est celui du Mille , dont il est dit dans le Mémoire que ce chemin a conservé sa première forme dans la plus grande partie de cet espace. On trouve ensuite les trois Barraques de *Curebousot* , qui , comme on l'a dit dans le Mémoire , partagent également le chemin de Beaucaire à Nismes.

Enfin à une lieue des Barraques , on trouve la dernière pierre Milliaire qui est debout et à sa place elle est quarrée avec l'Inscription de Tibère. A côté de celle-ci sont les 4. et même 5. pierres dont il est parlé dans le Mémoire. Les trois autres pierres du Mémoire sont encore hors du chemin : il y en a deux entre le Village de *Manduel* et le chemin Romain ; elles sont debout. La troisième est aussi debout à l'Orient d'Été du Village de *S. Vincent*. cette dernière pierre étoit sur un autre chemin Romain , dont il reste encore plusieurs vestiges.

Depuis que ce Mémoire nous a été communiqué , M. Vergile de la Bastide qui en est l'Auteur , et qui a fait la découverte

verté du chemin en question , ne voulant rien oublier pour éclaircir ce sujet , et pour le rendre plus utile à la Littérature qui concerne l'antiquariat et le bien public , nous a encore fait part dans une Lettre de quelques remarques que nous ajouterons ici.

J'ay fait, dit-il , une Réflexion à l'occasion des différentes pierres Milliaires qui se trouvent depuis Beaucaire jusqu'à Montpellier (je n'en ay point vû ailleurs) c'est qu'on a eu soin de marquer la différence des Empereurs qui ont réparé ces chemins , non seulement par les Inscriptions gravées sur les Pierres Milliaires , mais on a marqué encore cette différence par la forme des Pierres. Celle d'Auguste est ronde et de 24. pouces de diamètre , avec une Inscription gravée simplement et sans aucune sorte d'ornement. Celles de Tibere sont toutes quarrées , comme des Piedestaux , et peu polies. Celles de Claude sont rondes , leurs Inscriptions sont contenuës dans un Cadre , creusé dans la pierre environ 7. ou 8. lignes , avec une espece de moulure autour.

Celles d'Antonin ressemblent à celles de Claude avec cette seule différence que les Colomnes d'Antonin sont moins hautes , et que la partie qui est dans la terre est

A O U S T. 1731. 1907

est quarrée comme un pied d'estal , beaucoup plus large que le corps de la Colonne. A l'occasion de cette Remarque , sur la difference qui se trouve dans la forme des pierres Milliaires des differents Empereurs qui ont réparé ce chemin , je rapporterai ici l'Inscription d'une Colonne Milliaire de l'Empereur Antonin , qui est à Nismes , dans la Muraille de la Porte de la Couronne , du côté de l'Esplanade.

IMP. CAESAR
DIVI HADRIANI F.
T. AELIVS HADRIAN
ANTONINVS AVG. PIVS.
PONT. MAX. TRIB. POT.
VIII IMP. II. COS III.
P. P.

Dans tout le chemin Romain de Beaucaire à Nismes , qui subsistoit du temps de la République , et qui a été réparé par differents Empereurs , il n'y a aucune Colonne d'Antonin ; mais il y en a plusieurs de Nismes à Montpellier.

ORPHE'E



O R P H É E,
OU L'AMOUR TROMPEUR,
P O È M E.

MUse, raconte moi, par quels heureux ressorts,
Orphée eût triomphé du fier Tyran des Morts,
Si l'Amour qui l'aida n'eût trahi sa constance.
Ce Dieu fait-il toujours redouter sa puissance ?

Par un himen flatteur ; ce Chantre si fameux,
Orphée étoit enfin au comble de ses vœux,
L'Amour reconnoissant, sensible à ses allarmes,
Le couronnoit de Myrthe en essuyant ses larmes,

Et prodiguant sur lui ses dons et ses bienfaits,
L'invitoit à goûter les biens les plus parfaits.

Son bonheur ne fut pas d'une longue durée ;
Euridice bientôt fut de lui séparée,
Son malheureux destin, rompant un nœud si beau,

Précipita ses jours dans la nuit du tombeau.

Que ce coup fut cruel pour un Epoux si tendre !

Du désespoir affreux son sort alloit dépendre,
Quand le fils de Venus touché de son malheur,
Réveilla ses esprits, appaisa sa douleur,

Et

Et sous le feint maintient d'un ami doux et sage,
Au Chantre de la Thrace adressa ce langage :

« C'est par les grands revers qu'un Heros ab-
batu ,

« Montre quel est son cœur et quelle est sa vertu.

« Chassez , fils d'Appollon , cette sombre tris-
tesse ;

« Son cours poussé trop loin dégénere en foi-
blesse ;

« Craignez donc de ternir ces exploits glorieux ;

« Et d'attirer sur vous la colere des Dieux.

« Rappelés ces hauts faits que tout le monde
admire

« Ces prodiges divers qu'enfante votre Lyre ;

« La nature attentive écoute votre voix ;

« Elle subit le joug de vos aimables Loix ;

« Les Monstres à vos pieds déposent leur furie ;

« Et viennent s'abreuver d'une douce harmonie ;

« Courés et vengés-vous des injures du sort ;

« Allés dans les Enfers triompher de la Mort ;

« De ses sanglantes mains tirés votre con-
quête ,

« Redonnés à la Thrace une nouvelle fête ;

« Rien ne peut résister , vous l'avez éprouvé ,

« Ce triomphe inouï vous étoit réservé.

Il dit , et du succès lui peignant l'apparence ,

Il souffle dans son cœur la flatteuse esperance ,

Sur le Mort Rhodopé l'amour conduit ses pas ,

L'abord de l'autre affreux ne le rebute pas ,

1910 MERCURE DE FRANCE

Il descend, et poussé par l'amour et la gloire,
 Il contemple d'abord le prix de sa victoire.
 Il prend en main sa Lyre et forme ses accords;
 Il chante, il se surpasse, et ses derniers efforts,
 Assoupissent Cerbere, enchantent le Tenare;
 Pluton sent attendrir son cœur dur et barbare;
 Il écoute, il résiste, il se rend, et soudain
 Son sceptre redouté lui tombe de la main.

« Quel est donc ce mortel qui par de si doux
 charmes,

« Vient, dit alors Pluton, de m'arracher les
 armes;

« Quel nouveau stratagème enchante ainsi mes
 sens?

« Rend ma fureur docile et mes bras impuis-
 sants?

« Vous, de mon Trône ardent soutiens iné-
 branlables,

« Victimes des Enfers, infortunés coupables;

« Qui goûtés comme moy, tous ces charmes
 nouveaux

« Dont les effets vainqueurs suspendent mes
 fieux,

« Connoissés-vous encor mon infernal em-
 pire?

« Ressentés-vous l'effroy que son seul nom in-
 spire?

« Non; ce séjour n'est plus un séjour de tour-
 ments;

« Un

Un Dieu plus fort que moy fait ces enchantements.

A ces mots il s'avance et les ombres craintives ,

Accourent avec lui sur les obscures rives ,

Il apperçoit Orphée , et s'adressant à lui ;

Dissipe ainsi sa crainte et charme son ennui :

» Je sçai , dit-il , je sçai le sujet qui t'ameine

» Dans ces lieux ou les Morts n'abordent qu'avec peine

» Epoux trop genereux , pour couronner ta foy

» Je veux te satisfaire et revoquer ma loy.

» Pour prix de tant d'amour je te rends Euridice ;

» Je Consens que l'hymen tous deux vous réunisse ;

» Jouis, charmant mortel, du fruit de tes soupirs ;

» Pluton charmé , vaincu , l'accorde à tes desirs.

» Abstien-toy de la voir dans mon Royaume sombre ,

» Autrement tes regards ne verroient que son ombre.

» Que ne peut point l'amour reduit au désespoir ?

Mais qu'il est dangereux avec tant de pouvoir !

Orphée impatient ne contient point sa vuë ;

La voit en un moment recouvrée et perduë.

Ainsi punit Pluton l'infracteur de ses loix.

D ij Le

1912 MERCURE DE FRANCE

Le coupable a recours à sa Lyre , à sa voix ;

Il crie , il se tourmente , il rappelle Euridice ;

Il attend que Pluton derechef s'attendrisse.

C'est en vain , Dieu d'Amour , sont-ce là de tes jeux ?

Un moment voit Orphée heureux et malheureux.

Dieu trompeur ! les mortels sont toujours tes victimes.

Soit qu'ils brûlent de feux impurs , ou légitimes ;

Ta faveur est un leurre et ton zèle un abus ;

Tes faux biens sont suivis de regrets superflus.

M. de S. Bonet , Juge des Appellations dans le Comtat Venaissin.



EXTRAIT d'une Lettre écrite aux Auteurs du Mercure le 28. du mois de Juillet 1731. sur le Couvreur du Village de Baron.

Vous ne désapprouverez point , Messieurs , qu'on vous avertisse de ce qui paroît de defectueux dans les Narrations qui sont imprimées dans votre Journal. Comme je fais profession de dire la verité , je vais vous faire une observation , qui quoyque bagatelle

telle ou minutie , peut avoir cependant son utilité. C'est que souvent lorsque vous rapportés quelque Evenement extraordinaire arrivé en certains Lieux , d'après les Lettres qu'on vous écrit , on ne met point les Lecteurs au fait de ces lieux-là. On ne sçait quelquefois où ils sont situés , ni où les prendre. Ce seront des Bourgs ou des Villages d'un nom fort commun , et en ce cas où les chercher si la Province ou le Diocèse n'est pas nommé ?

Ce qui m'a déterminé à vous écrire là-dessus , est l'équivoque qui se trouve au commencement de la Relation du fait singulier arrivé à Senlis dans le 2^e. Volume du Mercure de Juin. Un Couvreur *de Baron* est un langage qu'on ne peut pas entendre dans tout le Royaume , comme on feroit aux environs de Senlis : aussi ne l'avez-vous pas peut-être bien compris vous mêmes , et c'est pour cela que vous l'avez imprimé en Italique. Quand le Senlisien qui vous écrit se seroit exprimé ainsi ; un Couvreur du Village de *Baron* , proche Senlis ; il n'en auroit été que plus exact et plus intelligible. Pour moy qui suis éloigné de Senlis de plus de quarante lieües , je n'y ai point été trompé , parce que je connois un peu le voisi-

D iij nage

1914 MERCURE DE FRANCE
nage de cette Ville , et je sçai que *Barron* est un Village situé vis-à-vis et tout proche la celebre Abbaye de Chaalis où j'ai été quelquefois ; le tout à deux lieües de Senlis.

Le Couvreur en question est un homme tel qu'il l'auroit fallu à Bourges il y a quarante ans , lorsque le feu prit au Coq du Clocher de la Sainte Chapelle. De l'humeur dont il se montre , il ne se seroit pas fait tirer l'oreille , et n'auroit pas marchandé pour aller l'éteindre , et par là il auroit empêché la charpente de l'Eglise , et le Chateau des Ducs de Berry d'être brûlés. Si ce Couvreur Senlisien eût été informé de ce que les anciens faisoient placer sous les Cocqs des Clochers , un homme intrépide comme lui auroit peut-être eu la curiosité d'y regarder , et sans beaucoup de ceremonies , il auroit peut-être fait une Translation de Reliques de haut en bas. Je sçai des gens de sa profession qui ont des Reliques dans leur famille , lesquelles procedent de pareilles trouvailles faites au milieu des airs , et même avec les Procès verbaux. Qu'une autre fois donc le Sonneur de Senlis se garde bien de confier à un tel grimpeur la clef de ses Clochers. On lit dans la vie de S. Dunstan ,
Archevêque

Archevêque de Cantorbery, qu'étant jeune écolier il fut atteint d'une fièvre dont la chaleur excessive le porta à grimper à peu près de même sur les couvertures de l'Eglise, et qu'il en descendit sans se blesser aucunement, de même qu'il y étoit monté. Mais le cas semble ici fort différent.

Si vous voulez qu'à l'occasion du Couvreur de *Baron*, proche Senlis, je vous renvoie à un texte qui doit rendre ce Village fameux, je vous citerai le second volume de la grande Collection des Peres Martene et Durand, Benedictins, page 1389. Vous y lirez qu'il y avoit au XV. Siecle, sous les Regnes de Charles VI. et Charles VII. tout proche de ce Village, un clos de vigne, dont Jean de Montreuil, Prévôt de l'Isle, parle dans la Description qu'il fit alors de l'Abbaye de Chaa-lis et de son Voisinage. Il dit qu'à un trait de ce Monastere étoit une vigne qui produisoit un vin auquel il n'auroit pas préféré celui de Beaune; *Ad tractum balista vinea situatur vinum ferens cui non preferrem merum Sancti-Gengulfi aut Bel-nense.* Preuve mémorable que ce n'est pas la roideur d'une côte qui fait d'elle-même le bon vin, comme le croient ceux qui aiment à se tromper, et à trom-

D iiij per

1916 MERCURE DE FRANCE
 per les autres. Cette Vigne étoit en Pays
 tout plat , et si bien Pays plat , qu'on en
 a fait un Pré au Siècle dernier , parce que
 la Vigne étoit trop souvent affligée du
 froid dans les mois d'Avril et de May.
 Je suis &c.

::***:***:***:***:***:***:***

LA JEUNESSE

CANTATE.

DAns un songe flatteur une jeune Déesse ,
 Vint séduire mes sens par les plus doux attraits ;
 A son air vif , brillant et frais ,
 Je reconnois bien-tôt l'agréable Jeunesse.
 Autour d'Hebé voloient mille petits Amours ,
 Qui pour dompter les cœurs rebelles ,
 Empruntoient de ses yeux l'infailible secours ;
 Le Temps sur ses rapides aîles ,
 Portoit cette Divinité ,
 Et l'aimable Printems , soigneux de sa beauté ,
 Répandoit sur son teint des fleurs toujours nou-
 velles.

Choisis , me dit Hebé , d'un air doux , gracieux ;
 Tandis que des beaux jours pour toi j'ourdis la
 trame ,

De

A O U S T. 1731. 1917.

De mes dons précieux ;
Celui qui maintenant flatte le plus ton ame.

Aimable fille de Junon ,
Sans qui jamais l'on ne peut plaire ;
Commande aux Enfans de Cithere ,
De triompher de ma raison.

Que les plaisirs suivis des charmes
Que tu dispenses aux Amours ,
Fassent sans trouble , sans allarmes ,
Couler les plus beaux de mes jours.
Aimable fille de Junon , &c.

Mais des Nymphes d'Hebé qu'elle troupe brillante ,
Se présente à mes yeux , me ravit et m'enchanté.
Dans mon cœur agité , grands Dieux , quels
mouvemens !

Dans quel transport , dans quel délire ,
Tombai-je en ces heureux momens !
Mon ame à peine peut suffire ,
Au doux plaisir que je ressens.

Mais , Hébé , quelle indifférence ,
Succède à mes brulans desirs ?
Le moment de la jouissance ,
Est-il le terme des plaisirs ?

Je

1918 MERCURE DE FRANCE

Je t'entens, dit Hebé, dans la Forêt prochaine,
Regarde ces Chasseurs que Diane ramène,

Va, cours apprendre sous ses loix,
A relancer un Cerf, à le mettre aux abois,

Du Cor qui m'appelle,

Le son éclatant,

Du Chasseur trop lent,

Ranime le zele,

Tandis que le Cerf à ce bruit,

Tremble, s'épouvante, s'enfuit ;

Le Sanglier craint la lumière,

Dans les bois il cherche un réduit ;

Et dans sa Taniere,

Le Lion frémit.

Mais déjà le Soleil éteint ses feux dans l'Onde ;

Et la nuit ramenant le repos dans le monde,

Vient terminer trop-tôt d'agrecables travaux.

Vien, Bacchus, vien par ta présence,

Ecarter loin de moi les ennuyeux Pavots,

Seroit-ce profiter du temps qu'Hebé dispense ;

Que le passer dans le repos ?

C'est par toi, Dieu de l'alegresse,

Que l'Amour même est désarmé,

Et

A O U S T. 1731. 1919.

Et que mon cœur n'est enflammé,
Que des feux d'une douce yvresse.

Beuvons, amis, et que la joye,
Soit l'arbitre de ce Festin,
Et que le noir chagrin se noye
Dans les torrens de ce bon vin.

Je sens mille vapeurs legeres . . .
Je vois les Faunes assemblées . . .
A mes regards déjà troublez,
Bacchus dévoile ses Mysteres.

Ce fut ainsi qu'Hebé dans une illusion,
De mes jeunes ardeurs me retraça l'image;
Je crus en m'éveillant être encor au bel âge;
Helas! avec ma vision,
Disparut à l'instant la Déesse volage.

Mortel, qui commencez à peine votre cours,
D'un utile conseil je vous dois le secours;
Ma jeunesse trop vive a passé comme un songe;
Hebé qui vous promet un siècle de beaux jours;
Ne vous berce que d'un mensonge.

Cavaliers, Avocat à Montpellier.

D vi EX-



EXTRAIT d'une Lettre de M. Cypiere , au sujet du Saint dont il est parlé dans le Mercure d'Avril dernier.

J'Ay lû dans votre Journal du mois d'Avril , l'embarras où l'on est dans le Diocèse de Soissons , au sujet de S. Front, y ayant une Paroisse dont l'Eglise est dédiée à ce Saint , et plusieurs personnes baptisées sous son nom. Je suis surpris de cet embarras ; il faut que les Vies des Saints soient bien rares dans ce canton-là, ce Saint étant connu de plusieurs Auteurs, sur tout de celui de la Gaule Chrétienne. M. Baillet et le P. Martin en parlent fort au long ; ainsi que l'Histoire de Perigord par le P. du Puy , enfin on a la Vie de ce Saint imprimée à Bordeaux l'an 1612.

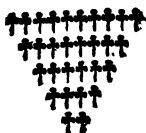
S. Front , premier Evêque de Perigueux et Patron de l'Eglise Cathedrale, &c. *M. Cypiere ajoute ici un Narré que nous obmettons de la Vie de ce Saint , tel à peu près qu'on l'a déjà vu dans le Mercure de Juillet dernier , et rejeté par les meilleurs Critiques. Il vint , dit-il ensuite , à Paris , et il est vraisemblable qu'il alla dans le Soissonnois , puisqu'on y a retenu son nom , &c. Il avoit bâti*

A O U S T. 1731. 1921
 bâti l'Eglise de S. Etienne , Collegiale dans
 la Cité , laquelle a été unie depuis quelques
 années à la Cathédrale de Périgueux. Le
 nouveau Martyrologe de France met la Fê-
 te de S. Front au 25. Octobre. Enfin on trou-
 ve encore à Périgueux chez un Citoyen cu-
 rieux , les Actes de S. Front , en deux vo-
 lumes in 12. imprimez il y a deux cent ans.

SUR M. DE LA FAYE

IL a réuni le mérite ,
 Et d'Horace et de Pollion ,
 Tantôt protégeant Apollon ,
 Et tantôt chantant à sa suite.
 Il reçut deux présens des Dieux ,
 Les plus charmans qu'ils puissent faire.
 L'un étoit le talent de plaire ,
 L'autre , le secret d'être heureux.

M. de Voltaire.



APO-



*APOLOGIE des Enfans de Sapience,
pour répondre à la Lettre insérée dans
le Mercure de France du mois de Mars
1729. page 465. au sujet du Mercure
des Philosophes Hermetiques, et de la
Transmutation des Métaux.*

LEs Philosophes, tant anciens que modernes, qui ont voulu travailler au grand Oeuvre, ne créent rien de nouveau; mais ils prennent ce que Dame Nature a produit; et l'ayant entre leurs mains, ils commencent à le dépouiller, afin de le purifier et purger de son péché originel; c'est pourquoi les Disciples d'Hermès, doivent suivre la Méthode de leur Maître, qui ordonne de commencer par séparer l'impur du pur de leur Magnezie. Or cette Magnezie est une substance ou matière indéterminée et susceptible à prendre toutes sortes de formes, et que la même Nature a pour cet effet laissée imparfaite, n'ayant travaillé sur elle que fort peu; c'est ce qui fait qu'elle est demeurée Eau, mais Eau Minérale et Métallique, de laquelle tous les Minéraux et Métaux prennent leur origine et sont faits.

faits. Par la Magnezie , il faut entendre l'argent vif commun et venal , que l'Artiste doit élire pour son premier principe , et le prendre , autant qu'il se pourra , voisin des matieres d'or et d'argent : or cet argent vif venant des Minieres ou extrait du vermillon naturel ou artificiel , est toujours lepreux ou hydropique , quoique son origine ou sa racine soit de celeste vertu atherée et active , créée dès le commencement du monde , qui vole encore continuellement sur nos têtes , laquelle vient s'humilier et se terrifier en ce bas monde Elementaire , pour y produire ou restaurer les trois Regnes , sçavoir , le Vegetal , l'Animal et le Mineral. Ce dernier regne produit l'argent vif , pour commencer l'œuvre des Philosophes ; et par cette humiliation la Magnezie minerale s'en trouve farcie ; mais enveloppée dans un souffre combustible et dans une aquosité élémentaire très-mauvaise , et même de beaucoup d'autres superfluités qui s'y sont incorporées par accident et qui y prédominent ; voilà pourquoi l'argent vif est lepreux ; néanmoins cela n'empêche pas que le contenu pur ne soit dans le contenant plein de vie et d'esprit , c'est-à-dire , que cet argent vif mineral contient son essence spermatique , végétative

1924 MERCURE DE FRANCE
tative et multiplicative, et se fait or, par le moyen du feu central qui le dépure de degré en degré jusqu'à ce qu'il soit venu à son dernier période qui est d'être or parfait, et il demeure là sans pouvoir passer plus outre. Or comme l'argent vif dans les entrailles de la terre devient or, (ce qui est incontestable) parce que la Nature minerale ne tend qu'à sa perfection. De la Herme et ses Disciples, ont conjecturé qu'ils en pourroient faire de même en peu de tems de leur Magnezie ou argent vif purifié et purgé centrallement; mais tandis qu'il seroit lepreux il demeure sterile; c'est pourquoi un bon Artiste se doit premierement appliquer à anéantir le continent et à conserver le contenu pur et net, et ayant réüssi, il se peut vanter d'avoir le premier Mercure actif des Philosophes, lequel est l'actif du grand œuvre, parce qu'il est la véritable semence spermatique féminine tant recherchée. C'est ce Mercure qui a porté et ému les Philosophes à tant écrire, et qui ne le connoît pas ou ne l'a pas en son pouvoir, se rompt inutilement la tête à en chercher d'autre; car ce Mercure n'est plus vulgaire et prend le nom de celui des Philosophes, ou Esprit du Mercure, je veux dire Esprit universel, qui a le pouvoir

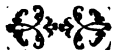
voir de se mouvoir , germer et produire de lui-même l'or philosophique sur terre par l'Art, lorsque l'Artiste l'a mis dans son Vaisseau de verre scelé hermetiquement et qu'il lui donne un bon régime de feu administré par dehors et de degré en degré , jusques à tant qu'il est or vif Philosophique, que les Philosophes appellent leur Soleil ou leur or. Mais comme cet Ouvrage est de longue pratique , les mêmes Philosophes , pour abréger , ajoutent à leur Mercure pur un ferment solaire pour le fixer et l'arrêter , et même pour le déterminer en Médecine du corps humain et des Métaux imparfaits , afin de les transmuier , ou changer leur Mercure en or parfait; voilà donc la transmutation des Métaux. Sur ce qui vient d'être dit , il faut remarquer que lorsque le ferment Solaire est ajouté et dissout dans le Mercure Philosophique, les Philosophes appellent cela union (ou mariage) union spermatique de mâle et de femelle , autrement reincrudation de cuit en crud , et leur resbis, ou deux fois rhose , parce que le ferment redevient argent vif , crud ou en sa première matiere crüe , telle qu'est le premier Mercure; alors l'argent vif Philosophique est animé du sperme ou de l'ame de l'or , que Trevisan appelle Mercure double et Zachaire Mercure animé.

Je reprends mon fil que je ne sçaurois quitter, et dis que lorsque le Mercure Philosophique est dégagé de son contenant, il est un or crud et astral très-pur, chaud et humide, resplendissant comme un Miroir et homogène à l'or et à l'argent et autres Métaux, puisqu'ils sont faits de lui, et que même il les blanchit, ramolir et les reincrude en leur première matière, vû qu'ils ne sont, quant à leur illiade, qu'argent vif congelé par nature dans le Globe de la Terre, et par conséquent ils sont argent vif, cuits et parfaits en leur espèce et l'esprit du ☿ est crud et imparfait, par rapport qu'il n'est pas meur et qu'il a été extrait du ☿ vulgaire son contenant. De-là vient que Geber dit en sa Somme de perfection T. 3. p. 319. que l'argent vif pris tel qu'il est au sortir de la minière, n'a pas la vertu de perfectionner les corps imparfaits, mais que ce qui peut donner cette perfection, c'est une chose qui est faite et tirée de lui par artifice lorsqu'on l'a purifié de ses impuretez et amené par notre Art au point de ténuité et de subtilité. De-là je conclus qu'il faut le purger, sans que pour cela il perde la forme de Mercure coulant, voilà pourquoi il est nommé Esprit du Mercure, Vaisseau de nature, Diane toute neuve, ☿ des corps, eau sèche, eau sèche

A O U S T. 1731 1927

seche , à cause qu'elle ne mouille pas les
maux , et enfin eau catholique des Phi-
losophes , eau catholique , parce que le ☿
vulgaire a été lavé et purgé du peché ori-
ginel ; tout comme un Infidele devient
Catholique par l'Eau du Baptême , sans
perdre la forme d'homme , de même le
Mercure vulgaire devient l'eau catholique
des Philosophes , quand il est purgé cen-
tralement. Je finis et dis que l'esprit de
la Magnezie bien conditionné , doit dis-
soudre radicalement l'or et l'argent (com-
me l'eau tiede dissout la glace sans effe-
vessance ou fermentation) tellement que
les ayant dissouts , ils ne se puissent plus
désunir d'avec lui , comme une eau mê-
lée avec une autre eau ; trouver cela , c'est
tout le mystere dont les Philosophes par-
lent tant et si énigmatiquement. En voilà
assez et plus qu'il n'en faut pour répon-
dre aux demandes de la Lettre de Mont-
pellier.

A Toulonse , ce 8 Juillet 1731.



LE



LE BAUDET ET LA JUMENT.

F A B L E.

Certain Baudet ambitieux ,
 Voulant établir sa noblesse ,
 Vint offrir ses soins et ses vœux ;
 A Matrona , Jument que l'on nommoit Duchesse,
 (Duchesse par dérision
 De sa vaine présomption.)
 Il prit la résolution ,
 De s'unir avec elle ;
 Femme , disoit-il , d'un tel nom ;
 Va changer ma condition ,
 Et distinguer ma parentelle ;
 Je puis faisant souche nouvelle ;
 Avoir Mulets , non des Asnons ,
 Casque en visière et plume en tête ;
 Ils leveront la crête ,
 Et porteront Caparaçons ,
 Des Ecussons ,
 Feron grand bruit , grands carillons ;
 Auront des Charges dans l'Armée ,
 Cela dit , à sa bien-aimée ,
 Propose la conjonction ;
 Martin est bien reçu , lors la conclusion

Se

A O U S T. 1731. 1929

Se fait dans le même intervalle ;
Baudet épouse la Cavalle ,
Ont ensemble petits Mulets ,
Mulet aîné, Mulets cadets ,
Aussi sots que leur pere ,
Et plus vains que leur mere ,
D'esprit quinteux ,
Tétus , hargneux ,
En trahison donnant ruades .
Faisant mille incartades ;
Mere et Mulets n'avoient que du mépris ;
Pour le papa Baudet , le meilleur des maris ,
S'il veut décider d'une affaire ,
Duchesse le fait taire ,
Lui disant , taisez-vous , Baudet ,
Laissez parler mon fils Mulet ,
Vous raisonnez comme une bête ;
Pauvre Baudet baisse la tête ,
Et maudit cent fois le moment ,
Qu'au lieu d'Anesse il prit Jument ;
Repos vaut mieux qu'honneur et que fortune ;
Qu'un chacun prenne sa chacune.

Van Rigyben.



LET



*LETTRE écrite des confins du Diocèse
de Sens et de celui d'Auxerre, aux Au-
teurs du Mercure.*

Quoique nous soyons, Messieurs, dans un Pays qui fait profession d'une parfaite neutralité en ce qui regarde les intérêts des Villes d'Auxerre et de Joigny; nous serions cependant bien aises de sçavoir si M^{re} de la Ville d'Auxerre, laisseront sans réplique l'Ecrit qui a parû au mois de Mars dernier, imprimé dans votre Journal du mois précédent; et comme Mercure les a si bien servis en 1723. et 1724. nous croyons que selon les apparences il ne se démentira point en 1731. Si ce Messenger des Dieux étoit d'humeur de faire connoître au Public tout ce qui se présente sous les yeux des Curieux, nous pourrions lui confier l'observation qui se lit au bas de la page 454. de l'ancienne Histoire Latine des Evêques d'Auxerre, chez le Pere Labbe, où les Habitans de la Ville de Joigny (qui à peine existoit alors) et des environs, sont appelez par un Auteur de la fin du onzième siecle, *Dolosi Senonenses, Autissiodorensis*

dorensis hostes Ecclesia et Urbis perpetui ; qui solebant ad muros usque civitatis irruentes , furivis conatibus frequenter et impunè prædare. Ceci est presque une preuve convaincante que le Pays de ces Senonois ne valoit pas celui d'Auxerre , puisque ce ne pouvoit être que la nécessité qui les forçoit à courir contre cette Ville. Car s'ils disent que c'étoit l'amour de la proie et de la rapine , comme autrefois chez les Normans , cela ne tourneroit qu'à la confusion de leurs Ancêtres , et rejailliroit en partie sur eux.

Pour nous, Messieurs , que notre Commerce engage à frequenter également ces deux Villes , nous n'épousons pas plus le parti de l'une que celui de l'autre ; mais nous ne pouvons passer sous silence que nous nous sommes apperçus d'une aussi grande difference entre le regime de Communauté de ces deux mêmes Villes , qu'il y en a entre le langage de la Populace de l'une et de l'autre. (a) On diroit qu'à

(a) Le Peuple de Joigny , change tous les *on* en *an* , et tous les *an* en *on* , ce que celui d'Auxerre ne fait pas , quoiqu'au reste , à cela près , il ne parle gueres mieux. Un Etranger passant par Joigny il y a quelques années , ne put tenir ses éclats de rire entendant une femme s'excuser de ce qu'elle ne pouvoit quitter la maison et aller aider à sa voisine à fondre son beurre , parce que son mari

Joigny

1932 MERCURE DE FRANCE

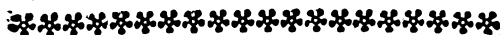
Joigny l'on apprehende la guerre comme prochaine, tant on est attentif à se fermer et à ne pas laisser la moindre breche aux murs : au lieu qu'à Auxerre, loin de se fermer et de se baricader, comme à Joigny, on fait ouverture par tout, on y rabbaïsse la hauteur des murailles, on y abbat les Tours, les Bastilles et les Corps de garde. On a raison dans le fond en cette derniere Ville, si la premiere Bataille qu'on livrera ne doit être qu'avec les verres et les bouteilles. Ce sera l'évènement qui en décidera, et nous ne voulons point en être garants. Au reste nous vous assurons, Messieurs, que nous n'escrimons point ici autrement, en saluant vos santez, et que nous sommes, &c.

Ce 8. Juillet 1731.

étoit allé en campagne pour fendre du bois. *Eh Dieu, ma Commere, lui dit-elle, je suis marrie de ce que je ne sçaurois aller t'aider à fendre ton beure : ne sçais-tu pas que notre homme est allé en campagne pour foudre du bois ?* Il n'y a d'Auxerre à Joigny que six petites lieuës, mais la distance morale est considerable entre les deux Villes, surtout par rapport à la politesse, &c.



RE-



REFLEXIONS.

D*Esunt inopia multa, avaritia omnia.*
Les-Avares ne sont que les Fermiers
de leurs heritiers.

Congesto pauper in auro.

*L'interesse, comincia nel sublime concavo
lunaro, e penetra anchenelle basse cam-
panne de gl'humili pastori.*

La vie humaine est un commerce per-
petuel; ceux qui n'ont que la naissance
en partage, et les autres qui tiennent la
fortune de leur côté, s'accommodent en-
semble, et on peut dire que les gens de
qualité changent avec des Roturiers de
la noblesse pour du bien.

Où il n'y a point d'interêt il n'y a
point d'amitié; c'est lui qui la fait naître;
c'est lui qui la nourrit, et c'est lui qui l'a-
néantit.

L'interêt commence toutes les Sociétez,
l'interêt les détruit.

L'interêt jouë toutes sortes de person-
nages, même celui de désinteressé.

E Les

Les hommes ne parviennent pas plutôt à quelques emplois , qu'ils ne pensent qu'aux richesses , soit que cette cupidité leur naisse alors , où qu'auparavant elle n'eut pas eu occasion d'éclater.

Qu'on s'étonne tant qu'on voudra ; les hommes manqueront de bonne foi tant que vivra l'interêt , et l'interêt vivra tant que les hommes subsisteront.

Le Public seul sçait donner , mais non pas vendre les loüanges.

Qui loüe les mauvaises actions est sujet à les commettre.

Les loüanges reçoivent leur prix du mérite et de la sincerité de ceux qui les donnent.

On se loüe presque toujours tacitement ; quand on blâme un vice qu'on n'a point.

Dans les Eloges il n'y a point de fuite honteuse qui ne passe pour une retraite honorable ; on nomme Lion , ce qu'on n'oseroit nommer Loup , et en détournant ainsi tous les mots de leur vraie signification, on déguise toutes choses.

Aux Oraisons Funebres, on dissimule les

les deffauts, on y étale les vertus, on ne dit rien de ce qui ne se peut louer, et par un faux jour, où l'adresse de l'Orateur sçait placer habilement son Heros, il sou-tient les endroits foibles et defectueux.

Les Apôtres expriment les plus grandes choses avec une noble simplicité : ils étoient certainement interessez en la cause de leur Maître ; cependant ils ne s'arrêtent pas à en faire des éloges, ils ne relèvent point par des lieux communs la Doctrine qu'il enseignoit et les Miracles qu'il operoit ; ils ne s'emporent point contre ses ennemis et ses envieux ; ils se contentent de raconter simplement ses paroles, ses actions et ses souffrances.

Il est plus difficile et plus glorieux de louer un concurrent, que de le surpasser.

Il y a des déplaisirs qui peuvent causer la mort, mais il n'y en a point qui puisse la faire souhaiter.

Nous courons avec empressement aux choses qui flattent nos passions, comme si nous ne devions pas voir la fin de la journée, et nous faisons des projets comme si nous devions toujours vivre.

E ij O

O combien la vie seroit courte ! si l'esperance ne lui donnoit de l'étenduë.

On peut dire que la vie est une espee de sommeil dont on ne se réveille qu'à la mort.

L'homme ne vit mal que parce qu'il croit toujours vivre. *Malè vivunt, què semper vicinos se putant.*

Les jeunes gens peuvent mourir ; mais ils peuvent vivre long-temps. Les vieux encore plus sujets à la mort, ne sçauroient vivre long-temps.

Malgré toutes les mines et les déguisemens des hommes pendant leur vie , ils ne sçauroient parer le dernier coup , la mort leve le masque , *Eripitur persona manet res.*

Il n'y a rien qui exhorte et qui contri-
buë tant à faire bien mourir , que de
n'avoir pas de plaisir à vivre.

Ne peut-on pas dire que la vie des
hommes est comme une Lampe exposée
à tous vents et toujours prête à s'éteindre.

ENIGME



E N I G M E.

DE mes Sœurs la nombreuse escorte ;
 Chacune dans son rang , s'assemble par milliers ;
 Tels on voit des Soldats courir aux Champs guer-
 riers ;
 Cependant notre armée est plus foible que forte.
 Nos Exploits les plus triomphants
 Se bornent tout au plus à quelques jeux d'enfans.
 En vain pour nous rendre plus fiers ,
 On nous met sur la tête une Couronne d'or ;
 Nous n'en brillons pas mieux , dirai-je plus encor ?
 Nous sommes si peu meurtrieres ,
 Que lorsque dans le sang nous allons nous bai-
 gner ,
 Nous ne faisons qu'égratigner.
 Mais quoique nous passions pour des choses très-
 viles ,
 Nous n'en sommes pas moins utiles.
 A de jeunes tendrons , sans égard à leur rang ;
 Nous tirons quelquefois des larmes et du sang ;
 C'est-là de toutes nos conquêtes ,
 Le lustre le plus éclatant ;
 Quelqu'une de mes sœurs naît-elle avec deux
 têtes ?
 Ce n'est pas un Monstre pourtant ;
 Étant fille de l'Art et non de la Nature ,

E iij Elle

Elle n'excite point de curiosité ,

Et cela lui sauve l'injure

De la défectuosité.

Quand quelque marché d'importance ,

Avec un plein succès est conduit à sa fin ,

Notre nom, quoique bas, marque la récompense ;

Qu'on donne au Sexe féminin ;

Toi, Lecteur, qui me vois de ma petite espèce ,

Te faire le sincère avou ,

Veux-tu me devinet ? mets toute ton adresse ,

A sçavoir me tirer du jeu.



LOGOGRYPHE.

J'Habite également la Campagne et la Ville ;
Au Peuple comme au Grand je suis toujours utile,

En tout tems, en toute saison ,

L'on a besoin de moi dedans une maison.

Ma figure au dehors n'a rien que d'agréable ,

Aux Palais les plus beaux j'ajoute un ornement ;

Mais hélas ! au dedans je suis méconnoissable .

Je n'ai rien que d'affreux sous ce déguisement.

En vain certaines gens assez connus en France ,

Travaillent tous les ans à me purifier ,

Je les charge d'ordure au lieu de récompense ,

Et je reviens toujours à mon état premier.

Etes-vous curieux de sçavoir ma figure ?

J'ay

J'ai deux pieds, sans pouvoir marcher,

Un Manteau qui fait ma parure,

Un cœur assez facile à se laisser toucher,

Quoique de sa nature il soit dur, insensible,

On trouve auprès de lui quelque soulagement;

Mais n'en usez jamais qu'avec ménagement,

Car vous pourriez bruler d'une flâme nuisible.

Si mon nom vous est inconnu,

Sous ce détour énigmatique,

Servons-nous de l'Arithmétique,

Pour voir ce qui dans moi peut être contenu.

Huit lettres forment ma substance;

Un, deux, trois, quatre, cinq, étant pris à la fois;

Je ne recule ni n'avance,

Chacun pourtant me suit, Peuples, Princes et
Rois;

Quatre, cinq, trois, je suis un terme de tendresse;

Dont se sert un Amant qui parle à sa Maitresse.

Un, deux, cinq, trois et six, quelle félicité,

Si chacun m'imitoit dans ma fidélité!

Quatre avant cinq laissé, je suis d'un grand ser-
vice,

Dans les Airs anciens et nouveaux.

Six avec sept, ma place est entre deux flambeaux.

Sur le penchant d'un précipice.

A six, cinq, un, ajoutez trois,

Ville et Comté près de Provence,

Dont on vit riompher un Maréchal de France.

E iij Sous

1940. MERCURE DE FRANCE

Sous le plus grand de tous les Rois.

Quatre, cinq, six et trois, tantôt je suis severe ;
Tantôt de la douceur je tiens le caractere ;
Dans un sens different, l'on voit au Champ de
Mars,

Quels effets je produis sous les plus hauts Rem-
parts.

Six, cinq, un, sept et huit, Ville ancienne d'Asie.
Qui condamna jadis une horrible heresie.

Un, trois, six, joints à huit, on connoitra d'abord

Un celeste repas dont parle l'Ecriture ,
Auquel participa l'Auteur de la Nature ,

Le jour qui précéda sa mort.

Un, cinq, quatre avec trois, sur toutes les Mon-
tagnes ,

Sur les lieux élevez je tiens le plus haut rang ,
Moyse étoit sur moi quand il vit les Campagnes
De la Terre de Canaam.

Un, deux, trois, six et huit, je suis très-necessaire
Pour construction de Vaisseaux ,

Et quoique dans les bois j'habite d'ordinaire ,
Je me conserve au fond des eaux.

Si l'on me laisse en paix vivre dans ma Patrie ;
Je porte un excellent régal ,
Pour le plus immonde animal.

En bien d'autres façons ma substance varie ;
Mais, ces traits suffisant pour montrer qui je suis,
Lecteur, je ne veux point augmenter vos ennuis.

*Ch. Degoëllès, Chantre et Chanoine de
N. D. de la Faïere.*

A O U S T. 1731. 1941

SECOND LOGOGRYPHE.

JE me fais porter par des filles:
La femme ne me convient pas.
Range ou retranche ainsi que tu voudras,
Mes Anagrammes sont faciles,
Et sans peine en moi tu verras,
Ce qui fit perdre maints Codilles,
Quand l'Ombre faisoit nos ébats.
Item, une vile pécure,
Un endroit où l'on met les foux,
Le principe de vie en nous,
Un esprit bienheureux encore,
L'action d'un homme endormi,
Un lieu pour donner Audience,
Ce qui tient un bats affermi,
Le premier Surtout de l'enfance;
Ce qu'on ôte en faisant le pain,
Deux Poissons Marins d'ordinaire,
Dont l'un est parfois de Riviere;
Le joint de deux lignes enfin,
Et dequoi faire une Coëffe à Catin.

QUATRAIN ENIGMATIQUE.

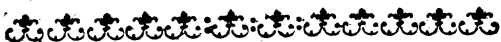
UNg Monstre élapsera de la Rive de Nil,
Vers l'an trente après mil sept cent qu'on nom-
brera;
E v Neuf

1941 MERCURE DE FRANCE

Néuf pieds, une aîle et grife, et double os il aura
Ung Dieu l'ostendera sur l'horison de Cil.

Par un Elève de Nostradamus.

Fleurée est mot de l'Enigme du mois
dernier ; on a dû expliquer les deux Lo-
gogriphes par *Flambeau* et *Pôlisson*.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

LETtres CRITIQUES à M. le Comte
**** sur le Paradis perdu et recon-
quis de Milton par R****. 1. vol. 8°. *A. Paris chez Caillean, Brunet fils, Bor-
delet et Henry. M. DCC. XXXL*

Ces Lettres sont au nombre de six,
et contiennent ensemble 270. pages d'im-
pression. On nous dit au commencement
du Livre qu'il y a plus de 18. mois que
divers accidens ont fait remettre de
jour en jour l'impression des cinq pre-
mieres. On espere cependant que malgré
ce délai, le sujet dont elles traitent, et
la maniere neuve dont il est traité, pour-
ront

ront encore attirer à ces Pièces l'attention du Public. L'Auteur de la VI. Lettre la commence ainsi. » J'ai lû le Paradis » Reconquis, et je ne crains point de » vous dire que je l'ai lû avec plaisir ? s'il » n'a point ces beautez éblouissantes, » qui donnent tant d'éclat au Paradis » perdu, en recompense il a moins de » deffauts, et ses deffauts sont moins cho- » quants. C'est au Public éclairé à juger si cela est bien prouvé dans la suite de cette Lettre, c'est aussi à lui à juger du merite des précédentes qui nous ont paru contenir un amusement agréable et instructif.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres ; avec un Catalogue raisonné de leurs ouvrages, Tom. 14. de 401 pages sans les Tables. A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science. 1731.

On trouve dans la premiere Table les noms des Sçavans qui sont contenus dans ce volume. Ils sont au nombre de XXIX, en voici les noms : *Ermolao Barbaro ; Isaac de Benserade ; Adrien de Beverland ; Edme Boursault ; Jean Bugen-hagen ; Facio Cardan ; Jérôme Cardan ; Jean-Baptiste Cardan ; Louis Carré ; Elizabeth Scaphie*

1944 **MERCURE DE FRANCE**
*phie Cheron; Martin Crusius; Jacques
Eveillon; Auguste Herman Francke;
Charles Alphonse du Fresnoy; Jean Ger-
vais; Bernard de Girard du Haillan;
Guillaume Homberg; Jean le Laboureur;
Louis le Laboureur; Claude le Laboureur;
Claude Mignault; Jean Nicolai; Gabriel
du Pinau; Martin Polonus; Marc An-
toine Gerard de S. Amand; Jean Jérôme
Sparaglia; Daniel Sennert; Georges de
Trebiſonde; et Louis Videl.*

Entre tous ces Sçavans, nous avons
choisi Guillaume Homberg, dont l'arti-
cle nous a paru curieux et bien rempli,
nous le présenterons ici à nos Lecteurs
tel que l'Editeur des Mémoires l'a pu-
blié.

Guillaume Homberg, naquit le 8. Jan-
vier 1652. à Batavia dans l'Isle de Java.
Jean Homberg son Pere étoit un Gentil-
homme Saxon, originaire de Quedlim-
bourg, qui dans sa jeunesse avoit perdu
tout son bien dans la Guerre des Suedois
en Allemagne. Quelques-uns de ses pa-
rens avoient eu soin de son éducation. Ce
qu'il apprit de Mathématique le mit en
état d'aller chercher fortune au service
de la Compagnie Hollandoise des Indes
Orientales. Il parvint à avoir le comman-
dement de l'Arsenal de Batavia, et sa
maria

maria avec la veuve d'un Officier, nommée Barbe Van hedemar : de quatre enfans qui vinrent de ce mariage, M. Homberg fut le second.

Son Pere pour l'avancer dans le service le fit Caporal d'une Compagnie dès l'âge de 4. ans. Il eut bien voulu le faire étudier, mais les chaleurs excessives et perpetuelles du climat ne permettant pas beaucoup d'application ni aux enfans, ni même aux hommes faits, il ne pût se satisfaire en ce point. Au reste il est bon de remarquer que le corps profite ordinairement de ce que perd l'esprit. M. Homberg avoit une sœur qui fût mariée à huit ans et mere à neuf.

Son Pere ayant quitté les Indes et le service de la Compagnie Hollandoise, alla à Amsterdam où il demeura pendant plusieurs années avec toute sa famille. M. Homberg parût être dans son veritable air natal, lorsqu'il fût dans un Pays où il pouvoit étudier. La vivacité naturelle de son esprit lui fit regagner bien vite le tems qu'il avoit perdu jusques-là. Il étudia en Droit à Jêne et à Leipsic, et en 1694. il fut reçu Avocat à Magdebourg. Quoyqu'il se donnât sincerement à sa profession, les choses naturelles commencerent bientôt à attirer ses regards

1946 **MERCURE DE FRANCE**
regards et à interesser sa curiosité. Il alloit
chercher des Plantes sur les montagnes ,
s'instruisoit de leurs noms et de leurs
propriétés , et la nuit il observoit le
cours des astres et apprenoit les noms et
la disposition des différentes Constella-
tions. Il devenoit ainsi Botaniste et Astro-
nome sans y. penser , et en quelque ma-
niere malgré luy , parcequ'il s'engageoit
toujours dans ces Sciences plus qu'il ne
vouloit.

Il poussa assés loin son étude des Plantes,
et dans le même tems il se fit un Globe
celeste , creux en façon de Lanterne , où
à la faveur d'une petite lumiere placée
au dedans on voyoit les principales
Etoiles fixes emportées du même mou-
vement dont elles paroissent l'être dans
le Ciel.

Otto Guericke , Bourgue-Maître de
Magdebourg étoit alors fameux par ses
experiences du vuide et par l'invention de
la Machine Pneumatique. M. Homberg
s'attacha à lui pour s'instruire dans sa
Phisique experimentale , et cet habile
homme , quoyque fort mystereux , ou
lui revela ses secrets en faveur de son gé-
nie , ou ne pût les dérober à sa pénétra-
tion. Les amis de M. Homberg qui le
voyoient s'éloigner du Barreau toujours
de

de plus en plus , songerent à le marier pour le fixer dans sa profession ; mais résolu à être maître de lui même, il se mit à voyager , et alla d'abord en Italie.

Il s'arrêta un peu à Padoüe où il s'appliqua à la Médecine , et particulièrement à l'Anatomie et à la Botanique. A Boulogne il travailla sur la pierre qui porte le nom de cette Ville , et lui rendit sa lumiere dont le secret étoit presque perdu. A Rome il se lia particulièrement avec Marc Antoine Celio , Gentil-homme Romain , Mathématicien , Astronome et Machiniste , qui réussissoit fort bien à faire de grands verres de Lunettes. Il s'y appliqua avec lui , et y trouva de quoy exercer les lumieres de son esprit et son adresse à opérer. Il ne negligea pas la Peinture , la Sculpture , et la Musique , dans lesquelles il se rendit assés connoisseur pour pouvoir s'en faire un mérite.

D'Italie il vint en France pour la première fois , et il ne manqua pas d'y chercher la connoissance , et de s'y attirer l'estime des Sçavans : il passa ensuite en Angleterre où il travailla quelque tems avec M. Boyle , dont le Laboratoire étoit une des plus sçavantes Ecoles de Physique.

De

De-là il retourna en Hollande où il se perfectionna encore dans l'Anatomie sous M. Graaf , après quoy il alla rejoindre sa famille qui demeuroidoit alors à Quedlinbourg. Quelque tems après il alla prendre à Vittemberg le degré de Docteur en Medecine.

Ses parens vouloient qu'il songeat à l'utile , et que puisqu'il étoit Medecin , il se mit en état de tirer du profit de cette qualité ; mais son goût particulier le portoit à acquerir de nouvelles connoissances. Il voulut voir encore les Sçavans de l'Allemagne et du Nord ; et comme il avoit déjà un fonds considerable de curiosités Physiques , il songea à en faire commerce , et à s'en procurer de nouvelles par des échanges. Les Phosphores faisoient alors du bruit : Christian-Adolphe Balduinus , et Kunkel Chimiste de l'Electeur de Saxe en avoit trouvé un different et un nouveau , chacun de leur côté , et M. Homberg les alla chercher. Il vit Balduinus le premier , et trouva son Phosphore fort beau et de la nature de la pierre de Boulogne , quoyqu'un peu plus foible en lumiere. Il l'acheta par quelque autre expérience , mais il falloit avoir celui de Kunkel qui avoit beaucoup de réputation. Il trouva Kunkel

kel à Berlin , et par bonheur celui-ci avoit fort envie d'avoir le petit homme d'Otto Guericke qui se cache dans un tuyau quand le tems doit être pluvieux , et qui en sort quand il doit faire beau. Le marché fût bientôt conclu entre les deux Curieux , et M. Homberg donna le petit homme pour le Phosphore. C'étoit le Phosphore d'Urine présentement assès connu.

Les Métaux avoient touché particulièrement la curiosité de M. Homberg , qui alla voir ensuite les Mines de Saxe , de Bohême , de Hongrie et de Suede. Le Roy de Suede alors regnant venoit d'établir à Stokolm un Laboratoire de Chimie. M. Homberg y travailla avec M. Hierna, premier Médecin du Roy, et il eut le plaisir de contribuer beaucoup aux premiers succès de ce nouvel établissement. On s'adressoit souvent à lui , ou pour lui demander des décisions sur des difficultés qui partageoient les plus habiles , ou pour l'engager à des recherches qu'ils n'osoient entreprendre , et les Journaux de Hambourg , de ces tems là, sont pleins de Mémoires qui venoient de lui.

Son Pere souhaitoit avec passion qu'il terminât enfin ses courses sçavantes , et qu'il

1950 MERCURE DE FRANCE
qu'il revînt se fixer dans son Pays , où il
avoit dessein de le marier pour l'y attirer
davantage. Mais l'amour des Sciences et
de la liberté l'emporta encore du fond
du Nord en Hollande , et de Hollande
en France , où il vit les Provinces qu'il
n'avoit pas vûes dans son premier voyage.

Ces retardemens impatientoient son
Pere qui lui faisoit tous les jours de nou-
velles instances , pour hâter son retour.
Enfin il étoit prêt à lui obéir , et le jour
de son départ étoit arrivé, lorsque M.Col-
bert l'envoya chercher de la part du Roy.
Ce Ministre lui fit , pour l'arrêter , des
offres si avantageuses , que M. Homberg
demeura quelque tems pour prendre son
parti , et prit enfin celui de demeurer.

La plus forte raison étoit que la prati-
que familiere aux Protestans de lire tous
les jours un Chapitre de l'Ecriture Sainte
lui avoit rendu fort suspecte l'Eglise
protestante dans laquelle il étoit né , et
qu'il se sentoit fort ébranlé pour rentrer
dans l'Eglise Catholique , ce qu'il fit en
1682. L'année suivante il perdit M. Col-
bert , et de plus il fût déshérité par son
Pere, pour avoir changé de Religion.

Il entra en grande liaison avec M.l'Ab-
bé de Chalucet , depuis Evêque de Tou-
lon , fort curieux de Chymie. M. l'Abbé
Homberg

Homberg y étoit trop habile pour aspirer à la Pierre Philosophale , et trop sincère pour entêter personne de cette vaine idée. Mais un autre Chymiste avec qui il travailloit chez ce Prélat , voulant convaincre l'incrédulité de son associé, lui donna en pur don un Lingot d'or prétendu Philosophique , mais toujours de bon or , qui valoit bien quatre cens francs , tromperie qui , comme il l'avouoit lui même , lui vint alors assés à propos.

Des raisons particulieres l'engagerent quelque tems après , c'est-à-dire en 1685. à aller pour la seconde fois à Rome. Il y porta toute sa recolte du Nord , et l'y mit à profit par une pratique de Médecine peu connuë en ce Pais-là et heureuse.

Le reste de cet Article pour le mois prochain.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE des Ouvrages des Sçavans de l'Europe , pour les mois de Juillet , Aoust et Septembre 1728. Tome premier , premiere Partie. *A Amsterdam , chez les Wetssteins et Smith* 1728. deuxieme Partie pour les mois d'Octobre , Novembre et Decembre. vol. in 12. de 465. pages , sans les Tables et l'Avertissement, dans lequel on apprend que ce nouveau Journal , qui est bien
et

1952 **MERCURE DE FRANCE**
et vivement écrit , paroîtra tous les trois
mois. Voici quelques-uns des Livres dont
il est parlé dans ce premier volume.

L'ANCIENNE RELIGION DE LA GERMANIE ;
des Gaules , de la Bretagne et des Vanda-
les , par *Elie Scedius* , avec les Notes de
M. *Jark* , une Preface de M. *Fabricius* ,
Docteur en Théologie et Professeur pu-
blic à Hambourg , et une Dissertation de
M. *Keysler* , de la Société Royale d'An-
gleterre , sur le culte du Soleil , sous les
noms de *Frey* et d'*Othin* , pour servir de
Supplement à l'Ouvrage. *A Hall*. 1728.
in 12. pages 771. Cet Ouvrage est en
Latin.

LA RELIGION CHRE'TIENNE démontrée
par la Résurrection de N. S. Jes. Chr.
en trois parties , dont la première expose
aux yeux des Deistes les conséquences
d'un examen négligé. La deuxième ex-
plique la nature et l'obligation de l'Evi-
dence morale , et la troisième fournit les
preuves de la Résurrection de nôtre Sau-
veur avec un Supplement , où l'on déve-
lope les principaux points de la Religion
naturelle , par M. *Honfréi Ditton* , en son
vivant Maître des Mathématiques dans
l'Ecole de l'Hopital de Christ , à Lon-
dres ;

A O U S T. 1731. 1955
dres, et traduit de l'Anglois par A. D.
L. C. *A Amsterdam, chez les Westeins et
Smith, 1728. 2. vol. 8°. Tom. 1. 260. pag.
Le II. 305. outre la Preface et les
Tables.*

Il s'est fait plusieurs Editions de cet
Ouvrage en Angleterre, où il a été ex-
trêmement goûté.

LES ANTIQUITEZ DE L'ASIE, anterieures
à l'Ere chrétienne, copiées sur les plus
considerables Monumens de la Grece,
traduites en latin, éclaircies par des No-
tes et des Commentaires, et auxquelles
on a joint le Monument d'Ancyre. Par
Edmon Chishul, Bachelier en Theologie.
*A Londres. fol. p.p. 207. et un Appen-
dix de six pages, 1728. en Latin.*

C'est un Ouvrage des plus curieux
qu'on puisse trouver en ce genre, et plein
d'Erudition.

LA VIE D'ERASME, considerée surtout
par rapport au tems qu'il passa en Angle-
terre, et contenant ainsi l'Histoire des
Sçavans qu'il y eut pour amis, de même
que l'Etat; où le sçavoir et la Religion
étoient alors dans les Universités d'Ox-
fott, et de Cambridge; avec un Supple-
ment où l'on trouve plusieurs Pieces ori-
ginales.

1954 MERCURE DE FRANCE
ginales. Par *Samuel Knight*, Docteur en
Theologie et Prebendaire d'Ely. *A Cam-*
bridge. 1726. 8°. pp. 386. pour la Vie. 31.
pour l'Introduction, et 144. pour le
Supplement, en Anglois.

MAXIMES propres à regler le *Silence* et
les *discours* de toutes sortes de personnes
en matiere de Religion. Par M. l'Abbé
Monet; *A Grenoble, chez Ribou* 1728. in
8°. pag. 240.

De quelque condition et de quelque
sexe que soient ceux qui liront ces Ins-
tructions, chacun y pourra choisir la
part concernant son état dans les Arti-
cles où il y a des Maximes generales et
particulieres qui peuvent convenir à di-
verses classes de personnes, dont les carac-
teres differens sont tracés au naturel dans
18. Paragresses. On y trouve aussi les
moyens propres à corriger les défauts des
entretiens des jeunes gens et des person-
nes avancées en âge, des Grands, et du
Peuple; des Sçavans et des Ignorans.
L'Auteur n'en a point fait l'application
d'une maniere ouverte, ni specifique,
attendu qu'il ne pouvoit se servir de cette
liberté sans contrevenir en quelque sorte
aux Régles de silence qu'il propose aux
autres dans cet Ecrit.

Il y fait remarquer qu'il est fondé sur cette maxime de l'Ecclesiaste, reconnoissant qu'il y a le temps de parler, comme il a celui de se taire sur les matieres de Religion, de même que sur tout autre sujet: mais il paroît étonné de ce qu'on n'enseigne point l'art de se taire, pendant qu'on s'applique si fortement à l'Etude des Langues, et qu'on remplit les Bibliothèques d'Art de penser, de Preceptes de bien dire, d'Instructions pour la Chaire, pour le Barreau, pour l'Art Militaire &c.

S'il s'agit de garder un secret, on ne peut trop se taire; le silence est alors une chose dans laquelle il n'y a point d'excès à craindre.

La reserve qui est necessaire pour bien garder le silence dans la conduite de la vie, n'est pas une moindre vertu que l'habileté et l'application à bien parler, et il n'y a pas plus de merite à expliquer ce que l'on sçait, qu'à bien taire ce que l'on ignore.

Le silence tient quelquefois lieu de sagesse à un sot, et de capacité à un ignorant. L'Auteur expose ensuite, sans detour, les différentes especes de silence qu'on remarque: silence prudent, artificieux, complaisant, spirituel, stupide, d'approbation,

1956 MERCURE DE FRANCE
bation , de mépris , moqueur , ironi-
que &c.

TRAITE' de la Morale des PP. de l'Egli-
se , où , en défendant un Article de la
Preface sur *Puffendorf*, contre l'Apologie
de la Morale des PP. du P. *Ceillier*,
Religieux Benedictin , de la Congrega-
tion de S. Vanne et de S. Hydulphe ;
on fait diverses Reflexions sur plusieurs
matieres importantes. Par *Jean Barbeyrac*,
Professeur en Droit dans l'Université de
Groningue , et Membre de la Société
Royale des Sciences à Berlin. *A Amster-*
dam, chez P. de Coup , et Herman Vitwerf.
in 4°. pp. 334. pour le corps de l'Ouvra-
ge , 42. pour la Preface , et 20. pour la
Table des Matieres , 1728.

LES DEUX LIVRES DE SAMUEL PUFFEN-
DORF , touchant les devoirs de l'homme
et du Citoyen , revus et éclaircis par des
Remarques dans lesquelles on voit l'uti-
lité du Droit naturel , pour l'étude du
Droit Civil , et l'abus du Droit Civil
pour l'étude du Droit Naturel ; par
Everard Otton , Jurisconsulte et Profes-
seur , pour l'usage de ses Auditeurs. Avec
les Observations de *Gottl. Gerb. Titius* ,
sur les deux Livres en question. *A Utrecht,*
chez

A O U S T. 1731. 1957
chez Jean Broedeleet. 1728. in 8°. pp. 480.
sans compter l'Épître Dedicatoire, la
Preface de M. Otton, celle de M. de Pu-
fendorff, la Table des Matières, ny les
Observations de M. Titius. *Tout l'Ou-
vrage est en Latin.*

LES AMOURS D'HORACE. *A Cologne,*
chez P. Marteau 1728. in 12 de 328. p.
sans la Preface qui en a 36. Ce livre est
un de ceux où l'on n'apprend rien. On
en parle ici avec une loüable liberté.

On trouve dans les Nouvelles Litterai-
res de ce premier Tome, pag. 209. Art.
de Florence, l'Edition d'un Ouvrage im-
portant; plusieurs de nos Lecteurs nous
sauront bon gré de voir ici ce qui en
est dit dans cet Article.

Joseph Man vient d'imprimer un
Recueil d'Inscriptions qui se trouvent
dans les Villes de l'Etat de Florence, sous
le Titre : *Inscriptionum Antiquarum,*
Græcarum et Romanarum, quæ extant in
Etruria Urbibus, Pars prima eas complec-
tens, quæ sunt Florentiæ. cum Notis An-
tonii Mariae Salvinii : curâ et studio An-
tonii Francisci Gorri Presb Flor. Baptistarii
et Ecclesiæ Sancti Joannis. Accedunt LXII
Antiquæ Gemmæ Litteratæ, aliæque pris-
cæ monumenta in XX. Tabulis, quæ ex-
F plicantur

1558 MERCURE DE FRANCE
plicantur et illustrantur. In folio , avec des
Figures en Taille douce.

Le premier Tome de cet excellent Ouvrage contient 1330. Inscriptions , sans compter les autres anciens Monumens ; la plupart de ces Inscriptions n'avoient pas encore paru , celles de *Gruterus* , de *Reinesius* et autres Auteurs , qui se trouvent répétées ici , y ont été mises selon le temoignage de M. *Gorri* , parce qu'elles étoient dans ces Auteurs si tronquées , et si pleines de fautes , qu'il a été obligé de les inserer de nouveau dans son Ouvrage. A chaque Inscription ou Monument , M^{rs}. *Salvini* et *Gorri* ont ajouté des explications , et corrigé les fautes que *Gruter* , *Reinesius* et autres avoient faites. Les Journalistes rapportent ici pour exemple une Inscription remarquable trouvée dans le Royaume de Naples en l'année 1688. sur'un Tombeau de *Marbre*. Elle est du tems de l'Empereur *Galba*. L'explication , ajoutent-ils , que l'Editeur donne de cette Inscription , est pleine d'érudition , et entre autres choses , il remarque que le mot *Connubium* s'écrit ici avec une N seulement , et qu'on se sert très souvent de la lettre C. pour le G.

Dans le même Article de *Florence* , on apprend qu'on y travaille à un Ouvra-

ge

ge considerable, qui aura pour Titre, *Orbis sacer et prophanus*, lequel contiendra 5. volumes in folio. L'Auteur se donne beaucoup de peine dans cet Ouvrage pour rechercher particulièrement de quelle maniere les Pays et les Provinces ont été divisés.

Dans d'autres Nouvelles Litteraires qu'on trouve à la page 438. il est rapporté dans l'Article de *Cambridge*, que M. Battie ayant remarqué que les bonnes Editions des Oeuvres d'Isocrate sont très rares, ce qui en avoit fait discontinuer la lecture dans plusieurs Colleges, a resolu de nous donner une nouvelle Edition de quelques unes de ses Oraisons, particulièrement de celles qui ont rapport à l'Histoire ou à l'Etat de la Grece, et d'y joindre ses Epitres; il rendra le texte aussi correct qu'il lui sera possible, et comme la version de Wolfius s'éloigne trop de la lettre, il en fera une nouvelle qui conviendra mieux à ceux pour qui cet ouvrage est destiné: il y mettra aussi des Remarques tirés de Wolfius, d'Harpocraton, d'Henry Etienne et de Suidas. Les Oraisons qu'il a dessein de publier, sont celles-ci. 1. *Ad Demonicum*. 2. *Ad Nicoclem*. 3. *Nicoclis*. 4. *Panegyrica*. 5. *Ad Philippum*. 6. *Areopagitica*. 7. *De Pace*

1960 MERCURE DE FRANCE
sive socialis. Ce sera un volume 8°. qui
coutera six Shillings aux Souscripteurs.

De Brunswic. *M. Brukman* Docteur
en Médecine et Membre de la Société
Imperiale Leopoldine , a publié ici en
Latin son Histoire naturelle de la Pierre
incombustible: en voici le Titre. *Histo-*
ria naturalis curiosa Lapidis Asbesti ejus-
que preparatorum, Charta nempè lini, Lin-
tei et Ellikniorum in combustibilium in 4°.
Nous avons divers autres petits Traités
de cet Auteur; *De Olitho Arahgneo litho,*
Lapide violaceo et Nummali, Magnalia
Dei in Locis subterraneis. &c.

GIORNALE de Letterati d'Italia Tomo V.
Anno M.DCC. XI. &c. in Venetia. 1.
vol. in 8°. pp. 418.

ISTORIA NATURALE del Monte Vesu-
vio , divisata in due Libri di GASPARE
PARAGLIO, Avvocato Napolitano. In Na-
poli Nella stamperia di Giacomo Raillard,
1705. in 4°. pagg. 429. c'est-à-dire His-
toir naturelle du Mont Vesuve, &c.

Cet Ouvrage a été entrepris dès l'an-
née 1694. à l'occasion des flammes extra-
ordinaires que vomit le Mont Vesuve
cette même année , et qui furent accom-
pagnées de plusieurs tremblemens de Ter-
re; mais l'Auteur distrait par les fonc-
tions

A O U S T. 1731. 166

tions de divers emplois publics , ne pût le retoucher , et le mettre enfin en état de voir le jour qu'en l'année 1705. Il est divisé en deux Parties , dont la premiere est proprement l'Histoire naturelle de cette fameuse Montagne , dans laquelle on rapporte tout ce qui en a été écrit en divers temps de vrai , et de fabuleux : la seconde Partie en expose l'Histoire *Philosophique* , soit pour ce qui regarde les Embrasemens et leurs causes , soit pour ce qui concerne leurs effets. Cet Ouvrage , ainsi que le Traité du même Auteur , sur les Tremblements de Terre , est écrit d'un stile châtié et naturel , à quelques expressions près qui sont peu usitées , et qui viennent moins de l'Auteur que du fond de son sujet.

On croit communement que les Embrasemens du Mont Vesuve dont on ne peut guere que conjecturer les causes Phisiques, sont aussi anciens que le Mont même. Les Payens étonnés de cette espece de prodige y reconnurent quelque chose de divin , comme on le voit par cette Inscription qui se lit sur un Marbre , trouvé dans la Ville de Capoue.

IOVI
VESUVIO
SAC.

F iij Une

Une chose a de quoy surprendre dans cette Histoire, c'est la fecondité de tout temps reconnuë du Mont Vesuve ; fameux surtout pour l'excellence de ses vins , dont le plus celebre est celui de *Falerne* que Petronne n'a pas oublié , *Falernum opimianum centum annorum.* &c. Virgile et après lui Columella , et d'autres Ecrivains en ont vanté les Huiles , les Bleds , les Patûrages , les Fruits , les Plantes , et plusieurs autres productions , qui ne sont pas moins nécessaires à la vie , qu'agreables à la vûë : mais quelle est la cause de cette fertilité ? C'est ce qui n'est pas aisé à découvrir ; Strabon , suivi par Cassiodore , l'attribuë aux Cendres mêmes de cette Montagne , ce que notre Auteur examine en Physicien , et explique d'une maniere qui a de quoy satisfaire des Lecteurs intelligens.

Il parle dans un Chapitre particulier des Villes anciennes et modernes , et des autres lieux situez aux environs du Vesuve , en commençant par l'ancienne Ville de *Veseri* , autrefois située sur la pente de cette Montagne du côté qui regarde Capoue , selon Cluvier. C'est du nom de cette Ville que * *Pellegrin* croit que la

* C'est apparemment quelque Historien ou Généalogiste Italien.

Famille.

A O U S T. 1731. 1563

Famille *Vesaria* a tiré son nom , et que
c'est de cette famille qu'il est fait men-
tion dans l'inscription suivante , gravée
sur un marbre Antique.

D. M. S.
M. VESERIO
M. FIL. PAL.
JUCUNDIANO
PRAEF. FABRUM
ADCENSO. VELATO
PROC. ALIM. VIAE. FLAM
II. VIR DESIG.
SACRIA. JUCUNDA.
MATER.

Après *Veseri* suivoit *Heraclee* qui re-
connoissoit Hercule pour son Fon-
dateur , située sur un Promontoire avec
un Port considerable , sans parler de
Pompei sur la Riviere de Sarne , de *Tora*
dont il est parlé dans Flotus , et de plu-
sieurs autres Villes moins considerables ,
l'Auteur de cette Histoire en recherche
l'origine , et fait voir autant d'erudition
que d'exactitude. Il n'oublie pas les Ri-
vieres qui sortent du Mont Vesuve , dont
la principale est la *Sarne* que les Grecs
ont nommé *Δράκον* Dragon , peut être ,
dit-il , à cause de la mauvaise qualité et

F iiij des

1964 MERCURE DE FRANCE
des exhalaisons dangereuses de ses eaux.
C'est ainsi qu'elle est appelée par Siconius, en parlant de la fameuse Bataille donnée sur ses bords entre l'Armée de Narxés et celle des Goths.

Notre Historien parle ensuite des plus fameux Embrasemens du Vesuve, à commencer par celui qui arriva sous l'Empereur Tite décrit par Aurelius Victor, en suivant exactement l'ordre Chronologique, ce qui l'engage souvent dans des Discussions critiques pour concilier ses Auteurs avec les Fastes Consulaires &c. Le dernier de ces mémorables Embrasemens arriva le 6. Avril de l'année 1694. et ce fût ce qui donna lieu à M. Paraglid'écrire son Histoire. Comme l'effet le plus étrange de cet Incendie fût un grand Torrent de pierres fondues et liquéfiées, l'Auteur employe un Chapitre entier à examiner le mouvement, la qualité, la grosseur, et la figure de cette matiere fluide, laquelle ayant un principe de feu et une maniere d'ebullition, s'élevoit quelquefois en s'évaporant, et reprenoit ensuite sa premiere consistance, ou la dureté d'une veritable pierre, teinte d'une couleur noirâtre. La grosseur de ces nouvelles pierres étoit depuis un jusqu'à quatre pieds.

Un

Un autre Chapitre est destiné à examiner la profondeur de la Concavité du Mont Vesuve, et ce n'est pas le moins curieux. Notre Auteur n'est pas du sentiment de ceux qui croient que cette profondeur s'étend jusqu'au dessous de la Mer, appuyé sur des raisons Phisiques, et fondé sur l'expérience faite en l'année 1682. qu'on s'avisa de jeter par la principale embouchûre une pierre, laquelle rendit un son tout-à-fait semblable à celui des pierres jetées dans un Puits, signe évident, selon cet Auteur, d'une mediocre profondeur. Il combat ensuite, en finissant la première Partie de son Histoire, l'opinion de plusieurs Sçavants qui ont cru que dans l'embrasement de 1631. le Vesuve avoit fait par ses souterrains une attraction sensible de l'eau de la Mer, opinion qu'il refute, estimant la chose absolument impossible, quand même la concavité de ce Mont auroit toute la profondeur qu'on lui donne communement.

Nous nous dispensons d'entrer avec nos Journalistes dans le détail de la seconde partie de cet Ouvrage, nous contentant d'observer que l'Auteur y parle moins en Historien, qu'en Physicien, il combat fortement les opinions vulgaires, sur la cause et les effets des embrasements

E v. sements

1666 MERCURE DE FRANCE
 sements du Vesuve &c. et il appuye ses
 sentimens sur des raisons qui paroissent
 plausibles. Des deux derniers Chapitres
 de cette seconde Partie , l'un est em-
 ployé à examiner les signes pronostiques
 des Incendies prochains , que M. Paragli
 tient tous faux et de même nature que
 les Augures des Anciens sur le même su-
 jet des Montagnes embrasées , et l'autre
 traite de la Peste , que le vulgaire croit
 être l'effet de ces embrasemens , et des
 remedes que l'on peut apporter contre un
 mal si dangereux ; sur quoy l'Auteur exhor-
 te les fideles d'avoir principalement re-
 cours à Dieu et à la protection des Saints
 Tutelaires des lieux qui sont menacés de
 ce fleau.

VERSI E PROSE di *Pierjacopo Martello*
in Roma , per Francesco Gonzaga 1710.
 in 8°. p. 324. con figure.

TEATRO di *Pierjacopo Martello in Ro-*
ma 1709. in 8°. p. 404. con figure.

Ces deux differents Ouvrages sont de
 M. Martel, Secrétaire du Senat de Boulo-
 gne sa Patrie , et Professeur des Huma-
 nitez dans l'Université de la même Ville ,
 qui s'est acquis beaucoup de réputation
 par la politesse et par la fécondité de sa
 plume. Le premier dédié au Cardinal
 Gozzadini ,

A O U S T. 1731. 1967

Gozzadini , contient un Poëme intitulé *les yeux de Jesus* , divisé en six Chants , quatre Dialogues dont le titre est *il volo* , ou l'Art de voler en l'air , et neuf Discours sur *la Poétique*. Le second volume sous le titre de Theatre, contient six Tragedies , sçavoir Perselide , Proculus , Iphigenie en Tauride , Rachel , Alceste , et Jesus perdu *Gesu perduto*. Nos Journalistes entrent dans le détail de toutes ces différentes Pièces ; mais il nous est impossible de les suivre , assujetis comme nous le sommes à de certaines bornes. On trouve dans le IV. Chant du Poëme des yeux de Jesus une circonstance édifiante : c'est la conversion du fameux Peintre Augustin Carache , que Dieu toucha lorsqu'après avoir fini un Tableau de dévotion , il se mit à contempler attentivement la Figure de Jesus , et celle de sa Sainte Mere , ouvrages de son pinceau , en sorte que dès ce moment Carache ne voulut plus peindre des sujets profanes , et mena une vie toute chretienne.

CONSIDERATIONI intorno al' Barometro del Cartesio , ed al peso dell' aria del Signor Marchese Gio Poleni Veneziano , Pubblico Professore di Meteore , e di Astronomia nello studio di Padova. c'est-à-dire

E VI OBSERVA-

1768. MERCURE DE FRANCE

OBSERVATIONS sur les Barometres de Descartes et sur la pesanteur de l'air. Par M. le Marquis POLENI, Professeur d'Astronomie à Padoue : on ne dit point l'année, ni le lieu de l'impression. -

Cet Ouvrage n'a pour but que la perfection du Barometre : l'Auteur donne à Descartes les loüanges qui lui sont dues à cet égard, mais il ne dissimule pas les deffauts de l'Instrument de son invention qui porte ce nom ; Il ajoute que M. de la Hyre a parfaitement bien traité cette matiere dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1703. Enfin il propose un Barometre de sa propre invention, dont on trouve la figure gravée dans le Journal avec un discours pour en prouver la bonté et l'utilité, qui fait voir la capacité de ce Professeur sur le sujet qu'il a entrepris de traiter.

Dans les Nouvelles Litteraires de ce volume on trouve un petit Eloge du fameux *Prosper Alpin*, né sujet de la République de Venise, et Professeur de Medecine et de Botanique à Padoue dans le XVI. et le XVII. Siecle, à l'occasion de la réimpression du plus rare et du plus estimé de ses Ouvrages, intitulé *De presagienda vita et morie agrotantium*. Cette Edition a été faite à Leyde en l'année

1710.

A O U S T. 1731. 1959.

1710. par les soins de M. Hermant Boerhave, aussi Professeur de Medecine et de Botanique de l'Université de Leyde, avec une Preface de sa façon, dans laquelle il aura sans doute parlé des autres Ouvrages de P. Alpin, qui sont tous curieux et devenus rares. Nos Journalistes n'en parlent point; c'est le premier de tous les Européens qui a écrit sur l'Arbre et le fruit du Café, et qui la fait connoître en deçà des Mers, après l'avoir vû en Egypte. Il a aussi fait un excellent Traité sur l'Arbre du Baume, un autre des Plantes étrangères, et un Ouvrage sur la Medécine des Egyptiens. On devroit bien songer à les réimprimer.

On apprend, dans l'Article de Luques, que Pellegrin Frediani y venoit de réimprimer in. 8°. la 1. et la 2. Partie des *Poësies sacrés et morales*. de Louïs Adimari, Sénateur de Florence et Académicien de la Crusca, avec la Paraphrase des VII. Pseaumes de la Penitence en vers lyriques du même Auteur, estimé l'un des plus fameux Poëtes Italiens de notre temps; il est mort à Florence le 23. Juin 1708. Tous ses Ouvrages furent d'abord publiés dans cette dernière Ville de l'Imprimerie du Grand Duc en 1696. 1. vol. fol. et ils meritoient bien, au sentiment de nos Journalistes,

1970 MERCURE DE FRANCE
Journalistes, par la pitié des sentimens,
et par leur politesse, l'honneur d'une
nouvelle Edition.

Un Antiquaire écrit de Naples, qu'en
travaillant dans le Village de *Resine*,
auprès de cette Ville, à la réparation
d'une Citerne, on a trouvé quelques
Marbres antiques, ce qui a excité la cu-
riosité du Prince d'Elbeuf, qui a fait
fouir la terre aux environs: au moyen
de ce travail, on a découvert plusieurs
fragmens de Colomnes de Marbre affri-
cain, de Cipolin, d'Albâtre &c. quel-
ques Statues d'un goût grec, mais fort
mal traitées, et diverses Corniches de
Marbre de Paros, d'un travail exquis et
d'Ordre Corinthien. L'opinion commu-
ne veut qu'il y a eu là un Temple de
l'ancienne Ville d'*Heroulane*, dont Pline,
Ciceron, Mela, et Strabon ont parlé:
cette découverte le confirme, et on croit
que les Colomnes dont on vient de par-
ler, formoient le dernier Ordre d'Arch-
itecture, ensorte que si on creusoit plus
avant jusques à la profondeur de 80.
palmes, on trouveroit d'autres Colom-
nes plus considerables &c. On a ote que
la chute de cet Edifice fût un des effets
du fameux tremblement de Terre qui ar-
riva sous l'Empereur Tite.

L'Inscrip-

L'Inscription suivante se lit sur une Architrave , ou plutôt sur une Frize ,
 APPIVS. PVCHER. C. F. COS. IMP.
 VII VIR. EPVLONVM. Cet *Appius Pucher*, selon notre Antiquaire , fût Consul avec C. Norbanus Flaccus , sur quoy il fait quelques Remarques Historiques , qui lui donnent lieu de croire que l'*Appius Pulcher* de l'Inscription est le même à qui Cicéron a écrit plusieurs Lettres , et qui succéda à Cicéron dans la charge de Proconsul de Cilicie.

On ajoute que dans le même lieu on déterra la Statue d'une Femme , que ce même Antiquaire conjecture être celle de la Vestale *Claudia*, dont Valere Maxime a fait mention dans son Histoire. Nos Journalistes promettent , en cas que cette découverte ait d'autres suites , d'en faire part au Public.

On apprend dans l'Article de Rome , que M. André Adam, de la Ville de Boulogne , Maître de la Chapelle du Pape , et Beneficier de l'Eglise Sainte Marie Majeure , a publié un Ouvrage qui lui fait honneur , et qui marque son application aux devoirs de sa charge , en voici le titre : *Osservazioni per ben regolare il coro de i cantori della Capella Pontificia tanto nelle funzioni ordinarie , che straordinarie.*

Roma

1972 MERCURE DE FRANCE
*Roma per Antonio de Rossi 1711. in 4^e.
pagg. 216. Senza la Prefazione e l'indice.*

Les Saintes Fonctions de la Chapelle Pontificale sont remplies de tant de Majesté, qu'il étoit à propos de les décrire et de les expliquer dans un Livre particulier, comme l'a fait M. Adam pour l'instruction et pour l'édification des Fideles. Il a ajouté un Catalogue des Chantres de cette Chapelle depuis Paul III. jusqu'à ce tems-ci, avec les Portraits en Taille-douce de quelques-uns. L'Ouvrage est utile, digne de son Auteur, et magnifiquement imprimé, *nobilmente Stampato.*

M. Adam est de l'Académie des Arcadiens, *gli Arcadi*, dont tous les Membres, comme l'on sçait, portent des noms particuliers. Celui de cet Auteur est *Caricle Piséo*. Cela fait souvenir de l'Académie des *Humides* de Florence, dont les premiers Membres furent appelés *l'Humecte, le Gelé, le Froid, le Trempé, le Transi, le Trouble, le Brochet, le Bourbeux, le Rocher, l'Ecumeux, le Cygne.*

On trouve chez André Cailleau, Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, à l'Image S. André, les Livres nouveaux suivans.

OEUVRES de Clement Marot, revûes.
sur

A O U S T. 1731. 1975
sur plusieurs Manuscrits et sur plus de
40. Editions, et augmentées, avec les Ou-
vrages de Jean Marot, son pere, ceux de
Michel Marot, son fils, 4. vol. *in* 4. 1731.
Les mêmes Oeuvres *in* 12. 6. volumes.

HISTOIRE de la Ville de Genève et des
Environs. Nouvelle Edition très-augmen-
tée, 2. vol. *in* 4. 1731. avec Cartes et
Figures.

La même 4. volumes *in* 12.

COURS d'Arithmétique, &c. par l'Abbé
le Port, *in* 12.

LES EPIQUES et Evangiles, avec des
Réflexions, volume *in* 12.

L'HISTOIRE des Rois de Chypre, de
la Maison de Lusignan, traduite de l'I-
talien du Cavalier Henry Giblet Cypriot.
2. volumes *in* 12. sous Presse.

Le même Libraire vient d'imprimer la
suite du Théâtre Italien, par le sieur
Ricoboni, dit Lelio, avec une Lettre de
M. Rousseau à l'Auteur, et l'Explication
des Figures, grand *in* 8. 1731. Il vend
aussi le premier vol. *in* 8. avec figures.

On trouve aussi chez lui une Carte
Géographique des Pays de Bierre, dit de
Fontainebleau, de Hurepoix, Gatinois,
et

1974 **MERCURE DE FRANCE**
et de partie de la Brie , dédiée au Roi ,
par M. l'Abbe Guilbert , Auteur de la Des-
cription de Fontainebleau , qui se vend
chez le même Libraire. Cette Carte est
d'autant plus commode , qu'elle se peut
mettre dans la poche , n'ayant que 14.
pouces en quarré , et qu'on y trouve les
noms des Seigneurs de toutes les Villes ,
Villages , Fiefs et Hameaux qui se trou-
vent dans ces Pays.

Le troisième volume des *Veillées de
Thessalie* , paroît chez J. Fr. Josse , rue
S. Jacques , et se fait lire aussi agréable-
ment que les précédens.

Les illustres personnes qui nous ont
communiqué l'Épitaphe de Madame de
Brunswic , composée à Vienne par l'ordre
de l'Imperatrice Doüairiere , sa fille , et
publiée dans le Mercure de Juillet dernier ,
ont souhaité que nous en donnassions
une Traduction Françoisse , pour la sa-
tisfaction des Dames et de ceux à qui l'au-
tre Langue n'est pas si familiere.

EPITAPHE de Madame de Brunswic.

PASSANT , arrêtez-vous ici , et respectez
un nom qui ressent la Majesté. Cy git
la Serenissime Princesse BENEDICTINE ,
fille

Elle d'Edouïard , frere de Charles-Louis, Electeur , Comte Palatin du Rhin , Duc de Baviere , Comte de Zell et de Spanheim, et d'Anne de Gonzague de Nevers, Epouse de Jean-Frederic , Duc de Brunswick et de Lunebourg, et mere de Caroline-Felicité , mariée à Renaud d'Este , Duc de Modene, et de l'Auguste Princesse AMELIE - WILHELMINE , veuve de JOSEPH I. Empereur des Romains.

SON ancienne Race a pris naissance parmi les Couronnes , elle s'est multipliée avec les Sceptres , elle s'est agrandie sur les Trônes. Illustrée par l'éclat de sa vertu, encore plus que par celui qu'elle a reçu de ses Peres, et répandue de tous côtez avec une gloire peu commune , elle fait douter également à l'Antiquité et à la Posterité , si elle a plus reçu de ses Ancêtres, ou plus transmis à ses Descendans.

Passant , respectez donc cette Princesse, le modele de la Femme Forte , l'exemple d'une Princesse vraiment Chrétienne , laquelle ayant reçu du Ciel un naturel heureux , a fait admirer en sa Personne un merveilleux assemblage de vertus ; d'affection pour les siens , de bonté pour ses Domestiques , de bienveillance pour tous ceux qui dépendoient d'elle , et d'affabilité dans le commerce de la vie.

De-

DEMANDEZ à Dieu pour cette grande Princesse, BENITE de nom et d'effet, le repos éternel et la Compagnie des Saints, puisque vous trouvez en elle un Miroir de Pieté, un Exemple de Probité, l'ornement et le modele de ce caractere noble et grand qu'elle avoit reçu de ses Ayeux.

SEMBLABLE à une personne qui dort paisiblement, elle est morte de la mort des Justes, le xii. du mois d'Août, l'An de la Nativité de J. C. M. dcc. xxx. âgée de plus de Lxxix. ans.

Nous avons parlé en son tems de la Mort du celebre M. Newton; voici l'Épitaphe qu'on vient de graver sur son Tombeau dans l'Eglise de Westminster.

H. S. E.

ISAACUS NEWTON, Eques Auratus,
 Qui animi vi propè divinâ,
 Planetarum motus, figuras,
 Cometarum Semitas, Oceanique ætus,
 Sua Mathesi facem præferente,
 Primus démonstravit;
 Radiorum lucis dissimilitudines,
 Colorumque inde nascentium proprietates
 Quas nemo ante suspicatus erat; per-
 stigavit.

Naturæ, Antiquitatis, S. Scripturæ
 Sedulus

A O U S T. 1731. 1977

Sedulus , sagax , fidus Interpres.

Dei O.M. Majestatem Philosophiâ aperuit,
Evangelii simplicitatem moribus expressit

Sibi gratulentur Mortales ,

Tale , tantumque extitissé ,

HUMANI GENERIS DECUS.

Nat. XXV. Dec. A. D. M. DC. LII.

Obiit MAR. XX. M. DCC. XXVI.

STANCES,

Sur les Poëtes Epiques,

Plein de beautez et de deffauts ,
Le vieil *Homere* a mon estime ;
Il est , comme tous ses Héros ,
Babillard outré , mais sublime,

Virgile , orne mieux la raison ;
A plus d'art , autant d'harmonie ,
Mais il s'épuise avec *Didon* ,
Et râte à la fin *Lavinie*.

De faux brillants , trop de Magie ,
Mettent le *Tasse* un cran plus bas ,
Mais que ne tolere-t'on pas ,
Pour *Armide* et pour *Herminie* ?

Milton

Milton, plus élevé qu'eux tous ,
 A des Beutez moins agréables.
 Il n'a chanté que pour les fous ,
 Pour les Anges et pour les Diables.

Après Milton , après le Tasse ,
 Parler de moi seroit trop fort ,
 Et j'attendrai que je sois mort ,
 Pour apprendre quelle est ma place.

Voilà la véritable leçon de ces Vers de M. de Voltaire , qui ont été imprimez d'une manière peu exacte dans le Nouvelliste du Parnasse, Lettre vingt-neuf. L'Auteur de ce Nouvelliste , qui fait un Commentaire solide sur l'étimologie de ce mot *rater* , prétend que ces Stances sont plus badines que solides. Il semble cependant qu'on n'en a pas jugé ainsi dans le public ; il est vrai que ces Vers ont l'air badin , mais le jugement que M. de Voltaire porte sur les autres Poètes Epiques , a paru judicieux. Jamais peut-être n'a-t-on rendu plus de justice à Homere que dans le petit Quatrain qui renferme son Portrait.

A l'égard de Virgile , il est certain que les six derniers Livres où l'on fait la guerre pour Lavinie , ne valent pas , à beaucoup près ,

près, les six premiers. Il est bien vrai qu'Ænée n'est pas amoureux de Lavinie, comme il l'est de Didon ; Aussi ce n'est point Ænée, c'est Virgile qui rate Lavinie, en rendant tout ce qui la regarde si peu intéressant.

Pour le Tasse, c'est le sentiment de M. Despreaux, que les faux brillants et la sorcellerie ont dégradé cet Auteur célèbre.

Est-il rien de plus raisonnable que de dire que Milton a chanté pour les fous, les Anges et les Diables ? on voit dans ce Poëme, fameux d'ailleurs, un Paradis, appelé expressement *le Paradis des Fous* ; toute la Scene se passe dans un autre Monde que le nôtre.

A l'égard de la dernière Stance, c'est au Public seul d'en décider.

Le Cours des Sciences, *in folio*, par le Pere Buffier, dont le Projet fut publié il y a un an, est achevé d'imprimer, l'Edition est des plus belles. Elle est de plus de deux cens feuilles, Caractere de *S. Augustin*, parmi lesquelles il se trouve la valeur de trente à quarante feuilles, Caracteres, partie de *Cicero*, partie de *petit Romain*, aussi beaux et aussi neufs que le *S. Augustin*. L'Auteur a fait employer ces Caracteres differens pour certains endroits moins necessaires à la suite des choses ou qui demandent plus d'attention que le commun des Lecteurs en France, n'est disposé

à é

1980 MERCURE DE FRANCE

en donner. On a employé en particulier le *petit Romain*, afin de ne point doubler les lignes aux endroits où il y a des Vers; ce qui d'ordinaire produit à la vûe de l'embarras et un mauvais effet. L'Ouvrage par-là contient plus de matiere que l'Auteur n'avoit promis. Au reste ce qui fait la dernière quatrième Partie de l'*in folio* n'avoit point encore paru, sçavoir, 1°. *L'Exposition des preuves les plus sensibles de la véritable Religion.* 2°. *Eclaircissemens de plusieurs difficultez proposez à l'Auteur, sur la plûpart des Traitez qu'il avoit d'abord imprimez in 12.* 3°. *Un Discours sur l'étude et sur la Méode des Sciences.* 4°. Sept ou huit Dissertations, qui font chacune autant de petits Traitez sur des choses dont on parle ou dont on a fort parlé dans le monde, comme, 1°. *de la nature du goût.* 2°. *Si nous sommes bien en état de décider sur les beautex ou sur les deffauts d'Homere et des anciens Poëtes.* 3°. *L'Apologie du fameux Vers de Lucain. Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.* 4°. *Si les regles et les beautex de la Musique sont arbitraires ou réelles;* cette quatrième Dissertation renferme une *Métode entière d'apprendre soi-même la musique et de l'enseigner à ceux qui n'en auroient jamais eû nulle idée.* Quand nous serons plus instruits, nous en marquerons plus de particularitez; cependant l'*in folio* se distribuera le mois de Septembre à ceux qui en avoient retenu des Exemplaires, chez le sieur de la Mesle, Imprimeur de l'Ouvrage, rue de la vieille Bouclerie; et se vendra chez les sieurs Cavelier et Giffart, Libraires, rue S. Jacques.

Les Libraires de Paris travaillent actuellement

A O U S T. 1731. 1981

ment à donner au Public une nouvelle Edition des OEUVRÉS DE MOLIERE ? en six volumes *in-quarto* , avec des Memoires sur la Vie de l'Auteur , et des Réflexions Historiques et Critiques sur chaque Piece.

On n'épargnera aucune dépense pour embellir cette Edition , qui sera toute entiere sur du grand papier ; avec le Portrait de l'Auteur , des Estampes pour chaque Sujet , des Vignettes , Lettres grises et Culs-de-lampes ; le tout dessiné et gravé par les meilleurs Maîtres.

Le Texte a été exactement conféré avec les anciennes Editions et quelques Manuscrits. La correction de cette Edition sera faite avec un très-grand soin.

Les Exemplaires seront délivrés à la fin de l'année 1732. Il n'en sera tiré qu'un très-petit nombre, conformément au papier et aux Caracteres employés au present Avis.

Ceux qui en voudront retenir , pourront s'adresser , à Paris chez Pierre Gandoûin , Quay des Augustins , Theodore le Gras , Grand'Salle du Palais. Michel-Estienne David , sur ledit Quay. Guillaume Cavelier , rue Saint Jacques.

Les Libraires ci-dessus ne délivreront des Reconnoissances que jusqu'au dernier Novembre 1731.

La suite et conclusion des Mémoires d'un homme de qualité qui s'est retiré du Monde , se trouve à Paris chez Gabriël Martin , Libraire , rue S. Jacques , chez la Veuve Delaulne , même rue , et chez Theodore le Gras au Palais.

Le samedi 28. Juillet , l'Académie Royale
G des

1982 MERCURE DE FRANCE

des Sciences élût M^{rs}. de *Maupertuis*, *Pitot*, et *Bouguier*, pour remplir la place de Pensionnaire Géomètre, vacante par la veterance accordée à M. *Saurin*, le premier a été choisi par le Roy pour remplir cette place.

Le Mercredi 1. Aoust M. Clairau a été choisi pour remplir la place d'Adjoint Mécanicien, vacante depuis long-temps.

Le Mercredi 8. M. de *Valiere*, Lieutenant General d'Artillerie ; Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis, et M. de la *Peyronie*, premier Chirurgien du Roy, ont été élus pour remplir la premiere de deux places d'Associés libres, dont le Roy vient d'augmenter cette Classe : ces deux Sujets ont été choisis pour remplir ces deux places.

Le grand Ouvrage que M. Massé commença en Juillet 1723. est entierement fini depuis le commencement de ce mois, et tout ce qu'il y a de Curieux et de gens de goût, trouvent qu'il a parfaitement reussi, après huit années de travail, d'application et de dépense. Cet Ouvrage laborieux et qui demande de grands talens, consiste dans les desseins de toutes les Peintures de M. le Brun, qui font l'ornement et la magnificence de la grande Galerie et des deux Sallons du Château de Versailles. Tous ces desseins, qu'on va voir chez luy avec grand plaisir, *Place Dauphine, au Roy de Prusse*, sont faits avec beaucoup de soin, d'intelligence et de propreté. ils paroîtront en Estampes dans 4. ans, en 56. morceaux. Les meilleurs Graveurs de Paris y travaillent actuellement.

Par la bonté du Roy, cet ouvrage paroîtra plutôt qu'on n'auroit osé l'esperer, S. M. ayant permis

permis au Sicur Massé, pendant les trois dernières années, de laisser les Echaffauts en leur entier, lors de son séjour à Versailles, et même de travailler en sa présence, dont elle l'a souvent honoré.

On a reçu en Espagne, par les derniers Vaisseaux arrivés des Isles Canaries, la confirmation des premiers avis qu'on avoit eus de l'éruption d'un nouveau Volcan, au haut des Montagnes de l'Isle de Lancelotte, la septième de ces Isles, qui appartient aux Rois de Portugal, depuis la cession qui en fut faite autrefois à l'Infant Don Henrique, Grand-Maître de l'Ordre de Christ, par Maciot de Betencourt, Gentilhomme François qui en étoit propriétaire. Ces Lettres portent que le premier Septembre de l'année dernière, la montagne avoit vomi par trois différentes ouvertures une si grande quantité de matières minerales & bitumineuses, qu'il s'en étoit formé des torrens, qui en moins de sept heures avoient réduit en cendres la Ville de Tingafa, & les Bourgs de Sainte Catherine, de Masso, Chareta, Chimanfaya; Penha-Palomas, Rodeos, Jaretas, & plusieurs autres; que le vent, impétueux qui accompagnoit cet incendie, ayant élevé les cendres de ces habitations détruites, elles étoient retombées sur les Villages de Cupadero, Teo, Murdacha, Gerias, Mozaga; de S. Barthelemy & de Lomo d'Andrez, dont tous les habitans avoient été étouffés et ensevelis. Ces cendres se portèrent plus loin sur d'autres habitations, et quoyqu'en moindre quantité, elles ne laisserent pas de perdre tous les fruits qui y sont excellents, et de gâter les eaux des Puits et Fontaines, ensorte que la faim et la soif oblige-

G ij rent

rent le reste des habitans d'abandonner cette Isle, paravant si peuplée , si fertile et si opulente.

Nous avons reçu par les Vaisseaux de la Compagnie des Indes revenus depuis peu , la nouvelle d'un tremblement de Terre arrivé à Peking , Capitale de la Chine , le 30. de Septembre dernier , qui a duré pendant près de quatre minutes , avec tant de violence , que les principaux Edifices de la Ville en ont été ébranlés. Le magnifique Palais de Haytien , maison de plaisance des Empereurs de la Chine , situé à quelque distance de la Ville , et celui du 17. frere de l'Empereur , ont été renversés. La belle Eglise des Jesuites Portugais et celle des Jesuites François sont presque totalement détruites , ainsi que le Convent des Franciscains. Il y eut le même jour une seconde secousse qui fut suivie de plusieurs autres moins fortes ; et qui durèrent jusqu'au 2. Octobre au matin. Le Theaulo , ou Fleuve jaune , et plusieurs autres Rivières ont rompu leurs Digues ; et s'étant répandus dans la Campagne , ils ont inondé quatre Provinces , et les habitans de plusieurs Villes considérables ont été noyés ; de sorte qu'il a péri plus de 100. mille personnes , tant sous les ruines des maisons renversées , que par le débordement des Rivières.

Les Lettres d'Allemagne portent , qu'on avoit essuyé à Olmutz un orage si violent , que 16. maisons en avoient été renversées , et que la grêle dont il s'étoit trouvé des grains pesant près de deux livres , avoit tué 52. personnes et tous les Bestiaux qui étoient dans la Campagne.

Celles d'Italie assurent , que les chaleurs sont

si

si grandes cette année dans la Sicile, qu'on ne se souvient pas d'en avoir ressenti de pareilles : l'ardeur des rayons du Soleil y casse les vitres des fenêtres exposées au midy ; les Bestiaux meurent dans la Campagne, et les enfans de Palerme, de Trapani, et de plusieurs autres Villes sont attaqués d'une maladie épidémique dont la plupart périssent.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Besançon le 1. Aoust 1731. sur une personne âgée de cent six ans.

Comme je me suis apperçu, Monsieur, en lisant le Mercure de France, que vous y faisiez mention de la mort de plusieurs personnes qui avoient vécu fort long-temps, je crois que celle dont je vais vous parler, mérite d'y trouver place par rapport au long temps qu'elle a vécu; vous pouvez compter entièrement, Monsieur, sur ce que je vous marque, parceque j'ay vu moy-même cette femme l'année dernière, et que je luy parlay pendant plus d'une demie heure, répondant avec autant de bon sens et de précision à ce que je lui demandois, que si elle n'eut eu que cinquante ans. Elle a marché jusqu'au moment qu'elle a été attaquée de la maladie dont elle est morte, qui n'a duré que peu de tems, et n'a jamais cessé d'aller à sa Paroisse qui étoit éloignée de la maison où elle demouroit d'environ un demi quart de lieue.

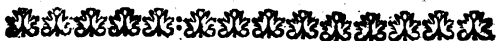
Jeannette Guignard, Originaire du Village des Fourgs, dans les Montagnes de Franche-Comté, sur les Frontieres de la Suisse, vint au monde le 26. Mars 1625. elle fut baptisée en l'Eglise de S. Benigne de Pontarlier, petite Ville de cette

G iiij Province,

1986 MERCURE DE FRANCE

Province, elle épousa en 1642. Claude Garnier, du Village de Monmahoux, Laboureur fort aisé, avec qui elle demeura jusqu'en 1666, tems auquel les François étant venus en cette Province pour en faire la Conquête, ce particulier périt dans un party. Elle est restée veuve depuis ce tems là jusqu'à sa mort, arrivée au mois de Juin 1731. laissant près de cinquante, tant fils que petits-fils. Elle a parconsequent vécu cent six années deux mois et quelques jours.

La Médaille dont nous donnons ici la gravure, et qui a été frappée depuis peu, mérite une particuliere attention à toute sorte d'égards. On y voit d'un côté le Buste de S. E. M. le Cardinal de Fleury, avec cette Legende **ANDREA HERCULI S. R. E. CARDINALI PRIM. REGINÆ ELEMOSINARIO.** et sur le Revers une Colonne élevée sur son pied destal, au dessus de laquelle est un Globe chargé de trois fleurs de Lys, Simbole de la France. Autour de la Colonne sont représentées debout les quatre principales Vertus, avec les Attributs qui les caractérisent; pour Legendes **VIRTUTES REGNI ADMINISTRÆ**; et dans l'Exergue **M. DCC. XXXI.** Les coins de cette Médaille, dont on ne peut trop louer le dessein, le goût, et l'exécution, ont été gravez par M. Roettiers.

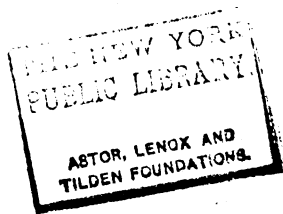


CHANSON.

Riez, chantez, jeunesse aimable,
Suivez vos innocens desirs;

De





THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

A O U S T. 1731. 1987

De la censure inévitable,
Vangez-vous d'un air agréable,
Punissez-la par vos plaisirs.

BOUQUET.

Allez sur le sein de Lisette,
Vivre et mourir, brillantes fleurs;
Vous aurez dans cette retraite,
Pour Zephirs, les soupirs des cœurs.

Que mon ame seroit ravie !
Que mon sort feroit de jaloux,
S'il m'étoit permis comme à vous,
D'y vivre et d'y perdre la vie !



S P E C T A C L E S.

LE 16. Juillet, les Comédiens François donnerent la premiere Représentation du *Mari curieux*, Comédie en Prose et en un Acte, par M. d'Alinval. Cette Piece a été favorablement reçûe du Public, ce qui nous donne lieu de croire qu'on en verra avec plaisir un petit Extrait dans ce Journal.

M. *Lisidor*, venant d'un long voyage,
G iiij trouve

1988 MERCURE DE FRANCE
trouve le bruit de sa mort répandu dans son pays , fondé sur un naufrage dont il s'est heureusement sauvé. La bonne opinion qu'il a de sa femme et de lui-même , lui fait naître la curiosité d'apprendre combien il est regretté. Il fait cette épreuve à la faveur d'un travestissement ; il se met à la tête d'une troupe de Bohémien-
nes , et en qualité de diseuse de bonne aventure , il s'adresse d'abord à *Maturin*, son Jardinier. Ce Maturin vient d'être maltraité par un Amant de sa femme et congédié par sa femme même , pour lui avoir sagement représenté qu'elle ne devoit pas se remarier sans être bien sûre de la mort de son mari , et pour avoir condamné sa joye dans un temps où elle devroit s'abandonner à la douleur. La tendresse d'un Serviteur si fidele , engage M. Lisidor à lui annoncer qu'il reverra bien-tôt son cher Maître. Maturin est si agréablement flatté d'une promesse si satisfaisante , qu'il donne tout ce qu'il a sur lui à la fausse Bohémienne ; son Maître ne peut s'empêcher de se découvrir à lui ; il le charge d'engager Madame Lisidor à la voir danser chez elle avec toute sa troupe. C'est par une proposition si agréable et par une fausse apparence de repentir , que Maturin regagne les bonnes graces de
Madame

Madame Lisidor et du *Gascon*, qui la doit épouser. La seconde consolation que le Mari curieux reçoit dans sa maison, c'est la tendre douleur que sa fille *Henriette* témoigne sur la fausse nouvelle de sa mort; il est tenté de se découvrir à elle sur tout pour soulager le nouveau tourment que lui cause l'ordre qu'elle a reçu de sa mere, d'entrer dans un Convent et de s'arracher pour toujours au jeune *Damon*, qui lui avoit été destiné pour époux dès sa plus tendre enfance; quelques sentimens inconnus qui lui échappent à la voix de la fausse Bohémienne, font une espece de demi reconnoissance qui commence à remuer les Spectateurs. Le Chevalier *Gascon* qui ne connoît ni pere ni mere, et qui pourtant a promis à Madame *Lisidor* que son pere arrivera au premier jour pour assister à la nôce; engage la prétendue Bohémienne à lui donner quelque'un de sa troupe qui fasse le personnage de pere, sous le nom de *Baron de Fronsillac*. M. *Lisidor* lui promet de le faire lui-même; il se travestit pour jouer ce nouveau Rôle, et c'est sous ce dernier travestissement qu'il se fait connoître à sa femme, qui lui a déjà fait entendre dans une autre Scene qu'elle n'est rien moins que cette femme tendre et fidelle qu'il se

G v proposoit

1990 MERCURE DE FRANCE
proposoit de retrouver en elle. Sa fille ne
laisse pas de demander grace à son pere
pour une mere si dénaturée et pour une
femme si infidele. *Henriette* est mariée à
son cher *Damon*. La Piece finit par un Di-
vertissement de Bohémiens et de Bohé-
miennes, dont les Chansons roulent sur
le titre et le fond de la Comédie; cet Ou-
vrage a paru bien écrit, et l'on en a trou-
vé la Morale fort bonne.

Le Théâtre François a été fermé pen-
dant huit jours, les Comédiens qui étoient
restez à Paris ayant été mandez à Fontai-
nebleau. Ceux qui avoient été du voyage
à la suite de la Cour, revinrent à Paris
le 30. du mois dernier, et ils r'ouvrirent
le Théâtre le 2. de ce mois par la Trage-
die d'*Astrate*, de Quinault, représentée
dans sa nouveauté en 1663. qui a tou-
jours eû du succès, toutes les fois qu'on
l'a remise au Théâtre. Le Public la revoit
aujourd'hui avec beaucoup de plaisir; mais
en applaudissant les grandes beautez de
ce Poëme, il n'en blâme pas moins les
deffauts.

Le 12. ils donnerent le *Philosophe Ma-
rié*, Comédie de M. Destouches, que le
Public revoit toujours avec plaisir; elle
fut très-bien représentée; la D^{lle} Gossin,
qui

qui a été reçûe à Fontainebleau, sur le pied d'une demi-part, y joia le Rôle de Melite, et y fut fort applaudie.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours avec succès le Balet des *Fêtes Venitiennes*, qu'on ne se lasse pas de voir ; on prépare l'Opera d'*Amadis de Gaule*, qu'on doit remettre au Théâtre incessamment.

La D^{lle} Salé, qui est revenue de Londres, où elle étoit allée l'année passée, reparut le 21. sur le Théâtre de l'Opera, et dansa au second Acte des *Fêtes Venitiennes*, une Musette, un Passe-pied et un Pas de Deux avec le sieur Dupré; tout le monde connoît les talens, la finesse et les graces de cette excellente Danseuse. Le Public a marqué par de grands applaudissemens le plaisir que lui fait son retour.

Le 16. les Comédiens Italiens firent l'Ouverture de leur Théâtre après leur retour de Fontainebleau, et représentèrent *Démocrite prétendu Fou*, qui fut suivi de la petite Piece des *Paysans de qualité*.

Le 18. ils donnerent *Samson*, comme il a été représenté à la Cour.

Le 23. ils jouèrent une Piece nouvelle

G vj. Fran-

la faveur de cet appareil passer pour Déesse aux yeux de son peuple, et faire adorer ses enfans comme autant de demi-Dieux, dans un temps où la Mode commençoit à diviniser les Passions mêmes. Apollon et Diane font tomber sur cette mere ambitieuse une grêle de fleches avec une pluie de feu. Transformée en Rocher, elle éprouve à ses dépens que c'est une vanité punissable, que d'aspirer à paroître plus que l'on n'est.

SECONDE PARTIE.

L'Empire de la Mode s'étend, 1°. Sur la plupart des conditions. 2°. Sur presque toutes les Nations. 3°. Sur tous les âges.

I. ENTRE'E. Lycurgue, gouvernant le Royaume au nom de son Neveu encore jeune, ne peut voir sans indignation, que l'entêtement pour la mode confonde toutes les conditions dans Sparte; que le Villageois s'érige en Artisan, l'Artisan en Bourgeois, le Bourgeois en Gentilhomme, le Gentilhomme en Seigneur, le Seigneur en petit Souverain, le Marchand en Magistrat, &c. Il entreprend de réformer de tels abus, et publie avec appareil, au son des tambours et des trompettes, une loi sévère par laquelle il regle l'ordre des conditions.

II. ENTRE'E. Auguste, après avoir pacifié l'Univers, fait dresser des Arcs de Triomphe à l'entrée d'un Bocage voisin de son Palais. Là il donne une Fête aux Ambassadeurs des Nations, nouvellement subjuguées, qu'il prétend engager à prendre les manieres Romaines, tant pour le langage que pour l'habillement; mais la plupart de ces Etrangers, sur tout les Gaulois, jaloux de leur liberté,

liberté, se maintiennent dans le droit de changer de mode à leur gré par le refus qu'ils font de subir la loi qu'on veut leur imposer; ils se montrent plus soumis au joug de la Mode qu'à celui de leur vainqueur.

III. ENTRE'E. La Déesse Manie, sœur de la Nouveauté, paroît sur un Char traîné par des Singes. Ce Char n'est d'abord suivi que par des enfans et de jeunes aventuriers. Bien-tôt après, des hommes d'un âge mûr se joignent à ce Cortege. Enfin de graves Vieillards se mettent eux-mêmes de la partie. Tous ensemble affectent les airs, la démarche, la contenance, les grimaces de cette Cour bizarre, et deviennent plus Singes que les Singes mêmes.

TROISIEME PARTIE.

L'Empire de la Mode est une vraie tyrannie, qui force à faire, 1°. plus qu'on ne doit. 2°. Plus qu'on ne veut. 3°. Plus qu'on ne peut.

I. ENTRE'E. En Asie, la mode du grand deuil regna pour un tems, et fit même un devoir aux riches veuves d'élever des Tombeaux à leurs maris. Artemise et la Matrone d'Ephèse, voulant signaler leur douleur, érigent à leurs Epoux de superbes Mausolées. Mercure les voyant l'une et l'autre inconsolables en apparence, ranime ceux qu'elles pleurent, en touchant leurs corps de sa baguette fatale, la douleur des deux affligées paroît s'accroître par le prodige même qu'il opere pour la soulager.

II. ENTRE'E. Deux partis de Gentilshommes Bourguignons entrent en champ clos et se battent.

la faveur de cet appareil passer pour Déesse aux yeux de son peuple, et faire adorer ses enfans comme autant de demi-Dieux, dans un temps où la Mode commençoit à diviniser les Passions mêmes. Apollon et Diane font tomber sur cette mere ambitieuse une grêle de fleches avec une pluie de feu. Transformée en Rocher, elle éprouve à ses dépens que c'est une vanité punissable, que d'aspirer à paroître plus que l'on n'est.

SECONDE PARTIE.

L'Empire de la Mode s'étend, 1°. Sur la plupart des conditions. 2°. Sur presque toutes les Nations. 3°. Sur tous les âges.

I. ENTRE'E. Lycurgue, gouvernant le Royaume au nom de son Neveu encore jeune, ne peut voir sans indignation, que l'entêtement pour la mode confonde toutes les conditions dans Sparte; que le Villageois s'érige en Artisan, l'Artisan en Bourgeois, le Bourgeois en Gentilhomme, le Gentilhomme en Seigneur, le Seigneur en petit Souverain, le Marchand en Magistrat, &c. Il entreprend de réformer de tels abus, et publie avec appareil, au son des tambours et des trompettes, une loi sévère par laquelle il regle l'ordre des conditions.

II. ENTRE'E. Auguste, après avoir pacifié l'Univers, fait dresser des Arcs de Triomphe à l'entrée d'un Bocage voisin de son Palais. Là il donne une Fête aux Ambassadeurs des Nations, nouvellement subjuguées, qu'il prétend engager à prendre les manieres Romaines, tant pour le langage que pour l'habillement; mais la plupart de ces Etrangers, sur tout les Gaulois, jaloux de leur liberté,

liberté, se maintiennent dans le droit de changer de mode à leur gré par le refus qu'ils font de subir la loi qu'on veut leur imposer ; ils se montrent plus soumis au joug de la Mode qu'à celui de leur vainqueur.

III. ENTRE'E. La Déesse Manie, sœur de la Nouveauté, paroît sur un Char traîné par des Singes. Ce Char n'est d'abord suivi que par des enfans et de jeunes aventuriers. Bien-tôt après, des hommes d'un âge mûr se joignent à ce Cortège. Enfin de graves Vieillards se mettent eux-mêmes de la partie. Tous ensemble affectent les airs, la démarche, la contenance, les grimaces de cette Cour bizarre, et deviennent plus Singes que les Singes mêmes.

TROISIE'ME PARTIE.

L'Empire de la Mode est une vraie tyrannie, qui force à faire, 1°. plus qu'on ne doit. 2°. Plus qu'on ne veut. 3°. Plus qu'on ne peut.

I. ENTRE'E. En Asie, la mode du grand deuil regna pour un tems, et fit même un devoir aux riches veuves d'élever des Tombeaux à leurs maris. Artémise et la Matrone d'Ephèse, voulant signaler leur douleur, érigent à leurs Epoux de superbes Mausolées. Mercure les voyant l'une et l'autre inconsolables en apparence, ranime ceux qu'elles pleurent, en touchant leurs corps de sa baguette fatale, la douleur des deux affligées paroît s'accroître par le prodige même qu'il opere pour la soulager.

II. ENTRE'E. Deux partis de Gentilshommes Bourguignons entrent en champ clos et se battent.

battent en duel malgré leurs répugnances, sous les yeux même de leur Roi, arbitre du combat, pour obéir à la mode barbare établie parmi eux de prouver, l'épée à la main, son innocence et la justice de sa cause.

III. ENTRE'E. Les quatre Divinitez, du Jeu, des Festins, du Luxe et de la Volupté, confédérées avec la Mode, engagent de jeunes Seigneurs dans de folles dépenses qu'ils ne peuvent soutenir. Pendant qu'ils sont occupez à leurs plaisirs, des Huissiers envoyez par les Créanciers, saisissent ce qu'ils trouvent sous leurs mains, poursuivent les débiteurs, et vont mettre leurs terres en decret.

QUATRIÈME PARTIE.

L'Empire de la Mode tombe en décadence;

- 1°. *Par une nouvelle Mode qui bannit la précédente.*
- 2°. *Par la rigueur des Loix qui proscrivent les Modes dangereuses.*
- 3°. *Par le temps qui les détruit l'une après l'autre.*

I. ENTRE'E. Pendant que les plus grands Maîtres raisonnent suivant l'ancienne Méthode dans le Lycée d'Athènes, et traitent gravement des points de doctrine les plus sublimes, on voit paroître une troupe de petits Grecs nouveaux venus, qui font grand bruit pour interrompre ceux qu'ils devroient écouter avec respect, contrefont leurs gestes, copient leur gravité, introduisent une mode nouvelle qui fait fortune pour un instant; mais la saine antiquité prévaut et dissipe les vaines chimères.

II. ENTRE'E. Henry IV. voulant multiplier

plier les especes de monnoye qui devenoient rares en France , avoit porté un Edit par lequel il permettoit aux seuls Filoux de porter des étoffes d'or et d'argent. Une troupe de Filoux ayant saisi les premiers exemplaires imprimez de l'Edit , viennent déguisez en Colporteurs , et distribuent des copies de cette loi à de jeunes Seigneurs rassemblez dans un Bal. Ceux-cy aiment mieux changer d'habits avec les prétendus Colporteurs que de passer pour Filoux. Après ce changement les fourbes font une danse grôtesque , où ils se divertissent aux dépens de leurs dupes.

III E N T R E E. Saturne , Dieu du Tems , invoqué par de jeune Eleves de Mars , qui lui demandent les meilleures armes qu'il ait vû mettre en œuvre pour la guerre , leur fait apporter par les Siecles différentes sortes d'armes à la vieille mode ; on les essaye en sa presence pour l'attaque d'une Place ; mais ce Dieu les proscrit d'un coup de faulx , et ne laisse aux jeunes Guerriers que l'armure nouvelle qui leur est fournie par le dernier Siecle ; il menace même d'en abolir bientôt l'usage.

BALET GENERAL.

Pendant que la Mode fait une Marche triomphale et s'applaudit de la victoire qu'elle a remportée sur l'Usage , elle est surprise de voir un grand nombre de Nations l'abandonner aussi aisément qu'elles l'avoient suivie , et s'attacher à Constance , Princesse alliée du Roi détrôné et ennemie de l'Usurpatrice. L'Usage est rétabli sur le Trône , que la Constance rend fixe et immuable. Minerve , Déesse de la Sagesse , de concert avec les Dieux intéressez au bon ordre de l'Univers.

1998 MERCURE DE FRANCE
vers, publie des Loix invariables qui assurent la
gloire, le bonheur et la stabilité de l'Empire.

*Les Danses sont de la composition de M^{rs} Blon-
di et Maître l'ainé.*

Le Lundi 13. de ce mois, on représenta sur le
Théâtre du College d'Harcourt, pour la distri-
bution des Prix, la Tragedie d'*Absalon*, de M. Du-
ché. Les changemens qu'on a été obligé d'y faire
pour l'accommoder à l'usage de ce College, ne
lui ont rien ôté de son vrai mérite. Elle fut très-
bien représentée par les Ecoliers de Rétorique,
et l'Assemblée fut très-belle et très-nombreuse.

BRUTUS, Tragedie de M. de Voltaire, re-
présentée au College du Bois de la très-celebre
Université de Caën, pour la distribution solem-
nelle des Prix, donnez par Noble Homme Jac-
ques Maheult de Sainte-Croix, Proviseur du
même College, le Jeudi 31. Juillet.

C'est le titre d'un Programme que nous avons
reçu de Caën, lequel contient le Sujet et le Plan
de cette belle Tragedie, tel à peu près qu'il se
trouve exposé dans l'Extrait que nous en avons
donné lorsqu'elle fut mise pour la premiere fois
sur la Scène François. Nous avons cependant
remarqué une licence que M^{rs} de Caën se sont
donnée en faisant paroître au second Acte, Julie
chargée de chaînes, déclarant à Argine, sa Con-
fidente, son amour pour Titus. Ces chaînes ont
apparemment paru plus touchantes, et devoir pro-
duire un plus grand effet sur le Théâtre Normand,
qui s'impathise peut-être un peu avec le Théâtre
Anglois. Quoiqu'il en soit, nous avons appris
que cette Piece a été très-bien executée et fort
applaudie par une Assemblée des plus nombreuses.

Selon

Selon le même Programme, la Tragedie de Brutus fut suivie de la Parodie qui en a été faite par les Comédiens Italiens du Roi, intitulée *Bolus*, et après ce Divertissement on joua l'*Etourdi* ou les *Contretemps*, Comédie de Moliere, avec des Intermedes.

Le Spectacle triomphant du Vice, ou le *Théâtre digne de l'Honnête Homme*, est le sujet d'un grand Ballet qui fut dansé sur le même Théâtre, à l'occasion de la Tragédie; on en trouve le dessein et la division dans le même Programme. *La Tragédie, l'Opera, le Ballet, et la Comédie*, fournirent le sujet des quatre principales Entrées qui parurent avec les caracteres et les suites qui leur sont propres. Ce Ballet et la plupart des Airts, sont de la composition de M. *Hardouin*, qui s'attira de nouvelles louanges.

Le Programme dont nous rendons compte, contient sur tout cela un détail curieux, dans lequel il nous est impossible d'entrer, qui prouve que l'esprit et le bon goût continuent de regner dans la Ville de Caën. Nous nous contenterons d'ajouter ici le peu de Vers qui ont précédé la Tragédie et le Ballet. Ils sont de M. *Heurtauld*, de qui nous avons déjà inseré plusieurs bonnes Pièces dans notre Journal.

Prologue de la Tragédie.

IL est une Vertu severe,
 Qui n'a dans ses Arrêts aucun respect humain.
 Tel se montra jadis ce courageux Romain,
 Dont nous traçons le caractere.
 Brutus en vrai Consul deffend Rome et les Dieux,
 Son fils a tramé des desseins factieux.

Dans

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

De la censure inévitable,
Vangez-vous d'un air agréable,
Punissez-la par vos plaisirs.

BOUQUET.

Allez sur le sein de Lisette,
Vivre et mourir, brillantes fleurs;
Vous aurez dans cette retraite,
Pour Zephirs, les soupirs des cœurs.

Que mon ame seroit ravie !
Que mon sort feroit de jaloux,
S'il m'étoit permis comme à vous,
D'y vivre et d'y perdre la vie !



S P E C T A C L E S.

LE 16. Juillet, les Comédiens François
donnerent la premiere Représentation
du *Mari curieux*, Comédie en Prose et
en un Acte, par M. d'Alinval. Cette Pie-
ce a été favorablement reçûe du Public,
ce qui nous donne lieu de croire qu'on
en verra avec plaisir un petit Extrait dans
ce Journal.

M. *Lisidor*, venant d'un long voyage;
G iiij trouve

1988 MERCURE DE FRANCE
trouve le bruit de sa mort répandu dans son pays , fondé sur un naufrage dont il s'est heureusement sauvé. La bonne opinion qu'il a de sa femme et de lui-même , lui fait naître la curiosité d'apprendre combien il est regretté. Il fait cette épreuve à la faveur d'un travestissement ; il se met à la tête d'une troupe de Bohémien-
nes , et en qualité de diseuse de bonne aventure , il s'adresse d'abord à *Maturin*, son Jardinier. Ce Maturin vient d'être maltraité par un Amant de sa femme et congédié par sa femme même , pour lui avoir sagement représenté qu'elle ne devoit pas se remarier sans être bien sûre de la mort de son mari , et pour avoir condamné sa joye dans un temps où elle devroit s'abandonner à la douleur. La tendresse d'un Serviteur si fidele , engage M. Lisidor à lui annoncer qu'il reverra bien-tôt son cher Maître. Maturin est si agréablement flatté d'une promesse si satisfaisante , qu'il donne tout ce qu'il a sur lui à la fausse Bohémienne ; son Maître ne peut s'empêcher de se découvrir à lui ; il le charge d'engager Madame Lisidor à la voir danser chez elle avec toute sa troupe. C'est par une proposition si agréable et par une fausse apparence de repentir , que Maturin regagne les bonnes graces de
Madame

Madame Lisidor et du *Gascon*, qui la doit épouser. La seconde consolation que le Mari curieux reçoit dans sa maison, c'est la tendre douleur que sa fille *Henriette* témoigne sur la fausse nouvelle de sa mort; il est tenté de se découvrir à elle sur tout pour soulager le nouveau tourment que lui cause l'ordre qu'elle a reçu de sa mere, d'entrer dans un Convent et de s'arracher pour toujours au jeune *Damon*, qui lui avoit été destiné pour époux dès sa plus tendre enfance; quelques sentimens inconnus qui lui échappent à la voix de la fausse Bohémienne, font une espece de demi reconnoissance qui commence à remuer les Spectateurs. Le Chevalier *Gascon* qui ne connoît ni pere ni mere, et qui pourtant a promis à Madame *Lisidor* que son pere arrivera au premier jour pour assister à la nôce; engage la prétendue Bohémienne à lui donner quelque'un de sa troupe qui fasse le personnage de pere, sous le nom de Baron de *Fronsignac*. M. *Lisidor* lui promet de le faire lui-même; il se travestit pour jouer ce nouveau Rôle, et c'est sous ce dernier travestissement qu'il se fait connoître à sa femme, qui lui a déjà fait entendre dans une autre Scene qu'elle n'est rien moins que cette femme tendre et fidelle qu'il se

G v proposoit

1990 MERCURE DE FRANCE
proposoit de retrouver en elle. Sa fille ne
laisse pas de demander grace à son pere
pour une mere si dénaturée et pour une
femme si infidele. *Henriette* est mariée à
son cher *Damon*. La Piece finit par un Di-
vertissement de Bohémiens et de Bohé-
miennes, dont les Chansons roulent sur
le titre et le fond de la Comédie; cet Ou-
vrage a paru bien écrit, et l'on en a trou-
vé la Morale fort bonne.

Le Théâtre François a été fermé pen-
dant huit jours, les Comédiens qui étoient
restez à Paris ayant été mandez à Fontai-
nebleau. Ceux qui avoient été du voyage
à la suite de la Cour, revinrent à Paris
le 30. du mois dernier, et ils r'ouvrirent
le Théâtre le 2. de ce mois par la Trage-
die d'*Astrate*, de Quinault, représentée
dans sa nouveauté en 1663. qui a tou-
jours eû du succès, toutes les fois qu'on
l'a remise au Théâtre. Le Public la revoit
aujourd'hui avec beaucoup de plaisir; mais
en applaudissant les grandes beautez de
ce Poëme, il n'en blâme pas moins les
deffauts.

Le 12. ils donnerent le *Philosophe Ma-
rié*, Comédie de M. Destouches, que le
Public revoit toujours avec plaisir; elle
fut très-bien représentée; la D^{lle} Gossin,
qui

qui a été reçûe à Fontainebleau, sur le pied d'une demi-part, y joua le Rôle de Melite, et y fut fort applaudie.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours avec succès le Balet des *Fêtes Venitiennes*, qu'on ne se lasse pas de voir ; on prépare l'Opera d'*Amadis de Gaule*, qu'on doit remettre au Théâtre incessamment.

La D^{lle} Salé, qui est revenuë de Londres, où elle étoit allée l'année passée, reparut le 21. sur le Théâtre de l'Opera, et dansa au second Acte des *Fêtes Venitiennes*, une Musette, un Passe-pied et un Pas de Deux avec le sieur Dupré; tout le monde connoît les talens, la finesse et les graces de cette excellente Danseuse. Le Public a marqué par de grands applaudissemens le plaisir que lui fait son retour.

Le 16. les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Théâtre après leur retour de Fontainebleau, et représentèrent *Démocrite prétendu Fou*, qui fut suivi de la petite Piece des *Paysans de qualité*.

Le 18. ils donnerent *Samson*, comme il a été représenté à la Cour.

Le 23. ils jouèrent une Piece nouvelle

G vj Fran-

Françoise de M. de la Motte, en cinq Actes, intitulée l'*Amante difficile*; cette Piece avoit été représentée en Italien au mois d'Octobre 1716. par les mêmes Comédiens et sous le même titre : on en parlera plus au long.

Le 28. Juillet, l'Opera Comique donna une Piece nouvelle en trois Actes, en Vaudevilles, avec des Divertissemens de la composition de M. Gilliers; elle a pour titre, *Roger, Roi de Sicile, surnommé le Roi sans chagrin*. Cette Piece qui a été reçue favorablement du Public a été suivie du premier Ballet que les Danseurs Anglois exécuterent à la même Foire S. Laurent en 1729. et qui fut si goûté du Public.

Le Mercredi premier de ce mois, on représenta pour la distribution des Prix, dans la Cour du College de Louis le Grand, la Tragedie de *Regulus*, du Pere de la Sante, en Latin. Elle fut terminée par un Eloge du Roy. Nous n'entrerons point dans le détail de cette Piece, dont le sujet est connu de tout le monde, pour pouvoir nous arrêter plus long-temps sur le Ballet qui a servi d'intermede à la Tragedie, sous le titre de l'*Empire de la Mode*. Ce Ballet est divisé en quatre parties; sçavoir, l'établissement de l'Empire de la Mode, son étendue, sa tyrannie, sa décadence. Avant que d'entrer dans les subdivisions de ces quatre Parties, il est à propos de parler de l'ouverture du Ballet, en voici le Sujet.

L'Au-

L'Auteur suppose très-ingenieusement que l'Usage est fils du Temps et de la Coûtume, que la Mode, Princesse naturellement ambitieuse, fille du Caprice et de la Phantaisie, entreprit de détrôner l'Usage, et de faite tomber son Royaume en quenouille. Elle a des Soldats lestes et vêtus à la moderne, qui surprennent les vieilles bandes du Roy legitime; ils les enchaînent et les forcent même à venir rendre hommage à l'usurpatrice assise sur le Trône, d'où elle donne des Loix au Monde qu'elle tient sous ses pieds.

La premiere Partie du Ballet comprend l'établissement de l'Empire de la Mode, et la subdivision. 1°. *L'exemple des Grands.* 2°. *L'envie de cacher ce que l'on est.* 3°. *L'ambition de paraître plus qu'on n'est.*

1°. Le fameux Barbier de Midas, invente l'usage de la Perruque en faveur de son Prince, pour couvrir la disgrâce de ses oreilles. Plusieurs Maîtres Perruquiers font sur ce modele de pareilles coëffures, dont les Courtisans se parent à l'exemple du Souverain, et transmettent cette mode aux siècles suivans, qui s'en sont plus d'une fois servis pour des besoins à peu près semblables.

2°. Plusieurs Sauvages se peignent le visage, pour ne point laisser paroître les mouvemens de leur ame. Ils sortent des Bois de Samos et viennent livrer aux Marchands Romains le Fard, la Pommade, la Céruse et le Vermillon, que ceux-cy mettent à la mode parmi les Dames Romaines, qui s'en servent pour cacher les rides de leurs visages et le desagrément de leur teint.

3°. Niobé, fiere du nombre et de la beauté de ses enfans, leur fait prendre des simboles des Dieux, et se produisant elle-même en public sous un habit conforme à celui de Latone, elle voudroit à la

la faveur de cet appareil passer pour Déesse aux yeux de son peuple, et faire adorer ses enfans comme autant de demi-Dieux, dans un temps où la Mode commençoit à diviniser les Passions mêmes. Apollon et Diane font tomber sur cette mere ambitieuse une grêle de fleches avec une pluie de feu. Transformée en Rocher, elle éprouve à ses dépens que c'est une vanité punissable, que d'aspirer à paroître plus que l'on n'est.

SECONDE PARTIE.

L'Empire de la Mode s'étend, 1°. Sur la plupart des conditions. 2°. Sur presque toutes les Nations. 3°. Sur tous les âges.

I. ENTRE'E. Lycurgue, gouvernant le Royaume au nom de son Neveu encore jeune, ne peut voir sans indignation, que l'entêtement pour la mode confonde toutes les conditions dans Sparte; que le Villageois s'érige en Artisan, l'Artisan en Bourgeois, le Bourgeois en Gentilhomme, le Gentilhomme en Seigneur, le Seigneur en petit Souverain, le Marchand en Magistrat, &c. Il entreprend de réformer de tels abus, et publie avec appareil, au son des tambours et des trompettes, une loi sévère par laquelle il regle l'ordre des conditions.

II. ENTRE'E. Auguste, après avoir pacifié l'Univers, fait dresser des Arcs de Triomphe à l'entrée d'un Bocage voisin de son Palais. Là il donne une Fête aux Ambassadeurs des Nations, nouvellement subjuguées, qu'il prétend engager à prendre les manieres Romaines, tant pour le langage que pour l'habillement; mais la plupart de ces Etrangers, sur tout les Gaulois, jaloux de leur liberté,

liberté, se maintiennent dans le droit de changer de mode à leur gré par le refus qu'ils font de subir la loi qu'on veut leur imposer ; ils se montrent plus soumis au joug de la Mode qu'à celui de leur vainqueur.

III. ENTRE'E. La Déesse Manie, sœur de la Nouveauté, paroît sur un Char traîné par des Singes. Ce Char n'est d'abord suivi que par des enfans et de jeunes aventuriers. Bien-tôt après, des hommes d'un âge mûr se joignent à ce Cortège. Enfin de graves Vieillards se mettent eux-mêmes de la partie. Tous ensemble affectent les airs, la démarche, la contenance, les grimaces de cette Cour bizarre, et deviennent plus Singes que les Singes mêmes.

TROISIEME PARTIE.

L'Empire de la Mode est une vraie tyrannie, qui force à faire, 1°. plus qu'on ne doit. 2°. Plus qu'on ne veut. 3°. Plus qu'on ne peut.

I. ENTRE'E. En Asie, la mode du grand deuil regna pour un tems, et fit même un devoir aux riches veuves d'élever des Tombeaux à leurs maris. Artemise et la Matrone d'Ephèse, voulant signaler leur douleur, érigent à leurs Epoux de superbes Mausolées. Mercure les voyant l'une et l'autre inconsolables en apparence, ranime ceux qu'elles pleurent, en touchant leurs corps de sa baguette fatale, la douleur des deux affligées paroît s'accroître par le prodige même qu'il opere pour la soulager.

II. ENTRE'E. Deux partis de Gentilshommes Bourguignons entrent en champ clos et se battent.

battent en duel malgré leurs répugnances, sous les yeux même de leur Roi, arbitre du combat, pour obéir à la mode barbare établie parmi eux de prouver, l'épée à la main, son innocence et la justice de sa cause.

III. ENTRE'E. Les quatre Divinitez, du Jeu, des Festins, du Luxe et de la Volupté, confédérées avec la Mode, engagent de jeunes Seigneurs dans de folles dépenses qu'ils ne peuvent soutenir. Pendant qu'ils sont occupez à leurs plaisirs, des Huissiers envoyez par les Créanciers, saisissent ce qu'ils trouvent sous leurs mains, poursuivent les débiteurs, et vont mettre leurs terres en decret.

QUATRIEME PARTIE.

L'Empire de la Mode tombe en décadence;

- 1°. *Par une nouvelle Mode qui bannit la précédente.*
- 2°. *Par la rigueur des Loix qui proscrivent les Modes dangereuses.*
- 3°. *Par le temps qui les détruit l'une après l'autre.*

I. ENTRE'E. Pendant que les plus grands Maîtres raisonnent suivant l'ancienne Méthode dans le Lycée d'Athènes, et traitent gravement des points de doctrine les plus sublimes, on voit paroître une troupe de petits Grecs nouveaux venus, qui font grand bruit pour interrompre ceux qu'ils devroient écouter avec respect, contrefont leurs gestes, copient leur gravité, introduisent une mode nouvelle qui fait fortune pour un instant; mais la saine antiquité prévaut et dissipe les vaines chimeres.

II. ENTRE'E. Henry IV. voulant multiplier

plier les especes de monnoye qui devenoient rares en France , avoit porté un Edit par lequel il permettoit aux seuls Filoux de porter des étoffes d'or et d'argent. Une troupe de Filoux ayant saisi les premiers exemplaires imprimez de l'Edit , viennent déguisez en Colporteurs , et distribuent des copies de cette loi à de jeunes Seigneurs rassemblez dans un Bal. Ceux-cy aiment mieux changer d'habits avec les prétendus Colporteurs que de passer pour Filoux. Après ce changement les fourbes font une danse grotesque , où ils se divertissent aux dépens de leurs dupes.

I I L E N T R E. Saturne , Dieu du Tems , invoqué par de jeune Eleves de Mars , qui lui demandent les meilleures armes qu'il ait vû mettre en œuvre pour la guerre , leur fait apporter par les Siecles differentes sortes d'armes à la vieille mode ; on les essaye en sa presence pour l'attaque d'une Place ; mais ce Dieu les proscrit d'un coup de faulx , et ne laisse aux jeunes Guerriers que l'armure nouvelle qui leur est fournie par le dernier Siecle ; il menace même d'en abolir bientôt l'usage.

BALET GENERAL.

Pendant que la Mode fait une Marche triomphale et s'applaudit de la victoire qu'elle a remportée sur l'Usage , elle est surprise de voir un grand nombre de Nations l'abandonner aussi aisément qu'elles l'avoient suivie , et s'attacher à Constance , Princesse alliée du Roi détrôné et ennemie de l'Usurpatrice. L'Usage est rétabli sur le Trône , que la Constance rend fixe et immuable. Minerve , Déesse de la Sagesse , de concert avec les Dieux intéressez au bon ordre de l'Univers.

1998 MERCURE DE FRANCE
vers, publie des Loix invariables qui assurent la
gloire, le bonheur et la stabilité de l'Empire.

*Les Danses sont de la composition de M^{rs} Blon-
di et Maitre l'ainé.*

Le Lundi 13. de ce mois, on représenta sur le
Théâtre du Collège d'Harcourt, pour la distri-
bution des Prix, la Tragedie d'*Absalon*, de M. Du-
ché. Les changemens qu'on a été obligé d'y faire
pour l'accommoder à l'usage de ce Collège, ne
lui ont rien ôté de son vrai mérite. Elle fut très-
bien représentée par les Écoliers de Rétorique,
et l'Assemblée fut très-belle et très-nombreuse.

BRUTUS, Tragedie de M. de Voltaire, re-
présentée au Collège du Bois de la très-celebre
Université de Caën, pour la distribution solem-
nelle des Prix, donnez par Noble Homme Jac-
ques Maheult de Sainte-Croix, Proviscur du
même Collège, le Jeudi 31. Juillet.

C'est le titre d'un Programme que nous avons
reçu de Caën, lequel contient le Sujet et le Plan
de cette belle Tragedie, tel à peu près qu'il se
trouve exposé dans l'Extrait que nous en avons
donné lorsqu'elle fut mise pour la premiere fois
sur la Scène Française. Nous avons cependant
remarqué une licence que M^{rs} de Caën se sont
donnée en faisant paroître au second Acte, Julie
chargée de chaînes, déclarant à Argine, sa Con-
fidente, son amour pour Titus. Ces chaînes ont
apparemment paru plus touchantes, et devoir pro-
duire un plus grand effet sur le Théâtre Normand,
qui s'impathise peut-être un peu avec le Théâtre
Anglois. Quoiqu'il en soit, nous avons appris
que cette Piece a été très-bien executée et fort
applaudie par une Assemblée des plus nombreuses.
Selon

Selon le même Programme, la Tragedie de Brutus fut suivie de la Parodie qui en a été faite par les Comédiens Italiens du Roi, intitulée *Bolus*, et après ce Divertissement on joua l'*Etourdi* ou les *Contretemps*, Comédie de Moliere, avec des Intermedes.

Le Spectacle triomphant du Vice, ou le Théâtre digne de l'Honnête Homme, est le sujet d'un grand Ballet qui fut dansé sur le même Théâtre, à l'occasion de la Tragedie; on en trouve le dessein et la division dans le même Programme. *La Tragedie, l'Opera, le Ballet, et la Comédie*, fournirent le sujet des quatre principales Entrées qui parurent avec les caracteres et les suites qui leur sont propres. Ce Ballet et la plupart des Aïrs, sont de la composition de M. Hardouin, qui s'attira de nouvelles louanges.

Le Programme dont nous rendons compte, contient sur tout cela un détail curieux, dans lequel il nous est impossible d'entrer, qui prouve que l'esprit et le bon goût continuent de regner dans la Ville de Caën. Nous nous contenterons d'ajouter ici le peu de Vers qui ont précédé la Tragedie et le Ballet. Ils sont de M. Heurtauld, de qui nous avons déjà inseré plusieurs bonnes Pieces dans notre Journal.

Prologue de la Tragedie.

IL est une Vertu severe,
 Qui n'a dans ses Arrêts aucun respect humain.
 Tel se montra jadis ce courageux Romain,
 Dont nous traçons le caractere.
 Brutus en vrai Consul deffend Rome et les Dieux,
 son fils a tramé des desseins factieux.

Dans.

2006 MERCURE DE FRANCE

Dans cette extrémité, Ciel, à quoi se résoudre !
Le Consul doit punir : le Pere doit absoudre.

Raison, pitié, devoir, amour ,
Quels combats à son cœur vous livrez tour à
tour !

S'il condamne son fils , il trahit la tendresse :
S'il épargne un coupable , il trahit l'équité :
C'en est fait ; il condamne : un zèle ardent le
presse ,

Et la justice enfin , surmonte la bonté !

Cet exemple est pour vous , Peres pleins d'in-
dulgence ,

Qui souffrez d'un enfant la coupable licence ,
Et dont le bras trop lâche est si-tôt désarmé,
Quand le coup doit tomber sur un objet aimé.

Mais vous que séduit l'âge tendre ,
Enfans , si vous donnez dans quelque égarement ,

Titus mourant doit vous apprendre ,
A vous soumettre aux Loix d'un juste châtiment.
Fidèle à sa Patrie , il la vengeoit en brave.

Il triomphoit dans les combats ;
Mais vaincu par l'amour , il devient traître , es-
clave ,

Et la victime du trépas.

Jeunes cœurs , de l'amour telle est l'affreuse suite ;
Craignez son poison dangereux.

Il souille notre gloire , et corrompt le mérite
Des naturels les plus heureux.

C'est l'utile leçon que vous donne l'ouvrage ,
D'un

D'un Auteur autrefois , habitant de ces lieux.
 Quel plaisir , s'il voyoit la troupe illustre et sage ,
 Qui s'apprête à goûter ses sons harmonieux !
 Si, comme eux, nous étions sûrs de votre suffrage,
 Qu'aujourd'hui notre sort deviendrait glorieux.

Prologue du Ballet.

JEunes Mortels , accourez pleins de zele,
 Ce doux spectacle a des charmes puissans.
 Que craignez-vous ? la vertu vous appelle ;
 Livrez vos cœurs à ces jeux innocens.



Loin de ces lieux le vice et l'ignorance.
 On n'y reçoit que de pures leçons.
 C'est la vertu qui règle notre Danse ,
 Nos pas, nos voix et nos doctes Chansons,



Par le Tragique on abhorre le crime :
 Par le Comique on réforme les mœurs :
 L'Opera chante un Héros magnanime :
 La Danse peint les sentimens des cœurs,



De ces talens un heureux assemblage ,
 Ici concourt à flater vos desirs.
 Quel passe-tems convient mieux à votre âge ?
 Est-il ailleurs de plus charmans plaisirs ? &c.

NOU



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

LE 10. du mois de Fevrier dernier , le Roi de Perse qui avoit formé la resolution de reprendre la Ville de Tauris , se mit en marche pour aller l'assiéger à la tête d'une armée de 100. mille hommes. Son dessein étoit de la reprendre d'assaut ; mais ayant été repoussé plusieurs fois avec perte de ses meilleurs Officiers , il s'étoit déterminé à en former le Siege et à ouvrir la tranchée , lors qu'il fut informé qu'il y avoit une division à Erivan , entre la Garnison et le Seraskier *Ali Pacha* , auquel les Jannissaires refusoient d'obéir , parce qu'il leur étoit dû plusieurs mois de leur Solde , et qu'on ne leur avoit pas encore distribué le present que les Sultans sont dans l'usage de leur faire à leur avènement au Trône. Sur cet avis le Roy de Perse partagea son Armée , dont il laissa la moitié devant Tauris , et marcha avec le reste du côté d'Erivan. La saison qui étoit rigoureuse , rendit sa marche plus longue qu'il ne croyoit ; il eut d'ailleurs beaucoup de peine à traverser les Montagnes de la Province d'Iran. Aly-Pacha , qui avoit été informé du projet , calma les Janissaires mécontents , en leur payant de ses propres deniers une partie de ce qui leur étoit dû , et s'enferma dans Erivan avec un renfort de 12000. hommes.

Le Roi de Perse étant arrivé près de cette Ville , fit tout ce qu'il pût pour attirer le Seraskier
au

au combat. Plusieurs jours se passerent à escarmoucher avec un pareil avantage, parce que le commandant Turc ne vouloit pas risquer un combat general avant que d'avoir reçu un secours considerable de Troupes qu'il attendoit ; mais ce secours étant trop long-temps à arriver , il fit faire une sortie de 6000. hommes , qui eurent ordre de fuir à la premiere décharge , et d'attirer le Roi de Perse sous une batterie de 40. pieces de canon. Cet ordre fut exécuté si à propos , que les Persans poursuivant les Fuyards , donnerent dans le piege ; ils essuyerent tout le feu de la batterie , qui leur tua beaucoup de monde , et le Gouverneur de la place sortit contre eux à la tête de 9000. hommes , auxquels se joignirent encore 14000. hommes , qui étoient campés derriere une colline , et qui parurent à un certain signal. Le combat devint general ; les Persans y firent paroître beaucoup de valeur ; mais étant très-mal armés , ils furent obligés de se retirer vers la riviere *d'Aras* , où ils se retrancherent : Si le Seraskier les eût poursuivis dans leur retraite , on croit qu'il les auroit taillés en pieces , mais il se contenta de ce premier avantage.

Vers le 15. de Mars suivant , les Janissaires demandant avec instance d'aller une seconde fois au combat , il se détermina à aller attaquer les Persans dans leurs retranchemens. Il fut d'abord repoussé avec perte , ce qui l'obligea à se retirer dans son camp ; mais le nouveau secours qu'il attendoit , étant arrivé , il commença le 16. à la pointe du jour à canonner les Persans d'une hauteur , dont il s'étoit emparé. Ces derniers qui n'avoient que très-peu d'artillerie , sortirent en désordre de leurs retranchemens , les Turcs les poursuivirent ; et comme ils ne s'étoient point

mé-

menagé de retraite , le Seraskier les poussa du côté de l'Aras , ou la plupart se précipiterent. La perte du côté des Persans peut monter à 18. ou 20000. hommes , tant tués que noyés. Le Roi de Perse s'est retiré vers Tauris pour y rejoindre le reste de son armée , et on croit que malgré la perte de cette bataille , il continuera le Siege de cette place.

Les mêmes lettres ajoutent qu'on avoit fait des rejouissances publiques pendant trois jours à Constantinople , à l'occasion de cette victoire , que le G. S. avoit fait distribuer de l'argent aux Janissaires et au Peuple , et qu'il avoit été resolu dans le dernier Divan , d'envoyer un secours de 20000. Janissaires au Seraskier Aly-Pacha.

Parmi les prisonniers de consideration qui ont été faits à la bataille d'Erivan , il y avoit un Prince , qui commandoit en chef l'armée du Roi de Perse ; cet officier general ayant été amené à Constantinople , fut présenté au G. S. qui lui fit beaucoup d'accueil. S. H. lui ayant demandé s'il ne pouvoit pas esperer de conclure la paix avec le Roi de Perse, en lui abandonnant les conquêtes qu'il avoit faites jusqu'à present ; le General Persan lui répondit qu'il ne le croyoit pas , et ajouta qu'il esperoit voir dans peu le Roi son Maître à la tête d'une armée devant Constantinople. Cette réponse fiere et imprudente irrita si fort le G. S. qu'il lui fit sur le champ couper la tête devant les fenêtres de son appartement.

S. H. a envoyé depuis des Ordres pour faire arrêter sur la frontiere l'Ambassadeur du Roi de Perse , qui vient pour la complimenter sur son avènement au Trône , sous prétexte qu'il n'a pas les Passeports necessaires pour entrer sur les terres

Terres de l'Empire Ottoman , et on doit le conduire dans l'Île de Tenedos , après lui avoir pris ses Lettres de Créance , ses instructions et les presens qu'il apporte.

D'autres avis de Constantinople , portent que le 14. du mois de May dernier , le Mufti avoit été déposé et relegué à *Busta* ; que *Pasmuada* avoit été nommé en sa place ; que le 18. *Gianum Coggia* étant revenu du Port , avoit trouvé chés lui un Officier du G. S. qui l'avoit conduit au Serrail , où Sa Hautesse lui avoit déclaré qu'il n'étoit plus Capitan Pacha ; qu'une heure après on l'avoit obligé de s'embarquer sur une Galere , accompagné d'un Chiaoux , de quelques autres Officiers , et de quatre ou cinq de ses Domestiques ; que cette Galere ayant pris la route de Candie , on avoit cru d'abord qu'il avoit été relegué à Retimo ; mais que l'opinion la plus commune , étoit qu'il avoit été étranglé , parce que dans la route la Galere avoit débarqué les domestiques du Capitan Pacha disgracié , et qu'il étoit resté seul avec le Chiaoux et les autres Officiers chargés des ordres secrets de S. H.

Ces lettres ajoutent qu'il a été la victime des premiers Ministres et des Jannissaires , qui ne pouvoient souffrir qu'il fut en si grand credit auprès du G. S. qu'il avoit détourné de faire la Guerre aux Princes Chrétiens.

Il est remplacé dans la charge de Capitan Pacha par Abdi , qui fut disgracié il y a quelques années , et qu'on attend incessamment de son exil. *Marabata* , Amiral ordinaire , ou Commandant du Port , qui exerce la charge de Capitan Pacha par *Interim* , fait actuellement équiper 16. Sul-tanes , et achever les 23. autres qui étoient sur les chantiers depuis plusieurs mois.

On continué de faire des recherches contre les mécontents , qui ont eu part à la première et à la seconde révolte ; et aussi-tôt qu'on en découvre quelques-uns , le G. S. les fait étrangler en secret.

R U S S I E.

LA Czarine a donné ordre à son Ministre auprès de l'Empereur, de réitérer ses instances pour obtenir un accommodement pour le Duc Charles-Leopold de Meckelbourg , beau-frere de cette Princesse. Ce Prince a fait encore publier un nouvel écrit , dans lequel il porte ses plaintes à la Diette des Princes de l'Empire , contre les troupes d'exécution , qui sont dans son Duché , contre la Noblesse , et contre les procédures du Conseil Aulique.

Le Canal de Ladoga , malgré la secheresse generale dans le Pays , a été navigable pendant l'Été ; et l'on compte qu'il y a passé cette année plus de mille Bâtimens chargés de diverses sortes de Denrées et Marchandises.

P O L O G N E.

ON écrit de Warsovie que le 16. du mois dernier le Primat envoya des Lettres circulaires à tous les Evêques , pour leur donner avis que le Roi avoit accordé aux Protestans de ce Royaume un Rescript favorable , suivant lequel ils pourtoient exercer librement leur Religion dans toutes les Villes où il leur a été permis d'avoir des Eglises et des Ecoles publiques.

S U E D E.

ON écrit de Stokolm que le 16. Juillet, vers les dix heures du soir, le Roy après avoir soupé avec la Reine, partit pour Cassel, prenant sa route par Warbi, Nickoping et Norkoping, pour aller s'embarquer à Isted. La suite de S. M. est de 190. personnes, du nombre desquelles sont le Lieutenant General Verson, l'Amiral Taube, les Majors Generaux Ocrensted, Dieking, et Bubembourg, Mr. de Dubem, Grand-Maréchal de la Cour, Mr. Wechel, Grand Ecuyer, &c.

On a publié les Lettres Patentes accordées par le Roy au Commissaire Konig et à sa Compagnie, pour faire pendant quinze ans le commerce des Indes Orientales dans tous les Ports situés au delà du Cap de Bonne-Esperance, excepté des ceux où les Puissances d'Europe ont des Comptoirs ou des Etablissemens. Ceux qui voudront prendre part à ce commerce, doivent être nés dans le Royaume, ou naturalisés Suédois.

A L L E M A G N E.

ON a appris de Bareith, que la nuit du 28. au 29. du mois dernier, le feu ayant pris à la maison d'un Tailleur dans la Ville de Wunsiedel, les flammes s'étoient communiquées aux Maisons voisines avec tant de violence et de rapidité, que toute la Ville, dans laquelle on compte plus de 500. maisons, avoit été reduite en cendres en moins de deux heures, sans que les habitans eussent eu le temps de sauver leurs

effets. Douze Personnes ont péri dans les flammes , et le nombre des blessés est fort grand.

Le Margrave de Bareith s'y rendit le 30. Juillet pour consoler les pauvres habitans , qui sont réduits à la dernière misère : ce Prince a ordonné d'y faire voiturer plusieurs chariots chargés de Pain &c.

On mande de Königsberg , capitale de la Prusse de Ducle , que le Roy y avoit pris sur la fin du mois dernier , le divertissement d'un combat assez singulier. On vit d'abord combattre deux Bœufs sauvages contre six Ours très-furieux , dont deux furent tués par les premiers. Après que ce combat eut duré trois heures , S. M. tua les Bœufs sauvages avec des Arquebuses rayées : une des bales que le Roi tira sur le plus grand de ces Bœufs , donna droit au front , mais elle entra point , et sauta comme si elle eut été tirée contre une muraille. On lâcha ensuite des chiens contre les Ours , qu'on fit sortir un à un , lesquels furent tués par le Comte de Schlieben et Mr. Bock , Grand-Maître des Forêts. Le dernier et le plus furieux de ces Ours , pensa coûter bien cher à M. Bock : cet Animal quoique fort blessé , ayant deux lances dans le corps , et attaqué par quinze chiens , vint se jeter sur Mr. Bock , et après avoir cassé la lance que ce dernier vouloit luy enfoncer , il le terrassa , enleva une partie de son habit , et luy auroit fait un mauvais pari , si le comte de Schlieben , qui vint promptement à son secours , ne l'eût percé d'un coup de lance.

I T A L I E.

ON a appris de Rome que l'Abbé Testa ; Maître de chambre du cardinal Coscia , qui étoit allé à Vienne , pour demander la protection de l'Empereur en faveur de ce Cardinal , avoit eu ordre de se retirer.

Le Pape donna le 3. du mois dernier une audience particuliere à l'Agent du Roy de Portugal , qui fit de nouvelles propositions d'accommodement dont S. S. a paru satisfaite.

Le Pape a établi une Congrégation particuliere pour répondre au Manifeste que le Cardinal Coscia a fait imprimer à Naples , et qu'il a fait distribuer à tous les Cardinaux qui sont à Rome , et aux autres personnes de distinction de cette Ville.

On écrit de Rome , que le Ministre de la Regence de Parme , s'étant rendu dans la grande Salle de la Chambre Apostolique , il remit le tribut ordinaire de 16000. écus pour la reconnaissance du Domaine direct , que le Saint Siège peut avoir sur les Fiefs des Duchés de Parme et de Plaisance.

Il est arrivé à Rome , un Chanoine de l'Isle de Corse , qui a eu une audience particuliere du Pape , dans laquelle il a offert à S. S. la Souveraineté de cette Isle : il a prié ensuite le Pape en cas qu'il jugeât à propos de rejeter cette offre , d'employer ses bons offices auprès de la République de Genes , pour procurer aux habitans de cette Isle , le rétablissement de leurs anciens Privilèges.

Le 12. Juillet , le Colonel Vela , qui doit com-

Hij mande

mander les Troupes que l'Empereur a accordées à la Republique de Genes , s'embarqua pour la Bastia , où il va reconnoître les principaux postes de l'Isle de Corse.

Le même jour , le P. Gritti , Recteur de la Maison Professe des Jesuites , partit de Genes pour aller à Rome sçavoir quelles sont les Propositions d'accommodement , que le Pape veut faire au nom des Rebelles de cette Isle , pour lesquels on assure que S. S. a promis d'employer ses bons offices auprès de la Republique.

On a reçu avis de cette Isle que les Rebelles avoient taillé en pieces un détachement de 300. hommes de la Garnison d'Ajaccio , que le Gouverneur avoit envoyé pour les surprendre dans le temps qu'ils étoient occupés à faire la moisson.

On mande de Genes qu'il y étoit arrivé de France cinq Religieuses de l'Ordre de la Visitation , qui devoient s'embarquer pour Palerme , où elles vont établir la Regle de leur Ordre dans un nouveau Convent qu'on y a fondé.

Le 28. Juillet, il y eut à Florence un orage terrible pendant lequel le Tonnerre tomba sur le Clocher des Theatins , d'où il passa dans leur Sacristie et y brûla plusieurs Ornaments d'Eglise. Il tomba aussi sur le Chateau de S. George , dont il endommagea les fortifications : à Monte Varchi , un Prêtre disant la Messe , eut son soulier brûlé , et celui qui la servoit fut tué au bas de l'Autel.

On écrit de Malthe que M. le Bailly de Froulay soutient avec éclat l'honneur insigne qu'il a reçu de l'Ordre , dans la confirmation de son second Generalat des Galeres ; il justifie par sa valeur distinguée , son habileté , et la sagesse de sa conduite , la confiance de l'Ordre entier et la justice

Justice de son choix pour cet important Employ.

Ses vertus qui le jfont briller sont hereditaires dans la maison de Froulay également illustre par l'ancienneté de sa noblesse , par les grandes Charges et Dignités , et par les grands hommes qu'elle a produits. Voici la Copie de la Lettre qu'il a reçûe du Grand-Maître de Malthe à l'occasion du combat qu'il a soutenu contre trois Vaisseaux Algeriens, avec des forces très-inegales , et avec l'experience et la valeur d'un Général consommé.

Venerable, très-cher et bien-Amé Religieux : le Patron que vous nous avés dépeché est entré dans ce Port aujourd'hui. Il nous a présenté la Lettre que vous nous avés écrite hier , pour nous informer de la rencontre que vous avez faite le même jour de trois Corsaires Algeriens , et de la façon dont vous vous êtes comporté dans cette occasion. Notre premier soin a été de convoquer notre vénérable Conseil , et d'y faire lire votre Lettre ; nous avons tous unanimement loué et admiré votre bonne conduite et l'attention que vous avez eue d'envoyer une Felouque pour donner avis au Commandant de nos Vaisseaux de la rencontre de ces Algeriens ; nous ne sçaurions assés vous re-peter combien nous sommes contents de vous : vous avez fait tout ce que nous pouvions attendre d'un parfait Général , et même au delà. nous n'oublierons jamais que la Capitaine et la S. Antoine, sous vos ordres, ont osé attaquer trois Corsaires Algeriens , dont deux étoient de cinquante Canons , se mettre sous leur feu et s'exposer avec intrépidité au plus grand danger. Vous n'avez cédé aux sages représentations de vos Pilotes , qu'après avoir tenté l'im-

H iiii possible

2012 MERCURE DE FRANCE
possible. Sur ce &c. Signé MANOEL. A Malthe
ca 27. May 1731.

ESPAGNE.

ON mande de Seville que le 14. du mois dernier, le Roy donna Audience publique à Muley-Hamet, Prince Maure, fils de Muley-Bonfar et Neveu de Muley-Ismael: ce Prince qui est un des prétendans à la Couronne du Feu Roy de Maroc, a demandé un secours pour remonter sur le Trône de ses ancêtres, en promettant de ceder à S. M. Cath. les Villes d'Oran et de Tanger, et quelques autres Places le long de la Mer. Après l'Audience du Roy, il eut Audience de la Reyne, du Prince, de la Princesse des Assuries et des Infans, qui le reçurent avec beaucoup d'accueil.

Le 28. de Juin, il arriva à Seville un Ambassadeur de Muley-Abdallah, actuellement Roy de Maroc, au nom duquel il est chargé de faire au Roy des propositions fort avantageuses pour détourner S. M. d'accorder du secours au Prince Maure dont on vient de parler.

Le Roy a fait demander à la Chambre du Commerce de Cadix un emprunt de 1200. mille pieces de huit, avec promesse de faire délivrer incessamment le reste des Effets de la Flotille.

On a publié une Ordonnance du Roy dans les Ports d'Espagne, par laquelle S. M. Cath. déclare que tous les effets appartenans à des Algériens qu'on trouvera sur des Vaisseaux portant Pavillon Anglois, seront confisqués, le Roy d'Espagne ne voulant pas permettre que les Negocians d'Alger puissent faire aucun commerce dans ses Etats, directement ny indirectement.

On

On écrit de Cadix que le 14. Juillet, les trois Vaisseaux de Guerre et la Fregate commandés par le Chef d'Escadre Don Rodrigue de Torres, y étoient arrivés de la nouvelle Espagne, et en dernier lieu de la Havane, avec une charge très considerable, qu'on fait monter à trois millions, 352. mille, 888. Pièces de huit, sans comprendre les autres marchandises qui sont pour le compte du Roy et pour celui des Negocians interessés dans cette Flotille. Ces Vaisseaux avoient été joints à quelques lieues de la Baye de Cadix par le Comte de Clavijo qui croisoit avec son Escadre à la hauteur du Cap de S. Vincent et de Sainte Marie.

L'Escadre du Roy, à laquelle doit se joindre l'Escadre Angloise qu'on attend à Cadix, sera de 20. Vaisseaux de Guerre. Les Regimens qui doivent composer les 6000. hommes que S. M. envoie en Italie sont nommés; le Comte de Charney, Lieutenant-General des Armées du Roy, doit les commander; le Duc de Castro Pignano; le Marquis d'Hautefort et deux autres Officiers Generaux serviront sous lui en qualité de Marchaux de Camp.

La nuit du 21. au 22. on essaya une Tempête terrible du côté de Palencia, où le Tonnerre tomba sur le Convent de la Sainte Epine, de l'Ordre de Citeaux, et mit le feu à plusieurs endroits de ce Monastere, qui fut consumé par les flammes en moins de deux heures. Les Religieux qui furent obligés de se sauver à moitié habillés, n'eurent que le temps d'emporter avec eux le S. Sacrement et la Sainte Epine, qu'ils mirent en dépôt dans un Hermitage des environs.

H. v. GRANDE

GRANDE-BRETAGNE.

LE 17. Juillet, le Chevalier Charles Wager partit des Dunes pour aller joindre le reste de l'Escadre qu'il commande à Spithead, d'où il partit le 27. à la pointe du jour. L'Escadre est composée de 13. Vaisseaux de Guerre. On la vit passer le 30. à la hauteur du Port de Falmouth.

Le 1. de ce mois, un Mésager d'Etat dépêché par M. Robinson, Ministre Plenipotentiaire du Roy auprès de l'Empereur, arriva de Vienne à Hamptoncourt, avec la Copie d'un Traité signé à Vienne le 22. de Juillet entre les Ministres de l'Empereur et ceux du Roy d'Espagne et de S. M. Brit. pour l'exécution des Engagements pris par le Traité de Seville, et par le dernier Traité de Vienne, concernant la succession de l'Infant Don Carlos aux Etats de Toscane et de Parme.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

LE Duc de Lorraine partit de Bruxelles le 23. Juillet, il arriva le même jour à Namur, où il fut reçu par le Général de Colliard qui lui fit voir toutes les fortifications de la Ville et du Chateau dont il est Commandant.

Le 25. quelques Bourgeois montés sur des Echasses fort élevées, donnerent au Duc de Lorraine le divertissement d'un combat : ce Prince parut y prendre beaucoup de plaisir, et fit aux Bourgeois un présent considerable.

Le 26. ce Prince en partit pour Charleroy, d'où il ira à Mons, à Ath, à Tournay, à Oudenarde, à Courtray, à Menin, à Ypres, à Fur-

res

A O U S T. 1731. 2015
mes , à Nieuport, à Ostende , à Bruges , à Gand,
et à Anvers.

*MORTS, NAISSANCES,
des Pays Etrangers.*

MR. Emanuel Steiguer , Avoyer du Canton de Berne , mourut le 15. Aoust à cinq heures du matin presque subitement , d'un attaque de Colique , à l'âge de 84. ans ; il étoit depuis long-temps regardé comme l'Oracle du Conseil de Berne ; et pour ainsi dire de toute la Suisse , ayant été continuellement employé aux affaires publiques, et s'y étant acquis une réputation d'intégrité , d'impartialité et de prudence où peu de personnages sont parvenus dans ces Républiques. Son grand âge n'avoit rien diminué de son activité dans les affaires qu'il a toujours soutenues par un travail assidu et par une éloquence douce et sensée qui faisoient prévaloir presque toujours l'opinion qu'il soutenoit. Il n'y a pas encore longtemps qu'il avoit parlé trois à quatre heures de suite dans le Grand Conseil de son Canton ; et peu de jours avant sa mort , il y avoit soutenu fortement l'affaire de l'Alliance à renouveler avec la France , et donné par là une dernière preuve de son attachement aux véritables intérêts de sa patrie.

La Marquise de Bonac , Ambassadrice de France en Suisse , accoucha à Soleure le 21. Aoust , entre deux et trois heures après midi , d'un Garçon.

A D D I T I O N

aux Nouvelles Etrangères.

ON a appris par Moscou que l'armée du Roy de Perse étoit presentement de 120000. hommes ; que ce Prince avoit coupé les vivres aux Turcs , et que ces derniers étoient tellement resserrés dans un défilé de Montagnes du côté d'Erivan , qu'on ne doutoit point qu'ils ne fussent taillés en pieces s'ils étoient attaqués dans ce Poste, d'où il leur étoit difficile de sortir pour secourir la Ville avec laquelle ils n'avoient plus de communication.

Les Lettres d'Allemagne portent que le 11. de ce mois , le Roy de Suede , accompagné du Prince Maximilien de Hesse-Cassel , son frere , fit son entrée dans Cassel au bruit d'une Salve generale de l'Artillerie et aux acclamations du Peuple. Toutes les rues sur son passage étoient ornées d'Arcs de Triomphe , et bordées par une double Haye des Soldats de la Garnison. S. M. fut reçue au Palais par la Princesse épouse du Prince Maximilien , par les Princes ses enfans , par les Princesses ses enfans , par les Ministres du Lândgraviat et par les Colleges de Regence et de Justice , et elle y fut complimentée par le Chancelier : ensuite le Roy soupa en Public , après quoy il alla en chaise se promener dans les rues de la Ville pour en voir les illuminations.

On écrit de Seville que les Regimens de Castille, de Lombardie, de Naples et de Bourgogne, qui

A O U S T. 1731 2017

qui sont de deux Bataillons chacun , ont été choisis par le Roy pour passer en Italie , avec un Regiment Suisse de deux Bataillons , le Regiment de Batavia , Dragons , deux autres Bataillons tirés de differens Regimens , et trois Escadrons.

Le PrinceMaure qui étoit venu à Seville pour demander du secours au Roy d'Espagne contre le Roy de Maroc , eut le 29. de Juillet sa seconde Audience du Roy , et le premier de ce mois il partit pour retourner en Afrique.

Le 26. Juillet , jour auquel on celebre à Naples la fête de sainte Anne , on fit dans l'Eglise de notre Dame de la Pieté la distribution ordinaire des dots de 50. ecus chacun à onze filles portant le nom de cette Sainte.

Le même jour , on exposa dans la Chapelle du Palais du Prince de Montemilcro. , le pied de Sainte Anne qu'on y conserve ; et qu'on dit avoir été apporté de la Grece par les Ancêtres de ce Seigneur.

Le 1. Aoust , il y eut à Rome une Congregation extraordinaire de l'Immunité composée de dix Cardinaux et de neuf Prelats , au sujet des Déserteurs qui se retirent dans les Eglises Privilegiées , d'où l'Empereur prétend les faire tirer. Après de grandes contestations sur cette affaire , il fut arrêté que les Déserteurs réfugiés dans les Eglises , seroient rendus , mais à condition qu'ils ne seroient point punis de mort.

Le Roy de Sardaigne Victor Amedée , a écrit au Cardinal Grimaldi pour l'engager à travailler
16

2018 MERCURE DE FRANCE

ler à l'accommodement des differends du S. Siege avec la Cour de Turin. Ce Cardinal a eu à ce sujet deux Audiences particulieres du Pape, qui dans un Consistoire tenu le 6. de ce mois, communiqua aux Cardinaux tout ce qui s'est fait depuis six mois par rapport aux differens du S. Siege avec la Cour de Turin : de 36. Cardinaux qui assisterent à ce Consistoire 31. furent d'avis de confirmer toutes les concessions obtenues par la Maison de Savoye sous le Pontificat du Pape Nicolas V. et les cinq autres prièrent S. S. de les dispenser d'opiner.

On a fait au commencement de ce mois à Genes, des Prieres publiques pour obtenir la benediction du Ciel sur les Troupes que la République envoie contre les Rebelles de l'Isle de Corse. On a déjà embarqué la plus grande partie de ces Troupes ; et en attendant que le vent soit devenu favorable pour les faire partir, le Prince Doria traite tous les jours magnifiquement les Officiers Allemands arrivés pour commander les Troupes auxiliaires de l'Empereur. Trois des Galeres de la République sont revenues de l'Isle de Corse pour escorter les Batimens de transport, et faciliter la descente de ces Troupes dans l'Isle, d'où on apprend que les Rebelles qui avoient ouvert la tranchée devant la Ville de la Bastia, avoient été repoussés avec perte dans les trois assauts qu'ils ont donnés pour s'emparer d'un Forr qui est près de cette Ville. On assure qu'on publiera incessamment une Proclamation pour mettre à prix la tête des Rebelles de l'Isle de Corse auxquels la République n'accordera point de Cartel.

FRANCE



F R A N C E,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 20. du mois dernier le Roy étant parti de bonne-heure de Fontainebleau pour la Chasse du Cerf, du côté de Melun, S. M. alla voir ensuite le Maréchal de Villars, à son magnifique Château de Vau-le-Villars. Elle examina avec beaucoup d'attention les Tableaux représentant les Campagnes de ce Général, les Places qu'il a attaquées et les Batailles qu'il a données.

Après que le Roy se fut amusé quelque tems dans les Appartemens, il monta en Caleche avec la Maréchale de Villars, et alla se promener dans le Parc, le Maréchal de Villars marchoit à Cheval à côté de la Calèche. On fit pendant ce tems-là plusieurs décharges du Canon qui est dans l'avant-Cour du Château. On servit quantité de rafraîchissemens aux Officiers des Gardes du Roy, et à toutes les personnes qui étoient de la suite de S. M. qui s'en retourna à Fontainebleau, fort satisfaite de la visite qu'il avoit faite au Maréchal de Villars. Le

1700 MERCURE DE FRANCE

Le 2. Aoust, les Comédiens François représentèrent à Fontainebleau, la Comédie du *Distrain*, qui fut suivie d'*Arlequin poli par l'Amour*, jouée par les Comédiens Italiens.

Le 4. ces derniers représentèrent les *Amans réunis* et la *Sylphide*, Pièces du Théâtre Italien.

Le 7. les Comédiens François jouèrent la Comédie de *Turcaret*, il y eut des intermedes dansés par les Principaux Danseurs et Danseuses de l'Opera.

Le 9. les mêmes Comédiens jouèrent pour la dernière fois devant L. M. le *Fa-loux désabusé*, et les Italiens l'*Isle des Es-claves*, il y eut les Intermedes dansés par les sieurs Dumoulin, Laval et Maltaire, la D^{lle}. Camargo y brilla à son ordinaire, et fit beaucoup de plaisir à toute la Cour.

Le 11. de ce mois, le Roy et la Reine partirent de Fontainebleau vers les trois heures après midi pour aller coucher à Petit-Bourg, d'où L. M. arriverent à Versailles le 14.

La Comtesse de Mailly, Dame d'Atour de la Reine, ayant demandé la permission de se retirer, la Duchesse de Mazarin, sa fille, a été nommée par le Roy pour lui succéder dans cette Charge, et

le 19. de ce mois elle prêta serment entre les mains de la Reine.

On a augmenté de cinquante le nombre des Pauvres qui habitent les Loges de la grande Cour de l'Hôpital des petites Maisons.

La Riviere de Seine , qu'on passe à pied à plusieurs endroits au dessus de Paris , n'avoit pas été si basse , ni si longtemps , depuis plus de cent ans , selon les Registres de l'Hôtel de Ville. Mais malgré la secheresse , on apprend que la récolte du Bled a été fort abondante.

Le 15. Fête de l'*Assumption* de la Vierge , il y eut Concert spirituel au Château des Thuilleries. M. Mouret fit chanter *Exaltabo te Deus*. Motet de M. de la Lande , dans lequel la D^{lle}. le Maure chanta avec beaucoup d'applaudissement , de même que les D^{lles}. Erremens et Petit-pas , les sieurs Lecler et Blavet jouèrent plusieurs *Concerto* sur le Violon et la Flute , dont l'exécution fut parfaite et très applaudie par une nombreuse assemblée , le Concert fut terminé par le *Confitebor* , autre Motet de M. de la Lande.

Le 22. après midi , le Roy fit au Champ de Mars la revue de la Gendarmerie , dont S. M. parut très satisfaite : après que le Roy eut passé le long de

2022 MERCURE DE FRANCE
la Ligne , S. M. vit défilér la Gendarmerie en Escadrons , par Brigades et quatre à quatre. La Reine et Monseigneur le Dauphin se trouverent à cette révuë.

Le 5. Août , le Marquis de Choiseul Beaupré , Mestre de Camp de Cavalerie , Enseigne des Gens-d'armes d'Orleans ; prêta serment entre les mains du Roy , pour la Charge de Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne , dans laquelle il a succédé au Marquis de Choiseul son Père , Lieutenant Général des Armées du Roy.

Le 16. le Corps de Ville assemblé , fit l'élection de deux nouveaux Echevins qui sont M. Pelet , Avocat ès Conseils , Bailly de l'Abbaye de S. Germain des Prés , et Conseiller de Ville , et M. Geoffroy , de l'Académie Royale des Sciences et de la Société Royale de Londres.

Le 19. le même Corps de Ville , le Duc de Tresmes , Gouverneur de Paris , étant à la tête , eut Audience du Roy avec les Cérémonies accoutumées. Il fut présenté par le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat , et conduit par le Marquis de Brezé , Grand-Maître des Cérémonies , en survivance du Marquis de Dreux son Père , et par M. Desgranges , Maître des Cérémonies.

M^{re}

M^r. Pelet et Geoffroy, nouveaux Echevins, prêterent entre les mains de S. M. le serment de fidélité dont le Comte de Maurepas fit la lecture. Le Scrutin fut présenté par M. de Tourmont de Gournay, Conseiller au Parlement, qui s'exprima en ces termes.

SIRE

Votre bonne Ville de Paris vient toujours avec le même empressement présenter à Votre Majesté les assurances respectueuses de sa fidélité; souffrez, Sire, qu'elle dise de son amour pour son auguste Maître, comment un Peuple dont vous faites tout le bonheur ne seroit-il pas pénétré de ces sentimens? il admire en vous les vertus de tous les âges; vous les rendez aimables par les charmes qu'elles répandent sur votre personne sacrée et nécessaires par votre exemple. Les graces que la nature vous a prodiguées ont un éclat qui ne se confond point avec celui du Trône. Vous regnez sur vous-même dans cette saison dangereuse où les passions dominent sur les Maîtres du Monde avec plus d'empire que sur les autres hommes. Un discernement juste vous fait choisir ceux que vous honorez de votre confiance; et ce choix si important est le chef-d'œuvre d'un Monarque

que

que consommé dans l'Art de regner. Vous nous conservez l'avantage inestimable de la Paix. Nous devons à vos soins paternels des jours heureux dont rien ne pourra désormais interrompre le cours ; nous en avons pour garants la tendresse de Votre Majesté pour un Peuple si fidele , et ces gages précieux de la fidelité publique , qu'il a plu au Ciel d'accorder à vos vœux , et à l'ardeur de nos vœux.

Le 21. les Députez des Etats de Languedoc eurent Audience du Roy , étant présentés par le Prince de Dombes , Gouverneur de la Province , et par le Comte de S. Florentin , Secrétaire d'Etat , et conduits en la maniere accoutumée par le Grand-Maitre , et par le Maître des Ceremonies. La députation étoit composée de M. de Segur , Evêque de Saint Papoul pour le Clergé , lequel porta la parole ; du Baron de Lenta pour la Noblesse ; de M^{rs}. de Lavedan et la Caze , députés du Tiers-Etat , et de M. Joubert , Sindic Général de la Province. Les Cahiers furent présentés par l'Evêque de S. Papoul , qui parla avec beaucoup d'éloquence , et dont le discours fût applaudi. Ce Prelat est fils du Marquis de Segure , Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis , Gouverneur du Pays de Foix , et Lieutenant

A O U S T. 1731. 2025

tenant Général au Gouvernement de Brie. Il est d'une des meilleures Maisons de la Province de Guyenne. Ces députés eurent ensuite Audience de la Reine , et ils rendirent leurs respects à Monseigneur le Dauphin , à Monseigneur le Duc d'Anjou et à Mesdames de France.

Le Roy a donné la place de Conseiller d'Etat vacante par la mort de M. d'Argouges , à M. de Bouville , Intendant d'Orleans : S. M. a nommé à l'Intendance d'Orleans M. de Beaussan qui est remplacé dans l'Intendance de Poitiers par M. le Nain , M^e. des Requetes , et M. Chauvelin de Beauséjour , M^e. des Requêtes , a été nommé Intendant de la Généralité d'Amiens , à la Place de M. Chauvelin , Conseiller d'Etat son Pere.

Le 23. La Lotterie de la Compagnie des Indes , établie pour le remboursement des Actions fut tirée en la maniere accoutumée à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numeros gagnans des Actions et dixièmes d'Actions qui doivent être remboursées , a été renduë publique , faisant en tout le nombre de 309. Actions.

Le Concert d'Instrumens que l'Académie

2026 **MERCURE DE FRANCE**
démie Royale de Musique donne tous
les ans au Château des Thuilleries , à
l'occasion de la Fête du Roy , a été execu-
tée le 24. veille de S. Louis , par un grand
nombre d'excellens Simphonistes de la
même Académie , qui jouèrent differens
morceaux de Musique de M. de Lully ,
et d'autres Maîtres Modernes.

L'Académie Françoisé celebra le 25.
de ce mois la Fête de S. Louis dans la
Chapelle du Louvre , la Messe fut ce-
lebrée par l'Archevêque de Sens , l'un
des quarante de l'Académie , et l'Ab-
bé Laizeau prononça le Panegyrique du
Saint.

Le même jour , l'Académie des Ins-
criptions et Belles-Lettres , et celle des
Sciences , celebrerent la fête de S. Louis
dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire
de S. Honoré ; il y eut une Musique
excellente pendant la Messe. Le R. P.
Meney , Chanoine Regulier de S. Augus-
tin , Congregation de S. Antoine , pro-
nonça le Panegyrique du S. Roy en pré-
sence des deux Académies et d'une nom-
breuse Assemblée. Son Discours parut fort
éloquent. On y remarqua un grand fond
de Religion et de pieté soutenu par
tous les traits les plus marqués et les plus
brill.

Brillants de la vie de S. Louis. Les Pseaumes, *Domine Dominus noster* et *Cantate Laus ejus*, mis en Musique par les Sieurs Dornel et du Bousset, furent chantés pendant ces Messes et fort applaudis.

Le 28. de ce mois après midi, la Reine accompagnée des Dames de Sa Cour, se rendit à la Maison Royale de S. Cyr, où S. M. donna le voile de Religion à la D^{lle}. Charpin de Gennetine. Le Sermon y fut prononcé par l'Abbé de la Pause, Predicateur ordinaire du Roy.

Le Roi a nommé à la place de Medecin des Enfans de France, M. François Chicoyneau, Conseiller en la Cour des Aydes, Comptes et Finances de Languedoc, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier, Professeur Royal d'Anatomie et de Botanique, Intendant du Jardin du Roi, Chancelier et Juge de l'Université en Médecine de la même Ville.

M. Chicoyneau fut un des six Medecins que S. M. envoya à Marseille en l'année 1720. pour secourir les Pestiferez; il fut gratifié à cette occasion, avec ses Confreres, d'une pension de 2000. liv. et du Colier de l'Ordre de S. Michel. On écrit de Montpellier, qu'il part de cette Ville regretté

2028 MERCURE DE FRANCE
regreté généralement de tout le monde, et plus particulièrement des Pauvres, auxquels il ne refusoit ni ses visites, ni ses conseils, sans compter les secours solides qu'il leur fournissoit depuis 30. ans. C'est aussi par cette consideration que la Cour des Aydes le dispensoit de se trouver à ses Audiances, en reconnoissance de la charité qu'il exerçoit envers les Pauvres.

En l'année 1715. il fut député de sa Compagnie pour accompagner M. Bon, Premier President, lorsqu'il fut question de complimenter le Roi sur son avènement à la Couronne.

M. Chicoyneau laisse à Montpellier un fils du premier lit, reçu depuis 1723. en survivance de ces mêmes Charges de l'Université de Medecine de Montpellier, dans lesquelles il a donné des preuves distinguées qu'il est heritier de tous les heureux talens de M. son Pere, lequel a épousé en secondes nœces M^{lle} Chirac, fille unique de M. Chirac, aujourd'hui Premier Medecin du Roi, qu'il suffit de nommer pour en faire l'Eloge.

Le même jour, le Roi nomma M. Boüilhac, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, Medecin du grand Commun de la Maison du Roi et de la Charité de Versailles

Versailles, pour servir près des Enfans de France, et suppléer à M. Chicoyneau, en cas de maladie ou d'absence, même pour l'aider dans ses fonctions, lorsqu'il sera present.

MEMOIRE présenté au Roi par l'Archevêque de Paris, au sujet de l'Arrêt du Parlement du 5. Mars 1731. qui reçoit le Procureur General du Roi, Appellant comme d'Abus de son Ordonnance et Instruction Pastorale du 10. Janvier dernier, avec l'Arrêt du Conseil d'Etat rendu en consequence. Brochure in 4. de 56 pages. *A Paris, chez Pierre Simon, rue de la Harpe, 1731.*

La longueur de ce Memoire, qui contient seul 44. pages, ne nous permet pas de le rapporter en son entier; et l'Extrait que nous pourrions en faire, excéderoit toujours les bornes auxquelles nous sommes assujettis, sans compter qu'il se trouve de ce Memoire un Abregé qui ne laisse rien à desirer dans le Vû de l'Arrêt du Conseil d'Etat imprimé tout de suite. Nous nous contenterons d'insérer ici ce qu'il y a de plus essentiel à sçavoir, c'est-à dire, le Prononcé de ce même Arrêt.

SA MAJESTE' ETANT EN SON CONSEIL,
et évoquant à sa Personne, en consequence

2030 MERCURE DE FRANCE
ce de l'Arrêt du 10. Mars dernier, la
connoissance dudit Appel comme d'abus
interjeté par son Procureur General au
Parlement de Paris, et reçu par l'Arrêt
du 5. Mars, a lové et levé les défenses
pottées par ledit Arrêt, et permet audit
sieur Archevêque de faire distribuer la-
dite Ordonnance du 10. Janvier dernier.
Ordonne au surplus que l'Arrêt rendu
par S. M. le 10. Mars suivant, soit execu-
té selon sa forme et teneur; ce faisant,
que toutes les disputes et contestations
qui y sont mentionnées, et pareillement
toutes poursuites et procédures, pour rai-
son de ce, et de l'exécution du présent
Arrêt, demeurent suspenduës, défendant
à toutes ses Cours et autres Juges, d'en
prendre connoissance, et à toutes Parties
d'y avoir recours, à peine de nullité et
de cassation desdites poursuites et pro-
cédures, S. M. se réservant à elle seule
d'y pourvoir, conformément à ce qui est
porté par ledit Arrêt du 10. Mars der-
nier. FAIT au Conseil d'Etat du Roi,
Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau
le 30. Juillet 1731. *Signé*, PHELIPEAUX.

LET₂

*LETTRE écrite de Honfleur le 20. Aoust
1731. par M. Hardouin, sur un Orage
extraordinaire mêlé de Tonnerre &c,
avec quelques nouvelles du même Pays.*

J'Ay quitté, Monsieur, pour quelque
temps la Ville de Caën, mon séjour or-
dinaire, pour me venir délasser ici des Exer-
cices qui m'occupent la plus grande par-
tie de l'année. Si j'étois d'humeur à croire
les présages, et qu'il y a des signes qui
annoncent le bien ou le mal qui doit
arriver, je tirerois un fort mauvais
augure sur la tranquillité et sur les plaisirs
innocens que je me suis proposé de goû-
ter dans cette Ville Maritime, par l'orage
affreux qui a ébranlé ici toute la nature
peu de tems après mon arrivée: je ne
crois pas, Monsieur, qu'on ait jamais
rien vû en ce genre de plus effrayant,
le Ciel, la Terre, la Mer faisoient enten-
dre des bruits horribles, et tout étoit dans
une confusion qu'il est difficile d'exprimer;
heureusement cette Catastrophe, pour
m'exprimer ainsi, n'a pas été de
longue durée, on en a été quitte pour la
peur et pour quelques dégats, mais quel-
ques particuliers ont souffert des maux
irréparables par les effets singuliers du
I ij Tonner-

2032 MERCURE DE FRANCE
Tonnerre. Je me contenterai de vous en
marquer deux traits.

Durant cet orage , qui arriva le 18.
Août , le Tonnerre tomba dans le Bord
du Capitaine le Fevre , qui étoit à la Ra-
de de Quillebœuf , il coupa les deux bras
à un Matelot , assis au pied du grand
Mât , entra sous le Pont , où il fit beau-
coup de dommage , blessa un autre Ma-
telot , et fendit le Mât de bas en haut en
deux parties égales , comme un ozier. Il
retomba ensuite sur le premier Matelot ,
et l'écrasa entièrement. Tout l'équipage
épouvanté s'étendit tout de son long , la
face contre le Pont , et n'eut point d'autre
mal. Le Capitaine qui m'a fait ce récit ,
ajoute que ce furieux Tonnerre se jeta
ensuite dans la Mer , et fit un bruit à peu
près pareil à celui que feroit une *Gueuse*
qu'on arroseroit dans le moment qu'elle
coule : vous sçavez que *Gueuse* est le nom
qu'on donne dans les Forges , à une
quantité de fer fondu qui coule dans un
Canal préparé pour cet effet , sur lequel
on jette quelquefois de l'eau.

Dans le même temps , un autre Ton-
nerre tomba par la Chéminée , dans
la Chambre de M. Potier , Prêtre de cette
Ville , près le Monastere de Religieu-
ses ; il marqua bizarrement tout le pavé ,
détruisit

détruisit quantité de bonnes choses , brisa toute la Cheminée , cassa enfin les vitres et fondit tout le plomb. Il abbatit ensuite ce bon Prêtre , lui grilla presque tout le corps , sans endommager le moins du monde ses habits. Il en perdit la parole pendant deux heures , et ne parla que pour demander un Confesseur. Il est très-mal , et on ne croit pas qu'il puisse revenir de cet accident. Son corps est aussi rouge que de l'Ecarlaté et tout semé de petites vessies.

Au reste , Monsieur , comme je ne suis pas venu ici pour gémir , l'orage passé , après avoir loué et remercié Dieu de tout , nous avons repris notre vie tranquille et joyeuse avec la bonne compagnie dont je veux vous parler. Je loge chez un * Ami de distinction , dont la Maison est le rendez-vous de tout ce qu'il y a à Honfleur et aux environs de gens de mérite , de considération , et de bon goût. Il vient de donner une Fête qui a été fort applaudie. Trois filles de cet aimable Hôte , accomplies en tout , en ont fait l'ornement , et les honneurs : voici deux

** M. de Lannay Vicomte et Lieutenant Général de Police d'Honfleur , Procureur Général de M. le Duc d'Orléans pour ses Domaines de Normandie.*

Couplets , que je ne pus me dispenser de faire à cette occasion , et le verre à la main , on eût la politesse de les applaudir en faveur du sujet.

Sur l'air de Joconde.

C'Est par d'énergiques Menteurs
Que la Fable est écrite.
En vain nous peignent-ils trois sœurs
Du plus rare mérite ;
Ce n'est qu'en ces aimables lieux
Qu'on trouve les trois Graces,
Et non pas dans les songes creux
Des Ovides , des Stases.



Elles ont du Dieu d'Helicon
Le sublime langage ,
De la Mere de Cupidon
Les charmes en partage ;
Des Muses le divin sçavoir ,
De Pallas la sagesse ,
Et du tendre Amour le pouvoir,
Mais non pas sa foiblesse.

C'est ainsi que nous prétendons chasser l'ennui pendant ces vacances , et contribuer à la continuation d'une bonne santé

santé par le baume d'une innocente joye;
 On dit d'ailleurs que cet air est merveil-
 leux , et qu'on vit long temps dans tout
 le Canton. On m'avoit parlé d'une fille
 de cette Ville agée de plus de cent ans ,
 j'allay hier m'en informer , et je la menay
 chez M. le Vicomte avec toutes les preu-
 ves de son âge , qui est , ne vous en de-
 plaise , de 116. ans deux mois dix jours.
 Elle voit , marche , parle , entend , dort ,
 mangé et boit fort bien. Il n'y a que deux
 mois qu'elle travailloit encore à la den-
 telle.

Jean Remont de la Paroisse du Me-
 nil-Germain près Lisieux , mourut ici il
 y a quelques jours , âgé de cent sept
 ans , laissant deux fils , l'un âgé de 70.
 ans , et l'autre de 68. cet homme n'avoit
 jamais été malade , beuvoit du Cidre et
 de l'eau de vie du matin au soir ; et ce
 qu'il y a de particulier , il n'avoit jamais
 eu de Procez , ny même *passé en témoi-
 gnage* , comme on parle en Normandie ,
 la chose est rare pour un Normand , et
 digne de la curiosité publique.

Nous nous préparons à faire bien des
 courses sur Mer et sur Terre dans ces
 quartiers : je ne manquerai pas de vous
 en faire part. Ce sera peut-être de quoy
 fournir un Supplément à votre Voyage

I iij de

2036 MERCURE DE FRANCE
de Normandie , dont nous avons déjà
vû plusieurs Lettres dans le Mercure ,
et dont nous attendons la suite avec im-
patience. Je suis &c.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite par M.
l'Abbé * * * *. Chanoine de la Ca-
thédrale d'Amiens au sujet du Tonnerre
tombé dans cette Ville.*

LE Tonnerre tomba ici hier 12. du
courant , et fit des effets inconceva-
bles. Il tomba d'abord dans la rue de
S. Leu , d'où il entra en roulant dans
l'Hôtellerie S. Antoine , il s'éleva ensuite
par dessus les maisons , et alla donner
dans le petit Clocher des Religieuses de
sainte Claire , d'où il entra dans leur
Chœur , et y frappa la R. M. There-
se de Jesus votre Tante , qui étoit en
Oraison devant le S. Sacrement avec une
autre Religieuse , parceque c'étoit le
jour de Sainte Claire , et que le S. Sa-
crement étoit exposé. Le Tonnerre sortit
par la grille , vint blesser dans l'Eglise
une femme qui étoit sous la Chaire ,
entra dans le Sanctuaire , puis dans la
Sacristie , et blessa en sortant par la
fenêtre , un jeune homme au bras , et
à la main. Il monta delà et vint tomber
dans

dans la rue de Sainte Claire , où il tua une pauvre femme infirme.

Toute la Communauté des Religieuses fut hier dérangée , il n'y eut ni salut , ni presque d'autre exercice , 23. de ces Dames furent saignées. Ce coup de Tonnerre arriva comme elles étoient au Refectoire pour dîner , et qu'elles disoient le *Benedicité*. Personne ne pensa ensuite à ce Repas , et ce ne fut toute la journée qu'alarmes et confusion dans cette pauvre Maison. Permettez-moy enfin de vous le dire ; votre chere Tante est morte ; elle fut inhumée hier au soir , elle ne pouvoit paroître devant Dieu dans un meilleur état et dans un jour de miséricorde plus marqué. c'étoit le jour de sa fête , elle venoit de communier , et elle étoit actuellement prosternée devant le Saint Sacrement. &c.

EXTRAIT d'une Lettre écrite sur le même sujet par M^{re} l'Abbesse de ce Monastere.

JE viens M. R. P. avec bien de la douleur vous apprendre une triste nouvelle ; c'est la mort de votre chere Tante , nôtre R. M. Therese de Jesus , arrivée hier , jour de la Fête de nôtre

Iv M.

2038 MERCURE DE FRANCE
M. Sainte Claire. Elle étoit près de la grille devant le Saint Sacrement , un coup de Tonnerre l'a frappée et fait tomber morte , la face contre terre , et les bras étendus , comme prosternée. La Communauté étoit au Refectoire ; vous pouvez juger de notre consternation , on a saigné une partie de nos Religieuses , qui ne peuvent revenir de leur affliction causée par la perte que nous faisons ; c'étoit un de nos meilleurs sujets , d'une solide vertu , et très capable de toutes choses. Elle a eu le bonheur de communier une heure avant ce coup foudroyant , qui a fait un grand fracas dans notre Maison , surtout dans le Clocher. On regarde comme un Miracle que les Religieuses n'étoient pas dans le Chœur , d'où elles venoient de sortir , et où nous croyons que la plus grande partie auroit péri du même coup. Notre chere deffunte étoit Maîtresse d's Novices : ces pauvres Enfants font pitié. &c.

Ces deux Lettres sont écrites au R. P. Dom Martin Bouquet , Religieux de l'Abbaye S. Germain des Prez , Bibliothécaire.

BENE

BÉNÉFICES DONNEZ.

A Rchevêché de Lyon, à M. de Rochebonne, Evêque de Noyon.

Evêché de Noyon, à M. l'Abbé de S. Simon.

Evêché de Soissons, à M. le Fevre de l'Aubriere, Conseiller au Parlement.

Abbaye Des Ordres à M. de la Roche-Aimont, Evêque de Tarbes.

Abbaye d'Essonnes, à M. Neel, Docteur de Sorbonne.

Abbaye de sainte Marie Magdelaine de Longvé à M. de la Boixiere, Coadjuteur du Grand-Maitre de la Maison de Navarre.

Abbaye d'Arthoux à M. de la Coré, Vicaire Général de Saintes, Visiteur des Carmelites.

L'Abbaye de notre Dame de Nevers à Madame le Maitre.

Abbaye de Lantenac, Ordre de S. Benoît, Diocèse de S. Brieux, à l'Abbé Marin de Kerbringal.

Abbaye reguliere de Fontaude, Ordre de Premontré, Diocèse de S. Pons, au Pere Salvan d'Hauterive.

Abbaye des Chanoinesses de Lons-le-Saunier, Diocèse de Besançon, à la Dame Bellez de Villette.

Ivj Cello

L'Abaye de Chateaudun , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Chartres , à l'Abbé de Rochechoüart-Podoart.

Celle de Selincourt , Ordre de Prémontré , Diocèse d'Amiens , à l'Abbé de la Grange , Grand-Vicaire d'Arras.

Celle d'Obasine , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Limoges , à l'Abbé de la Briffe.

Celle de Bellevaux , même Ordre , Diocèse de Besançon , à l'Abbé de Marnezia.

Celle de Buillon , même Ordre et même Diocèse , à l'Abbé Pelissier.

Celle de la Marquette , en Flandres , Ordre de Cîteaux , à la Dame de Rohan , Abbessede Preaux.

Le Prieuré de la Bajasse , Ordre de S. Augustin , Diocèse de S. Flour , à l'Abbé de Bonvoust.

L'Evêque d'Orange ayant donné la démission de son Evêché , le Roi y a nommé l'Abbé de Tilly , et Sa Majesté a donné l'Abbaye de Mazan , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Viviers , à l'ancien Evêque d'Orange.

MORTS

*****:*****:*****

MORTS, NAISSANCES,

LE 23. du mois dernier , M. François Grillet de Brissac , Lieutenant des Gardes du Corps et Brigadier des Armées du Roi , mourut dans un âge avancé.

Dame Marie - Jeanne - Charlotte de Maupeou , veuve en premieres Nôces de M. Leon de Fontlebon, Seigneur de Vitrac-Montembeuf, Lieutenant au Regiment des Gardes-Françoises, et au jour de son décès épouse de M. Michel-Gabriel-Raphaël de Beauvais , Baron de Gentilly , Capitaine des Gardes de la Porte de feu Monseigneur le Duc de Berry , mourut le 25. Juillet , âgée de 49. ans.

Dame Elizabeth-Therese le Rebours , veuve de M. Michel Chamillard , Ministre d'Etat , et qui avoit été Contrôleur General des Finances , Secrétaire d'Etat avec le département de la guerre , Grand-Trésorier et Commandeur des Ordres du Roi , mourut en son Château de la Suze au Maine le 26. du mois dernier , âgée d'environ 74. ans.

Dame Claude-Geneviève Cheriére , veuve de Lancelot Turpin Crissé , Com-
te

2042 **MERCURE DE FRANCE**
te de Sansay , Brigadier des Armées du
Roi , Colonel du Régiment d'Infanterie
de son nom , mourut le 28. Juillet en
son Château d'Erouville en Beauce , âgée
de 48. ans.

Louïs Comte du Bourg , petit-fils du
Maréchal de ce nom , Mestre de Camp ,
mourut à Strasbourg le premier de ce
mois.

Olivier Jegou de Querville , Docteur
en Théologie de la Faculté de Paris , Evê-
que et Comte de Tréguier , mourut dans
son Diocèse , le 2. Août. Il avoit été sacré
le 30. Octobre 1697.

Dame Paule de Clermont-Tonnerre de
Chisle , Abbessé de l'Abbaye Royale de
Villiers , Ordre de Cîteaux , Diocèse de
Sens , mourut le 2. Août , âgée de 63. ans.
La Dame des Bertons de Crillon , qu'elle
avoit demandé pour sa Coadjutrice , lui
succède.

Alexandre Dezouches , Seigneur de la
Lande , &c. Chevalier de S. Louis , Lieu-
tenant de Roi de la Ville d'Arras , mou-
rut le 2. Août , âgé de 48. ans.

M. de S. Yves , Chirurgien , célèbre
Oculiste de S. Côme , est mort à Paris le 3.
Août , âgé de 66. ans , après avoir exercé
sa Profession avec beaucoup de talens , et
s'être acquis la réputation qu'il méritoit. Il
laisse

laisse un Eleve de son nom qui travailloit sous lui depuis seize ans, et sur lequel il se reposoit depuis plusieurs années pour toutes les Operations que ses infirmités ne lui permettoient pas de faire. Il occupe le même Appartement, Place du Palais Royal, rue S. Thomas du Louvre.

Guillaume le Noir, Secrétaire du Roi, Receveur General des Finances d'Alençon, et l'un des Fermiers Generaux de S. M. mourut le 4. Août, âgé de 48. ans.

Gaspard Pierre de Fieuber, Chevalier, Seigneur de Vincüil, fils de Louis-Gaspard de Fieuber, Conseiller au Parlement, mourut le 3. Août, âgé de 17. ans, 3. mois.

Jean-Pierre d'Argouges de Ranes, Chevalier, Marquis de la Chapelle-la-Reine, Doy n du Conseil d'Etat, mourut à Paris le 7. de ce mois, dans la 86. année de son âge.

Le même jour, Dame Louïse Elizabeth de Marcillac, Epouse de M. Joseph Hennequin de Charmont, cy devant Secrétaire de la Chambre et Cabinet du Roi, Secrétaire des Commandemens de Monseigneur le Dauphin, et Ambassadeur du Roi auprès de la République de Venise, mourut au Château de Charmont en Champagne, dans la 62. année de son âge.

Le

2044. MERCURE DE FRANCE

Le 12. Alexandre de Rochechouart, Marquis de Jars, Capitaine des Gardes du Corps de la Reine, seconde Doüairiere d'Espagne, mourut au Château de Meudon, de la petite verole, âgé de 53. ans.

Henri, Comte de Saulx de Tavannes, cy-devant Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment d'Orleans, Cavalerie, mourut à Paris le 13. de ce mois, dans la 74. année de son âge.

M. François de Montholon, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Commandeur de celui de S. Lazare, Mestre de Camp de Cavalerie, ancien Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, mourut à S. Germain en Laye le 13. de ce mois, dans un âge avancé. Il étoit petit-fils et arriere-petit-fils de deux Gardes des Sceaux de France du même nom.

Le même jour, Dame Anne-Marie, Barbe Deville, Epouse de Anne Leon de Montmorency, Chef du nom et Armes de la Maison, premier Baron Chrétien en France, Enseigne des Gendarmes de Berry, Seigneur de Courtaulin-Bois-Buffenle Plessis-d'Arouë, le Poilay, le Vernay, des deux Modave, de Bierncé, de Banderelle, de Fermée, Termoyne, &c. mourut âgée de 18. ans. 7. mois.

Le

Le 19. François de la Forest, d'Armaillé, Chevalier, Baron de Craon, Seigneur de la Forest d'Armaillé, &c. Conseiller de la Grand'Chambre du Parlement, mourut âgé d'environ 88. ans.

Dame Françoise Robert, Epouse de M. François Moreau, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privez, Honoraire en sa Cour de Parlement, et Procureur de Sa Majesté au Châtelet de Paris, accoucha d'un fils qui est le 14^{me} enfant qu'elle a eû depuis 17. ans et demi de mariage, dont il lui reste encore six garçons et deux filles; il fut baptisé le même jour sur les six heures du soir, en l'Eglise de S. Mery sa Paroisse, et nommé Charles-François, par Charles-François de Vintimille des Comtes de Marseille, Comte du Luc, Marquis des Arcs, la Marthe, &c. Chevalier et Commandeur de tous les Ordres de S. M. son Conseiller d'Etat ordinaire d'Epée, Gouverneur des Isles de Porquerolles et Languoustier, Lieutenant de Roi en Provence, et par Dame Anne-Victoire de Lamoignon, Epouse de M. René-Charles de Maupeou, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Président de son Parlement, Seigneur de Noisy, Vicomte de Bruyeres, Marquis de Morangue, &c.

2046 MERCURE DE FRANCE

Dame Victoire Guillard, Epouse de Jean Baptiste-Martin Dartagniette-Biron, Baron Daguerre, &c. accoucha le 16. Juillet d'une fille, qui fut tenuë sur les Fonts par Jean-Baptiste Guillard, Seigneur de la Vacherie, Chambellan de feu M. le Duc de Berry, Gouverneur d'Arras, et par D. Louise Adelaïde Hervault, fille de M. Hervault, Lieutenant General de Police.

D. Emilie de Mailly du Brûeil, Epouse de Jean-François de Creil, Marquis de Nancre, &c. Brigadier des Armées du Roi, Capitaine Commandant des Grenadiers à Cheval, accoucha le premier Août d'une fille, qui fut nommée Louïse Felicité-Emilie, par Louis Gabriël des Acres, Comte de Laigle, Colonel du Regiment d'Anguien, et par D. Bonne-Felicité Bernard, fille de Samuel Bernard, Comte de Coubeot, Conseiller d'Etat.

Dame. Louise Thevenin de Coursan, Epouse de Jean Zacharie de la Faurie, Baron de Villandreult, Président à la Cour des Aydes, accoucha le 8. Août d'une fille qui fut nommée Anne-Jeanne, par Jean Thevenin, Baron de Thorci, Conseiller au Parlement, et par D. Anne Thevenin de Coursan, fille de feu Jean Thevenin, Baron de Coursan, Maître des Requêtes.

Dame Jeanne-Françoise Gardien, Epouse de François-Elie de Chastenay, Chevalier, Marquis de Lanty, Lieutenant-Colonel du Mestre de Camp General Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, accoucha le 9. Août d'un fils, qui fut baptisé le 10. à la Paroisse de S. Eustache, et tenu par Alexis-Magdelaine Rosalie, Comte de Chatillon, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de Camp des Armées de S. M. et Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere de France, et par Dame Françoise de Pressigny, Epouse de M. le Président de Nassigny.

D. Anne-Marie-Barbe Déville, Epouse d'Anne Léon de Montmorency, accoucha le 11. Août d'un fils, qui fut nommé Anne Léon, par Léon de Montmorency, et par D. Anne Barbe de Besser, veuve de Charles-Joseph de Courcelles.

D. Magdelaine-Angelique de Neuville de Villeroy, Epouse de Joseph Marie, Duc de Boufflers, Pair de France, &c. accoucha le 17. d'un fils, qui fut nommé Charles-Joseph, par Nicolas de Neuville, Duc de Villeroy, Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps du Roi, &c. et par Dame Catherine-Charlotte de Grammont, Maréchale de Boufflers, &c.

AR.



A R R E S T S.

A R R E S T du 12. Juin, qui proroge jusqu'au dernier Décembre 1731. le prix des anciennes especes et matieres d'Or et d'Argent.

S E N T E N C E D E P O L I C E, du 28. Juin, qui condamne à l'amende les nommez Le-maire et le Duc, Meneurs de Nourrices, pour avoir contrevenu à la Déclaration du Roi du premier Mars 1727. concernant les Recomman-daresse.

A U T R E du même jour, qui ordonne que le nommé Feron, et les nommées Sandras et Destouches, seront tenus dans vingt-quatre heures, de vider les Lieux qu'ils occupent, pour cause de scandale, et d'avoir donné retraite à des gens de mauvaise vie.

A U T R E du même jour, qui condamne à l'amende les nommez Boullay et Taubin, pour avoir vendu des Foins dont les bottes étoient d'un moindre poids que celui indiqué par les Or-donnances.

A U T R E du même jour; qui renouvelle les défenses à toutes personnes de s'immiscer dans le Courtage de la Marchandise de Foin, et d'aller au-devant des Voitures qui en sont chargées, pour les arrher; et qui condamne les nommez Bigry et veuve Girard à l'amende pour y avoir contrevenu.

AR-

A O U S T. 1731. 2049

A R R E S T du 9 Juillet, par lequel Sa Majesté se reserve la connoissance des demandes en cassation, formées depuis la Déclaration du 5 Février dernier, ou qui pourroit l'être dans la suite, eontre des Jugemens de competence rendus en faveur des Prevôts des Maréchaux ou des Sieges Présidiaux, et les évoque à son Conseil.

A U T R E du 17. Juillet, qui révoque la Commission établie par les Arrêts des 13. Août 1726 et premier Août 1730. et regle la forme qui doit être observée pour l'exécution de l'Edit du mois de May 1716. concernant les amendes des Eaux et Forêts.

A U T R E du 24. Juillet, en interpretation des Arrêts des 12. Septembre 1729. et 11. Février 1731. portant Reglement pour les Toiles, Batistes, et Linoëns qui se fabriquent dans les Provinces de Picardie, d'Artois, du Hainaut, de la Flandre Françoisse, du Cambresis, et dans les Generalitez de Paris et de Soissons. Le Roi ayant jugé à propos d'ajouter quelques nouvelles dispositions aux regles prescrites par lesdits Arrêts pour la fabrique de ces Toiles, lesquelles dispositions sont contenues dans sept Articles énoncés dans l'Arrêt, &c.

ORDONNANCE DE POLICE du 24. Juillet, contenant un nouveau Reglement au sujet de la qualité et bonne construction des Carosses de Place, l'ordre et la regle que les Loüeurs de Carosses et leurs Cochers doivent observer, et le prix qu'ils doivent exiger de chaque Particulier qui voudront s'en servir, &c. ainsi qu'il est plus au long expliqué dans les 21. Articles contenus en ladite Ordonnance.

1050 MERCURE DE FRANCE
 - DECLARATION DU ROY , qui proroge
 jusqu'au premier Septembre 1732. l'attribution
 donnée aux Juridictions Consulaires pour con-
 noître des Faillites et Banqueroutes. Donnée à
 Fontainebleau le 4. Août 1731. Registrée au Par-
 lement le 27. dudit mois.

DECLARATION DU ROY , pour la con-
 tinuation du Droit annuel , accordée aux Offi-
 ciers de Judicature , Police et Finances , pendant
 neuf années , qui commenceront le premier Jan-
 vier 1732. et finiront le dernier Décembre 1740.
 Donnée à Versailles le 21. Juillet 1731. Registrée
 en Parlement le 27. Août suivant.

T A B L E.

Pièces Fugitives. <i>Ode Sacrée</i> ,	1839
Explication physique des bruits entendus à Ansaq , &c.	1841
Paraphrase du Pseaume , <i>Judica</i> ,	1854
Lettre sur la Médisance ,	1859
Adieux aux Muses ,	1862
Eclaircissemens sur le Paradoxe du P.C. &c.	1864
L'Amant Fugitif , <i>Cantate</i> ,	1870
Lettre au sujet des Discours sur la Comedie ,	1873
Epigrammes tirées de Buchanan ,	1883
Relation de la défaite des Renards , Nation Sau- vage ,	1884
Ode Anacréontique ,	1892
Memoire sur la découverte d'un grand Chemin des Romains , en Languedoc ,	1894
L'Amour trompeur , <i>Poème</i> ,	1908
Lettre sur le Couvreur de Senlis , &c.	1912
La Jeunesse , <i>Cantate</i> ,	1916
Lettre au sujet de S. Front ,	1920
Vers sur M. de la Faye ,	1921

Apologie des Enfans de la Sapience , au sujet de Mercure des Philosophes et de la Transmuta- tion ,	1922
Le Baudet et la Jument . <i>Fable</i> ,	1928
Lettre sur les Villes d'Auxerre et de Joigny ,	1930
Reflexions ,	1933
Enigme , Logogryphes , &c.	1937
Nouvelles Littéraires , des Beaux-Arts , &c. Let- tre sur le Paradis Perdu ,	1942
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres ,	1943
Bibliotheque raisonnée des Ouvrages des Sçavans , &c.	1951
Maximes propres à regler le Silence et le Dis- cours , &c.	1954
Les Devoirs de l'Homme et du Citoyen ,	1956
Recueil d'Inscriptions , &c.	1957
Journal Littéraire de Venise &c. Histoire natu- relle du Mont Vesuve , &c.	1960
Poëme et Pieces de Théâtre ,	1967
Barometres et pesanteur de l'air ,	<i>ibid.</i>
Epitaphes , &c.	1974
Les Poëtes Epiques , Stances , &c.	1977
Le Cours des Sciences par le P. Buffier ,	1979
Œuvres de Moliere : nouvelle Edition ,	1981
Gallerie de Versailles, Dessains et Estampes ,	1982
Nouveaux Volcans ,	1983
Tremblement de Terre , &c.	1984
Mort d'une femme de 106. ans ,	1985
Médaille du Cardinal de Fleury ,	1986
Chanson notée ,	<i>ibid.</i>
Spectacles , le Mary curieux , <i>Comedie</i> ,	1987
Tragedie de Regulus et Balet de l'Empire de la Mode , au Collège des Jesuites ,	1992
Brutus , <i>Tragedie</i> , représentée à Caën , et Balet caracterisé , Prologue , &c.	1997
Nouvelles Estrangeres , de Turquie et Perse ,	2002
De Russie , Pologne , Suede et Allemagne ;	2006

D'Italie , Espagne , Angleterre et Pays-Bas ,	2016
Morts des Pays Etrangers ,	2015
Addition aux Nouvelles Etrangères ,	2016
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2019
Nouveaux Echevins , Discours au Roi , &c.	2022
Memoire présenté par l'Archevêque de Paris ,	2029
Lettre sur un Orage , &c.	2031
Autre sur le Tonnerre , &c.	2036
Benefices donnez ,	2039
Morts , Naissances , &c.	2041
Arrêts Notables , &c.	2048

Errata du second volume de Juin.

PAge 1431. ligne 5. je dis , *lisez* , je disois.
P. 1436. l. 8. *sacritissimum* , l. *sacratissimam*. P. 1441. l. 11. des premieres , l. les premieres. *Ibid.* l. 20. même bien , l. moins bien.
Ligne 22. moins generale , l. au moins generale.
P. 1447. l. 22. de ses , l. des.

Errata de Juillet.

PAge 1777. ligne 13. joye , *lisez* , gloire.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1858. ligne dernière , des , *lisez* de tex
P. 1909. l. 2. du bas , Mort , l. Mont.
P. 1925. l. 25. rhose , l. chose.
P. 1926. l. dernière , neuve , l. nuë.
P. 1927. l. 2. maux , l. mains.
P. 1948. l. 21. avoit , l. avoient.
P. 1980. l. 13. Méode , l. Méthode.
P. 1984. l. 12. du 17. l. du dix-septième.
P. 2002. l. 7. reprendre , l. prendre.

La Médaille et l'Air noté doivent regarder la
page 1986

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROT.

SEPTEMBRE, 1731.



A. PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER,
rue S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais,

M. DCC. XXXI.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette *Boye* pour les faire tenir.

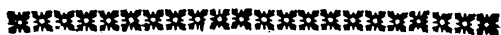
On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter à l'heure à la Poste, ou aux Messageries qui lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
SEPTEMBRE. 1731.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ODE SACRÉE,
Tirée du Pseaume.

Laudate Pueri, &c.



Nfans, publiez les loüanges ;
Du Souverain Maître des Rois,
Et mêlez au Concert des Anges,
Les tendres accents de vos voix.
Dès que le Soliel fait éclore,
Les feux de la naissante Aurore,
Vers le Ciel élevez vos Chants ;

A ij Jus-

2052 MERCURE DE FRANCE

Jusqu'à ce qu'il rentre dans l'Onde ,
Louiez le Créateur du Monde ;
Qu'on le celebre en tous les temps.



Du haut de la Vout azurée ;
Il gouverne tout l'Univers ;
C'est lui qui regle la durée ,
De tant de Royaumes divers ;
C'est lui qui lance le Tonnerre :
Le Ciel et la Mer et la Terre ,
Sont remplis de sa Majesté ,
Des Rois il borne les conquêtes ;
Et lui seul commande aux Tempêtes ;
Dont l'Océan est agité.



Nul autre que lui ne peut dire ,
Que son Trône est le Firmament ;
Et qu'il voit tout ce qui respire ,
Soumis à son commandement.
Souvent du sein de l'indigence ,
Il élève l'humble innocence ,
Pour la placer aux plus hauts rangs ;
Et quelquefois des Bergers même ,
On a vû son pouvoir suprême ,
Faire d'illustres C. uerants.



Tot

Toi , qui commences d'être Mere ,
 Dans l'âge de sterilité ,
 C'est au Dieu qu'Israël révère ;
 Que tu dois ta fécondité :
 Par son ordre dans sa vieillesse ;
 L'homme de bien plein d'allegresse ,
 Se voit revivre en ses enfans ,
 Pendant que sa juste vengeance ;
 Fait périr dans l'adolescence ,
 La posterité des méchans :

*Par M. de Sainte Palaye , de Montfort-
 Lamaury.*



*LETTRE écrite à M. Adam, Medecin,
 sur la secheresse de la presente année 1731.
 et sur la maladie des Bestiaux en certains
 Pays.*

Nous sommes , Monsieur , dans une
 année distinguée par la secheresse ex-
 trême qui y a regné , et qui y regne en-
 core. Je ne sçai si nous ne pourrions pas
 la comparer à celle dont parle S. Grégoire
 de Tours sur la fin de son Histoire de
 France , et dont il dit : *Siccitas immensa
 fuit qua omne pabulum herbarum avertit.*

A iij Cer

Cet Historien du sixième siècle, qui en fut le témoin, ajoute que les Quadrupèdes en souffrirent beaucoup, et qu'il en mourut un si grand nombre, qu'à peine en resta-t'il pour perpétuer la race, et il applique à cette occasion ce que dit le Prophète Habacuc : *Abscindetur de ovili pecus*, &c. (a) Il ajoute que ce ne fut pas seulement sur le Bétail domestique que s'étendit le mal, mais encore sur les bêtes fauves, et qu'on trouvoit dans les Forêts les Cerfs et autres animaux étendus morts sur la place.

L'expérience du passé ayant fait craindre que pareilles choses n'arrivassent de nos jours, on a sagement prévenu le mal en plusieurs endroits du Royaume : on a eu recours aux Intercesseurs qui sont les Saints, et on s'est mis sous la protection de ceux qui sont regardez comme les Tutélaires des Lieux, et il paroît qu'on s'en est bien trouvé. Une remarque cependant que quelques-uns ont faite, est qu'il leur a semblé que les Diocèses dont S. Erienne est Patron ont été privilegiez et qu'ils ont eu de la pluye en abondance

(a) Je rapporte ici ce Passage suivant la Vulgate, S. Grégoire le cite selon la Version qui avoit cours dans les Gaules de son temps. *Deficient ab esca oves*, &c.

avant

SEPTEMBRE. 1731 2055
avant les autres. Il y en a en France au moins une douzaine ; mais je ne puis certifier le fait qu'à l'égard de deux de ces Diocèses où je me suis trouvé vers la saint Jean dernière , dans le temps que ces pluyes sont venuës après la secheresse commencée au mois de Fevrier. Aussi peut-être ne faisoit-on pas des Prieres dans tous , et peut-être que dans les lieux où l'on en faisoit , on n'interroissoit pas également S. Etienne dans ce qu'on vouloit obtenir. Ce qu'il y a de certain c'est que depuis la révelation faite au Prêtre Lucien , dans un temps de secheresse , que Dieu écouterait les Prieres de son Peuple , appuyées de l'intercession de S. Etienne , et qu'il en auroit pitié , on a toujours eu dans l'Eglise une grande dévotion envers ce saint Martyr , lorsqu'il a été besoin d'obtenir la cessation de cette espee de calamité. Le souvenir de ce qui étoit arrivé au commencement du V. siecle pendant cette secheresse d'hyver qui fut si fatale aux biens de la Terre dans la Palestine , a toujours été present à ceux qui lisent l'Histoire avec attention.

Je prévois dans ce moment que plus d'une personne seront frappez de ma remarque ; mais je les prie d'observer les Livres où sont marquées les Prieres pu-

A iiij bliques

2056 **MERCURE DE FRANCE**
bliques de l'Antiquité pour les temps d'affliction, et ils verront que l'invocation de S. Etienne y est marquée avec distinction. Ce n'est donc pas la faute de nos ancêtres, si le fait historique d'une pluye salutaire esperée et obtenue par l'intercession de S. Etienne, commence à être mise en oubli. Ils ont toujours eû soin d'en inserer quelque chose dans leurs Livres de l'Office divin, y faisant entrer la Revelation du Prêtre Lucien, tant en chant qu'en lecture. Mais depuis que l'on n'en chante plus rien et qu'on se contente d'en lire un abregé très-succint, où il n'est point fait mention de cet événement, il est à craindre qu'on n'oublie le fait, ou du moins qu'on ne l'ait plus si present à l'esprit.

Il en étoit resté quelque vestige dans le Breviaire de Sens de l'an 1702. à l'Office de l'Invention de S. Etienne; on s'est fait depuis ce temps-là un système qui n'a point permis que la memoire de ce trait historique entrât dans l'Office refondu en 1726. Je ne sçai s'il en sera de même dans toutes les Eglises. Je connois un Chapitre insigne où il sera difficile d'oublier tout-à-fait cette ancienne Histoire : l'antiquité des moyens temps y a pourvû d'une maniere singuliere; je ne veux pas la rapporter à present,

SETEMBRE. 1731. 2057

present. Au reste Saint Etienne n'est pas le seul Saint par l'intercession duquel on ait eu confiance d'obtenir de la pluye dans les temps de secheresse. Il paroît seulement qu'il est le premier dont les Reliques ayent occasionné ce secours salutaire , et c'est l'époque que l'on peut donner à l'antiquité de l'usage de porter en Procession les Reliques des Martyrs dans les temps de calamité.

Quelques années avant cette désolation qu'on fixe à l'an 415. la Palestine s'étoit ressentie d'une semblable affliction. La secheresse avoit duré dans l'année 394. ~~au~~ 395. durant le mois de *Die* et d'*Appellée* , qui sont deux mois de l'hyver répondant à Novembre et Décembre , à quelques jours près. Un S. Evêque nouvellement placé sur le Siege de Gaze , obtint miraculeusement de la pluye , au moins pour son Territoire. L'Histoire en est si curieuse qu'on ne peut la rendre trop publique en ce temps-cy. Les Idolâtres de cette Ville étoient allez au Temple de *Marnas* , pour y prier et sacrifier , croyant que Marnas étoit maître de la pluye , et qu'il étoit Jupiter même. Ils continuerent leur chant pendant sept jours ; mais le voyant sans effet , ils s'en retour-

2058 MERCURE DE FRANCE
retournerent à leurs ouvrages. La vie de
S. Porphyre, Evêque de cette Ville, écrite
par Marc, son Disciple, témoin oculaire,
rapporte ensuite comment ce saint Prélat
eut le crédit d'obtenir de l'eau du Ciel.
Les Chrétiens, au nombre de 280. étoient
accourus à lui pour le prier de demander
à Dieu la cessation de la secheresse. Il or-
donna d'abord un jeûne, et commanda
qu'on s'assemblât le soir dans la grande
Eglise pour y celebrer les Vigiles, et cette
nuit-là, dit l'Ecrivain qui étoit un des
Diacres, nous y fîmes trente Prières, avec
autant d'agenouillemens, sans compter la
Psalmodie et les Leçons. Le récit de ce
Diacre témoin, appelé Marc, étant très-
propre à prouver l'antiquité des usages
de l'Eglise Catholique, j'emprunterai ici
ses propres termes. *Le matin, continuë-t'il,*
S. Porphyre faisant porter la sainte Croix
devant nous, nous marchâmes en chantant
des Hymnes vers l'Occident de la Ville, et
allâmes à la vieille Eglise de S. Asclepas ;
et là nous fîmes autant de Prières que dans
la grande Eglise. Puis nous allâmes à saint
Timothée, où sont les Reliques de sainte
Meure, Martyre, et de sainte Thée, qui a été
mise au nombre des Confesseurs, et y ayant
encore fait autant de Prières et d'agenouil-
lemens, nous retournâmes à la Ville ; (il
étoit

SEPTEMBRE. 1731. 2059
étoit trois heures après midi ,) et nous la
trouvâmes fermée ; car les Payens voulaient
dissiper la Procession. Nous nous y tinmes
deux heures sans qu'on voulût nous ouvrir :
et pour lors un vent de midi commença à cou-
vrir le Ciel de nuées , et dès que le Soleil fut
couché, il fit une grosse pluie avec Tonnerre,
et les Payens voyant ce Miracle, nous ou-
vrirent et vinrent avec nous à la grande
Eglise, disant : Christ est le seul Dieu. Il
plut donc depuis le huit d'Audynée jusqu'au
dix. (Audynée est le Janvier des Romains,
hors qu'il commence cinq jours plutôt,
comme les autres mois.) L'onze nous ce-
lebrâmes le saint jour de la Théophanie ; et
il y eut cent cinq Payens convertis.

Il y a en France une Ville Episcopale
que je connois particulièrement, où les
Prieres de cette presente année ont été
reglées à peu près sur le plan de celles
qu'on voit ordonnées par S. Porphire, et
l'on a eû la consolation d'être exaucé le
lendemain du jeûne qui accompagna la
ceremonie.

Mais revenons à la mortalité des Bes-
tiaux. C'est ordinairement la grande se-
cheresse qui la cause , parce que la seche-
resse excessive brûlant l'herbe des Prez, les
animaux se trouvent obligez de brouter
les feuilles des arbres, aux feuilles des-

A vj quels

quels sont attachez certains Insectes qui leur sont nuisibles. C'est une expérience qu'on m'a écrit avoir été faite en Bourgogne au mois de Juin dernier. Elle suffit, ce me semble, pour assurer qu'Agobard, Evêque de Lyon, avoit grande raison de se moquer de ceux qui croyoient de son temps que la mortalité qui regna sur les Bestiaux, venoit d'une certaine poudre que des Maleficiers envoyez par le Duc de Benevent, répandoient par la campagne, et que le vent faisoit entrer dans les narines des Bœufs et des Vaches. Cette mortalité remarquable arriva en l'an 810. Il ne faut pas songer à d'autres causes dans celles qui arrivoient aux temps de secheresse, qu'aux Insectes attachez sous les feüillages.

Je ne sçai si celle qui arriva sous le Roi Chilperic I. après la Bataille donnée à Chateau-Meillan, en Berry, procedoit d'un pareil principe; elle fut si grande, au rapport de Gregoire de Tours, qu'après qu'elle eut cessé, on regardoit comme une chose merveilleuse de trouver une Vache ou un Cheval sur pied. Sigebert marque aussi dans sa Chronique à l'an 1137. qu'il y eut une si grande secheresse en France, que de memoire d'homme on n'en n'avoit vû de semblable. Il dit qu'elle

SEPTEMBRE. 1731. 206

qu'elle fit tarir les Fontaines, les Puits, et même des Rivières; mais il n'ajoute pas si elle fut suivie d'aucune mortalité.

Il paroît que les paroles de l'Antienne du vieil Office de S. Etienne conviendroient à merveille en ces occasions, et qu'on peut les adresser à ceux dont il dépendroit d'obtenir de la pluie par l'intercession des Saints; mais qui moins diligens que S. Porphyre de Gaze, différeroient de prendre cette voye. *Nonne vides quantas sit siccitas et tribulatio in toto mundo, et tu negliger agis?* On connoît à ce langage que c'est le vieillard Gamaliel qui reprend Lucien, de la négligence qu'il apportoit à faire proceder à la découverte du Corps de S. Etienne, dont on attendoit le soulagement qui étoit si nécessaire. J'ai trouvé ces paroles dans les anciens Breviaires de Langres et de Toul; mais il y a une autre Eglise que je ne veux pas nommer, où l'on chante cette Antienne avec une particularité qui vous divertira. Comme c'est le soir du second jour d'Août, veille de l'Invention de S. Etienne, l'un des Patrons de cette Eglise, que cette Antienne se présente dans l'Office, et que c'est au troisième Nocturne, temps auquel la saison permet d'avoir le gosier desseché après avoir déjà chanté deux grands Nocturnes; on m'a assuré qu'aussi-

qu'aussi-tôt et à l'instant que cette Antienne est notifiée ou intimée, arrivent au Chœur des Bedeaux ou Huissiers d'Eglise avec des brocs de vin et des tasses, et qu'ils y font la ronde, en offrant du vin à tous ceux du Clergé qui en souhaitent; bien plus, que selon la maxime *ne potius noceat*, une ou deux autres personnes portent sur un bassin des Biscuits ou des Macarons, et en présentent à ceux qui veulent redoubler. C'est ainsi que la grande secheresse ou chaleur causée au palais par le chant, se trouve fort à propos humectée et agréablement rafraîchie. Comme je n'approfondis pas beaucoup les Rubriques, je ne me suis pas informé si le Breviaire ou l'Antiphonier marque *duplicator* à cette Antienne; je crois cependant que non, parce que c'est un Chapitre où l'on ne suit pas le Breviaire Romain.

Je parierois bien, Monsieur, qu'en lisant cecy, vous en faites l'application à quelque Chapitre de l'Allemagne. Si cela est, je puis vous certifier que vous vous trompez. Mais je connois une autre pratique usitée dans les Eglises de la Campagne du côté de cette Region. Les Statuts Synodaux de Metz de l'an 1604. m'ont donné occasion d'en être instruit. Par un article de ces Statuts, il est enjoint
aux

SEPTEMBRE. 1731. 2063

aux Curez , *ut aboleant profana tonitrualia festa cum paganismum redoleant , ceterasque vanas observationes pro curandis et conservandis pecoribus.* Remarquez en passant que les bestiaux sont toujours en butte à quelque adversité , que les soins ingénieux des Paysans sçavent détourner ou faire cesser, autant qu'il est en eux. Je ne pouvois deviner ce que c'étoient que ces *Fêtes Tonitruales*, qui paroissent influer sur la conservation des bestiaux; mais j'en ai eu l'explication d'une personne très-versée dans toute l'Antiquité, et principalement dans celle du Pays Messin et des environs.

Ce Sçavant m'a écrit que cette cérémonie s'appelle *la Fête du Tonnerre*; qu'elle a été abolie presque par tout le Diocèse; mais que le voisinage du Diocèse de Trèves est cause qu'on n'a pû l'abolir entièrement dans le canton du Diocèse de Metz , qui confine avec l'Allemagne , et qu'elle est réservée dans quelques Paroisses de ces quartiers-là. Cette Fête consiste à célébrer certains jours de l'année avec son des Cloches , Messe haute et avec plusieurs ceremonies superstitieuses différentes , selon les lieux. On croit que par ce moyen l'on est préservé du Tonnerre , et qu'il tomberoit infailliblement sur le lieu , si l'on n'y célébroit pas cette Fête.

Fête. C'est un usage commun dans les Diocèses de Trèves, de Spire, de Cologne, de Mayence, &c L'ancien Calendrier des Romains, quoique rempli de Fêtes, n'avoit point celle-là. Il peut se faire qu'elle ait eu une origine pieuse dans le Christianisme, et que dans la suite on ait dégénéré. Le Météore du Tonnerre étant inconcevable dans ces effets, est souvent nuisible, non-seulement aux animaux de la Campagne, mais encore aux Hommes et aux Édifices. Il est cependant hors de toute apparence de croire que jamais il ne tombe dans les Diocèses que je viens de nommer, quoiqu'on y soit exact à célébrer sa Fête; il est, au contraire, certain qu'il y a tant de milliers de Paroisses qu'il y a en France où l'on ne la célèbre pas, à peine y en a-t'il vingt ou trente par an qui ayent le malheur d'en être frappées.

Je ne vous celerai point, Monsieur, que quoiqu'on passe pour être plus éclairé en France qu'on ne l'est en Allemagne, j'ai trouvé des Villages en Champagne, où les Paysans ont la même idée de certains de nos Saints, que les Payens de la Ville de Gaze avoient de l'Idole Marnas, dont je vous ai parlé. Il y a de ces Villages où l'on croit bonnement que S. Abdon, Martyr

SEPTEMBRE. 1731. 2069

Martyr de la Perse , du trente Juillet ,
est Maître du Tonnerre , et qu'il. en
peut disposer comme il lui plaît. *C'est
pour cela , me disoit un jour un de ces
Paysans , c'est pour cela que notre Curé ne
manque jamais de faire la Fête de S. Abdon
de bonne heure ; il en fait grande solemnité
dans l'Octave de la Fête-Dieu , avant que
les grandes chaleurs viennent ; et personne ne
se dispense de venir ce jour-là au Service.*
Encore si c'étoit de S. Jacques le Majeur
qu'ils eussent cette idée , ou de S. Jean
l'Evangéliste son frere , on diroit que cela
a quelque fondement dans le langage de
l'Evangile ; mais je vous avouë mon igno-
rance touchant le rapport qu'a S. Abdon
avec le Tonnerre. c'est dommage que
S. Ceadde , Evêque de Lindisfarne , dont
parle le venerable Bede , n'ait pas sçû
le secret de nos Diocèses Allemans ; il se
seroit tenu fort tranquille lorsqu'il ton-
noit , lui , qui non-seulement se mettoit
alors en priere , mais y faisoit encore met-
tre les autres.

Au reste , Monsieur ; quoique j'aye
attribué cy-dessus aux grandes secheres-
ses la mortalité des Bestiaux , je ne pré-
tends pas qu'elle en soit la seule cause.
On en a vû quelquefois arriver en des
années communes ; et même dans les
Pays-

2066 MERCURE DE FRANCE

Pays-Bas, où les Canaux empêchent que les Prez ne deviennent jamais si arides qu'en France, les Bestiaux y meurent souvent comme ailleurs; mais ce qui doit être remarqué, est que lorsque la maladie se met sur ces animaux, les Religionnaires accourent comme les Catholiques aux lieux de dévotion, et viennent implorer l'intercession des Saints; *Multiplicata sunt infirmitates eorum; postea acceleraverunt.* Autour de Bruxelles, c'est sainte Vivine, première Abbesse du Grand Bigard, qu'on invoque pour cela, comme étant l'une des Tutélaires du Pays. Dom Martene rapporte dans son second Voyage Littéraire, qu'au mois de Juillet de l'année 1718. un Hollandois à qui il étoit mort vingt-quatre Bestiaux, et à qui il en restoit seize malades, étant venu demander leur guérison à cette Sainte, les trouva tous parfaitement guéris à son retour. Il admira la vertu de la Sainte et reconnut que dans sa Secte on ne trouve point de si habiles Medecins. Il ne dit point si ce Hollandois se convertit, comme firent les Habitans de la Ville de Gaze. C'est peut-être ce qu'il n'avoit pas demandé, ou plutôt ce qu'il auroit fort appréhendé. Je suis, &c.

Ce dernier Juillet, jour du grand S. Germain d'Auxerre 1731.



EPIGRAMME

IMITE'E DE BUCHANAM;

Qualiter ad solēm.

DE même que l'on voit les Lys,
 Qu'une chaste main à cueillis,
 Se flétrir quand on les expose,
 Aux rayons d'un Soleil brulant,
 Ainsi l'on me voit, Leonose,
 Comme consumé d'un feu lent,
 Dès que tes yeux trop redoutables;
 Dardent quelques rayons aimables.
 Mais quand je puis heureusement,
 Cueillir sur tes levres vermeilles,
 Quelques baisers. Que de merveilles;
 Je vois dans le même moment !
 Tous mes esprits reprennent vie,
 Je sens un feu plein de vigueur.
 Ainsi que pendant la chaleur,
 L'herbe, après une douce pluie;
 Devient plus belle que jamais.
 Je ne sçai par quels doux attrait;
 Tes baisers me rendent la vie,
 Que tes beaux yeux m'avoient ravié.

Ainsi

Puissay-je ainsi mourir souvent,
 Pour ainsi revivre à l'instant !

E. T. R.



EXPLICATION d'une Médaille antique très-singuliere de CARAUSIUS, Empereur des Anciens Bretons au temps de Diocletien et de Maximien Hercule, adressée à Mylord Comte de Pembrok, Pair d'Angleterre &c. Par M. Genebrier, Docteur en Medecine.

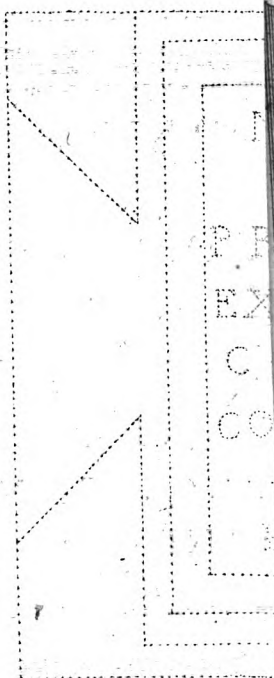
MY LORD,

De toutes les Médailles de l'Empereur Carausius, dont je fais depuis long-temps une recherche très-exacte, et qui sont venuës en assés bon nombre à ma connoissance, l'une des plus singulieres, et qui intéresse le plus le Royaume de la Grande Bretagne, est celle dont j'ai entrepris de donner une explication. Elle ne se trouve que dans votre Cabinet, où j'ai eu la satisfaction de la voir, avec quantité d'autres raretez Litteraires de toute espece, que vous possédez et
 que

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

CK
RY.
D
No.



SEPTEMBRE. 1731. 205

que vous vous faites un plaisir de communiquer aux Amateurs de l'Antiquité ; ce qui me suffit pour justifier la liberté que je prens de faire paroître sous vos Auspices ce que j'ai écrit au sujet de ce Monument.

La Médaille est de petit Bronze , nette et bien conservée ; on y voit d'un côté la tête de Carausius couronnée de rayons , et tournée du côté gauche , avec cette Inscription IMP. CARAUSIUS P. F. AUG.

Au revers pour Type , Neptune , et Carausius debout qui se donnent la main droite : Neptune , qui est nud au côté droit , à la réserve des parties inferieures , qui sont à demi couvertes d'un manteau flottant , s'appuye de la main gauche sur son Trident , ayant le pied gauche posé sur la Proüe d'un Vaisseau. Carausius de l'autre côté en habit de Guerre , la tête couronnée de Laurier , s'appuye de la main gauche sur une Pique , la pointe en haut. Pour Legende VBERITAS AVG. et dans l'Exergue R. S. R.

Les Types qu'on avoit vûs jusqu'ici avec la Legende *Ubertas* ou *Uberitas* se reduisoient à deux differents , dont le premier ne commence à se trouver sur les Médailles Imperiales que sous Trajan.
Dece

2070 MERCURE DE FRANCE
Dece. On y voit la figure d'une femme
debout , tenant de la main droite une
Bourse , et de la gauche une Corne d'abon-
dance, couchée sur le bras. Cette Médail-
le étoit du Cabinet de feüe S. A. R.
MADAME , dont la Mémoire me sera tou-
jours en singuliere vénération.

Le second Type se trouve sur une Mé-
daille de Quintillus , frere de Claude le
Gothique , à qui il succeda à l'Empire
pour peu de jours. C'est une Femme de-
bout , le corps un peu panché en devant ,
laquelle tient des deux mains une Corne
d'abondance renversée , d'où sortent des
Pièces d'Or et d'Argent , ayant le pied
droit posé sur un Globe terrestre. Médail-
le du Duc Darschor.

Il n'y a rien de semblable sur notre
Médaille de Carausius , le Type en est
tout different. Cesont , comme je l'ai dit ,
deux figures debout ; celle d'une Divini-
té , et celle d'un Heros qui se donnent la
main , et dont les divers attributs paroîs-
sent n'avoir guere de rapport aux autres
Types que nous venons de décrire.

Cependant à bien examiner le Type
et la Légende de celle-ci , rien de plus in-
genieux ni de plus flatteur.

En effet , que pouvoient imaginer de
plus expressif les Bretons pour donner
une

SEPTEMBRE. 1737. 2071

Une juste idée de l'heureuse abondance dont ils jouissoient sous Carausius, que de représenter, comme ils ont fait, sur ces Médailles Neptune qui lui donne la main, et qui par cette attitude paroît l'associer à l'Empire de la Mer, et le partager avec lui ? On diroit qu'après la défaite de la Flotte de Maximien Hercule ; qui n'étoit point présent à ce combat Naval, les Bretons enflés d'une Victoire si éclatante, eussent voulu mettre dans la bouche de leur Protecteur ces Vers de Virgile qui semblent avoir été faits pour relever la gloire d'un événement si mémorable.

*Maturate fugam, Regique hac dicite vestro,
Non illi Imperium Pelagi sævumque tri-
dentem,
Sed mihi sorte datum.*

On sçait qu'un Souverain qui s'est une fois rendu le maître de la Mer jouit nécessairement de toutes choses suivant l'expression de (a) l'Orateur Romain ; *quæ mare teneat, eum necesse rerum potiri*. Et si dans le Continent il n'y a point de Peuples heureux sans commerce, que feroient sans ce secours ceux qui sont séparés du reste des hommes par les Mers ? C'est la Navigation et le Commerce qui de

(a) *Epit. à Atticus.*

tout

2072 MERCURE DE FRANCE
tout temps ont rendu les Etats Maritimes
si florissans , en y apportant l'abondance.
c'est ce qui a formé en peu de temps les
plus puissantes Républiques de l'Univers.

Carausius ayant nettoyé l'Océan de
Pirates , en ayant chassé les Flottes de
plusieurs Nations redoutables , celles des
Francs et des Saxons , ayant enfin mis le
comble à ses travaux de Mer par la Vic-
toire navale qu'il venoit de remporter sur
la Flotte de Maximien Hercule son
concurrent , que pouvoient faire de
mieux les anciens Bretons pour immor-
taliser la mémoire de leur Heros , que
de le représenter ainsi avec Neptune
qui lui donne la main ? Quoy de plus
convenable aux temps , aux lieux et aux
autres circonstances que ce Type et que
cette Legende VBERITAS AVG⁹ puisque
par cette Victoire les Bretons demeu-
roient les Maîtres de la Mer , et des
Trésors de l'Océan. Quelque flatteur
que soit cet Eloge symbolique , il me
paroît bien plus modeste et plus beau que
celui que Pompée se donna lui même en
se disant par une vanité outrée le fils *

** Sextus Pompeius Magni Filius eo stultitia
processit inflammatus rerum maritimarum
felicitate , ut Neptuni se Filium diceret , eo
Cyanea veste obduceretur Porph. in Horat.*

de

de Neptune. Et cela seulement pour avoir nettoyé, en 33. jours, la Mer de Sicile de quelques misérables Esclaves revoltés, ou des fugitifs des Armées de Sicile et de Capoue. Ce qui lui suffit pour prendre le titre que nous venons de dire, et pour se parer d'une robe bleüe *cum mari feliciter ueretur, Neptuni se Filium confessus est. Eumque bobus akratis, et equo placavit.* Aur. Victor.

On ne doit donc point être surpris de voir Neptune sur les Médailles de Carausius qui s'étoit rendu si redoutable sur la Mer, et qui avoit surpassé de beaucoup les Victoires de Pompée par ses exploits Maritimes.

Cette Médaille de Carausius avec la Figure de Neptune, n'est pas le seul Monument qui nous reste pour prouver que les Bretons rendoient un culte particulier à cette Divinité. On a trouvé depuis quelque temps une Inscription antique dans la Grande Bretagne qui mérite d'être rapportée ici, laquelle fait remonter encore plus haut le Culte de Neptune dans cette Isle. Voici cette Inscription exactement copiée sur l'Original, gravée avec soin et avec les mêmes Lacunes qui s'y trouvent par l'injure du temps, mais que M. Roger Gale a heureusement rétablies par de petits points

B aux

2074 MERCURE DE FRANCE
aux endroits qui ne sont pas assez visi-
bles et où la pierre est tronquée.

Ce Sçavant conjecture que les premières lettres qui manquent au commencement de la septième ligne pouvoient être A SACR. S. ou S A C E R. S. (n'y ayant pas assez de place pour un plus grand nombre de lettres) pour dire A S A C R *is sunt* ou *Sacerdotes sunt*. Quoiqu'il en soit, cette Inscription nous apprend qu'il y avoit dans la grande Bretagne un Temple érigé sous l'invocation de Neptune et sous celle de Minerve, pour la conservation de la Famille Imperiale, exprimée par le terme de *Divine*. DOMUS DIVINAE.

L'Inscription apprend aussi que ce Temple fut construit des deniers de la Communauté ou du Corps des Maîtres Charpentiers : *Collegium Fabrorum*, et des autres Personnes qui pouvoient y être admises, comme Ministres ou sous quelque autre titre, ce qui paroît être exprimé par ces trois lettres D. S. D. *de suo dedicaverunt*. Elle apprend encore que *Pudens*, fils de *Pudentinus*, avoit donné le fond sur lequel le Temple étoit bâti. *Donante Aream Pudente Pudentini filio*. Et enfin que ce même Temple fut édifié par l'autorité du Roy Cogidubnus, surnommé Tibere-Claude, du nom de cet
Empereur

Empereur Romain , dont le Roy Breton
 se faisoit honneur de prendre aussi la
 qualité de Lieutenant ou de Viceroy dans
 la Partie de la Grande Bretagne qui étoit
 soumise à cet Empereur. *Ex autoritate*
Tiberii Claudii Cogidubni Regis Legati
Augusti in Britannia. C'est ainsi à peu
 près que Cesar avoit établi Cavarinus ,
 Roy des Senons , qui fut ensuite chassé
 par les Siens.

Ce précieux Monument de l'Antiquité
 Payenne fut trouvé à Chichester en 1723.
 à quatre pieds sous terre, en creusant pour
 faire une Cave dans la maison qui fait
 le coin de la rue de S. Martins-lane , en
 tirant vers le Nord. Il est enclavé pré-
 sentement dans la muraille , sous une fe-
 nêtre de la même Maison d'où il fut dé-
 terré. C'est un Marbre gris , que M. Gale
 croit avoir été tiré des Carrieres de Suffex.
 Sa longueur est de six pieds, sur deux pieds
 et trois quarts de largeur. Les lettres en
 sont très-belles ; celles qui sont dans les
 deux premières lignes ont trois pouces de
 longueur , et les autres ont deux pouces
 un quart. Le mur du Temple * dont il

* Il y a plusieurs exemples d'un Temple con-
 sacré à deux Divinités. Jupiter et Minerve
 avoient un Temple commun à Athenes près du
 Trésor public, lequel leur étoit dédié sous le titre
 de CONSERVATEURS. Pausan, dans ses Attriques, &c.

B ij s'agit

2076 MERCURE DE FRANCE
s'agit et dont les Curieux ont examiné les
fondemens , avoit environ trois pieds
d'épaisseur.

Chichester où cette Inscription a été
trouvée , est une Ville d'Angleterre ,
qui n'est qu'à deux milles de la Mer, dont
un bras pouvoit anciennement arroser ses
Murailles. Elle est située assez près de
la Forêt d'Anderida , et de la Côte Me-
ridionale de l'Isle Britannique.

Minerve , dont il est parlé dans cette
Inscription , comme Inventrice des Arts,
étoit invoquée par tous les Artisans ; se-
lon Lactance , * ce qui donne lieu de
conjecturer qu'il y avoit peut-être auprès
de cette Ville un Arcenal pour la fabri-
que des Vaisseaux , et que la Ville peut
avoir été autrefois beaucoup plus conside-
rable qu'on ne pense. On voit en effet
et aux environs les restes de trois grands
Chemins Romains qui y aboutissoient ,
et qui viennent de Porstsmouth, de Mid-
surst et d'Arondel.

On peut voir l'explication entiere que
M. Gale a donnée de cette Inscription
dans les Transactions Philosophiques , ou
Journal Anglois , de l'Académie Royale
de Londres , page 379. du 31. Octobre
1723. la même année de sa découverte.

* *Instit. Divin. L. 1. P. 134.*

Cet

SEPTEMBRE. 1731. 2077

Cet habile Académicien a fait là-dessus plusieurs observations qui ne laissent rien à désirer.

Pour revenir au Type de Neptune, qui paroît sur notre Médaille, Hygin observe que ceux qui vouloient représenter ce Dieu, lui mettoient ordinairement un Dauphin à la main, ou sous le pied, croyant que c'étoit de tous les Poissons celui qui lui étoit le plus agréable. *Qui Neptuno simulachrum faciunt Delphinum aut in manu, aut sub pede ejus constituere videmus, quod Neptuno gratissimum arbitrantur.*

Cela se trouve conforme à la plûpart des figures que nous avons de Neptune, sur les Médailles de plusieurs Empereurs et sur celles de quelques Villes Maritimes qui représentent ainsi Neptune. Mais sur les Médailles de Carausius, au lieu d'un Dauphin, les Bretons ont affecté de mettre sous les pieds de Neptune la Proûe d'un Vaisseau, pour montrer qu'ils avoient mis leurs Vaisseaux et leurs Flottes sous la protection d'une Divinité, laquelle, selon Diodote de Sicile, Livre 5. avoit trouvé l'Art de la Navigation, et de mettre en Mer une Flotte entiere. Aussi les Capitaines de Vaisseaux et les Matelots, ne manquoient jamais avant que de

B iij mettre

mettre à la voile , d'adresser leurs vœux et leurs prières à Neptune , pour lui demander une heureuse Navigation.

Nous avons dans Seneque , dans Plutarque et dans Cicéron , la formule d'une Priere que lui faisoient les Grecs avant que de s'embarquer. Elle est toute des plus courtes : *Ὁπῶν τὰ ναῦν , ἀπαξ θαυεῖν*. Les Latins l'ont tournée de la sorte. *Quæcumque Tempestas veniat , Neptune si avertas Navim sedens ad gubernaculum semper rectam evertit.* » Divin Neptune , quel-
 » que Tempête qui nous arrive , si vous
 » voyez que notre Vaisseau soit prêt à
 » faire naufrage ou à renverser , prenez
 » vous-même le Gouvernail en main , et
 » faites , par votre bonté , que notre Vais-
 » seau ne puisse jamais tomber que debout.

Aristide , dans un Hymne qu'il a composé en l'honneur de Neptune , nous apprend que les Fleuves , les Fontaines , et en general toutes les Eaux étoient reverez comme les plus grands et les premiers Dieux de l'Antiquité. C'est pour cela que le culte de Neptune étoit en grande veneration chez les Grecs , sur tout dans les Villes Maritimes. Ils avoient les *Posidonies* , qui étoient des Fêtes instituées en l'honneur de Neptune , dont elles portent le nom. Ils avoient encore les *Thyn-
nées*

nées, qui étoient des autres jours de Fêtes où les Pêcheurs lui immoloient des Thons. Tertullien, dans son Traité des Spectacles, nous apprend que les Jeux Isthmiens, si celebres dans la Grece, (quoique le Victorieux n'y fût couronné que d'Ache ou de Pin) étoient consacrez à Neptune. Ces Jeux tiroient leur nom de Listhme de Corinthe, où ils furent d'abord celebrez, selon Pausanias.

A Rome on faisoit la Fête de Neptune le dixième des Kalendes de Septembre, sous le nom de *Neptunales*, et on lui immoloit un Taureau, selon Virgile.

Taurum Neptune, Taurum tibi pulcher Apollo.

Homere avoit dit la même chose dans le cinquième Livre de l'Odissee.

Cyaneos crines Taurus mactetur habenti.

On voit par ce Vers qu'Homere distingue Neptune des autres Dieux par ses cheveux bleus.

Arnobe, dans son huitième Livre contre les Gentils, donne des yeux bleus à Neptune. *Neptunus oculis glaucis*. En quoi il est du sentiment de Lucien, mais ce dernier lui donne des cheveux noirs,

B iiij contre

2080 **MERCURE DE FRANCE**
contre l'autorité d'Homere. Le bleu étoit
aussi la couleur de son Manteau , selon
Phurnutus , *Neptunî vestis cyanea.*

C'est pour cela que le fils de Pompée
prit une robe de cette couleur après
son Expedition Maritime. Ce même Ge-
neral de la Flotte Romaine dans le passa-
ge d'Aurelius Victor , rapporté ci-dessus,
lui sacrifia plusieurs Taureaux et un Che-
val, *Eumque bobus auratis et equo placavit.*
On sçait que le cheval étoit consacré à
Neptune , comme à la Divinité qui l'a-
voit fait sortir de la terre d'un coup de
Trident.

.... *Tuque ô , cui prima frementem
Fudit equum Magno tellus percussa Tri-
dente. Virg.*

C'est aussi pour cette raison qu'on avoit
placé la Statuë de Neptune dans le Cir-
que ; mais par malheur Auguste y ayant
fait une espece de naufrage , il en fit
ôter la Statuë , pour punir , en quelque
maniere , ce Dieu du peu de soin qu'il
avoit pris de sa personne.

Nous avons dans les Médailles de Gal-
lien deux Revers differens qui nous ap-
prennent que le Cheval Marin et le Ca-
pricorne étoient aussi consacrez à Nep-
tune. Ces deux Types ont la même Le-
gende

gende, NEPTUNO Conservatori Augusti; Légende qui est commune avec la figure du Cheval Marin. Quatre de ces Animaux tirent ordinairement son Char sur les Médailles de quelques autres Empereurs ; mais les Médailles de Gallien avec la figure du Capricorne, sont très-rares, ou plutôt elles n'avoient pas encore été connues. M. l'Abbé de Rothelin en a une dans son Cabinet, et j'en possède une autre ; je n'en parle ici que parce que cette Médaille n'a encore été publiée, que je sçache, par aucun Antiquaire.

A l'égard du Trident sur lequel Neptune s'appuye de la main gauche dans notre Médaille, c'est, comme l'on sçait, le Sceptre qui lui fut fabriqué par les Cyclopes ; lorsque l'Empire de la Mer lui échut en partage.

Commodien, assez mauvais Poëte du temps de Constantin, dit que Neptune porte un Trident pour percer les Poissons.

Neptunum facitis Divum ex Saturno pronatum

Et Tridentem gerit, ut Pisces suffigere possit.

Mais Prudence pense plus noblement, lorsqu'il dit que le Trident désigne la triple qualité de l'Eau, qui est d'être liquide, féconde, et potable. *Tridentem*

B. v. *verò*

2082 MERCURE DE FRANCE
vero ob hanc rem gerere pingitur, quod aquarum natura triplici virtute fungatur, id est liquida, fœcunda, potabili.

Je n'entrerais point ici dans un plus grand détail sur le culte qu'on rendoit à Neptune, principalement dans la Grece et dans la Grande Bretagne en particulier. Je n'ay pas dessein aussi de rapporter tout ce que les Médailles, les Marbres, les Pierres gravées, les Statuës et les autres Monumens antiques, pourroient nous fournir sur ce sujet. Tout ce que j'ay dit, Milord, me paroît suffire pour l'explication de cette Médaille singuliere de Carausius, qui ne se trouve jusqu'à present que dans votre Cabinet, et qui fut frappée au sujet de la défaite de la Flotte de Maximien Hercules, par le même Carausius. J'ajoute que c'est un Monument des plus glorieux et des plus interessans qui puisse se trouver pour le Royaume de la Grande Bretagne. Je suis avec beaucoup de respect, &c.



LE

SEPTEMBRE. 1731. 208



LE TRIOMPHE

D'AMPHITRITE,

CANTATE.

Depuis le jour qu'aux yeux d'une brillante
Cour,

Venus parut et si fiere et si belle,

Lorsque l'Hymen de concert avec ellt,

La menoit à Cythere établir son séjour,

Amphitrite rêveuse, inquiète et jalouse,

Des honneurs qu'on rendoit à la nouvelle épouse;

Pressoit le Dieu des Eaux de vouloir à son tour,

Attacher à son Char l'Hyménée et l'Amour;

Un regard languissant, un soupir doux et tendre

Qui s'échappoit à tout moment,

De ses souhaits instruisoit son Amant,

Et Neptune amoureux, ne pouvant se deffendre;

Contre un si juste empressement,

Ne différera plus de s'y rendre.

Que ne peuvent point sur nos cœurs;

Les appas rians et flatteurs,

D'une Nymphé jeune et charmante;

Ce sont de trop puissans vainqueurs,

Tout nous séduit, tout nous enchante.

B. vj Hymen

Hymen , que ton joug est charmant ,
 Quand c'est la Maîtresse et l'Amant ,
 Qui s'y sont engagés sans peine ;
 Mais il n'est heureux qu'un moment ;
 Si l'Amour n'en serre la chaîne.
 Que ne peuvent point , &c.

Amphitrite paroît sur la face des Eaux ;
 Là, brille de son Char , la pompe triomphale ;
 Les Nymphes quittent leurs Roseaux ,
 Pour venir de Venus honorer la Rivale ;
 Les Tritons , tous les Dieux des Mers ;
 S'assemblent pour la voir des bouts de l'Univers ;
 Eblouis , charmez de sa gloire.
 Leurs cris de joye éclatent jusqu'aux Cieux ;
 Tous à l'envi célèbrent sa victoire ,
 Par ce Concert mélodieux.

Triomphez , aimable Déesse ;
 Jouissez des plus grands bienfaits ;
 Qu'a mérité votre tendresse ,
 Et qui sont dus à vos attraits.

De l'Element le plus terrible ;
 Les Jeux , les Ris et les Amours ;
 Ont fait un séjour si paisible ,
 Que le calme y regne toujours.
 Triomphez , aimable Déesse , &c.

Ccs

SEPTEMBRE 1731. 205

Ces transports , ces chants d'allegresse ,
Qu'on entend redoubler sans cesse ,
Ce triomphe éclatant , ce superbe appareil ,
Troublent l'Aurore à son réveil ,
Et les brulants coursiers du Dieu de la lumière ,
Sortant de l'humide Element ,
A peine ouvrent-ils leur paupiere ;
Qu'ils sont saisis d'étonnement :
Les Aquilons retiennent leur haleine ,
Ravis de cet enchantement ;
Il disparut , hélas ! et la liquide Plaine ,
Ne redonna jamais ce spectacle charmant.

L'Amour forcé ne sçauroit plaire ;
Eût-il mille fois plus d'appas ;
Confus , il s'envole à Cythere ,
L'Amour ne se commande pas

Les plaisirs d'une amour nouvelle ,
Sont des plaisirs plus ravissants ,
Chaque Printemps les renouvelle ,
Ceux de l'Hymen sont languissants :
L'Amour forcé ne sçauroit plaire , &c.



EX-



*EXTRAIT d'une Lettre contenant la
Relation de la défaite des Natches (a)
par M. Perier, Commandant General à
la Louisianne, au mois de Janvier 1731.*

NOtre General jugeant qu'il étoit nécessaire avant de rien entreprendre, de s'éclaircir avec les *Chactas*, Nation Sauvage la plus considerable de la Louïisianne, sur les differens bruits qui s'étoient répandus de leur mauvaise volonté pour nous, se rendit à la Mobile, Fort occupé par les François, à la Côte de l'Est de la Louïisianne, où il avoit fait avertir leurs Chefs de se rendre dans les premiers jours de Novembre, et les ayant trouvez bien disposez, il renouvela en la maniere ordinaire, les Traitez de Commerce et d'Alliance que nous avons depuis longtemps avec eux, et leur proposa de reconnoître pour Grand-Chef de la partie du Oüest, qu'on appelle Bas-Chacta, le Chef des *Castacha*, Village de la même

(a) C'est une Nation Sauvage, qui au mois de Decembre 1729. massacra les François qui étoient établis auprès d'elle, quoiqu'elle fût en paix avec eux.

Nation.

SEPTEMBRE. 1731 2087

Nation. Ils l'accepterent avec plaisir et promirent de nous renvoyer le reste des Negres qu'ils avoient pris sur les Natches, et de payer tout ce qu'ils devoient aux François, avec lesquels ils avoient négocié. Ils lui demanderent ensuite d'aller en guerre contre les Natches, mais il leur répondit seulement qu'il les feroit avertir s'il avoit besoin d'eux, étant bien résolu de ne s'en pas servir pour les tirer de l'erreur où ils étoient, que nous ne pouvions nous passer de leur secours, et que sans leur appui nous serions obligés d'abandonner nos établissemens.

Après les avoir renvoyez chez eux il partit pour la nouvelle Orleans, où il arriva le 13. Novembre 1730. il y trouva M. de Salvert son frere, Lieutenant de Vaisseau, commandant un Détachement des Troupes de la Marine, très-avancé dans les préparatifs dont il l'avoit chargé pour aller attaquer les Natches. L'Equipe du Vaisseau du Roi, qu'il commandoit, y avoit travaillé fort utilement, et on peut assurer que sans lui nous n'eussions pas été si-tôt prêt à marcher contre l'Ennemi.

Le 9. Decembre M. de Salvert partit à la tête du Détachement de la Marine, qui formoit un petit Bataillon, il avoit
ordre

ordre d'attendre au Village de Carlestin , Habitations françoises , situées à environ 15. lieües au-dessus de la nouvelle Orleans , en montant le Fleuve , le General qui le joignit le 13. avec les Troupes de la Colonie et les Munitions de guerre.

Le 14. ils marcherent ensemble jusqu'aux *Bayagoulas* , où ils resterent quatre jours pour attendre le Détachement des Milices du Pays , commandé par M. de Benac , Officier retiré du Service , qui s'est établi dans la Colonie , et les grands Bateaux chargez de vivres qui ne pouvoient suivre.

Le General avoit divisé ses forces en trois Corps , pour éviter toute tracasserie et donner plus d'émulation. Le premier étoit commandé par M. de Salvert ; il étoit composé de 150. Soldats de la Marine et d'environ 40. hommes de son Equipage. Le second étoit commandé par le Baron de Crenay , Lieutenant-Colonel , et étoit composé d'un Détachement de 150. hommes des Troupes de la Colonie ; et le troisiéme étoit commandé par le sieur de Benac , et étoit composé de 120. habitans qui s'étoient offerts d'aller à la guerre.

Le 22. tout étant rassemblé , on se mit en marche et on fut coucher à Manchac ,
où

SEPTEMBRE. 1731. 2089

où le sieur de Laye, Habitant, attendoit le General, il lui dit que s'il vouloit se servir des Sauvages *Tonnicas*, petite Nation située sur les bords du Fleuve, à environ 70. lieues au-dessus de la nouvelle Orleans, en suivant le Fleuve, il étoit nécessaire qu'il se rendît lui-même chez eux pour les faire marcher; ce qu'il fit en laissant la conduite de la petite armée à M. son frere, qui malgré la neige et le verglas, le joignit aux *Tonnicas* le 27.

Le 28. il continua sa marche jusqu'à l'entrée de la Riviere Rouge, (a) où étoit le rendez-vous general. Le Vaisseau le Prince de Conty, sur lequel on avoit fait faire des Fours, y arriva le même jour.

Le General fut obligé de rester jusqu'au 3. de Janvier aux *Tonnicas* pour leur faire achever leurs préparatifs de guerre; ils étoient d'autant plus lents, que la peur les avoit saisis sur la nouvelle qu'ils venoient d'apprendre que le sieur de Coullange, (Canadien, frere d'un Officier des Troupes de la Colonie, et fils du sieur de Livilliers, Officier des Troupes de Canada,) qui avoit été envoyé dans une grande Pirogue, armée de 20. hommes.

(a) A 9. lieues au-dessus du Village des *Tonnicas*, situé à present au portage de la Croix.

grande

2090 MERCURE DE FRANCE
volontaires Sauvages, et Negres libres ;
pour faire porter les ordres du General
aux *Arkansas*, avoit été attaqué à quelques
journées de chez eux par les Natches ; qui
lui avoient tué ou blessé la moitié de ses
gens, parmi lesquels les sieurs de la Tou-
che, Beaulieu et Cochart, (le premier, Gen-
tilhomme Breton ; le second, Officier de
Marine de la Compagnie,) ont eu le
malheur de se trouver au nombre des
morts. Le sieur de Coulange y reçût deux
coups de fusil, dont un au travers du
corps, qui n'a pas été mortel. Cette ac-
tion, qui ne décidoit de rien, avoit ce-
pendant si fort abattu le courage de nos
Sauvages, qu'il ne s'en trouva que 150.
des plus braves à l'Armée, les autres s'é-
tant retirez peu à peu sous differens pré-
textes.

Le 4. Janvier, le General joignit l'Ar-
mée à la Riviere Rouge, où il trouva les
Détachemens des Garnisons des Natches
et *Natchitoches* (a) arrivez, et la division
des Habitans, partie pour se montrer à
la hauteur des Natches, (b) afin de faire

(a) Forts François qui portent le nom des Na-
tions Sauvages auprès desquelles ils ont été cons-
truits.

(b) C'est la Nation même qui depuis qu'elle se-
vit menacée d'être chassée par les François, aban-
croire.

croire à leurs découvreurs s'ils nous rencontroient, que notre intention étoit de les aller attaquer par le Fleuve, quoique notre parti fût pris, d'aller par la Riviere Rouge.

Le 11. l'Armée entra dans cette Riviere pour chercher l'Ennemi, car nous n'avions pû sçavoir depuis 9. mois l'endroit positif où les Natches avoient fait leur Fort, quoique le General y eût envoyé 20. Partis differens, tant forts que foibles; ensorte que ce ne fut que sur le peu de connoissance qu'il avoit tirée d'un enfant de 12 à 13. ans, qui avoit deserté de cette Nation, qu'il se hazarda à l'aller chercher, contre le sentiment general des Sauvages, vers la Riviere Rouge, dans des Pays marécageux et coupez, jusques là inconnus à nos Sauvages du Fleuve.

Cependant l'Armée guidée par l'esperance et encouragée par son General dans les peines inexprimables que le mauvais temps et la difficulté du Pays, lui faisoient souffrir, se trouva le 19. sans le sçavoir, précisément à une lieuë du Fort de Valeur, c'est le Fort de la Nation Natches.

Elle donna le lieu de sa demeure ordinaire et se transporta dans un autre endroit qu'elle croyoit inconnu à tous autres Sauvages et inaccessibles aux François.

Le

Le General prenoit toutes sortes de mesures pour éviter les embuscades qu'il étoit aisé de nous dresser, y ayant apparence que les Ennemis sçavoient notre marche, puisque le 18. quelques-uns de nos Sauvages qui étoient allez à la découverte, (car ils s'étoient un peu rassurez par l'exemple des François qu'ils voyoient marcher courageusement par terre) étant venus avertir qu'ils avoient appetçu un Parti de Natches à deux lieues au-dessous de nous, de l'autre côté de la Riviere, le General y envoya un Détachement de François et de Sauvages, pour tâcher de le surprendre, mais on ne put y réussir par la jalousie de six Sauvages *Houmas*, qui tirèrent dessus avant que nos gens fussent arrivez; ensorte que ce Parti prit la fuite et s'éloigna en peu de temps. Si nous avions pû l'attaquer, on se flattoit de pouvoir faire quelque prisonnier et d'apprendre des nouvelles positives du lieu où la Nation s'étoit retirée.

Nous restâmes le 19. dans la même inquiétude, quoique nos Sauvages vissent encore plusieurs Natches, dont ils tuèrent un homme et une femme, mais le 20. le General ayant envoyé à la découverte un Parti d'Habitans et de Sauvages, soutenus par les Compagnies de M^{rs} de
la

la Giroüardiere et de Lusser ; le premier Capitaine d'une Compagnie de la Marine, l'autre Capitaine d'une Compagnie des Troupes de la Colonie. On vint lui dire une demie heure après leur départ qu'ils se trouvoient dans un chemin battu ; aussi-tôt on ne douta point que ce ne fût celui du Fort , et on se prépara à marcher. Le General fit monter les Bateaux vis-à-vis cet endroit , et ayant ordonné au Baron de Crenay d'y rester avec 100. hommes , il se tenoit prêt à marcher avec M. Salvert , pour aller investir le Fort dès qu'il en auroit quelque nouvelle. A peine les Bateaux et Pirogues furent-ils arrivez que l'on entendit la Mousqueterie du Fort et celle des Escarmoucheurs du Détachement qui avoit toujours suivi le chemin battu ; dans l'instant on marcha et on rencontra les sieurs Marin et Outlas , qui venoient dire que nos gens avoient trouvé le Fort , nous y arrivâmes en une heure de marche par un Pays tout couvert de bois ; dès que nous l'apperçûmes , le General fit battre aux champs. A ce bruit les *Tonnicas* se sentant soutenus , attaquèrent quelques Cases aux environs du Fort , d'où ils chassèrent les Natchès et y mirent le feu. Pendant ce temps M. de Salvert marcha

par

2094 **MERCURE DE FRANCE**
par la droite avec partie des Troupes ,
et le General par la gauche pour rejoindre M^{re} de la Giroüardiere et de Lusser.
Il les trouva qui s'étoient avancez à 35.
toises du Fort , à la faveur de plusieurs
arbres , où ils resterent jusqu'à-ce qu'il
leur dit de venir se mettre derriere une
butte qui étoit à 120. toises du Fort , lieu
qui lui étoit très-favorablement situé pour
mettre une partie de notre Camp à cou-
vert. Il fut aussi-tôt joindre M. de Sal-
vert , et ils passerent ensemble une petite
Riviere ou gros Ruisseau , auprès duquel
les Natches avoient construit leur Fort ;
ils étoient suivis par les Compagnies de
Dartaguet et de Sanzei , la premiere
de la Colonie , l'autre , de la Marine. Ils
rangerent ce Fort de très-près , à la fa-
veur de quelques Cabanes , et après avoir
reconnu le terrain , ils firent l'un et
l'autre le tour du Fort par les derrieres
jusqu'à la butte dont on vient de parler ,
et ils convinrent d'y établir le Quartier
general , par rapport à la facilité qu'il y
avoit de recevoir là nos besoins qui ve-
noient du bord de la Riviere , sans que
l'on fût obligé de passer le Ruisseau.

Le 21. le General envoya ordre au Ba-
ron de Crenay de venir le joindre pour
commander l'attaque de la gauche , et le
même

SEPTEMBRE. 1731. 2095

même jour il fit arborer un Drapeau blanc pour demander aux Sauvages qu'ils eussent à lui remettre des Negres qu'ils avoient pris ; ils tirerent sur le Drapeau en disant à l'Interprete qu'ils ne vouloient pas parler à des chiens comme nous.

Sur les deux heures un de nos Mortiers de bois arriva. (a) On jetta sur le champ quelques Grenades Royales , dont deux tomberent dans le Fort, sur une de leurs maisons et y mit le feu. Après qu'elles eurent crevé , nous entendîmes de grands cris et des pleurs de femmes et d'enfans, ce qui nous fit redoubler notre feu de Mousqueterie et de double Grenade, mais malheureusement nos Mortiers furent trop tôt hors de service par les cercles qui manquerent.

A 5 heures et demie du soir, les Natches firent une sortie sur un de nos Postes, où il y avoit 15. hommes retranchez derriere un gros arbre qui n'étoit qu'à 20 toises du Fort ; ils le prirent à revers et tuerent un Grenadier de la Marine. Un Sergent des Troupes de la Colonie y reçut un coup de fusil qui lui perça les deux épaules.

Dès que nous eûmes connoissance de

(a) C'étoit des Mortiers portatifs , que le sieur Baron , Ingenieur , avoit inventez , ils étoient faits d'un bois fort dur, et cerçlez de fer.

cette

cette sortie, nous crûmes que les Ennemis alloient tenter de se sauver dans les Bois par l'intervale du Camp des Habitans au nôtre, ce qui déterminâ M. Salvart à prendre la Compagnie de Lusser, pour les couper. Mais voyant qu'ils n'en vouloient qu'à notre Poste, il donna dessus avec quelques Habitans et les obligea de rentrer avec précipitation dans leur Fort. Dans cette Action le sieur Dehaye, Capitaine de Milice, reçut deux coups de fusil, et un Negre fut tué.

A 8. heures du soir, quoique le tems fût très-mauvais, le General fit ouvrir de son côté la Tranchée à 30. toises du Fort, et nous ne la poussâmes qu'à 15. toises, faute de Gabions.

Le 22. on fit venir le Canon et le dernier Mortier; nous en tirâmes quelques coups sur la fin du jour en redoublant le feu de notre Mousqueterie, qui ne discontinua point toute la nuit.

Avant que de continuer le travail de la Tranchée, le General fit visiter sur le soir une maison forte, qui enfiloit nos travaux; il envoya un Officier avec 12. Grenadiers et autant de Sappeurs armez pour s'en emparer, mais ils furent repoussez par le feu des Ennemis, qui étoit extrêmement vif. M. de Salvart y accou-
rup

rut ; et se mettant à la tête des Assail-
lants , il recommença si vivement l'atta-
que , qu'en un quart d'heure il força l'En-
nemi d'abandonner la maison. Il trouva
que c'étoit une espece de redoute à l'é-
preuve du coup de fusil , avec des meur-
trieres tout autour ; il la fit garder , ju-
geant qu'elle serviroit bien à deffendre la
tête de notre Tranchée.

En effet le 23. nous poussâmes très-
vigoureusement le travail de la Tranchée,
à la faveur de cette redoute , de façon que
le General comptoit achever le lendemain
la communication de ses Travaux avec
ceux de M. le Baron de Crenay , qui de
son côté travailloit aussi avec beaucoup
de vigueur.

Le 24. les Natches voyant que nous
les serrions de fort près , et se trouvant
fort incommodés par nos doubles Gre-
nades et par le Canon , (quoique notre
petite Artillerie ne tirât que de loin en
loin ,) (a) arborerent un Drapeau blanc
à 7. heures du matin , et nous envoye-

(a) Ils avoient bien trouvé le secret de se ga-
rantir du Canon et de la Mousqueterie , en fai-
sant des trous en terre , dans lesquels se tenoient
leurs femmes et leurs enfans , et où ils se repo-
soient eux-mêmes , mais ces trous étant ouverts
par le haut , les Grenades ou leurs éclats qui y
tomboient y causoient beaucoup de desordre.

C rent

2098 MERCURE DE FRANCE
rent un Sauvage qui parloit un peu François.

Le General lui dit qu'il ne les écoute-
roit point qu'ils ne lui eussent renvoyé
tous les Negres qui étoient dans le Fort.
Ce Député retourné, on vit arriver avec
lui un moment après 19. Negres et une
Negresse, qui rapportèrent que six autres
Negres étoient à la Chasse avec des Nat-
ches, et que le reste avoit été tué. Le Ge-
neral dit au même Sauvage qu'il ne vou-
loit donner sa parole sur rien qu'il n'eût
les Chefs de sa Nation dans son Camp;
après quoi il le renvoya.

Il vint ensuite un autre Sauvage nom-
mé S. Côme, (a) mais il le renvoya aussi
sans l'entendre, en lui disant, que si le
Grand-Chef, celui de la Farine et lui (b)
ne venoient pas bien-tôt ensemble, il fe-

(a) Quand les Sauvages sont bien avec les
François, ils se font honneur de prendre des
noms que ceux-cy portent.

(b) Avant que cette Nation eût frappé les Fran-
çois, elle étoit divisée en 5. Villages, le premier
nommé la Valeur; le 2^e. la Farine; le 3^e. la
Pomme; le 4^e. les Gris, et le 5^e. le grand Vil-
lage. Chaque Village avoit son Chef, et cependant
tous étoient soumis à un Grand-Chef, et tous
ces Chefs particuliers s'appelloient Soleil par Ex-
cellence; ces Sauvages ayant une dévotion toute
particuliere pour cet Astre, en l'honneur duquel
ils entretenoient un feu perperuel.

ne

roit recommencer à tirer sur eux. Malgré le mauvais temps ils se rendirent à notre Camp sur les 4. heures du soir ; on les conduisit au General ; ils l'aborderent avec toutes les façons qui parmi eux peuvent marquer le repentir et la soumission, et ils dirent qu'ils ressentoient la grandeur du crime qu'ils avoient commis, qu'ils n'osoient demander la vie , mais qu'ils s'estimeroient heureux en mourant, si on vouloit l'accorder à leurs femmes et à leurs enfans.

Le General leur répondit qu'il la donneroit à tous ceux de la Nation , même aux hommes qui se rendroient à lui le lendemain , mais que passé ce jour là , il feroit bruler ceux qui ne profiteroient pas de la grace qu'il vouloit bien leur faire ; ils répliquèrent que sa résolution étoit juste. Cependant à minuit le Chef de la Farine , qui étoit dans une Tente gardée par 12. hommes, tant François que Sauvages des plus alertes, doutant de la parole du General , se sauva à la faveur de la nuit , qui étoit la plus obscure que l'on ait jamais vûë , et du temps effroyable qu'il faisoit, la pluye tombant si furieusement , qu'il falloit être Sauvage et craindre le bucher pour tenir dehors ; on tira sur lui sans l'atteindre.

C ij. Le

Le 25. quoique le temps continuât d'être mauvais, (ce qui nous incommodoit extrêmement) la femme du Grand-Chef et sa Famille, sortirent le matin du Fort avec 450. femmes ou enfans, et vinrent se rendre. A l'égard des hommes, ils ne venoient que l'un après l'autre, ensorte que le soir il en restoit encore dans le Fort environ 20. qui demanderent qu'on les laissât jusqu'au lendemain, ce qui leur fut accordé, parce que le temps ne permettoit pas de les aller prendre. Nous étions alors entre deux eaux; car la pluie ne cessa que vers les 9, heures du soir. A 8. heures, presque tous ceux qui étoient restez dans le Fort s'évaderent. Le quartier des Habitans s'en apperçut, mais il fut impossible ni de tirer sur eux un seul coup de fusil, ni de les faire poursuivre par nos Sauvages, l'eau du Ciel nous ayant réduits en tel état que nos gens ne pouvoient ni marcher, ni faire usage de leurs armes. Cependant la pluie ayant cessé nous entrâmes dans le Fort, où nous trouvâmes seulement deux hommes et une femme, et nous apprîmes que ceux qui s'étoient enfuis, étoient au nombre de 16. hommes et de 4. femmes.

Le General fit ensuite le recensement de ses Prisonniers qu'il avoit résolu pour l'exemple

l'exemple d'envoyer dans une autre Colonie pour y être vendus comme Esclaves; et voyant qu'il ne se trouvoit que 45. hommes, il demanda ce que les autres étoient devenus, parce que cette Nation devoit être forte d'environ 500. Guerriers, lorsqu'elle surprit le Poste François: le principal d'entr'eux dit qu'ils avoient perdu du monde dans cette malheureuse Action, qu'ensuite les Partis des Nations Sauvages qui sont dans notre Alliance, les ayant attaquez en differens endroits, et nous-mêmes les ayant assiegez dans leurs anciens Forts, ils y avoient encore fait de grandes pertes; que depuis s'étant venus établir dans l'endroit où nous venons de les prendre, la fatigue du chemin et le mauvais air du lieu, avoient fait périr par maladie plus de la moitié de leurs gens. Que tandis qu'ils souffroient tant de miseres, les Partis de nos Sauvages leur avoient détruit peu à peu et en differens Cantons beaucoup de Guerriers, que nous venions de leur en tuer encore un grand nombre en les forçant de se rendre; et qu'enfin il n'en restoit point d'autres que ceux que l'on voyoit prisonniers, que les 16. qui s'étoient sauvez du Fort, et qu'un très-petit nombre qui étoit à la Chasse, lorsque nous les avons assiegez,

C iij. il

il fut facile de juger que le compte du Sauvage étoit juste , et le General en parut content.

Le lendemain 26 , nos Sauvages qui étoient en-course , prirent deux Natches qu'ils brulerent , et enleverent la chevelure d'un autre qu'ils avoient tué.

Ce jour-là et le suivant furent employez à démolir le Fort , et à bruler les bois dont il étoit construit. Le General envoya M. son frere avec le Bataillon de la Marine et 250. Esclaves , au Camp qui gardoit les Bateaux.

Le 28. tout ce qui appartenoit aux Natches se trouvant détruit , le General partit avec le reste de son monde et des Esclaves pour joindre M. de Salvert , et le 29. tout se mit en mouvement pour se rendre dans le Fleuve de Mississipy , où chacun avoit grand besoin d'arriver en un lieu commode , pour se remettre des fatigues qu'il avoit essuyés.

On jugera aisément par cette Relation que si nous n'avions pas pressé l'Ennemi aussi vivement que nous avons fait , nous eussions couru grand risque de ne pas réüssir et de perdre la plus grande partie de notre petite Armée par la fatigue et par le mauvais temps , ce qui infailliblement auroit causé des maladies , qui toutes

tes auroient été mortelles dans un lieu où les hommes les plus vigoureux souffriroient beaucoup.

Jamais Expedition ne fut plus utile ; elle a vengé la Nation Françoisé d'un horrible massacre fait d'une partie de ses Habitans à la Loüisianne par des Sauvages qui étoient en pleine Paix avec eux , et qui pour les surprendre s'étoient répandus dans leurs maisons , sous l'apparence de l'amitié et sous le prétexte de leur rendre service. Elle a servi en même-temps à faire connoître à tous les Sauvages du Continent , que les François ne trouvent rien d'impossible lorsqu'il s'agit de punir le crime , et qu'ils savent trouver et dompter leurs Ennemis dans les lieux les plus écartez , les plus difficiles à aborder et les mieux fortifiez.

Et enfin cette Expedition a dû effacer de l'esprit des Sauvages *Chaetas* , Nation très-nombreuse et la plus redoutable du Continent , l'opinion qu'elle avoit que nous ne pouvions châtier nos Ennemis sans son secours , ce qui la rendoit le plus souvent si insolente , que M. Perrier s'étoit déterminé à ne la point employer dans l'entreprise qu'il avoit projetée contre les Natches , ainsi qu'on l'a dit dans le commencement de cette Relation.

C. iiij Tous

2104 MÉRCURE DE FRANCE

Tous ces objets animoient tellement nos gens dans cette affaire , qu'il n'y a eû aucun Officier ni Soldat , tant des Troupes réglées , que des Milices , qui n'ait fait tout ce qui a dépendu de ses forces pour avancer le travail , chacun ayant mis la main à l'œuvre , et qui n'ait agi avec toute la valeur imaginable. Il est vrai que le bon exemple des Chefs y a beaucoup contribué , et certainement les deux freres ont bien Fait connoître qu'ils sçavent former une entreprise difficile , et qu'ils sont également habiles et courageux dans l'exécution. Ils ont donné beaucoup de louanges à M. le Baron de Crenay , et generalement à tous les Officiers qui ont eû part à cette Expedition.

*****:*****

A M^{LE} SALLE',

*Danseuse de l'Opera , pour celebrer
son retour.*

E P I T R E.

LEs Amours pendant votre absence
Avec vous s'étoient envolés ;
Enfin les voila rappelez

Dans

Dans le séjour de leur naissance.

J'e les vis , ces Enfans aîlez ,

Voler en foule sur la Scene ,

Où , pour voir triompher leur Reine ,

Leurs Etats furent assemblez ;

Dieux ! quel fut leur plaisir extrême ,

Ce jour , le plus beau de vos jours ,

Où , recevant de Venus même ,

Et sa Ceinture et ses atours ,

Vous vîtes l'aveugle concours ,

D'un Peuple entraîné sur vos traces ,

Qui se rappellera toujours ,

Ces pas mesurez par les graces ,

Et composez par les Amours.

Des Ris l'essain vif et folâtre ,

Pour contempler ces Jeux charmans ,

Avoient occupé le Théâtre ,

Sous la forme de mille Amans ;

Pour vous voir , les Graces parées ,

De modernes habillemens ,

Des Loges s'étoient emparées ;

Pour empoisonner ces douceurs ,

Une Troupe d'Amours censeurs ,

Osa se glisser au Parterre ,

Amours étrangers , inconnus ,

Qui sans doute n'étoient venus

Que pour vous déclarer la guerre ;

C v Is

Je vis leur party frémissant ,
 Forcé de changer de langage ,
 Vous rendre , en pestant , son hommage ,
 Et jurer en applaudissant.
 Restez , Fille de Terpsicore ,
 L'Amour est las de voyager ;
 Laissez soupirer l'Etranger ,
 Brulant de vous revoir encore.
 Je sçai que pour nous attirer ,
 L'Anglois solide récompense
 Le mérite errant que la France
 Ne fait tout au plus qu'admirer.
 Par sa genereuse iudustrie ,
 Laissons l'Anglois se signaler ,
 Est-il rien qui puisse égaler
 Le suffrage de la Patrie ?



VOYAGE dans les Erats de Bacchus. Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

J'ay fait depuis peu, Messieurs, un voyage assez subit et singulier. J'ay visité sans le secours d'aucun guide ni d'aucune voiture, les Châteaux et les Palais des Dieux du Paganisme. A ce langage, vous vous imaginez que mon voyage a dû être de longue durée, et vous ne vous tromperiez pas,
si

si je l'eusse fait physiquement; mais la vérité est que je n'ay voyagé qu'en esprit. Je n'ai point marqué sur mes Tablettes le jour de mon départ; je sçai seulement que je commençai à parcourir tous ces Palais et ces Châteaux un certain soir du mois de Fevrier dernier, auquel les fumées du repas ne m'incommodoient pas beaucoup, et j'ai idée que le Soleil étoit déjà pour lors dans le Signe des Poissons. Quel qu'ait été mon voyage, et qu'elle qu'en ait été la cause; me voila heureusement de retour; j'ai rapporté avec moi certaines Ordonnances assez curieuses, que les Bibliothequaires de ces Palais, plus complaisans et moins formalistes que certains d'Italie, m'ont permis de transcrire de dessus les Registres dont ils ont la garde.

En parcourant le Recueil des Déclarations du Dieu Bacchus, qui est écrit en belles lettres d'or sur un Velin couleur de Pourpre, grand in folio, j'en ai apperçû une qui m'a frappé plus que toutes les autres. Je pense que c'est l'avant dernière du volume. Sur le champ j'en ai tiré une copie, avec la résolution de m'en servir dans l'occasion. Cette occasion s'est présentée, Messieurs, plutôt que je ne l'aurois crû; car à peine étois-je un peu remis de mon vryage spirituel vers le milieu du mois de Mars, qu'un de mes amis m'en-

C vj tendan

tendant plaindre à table d'un certain vin clair et léger que l'on m'avoit servi, tira de sa poche le *Mercur* de Février 1731. et m'y fit voir à la page 271. un Ecrit que j'ai reconnu à l'instant être celui que le Dieu Bacchus a eû en vûe de faire supprimer par son Ordonnanoe. Je vous laisse à juger du rapport que ces deux Pieces ont l'une avec l'autre. J'en retranche une partie du préambule qui est dans le style ordinaire des Souverains, et qui ne vous apprendroit autre chose que les Provinces et les Seigneuries qui composent le vaste Empire de cette Divinité.

ORDONNANCE du Dieu Bacchus,
donnée dans le Printemps dernier.

BACCHUS, fils de Jupiter dit Liber, Lyæus, Lenæus, Osyris, Dionysus, &c. Jadis la Déesse de la Paix accorda les differends qui s'étoient élevez entre la Bourgogne et la Champagne, sur la primauté du Fruit qui nous est consacré dans l'étenduë de ces deux Provinces des Gaules; il y avoit eû force procédures écrites, mainte Poësie signifiée de part et d'autre, Pourchot et Grenan, plaidans pour la Bourgogne, et Coffin pour la Champagne. (a) Cette bonne Déesse en-

(a) Voyez le *Procès Poétique*, imprimé à Paris an 1712. chez la veuve de Claude Thiboust.

fin

En trouva le secret de les mettre tous d'accord ; elle fit verser dans une grande Coupe une quantité égale de vin de Bourgogne et de Champagne , et soudain ayant fait goûter de ce mélange aux deux Partis , ils mirent les armes bas , la Champagne cedant l'honneur à la Bourgogne , dont le vin avoit dominé dans la Coupe , en gout , en couleur et en force.

Aujourd'hui un Ecrivain récemment formé sur le Rivage de l'Yonne , réveille en quelque sorte ce Procès , qui avoit été jugé définitivement. Il semble avoir pour but dans son raisonnement de donner gain de cause à la Champagne , essayant de faire comprendre que des vins tendres , peu colorez , de peu de durée , et qui de plus ont un goût de terroir , doivent aller de pair avec des vins qui ont du corps , une couleur bien rosée , qui sont francs , bien-faisans , amis de l'estomach , et dont la séve est fine en même-temps qu'elle est mâle et vigoureuse. Et ce qu'il y a encore de plus surprenant dans son procédé , c'est qu'il prétend être bon Bourguignon , en écrivant , comme il fait , en faveur de ces vins tendres et délicats.

Ce trop zélé Partisan fait paroître sur les rangs Joigny , petite Ville , qu'il lui plaît

2110 MERCURE DE FRANCE
plaît de placer dans notre Province de
Bourgogne, quoiqu'elle n'y soit point
comprise, suivant l'exacte Géographie de
notre Empire; et après avoir égalé ses
vins à ceux de notre bonne et ancienne
Ville d'Auxerre, de tout temps renfer-
mée dans notre Cercle de Bourgogne,
il pousse la prévention et l'audace jusqu'à
leur donner le dessus. Oubliant lui-même
d'où il est natif, et faisant semblant
de ne pas appercevoir que c'est l'amour
aveugle de sa Patrie qui le rend Auteur,
il va jusqu'à reprocher à notre zélé Ana-
liste d'Auxerre, duquel Mercure nous
a fait voir les Ecrits, de s'être trop étendu
par l'effet du même amour, à rapporter
les avantages de son Pays. Nous DECLA-
RONS que nous aimons tous nos fideles
Sujets; mais nous devons aussi rendre
justice à qui elle appartient, et réfuter
ce qui mérite de l'être. Sans nous arrê-
ter à remarquer que l'Avocat des vins
de joigny pourroit avoir besoin de pas-
ser quelques mois, tant sur le Parnasse,
que dans l'une de nos Universitez, pour
y apprendre à discerner les vins par la fré-
quentation des personnages versez en cette
Science, et à ne pas prodiguer, comme
il fait, les Citations des Poètes Latins,
dont il abuse quelquefois. Nous disons
qu'il

qu'il paroît par son langage qu'il n'a jamais vû de ses yeux ces Vignobles qui sont si renommez dans nos Etats , qu'à l'entendre raisonner il semble que jamais il n'est sorti des limites de son petit Territoire , si ce n'est peut-être pour venir à Auxerre considerer superficiellement la situation des Côteaux.

Si ce jeune Ecrivain avoit voulu se détromper serieusement et de bonne foi , ainsi que font tous ceux qui sont étroitement attachez à notre service , il auroit pû recourir à nos Papiers - Terriers de Coulanges-les-Vineuses , à ceux de nos Vignobles d'autour de Beaune et des environs, de Nuits , Volnay , Pomar, Chassagne , à ceux des climats du clos de Vougeot , (a) Champbartin , Savigny , la Romancé , les Serrieres proche Dijon , et les côtes de Chenove auprès de la même Ville. Il y auroit appris par les Declarations circonstanciées de nos fœux et amez sujets qui peuplent ces cantons , que les Vignes qu'ils appellent des meilleurs endroits et du produit le plus ex-

(a) *Vougeot est un Village entre Dijon & Nuits , où M. l'Abbé de Cîteaux a un Clos de Vignes très-vaste et presque tout plat , lequel cependant produit un Vin très-excellent , contre la Maxime de l'Avocat des Vins de Igny.*

cellent ,

cellent , ne sont pas situées dans un territoire dont l'extension soit comme perpendiculaire du Ciel vers la Terre , ainsi qu'il se figure par une idée bizarre , que doivent être plantées les Vignes d'une qualité supérieure. Pour peu qu'il eût jetté la vûë sur les Cartes Topographiques qui décorent les murs de nos salons , il y eût appris que dans les côteaux de Vignes , il y a la Region suprême , la moyenne et l'inférieure ; que comme ce n'est pas dans la region la plus basse , la plus applanie ou la plus inondée que croît le meilleur vin , ce n'est pas non plus dans la Region la plus échauffée ou la plus chauve , et pour parler humainement , que ce n'est pas dans le plus roide de la côte qu'on recueille ce Vin supérieur et transcendant , mais que c'est dans la naissance du plis des côteaux , parce que c'est comme le lieu de concentration , tant des sucS choisis de la Terre , que de la réflexion des rayons solaires. De-là vient que dans la Capitale de Bourgogne , on appelle cet endroit *Le Rognon de la Côte*. L'un de nos Geographes qui connoît jusqu'aux moindres cantons de nos Etats , se donna autrefois la peine d'enluminer de couleur rouge les endroits de ces Cartes Topographiques , dont les Vignes

sont

SEPTEMBRE. 1731. 2113

sont dans la situation la plus heureuse ,
et dont le grain de terre est en même
temps le plus favorable.

Après l'exhibition qui nous a été faite
de ces Cartes , nous déclarons n'avoir ap-
perçu que quelques legers coups de pin-
ceau sur les côtes de Joigny , au lieu que
les climats des environs d'Auxerre sont
presque tous chargez de riches et nom-
breux traits de ce pinceau décisif , qui
marquent que ce qui constituë radicale-
ment le bon vin , y est commun et ordi-
naire , c'est-à-dire , que generalement
parlant , les Vignes d'autour notre bien-
aimée Ville d'Auxerre , sont dans une
bonne exposition , et qu'elles naissent
dans un grain de terre qui n'est vitié ni
par des veines nitreuses ni par une super-
ficie sulfureuse. Ces coups de pinceau se
trouvent abondamment marquez entre
autres Climats , sur ceux de la Chainette,
Migraine , Boivin , Clerion , qui sont au
Septentrion et à l'Occident de la Ville ,
et sur plus de vingt autres qui sont au
levant et au midi de la même Ville , à
une demi-lieuë , ou un peu plus de dis-
tance , dont les productions , par une
licence que jusqu'ici nous avons tolerée ,
quoique contraire à la sincerité de notre
caractere , ne sont point distribuées dans
la

2114 MERCURE DE FRANCE
la Capitale des Gaules et plus loin , sous
d'autre nom que sous celui de Vin de
Coulanges.

En vain le zelateur des Vins de Joigny,
mal instruit du prix des Vins de notre
illustre Ville d'Auxerre , voudroit-il les
abaissier jusqu'à les mettre de Niveau avec
ceux de sa Patrie. Les Historiens de nos
Etats marquent dans leurs Annales Latines ,
qu'en tout temps les Vins d'*Autricum Senonum* se sont vendus le double ou
environ des Vins de *Jovinicum* : Et même
notre Contrôleur General nous ayant
representé le Registre de l'Année cour-
rante , nous y avons vû que le Vin de la
derniere récolte , que le Partisan vante
tant , a été débité à Auxerre , à un prix
une fois plus haut que celui du cru de
Joigny. (a) Nous ne croyons point qu'il
y ait mortel assez téméraire pour oser
s'inscrire en faux contre un témoignage
si authentique. On sçait que nous som-
mes disposez à punir de peines très-séve-
res les faussaires ou les faux témoins s'il

(a) Les Vins du plus haut prix à Joigny ,
n'ont pas été à 80. livres. le Muid , au lieu qu'à
Auxerre ils ont été vendus 130. et 140. livres
quoique les Tonneaux ne soient pas plus grands ,
et qu'il y ait un plus grand éloignement de la
Ville de Paris.

s'en

SEPTEMBRE. 1731. 215

s'en trouvoit sur nos Terres , et que nous les condamnerions à user le reste de leurs jours d'une boisson , qui n'est ni rare ni délicieuse.

Si après le temps de l'Hyver il reste peu de Vins dans notre Vignoble de Joigny , il n'est pas besoin que nous en rapportions ici la cause ; elle est connue du Bourgeois comme du Vigneron ; ils avouent franchement l'un et l'autre que leur liqueur est de peu de garde. Qui pourroit après cela les blâmer de ce qu'ils s'en défont promptement ? Deplus , leur territoire n'est point de l'étendue dont est celui de notre bonne Ville d'Auxerre , ni fertile au même point. Il est notoire par la simple confrontation des Inventaires dressés par nos Inquisiteurs modernes , (a) que les réservoirs souterrains de Joigny n'ont jamais eû l'honneur de contenir dans leur capacité une quantité égale à celle de nos réservoirs d'Auxerre.

Cette Ville qui est la clef de notre incomparable Province de Bourgogne , jouit d'un Territoire si avantage des bénignes influences des autres Divinités qui nous sont amies , qu'avec la qualité du

(a) On entend sous ce nom les Tabeliers qui vont depuis peu dans les Caves , pour prendre le nombre des Tonneaux pleins.

Raisin ,

Raisin , il y en a toujours une quantité qui excède celle du produit de Joigny. Phœbus et Cybele semblent s'être accordés à le combler de leurs bienfaits. Auxerre a mille et mille côteaux renfermez dans des sinuositez tortueuses qui regnent en differens vallons ; et le Vignoble de Joigny n'est, pour ainsi dire, qu'un simple revers d'une ou de deux Montagnes , sur lequel est arboré celui des Domaines du Dieu Sylvain , que l'antiquité appelle *La Forêt d'Othe*. Outre cela , par une justice qui étoit dûë au Territoire d'Auxerre, ancienne Cité Romaine , nous l'avons aggrandi de diverses Colonies celebres , qui lui sont soumises à trois et quatre lieues vers la Region Australe , et qui le regardent comme le chef-lieu.

Telles sont ces Colonies , dites *Vineuses* par excellence ; tel est Irancy , Jussy , Ecouleves , la Palote &c. Joigny au contraire , au rapport des Enquêteurs nos Commissaires en cette Partie , n'est qu'un simple Château qui sert de Rempart au Territoire du Dieu Sylvain ci-dessus nommé , autour duquel Château, l'on a fait disparoître depuis fort peu de siècles, l'Arbre Favori des Druides Gaulois , pour y planter de notre Bois tortu. Mais pour ce faire , il a bien fallu de nécessité prendre

dre le terrain tel qu'il s'est présenté , terrain caustique , rempli de craye , de cailloux enflâmez et pétillans , terrain que nous regardons comme une écume recuite de la Bourbe qu'engendra sur plusieurs Côtes de l'Univers le mélange des Fleuves et des Mers au siècle de Deucalion. C'est ce qui fait que dans les années les plus favorisées par Phœbus notre frere pour les bons Vins , ceux de Joigny ont un goût que les Mortels appellent fort à propos *goût de Terroir* ; ne sont point francs , et sentent le Tuf ou le Crayon ; et plus les rayons de Phœbus ont été violemment lancés , plus il est besoin de faire sur les Cuves une salutaire injection d'une lympe benigne et temperative.

Le Vin de Joigny au rapport des mêmes Enquêteurs , est non-seulement de peu de durée , mais encore de difficile transport dans les Pays éloignez ; ainsi qu'il nous a paru par certaines Querimones inserées dans des Placets que les Députez de ces Pays lointains nous ont presentez. Ce Vin est tel , presque universellement parlant , qu'il a de la peine à se bien comporter jusqu'au signe de la Vierge et de la Balance dans les années qu'il est bon. Il a si peu de corps , au dire des mêmes Commissaires , que la moindre

eau

eau suffit pour l'éteindre et l'amortir ; et c'est mal à propos qu'on lui donneroit l'épithète de *Generosum*. Quiconque veut le garder chaste et sans alteration , doit mettre en pratique une espece de Paradoxe , c'est-à-dire , qu'il faut nécessairement qu'il le marie avec d'autre Vin , sinon sa propre vertu fait voir combien d'elle-même elle est fragile et caduque. Il est *Capiteux* , ajoutent-ils , à raison du terrain brûlant qui le produit. C'est ce qui fait que les Seps en sont si courts et si petits , qu'un simple fétu les soutient. Deplus la Déesse Cybele et le Dieu Sylvain ont certifié à nos Secretaires par plusieurs de leurs Vassaux, qu'il est faux que les habitans de la Colline *Jovinienne* ne mettent rien dans leurs Vignes. Ils tirent adroitement du Domaine voisin , appartenant au dieu Sylvain , une certaine terre jaune qu'ils appellent *du Lateux* , dont ils savent imprégner leur terrain blanchâtre pour en corriger le défaut, si faire se pouvoit ; au lieu qu'Auxerre n'a besoin ni de Lateux ni de Fumier : Aussi n'avons-nous permis d'y mettre du Fumier dans certaines Vignes basses , qu'à ceux de nos Vassaux , qui ont déclaré à notre Chancelier, que ces héritages étoient destinés à abreuver abondamment le Paysan

san

san apporteur de provisions , et à humecter journellement le gosier du Laboureur Artisan et de l'infatigable Vigneron : emploi qui est conforme à nos anciennes Ordonnances , Registre premier.

Quant à la proposition par laquelle le Panegyriste attribué à la vente du jus dont nous daignons favoriser la côte de Joigny, le nombre de mâles qu'il dit y surpasser considerablement celui des femeles ; supposant pour un moment la verité de son calcul , nous disons que sa conclusion est fausse , comme se trouvant absolument détruite par l'experience dont les disciples d'Hippocrate nous sont garants. Et en nous servant de leur langage clair et précis , nous ajoûtons qu'il prend pour cause ce qui ne l'est pas. Ces habiles Scrutateurs de l'origine du genre humain , admis dans notre Conseil , nous assurent que communément, c'est en tous pays que le nombre des mâles excède d'un peu celui des femmes ; en quoi ils font remarquer la sagesse du Conseil des Dieux , qui a prohibé la Polygamie. Mais ce qu'ils observent de plus , c'est que ce n'est pas dans quelques Villes de pays de Vignobles seulement qu'on trouve le nombre de mâles excéder notablement celui de l'autre sexe ; ils ajoûtent que cela se rencontre aussi
 dans

2120 MERCURE DE FRANCE
dans des Villes où le mauvais usage est
testé de ne dissoudre les Alimens , et de
n'éteindre la soif qu'avec du jus de pomme,
ou avec une certaine eau bouïllie , et mê-
me dans des Pays , où par un effet de no-
tre colere , les Animaux raisonnables et
les irraisonnables usent d'une seule et mê-
me boisson. Les Habitans des Isles Britan-
niques , bons connoisseurs de notre Vin
de Bourgogne , se sont donné la peine
de faire là - dessus des supputations qui
sont restées sans réplique. (a)

Toutés ces raisons pesées et murement
examinées , dans notre Conseil , les Hip-
pocrates et les Galiens de toutes les Na-
tions duement appelez , et entendus , en-
semble les Echansons de tous les Dieux
nos Freres ; NOUS DECLARONS les Vins
de notre bonne Ville d'Auxerre à per-
petuité superieurs en qualité à ceux de
Joigny , ainsi qu'ils l'étoient par le passé
et qu'ils le sont actuellement. Voulons
en outre que l'on mette dans le même
rang de superiorité tous Vignobles dont
les Vins supportent la limphe , et qui au
lieu de se laisser vaincre par ce foible
Element , le parfument du goût de la
celeste ambrosie , que les Mortels appel-

(a) Lisez les *Transactions Philosophiques* ,
ou *Journaux de l'Académie des Sciences de*
Londres.

lent

lent du nom de Pinot, (a) et donnent réellement à ceux qui en usent, des forces persévérantes et fermement inhérentes. Accordons de grace spéciale aux Vins de Joigny d'être d'usage aux déjà ûnez de nos Courtisans, qui les ont reconnus suffisamment apéritifs et proportionnez à l'exercice qu'ils prennent. Permettons pareillement à notre Grand Bouteillier de nous en servir au même repas, avec défenses, sous peine de leze-Majesté, de nous en présenter en d'autres temps, et sur tout à l'heure du coucher de Phébus, et lorsque Morphée vient nous inviter au repos. Deffendons d'usurper le titre de superiorité, à tous Vignobles dont les Vins ne donnent que de ces forces passageres, qu'on ne voit briller que durant quelques jours, lesquels n'étant point établis sur celui de notre Jus qui a le plus de solidité, disparoissent aisément, s'évanoüissent à la longueur du travail, et font succomber les Champions qui en usoient habituellement, par un aveu forcé de leur foiblesse et de leur insuffisance.

(a) Le Pinot est une espece de Raisin noir, qui fait le meilleur Vin. Les Compres de la Ville d'Auxerre parlant des Présens de Vin, faits aux Princes, spécifient ordinairement qu'ils sont de Vin de Pinot.

D Faisons

2122 MERCURE DE FRANCE

Faisons les mêmes deffenses et prohibitions à tous Vignobles quelconques, dont les Vins contiennent trop de ce Nitre fatal aux intestins des Buveurs, comme étant sujets à y causer une relaxation qui devient sensible et deshonorante, lorsqu'elle concourt avec certains exercices du corps au milieu des chaleurs de la Canicule. (a)

ET sera notre presente Déclaration affichée ès Carrefours de la Ville de Joigny, à ce que nul n'en ignore, et publiée chaque année esdits lieux aux jours suivans, par Nous spécialement choisis, pour raisons à Nous connues; sçavoir, en Août le jour de la Consecration des Autels de la Déesse Ops et de Cérés. (b) Item. En Septembre, le jour de la Dé-

(a) Il est clair que Bacchus veut parler ici de l'antiperistase qui éclatça à Auxerre les premiers jours d'Août de l'an 1723. lorsque le Vin de cette Ville commença à combattre la bile formée de longue main dans le corps des Joüeurs de Paulme de Joigny.

(b) Bacchus parle ici suivant le Calendrier des anciens Romains; Les quatre jours qu'il indique répondent au 10. Août, 14. Septembre 1. Octobre et 1. Janvier, jours des quatre Foires de Joigny; et par conséquent de grand concours. C'est celle du 10. Août qui est la cause du choix qu'a fait Bacchus.

dicace

SEPTEMBRE. 1731. 2123.
dicace du Temple de Jupiter Capitolin.
De plus , aux Calendes d'Octobre et de
Janvier. SI MANDONS à nos Baillifs
et Sénéchaux , &c.

*Il n'est pas nécessaire , Messieurs , de
vous prier de rendre publique une Ordon-
nance si juste et si équitable , et à laquelle
toutes les Langues les plus fines de Paris et
des Pays-Bas ne manqueront pas d'applan-
dir. J'aurois souhaité d'en trouver un plus
grand nombre de pareille nature dans ce
précieux in Folio , qui me fût communiqué
fort poliment par l'Archiviste du Dieu Bac-
chus. Mais je me souviens que cette Ordon-
nance étoit la seule dans son genre , et qu'a-
près elle le Volume n'en contenoit qu'une à
laquelle le Sceau venoit d'être mis tout récem-
ment après la tenue des Etats Generaux. C'est
celle qui défend de planter de la Vigne dans
des endroits qui ne conviennent point à ce
Bois. Cette dernière Ordonnance vient d'être
heureusement notifiée dans le Royaume de
France par les Publications et Placards ordi-
naires ; et il faut esperer que l'on tiendra la
main à son observation.*

Je suis &c. ce 12. Juillet 1731.

D ij A

*****:*****:*****:*****

A M^c C * * *

Par un Ami qui en plaisantant elle appelloit son Mari.

JEune C * * * vous exigés
 Qu'à votre honneur ma Muse rime
 Hélas ! à quoi vous m'engagez !
 Vous avez un droit légitime
 Sur l'Encens du sacré Vallon ;
 Je le sçai fort bien , les *Catules* ,
 Les *Ovides* et les *Tibules* ,
 Solliciteroient Apollon
 Pour obtenir la préférence
 Qu'à ma veine vous accordez ;
 J'en ai de la reconnoissance ,
 Plus que vous ne m'en demandez ,
 Mais réfléchissez-y , ma chere ,
 Me sieroit-il à moi de faire
 Le Portrait de ces doux appas
 Qui sçavent fixer sur vos pas
 L'Amour quittant pour vous sa Mere ?
 Me sieroit-il pareillement
 De craioner votre enjouement ,
 Cette humeur folichone et vive
 Que suit toujours l'Amusement ;

Sans

Sans que jamais l'ennui le suive ?

Si j'avois fait un tel Tableau

D'abord les Plaisans de Cithere

Apostrophans de mon Pinceau

La complaisance débonnaire ,

D'un Brevet ou d'un Potpouri ,

(Calotinique Récompense)

Auroient pour moi fait la Dépense ;

Sur-tout Amour auroit bien ri ,

En s'écriant , ho ! la bonne ame !

Et fait l'Eloge de sa femme !

Est-ce là l'Emploi d'un Mari ?

Ce n'est son fait que la louange ,

Abandonne ce ton étrange ;

L'Hymen n'est pas Complimenteur :

Quand par hazard peu vrai-semblable ,

Un Epoux , rare Adorateur ,

Ose vanter sa femme aimable ,

Et persuade l'Auditeur ,

C'est par lui que notre Orateur

De son récit déraisonnable

Est bien-tôt justement puni :

- Le Roi (*) CANDAULE en a fourni :

Un Exemple assez mémorable .

Et nous apprend qu'il faut céler ,

* Candaule , Roi impudent. Il perdit le Thrône
et la vie , pour avoir fait voir dans le Bain la
Reine sa femme à un Seigneur de sa Cour , qui
en devint amoureux.

D. iij,

Un.

Un bonheur souvent redoutable ;
 Oui , plus l'Epouse est adorable
 Et moins l'Epoux en doit parler.
 La Maxime est sage et discrete ,
 Si tu la suis exactement ,
 Tu vas garder parfaitement
 Un silence d'Anacorette.
 Rengaine donc ton compliment :
 Ta moitié doit être exaltée
 Par la Plume de quelque Amant
 Qui s'en acquite galamment ;
 Que la Belle sera fêtée ,
 Si tous les cœurs qu'elle a surpris
 De ses Attraits chantent le prix !
 Pour elle tu verras éclore
 Plus de Vers qu'à *Petrarque* épris
 Je n'en ai dictés pour sa (*) *Laure*.

* *Laure , Beauté mille et mille fois célébrée
 dans les Sonnets de Petrarque.*



LE T T R E

de M. à M. sur la Musique.

Nous avons eu très-souvent occasion,
 Monsieur , de parler Musique , vous
 m'avez

SEPTEMBRE 1731. 2127
m'avez fait l'honneur de me demander
raison sur bien des choses ; et comme
vous ne m'avez pas paru satisfait de mes
réponses sur la façon de placer les ac-
cords , de les sauver , et de les préparer ;
je viens de faire une Carte générale de
la Basse fondamentale , après laquelle
vous trouverez une suite de 9^{tes}. et 11^{tes}. ,
une suite de secondes , une suite de sep-
tièmes en montant et en descendant , et
un exemple pour les Dissonances ; le tout
me paroît clair , et je me flatte que vous
le trouverez de même. J'ay l'honneur
d'être &c.

*Explication de la Carte generale de la
Basse fondamentale et de ses dérivés , di-
visée en quatre Articles.*

Il n'y a que deux accords dans la mu-
sique , d'où dérivent tous les autres , sça-
voir le parfait et la septième ; mais il y a
trois sortes de septième dans la Basse fon-
damentale ; sçavoir, dans le ton majeur et
mineur la septième de la seconde note du
ton , et la septième de la dominante ou
cinquième note du ton , et dans le ton
mineur seulement la septième diminuée
de la note sensible ou septième note
du ton.

D iij Toute

Toute note qui porte septième ou accord parfait , est Basse fondamentale , excepté la septième superflüe , comme vous le verrez dans les articles 3^e. et 4^e.

La Basse fondamentale de la seconde , est la septième de la note au-dessus , comme par exemple ; la Basse fondamentale de la seconde de l'*ut* , est le *re* portant septième , comme vous le verrez dans le 2^e. article, excepté qu'elle ne soit accompagnée de la 1^{re}. ou 4^e. , et de la 5^e. Car alors c'est la 5^e. en-dessus portant septième qui en est la Basse fondamentale, comme vous le verrez dans le 3^e. article.

La Basse fondamentale des neuvièmes est la tierce en dessus , portant 7^e comme par exemple , la Basse fondamentale de la neuvième du *mi* est le *sol* , portant 7^e comme vous le verrez dans le 3^e. article. Il y a une sorte de neuvième dans le ton mineur , accompagnée de la quinte superflüe , qui se met sur la médiate ou troisième note du ton ; elle suit toujours la règle de la neuvième précédente pour la Basse fondamentale , comme vous le verrez dans le 3^e. article, où je la marquerai par un 5. avec une croix devant pour la distinguer des autres.

La Basse fondamentale des 1^{res}. ou 4^{es}. est la 5^e. en-dessus portant 7^e , comme
vous

vous le verrez dans le 2^e. article , et dans la suite des 9^{es}. et 11^{es}. , excepté qu'elle ne soit accompagnée de la 5^e. superfluë , car alors c'est la 5^e. superfluë en - dessus , portant 7^e. diminuée qui en est la Basse fondamentale.

Dans le premier Article où je traite de l'accord parfait de la note tonique ou note du ton où l'on est , et de ses dérivés , vous trouverez la sixte de la médiate ou troisième note du ton , et la sixte et quarte de la dominante ou cinquième note du ton. La règle est générale pour le majeur et le mineur.

Dans le second Article où je traite de la septième , de la seconde note du ton et de ses dérivés , vous trouverez dans la première partie mode majeur , la sixte et quinte sur la quatrième note du ton , et la sixte qui se met sur la sixième note du ton , en montant , en retranchant l'octave de la Basse fondamentale ; et sans y rien retrancher , vous trouverez la petite sixte mineure , qui se met sur la sixième note du ton en descendant , et sur la même note vous trouverez la petite sixte majeure en mettant tierce majeure à la Basse fondamentale , qui devient alors dominante , et la note où l'on a mis la petite sixte majeure , devient seconde note

D. v. fin

2130 MERCURE DE FRANCE

du ton , et en remettant la tierce au naturel dans la Basse fondamentale , ce qui nous fait revenir à nôtre premier ton , vous trouverez la seconde de la note tonique et l'accord de petite onzième ou quarte sur la dominante ou cinquième note du ton , en retranchant la tierce et la quinte de la Basse fondamentale , et ajoutant l'octave de la Basse continuë , qu'il faut regarder comme une note étrangère à l'accord , ainsi que la Basse continuë , puisqu'elle n'en est que la répétition.

Dans la seconde partie mode mineure , ou la septième de la seconde note du ton , est accompagnée de la fausse quinte , vous trouverez l'accord de sixte et quinte avec la tierce mineure sur la quatrième note du ton , et la petite sixte majeure sur la sixième note du ton , et sur la même note vous trouverez encore la petite sixte superflüe , en mettant dans la Basse fondamentale la tierce majeure , quoi qu'il y ait une fausse quinte , et remettant la tierce au naturel , vous trouverez la seconde de la note tonique accompagnée de la sixte mineure.

Dans le troisième Article où je traite de la septième de la dominante , ou cinquième note du ton et de ses dérivés , première partie mode majeur , vous trouverez

Verrez la sixte mineure qui se met sur la septième note du ton en descendant , en retranchant la septième de la Basse fondamentale qui devient alors note tonique , et la note où l'on a mis la sixte , en devient la médiate , et remettant la septième ce qui la fait revenir dominante , vous trouverez la fausse quinte sur la note sensible ou septième note du ton en montant , et la septième superfluë de la note tonique , accompagnée de la seconde et de la onzième ou quarte et de la quinte ; vous trouverez encore la petite sixte majeure sur la seconde note du ton , et la neuvième sur la médiate ou troisième note du ton , et le triton sur la quatrième note du ton , accompagné de la seconde et de la sixte , en retranchant la septième de la Basse fondamentale , qui feroit octave contre la Basse continuë , et remettant la septième dans la Basse fondamentale , et retranchant la tierce , vous trouverez la seconde accompagnée de la onzième ou quarte , et de la quinte sur la note tonique.

Dans la seconde partie mode mineur , vous trouverez la sixte majeure sur la septième note du ton en descendant , en retranchant la septième de la Basse fondamentale , ce qui la fait devenir note

D vj tonique ,

2132 MERCURE DE FRANCE

tonique , et la note où est la sixte majeure , en devient la médiane , et en remettant la septième , et l'accompagnant de la tierce majeure , ce qui la fait revenir dominante , vous trouverez la quinte superfluë sur la médiane.

Dans le quatrième Article mode mineur , où je traite de la septième diminuée de la note sensible , ou septième note du ton et de ses dérivés , vous trouverez la septième superfluë de la note tonique , accompagnée de la seconde , de la onzième ou quarte et de la sixte mineure , et la sixte majeure sur la seconde note du ton , accompagnée de la tierce et de la fausse quinte , et la onzième complète ou quarte accompagnée de la quinte superfluë de la septième et de la neuvième sur la médiane ou troisième note du ton , et le triton sur la quatrième note du ton , accompagné de la tierce mineure et de la sixte , et la neuvième mineure sur la dominante ou cinquième note du ton , et la seconde superfluë sur la sixième note du ton.

La onzième complète et la petite onzième se préparent par la sixte et quinte et se sauvent par l'accord de septième , comme vous le verrez dans la suite des 9^{es} et 11^{es} mais la 11^e accompagnée de
le

la 5^e. superfluë qui se met sur la médian-
te ou troi-ième note du ton , se doit sauver
par la 6^e. accord ordinaire de la médian-
te , parceque la 5^e. superfluë doit tou-
jours remonter.

La petite onzième se prépare encore de
plusieurs façons , par la petite 6^e. sur la
6^e. note du ton , ou par la 7^e. de la se-
conde note du ton , ce qui revient au-
même par l'accord parfait de la note to-
nique ou par ses dérivés.

Quand il y a deux onzièmes de suite ,
la seconde se trouve préparée par la 7^e.

La neuvième se prépare et se sauve par
la 1^e. et 5^e. excepté la 9^e. accompagnée de
la 5^e. superfluë , qui se sauve par l'accord
de 6^e. pour faire remonter tous la 5^e.
superfluë ; mais quand il y a deux 5^{es}. de
suite , et que la première est accompa-
gnée de la 5^e. superfluë , la seconde se
trouve préparée de la 6^e. comme vous le
verrez dans la suite des 5^{es}. et 11^{es}.

Après la suite des 9^{es}. et 11^{es}. vous trou-
verez une suite de secondes préparées et
sauvées de la 6^e. et 5^e. excepté la seconde
accompagnée de la 11^e. ou 4^e. et de la
5^e. qu'il faut préparer par l'accord par-
fait , ce qui fera faire le véritable mouve-
ment à la Basse fondamentale : car si on
la préparoit de la 6^e. et 5^e. la Basse fon-
damentale :

2134 MERCURE DE FRANCE

damentale iroit par degrés conjoints en descendant d'une septième sur l'autre , mouvement qu'elle ne peut pas faire. Quoique vous trouviez le triton dans la suite des secondes , il n'est pas toujours nécessaire de le préparer , et il ne suit pas la règle des secondes pour être sauvé , car on le sauve ordinairement par la sixte sur la médiate , ou par l'accord parfait de la note tonique , ce qui revient au même.

Après cette suite de secondes , vous trouverez une suite de septièmes en montant , préparées et sauvées de 6^e. et 5^e. et en descendant préparées et sauvées de petite 6^e. , mais dans le ton mineur il faut sauver la 7^e. de la médiate en montant par l'accord de 6^e. et la septième de la dominante en descendant par la 6^e. et 4^e. car si on sauvoit la première par la 6^e. et 5^e. et la seconde par la petite 6^e. , cela donneroit un accord de 7^e. superfluë accompagnée de la tierce mineure dans la Basse fondamentale , ce qu'on ne doit jamais faire.

Quoique je n'aye pas mis l'octave dans toutes les 7^{es}. de cette suite , cela n'empêche pas qu'on ne puisse la mettre dans l'accompagnement ; toute note qui monte de quatre ou descend de cinq , demande 7^e. ou accord parfait.

II

SEPTEMBRE. 1731. 2136

Il faut remarquer que la seconde superfluë et la septième superfluë n'ont pas besoin d'être préparées , mais qu'on sauve la seconde superfluë par un des dérivés de l'accord parfait de la note tonique , et la 7^e. superfluë par l'accord parfait de la note tonique.

Regle generale pour préparer et sauver les Dissonances du dessus , ou d'une partie à la Basse.

Il y a deux sortes de Dissonances qu'on appelle majeures et mineures ; les majeures n'ont pas besoin d'être préparées , et se sauvent en faisant remonter d'un degré le dessus ou la partie qui les a faites , comme vous le verrez dans le premier article de l'exemple des dissonances ; dans les dissonances mineures , il y en a qui n'ont pas besoin d'être préparées , et d'autres qu'il faut préparer ; mais elles se sauvent toutes en faisant descendre d'un degré le dessus ou la partie qui les a faites , excepté la seconde , où c'est la Basse qui est obligée de descendre d'un degré , comme vous le verrez dans le second article.

Dans le premier Article , vous trouverez la septième superfluë , qui se sauve par l'octave , en faisant remonter le dessus d'un

2136 MERCURE DE FRANCE

d'un degré la Basse tenant le même son , la petite sixte majeure qui se sauve par la sixte , en faisant remonter le dessus d'un degré et la basse d'un autre , ou par l'octave , en faisant descendre la basse d'un degré , ce qui revient au même , la quinte superfluë qui se sauve par la sixte , en faisant remonter le dessus d'un degré la Basse tenant le même son , le triton qui se sauve par la sixte en faisant remonter le dessus d'un degré et descendre la Basse d'un autre , ou par l'octave , en faisant descendre la Basse de quatre ; Enfin vous y trouverez la seconde superfluë qui se sauve en faisant monter le dessus d'un degré et descendre la Basse d'un autre par la quarte consonante sur la dominante , c'est à-dire , accompagnée de la sixte et de l'octave , ou par la sixte sur la médiane , en faisant descendre la Basse de quatre degrés .

La sixte superfluë se sauve par l'octave , en faisant monter le dessus d'un degré et descendre la Basse d'un autre , cet accord se met sur la sixième note du ton dans le mode mineur pour descendre à l'accord parfait de la dominante .

Dans le second Article , vous trouverez la seconde qui se prépare par la syncope de la Basse , c'est-à-dire , que si l'on veut faire

faire une seconde sur l'*ut* , il faut que cet
ut ait paru un temps. avant que la seconde
 frappe dessus , elle se sauve par la tierce,
 en faisant descendre la Basse d'un degré ,
 le dessus tenant le même son , ou par la
 sixte , en faisant monter le dessus de qua-
 tre degrés ; vous trouverez la fausse quinte
 qui n'a pas besoin d'être préparée , et qui
 se sauve par la tierce , en faisant descendre
 le dessus d'un degré et monter la Basse
 d'un autre ; vous y trouverez la septième
 diminuée , qu'il n'est pas toujours neces-
 saire de préparer , et qui se sauve par la
 sixte , en faisant descendre le dessus d'un
 degré , la Basse tenant le même son , ou par
 la quinte , en faisant monter la Basse d'un
 degré , ou par la tierce , en faisant mon-
 ter la Basse de quatre degrés , ou descen-
 dre de cinq , mais qui se prepare quelque-
 fois comme vous le verrez ensuite ; vous
 y trouverez les septièmes qui se preparent
 par la sincopé du dessus , comme la se-
 conde par la sincopé de la Basse , et qui se
 sauvent par la sixte , en faisant descendre
 le dessus d'un degré , la Basse tenant le
 même son , ou par la tierce , en faisant
 monter la Basse de quatre degrés ou des-
 cendre de cinq ; vous trouverez la neu-
 vième qui se prepare par la sincopé du
 dessus comme la septième , et qui se
 sauve.

2138 MERCURE DE FRANCE

saue par l'octave , en faisant descendre le dessus d'un degré , la Basse tenant le même son ; enfin vous trouverez la onzième ou quarte qui se prepare par la sincope du dessus , comme la neuvième , et qui se sauve par la dixième ou tierce , en faisant descendre le dessus d'un degré , la Basse tenant le même son.

La septième de la dominante n'a pas toujours besoin d'être préparée , comme vous le verrez à la fin de ce dernier article.

La septième diminuée et la septième , se sauvent quelquefois par la sixte majeure , en faisant descendre le dessus d'un degré et la note de la basse d'un demi ton , comme vous le verrez par la seconde septième diminuée du même article , qui est sur le *Si* naturel , et qui est sauvée par la sixte majeure sur le *Si b mol* , et par la septième qui est après sur le *La* naturel , qui est encore sauvée par la sixte majeure sur le *La b mol*.

Quoique dans le second article de ma Carte , j'aye mis la Sixte sur la sixième note du ton , je ne l'ai fait que pour me conformer à la règle de l'Octave , et je croi qu'il seroit mieux d'y mettre la petite Sixte , tant en montant qu'en descendant ; car puisqu'on l'y met en descendant

tendant sur la dominante , on doit la mettre aussi pour monter à la note sensible , puisque la note sensible représente la dominante , et la preuve de ce que je dis se trouve dans la regle de l'Octave sur la seconde note du ton où l'on met la petite Sixte , quoique la basse monte à la mediante ou qu'elle descende à la note tonique.

Il faut remarquer encore que la basse fondamentale ne peut pas toujours servir de seconde basse, comme par exemple, dessous les neuvièmes septièmes superflües, seconde accompagnée de onzième ou quarte et de quinte , et accord de onzième ou quarte , dans lesquels endroits elle ne sert que de preuve , au lieu que dans tout le reste elle sert de preuve et peut presque toujours servir de seconde basse.

*Reflexions sur la nature des Onzièmes
ou Quartes.*

Il y a plusieurs especes de quartes , dont les unes ne méritent pas même le nom d'accord , mais celui de remplissage , les autres sont celles dont j'ai déjà parlé sous le nom de onzièmes ou quartes.

Celles de la premiere espece ne sont jamais sauvées , parce qu'elles dérivent de deux consonances , les unes de l'Octave

2140 MERCURE DE FRANCE
rave et les autres de la tierce de la basse
fondamentale, comme par exemple, si
je fais la petite Sixte sur la seconde note
du ton qui est *Ré*, la basse fon damen-
tale en est *Sol* dominante, et son octave
fait quarte contre le *Ré*, cette quarte ne
peut pas être sauvée, parce que si je fais
monter le *Ré* à la médiate de l'*Ut*,
qui est *Mi*, ou que je le fasse descendre
à la note tonique, le *Sol* est obligé de
tenir pour faire la tierce sur la médiate
ou la quinte sur la note tonique : la regle
est la même pour toutes les petites Sixtes.

Si je fais la seconde sur l'*Ut*, la basse
fondamentale en est le *Ré*, et la tierce de
la basse fondamentale qui est *Fa*, fait
quarte contre l'*Ut*, cette quarte ne peut
pas être sauvée, parce que si je fais des-
cendre l'*Ut* au *Si* naturel ou au *Si b mol.*,
le *Fa* est obligé de tenir pour faire la
fausse quinte du *Si* naturel ou la quinte
du *Si b mol.*

Il y a encore une raison pour prouver que
la quarte de la petite Sixte ne peut pas être
sauvée et qu'elle est obligée de tenir le
même son après cet accord, parce qu'elle
est accompagnée de la tierce, et que y
ayant seconde entre elles, il faut qu'elle
attende que cette tierce ait descendu d'un
degré ; mouvement que fait toujours la
tierce.

tierce de la petite Sixte, parce qu'elle fait septième contre la basse fondamentale et que la septième est obligé de descendre d'un degré pour trouver son repos.

La petite Sixte se trouve quelquefois accompagnée du Triton à la place de la quarte par la force de la modulation, mais ce Triton ne se sauve pas mieux que la quarte, car il est obligé de tenir le même son pour faire la quinte dans l'accord qui suit.

Celles de la seconde espece dont j'ai déjà parlé sous le nom de onzième ou quarte, se sauvent toutes en les faisant descendre d'un degré, parce qu'elles dérivent de trois dissonances, les unes de la septième, les autres de la septième diminuée, et les autres de la fausse quinte de la basse fondamentale.

Il faut distinguer deux sortes de onzièmes, dont les unes se préparent comme la neuvième, par la sincope du dessus et les autres ne se préparent point.

Il faut encore diviser celles qui se préparent en trois especes et celles qui ne se préparent point aussi en trois especes.

La premiere espece d'onzièmes ou quartes de celles qui se préparent, dérive de la septième, c'est celle qui se met sur la seconde note du ton dont j'ai déjà parlé
sous

2142 MERCURE DE FRANCE

sous le nom d'onzième complete ou quarte accompagnée de la 9^e, de la 7^e & de la 5^e ou fausse quinte dans le ton mineur, comme vous le verrez dans la suite des 9^{es} et 11^{es}, elle se sauve par la dixième ou tierce, en la faisant descendre d'un degré, la basse tenant le même son.

La seconde dérive de la 7^e diminuée de la note sensible, c'est celle qui se met sur la médiane dans le ton mineur accompagnée de la quinte superfluë de la septième et de la neuvième, comme vous le verrez dans le quatrième article de la Carte, elle se sauve aussi par la dixième ou tierce, en la faisant descendre d'un degré de la basse, tenant le même son.

La troisième dérive de la septième de la seconde note du ton, c'est celle dont j'ai déjà parlé sous le nom de petite onzième ou quarte, parce qu'elle n'est accompagnée que de la quinte et de l'octave, comme vous le verrez dans le second article de la Carte première partie mode majeur, et quelquefois de la septième, comme vous le verrez dans la suite, des 9^{es} et 11^{es}; elle se met sur la dominante pour faire la cadence finale et elle se sauve par la dixième ou tierce majeure, la basse tenant le même son.

La première espece de celles qui ne se
prépare

réparent point, dérive de la 7^e de la dominante, c'est celle qui accompagne la 7^e superfluë sur la note tonique, comme vous le verrez dans le 3^e article de la Carpe première partie mode majeure, elle se sauve par la 10^e ou 3^e, en la faisant descendre d'un degré, la basse tenant le même son.

La seconde dérive aussi de la 7^e de la dominante, c'est celle qui accompagne la 2^e et 5^e sur la note tonique; elle ne se sauve pas comme les autres, mais elle est obligée de tenir le même son pour faire la fausse quinte sur la note sensible où la note tonique qui porte cet accord doit toujours descendre, mais elle se sauve par la tierce, en la faisant descendre d'un degré, quand la basse continuë est remontée à la note tonique, la raison qui l'oblige à tenir le même son pour faire la fausse quinte, c'est que son fondement, qui est la dominante continuë aussi, comme vous le verrez à la fin de la suite des secondes.

La troisième dérive de la fausse quinte de la note sensible, portant septième diminuée, c'est celle qui se met sur la note tonique dans le mode mineur avec la septième superfluë, accompagnée de la Sixte mineure et de la seconde, comme vous le verrez

2144 MERCURE DE FRANCE
verrez dans le quatrième article de la Carte, elle se sauve par la 10^e ou tierce, en la faisant descendre d'un degré, la basse tenant le même son.

La raison qui fait que ces trois onzièmes n'ont pas besoin d'être préparées, c'est qu'elles dérivent de deux dissonances qui ne le demandent pas.

Il y a encore une quarte qui dérive de l'octave de la basse fondamentale non tonique, portant accord parfait, c'est celle qu'on appelle la quarte consonante, c'est-à-dire accompagnée de la Sixte et l'octave; elle se met sur la dominante descend ordinairement sur la tierce et ne joue, mais elle sincope quelquefois pour attendre que la Sixte qui l'accompagne soit descendue à la quinte pour faire l'accord de petite onzième sur la dominante.

Explication des Signes.

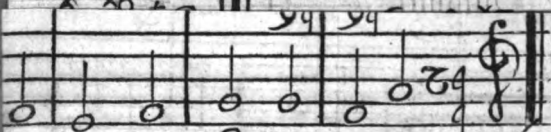
- ♯ Par tout où il faudra une petite Sixte je la marquerai par un ♯.
- x Aux endroits où il faudra retrancher des notes pour la composition je les marquerai par un x qui retranchera la note.
- r. Et les notes ou chiffres qu'il faudra retrancher pour l'accompagnement et la composition, par un r et un point.

C.

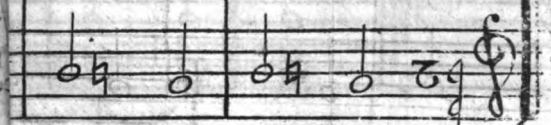
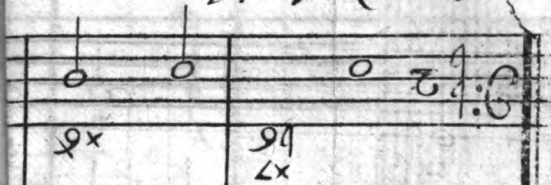
Fondamentale

Partie
neur.

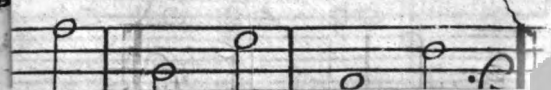
Article troisième
1^{re} Partie Mode Majeur.



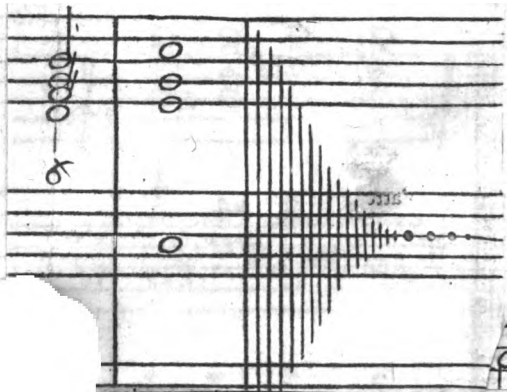
Second Article
dissonances
Mineures.



Exemple pour les dissonances
Article premier dissonances



dant.



SEPTEMBRE. 1731. 215

- a Ce qu'il faudra ajoûter, par un a
t Je remarquerai la note tonique ou
note du ton où l'on est par un t qui
la précédera.
s La seconde note du ton par un s.
m La médiante ou troisième note du
ton, par un m.
q La quatrième note du ton, par un q.
d La dominante ou cinquième note du
ton, par un d.
si La sixième note du ton, par si.
se Et la note sensible ou septième note
du ton, par se.



O D E

*L'honneur de l'Immaculée Conception de
la sainte Vierge, laquelle a remporté le
dernier Prix du PALINOD, à Caen.
Le sujet allegorique est l'Etoile du matin,
nommée Lucifer, Phosphore ou Venus.
Cicer. L. 2. de la Nature des Dieux.*

P Arois, aimable Avant-couriere
Du Dieu dont j'attends la faveur,
Guide mes pas dans la carrière,
Où m'appelle aujourd'hui l'honneur ;
Bannis ces épaisses tenebres,

E Dont

2146 MERCURE DE FRANCE

Dont me couvrent les temps funebres ,
Et de la nuit et du sommeil ,
Je veux dès les traits de l'Aurore ,
Faire un Tableau qui brille encore ,
Aux plus beaux rayons du Soleil.

Pour montrer l'heureux assemblage ,
Des biens que cet Astre produit ,
Muse , peins-moi l'affreuse image ,
Des horreurs qu'enfante la Nuit. (a)
Quand, une fois ses tristes voiles ,
Nous cachant le front des Etoiles ,
Privent nos yeux du plus grand bien ;
On ne voit plus que vains phantômes ;
Qu'abîmes creux , que noirs atômes ,
(Parlons plus juste ,) on ne voit rien.

Les Citez , les Bourgs , les Campagnes ,
Durant ce temps perdent leurs noms ;
L'orgueilleux sommet des Montagnes ,
S'abaisse au niveau des Vallons ;
On voit languir dans la tristesse , (b)
Dans le silence et la paresse ,
L'homme , la Brute et les Oiseaux ,
Et parmi cette erreur profonde ,

(a) Cette Nuit est la figure de la Loi Judaïque.
(b) L'état du péché.

On

On croiroit que déjà le Monde ,
Rentre dans son premier cahos.

Mais quoi ! Venus brillante et pure ,
Perce la sombre obscurité ;
Son aspect (a) rend à la Nature ,
L'espoir , la joye et la Clarté ;
Telle qu'un Captif miserable ,
Quand il voit la main secourable ;
Qui vient l'affranchir de ses fers ;
La Troupe des Mortels plaintive ,
Se ranime à la splendeur vive ,
Qu'offre cet Astre à l'Univers.

Sa lumière active et perçante ,
Eclaircit les objets confus ,
La Terre obscure et languissante ,
Recouvre ses honneurs perdus.
Avec les broüillards homicides ,
Je vois fuir cent Spectres livides ,
Monstrueux (b) Enfans de la Nuit ;
Venus éclairant ces lieux sombres ,
Fait succéder aux pâles Ombres ,
Les traits du Soleil qui la suit.

(a) *Commencement de la Loi de Grâce.*

(b) *Tenebres du peché dissipées par la Naissance de J. C.*

E ij Grand

Grand Dieu ! quel ravissant Spectacle,
 De tous côtés s'offre à mes yeux !
 On diroit qu'un second Miracle, (a)
 Reproduit la Terre et les Cieux.
 Les Forteresses se découvrent,
 Les Champs, les Prez, les Forêts s'ouvrent,
 Et semblent sortir du Tombeau;
 Les Beutez du Monde paroissent :
 Les Fleurs et les Plantes renaissent,
 Tout brille d'un éclat nouveau.

C'est cet Astre dont la presence,
 Annonce aux Mortels le réveil;
 Frappé par les rayons qu'il lance,
 L'Artisan s'arrache au sommeil,
 Le Berger plein d'un nouveau zele,
 Suit ce flambeau qui le rappelle,
 Et conduit ses Troupeaux aux champs;
 Son cœur dans la Plaine fleurie,
 A son Etoile (b) si chérie,
 Consacre et ses vœux et ses chants.

Qu'entends-je au fond de ces Bocages ?
 Le charmant Concert (c) des Oiseaux,

(a) *Effets de la Loi de Grace.*

(b) *Le culte de Marie.*

(c) *Pays Etrangers convertis.*

Qui

Qui joignent leurs tendres ramages ,
 Au son joyeux des Chalumeaux ;
 Sinistres amis des tenebres ,
 Hibous , (a) portez vos cris funebres ;
 Loin de ce fortuné séjour.
 Et vous , Tigres , Loups et Panthères ,
 Cherchez dans vos affreux Repaires ,
 Un azile contre le jour.

J'abhorre ces dangereux Astres ,
 Dont les trop cuisantes chaleurs ,
 Causent de si fréquens desastres ,
 Aux Moissons , aux Plantes , aux Fleurs
 Loin d'ici l'âpre *Canicule* ,
 Qui perd , qui consume , qui brule ,
 Du Vigneron les doux souhaits.
 Par de plus molles influences ,
 Phosphore (b) échauffe les semences ;
 Et répand par tout ses bienfaits.

A L L U S I O N .

L'Auguste Vierge toujours pure ,
 Dans un siecle d'iniquité ,
 Vint ainsi rendre à la Nature ,
 L'allegresse et la liberté.

(a) Puissances Infernales détruites.

(b) Donneur de la Grâce.

E iij Le

Le crime avoit plongé le Monde ,
 Dans l'horreur d'une nuit profonde ,
 Le Ciel n'offroit que des éclairs ;
 Mais cet Astre aux Mortels propice ,
 Produit un Soleil de justice ,
 Qui rend l'éclat à l'Univers.

*REMERCIEMENT à M. de Luyss,
 Evêque de Bayeux , Juge du Puy.*

Prélat, soutien des Arts , ainsi que de la Foy ;
 Mon front brilla jadis sous la même Couronne ;
 Mais ce docte Laurier, qu'aujourd'hui je reçois ,
 Tire un éclat nouveau de la main qui la donne.

HEURTAULD.



*RE'PONSE du P. Romuald le Muët ;
 Religieux de la Charité , à M. le Monnier*

PUisque j'ay osé m'introduire dans la
 République des Lettres , je dois com-
 me bon Citoyen , me soumettre à la Ju-
 risdiction qui s'y trouve établie dès son
 commencement. C'est le tribunal de la
 Critique , dont la puissance est soutenue
 de l'autorité du Droit Public.

Les

Les sentimens d'estime que j'ay pour la saine Critique , peuvent persuader d'abord M. le Monnier , que j'ay vû avec plaisir dans le Journal de Trevoux du mois de Mars 1731. la réfutation qu'il a faite de mon petit ouvrage sur la Quadrature du Cercle , la Duplication du Cube et la Trisection de l'Angle ; mais quelque soit mon respect pour sa personne , et mon estime pour la Critique , je ne pense pas qu'il doive en inferer que je sois disposé à me soumettre aux loix qu'il me prescrit , et que je me déporte de ma methode simple *et nouvelle*, s'il veut, mais exacte ; mais solide , de diviser les 360. degrez de la circonference du Cercle en vingt-deux parties , dont vingt et une étant de seize degrez vingt-deux minutes chacune , laissent seize degrez dix-huit minutes pour la vingt-deuxième , qui est une difference de quatre minutes moins que les autres , laquelle fait connoître qu'elle est la portion que le Polygone circonscrit de 360. côtez , a de plus que la circonférence du Cercle de 360. degrez , et qu'elle donne ainsi le développement entier de la solution parfaite du fameux Problème de la Quadrature du Cercle , en donnant le vrai rapport du Diametre, 114. degrez 34. m. à la circonférence

E iij

2152 MERCURE DE FRANCE
ference du Cercle de 360. degrez , qui est
celui de sept à vingt-deux moins quelque
chose , lequel quelque chose , l'on voit
enfin ici , fixé à quatre minutes , à quoi
se doivent aussi fixer les difficultez que
M. le Monnier essaye inutilement d'y
opposer.

A l'égard de ce que j'ay dit que la Géométrie simple est la seule réelle , la seule solide , quoi qu'en puisse dire M. le Monnier , en faveur des sections coniques , et même de la Géométrie de l'infini , il ne peut disconvenir sans se commettre un peu , que ce qu'il y a de plus utile et de plus dans l'usage , n'excede point le ressort de la Géométrie simple , et que ce qu'on y a imaginé de plus par la nouvelle Algèbre , cet art ingenieux , speculatif et séduisant , qui parle aux yeux , et fait faire la bouche , ne sont que des traits , que des figures symboliques qui ne servent gueres plus qu'à irriter la curiosité et à amuser l'esprit : en effet n'est-ce pas dans la plus haute sublimité de son intelligence , à laquelle ses élèves puissent parvenir , qu'elle leur apprend à démontrer que deux et deux , à quelques égards , ne font pas quatre ? Grande preuve de sa solidité et de son utilité ! Ce n'est pas que je méprise ces connoissances , au contraire,
je

Je reconnois qu'elles ne m'ont amusé que trop agréablement, et peut-être trop souvent; mais je voudrois qu'on ne les enche-rit point au-dessus de la valeur que le sçavant P. Castel leur a si judicieusement assignée dans son excellent livre de Ma-thématique universelle.

C'est sincèrement avec peine que je me trouve obligé de dire que M. le Monnier n'a pû parvenir à connoître, quelque ef-fort qu'il paroisse avoir fait, que cin-quante-sept fois 57. degrez 17. m. valent 3265. degrez 9. m., et que dix-sept fois 17. m. valent quatre degrez quarante-neuf mi-nutes, qui font la somme totale 3269. degrez 58. m. J'admire comment il a sçu trouver des secondes où il ne s'agit que de primes, je veux dire que de minutes.

N'y a-t-il point encore sujet de s'éton-ner que M. le Monnier me propose de comparer des nombres à des nombres pour la Duplication du Cube, lui qui doit sçavoir, que comme la Duplication du quarré est impossible en nombre et possible en ligne, de même la Duplica-tion du Cube ne se peut faire en nombre et peut se faire en ligne, en trouvant deux lignes moyennes proportionnelles entre une et deux ? Quoique jusqu'à present on ait cherché inutilement ces moyen-nes proportionnelles par la Géometrie

E v simple,

2154 **MERCURE DE FRANCE**
 simple ; je crois cependant les avoir
 trouvées par ce procédé ici. Soit la ligne
 A _____ B _____ C _____ D _____ E
 divisée en B , en deux parties égales ,
 pour faire une et deux , comme on le
 verra dans la suite , et chacune moitié
 subdivisée en deux autres qui fassent qua-
 tre parties égales. Alors prenant la secon-
 de moitié de la ligne AB , pour le côté
 d'un quarré , soit sa diagonale , conduite
 en C , et que D marque la moitié de la
 ligne BE ; car en procedant ainsi , il est
 indubitable que $AB : AC : AD : AE$. Et
 par conséquent que ces quatre lignes sont
 en proportion Géometrique et continuel-
 lement proportionnelles , desquelles AC
 et AD sont les deux moyennes. Et comme
 il est démontré depuis long-temps , que
 la premiere est la racine cubique du Cube
 deux , il s'ensuit que la ligne AC est le
 côté du Cube double du Cube de AB ,
 d'où l'on doit indubitablement conclure
 que la solution du célèbre Problème de la
 Duplication du Cube est enfin trouvée.

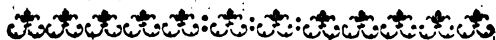
Quant à l'operation de la Trisection de
 l'Angle ; M. le Monnier peut continuer
 à la faire ; les difficultez en sont levées ;
 il n'a plus de Paralogisme à craindre ,
 ayant autant de sagacité et de pénétra-
 tion que je lui en crois.

Voici

S É P T E M B R E. 1731. 2155

Voici donc bien démontrées les solutions tant désirées et presque inespérées de ces anciens Apores , la Quadrature du Cercle , la Duplication du Cube et la Trisection de l'Angle par la Géométrie simple , sans le secours des sections Coniques , ni de la Géométrie de l'infini , dont les opérations ne sont point si lumineuses, qu'elles ne laissent quelque doute.

L'Epingle est le mot de L'Enigme du mois d'Août , les deux Logogryphes doivent être expliqués par *Cheminée* et *Lozange*. Le sens du Quatrain Enigmatique est le Logogryphe du Mercure.



E N I G M E.

Nous sommes vingt, tous de même âge,
Divisez en quatre Quartiers,
Aux plantes attachez souvent en esclavage
Moitié de nous sont Prisonniers,
Et telle est nôtre destinée ;
Que c'est par nôtre autre moitié
Que nous sommes logez en prison sans pitié :
Pendant tous les jours de l'Année ;

E vj 11

Il est vrai que pendant les Nuits ,
De nos Cachots étant sortis ,
On nous laisse jouir aux heures ordinaires
Des mêmes libertez dont jouissent nos freres.

A S. Kallery.



LOGOGRYPHE.

Cinq lettres composent mon nom ;
Qui dans la France a grand renom ,
J'y fûs grand , juste , débonnaire ,
Pieux , et des Peuples le Pere ;
On m'y vit d'Outremer sans avoir de bons yeux ;
Enfin parmi les Saints on me voit dans les Cieux.
Tu trouveras en moi deux Notes de Musique ;
Mes derniers pieds unis, sans moi la Mecanique
Presseroit les corps foiblement ;
Devine, Lecteur, promptement.

M. L. C. L . . . d' Arles.

SECOND LOGOGRYPHE.

JE suis chez toute Nation
Science et composition
D'un assez perilleux usage ;

Cependant

SEPTEMBRE. 1731. 2157

Cependant l'homme le plus sage ,
Malgré ce qu'il voit tous les jours ,
Croit trouver en moi du secours.

Tel je suis tout entier , mais si l'on me partage ;
Mon dernier membre ôté je deviens un Docteur
Qui decide à tâtons , si tu m'en crois , Lecteur ,
Evite ses Ecrits , son langage barbare ;
Je craindrois moins un Arabe , un Tartare.
L'histoire t'offre un Peuple , en me coupant en
deux ,
Qui jadis occupoit un Empire fameux.
Tranche un quart de mon tout , dans un Pays
sterile,
Interdit aux Chrétiens , je présente une Ville.

*L. T. Demontrab
de Vernon.*



NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS , &c.

COUTUME des Bailliages de *Sens* et de
Langres, commentée et conferée avec
les Coûtumes voisines , et spécialement
avec celle de *Clermont* en Bassigni. Par M.
Juste Delaistre , Avocat en Parlement. à
Paris , Quay des *Augustins* , chez les Freres
Osmont. 1731. in 4°. •

PAU-

2158 MERCURE DE FRANCE

PAUSANIAS , ou Voyage Historique de la Grece , traduit en François avec des Remarques : par M. l'Abbé Gedoy , Chanoine de la Sainte Chapelle , et Abbé de Baugenci , de l'Académie Française , et de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. *A Paris , chez Didot , Quay des Augustins , 1731. in 4°. 2. vol. Tom. 1. pp. 478. Tom. 2. pp. 523, Planches détachées 7.*

SERMONS de M. l'Abbé Anselme , &c. *à Paris , Quay de Conty , et rue S. Jacques , chez MM. Gandouin et Giffart 1731. 6. vol. in 12.*

LES Gémissemens d'un cœur Chrétien ; exprimez dans les Paroles du Pseaume 118. *Beati immaculati in via &c.* avec de courtes Prières touchantes sur differens sujets. Par M. H *** *rue S. Jacques , chez Ph. N. Lotin , 1731. 2. vol. in 12.*

JESUS AU CALVAIRE , ou Pratiques pour adorer et suivre Jesus dans sa Passion : avec une Instruction sur les Pelerinages et l'Office et la Messe de la Croix en faveur de ceux qui font le Pelerinage du Calvaire , in 18. *A Paris , chez Jacques Chardon , Imprimeur-Libraire , rue S. Severin , à la Croix d'Or,*

HIS-

SEPTEMBRE. 1731. 2159

HISTOIRE DE L'ISLE ESPAGNOLE, ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des Memoires manuscrits du P. *Jean-Baptiste Le Pers*, Jesuite Missionnaire à S. Domingue; et sur les Pieces originales qui se conservent au dépôt de la Marine. Par le P. *Pierre-François de Charlevoix*, de la Compagnie de Jesus. 2. vols. in 4°. le I. en 1730. et le II. en 1731. Ces deux Volumes sont enrichis de Plans et d'un bon nombre de Cartes Géographiques, dressées par M. d'Amoille. A Paris, Quay des Augustins, chez Jacques Guerin.

ESSAI SUR L'ESPRIT, ses differens caracteres et ses differentes operations. Place du Pont S. Michel, chez *André Cailleau*. 1731. in 12. de 410. Pages.

LA VIE ET LE DEVOIR DES EVESQUES; suivant la Doctrine de S. Paul, la Discipline constante et l'Esprit de l'Eglise. Par le P. *Thomas-Marie Alfani*, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Theologien de S. M. I. et de la Ville de Naples. A Naples, chez *Janvier Maziot*, 1728. in 8°. de 249. Pages. Cet ouvrage est en Italien.

EXPLICATION de l'ouverture du côté et
de

2160 **MER CURE DE FRANCE**
de la sepulture de J. Ch. suivant la com-
corde. Nouvelle Edition , revûë , corri-
gée et considerablement augmentée. *A*
Bruxelles , chez la veuve Foppens. 1731.
vol. in 12. d'environ 600. pages.

TRAITE' OU ESSAI sur la Nature et
le choix des Alimens , suivant les diffe-
rens Temperamens. Par M. Arbuthnot ,
Docteur en Medecine , Membre du Col-
lege des Medecins de la Societé Royale.
A Londres , chez J. Tonson , 1731. in 8°.
en Anglois.

DISSERTATION HISTORIQUE , dans la-
quelle on prouve que l'Eglise n'a point
refusé l'Absolution pendant les trois pre-
miers siècles à ceux qui étoient coupables
de crimes capitaux. Par le P. *Joseph-Au-*
gustin Orsi , de l'Ordre des FF. Prêcheurs.
A Milan , chez Joseph Malatesta , 1730.
in 4°. L'Ouvrage est en Latin.

DECISIONS sur chaque Article de la
Coûtume de Normandie, et Observations
sur les usages locaux de la même Coûtu-
me , et sur les Articles placitez ou Ar-
rêtez du Parlement de Roüen , avec une
explication des termes difficiles ou inusi-
tez qui se trouvent dans le Texte de cette
Coû-

SEPTEMBRE 1731. 2161

Coûtume ; et aussi les anciens Reglemens de l'Echiquier de Normandie. Par M^e. Pierre de Mervillè , ancien Avocat au Parlement. *A Paris , chez Gabr. Valleyre , rue de la Vieille Bouclerie , 1731. in fol. pp. 747. sans les Tables.*

Nouveau système sur la maniere de défendre les Places , par le moyen des Contremines. Ouvrage posthume de M^e. *** dédié au Roy. *A Paris , rue S. Jacques , chez Jacques Clousier. 1731. in 12. de 182. Pages , sans le Discours préliminaire , de 152. Pages.*

TRAITE des Operations de Chirurgie , fondé sur la Mécanique des Organes de l'homme , et sur la Theorie et la Pratique la plus autorisée , enrichi de Cures très-singulieres et de figures en Taille douce , representant les attitudes des Operations. Par René - Jacques Croissant de Garengot , Maître ès Arts et en Chirurgie , Démonstrateur Royal en matiere chirurgicale , et Membre de la Societé Royale de Londres , 2^e Edition , revûë , corrigée et augmentée par l'Auteur. *A Paris , chez G. Cavelier , rue S. Jacques , 1731. trois Vol. in 12. 1^r. vol. pp. 476. 2^e. vol. pp. 468. 3. vol. pp. 472.*

Hrs-

2162 MERCURE DE FRANCE

HISTOIRE GENERALE de l'Eglise Cathédrale de Vaison , avec une Chronologie de tous les Evêques qui l'ont gouvernée ; et une Corographie , ou Description en Vers Latins et François des Villes, Bourgs, Villages , Paroisses et Chapelles qui composent ce Diocèse. Par le R. P. Louÿs-Anselme Boyer de Sainte Marthe de Tarascon , Professeur en Théologie de l'Ordre des FF. Prêcheurs, de la Congrégation du Très - Saint Sacrement. Livre premier **R.** Vol. in 4. à Avignon , de l'Imprimerie de Marc Chave , 1731. pp. 260. pour le 1. livre.

Le second livre , ou plutôt le second tome de cet Ouvrage , compris dans le même Volume , contient environ cent pages , y compris la Table generale. Il renferme en particulier la Corographie , dont il est parlé dans le Titre general. Cette Description du Diocèse de Vaison a été faite en Vers Latins par *Joseph-Marie Suarez* , Evêque de Vaison , l'un des plus sçavants Prelats qui ayent gouverné ce Diocèse. Le P. *Boyer* , Auteur de cette Histoire a cru devoir traduire en Vers François les Vers Latins de l'habile Prelat : les Lecteurs intelligents en sentiront la difference , et trouveront peut-être à redire

dire au stile peu châtié de tout l'ouvrage historique. Cet ouvrage est cependant le fruit de beaucoup de recherches , et d'un long et assidu travail. Il se fera toujours lire avec plaisir par les Amateurs de la Patrie , et par quantité de Personnes curieuses , à qui les Histoires particulières ne sont pas indifférentes.

CONTINUATION de l'Article de Guill. Hombert. *Extrait du XIV. Tome des Mémoires , pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres &c.*

Il revint à Paris au bout de quelques années ; et tant de connoissances qu'il avoit acquises , ses Posphores , une Machine Pneumatique de son invention plus parfaite que celle de Guerike et que celle de Boile , qu'il avoit vûë à Londres , les nouveaux Phenomenes qu'elle lui produisoit tous les jours , des Microscopes de sa façon très - simples , très - commodes et très-exacts , autre source inépuisable de Phenomènes , une infinité d'Operations rares , ou de découvertes de Chymie , lui donnerent bien-tôt une des premières places entre les premiers Sçavans.

M. l'Abbé Bignon ayant eû en 1691. la direction de l'Académie des Sciences , y
fit

2164 **MERCURE DE FRANCE**
fit entrer M. Homberg , et lui donna le
Laboratoire de l'Académie , et par là une
entiere liberté de travailler en Chimie
sans inquiétude.

M. le Duc d'Orleans , qui se livroit au
goût et au talent qu'il avoit pour les
Sciences , ayant voulu entrer dans les
mysteres de la Chymie et de la Physique
experimentale , prit en 1702. M. Hom-
bert auprès de lui en qualité de son Physi-
cien , et lui donna une Pension et un La-
boratoire le mieux fourni et le plus su-
perbe que la Chymie eût jamais eû.

Ce Prince ayant aussi fait venir d'Alle-
magne la même année , ce grand Miroir
ardent convexe , qui est si connu : M.
Homberg s'en servit pour faire un grand
nombre d'experiences entierement nou-
velles.

L'an 1704. ce Prince le choisit pour son
premier Medecin. Ce choix n'étoit pas
encore déclaré , lors qu'on vînt offrir à
M. Homberg de la part de l'Electeur Pa-
latin , et même d'une maniere très-pres-
sante , des avantages plus considerables
que ceux même qui l'attendoient. M. le
Duc d'Orleans ne lui permit pas de les
accepter. Un autre attachement d'une es-
pece differente s'y joignit encore. Il son-
geoit à se marier , et y songeoit depuis si
long-

SEPTEMBRE. 1731. 215

long-temps , que l'amour seul , sans une forte estime , n'eût pas produit tant de constance.

En devenant Premier Medecin de M. le Duc d'Orleans , il tomboit dans le cas d'une des Loix de l'Académie des Sciences , qui porte que toute charge demandant résidence hors de Paris , est incompatible avec une place d'Académicien Pensionnaire ; il déclara nettement que s'il étoit réduit à opter , il se détermineroit pour l'Académie ; mais le Roi le jugea digne d'exception ; ainsi il conserva les deux Postes en même temps.

En 1708. il se maria , et épousa Marguerite-Angelique Dodart , fille de M. Dodart , Medecin , pour qui il avoit été si constant.

Quelques années après , il devint sujet à une petite Dissenterie , dont il se guérissoit , et qui revenoit de tems en tems. Le mal s'augmenta toujours , et il en mourut le 24. Septembre 1715. âgé de 63. ans. Quoiqu'il fût d'une complexion foible , il étoit fort laborieux et d'un courage qui lui tenoit lieu de force. Outre une quantité de faits curieux de Physique rassemblez dans sa tête , et presens à sa mémoire , il avoit de quoi faire un sçavant ordinaire en Histoire et en Langues.

1666 MERCURE DE FRANCE
 gues. Il sçavoit même de l'Hebreu. Son caractere d'esprit est marqué dans tout ce qu'on a de lui ; il avoit une attention ingénieuse sur tout ce qui lui faisoit faire des observations où les autres ne voyent rien , une adresse extrême pour démêler les routes qui menent aux découvertes , de la singularité dans ses experiences. Sa maniere de s'expliquer étoit simple , mais méthodique et précise ; soit que le François fût toujours pour lui une langue étrangere , soit que naturellement il ne fût pas abondant en paroles , il cherchoit son mot presque à chaque moment , mais enfin il le trouvoit. Il n'a point publié de corps d'ouvrage. On trouve seulement dans l'histoire de l'Académie des Sciences plusieurs Memoires de sa façon , qui sont tous singuliers , curieux et interessans , et dont je vais donner la liste.

1. *Maniere de faire le Phosphore brûlant de Kunkel. Année 1692.*
2. *Diverses experiences du Phosphore. Ibid.*
3. *Réflexions snr différentes Vegetations Métalliques. Ibid.*
4. *Maniere d'extraire un sel volatile mineral en forme sèche. Ibid.*
5. *Réflexions sur l'expérience des larmes de verre , qui se brisent dans le vuide. Ibid.*

6. Expérience sur la glace dans le vuide.
An. 1693.
7. Expérience du ressort de l'Air dans le vuide. Ibid.
8. Expérience de l'Evaporation de l'Eau dans le vuide avec des Réflexions. Ibid.
9. Expériences sur la Germination des Plantes. Ibid.
10. Observations de la difference du poids de certains corps dans l'Air, libre et dans le vuide. Ibid.
11. Observation curieuse sur une infusion d'Antimoine. Ibid.
12. Réflexions sur un fait extraordinaire arrivé dans une Coupelle d'or. Ibid.
13. Nouveau Phosphore. Ibid.
14. Observation sur la quantité exacte des sels volatiles, acides, contenus dans les differens esprits acides. An. 1694.
15. Essais pour examiner les sels des Plantes. Ibid.
16. Observations sur cette sorte d'Insectes, qui s'appellent ordinairement Demoiselles. Ibid.
17. Essais sur les Injections Anatomiques. Ibid.
18. Observations sur la quantité des Acides, absorbés par les Alcalis Terreux. An. 1700.
19. Observations sur les Dissolvans du Mercure. Ibid.

Ob-

2568 MERCURE DE FRANCE

20. *Observations sur les Huiles des Plantes.*
Ibid.
21. *Sur l'Acide de l'Antimoine.* Ibid.
22. *Observations sur le Raffinage de l'Argent.* An. 1701.
23. *Observations sur quelques effets de Fermentations.* Ibid.
24. *Observations sur les Analyses des Plantes.* Ibid.
25. *Observations sur les Sels Volatiles des Plantes.* Ibid.
26. *Essais de Chimie.* An. 1702.
27. *Observations faites par le moyen du verre ardent.* Ibid.
28. *Essai de l'Analyse du Souffre commun.*
An. 1703.
29. *Observations sur un battement de veines semblables au battement des Arteres.*
An. 1704.
30. *Suite des Essais de Chymie, Article 3. du Souffre principe.* An. 1705.
31. *Observation sur une Dissolution de l'Argent.* An. 1706.
32. *Observations sur le fer au verre ardent.*
Ibid.
33. *Suite de l'Article 3. des Essais de Chymie du Souffre principe.* Ibid.
34. *Eclaircissemens touchant la Vitrification de l'Or au verre ardent.* An. 1707.
35. *Observations sur les Araignées.* Ibid.
36. *Mé-*

36. Mémoire touchant les *Acides* et les *Alcalis*. An. 1708.
37. Suite des *Essais de Chymie*. Article 4. du *Mercure*. An. 1709. .
38. Observations touchant l'effet de certains *Acides* sur les *Alcalis volatiles*. Ibid.
39. Observations sur les matieres *sulphureuses* , et sur la facilité de les changer d'une espece de souffre en une autre. An. 1710.
40. Memoire touchant les *Vegetations Artificielles*. Ibid.
41. Observations sur la matiere *fecale*. An. 1711.
42. *Phosphore nouveau* , ou suite des observations sur la matiere *fecale*. Ibid.
43. Observations sur l'*Acide* qui se trouve dans le *Sang* et dans les autres parties des *Animaux*. Deux *Memoires*. An. 1712.
44. Maniere de copier sur le verre colore les *Pierres gravées*. Ibid.
45. Observation sur une séparation de l'*Or* avec l'*Argent* par la fonte. An. 1713. .
46. Observation sur une sublimation du *Mercure*. Ibid.
47. Observations sur des *Matieres* qui penetrent et qui traversent les métaux sans les fondre. Ibid.
48. Mémoire touchant la volatilisation des *Sels fixes des Plantes*. An. 1714.

F Voyez

1170 MERCURE DE FRANCE
Voyez son Eloge dans l'histoire de l'Académie des Sciences. An. 1715.

• SETHOS, Histoire ou Vie tirée des Monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un Manuscrit Grec. *A Paris, chez les Freres Guerin, Quay des Augustins, et rue S. Jacques, 1731. trois Volumes in 12. de plus de 400, pages chacun sans la Préface, l'Épître et les Additions. Cartes d'Egypte, d'Affrique, &c.*

Le nom de M. l'Abbé Terrasson, qui n'est pas à la tête du livre, se trouve dans le Privilege. Nous ne prétendons pas donner au Public dans le mois de Septembre, la premiere nouvelle d'un Ouvrage, qui a été fort répandu dès les premiers jours de Juillet : mais les trois volumes in 12. dont il est composé, ne nous ont pas permis plutôt d'en faire quelque rapport au Public. C'est un ouvrage de fiction à peu près dans le goût de Telemaque, ou des Voyages de Cyrus. Mais au lieu que ces deux-cy se bornent en quelque sorte à l'idée d'une éducation ; ce sujet particulier ne remplit que le premier volume de Sethos. Ce jeune Prince est fils d'Osoroth, Roi de Memphis, Prince âgé et indolent. Sethos dès le premier livre perd

perd Nephté sa mere , Reine admirable par sa vertu et par sa sagesse. Le Grand Prêtre en la presentant au Senat , qui jugeoit les morts en Egypte , fait d'elle un Eloge Funebre , dont tous les lecteurs ont été également frappez. Nephté en mourant , avoit laissé pour Gouverneur à son fils unique , âgé de huit ans , un excellent homme , nommé Amedés , qui conduit toute l'éducation de Serhos. Outre le soin qu'il en prend par lui-même , il le fait profiter de l'éducation publique des Egyptiens. A cette occasion , l'Auteur fait dans le second livre une description historique des Académies de Memphis. Il donne là un léger crayon de toutes les sciences qui ont rendu cette Nation si fameuse , et il joint à ce narré d'excellens avis pour tous ceux qui sont chargez de l'instruction de la jeunesse , ou qui veulent s'instruire eux-mêmes. Il insinuë , suivant le principe déjà exposé dans la Préface , que les Sciences sont une des plus grandes sources des vertus humaines et civiles , non-seulement par l'occupation qui est un obstacle au dérèglement des mœurs , mais encore par les préceptes et par les exemples que la lecture nous fournit. La Reine Daluca , qui épouse Osoroth après la mort de Nephté , et qui

Fij vouloit

2172 MERCURE DE FRANCE
vouloit perdre Sethos , pour faire place
à l'aîné des deux Enfans qu'elle eût de
lui , songea d'abord à corrompre la Cour,
dans le dessein de faire passer son projet.
Elle ne trouva point de plus sûr moyen
pour introduire cette corruption , que de
décréditer ces Académies , et de jeter
les jeunes Seigneurs dans l'oisiveté et dans
le goût des amusemens frivoles. Elle y
réussit par les femmes de sa cour , dont
l'Auteur fait une peinture qui s'est attiré
une approbation generale.

Après huit ans de cette éducation publique et particuliere , Amedés concevant que son disciple avoit besoin d'un mérite plus qu'ordinaire pour surmonter les entreprises de ses ennemis domestiques , conçoit le dessein genereux , et même perilleux , de lui procurer l'initiation. C'étoit alors l'école des vertus les plus héroïques. Les épreuves du corps qu'il falloit subir , demandoient un courage extrême , et les épreuves de l'ame exigeoient une docilité qui faisoient de l'aspirant un homme nouveau. L'auteur fait de ces pratiques un tableau qu'on n'a vu encore nulle part , et où la fiction ne sert que d'ornement à un fond vrai , mais qui n'a été sçu jusqu'à present que de ceux qui ont une grande connoissance de
de

de l'Antiquité. Ces exercices exposez dans le troisieme livre finissent à l'égard de Sethos , par trois questions qu'on lui propose sur l'héroïsme : les réponses qu'il y donne font , pour ainsi dire , la base de tout le reste de sa vie. Il satisfait à ces questions dans le quatrième livre à l'occasion de l'histoire de deux freres , fils du Prince de Carthage , qui avoit promis sa succession à celui des deux qui feroit dans le cours de trois années l'action la plus héroïque. Sethos ayant décidé que la premiere vertu du Heros , est un amour zélé du genre humain , se consacre lui-même au service des hommes en general: et en conséquence de cette résolution , il employe le long exil où le jette la persécution de Daluca , à faire chez des peuples inconnus les voyages utiles pour eux, qui font le sujet du second volume.

Le cinquième livre , le premier des trois qui composent ce volume , contient le détail d'une guerre que le Roi de Thebes fait au Roy de Memphis. L'artificieuse Daluca veut se servir de cette guerre pour faire perir Sethos. Elle arrache , pour ainsi dire , le consentement du Roy pour la nomination d'un General indigne , nommé Thoris , auquel elle communique ses intentions. Le Roy se

contente de soustraire son fils à l'obéissance d'un tel chef , et de ne lui donner aucun autre Commandant qu'Amedés. Le jeune Prince part pour Captos que le Roy de Thebes menaçoit d'un Siège. Mais avant qu'il fût formé , Sethos profite du Privilege commun à tous les initiez , pour visiter secretement sous la conduite des Prêtres , les curiositez principales du Royaume de Thebes. On trouve ici en abregé les singularitez du Nil. Sethos termine cette petite course par la visite de l'Observatoire des Prêtres Thebains. Il prend là des connoissances utiles et nécessaires à une grande navigation , où il conduira bien-tôt les Phéniciens , et qu'il montrera le premier aux hommes. Revenu à Captos , les essais de son intelligence et de son courage en fait de guerre , sont des actions merveilleuses ; et quoi qu'il ne combattit encore que comme volontaire , il s'attire l'admiration des assiegez et même des assiegeans. Enfin pourtant le traître Thoris pressé d'ailleurs par les lettres de la Reine , et sçachant qu'Amedés ne permettoit point au jeune Prince de sortir de la place , imagine un moyen de faire entrer à la faveur d'une attaque de nuit , les ennemis dans la Ville , qu'il défendoit lui-même au-dehors.

SEPTEMBRE. 1731. 2175
hors. Les ennemis néanmoins n'entre-
rent pas : mais Sethos et Amedés lui-même combattant avec les Assiegez dans une porte alors ouverte , se trouverent sortis eux-mêmes dans le fort de l'action , et séparéz l'un de l'autre. Sethos fut grièvement blessé , fut pris par des Soldats Ethiopiens , et porté dans une Ville voisine , où les Pheniciens avoient un établissement considérable. Les Ethiopiens qui ne le connoissoient pas , vendirent ce Prince aux Pheniciens , qui ne le reconnurent pas non plus. Ce jeune Prince commençoit à se rétablir , lorsque la publication d'une Lettre du Roy son Pere , par laquelle il offroit la moitié de son Royaume au Roy de Thebes pour racheter son fils , si on le trouvoit , arriva jusques dans la chambre où il étoit couché. Sethos qu'on croyoit déjà par tout avoir été tué , se confirma à la vûe de cette rançon-énorme , dans la reserve qu'il avoit gardée jusqu'alors sur sa condition : et il pria lui-même les Pheniciens de le conduire jusqu'à la flote qu'ils avoient sur la mer rouge , et qui alloit mettre à la voile pour un voyage de long cours.

Dans le sixième livre , Sethos déguisé sous le nom de Cherés , se distingue d'abord par ses connoissances auprès d'Ors-

F iiij tarte ,

2176 **MERCURE DE FRANCE**
tarte , Commandant de cette Flotte, où il
venoit d'entrer Esclave. Il se signala enco-
re davantage dans un combat naval , que
les Pheniciens donnerent contre la Flotte
des Rois de la Taprobane. Ces Rois s'op-
posoient aux Pheniciens qui venoient de-
fendre leur Colonie établie dans cette Isle
depuis quelque-temps ; et on les soupçon-
noit de l'avoir exterminée. Astrate ,
après une victoire sur Mer , qui étoit dûe
en sa plus grande partie aux conseils et
au courage de Chérés , débarqua la nuit
pour achever la destruction des insulai-
res : mais se trouvant au point du jour à
la vûe de leur camp , les Rois lui dépu-
tent un Heraut pour lui demander une
conférence dans la plaine. Quo là on lui
exposeroit le sujet de la Guerre qu'ils fai-
soient à Pheletés, chef de la Colonie Phe-
nicienne ; s'ils acceptoient pour Arbitre
du differend qu'ils avoient avec la Pheni-
cie , l'Egyptien même qu'Aytarte avoit
amené , et dont quelques Prisonniers
qu'ils avoient faits dans le combat de la
veille , leur avoient parlé avec de grands
éloges. Astrate ayant accordé au Heraut
cette demande ; on apprit dans la confé-
rence , que Pheletés avoit fait égorger en
une nuit le Gouverneur et la Garnison de
Galiba , ville maritime de la Taprobane ,
où

où l'on avoit reçu les Pheniciens : ce qui obligeoit les Rois d'assieger cette Ville pour la reprendre. Cherés interrogé sur cette question , prend hautement le parti des insulaires , et désavoüe au nom des Pheniciens mêmes , le combat et la victoire de la Ville. Pheletés qui assistoit à cette conférence , commençoit à se défendre d'une maniere injurieuse pour Cherés , lorsqu'Astrate montra une lettre patente du Roy de Phenicie. Il étoit dit dans cette lettre , que le Roy ne sachant que confusément la cause de cette guerre , envoyoit Astrate pour défendre la Colonie si les Rois de l'Isle lui vouloient ôter l'établissement qu'on lui avoit accordé autrefois. Il lui donnoit en même temps la place de Pheletés , qui n'étoit agréable ny aux Pheniciens ny aux Insulaires , et joignoit à l'égard de ce dernier , un ordre de lui faire son Procez , s'il avoit fait aux Rois ses amis et ses alliez , quelque offense capitale. Pheletés entendant ces paroles , sort brusquement de la tente , et se jette dans la Mer : après quoi la Ville de Galiba fut renduë à ses légitimes possesseurs , et la Paix rétablie entre les deux Peuples.

Mais avant que la conférence se rompît , Cherés proposa aux deux Nations :

R. v. l'en-

2178 MERCURE DE FRANCE
l'entreprise de faire le tour de l'Afrique
par son extrémité méridionale. Il insinua
qu'il avoit sur ce sujet des connoissances
particulieres dont il ne pouvoit pas dire
la source. C'étoient les Notions Geogra-
phiques que les Prêtres de Thebes lui
avoient données. Il demanda à chacun
des deux Peuples six grands Vaisseaux , et
quelques autres plus petits , qui leur por-
teroient de ses nouvelles pendant sa cour-
se , et qui rapporteroient les provisions
dont il auroit besoin. Le credit que
Chérés s'étoit acquis , et l'esperance d'un
commerce avantageux fit consentir l'As-
semblée à ce dessein. Chérés commence
icy à devenir Chef et Commandant : et
l'on verra dans toute la suite , que la ré-
putation de sa vertu , de son intelligence
et de son courage le rendra le Maître dans
tous les lieux où il arrivera.

Le sixième livre contient encore la route
qu'il fait le premier par la pleine Mer à
Menuthias , aujourd'huy Madagascar. Il
soumet sans effusion de sang les Sauva-
ges de cette Isle , qui n'avoient aucune
forme de gouvernement , par une con-
quête qui les rend plus heureux qu'ils ne
l'étoient avant son arrivée : et il leur
donne pour maîtres sous des conditions
équitables , les Rois de la Taprobane.

Chérés

Chérés est plus severe à l'égard des Antrophages , qui possedoient sur les côtes orientales de l'Afrique , les mines de Sophir , ou *Ophir* , sans connoître leurs richesses. Mais leur coûtume étoit de manger les hommes que les tempêtes ou les naufrages jettoient sur leurs côtes. Ils parurent d'abord se soumettre à un vainqueur bien-faisant. Mais s'étant revoltés ensuite , et ayant fait massacrer avant un combat qu'ils livrerent à Chérés , tous les prisonniers qu'ils destinoient à leurs nourritures ; le vainqueur fit mettre en croix le long du rivage tous les chefs , et condamna tous les habitans à ouvrir les mines, dont il donna la possession aux Phéniciens. Il n'oublia pas néanmoins de faire , à l'égard de ces Esclaves , des loix qui changerent leur punition en un travail réglé et suportable.

Ce fût là enfin que Chérés se disposa à découvrir le passage de la mer orientale à la mer occidentale de l'Afrique ; passage que l'on avoit souhaitté jusqu'alors sans aucun espoir. L'Auteur entre par-là dans le septième livre que nous renvoyons avec les trois suivans au mois prochain.

OEUVRES de M. Charles Riviere de
Fresni. A Paris , rue St. Jacques , chez
Fv. Briand

2180 MERCURE DE FRANCE
Briasson, 1731. 6. vol. in 12. prix 15.
liv. relié.

On voit à la tête un Portrait fort res-
semblant de l'Auteur, gravé par François
Jollain, d'après le Tableau original de M.
Ch. Coypel; et dans un Avertissement de
37. pages, l'Editeur donne cette idée du
caractere de feu M. du Fresni.

En donnant simplement l'essor à son
Imagination, naturellement tournée à la
gayeté et aux idées singulieres, il gagna
les bonnes graces du feu Roi, et se trouva
comblé de ses bienfaits, qui, joints à son
bien de patrimoine, rendirent bien-tôt sa
situation opulante; mais son goût pour la
dépense, l'empêcha de la rendre solide.
Comme il étoit né sans ambition, il ne
désiroit les richesses que pour satisfaire
aux commoditez de la vie, (car il n'en
avoit pas encore connu les besoins;) il
aimoit le plaisir comme volupté et non
comme libertinage; une table délicate et
des amis choisis étoient les choses qui le
flattoient le plus. Il avoit reçu de la natu-
re beaucoup de goût pour tous les Arts;
Peinture, Sculpture, Architecture, Jar-
dinage, tous sembloient lui être familiers
par les jugemens justes qu'il portoit de
leurs productions.

Outre le goût pour les Arts, il avoit
encore

encore un talent naturel et particulier
 pour la Musique et pour le Dessein ; quoique les principes de l'un et de l'autre n'eussent point fait partie de son éducation , il a néanmoins produit dans ces deux genres des choses inimitables. Les airs de ses chansons de caractère en sont une preuve convainquante ; car il n'y a pas un de ces airs qui ne soit de sa composition : mais ce que l'on ne peut transmettre , c'est l'intelligence et le goût avec lesquels il les chantoit. Il est vrai que la fécondité de son génie lui en faisoit varier les chants toutes les fois qu'on l'engageoit à les exécuter ; ce qui souvent lui déplaisoit , et sur-tout lorsqu'on le louoit sur un talent qu'il regardoit comme fort inférieur aux autres. Il est cependant fâcheux qu'il nous reste si peu de ses chansons , puisqu'il convient lui-même dans un de ses Mercurès , d'en avoir fait plus de cent.

Il n'étoit pas moins surprenant du côté du Dessein , que du côté de la Musique ; il n'avoit , il est vrai , aucune pratique du crayon , du pinceau ni de la plume ; mais il s'étoit fait à lui-même un équivalent de tout cela , en prenant dans différentes Estampes des parties d'homme , d'animaux , de plantes ou d'arbres qu'il découpoit , et dont il formoit un sujet dessiné seulement
 dans

dans son imagination ; il les dispoſoit et les colloït les unes auprès des autres , ſelon que le ſujet le demandoit : il lui arrivoit même de changer l'exprefſion des têtes , qui ne convenoit pas à ſon idée , en ſupprimant les yeux , la bouche , le nez et les autres parties du viſage , et y en ſubſtituant d'autres qui étoient propres à exprimer la paſſion qu'il vouloit peindre ; tant il étoit sûr du jeu de ces parties pour l'effet qu'il en attendoit. Mais ce qu'il y a d'étonnant , c'eſt que cet aſſemblage de pieces rapportées , en apparence , au hazard et ſans eſquisſe , formoit un tout agréable , dont l'incorrection de Deſſein n'étoit ſenſible qu'à des yeux connoiſſeurs.

Quelques ſéduiſans que fuſſent pour lui ces deux talens , ils ne prévaloiſent pas au goût dominant qu'il avoit pour l'art de conſtruire des Jardins. Il avoit pour cet Art un genie ſingulier , mais nullement ſuſceptible de comparaiſon avec celui des grands hommes que nous avons eû , et que nous avons encore dans ce genre. Dufreny ne travailloit avec plaiſir , et pour ainſi dire , à l'aiſe , que ſur un terrain irrégulier et inégal. Il lui falloit des obſtacles à vaincre , et quand la nature ne lui en fournisſoit pas , il ſ'en donnoit lui-même ;

même ; c'est-à dire que d'un emplacement
 regulier , et d'un terrain plat , il en fai-
 soit un montueux ; afin de varier , disoit-
 il , les objets en les multipliant , et se ga-
 rantir des vûes voisines , en leur oppo-
 sant des élévations de terre , qui servoient
 en même temps de Belveders. Tels étoient
 les jardins de Mignaux près Poissy ; et
 tels sont encore ceux qu'il a faits dans le
 Faubourg S. Antoine , pendant les dix
 dernières années de sa vie , dont l'un est
 connu sous le nom du *Moulin* , et l'autre
 qu'il appelloit *le chemin creux*. Tout le
 monde connoit aussi la maison et les jar-
 dins de M. l'Abbé Pajot près de Vincen-
 nes ; par là on peut juger du goût et du
 genie de Dufreny dans ce genre.

Louis XIV. ayant pris la résolution de
 faire faire à Versailles des Jardins dont la
 grandeur et la magnificence surpassassent
 tout ce qu'on avoit vû et même imaginé
 jusqu'alors , lui demanda des Desseins.
 Dufreny en fit deux differens ; ce Prince
 les examina , et les compara avec ceux
 qu'on lui avoit presentez ; Il en parut
 content , et ne les refusa que par l'exces-
 sive dépense dans laquelle l'exécution
 l'auroit engagé. Ce Monarque qui aimoit
 les Arts , et qui les avoit portez à leur
 plus haut degré de perfection par les
 tecom-

recompenses dont il prévenoit ceux qui s'y distinguoient , accorda à Dufreny un Brevet de Contrôleur de ses Jardins. Peu de temps après il obtint encore de Sa Majesté le Privilege d'une nouvelle Manufacture de grandes Glaces que l'on proposoit d'établir, et dont le succès a passé de beaucoup ce qu'on en attendoit.

Si Dufreny avoit été capable de prévoir l'avenir , il auroit senti la valeur du don que le Roy lui avoit fait ; mais sa maniere de penser ne lui laissoit jamais imaginer le lendemain ; le present étoit son seul point de vûë , et faisoit son bonheur ou son malheur ; desorte que pressé de satisfaire à quelques caprices, qui en lui étoient aussi forts que des besoins , il ceda le Privilege des Glaces pour une somme assez modique , &c. M. Dufreny ayant ensuite vendu sa charge et quitté la Cour, se fixa à Paris , et les liaisons étroites qu'il eut avec Renard , Philosophe voluptueux comme lui , et celebre Auteur comique , développerent les talens qu'ils avoient pour le Theatre. La Comedie Italienne fleurissoit alors ; et les Acteurs qui la composent avoient surmonté les difficultés d'une langue étrangere. Leurs Pieces étoient presque entierement françoises ; c'étoit la mode de fréquenter ce Theatre ,

en

SEPTEMBRE. 1738. 2185

et par conséquent les Auteurs y portoient leurs ouvrages par préférence.

Des Pieces sans regles et sans conduite , mais lucratives , convenoient parfaitement à Dufreny ; car , à dire vray , son genie étoit plus propre à produire des Scenes détachées , qu'à bien conduire une Comedie. En effet , n'auroit-il pas été étonnant , qu'un homme qui avoit eû si peu de conduite dans le cours de sa vie , en eût mis beaucoup dans ses Pieces de Theatre.

C'est aussi le seul défaut qu'on puisse lui reprocher à cet égard. D'ailleurs on y trouve des caracteres bien peints et bien soutenus , un Dialogue juste et concis , un Comique pris dans la pensée , et rarement joüant sur le mot ; des portraits critiques sans être satyriques ; et dans tout une vivacité de genie qui lui est propre. Tel on dépeint Dufreny dans ses ouvrages , tel il étoit avec ses amis ; c'est-à-dire , aimable sans médisance , et plaisant sans raillerie piquante ; aussi disoit-il ; *Qu'on est plus excusable de ne pas penser juste , que de penser malignement.*

Ce que j'ai dit à l'égard des Comedies de nôtre Auteur , poursuit l'Editeur , regarde principalement celles qu'il a données au Theatre François ; car il regnoit sur celui des Italiens un goût de satire et d'équi-

2186 MERCURE DE FRANCE
d'équivoque auquel il falloit nécessairement se prêter pour réussir.

Après la suppression de leur Theatre , notre Auteur travailla pour celui des François ; les Pieces qu'il y donna , n'eurent pas tout le succès qu'il en esperoit ; et il ne pouvoit compter de veritables succès que ceux du *doublé Veuve* et de *l'Esprit de Contradiction* ; encore cette dernière qui passe pour un chef-d'œuvre dans son genre , eût-elle le sort de quelques-unes de nos anciennes Pieces , qui font cependant aujourd'hui les délices du Public.

M. Dufreny avoit été marié deux fois. Distract par l'application involontaire de son esprit à ses compositions qui le suivoient par tout , il lui auroit été fort difficile de se livrer aux soins d'une famille. Il le sentoit bien ; et peut-être étoit-ce pour s'en dispenser entièrement qu'il avoit imaginé d'avoir en même temps 3. ou 4. logemens dans differens quartiers de Paris ; et qu'il les quittoit dès qu'il soupçonnoit d'y être connu de ceux avec lesquels il ne vouloit point avoir de commerce , &c.

A sa mort , arrivée le 6. Octobre 1724. en la 7. me. année de son âge , ses sentimens de pieté et de resignation furent si
sin-

Sinceres , qu'il consentit, à la sollicitation des deux enfans qu'il avoit eû de son premier mariage , que l'on brûlât tous ses ouvrages , le seul bien qui lui restoit alors. C'étoit une seconde partie des *Amusemens sérieux et comiques* , les *Vapeurs* , Comedie en un Acte , qu'il avoit lûës à tous ses amis , et dont ils ne se rappellent le souvenir qu'avec regret ; *La Joueurse* , qu'il avoit mise en vers ; *le Superstitieux* , et le *Valet-Maitre* , Comedies en cinq Actes , presque finies , de même que *l'Epreuve* , en trois Actes , avec des Intermedes qu'il comptoit donner incessamment au Public.

Si jamais ouvrages de Theatre devoient être épargnés , c'étoient ceux de notre Auteur par la pureté des mœurs qui y re-
gnoit ; mais ce zèle pour lequel le seul nom de Comedie est un crime , et celui de Theatre une profanation , en ordonna autrement ; Scenes détachées , canevas de Pieces , Réflexions , Ouvrages même de ses mains ; tout fût mis en cendre , &c.

On ne peut donc donner qu'un recueil le plus complet qu'il a été possible de ses œuvres déjà imprimées , mais , ou mal-imprimées , ou devenuës rares ; on y a ajouté tout ce qu'on a jugé être de lui dans les *Mercures* , comme *Paralleles* , *Dissertations* , qu' *Examens critiques* ,

Hic.

Historietes nouvelles et Chansons dont on a toujours désiré d'avoir une suite. Il est vrai que ce qui enrichit le plus cette édition , ce sont trois Comedies , qui n'avoient jamais été imprimées , et dont une n'avoit pas encore été représentée. Ces trois Pieces sont la *Malade sans maladie* , la *Joieuse* , en Prose , et le *faux Sincere*.

On est redevable des deux premieres à la générosité des Comediens François , qui possedoient dans leur dépôt les seuls Manuscrits qui existassent de ces deux Pieces , et qui ont bien voulu les abandonner à l'impression : ils ont fait même toutes les recherches possibles pour l'augmenter encore de trois autres Pieces , intitulées : *Sancho Pansa* , en trois Actes ; le *Portrait* , en un Acte , et les *Dominoes* , aussi en un Acte ; mais malgré tous les soins qu'ils se sont donnez , ils n'ont pu les recouvrer , &c.

La multiplicité d'avis differens , et la facilité que M. Dufreny avoit à reproduire , lui faisoient presque toujours changer ses Pieces et les tourner de différentes façons , et souvent à leur désavantage. C'est pour cette raison que M. de M.... exigea de Dufreny , qu'il prit copie de son *faux Sincere* , afin de la conserver dans le meilleur état que ses amis.

ju+

SEPTEMBRE. 1731. 2189

Jugerent qu'il le pouvoit mettre : Jugement que le Public a confirmé par l'accueil favorable qu'il a fait à cette Comedie.

Voilà ce que nous croyons pouvoir extraire de cette Préface sur la vie , le caractere et les Ouvrages de feu M. Dufreny. Voici le Catalogue de ses Pieces , sçavoir , celles qui ont été données au Theatre François.

Le Negligent. Prose , 5. Actes.

Attendez-moy sous l'Orme. Prose , 1. Acte.

Le Chevalier Joüeur. 5. Actes. Prose.

La Nôce interrompue. 1. Acte. Prose.

La Malade sans maladie. 5. Actes. Prose.

L'esprit de contradiction. 1. Acte. Prose.

Le double Veuve. 3. Actes. Prose.

Le faux Honnête-Homme. 3. Actes. Prose.

Le faux Instinct. 3. Actes. Prose.

Le Jaloux honteux. 5. Actes. Prose.

La Joüeuse. 5. Actes. Prose.

Le Lot supposé. En Vers. 3. Actes.

La Réconciliation Normande. 5. Act. Vers.

Le Dédit. 1. Acte. Vers.

Le Mariage fait et rompu. 3. Actes. Vers.

Le faux Sincere. 5. Actes. Vers.

Comedies pour le Theatre Italien.

L'Opera de Campagne. 3. Actes.

L'union des deux Opera. Un Acte.

Les

2190 MERCURE DE FRANCE

Les Chinois. 4. Actes et un Prologue.

La Baguette de Vulcain. Un Acte.

Les Adieux des Officiers , ou Venus justifiée. Un Acte.

Les Mal-Assortis. 2. Actes.

Le Départ des Comédiens. Un Acte.

Attendez-moi sous l'orme. Un Acte.

La Foire S. Germain. 3. Actes.

Les Momies d'Egypte. Un Acte.

Pasquin et Morphorio, Medecins des Mœurs.
3. Actes.

Les Fées , ou les Contes de ma Mere.
l'Oye. Un Acte.

Les 4. premiers Volumes contiennent les
Comédies jouées sur le Théâtre François.

Le quatrième Tome rempli par les
Amusemens serieux et comiques , Ouvrage très-excellent et très-connu , puis qu'il est traduit dans toutes les Langues l'Europe.

Le Puits de la Verité. Histoire Gauloise.

Parallele d'Homere et de Rabelais.

Reflexions sur la Tragedie de Rhadamiste et Zénobie.

Réponse Apologetique de l'Auteur du Mercure Galant , au Mercure de Trévoux.

Le sixième Volume , de 300. pages sans les Chansons notées , contient les Œuvres diverses de Dufresny , &c.

SEPTEMBRE. 1731. 249

Il paroît depuis peu , imprimé in 4.
un Poëme de M. Fuzelier , d'environ 200.
Vers, sous le titre de Portrait de M^{lle} *Mari-
e-Anne d'Angeville*. Les Talens et les
Graces de cette jeune Comedienne de la
Troupe du Roy , y sont celebrez avec
beaucoup de finesse , d'agrément et de
feu. En voicy quelques fragmens.

Sil n'étoit question que de tracer l'Image ,

De ces traits qui ne sont que beaux ,

On verroit triompher nos Appelles nouveaux ;

Mais rendre des traits fins , c'est un Apprentissage ,

Pour les plus habiles Pinceaux.

Or , D'ANGEVILLE porte une certaine Mine

Friponne , Ironique , Lutine ,

Faite exprés pour désespérer

Le plus tranquile esprit , le cœur le plus rebelle ,

En formant ce joli Modelle ,

La Nature jalouse a voulu nous montrer

Que le Galand VATEAU n'en sçavoit pas tant
qu'elle &c.

Pour la peindre groupons les Ris avec les Jeux ,

Avec choix dispersés pour seconder ses vœux ,

Les uns forment sa Cour , les autres sa Toillette ;

Et comme ils sont badins ; Bouquet , Panier ,
Cornette ,

Tout est amusement pour eux :

Inspirés

1193 MERCURE DE FRANCE

Inspirés par leur goût fantasque,

L'un pour se déguiser ne saisissant qu'un Masque,

Epouvante un Couple ingenu,

Que comiquement il houspille ;

Tous deux sur leur gentil Corps nu

N'ont pour tout ornement, l'un qu'un galan
Fichu,

L'autre qu'un riche Mantille :

Celui-là préférant l'attirail d'un Cadet ,

Un Manteau sur le Nés , arbore le Plumet , &c.

Jeune Prodige , ainsi paroissés sur la Scene ,

Soit en fille , soit en garçon ,

Des Cœurs que surprend votre chaîne

L'Amour fait égale Moisson ;

C'en est trop : devez vous faire des Infidelles

Parmi nos Guerriers et nos Belles ,

Et vexer tour à tour la Veuve et l'Orphelin ?

Décidés vos attraits ; optés un genre enfin ;

Repentés-vous d'être Complice

De tous les Larcins de Paphos ;

Laissés du moins , Charmante Actrice ,

L'un des deux Sexes en repos &c.

Mais l'Inscription manque : autre écuëil pour moi
veine :

C'est ici que souvent on a vu perdre haleine

Aux Poètes les plus vantés.

D'ANGEVILLE , Actrice touchante ,

Fasse Apollon que je vous chante

Sur

SEPTEMBRE 1731. 2193

Sur le ton que vous mérités !

C'est demander beaucoup : les neuf Sœurs immortelles ,

Accordent rarement ce feu vif et serein ,

Qui doit éclairer un Quatrain :

Plus d'un Auteur pourroit en dire des nouvelles ;

Et sur plus d'une Estampe , avec droit condamné ,

Nous prouver par ses Vers que les doctes Pu-
celles ,

De ce feu précieux ne l'ont pas guerdonné.

Etre mal loué donc est assez en usage ;

Tel cas (quoique par fois ce ne soit grand dom-
mage)

Est fréquent dans les Cours ; & , même dans les
Cieux ,

On n'est pas à couvert de ce fade langage ;

Le Dieu qu'on prise davantage ;

N'est pas toujours celui qu'on encense le mieux.

INSCRIPTION.

Pour former D'ANGEVILLE, au Théâtre Fran-
çois ,

A Thalie on l'offrit ; et ce don sçut lui plaire :

Mais elle dit , ceci n'a besoin de mes Loix ,

La Nature a tout fait, l'Art n'a plus rien à faire.

On débite chez Pierre Giffart et Jul. Michel
Gandoüin , le III. Tome des *Monumens de la
Monarchie Française*, par Don Bernard de Mon-
façon. Ce Volume contient les Histoires de

Charles

2194 **MERCURE DE FRANCE**
 Charles V , de Charles VI , de Charles VII , et
 de Louis XI. Les monumens du premier Regne
 presentent des Chasses , des Prestations de ser-
 ment , le Cortege du Roy à la campagne , des
 Assemblées devant le Roy , où se trouvoient le
 Chancelier et les autres Officiers , le Duel fameux
 d'un Gentilhomme Assassin et d'un Chien , en
 presence de toute la Cour , dans un Amphitheatre , &c.

On voit sous le Regne suivant le Sacre du Roi ,
 les douze Pairs de France qui y assisterent , la
 bataille de Rosebec et d'autres ; les habillemens
 du tems , &c.

Sous Charles VII. l'Entrée triomphante de ce
 Prince dans Paris , d'où son armée avoit chassé
 les Anglois , et de même dans les Villes de Rouen
 et de Caën ; la Bastille de bois , faite par les An-
 glois devant Dieppe , l'attaque de cette Bastille
 par le Dauphin Louis , l'Artillerie de ce tems-
 là , &c. On apprend sous le même Regne , dans
 un écrit de l'Historien Berry , Roy d'Armes ,
 imprimé dans ce Volume pour la premiere fois ,
 et accompagné de figures , la maniere dont les
 Princes et les Seigneurs devoient paroître à
 cheval.

Le Regne de Louis XI. montre en Peinture
 originale la Création de l'Ordre de S. Michel ,
 les Portraits de presque tous les Princes et Sei-
 gneurs de ce tems ; et , ce qui est encore plus
 remarquable , un Parlement de Charles Duc de
 Bourgogne , où sont écrits les noms de tous
 ceux qui le composent , &c. Dans le corps de
 l'Histoire ; l'Auteur s'est particulièrement atta-
 ché à produire certains faits-interressants , et des
 circonstances curieuses , qui ne se trouvent que
 dans les Originaux.

Le

SEPTEMBRE. 1731. 2195

Le quatrième Volume des *Veillées de Thessalie* , paroît chez J. Fr. Josse , rue S. Jacques.

On nous a prié d'avertir le Public , que quelques Gens de Lettres ont entrepris d'écrire la vie du fameux Guillaume Postel. Ils prient les Personnes qui peuvent avoir des Lettres , des Mémoires , ou autres Instructions qui puissent éclaircir l'Histoire de ce sçavant Normand , et celle de ses ouvrages , de vouloir bien en donner avis par la Poste , ou autrement au Sieur *Charles Rouan* , Libraire à Paris , Quay des Augustins , à l'Image S. Christophe.

Nous ne doutons pas que les Auteurs de cette entreprise n'ayent vû tout ce que le P. Nicéron a rapporté touchant G. Postel , dans le VIII. Tome de ses Mémoires , et qu'ils ne trouvent à éclaircir et à rectifier plusieurs choses dans le long Article qui concerne ce Sçavant dont il s'agit. Nous croyons toujours qu'il y a une faute dans le Catalogue de ses Ouvrages , art. 5. au sujet du Livre intitulé : *De Magistratibus Atheniensium Liber Basilea 1543.* L'Editeur des Mémoires ajoute que cet Ouvrage a été imprimé plusieurs fois depuis cette premiere édition , et qu'il a paru à Lipsic en 1591. in 8. , avec les Notes de Jean-Frederic Stekelins. C'est en 1691. que ce Livre a été réimprimé. Le II. vol. des suppléments du Journal de Lipsic en fait foy. sect. VII. page 350. .

Tous les Ouvrages de Postel , compris dans le Catalogue du Pere N. sont imprimez dans le XVI. siecle , à la reserve d'un seul , et c'est ce qui a pû induire en erreur au sujet de celui dont on vient de parler.

G ij Le

Le Samedi 1. Septembre , l'Académie Royale des Sciences élût Mr. Camus , de la Compagnie , et Mr. Bouguier , Professeur d'hydrographie au Havre , pour remplir la place d'Associé Géometre , vacante par l'élevation de Mr. de Maupertuis , à celle de Pensionnaire.

Le même jour , l'Académie élût Mr. Morgagny , celebre Anatomiste d'Italie , et Mr. Heriman , fameux Géometre Allemand , pour remplir la place d'Associé étranger , vacante par la mort de Mr. Sthal , mort depuis peu.

Le Mercredi 5 , le Comte de Maurepas donna avis que le Roy avoit choisi Mrs. Bouguier et Morgagny pour remplir ces deux places.

*PROGRAMME de l'Académie Royale
des Belles Lettres , Sciences et Arts , éta-
blie à Bordeaux.*

L'ACADE'MIE ayant été obligée de réserver le prix de cette année ; Elle en propose deux aux Sçavans de l'Europe , qui seront distribuez le vingt-cinq d'Août 1732.

Elle destine un de ces Prix à celui qui expliquera avec le plus de probabilité la question suivante ; *S'il y a un Magnetisme dans les Corps , quelle en est la cause , et quelles en sont les Loix.*

Elle destine l'autre à celui qui donnera l'explication la plus probable *du mouvement de la Seve dans les Plantes , et les Loix de ce mouvement.*

Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin : on demande qu'elles soient écrites en caracteres lisibles ; elles ne seront reçues pour le concours que jusqu'au premier May prochain inclusivement.

Am

SEPTEMBRE 1731. 2197

Au bas des Dissertations il y aura une Sentence , et l'Auteur mettra dans un Billet séparé et cacheté , la même Sentence , avec son nom et son adresse.

Les Paquets seront affranchis , et adressés à M. Sarrau , Secrétaire de l'Académie , rue de Gourgues , ou au Sieur Brun , Imprimeur de l'Académie , rue S. James.

On avertit les Sçavans , que l'Académie n'a pas distribué le Prix cette année , parce que la Dissertation à. qui elle auroit pû l'adjuger , s'est trouvée trop conforme à l'explication du Son , donnée par Mr. CROUSSAS , dans son Traité du Beau.

A Bordeaux , ce 25. Août 1731.

Le sujet que l'Académie des Belles-Lettres de Marseille propose cette année pour le Prix , est que *l'Adversité n'abat que ceux que la Prosperité avoit aveuglés* , selon ces paroles de Seneque , consol. Ad Helv. *Neminem adversa fortuna comminuit nisi quem secunda decepit.* Il faut que l'Ouvrage soit en Prose , d'une demi-heure de lecture au plus , et d'un quart-d'heure au moins ; on enverra les Paquets à Mr. de Chalamont de la Visclede , Secrétaire perpetuel de l'Académie , en les affranchissant , sans quoi ils ne seront point retirez . On cachera le nom de l'Auteur , tant au Public , qu'au Sieur de la Visclede , en lui envoyant les Ouvrages ; ils ne seront reçus que jusqu'au premier Decembre inclusivement. Le prix sera adjugé à l'ordinaire , le premier Mercredi après la *Quasimodo*. Les

G iij Au-

Auteurs enverront, s'ils veulent, une adresse à laquelle Mr. de la Vislede enverra son récépissé, et celui qui aura remporté le Prix, n'aura qu'à envoyer le récépissé à quelqu'un qui reside à Marseille, auquel on remettra le Prix, à la vûe de ce récépissé.

D I F F I C U L T É Historique sur la Ville d'Evreux ; Extrait d'une Lettre écrite d'Evreux, le premier Juillet 1731.

J'ay, Monsieur, une difficulté que je vous prie de m'éclaircir, ou de me faire éclaircir. Elle regarde l'ancien nom d'Evreux. Selon M. le Brasseur dans son Histoire manuscrite de Normandie, c'étoit *Mediolanum* ou *Mediolanium Aulercorum* ; mais depuis qu'on a divisé les Aulerques en Eburovices, Cenomans et Diablintres, Evreux fût nommé *Mediolanum Eburovicum*, en François *Evreux*, d'où l'on a fait dans la suite par corruption *Ebroica*, *Ebroica*, *Ebroa*. On appelloit Evreux *Mediolanum Eburovicum*, comme ceux de Saintes, *Mediolanum Sanctonum*.

M. le Brasseur dans son Histoire d'Evreux, fait une Remarque qui me paroît frivole ; il prétend que le nom *Mediolanum* ou *Mediolanium* se donnoit autrefois à la Capitale de tout un Pays : Cependant je ne connois que trois Villes qui portent ce nom Milan, *Mediolanum Insubrium*, Saintes, *Mediolanum Sanctonum*, et Evreux *Mediolanum Eburovicum*. Si cette dénomination avoit été la dénomination ordinaire d'une Ville Capitale, on en verroit une infinité qui porteroient ce même nom ; si Meun sur Yeure étoit une Capitale, il serviroit à autoriser
le

le sentiment de M. le Brasseur ; Mais par malheur il ne l'est pas. Armoris , l. 3. c. 49. l'appelle *Castrum Mediolanense , sed Biturigi* , dit ce Moine , *Apud Castrum Mediolanense quod nunc Magdunum dicitur quindecim armatorum millia desiderio duci opposcentes cum eo conflixere* : faites attention , je vous prie , à cette difficulté , et donnez-en communication aux Experts par la voye du Mercure , afin d'en avoir la résolution , &c.

Lettre d'un Partisan du système typographique , à un de ses amis.

Vous voulez donc sçavoir , mon cher Monsieur , la suite des disputes , au sujet du Bureau Typographique : la voici ; l'Auteur de cette methode , bien loin de se rebuter des vaines déclamations des petits genies remplis d'eux-mêmes , suit le conseil que de grands hommes lui ont donné , qui est de ne pas se mettre beaucoup en peine des critiqueurs de College , dont tout le plaisir seroit de vouloir faire adopter leur ignorance comme une science certaine et infaillible. Cet Auteur va toujours son train, en prouvant et établissant de plus en plus , par le raisonnement et par l'expérience le système du Bureau , il néglige ce que la prévention et la mauvaise foi des Maîtres mercenaires pourroient dire contre la verité et l'utilité de ce système. La plupart de ces Maîtres regardent les anciennes methodes comme incorporées avec leur être : L'indifférence pour le bien public et pour la bonne éducation , les rendent insensibles aux avantages des nouvelles méthodes. Au contraire les Partisans du Bureau méprisent la ridicule prévention où l'on est d'a-

G. iiii. muser

muser les enfans à des niaiseries qui ne leur laissent rien de bon dans la mémoire , et les parens sensés goûtent volontiers une méthode qui débarrasse leurs enfans de toutes les épines qui accompagnent les premiers principes.

Vous sçavez d'abord que la critique anonime inserée dans le Mercure du mois de Fevrier dernier , fût encore plus mal reçûe du Public , que celle du mois de Janvier. M. Gaullier , regent de quatrième au College du Plessis , se flâta d'être plus heureux , en donnant avec des notes de sa façon une nouvelle édition de la methode de M. Lefevre ; voici ce qu'en dit le Nouveliste du Parnasse , lettre 28. page 285.

L'infatigable M. Gaullier , Professeur au College du Plessis , a publié une méthode pour l'étude des Humanités. C'est un Grammairien fecond , qui suivant toutes les apparences , regalera encore ses écoliers d'un bon nombre de Volumes. Je ne sçai si cette multiplication est nécessaire ; il me semble que le grand nombre de regles accable plus l'esprit qu'il ne le soulage.

La réponse inserée dans le second volume du Mercure de Juin , a fait voir à ce Regent qu'il n'avoit pas tous les rieurs de son côté. La Cour et la Ville ont fort goûté cette réponse de *l'Auteur des Tropes* , et l'on doute avec raison que M. Gaullier y puisse répondre comme il faut.

M. Gaullier voyant donc le peu de succès de ses critiques et de ses brochures , a eu , dit-on , recours au Regent de seconde du même College , pour tâcher de tourner en ridicule le système du Bureau et les Personnes de la Cour et de la Ville qui en aprouveroient l'usage. On exigea là-dessus un secret inviolable de la part des Acteurs de
cette

cette nouvelle Piece , et le secret synderetique fût si grand , que la plupart des Spectateurs s'en retournerent sans sçavoir le sujet de cette farce , annoncée le Mercredy 22. Août , pour le lendemain Jeudy 23. après la *Tragedie de Joseph* de M. l'Abbé Genest. Une personne au fait des Spectacles , et de l'ordre qu'on y doit observer , ayant été témoin des traits injurieux et personnels dont cette Piece étoit remplie , et de l'accident vraiment tragique qui arriva pendant la premiere , par la chute d'un échafaut , sous lequel il y eût des bras et des jambes cassées , ne pût s'empêcher de dire publiquement qu'il seroit de l'ordre de la Police d'empêcher de tels abus , de prévenir de pareils accidens dans les représentations de College , d'en faire auparavant examiner les Pieces , et visiter les échafauts comme il se pratique dans les autres Theatres.

Pour revenir à cette petite Piece , dont le sujet devoit, disoit-on, s'anoncer de lui-même , *Momus* ouvre la Scene , en se tenant les côtes de rire du projet ridicule de certains aventuriers de la menue littérature , qui s'érigeant en réformateurs du Parnasse , voudroient renvoyer les Muses à l'école ; et remettre Apollon lui-même à l'Abécé. Jupiter , personnage entierement inutile , et qui ne sert au plus qu'à multiplier les rôles de la Piece pour le compte du Regent qui en est l'Auteur , vient demander à Momus quel est ce bruit de Scies et de Marteaux qu'on entend sur le Parnasse ? Momus lui répond que c'est une Manufacture de Bureaux Typographiques qu'on veut y établir , et dont un visionnaire , nommé M. *Buriver* , vient demander à Apollon le Privilège : Apollon survient , et entendant parler de Buriver , demande à Momus , quelle espece d'homme est.

G v cc

ce Buriver ? Momus lui dit que c'est un fou sérieux , qui croit avoir une Mission pour changer le nom des Lettres de l'Alphabet , et qui a tellement à cœur de mettre à profit les premières années de l'enfance , qu'il veut absolument (au dire de l'Auteur) qu'on apprenne à lire aux Enfans dès le maillot , pour réparer le temps qu'ils ont perdu dans le ventre de leur Mere.

Apollon ayant donné ordre de l'introduire , on voit entrer M. Buriver , suivi de deux autres réformateurs auxquels on ne comprend rien , et qui n'étant-là , que pour faire nombre , ne servent , comme on l'a dit de Jupiter , qu'à multiplier les personnages de la Piece. L'Auteur fait ensuite exposer à M. Buvier le projet et la pratique de sa réforme , de la maniere du monde la plus plate et la plus insipide aux yeux des Spectateurs , mais d'une maniere très-ingénieuse aux yeux des Regens , qui trouvent que cette Piece petille d'esprit. L'on en peut juger par l'exemple suivant : Pour empêcher les Enfans de ronger leurs Livres , Buriver , dit-on , a imaginé de leur donner des Rudimens de bois , et d'en mettre les Leçons sur des cartes détachées , pour les empêcher d'épuiser leur salive , et d'user leur pousse à en tourner les feuillets.

Voilà les gentillesques que l'Auteur met dans la bouche de M. Buriver , et il n'a eû garde de faire un mauvais usage de son esprit , en lui faisant dire , pour prouver les effets merveilleux de sa méthode , que c'étoit par son moyen , que la chienne de la Foire S. Germain avoit appris à lire , tant il a eu soin d'éviter les basses plaisanteries , quoique plus naturelles et plus propres à son sujet.

Enfin , un Menuisier nommé Thibaud , annonce

ance pour dénoüment que les Muses viennent
de mettre en pieces tous ses Bureaux , de briser
ses outils , et de lui rompre ses Regles sur le
corps , et il finit la piece en se proposant de
retourner à sa boutique , et en conseillant à M.
Barriyer de le suivre en de devenir son garçon :
c'est ainsi que des gens de College s'efforcent de
tourner en ridicule la méthode du Bureau , pen-
dant que les personnes les plus sages de la Ville
et de la Cour font gloire d'en reconnoître l'uti-
lité , et que cette méthode a l'avantage d'être em-
ployée à l'instruction des ENFANS DE FRANCE.

Voici , Monsieur , un Certificat qui vous fera
voir le Jugement de la société des Arts , un peu
different de celui des Regens du College du
Blessis.

EXTRAIT du Registre des délibéra-
tions de la société des Arts , du Di-
manche dix-septième Decembre 1730.

CE jour , Messieurs Medallon , Romier ,
Degua et Romond , Commissaires nommés
par délibération de la Société du 27. Aout der-
nier , pour l'examen d'une nouvelle Machine ,
servant à apprendre aux enfans plus facile-
ment et plus promptement à connoître les let-
tres , à les assembler , à lire , à orthographier ,
tant en Latin qu'en François , et même les
premiers Principes de la Langue Latine , pré-
sentée à la Société par le Sieur Damas , sous
le nom de Bureau Typographique , ont fait leur
rapport à la Compagnie , conçu en ces termes :
Nous Commissaires nommés par la Société pour
l'examen du Bureau Typographique , inventé

G. vj. par

par le Sieur Dumas ; Certifions que cette nouvelle invention nous a paru mériter à plusieurs titres une entière préférence sur toutes les méthodes employées jusqu'à présent pour l'instruction des enfans , en ce qu'elle fournit un moyen infailible d'employer utilement les premières années de la plus tendre enfance , en mettant en œuvre la mesure d'intelligence , qui accompagne cet âge , en épargnant les préceptes , en ne parlant qu'aux sens et à l'imagination qui sont le seul partage de l'enfance , en profitant même des imperfections de cet âge pour le progrès des connoissances , puisqu'on n'y emploie que la voye du plaisir , et d'une pratique aisée et toute mécanique , laquelle est néanmoins fondée sur la Teorie la plus exacte et la mieux suivie ; Enfin en donnant aux enfans une habitude d'ordre et de travail , et ce qui mérite encore plus d'attention en leur épargnant le dégoût , qui , les éloignant de l'étude , décide souvent de leur sort pour le reste de leur vie. Nous croyons que tous ceux qui sentent l'importance de l'employ des premières années de l'enfance , regarderont avec estime une invention dont l'utilité s'étend sur tous les âges , et que l'Auteur recueillera par le succès et l'approbation générale du Public , la seule récompense qu'il ait attendue de son travail.

Je soussigné , Secrétaire de la Société des Arts ; certifie que l'Extrait cy-dessus a été tiré du Registre des délibérations de la Société , et qu'il est en tout conforme à son Original. Donné à Paris , ce 14. Septembre 1731.

H. Y N A U L T.

L. A

Les Parens curieux en fait d'éducation , qui voudront connoître par eux-mêmes le mérite et l'utilité du Bureau Typographique , pourront prendre la peine d'aller voir les Enfans Typographes , instruits et exercés selon cette nouvelle méthode. On trouvera chez un Marchand de Soye, au bras d'or , dans la rue S. Denis , vis-à-vis Sainte Catherine , une aimable petite fille , au-dessous de trois ans qui , en peu de mois a appris avec le Bureau ce que bien des enfans ignorent après des années d'école vulgaire. On trouvera chez Madame Beaulieu , à l'égoût Montmartre , vis-à-vis le petit Hôtel de Charot , un digne Enfant , dont le seul exemple est capable de fermer la bouche à tous les critiques. On pourroit indiquer un grand nombre d'autres Enfans Typographes , si on ne craignoit de fatiguer les Parens ou les Maîtres. Dom Ventura de Liria , qui a un Bureau au Collège d'Harcourt , a fais en peu de tems l'heureuse expérience de cette méthode , de même que le petit Remilli , qui , ayant aussi un Bureau au Collège du Plessis , a eu un des prix de mémoire distribués le jour de la Tragedie , et qui est en état d'aller en classe , selon le goût et la volonté de ses Parens.

Les Personnes bien intentionnées , qui aiment le bien public , sçachant que Monseigneur le DAUPHIN et MES DAMES DE FRANCE , apprennent à lire par la méthode du Bureau Typographique , et que l'Auteur par commission , en a déjà envoyé dans les Provinces , ces personnes , dis-je s'embarrasseront peu des critiques qu'ont produit jusqu'ici l'ignorance , la prévention , et peut-être l'Envie ou la mauvaise foi.

Ceux qui souhaitteront avoir quelqu'un des quatre Classes du Bureau Typographique , en

trou-

trouveront de toutes garnies dans la maison attenant la porte du College de Lisieux , rue Saint-Etienne des Grès ; l'Avis , le Prix et l'instruction sur ces quatre Classes se trouvent à la fin de la neuvième lettre sur la Bibliothèque des Enfans. inserée dans le Mercure du mois de Fevrier dernier , p. 209. ou 234. En attendant la suite de la Relation Typographique , J'ay l'honneur d'être &c. A Paris ce 15. Septembre 1731.

R. I O M B A L.

MEMOIRE sur l'Etude des Langues vivantes.

Dieu ayant châtié l'insolence de nos Peres , par la confusion des Langues à l'entreprise de Babel ; il n'y a pas de meilleur moyen pour adoucir l'effet de cette punition , que d'apprendre plusieurs Langues ; et l'on doit regarder cette science comme la clef de la Sagesse des différentes Nations.

La plus grande partie de notre jeunesse est occupée à apprendre le Latin et le Grec ; sur quoi il faut observer , qu'on se fait par là , à la verité , un bon fond ; mais presque tous les Auteurs Grecs et Latins étant traduits en François , il seroit , sans doute , plus utile de s'appliquer à l'étude des Langues de nos Voisins.

L'on ne peut donc excuser l'ignorance de nos Sçavans là-dessus ; car ne pas approfondir la science des étrangers , est une présomption de soi-même , et un mépris des autres qui n'est pas pardonnable. Sur-tout si ceux que l'on méprise , sont gens d'érudition ; c'est même une arrogance insupportable de soutenir que les moindres

Peu.

Peuples ne puissent avoir quelque chose digne de notre attention.

Ainsi , à mon avis , aucun homme ne devoit passer pour Sçavant parmi nous , s'il ignore la Langue de ses voisins : et parmi ceux-cy , les Anglois semblent meriter notre premiere attention. En effet , ce Peuple par une sagacité particuliere , et par une applplication infatigable , travaille beaucoup à l'avancement des Arts et des Sciences , et y fait tous les jours de grands Progrès.

C'est sur quoi je trouve que c'est un malheur que nous n'ayons pas une bonne Grammaire Angloise : il y a presentement à Paris , Faubourg S. Jacques , près les Feuillantines , chez Monsieur Wallon , un Gentilhomme Anglois , qui a entrepris de faire une Grammaire Angloise , laquelle donnera de grandes facilitez ; mais le peu d'inclination qu'il reconnoît dans notre nation pour l'étude aux Langues Etrangères , le décourage presque entierement d'exécuter son Projet ; le zele pour notre Patrie également renommée du côté des Sciences , des Arts et des Armes , devroit faire cesser cette plainte : car comme nos voisins étudient assidument notre Langue , si nous n'étudions pas la leur , ils seront bien-tôt plus sçavans que nous ; et ceux que nous semblons mépriser , auront lieu de nous mépriser à leur tour.

MEMOIRE envoyé aux Auteurs du Mercure , à l'occasion de la Retraite de M. de Woolhouse.

Monsieur de Woolhouse , célèbre Medecin & Oculiste , s'est retiré depuis peu à cause de

de son grand âge : mais pour répondre à la confiance du Public , et pour continuer de lui être utile , il a mis en possession de sa pratique et de tous ses secrets concernant l'Art Ophthalmique , le Sieur Babelin , comme celui de tous ses Elèves le plus en état de lui succéder pour la dextérité de ses opérations , et par la parfaite connoissance qu'il a de tout ce qui concerne la maladie des Yeux , et des Remedes convenables , dequoi il a donné des marques par une pratique de dix années consécutives avec tout le succès possible , sous le même M. de Voalhouse.

Affermi dans les Principes , et en suivant la méthode d'un si excellent Maître , le Sieur Babelin ne craint point d'assurer le Public , qu'il emporte toutes les Taches , Nuages , Tayes , Mailles , Cicatrices , Unglets , restes d'Ulcères et d'Abscès , mauvaises empreintes de la petite Verole , de la Rougeole et d'Inflammations inveterées , ou des Ecrouelles , des coups de feu , et des Corps étrangers qui ont blessé la Visiere. Ces guérisons se font en quinze jours de temps , pourvu que la partie n'ait pas été abreuvée et imbuë de quelque liqueur étrangere d'une vertu caustique et brûlante , et qu'on n'y ait pas touché avec le feu potentiel ; ce qui rend ces maux incurables , en cauterisant la transparence du miroir ; ce qui n'arrive que trop souvent à des Personnes qui ont le malheur d'être mal adresées.

Sa méthode est de déclarer d'abord la Nature du mal en question ; et s'il est guérissable , en combien de temps à peu près , par quels remedes et opérations. Il a été heureux jusqu'à present dans les plus subtiles et les plus délicates de ses Opérations. Il guérit particulièrement et ra-

dica.

SEPTEMBRE. 1731. 2209

licalement la Cataracte vraie en huit jours , de quoy il peut fournir un grand nombre d'exemples.

Le Sieur Babelin est sur le point de publier une Dissertation de sa façon , qu'il a faite sous les yeux de M. Voolhouse sur les Collyres Aqueux, ou Eaux Ophthalmiques qui se débitent à Paris , pour toutes sortes de maladies des yeux.

On le trouve constamment tous les jours , depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi à l'Hôpital Royal des Quinzevingts , à la Porte cochere de la grande Aumônerie , Cour de la Pompe. Il recevra les Pauvres *gratis* , le Lundy et le Samedi jusqu'à midi.

M. Charles-Nicolas Cochin de Paris , habile Graveur , a été reçu de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture , le dernier jour d'Août , sur deux Portraits gravés , l'un de M. le Sueur , peint par lui-même , et l'autre de M. Sarazin , l'aîné , Sculpteur , peint par le même M. le Sueur.

Le Portrait de M. René Herault , Conseiller d'Etat , Lieutenant Général de Police , paroît en Estampe , peint et gravé par le Sieur Jean-Etienne Liotard. Il se vend rue S. Jacques , chez la veuve Chereau.

Il paroît une nouvelle Estampe , d'après Vatteau , intitulée le *Chat malade* , gravée par le même Liotard , qui se vend au même endroit.

Par une Lettre de Rome , on nous prête d'insérer dans le Mercure de France , les Vers suivans , auxquels le Buste du Cardinal de Polignac a donné lieu De

2210 MERCURE DE FRANCE

De Bouchardon , la main sçavante
Ne pouvoit mieux transmettre à la posterité ,
Ces traits dont Polignac enchante ,
Tous ceux qui de le voir ont la félicité.
Ce marbre vit , il pense , et seul il fera croire
Tant de faits merveilleux dont il montre l'Auteur.
On y reconnoîtra comme dans notre histoire ,
Des intérêts des Rois le Conciliateur ,
Et l'oracle du consistoire.

*Par Dom Le Blanc , Procureur Général de
l'ordre de Cluny en Cour de Rome.*

Le sieur *Bouchardon* est un François élevé à Rome ; à l'Académie Française de Peinture et Sculpture. Il travaille actuellement au Buste du Pape.

On écrit de Vienne en Autriche , que l'*Alou Spinosu mucronate folio Americana major* , Plante qu'on cultive depuis trente-trois ans dans les Jardins du Palais de la Favorite , et dont on voit rarement la Fleur en Europe , y a fleuri depuis environ la my-Août de cette année ; elle a commencé à pousser la tige de son Bouquet vers la fin du mois de May dernier ; et depuis ce temps-là cette tige s'étant élevée à la hauteur de vingt-sept pieds et demy , avec 41. branches ; le Bouquet total épanoui est de 5548. fleurs. Cette rareté attire à Vienne un grand nombre de Botanistes et des Curieux des principales Villes d'Allemagne.

On écrit de Perpignan , que la femme d'un
Sellier

Sellier de cette Ville , étoit accouchée le 10. d'Août de cinq filles , lesquelles avoient été baptisées le lendemain ; que 15. jours auparavant , la Sœur de cette femme étoit accouchée de cinq garçons , dont 4. étoient encore en vie , et que leur Mere qui avoit eû quinze enfans , en avoit mis au monde 12. en trois couches.

On apprend de Londres , qu'une Lionne qui étoit enfermée dans la Tour , fit le 27. du mois dernier des Petits ; il est à remarquer que cette Lionne , ainsi que le mâle , y nâquirent il y a environ six ans.

Le Sieur *Julien* , Apoticaire ordinaire du Roy en l'Artillerie , fait et vend la veritable et bonne *Pate de Guimauve et Suc de Reglisse blanc* , pour la guérison des maladies de poitrine , toutes sortes de Thoux , Rhumes , adoucissent les Serosités âcres qui tombent sur les Poulmons , guérissent les inflammations et maux de gorge.

Sa demeure est toujours à Paris , *ruë de la Verrière , proche la ruë des Carmes Billettes.*

Messieurs Girandeaup le jeune et fils , Marchands à Montpellier , qui font depuis environ trente ans , un commerce considerable en gros , en Liqueurs , Syrops , Eau d'Hongrie , et autres marchandises permises , ont crû devoir avertir le Public qu'ils continuent la vente de l'Eau Dauphine , qu'ils ont inventée sur la fin de l'année dernière 1730. avec un débit étonnant ; mais que s'étant apperçus que plusieurs Particuliers qui se sont imaginé d'avoir trouvé la composition de cette liqueur , quoiqu'ils en soient infiniment éloignez , s'avisent d'en offrir , et même de

2212 MERCURE DE FRANCE

de contrefaire la signature que lesdits Sieurs Girandeau le jeune et fils mettent sur l'Etiquette ; bien plus , que certaines Personnes de leur commerce , qu'on a chargé d'acheter chez eux de leur Eau Dauphine , n'en ont pris que la moitié du nombre des Bouteilles qu'on leur en demandoit , et d'une bouteille en ont fait deux , dans le dessein de diminuer , s'il leur étoit possible , la juste préférence qu'on donne à cette liqueur sur toutes celles qui sont connues ; c'est ce qui les a déterminés à mettre sur chacune des Bouteilles de cette liqueur deux cachets en cire rouge , le premier est sur le Parchemin , qui couvre le bouchon de Liege , autour duquel on trouve ces mots , Girandeau jeune , et au milieu est fils , entre le commencement du nom Girandeau et le mot jeune , il y a un petit Dauphin ; l'autre cachet est aposé sur le nœud du fil qui serre le Parchemin , il ne contient que ces trois lettres G J F. ce sera à ces marques qu'on pourra distinguer leur Eau Dauphine , d'avec celle qu'on supposera en être.

Les Personnes qui auront besoin tant d'Eau Dauphine , que d'autres liqueurs , Syrops , Eau d'Hongrie , l'Esprit de Vin , Eaux-de-Vie , &c. sont priez de s'adresser à eux à droiture , comme leur commerce est très-étendu , ils ont des correspondances dans toutes les principales Villes du Royaume et des Pays Etrangers , par le moyen desquelles il leur sera aisé de faire parvenir les Marchandises qu'on leur demandera. Leur adresse est à *Mrs. Girandeau le jeune et fils , Marchands à la grande rue , à Montpellier.*



SPEC-



S P E C T A C L E S.

U Ne Feuille volante imprimée à Marseille , nous apprend que sur la fin du mois passé , on y representa avec beaucoup de succès sur le Theatre du College des PP. de l'Oratoire , la Tragedie de *Themistocle* , dont l'Argument est exposé au long dans la même feuille. Les Echevins et tout le Corps de Ville assisterent à ce Spectacle , auquel il y eût un concours extraordinaire. Voici le Compliment qui fut fait aux Echevins , pris du fonds du sujet de la Pièce Tragique , et qui receut de justes applaudissemens , sur tout dans l'endroit qui regarde la nouvelle Academie de Marseille.

Vous le sçavez , MESSIEURS, Marseille étoit sçavante & polie , lorsque le reste des Gaules n'étoit éclairé que par le sçavoir barbare des Druïdes. Elle a déjà repris cet ancien éclat ; elle est devenue encore le séjour des Lettres, une Société qui réunit tous les talens, y met , pour ainsi dire , l'esprit en commun , & le travail particulier devient le profit general. De là , nous verrons une succession de
génies

génies rares que la Capitale nous enviera , comme Rome en envia autrefois à nos Ancêtres. De là, vos noms passeront avec les leurs, à l'immortalité , et nos derniers Neveux admireront tout ensemble et vos vertus et leurs progrès.

Ce Compliment fut prononcé par *Louis de Saint-Jacques*, et l'Argument de la Tragédie, récité par *Pierre-Augustin Guis*, Écoliers d'élite, tous deux de Marseille.

M^{re} de Vernon, fort jolie Ville, du Diocèse d'Evreux, ne se plaindront pas de se trouver mal placez, si ensuite de ce qui s'est passé à Marseille, nous rendons aussi compte de ce qui les regarde en fait de Spectacle. *Voici l'Extrait d'une Lettre, écrite de cette Ville, le 25 Aoust.*

Le College de Vernon est aujourd'hui l'un des meilleurs et des plus florissans de la Province de Normandie.

Le 22. Aôut on représenta sur le Theatre de ce College, pour la distribution des Prix, *la Mort d'Antiochus*, l'illustre Roy de Syrie, qui fit mourir les Maccabées, sujet des plus tragiques, et tiré de l'Ecriture Sainte.

Un spectacle si touchant, et qui fut heureusement executé devant une nombreuse Assemblée, demandoit quelque chose à

la

sa suite qui fût capable de divertir les Auditeurs, et de les dédommager, pour ainsi dire, des sentimens de terreur et de pitié qui venoient de les émouvoir. On ne pouvoit guere mieux y réussir qu'en représentant, comme on fit, *les Rufes des Ecoliers*, Comedie en trois Actes, de la composition de MM. Gautier et d'Orvilliers, dont voici un petit Extrait.

ACTE I. *Tripolin*, le plus espiegle des Ecoliers, engage quatre ou cinq de ses Compagnons à ne plus retourner au College : il parle plaisamment des mauvais traitemens des Regens ; les autres applaudissent et se plaignent à leur tour. *Pygron* se mocque de *Filidor* qu'il trouve allant porter des liqueurs à son Regent pour en être mieux traité, et l'engage à aller boire les liqueurs avec deux ou trois de ses camarades.

ACTE II. Les Ecoliers se disent mutuellement les tours qu'ils jöient à leurs Pares pour attraper de l'argent. *Tripolin* déclare à *Bruscambille*, que pour lui il fait l'esprit folet pendant la nuit, et que ce moyen lui donne lieu de voler, &c. *Pigron* dit qu'ayant acheté un écu faux, et l'ayant donné à garder à sa grand'mere, qui le mit avec d'autres écus dans sa cassette, la bonne femme lui avoit rendu un bon écu au lieu du faux. Ils proposent ensuite de
jöier

joier une partie de Lansquenet. Ils jouent un moment, et sur un coup douteux ils contestent, et se querellent en Ecoliers. Un de leurs camarades vient fort essoufflé les avertir qu'on les cherche de tous côtez, ce qui les fait tous disparoître.

ACTE III. & le plus comique. Deux Ecoliers étant allé voler du fruit dans le verger d'un Paysan, le disent à deux autres qui ne manquent pas d'y aller. *Guin-gan*, maître du Verger, les ayant surpris, s'empare du chapeau de *Bruscambille*, et dit en jurant, qu'il ne le rendra qu'après qu'on lui aura payé ses poires. *Tripolin* s'écarte un moment pour consulter avec *Pigron* sur les moyens de se tirer d'intrigue, et d'attraper le Paysan. Voici comment ils s'y prennent.

Ils reviennent en disputant fortement l'un contre l'autre à qui aura un mauvais bonnet qu'ils tiennent : *Guin-gan* tâche de les mettre d'accord, et leur dit qu'une pareille guenille ne vaut pas la peine de disputer. Ils lui persuadent que ce bonnet n'a point de prix, et qu'il rend invisibles ceux qui le portent : ils le lui prouvent en le mettant alternativement sur leur tête et en s'esquivant adroitement, ce qui fait un très plaisant jeu de Theatre. Enfin ils prêtent le bonnet au Paysan qu'ils

les en prie, et qui rend le chapeau de Bruscambille, se promettant de bien profiter du temps qu'il possedera cet heureux bonnet. Il le met sur sa tête et se croit invisible, les Ecoliers jurant qu'ils ne le voyent pas, &c. Un Marquis paroît, auquel le Paysan veut voler l'épée, croyant qu'il n'en sera pas apperçû, mais il est chassé et battu.

Tripolin rentre aussi-tôt sur la Scene en riant du tour qu'il vient de joüer au Paysan; son pere qui le cherche arrive, le saisit et veut le conduire à St. L. Les autres Ecoliers surviennent; ils sont si touchés du péril où se trouve leur ami, qu'ils jurent de rentrer dans leur devoir, de se corriger, &c. C'est la fin de la Pièce, qui a fait beaucoup de plaisir.

M. de Guiry de Beaumont, Docteur de Sorbonne, Chanoine de la Collegiale, et Principal du College, a voulu lui-même en faire le Prologue qui a été goûté des Connoisseurs; mais ce qui a été particulièrement applaudi, c'est un Compliment que déclama, avec beaucoup de grace, en Vers de sa façon, un jeune Ecolier de Troisième, et l'un des Acteurs de la Comedie. Il est fils de M. d'Orvilliers; c'est à dire, fils de Maître. On ne mettra ici que la fin de son Compliment, pour abreger cet Extrait.

H Avec

Avec quelque talent , beaucoup de hardiesse ,
 Nous avons découvert tous nos tours de jeunesse ,
 Vous amuser étoit notre plus grand plaisir ;
 Des Acteurs de notre âge ont peine à réussir.
 Mais si nous n'avons pû , Messieurs , vous satis-
 faire ,
 Applaudissez du moins au desir de vous plaire.

Le 13. de ce mois , les Comédiens François remirent au Theatre la Tragede *Romulus* de M. de la Motte , que le Public revoit avec beaucoup de plaisir. Les principaux Personnages de cette Pièce sont *Romulus* , *Tatius* , *Proculus* , *Ersilie* , et ces rôlessont remplis par les S^{rs} Du Fresne , Sarrazin , Le Grand , la D^{lle} Du Fresne , &c. Nous renvoyons pour l'Extrait de ce Poëme au Mercure de Janvier 1722. page 96.

Le Lundi 17. les mêmes Comédiens représenterent à la Cour la Comédie du *Misanthrope* , qui fut suivie des *Folies Amoureuses*.

Le Theatre François vient de faire une très-grande perte en la personne de Pierre le Noir de la THORILLIERE, mort à Paris le 18. de ce mois , dans la 75. année de son âge , après avoir reçu tous ses Sacremens. Il étoit fort aimé du Public , qui vraisemblablement

semblablement le regrettera long-temps ; c'étoit le seul qui restoit de la Troupe de Moliere. Il étoit frere de Louïse et Therese le Noir , épouses des feu sieurs Baron et Dancourt , toutes deux mortes depuis quelques années. Le Public garde encore un précieux souvenir de la dernière , qui jusqu'à l'âge de 60. ans , avoit conservé les airs enfans et les graces de la jeunesse dans les rôles d'Amoureuses comiques, avec une finesse , un naturel et une noblesse admirable.

Le sieur de la Thorilliere avoit joué d'abord dans le Tragique les rôles d'Oreste , de Bajazet , &c. et les Amoureux Comiques ; mais en 1693. après la mort de J. B. Siret *Raisin* , le plus excellent Comique de la Scene François , dont Moliere avoit cultivé les heureux talens , il lui succéda dans la plus grande partie de ses rôles , et l'on peut dire qu'après l'inimitable Acteur dont on vient de parler , le sieur de la Thorilliere étoit le meilleur Comédien dans son genre de tous ceux que Moliere avoit formés : aucun n'a si bien réussi , ni si bien attrapé , et avec tant de graces et de finesses naïves , les manigances , les fourberies , les manieres et le ridicule d'un Valet.

Il étoit d'une taille médiocre, mais très-

H ij bien

bien prise , dansant très bien et de bonne grace ; le visage ouvert et gracieux , de beaux yeux et le regard agréable , vif et expressif ; la voix legere, pleine et sonore. Son jeu étoit plein d'action et d'un badinage aimable et gay, sans être trivial : un mouvement, une attitude, un geste, un souris, un clin d'œil, tout parloit en lui; il animoit tout, sans sortir de l'esprit de son rôle et de son vrai caractere. Ses heureux talens et une longue pratique lui avoient acquis cette perfection et la grande réputation dont il a jouï; car peu d'Acteurs peuvent se vanter d'avoir été autant et si constamment chers du Public. Cependant dans sa jeunesse, il chargeoit et outroit un peu ses caracteres, pour plaire au bas Parterre, qui l'accabloit d'applaudissemens; écueil fatal pour un Comédien, qui naturellement au moins aussi vain que les autres hommes, se prévient de son merite sur de tels suffrages, sans compter encore les fades complimens faits d'après pareils juges; en sorte que non seulement il se croit sans défaut, mais encore arrivé au comble de la perfection; tandis que les gens sensez qui ont quelques lumieres et du goût, haussent les épaules de voir applaudir une déclamation entierement hors de la bienséance et du vrai, et qui

manque

manque totalement de vrai-semblance et de naturel.

Qu'on nous passe cette petite digression à l'occasion de l'excellent Acteur que nous regrettons avec tout le Public. Il étoit fils de N. le Noir de la Thorilliere, mort il y a plus de 60. ans, très-gracieux Comédien, quoique d'une taille médiocre; sur tout il avoit de beaux yeux et de belles dents. Il excelloit dans les rôles de Roy et de Paysan. Il avoit été, dit-on, Officier de Cavalerie, et succéda à *Juvenet de la Fleur*, fameux Comédien qui jouït d'original le rôle d'*Acomat*, dans la Tragedie de *Bajazet*.

Le sieur de la Thorilliere dansoit avec beaucoup de grace et de legereté, et chantoit fort agréablement. Il étoit bon convive et aimoit la table quelquefois avec excès. Le plaisir qu'il avoit fait à la Cour et à la Ville, avoit été récompensé par une pension de 1200. liv. que le Roy lui avoit accordée, dont il jouïssoit depuis dix ans.

Le 6. l'Académie Royale de Musique, reprit l'Opera de *Phaëton*, et redonna *Les Fêtes Venitiennes* le 28. On répète *Amadis de Gaule*, qu'on doit donner au commencement d'Octobre.

Le 18. Août dernier, le Roy par Arrêt de son Conseil du même jour, a ac-

H iij cordé

2222 MERCURE DE FRANCE
cordé le Privilege de l'Académie Royale
du Musique au sieur le Comte, qu'avoit
ci-devant le sieur Gruer.

Le 23. Août, les Comédiens Italiens
jouierent l'*Amante difficile*, Comédie de
M. de la Motte, en Prose et en cinq
Actes, avec trois Divertissemens mis en
Musique par M. Mouret. Le Canevas de
cette Pièce avoit été donné par M. de la
Motte aux Comédiens Italiens à leur pre-
miere nouveauté; ils l'executerent en 1716
en Italien avec beaucoup de succès, sans
en avoir fait une seule répétition, et seu-
lement après avoir écouté avec beaucoup
d'attention le sujet bien détaillé par le
sieur Lelio. Le plaisir que fit le gros de
l'action (quoi que le détail se sentit bien
de l'impromptu) persuada à M. de la
Motte, que les Scenes écrites avec soin
ne feroient qu'augmenter l'agrément du
Sujet. Il y a répandu beaucoup d'esprit et
de sentiment. L'action est bien conduite
et interessante; et elle le seroit encore
davantage, si les Scenes entre les Valets
qui sont trop épisodiques et trop boufon-
nes, ne l'interrompoient et ne l'avilis-
soient même un peu. La D^{ne} Silvia jouë
dans la perfection le rôle de l'*Amante-
difficile*: elle en a rendu les differens dé-
gui-

guisemens dans leur vrai caractere , et sur tout le personnage de Gascon , avec toutes les graces et la vivacité qui lui sont propres.

Le 12. Septembre , les mêmes Comédiens représenterent pour la premiere fois le *Je ne sçai quoi* , Piece en Vers libres et en un Acte , ornée d'un Divertissement.

Cette Piece attire tous les jours un concours extraordinaire ; elle est generalement applaudie ; en voici un Extrait assez succinct ; Nous le donnons Scène par Scene , pour ne nous point écarter de l'ordre que l'Auteur y a mis ; elle est de Mr. de Boissy , qui a déjà brillé sur ce Theatre par le *Triomphe de l'Interêt*.

Le Theatre représente un lieu champêtre , où le *Je ne sçai quoi* s'est retiré. *Venus* ouvre la Scene avec *Momus* ; elle se plaint de la retraite du *Je ne sçai quoi* , qu'elle voudroit bien rappeler dans Paris , où elle fait son séjour ; *Momus* lui fait entendre qu'elle l'a perdu par sa faute.

Apollon qui survient , fait les mêmes plaintes que *Venus* , et *Momus* lui fait à peu-près la même réponse ; il les laisse tous deux délibérer sur les mesures qu'ils prendront pour tirer le *Je ne sçai quoi* du desert , qui le dérobe aux yeux de tout le monde , et fait entendre qu'il va

H iiij ten-

tenter de son côté une entreprise si glorieuse.

Le Je ne sçai quoi , Genie représenté par *Arlequin*, sort de son antre ; Apollon et Venus n'oublient rien pour l'engager ; l'un déploie toute son éloquence , et l'autre étale tous ses appas ; mais ils n'avancent rien ; le Je ne sçai quoi les renvoye très-mécontents , en leur disant qu'ils s'éloignent trop de la Nature , que la Déesse des Amours est trop fardée , et que le Dieu des beaux Esprits est forcé dans toutes ses productions.

Une Dāme se présente au Je ne sçai quoi , le genie lui demande son nom ; il est très-surpris d'apprendre que c'est le Public en cornette. Ce Public femelle lui dit que son Frere , qui est le Public masculin , lui cede en sentiment et en goût , et que ce sont les Dames qui font le succès, sur-tout des Pieces de Theatre ; après une Critique très-vive et très-bien versifiée , le Public Feminin se flate que le Je ne sçai quoi se rendra à ses pressantes sollicitations : le genie lui demande du temps pour s'y déterminer , et en attendant qu'il ait pris sa dernière résolution , il lui conseille de se rapprocher un peu plus de la Nature , et sur-tout de boire un peu moins de Vin de Grave.

Cette

SEPTEMBRE. 1731. 2225

Cette Scene est celle qui fait le plus de plaisir aux connoisseurs ; celle qui la suit fait plus rire le Peuple ; c'est une imitation de la Scene du Maître à chanter et du Maître à danser des *Fêtes Vénitiennes* de l'Opera. Le Sr. *Theveneau* y met le Comique qu'on y peut souhaitter , et la Dlle *Thomassin* toute la legereté et toute la vivacité que son Rôle demande. Le Je ne sçai quoi n'est satisfait ni de l'un ni de l'autre ; le Chanteur lui paroît trop manieré , et la Danseuse saute trop haut pour une femme.

Nous ne nous arrêtons pas à deux Scenes , dont l'une est entre un petit Maître et un Suisse , le Je ne sçai quoi les renvoye , en disant au premier qu'il cherche trop à plaire , et au dernier qu'il ne plaît pas assez. L'autre Scene est d'un Géometre , qui prétend mesurer le Je ne sçai quoi au Compas : on l'a retranchée à la seconde représentation

La dernière Scene est entre une *Calotine* et le Je ne sçai quoi. Ils se trouvent si bien faits l'un pour l'autre , qu'ils forment la résolution de ne se jamais quitter ; Momus qui a envoyé la Calotine , vient s'applaudir de l'heureux succès de son projet : il confirme cette nouvelle alliance , et en fait célébrer la Fête par

H v. Le

2226 **MERCURE DE FRANCE.**
le Regiment de la Calotte. Voici le couplet du Vaudeville , qui a fait le plus de plaisir.

Aujourd'huy l'Opera nous frappe ;

Demain les Comédiens ;

Après-demain on nous attrape

Par les moindres petits riens.

Que la Marotte

Passé soudain

De main en main ;

Que la Calotte

Couvre la Tête falote

Du genre humain.

Toute la Musique de cette Piece , qui est très-ingénieuse et très-bien caractérisée , est de M. Mouret.

Le 18. les mêmes Comédiens jouèrent à la Cour la Comédie dont on vient de parler. Cette Pièce n'a pas moins été goûtée à la Cour qu'à la Ville , où elle attiré encore tous les jours de nombreuses Assemblées à l'Hôtel de Bourgogne. L'Auteur promet de donner encore quelques Scenes nouvelles , dont nous rendrons compte.

Le 27. Août , l'Opera Comique donna la premiere Représentation de deux petites Pièces

Pièces nouvelles, d'un Acte chacune, avec
 des Divertissemens. La premiere a pour ti-
 tre les *Eveillez de Poissi*, et l'autre, les *petits*
Comédiens, ou la Tante dupée. Les rôles
 de cette dernière Pièce sont joués par
 des Enfans, dont le plus âgé n'a pas treize
 ans; ils sont très-applaudis par de nom-
 breuses Assemblées que cette singularité
 attire à la Foire S. Laurent pour voir ce
 spectacle, aussi singulier qu'agréable. Il y
 a dans le Divertissement un Enfant âgé
 de quatre ans seulement, qui danse et pa-
 rodie avec beaucoup de grâce et de justesse
 la danse du *Sabotier*, exécutée aux Foires
 précédentes par le sieur *Nivelon*, fameux
 Danseur pour ces sortes de caracteres. Ce
 Divertissement est terminé par un très-joli
 Balet, qui représente en Scènes muettes et
 dansantes, le *Jugement de Paris*, et qui est
 exécuté par les excellens Danseurs Panto-
 mimes dont on a déjà parlé. La D^{lle} Groi-
 gnet, nouvelle Danseuse, s'y est aussi dis-
 tinguée par différentes danses, exécutées
 avec beaucoup de vivacité. Voici un Ex-
 trait de la Pièce.

La Scene se passe dans une Maison de
 Campagne auprès de Tours, où se trouve
 le Chevalier, ami de la Dame du lieu,
 appelée Julie, laquelle devant donner
 une Fête, avoit mandé une Troupe de

H. vj Comé-

2228: MERCURE DE FRANCE
Comédiens de Campagne. Dans le temps
qu'ils étoient dans une vive impatience de
voir paroître cette Troupe pour repré-
senter la Tragédie d'*Iphigénie*, qu'on
avoit demandée; un Domestique vient
annoncer le désastre arrivé en chemin à
cette Troupe. La *Rancune* * qui en est le
Chef, arrive un moment après un bras en-
écharpe et un emplâtre à la joue, et s'adres-
sant à Julie et au Chevalier, leur dit :

Jamais nous ne goutons de parfaite allégresse ;
Nos plus heureux succès sont mêlez de tristesse ,
Madame, je comptois que ma Troupe aujourd'hui ,
De ce charmant séjour viendrait chasser l'ennui ,
Chacun s'étoit flatté de la douce esperance ,
D'étaler à vos yeux son Art et sa Science ,
Mais un malheur subit a trahi nos desirs ,
Renversé notre espoir et détruit vos plaisirs ;
Nous avons presque fait les trois quarts du
voyage ,
Et nous voyons déjà le Clocher du Village ,
Quand un maudit Chasseur que le Ciel en cou-
roux ,
Pour punir nos forfaits fit approcher de nous ,
Vit un Oiseau perché sur la branche d'un Hêtre ;
Sa main dans le moment met la main au Salpêtre ,
Il apprête , il ajuste , et d'un coup effrayant ,
Fait voler dans les airs le métal foudroyant .

* Le Sr Drouin. qui joue très-bien ce Rôle.

La

La terre s'en émeut , les Antres en gémissent ,
 De nos Coursiers fringants tous les crins se he-
 rissent ;
 La terreur les saisit , et de colere ardens ,
 Soudain nous les voyons prendre le mors aux
 dents ;
 Du Guide consterné la voix foible et tremblante ;
 Tâche en vain d'arrêter leur fougue violente ;
 La voiture entraînée au gré de leur fureur ,
 Va donner contre un Roc d'une énorme grosse-
 seur ;
 L'essieu crie et se rompt : Ô ! spectacle terrible !
 Capable d'attendrir l'ame la moins sensible.
 Dans un Marais bourbeux *Ragotin* renversé ,
 Et dans ses brodequins lui-même embarrassé ,
 Après avoir long-temps dans un confus mélange ,
 De Livres , de paquets , de poussiere et de fange ,
 Lutté contre la mort , la fortune et les Dieux ,
 Reste à la fin sans force et périt à nos yeux.
 J'ai vu , Seigneur , j'ai vu les ronces degoutantes ,
 Porter de ce Heros les dépouilles sanglantes ;
 Comme lui maint Acteur dans le sang est baigné ,
 Et c'est moi que le sort a le plus épargné.

Julie plaint beaucoup la situation de
 ce Comédien et de sa Troupe , mais elle
 veut l'obliger à joier la Tragédie d'Iphi-
 genie. Le Chevalier y joint ses instances ,
oui , dit-il , et chante sur l'Air de la Pa-
 lisse est mort.

Le Chevalier.

Vous la jouerez

Le Comédien.

Eh ! comment :

Satisfaire votre envie ?

Peut-être dans ce moment ,

On trépane Iphigénie.

Si vous voyez dans quel état est Agamemnon (continuë le Comédien) et chante sur l'Air : *Que dans l'amoureux mystère.*

Pouvons-nous sur le Théâtre ,

Mettre un Roy tout fracassé ,

Achille porte un emplâtre ,

Ulysse a le bras cassé ;

De notre Orquestre ,

Le Pupitre s'est brisé

Sur Clytemnestre.

Ce contre-temps engage la Rancune à proposer de faire jouer une petite Troupe composée de sa Famille , qui s'est trouvée heureusement dans une autre Voiture ; Julie et le Chevalier acceptent ce parti. Le Comédien demande au Public quelque indulgence pour cette Troupe naissante.

SEPTEMBRE 1731. 223
naissante, et chante sur l'Air : *Ici je fonde une Abbaye.*

S'ils n'ont pas l'honneur de vous plaire ;
Epargnez-les , c'est moi , Messieurs ,
Qui doit porter votre colere ;
J'ai fait la Piece et les Acteurs.

Les Enfans Comédiens jouient ensuite
une petite Piece ingénieusement composée
et proportionnée à leur âge. Elle est
intitulée la *Niece vengée*, ou la *Double
Surprise* ; elle est de la composition de
M. Panard, la Musique est de M. Gillier :
voicy quelques Couplets du Vaudeville.

Julie.

Par l'âge ni par la grandeur ;
Ne jugeons jamais d'un Acteur ;
Ceux-cy dont je suis satisfaite ,
Font voir que pour être amusants ,
Les petits, tourelourirette ,
Valent bien les grands.

De la bravoure des Soldats ,
La taille ne décide pas ;
Bien souvent , lorsque la Trompette
Appelle au feu les Combattans ,
Les Petits, &c.

Les

2232 MERCURE DE FRANCE

Les Vers sublimes et pompeux ,
Deviennent souvent ennuyeux ;
Ceux d'une simple Chansonnette ,
Quelquefois sont vifs et picquants ;
Les Petits , &c.

La Foire dans ses plus beaux jours ,
Né vit jamais un tel concours ;
L'aspect de la Salle complète ,
Me fait chanter , ô ! l'heureux temps !
Les Petits , tourelourirette ,
Font venir les Grands.

Le Petit Sabottier.

Quoique je ne sois qu'un nabot ,
Je sçai remuer le sabot ;
Ma danse est encore imparfaite ,
Mais j'espère qu'en peu de temps ,
Mes petons , tourelourirette ,
Vaudront bien les grands.

La Petite Tante.

Ha ! que nous nous croirons heureux ,
Si l'on est content de nos Jeux ;
Et qu'avec moi chacun repete ,
Ces mots , pour nous si ravissans ;
Les Petits , tourelourirette ,
Valent bien les grands.

Un

SEPTEMBRE. 1731. 2233

Un petit Crispin.

Que mon destin seroit charmant ;
Si le Spectateur en sortant ,
Disoit d'une ame satisfaite ,
Crispin me plaît , il est brillant ;
Ce Petit , tourelourirette ,
En vaut bien un grand.

Le 18. Septembre , le même Opera Comique fut mandé pour aller jouer à la Cour. Il représenta devant la Reine , l'Acte de *Strasbourg* , Piece jouée au commencement de la Foire S. Laurent , dans lequel la D^{lle} le Grand , habillée en homme , fait beaucoup de plaisir ; ensuite la Piece des *Petits Comédiens* , dont on vient de parler , et la danse du Petit Sabotier , qui plut infiniment. Ce Divertissement fut terminé par le premier Ballet executé par les Danseurs Anglois Pantomimes , dont on a parlé. S. M. parut très-satisfaite de ce Divertissement , par la singularité de ces Petits Comédiens qui jouèrent avec beaucoup de hardiesse et d'intelligence.

Le 20. l'Opera Comique donna le premiere Représentation d'une Piece nouvelle en un Acte , qui a pour titre : le *Temple du Sommeil* , suivie de celle des *Petits Comédiens* , et du premier Ballet de Danseurs Pantomimes Anglois.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON a appris par des Lettres de Constantinople, que la nuit du 19. au 20. Juillet le feu avoit pris au Faubourg de Tophana, que le vent étoit si violent, qu'on n'avoit pû arrêter les suites de l'Incendie, malgré les secours qu'y firent apporter le Grand Seigneur, le G. Viz, et le Capitan Pacha, qui s'y étoient rendus à cheval; que le 20. à dix heures du matin, les flammes qui s'étoient communiquées au Fauxbourg de Galata, avoient réduit en cendres quantité de maisons, l'Eglise et le Convent des Capucins, celui des Récolets, &c.

Les Lettres arrivées depuis, marquent que l'Incendie avoit commencé par la grande Fonderie des Canons, et que le vent l'ayant communiqué aux Magazins, Maisons et Boutiques qui sont contiguës, il y en avoit eu près de 5000. de brûlées en moins de trois heures, avec tous les Meubles, Marchandises et autres Effets; que les Négocians François y avoient beaucoup perdu, mais que les Palais des Ambassadeurs n'avoient point été endommagés.

Ces Lettres ajoutent que le G. S. étoit malade d'une fièvre lente dont on craignoit les suites.

Par ces mêmes Lettres, on apprend que le Roy de Perse, dont l'armée depuis sa dernière défaite avoit été renforcée jusqu'à 140 mille hommes, avoit attaqué le secours de 50000. hommes que le G. S. envoyoit du côté d'Eriyan, pour obliger les

les Persans à en lever le Siege ; qu'après un combat très-opiniâtré , les Turcs qui étoient fatigués d'une longue marche , avoient été forcez de se retirer en désordre ; qu'ils avoient eu 16000. hommes de tuez sur la place ; qu'ils avoient perdu 20. Pieces de Canon et tous leurs Bagages ; qu'on leur avoit fait 2000 Prisonniers ; et qu'après cette Victoire le Roy de Perse étoit retourné devant Erivan avec son armée , et qu'il avoit fait sommer le Gouverneur de lui rendre la Place dans trois jours , à peine d'être passé au fil de l'épée , lui et toute sa Garnison. On ajoute que cette nouvelle avoit jetté toute la Ville de Constantinople dans une grande consternation , et ranimé les Janissaires qui avoient demandé avec hauteur que le G. S. fit la Paix avec le Roy de Perse.

Par une autre Lettre de Constantinople du 30 Juillet , on apprend que le 21. du même mois , entre deux et trois heures du matin , le feu prit à *Topana* , l'air étant alors assez calme. On travailla d'abord dans le Palais de France à retirer dans le Magasin vouté , ce qu'il y avoit de plus précieux. Sur les cinq heures un vent du Nord s'étant levé , porta l'Incendie du côté de Galata , où il a consumé les deux tiers de ce Quartier , et toutes les Maisons que les François y habitoient , il n'en est resté que cinq ou six d'entieres ; à la verité ils ont eû le loisir de transporter dans des Magazins de pierre ce qu'ils avoient de plus considerable. Les Jesuites ont perdu la maison qu'ils occupoient et toutes celles de leur enclos , qui leur appartenoient ; on ne sçavoit même si le feu n'auroit pas penetré jusques dans l'Eglise où ils ont mis tout ce qu'ils avoient ; les Capucins ont aussi perdu leur Maison , et leur Eglise est dans la

le même état que celle des Jesuites ; à l'égard des Dominiquains, le dommage qu'ils ont souffert est beaucoup moins considerable.

R U S S I E.

L'Envoyé Extraordinaire de la Czarine à Constantinople, a écrit à cette Princesse que le G. Viz. l'avoit assuré que le G. S. se désisteroit dans la forme la plus solemnelle, de ses prétentions sur les Provinces de la Georgie, dont les Moscovites se sont emparez depuis quelques années, à condition que S. M. Cz. voulut s'engager de sa part à ne donner aucun secours directement ni indirectement au Roy de Perse, quoiqu'elle y fût obligée par les anciens Traitez faits entre ce Prince et le feu Czar Pierre II.

Au commencement du mois dernier, un Courrier dépêché de Derbent par le General Lewaschau, apporta la nouvelle d'une victoire remportée par le Roy de Perse sur les Turcs, il apprit en même-temps à la Czarine de la part de ce General que le Roy de Perse l'avoit fait assurer qu'il étoit dans la résolution de maintenir inviolablement les Traitez conclus avec le feu Czar et de ne signer aucun Traité de Paix avec le Grand-Seigneur, sans en avoir communiqué le projet à S. M. Cz.

On publia le mois dernier à Moscou, une Ordonnance contre plusieurs Particuliers qui s'étant établis dans cette Ville sur le pied de Devins, trompoient les gens crédules et tiroient d'eux des sommes considerables pour leur découvrir l'avenir, ou pour leur faire trouver des trésors. Quelques-uns de ces Imposteurs qui ont été arrêtez, ont été condâmnez à travailler pen-
dant

SEPTEMBRE. 1731. 2237

tant toute leur vie aux nouvelles Mines de Sibérie , où on envoie depuis deux ans tous les Criminels qu'on ne juge pas dignes de mourir.

Des Lettres de la Chine , venuës depuis peu en Moscovie , confirment les premières nouvelles qu'on avoit reçues du Tremblement de Terre qu'on ressentit à Pekin le 30. de Septembre de l'année dernière , et on ajoute que les deux tiers de cette Capitale ont été détruits ; que les inondations ayant ôté toute esperance de récolte dans les Provinces les plus abondantes de la Chine , on y étoit dans la crainte d'une famine presque générale.

POLOGNE.

LA Ville de Peterkow , célèbre par le Tribunal qui s'y assemble ordinairement pendant 6 mois de l'année , fut réduite en cendres le premier jour d'Août par un Incendie qui n'a épargné que trois Eglises et deux Monastères.

On mande de Copenhague , qu'il y étoit arrivé un Vaisseau de Groenlande avec une partie des Officiers qu'on y avoit envoyez pour diriger la nouvelle Colonie qu'on y a établie depuis trois ans ; ces Officiers rapportent que plus de 700. des Naturels de ce Pays qui sont presque tous Idolâtres , avoient embrassé le Christianisme et s'étoient fait baptiser.

A L L E M A G N E.

LE 18. Août , à l'occasion de l'Anniversaire de la Naissance de l'Imperatrice , qui est entrée dans sa 40^e année , on représenta sur un Théâtre élevé dans les Jardins du Palais de la Favorite un
nouvel

2238 **MERCURE DE FRANCE**
nouvel Opera intitulé, *Enée dans les Champs
Elisées.*

L'Empereur a accordé des Troupes à l'Evê-
que de Saltzbourg pour prévenir les suites du
soulevement des Protestans de son Diocèse; et on
reçoit avis de Saltzbourg, qu'on y avoit publié
un Mandement Imperial, datté du 26. d'Août,
par lequel l'Empereur descend aux Lutheriens de
ce Diocèse qui se sont soulevés contre leur Ar-
chevêque, d'employer les voyes de fait, et leur
ordonne de s'adresser à S. M. Imp. qui promet
de faire examiner leurs griefs et de leur donner
satisfaction, selon l'équité, et conformément
aux Constitutions de l'Empire.

On a appris par un Courrier arrivé de Naples,
que le Pinque qu'on avoit envoyé à Tunis pour
y porter un Présent à la Regence, est revenu avec
ce Présent que le Dey a refusé, prétendant qu'on
devoit lui donner de la Poudre et des Boulets.

L'Electeur de Mayence étant attendu à Vienne
le 25. de ce mois, tous les Chambellans de la
Clef d'or, les Conseillers d'Etat et les Ministres
de l'Empereur se rendirent au Palais de la Favo-
rite avec leurs Carosses à six chevaux, afin d'aug-
menter le Cortège de l'Empereur lorsqu'il iroit
au-devant de ce Prince. Vers les quatre heures
après midi S. M. Imp. partit de ce Palais dans un
Carosse à huit chevaux, précédé de 70. Carosses
des Seigneurs de sa Cour, et suivi des Trabans
de sa Garde à cheval, avec leurs Trompettes et
Timbales. La Marche se fit par le Fauxbourg de
Leopoldstad et par l'Isle de Prater. L'Empereur
s'arrêta au premier Pont du Danube, hors des
lignes de cette Ville, dans un endroit qu'on nom-
me le Tabor. L'Electeur de Mayence arriva dans
un autre Carosse de l'Empereur qu'on avoit en-
voyé

voyé au-devant de lui, étant à 60. pas de celui de
 l'Empereur, l'Electeur mit pied à terre et marcha
 vers S. M. Im. Lorsqu'il fut à 18. ou 20. pas du
 Carosse de S. M. Imp. l'Empereur descendit et
 alla au-devant de l'Electeur qui étoit découvert;
 S. M. Imp. se decouvrit aussi en l'embrassant, et
 le complimenta en Italien; l'Electeur lui ayant
 répondu dans la même Langue; l'Empereur se
 couvrit, le prit par le bras et le conduisit à son
 Carosse, où S. M. Imp. monta la premiere, et y fit
 monter l'Electeur, qui se mit sur le devant et se
 couvrit, l'Empereur lui ayant fait signe de le faire.

Le Cortege s'étant mis en marche, on fit des
 salves réitérées des Canons des Remparts jusqu'à
 ce que le Carosse de l'Empereur fût entré dans la
 premiere Cour du Palais. Toutes les rues du pas-
 sage de S. M. Imp. et de l'Electeur, étoient rem-
 plies d'une multitude prodigieuse de peuple; et
 pour prévenir le desordre, on avoit placé de dis-
 tance en distance des Détachemens du Regiment
 de Dragons de Philippi. L'Electeur entra dans le
 Cabinet de l'Empereur, avec lequel il s'entretint
 quelque temps. Le soir il soupa avec L. M. Imp.
 et les Archiduchesses, dans l'Appartement de
 l'Imperatrice.

Le 11. du mois dernier, le Roy de Suede par-
 tit du Château d'Ameliendahl, et à quelque dis-
 tance S. M. trouva au sortir du Bois un Arc de
 Triomphe que des Paysans et Paysannes de ces
 Contrées y avoient dressé, et qui donnerent à
 S. M. le divertissement d'un Concert, composé
 de plusieurs Instrumens champêtres, pendant
 lequel quantité de filles et de garçons formerent
 diverses danses à leur maniere. Le Roy étant ar-
 rivé au Village d'Obervilmar, y trouva un autre
 Arc de Triomphe dressé par les Habitans de ce
 lieu,

lieu, qui n'oublierent rien pour témoigner la joye que leur inspiroit la vûe de leur Souverain. Au sortir de ce Village, S. M. fut complimentée par M. Vasserhuhn, Grand Bailly du Village de Cassel, et par le Receveur Eppé, qui l'accompagnèrent jusqu'à la portée du canon de cette Ville, où le Roy fut reçu par le Lieutenant General de Berlepsch, Commandant de Cassel, par le Lieutenant General Kutzleben, et par un grand nombre des principaux Officiers, tous à cheval. S. M. sortit de son Carosse, & entra avec le Prince Maximilien dans un Phaëton, conduit par le Comte de Hohenfeld, Vice-Grand Ecuyer, un Ecuyer servant de Postillon.

Vers les 6. heures du soir le Roy fit son entrée dans la Ville de Cassel au bruit de toute l'Artillerie et aux acclamations d'un nombre infini de Peuple. Les ruës par où S. M. passa, étoient ornées de quelques Arcs de Triomphe, et les trois Regimens qui sont en garnison dans cette Ville, étoient rangés en haye depuis la Porte de la Ville jusqu'au Palais, où le Roy fut reçu par la Princesse, Epouse du Prince Maximilien, par les Princes ses Enfans, par les Ministres et par les Colleges de Regence et de Justice, en Corps. S. M. ayant été conduite dans son Appartement, y fut complimentée par le Chancelier au nom des Colleges. Pendant ce temps-là les trois Compagnies de Grenadiers qui étoient rangées en parade devant le Palais, et le reste de la Garnison, firent une triple décharge de la Mousqueterie. Le Roy soupa à une table de 24. couverts. Après le repas, S. M. accompagnée du Prince Guillaume et de toute la Cour, alla en chaise ouverte faire le tour de la Ville pour en voir les illuminations, dont on ne peut assez admirer la diversité et la beauté, &c.

Les

Les Lettres qu'on a reçues depuis de Cassel, portent que la Cour du Roy de Suede y étoit fort nombreuse ; que S. M. avoit donné le Gouvernement et le Commandement general du Landgraviat au Prince de Hesse-Cassel son Frere ; que le Roy avoit confirmé dans l'exercice de leurs Charges, tous ceux qui avoient des Provisions du feu Landgrave son Pere ; qu'il avoit promis d'accorder des Pensions à ceux qui s'étoient distingués dans leurs differens Emplois, tant Civils que Militaires, et qu'on croyoit que le Prince Guillaume de Hesse-Cassel quitteroit le Service des Etats Generaux, et leur remettroit son Gouvernement de Maestricht.

I T A L I E.

L'Archevêque de Saltzbouurg ayant écrit d'Allemagne que les Habitans de plusieurs Bourgs, Villages et Hameaux de son Diocese, qu'on croyoit Catholiques, s'étoient déclarez Luthériens, et qu'ils avoient demandé, les armes à la main, qu'on leur accordât le libre exercice de leur Religion ; la Congregation de *Propaganda Fide* s'est assemblée plusieurs fois pour chercher les moyens de prévenir ce mal, et le bruit court qu'il a été résolu d'exhorter l'Archevêque de Saltzbouurg à rappeler quelques Religieux et Ecclesiastiques Seculiers des endroits dont les Habitans se sont soulevés, et d'y en envoyer d'autres qui seroient peut-être plus agréables à ces Peuples. On a ordonné de réciter une Collecte à la Messe dans toutes les Eglises de Rome, pour demander à Dieu qu'il daigne ramener ces heretiques dans le sein de l'Eglise.

Par les Lettres de Bruxelles, on apprend que
I oct

et Archevêque avoit accordé à ses Sujets révoltez un terme de 15. jours pour se déclarer ouvertement Catholiques ou Luthériens ; qu'il avoit permis à ces derniers de vendre leurs Effets, et de se retirer où ils voudroient : que plusieurs de ces Revoltez étoient rentrés dans leur devoir, et qu'ils avoient demandé seulement quelque diminution des Impositions qu'on leur fait payer ; que d'autres s'étoient soumis sans aucune condition, et que les plus obstinés prenoient le party de se retirer.

Le Chanoine Articone, dont la tête a été mise à prix par la République de Genes, est arrivé à Rome de l'Isle de Corse, chargé des pleins pouvoirs des Mécontents de cette Isle, pour traiter leur accommodement avec la République par la médiation du Pape.

Dans le Consistoire secret que le Pape tint le 6. Août, le Cardinal Orsiboni proposa l'Abbaye de S. Pierre de Poulitiers, Diocèse de Langres, pour l'Abbé de Cantin : il préconisa ensuite M. Etienne Blascowich, Prêtre de Spalatroy pour l'Evêché de Macarseka ; l'Abbé de Sesmaisons, pour l'Abbaye de N. Dame de Ham, Diocèse de Noyon ; l'Abbé Joly de Fleury, pour celle de S. Pierre de Chezy, Diocèse de Soissons, et l'Abbé de Pins de Roquefort, pour celle de N. D. de Senanques, Diocèse de Cavaillon.

M. Coscia, frere du Cardinal de ce nom, est encore prisonnier au Château S. Ange : son jugement diffinitif n'est pas encore prononcé, mais il a été suspendu de toutes les Fonctions Sacerdotales.

On a appris que le Duc Coscia étoit allé à Naples avec son Epouse ; que le Cardinal Coscia les avoit vus publiquement ; que le Duc faisoit travailler

travailler à une magnifique Livrée , et qu'il avoit fait mettre ses Armes sur la Porte du Palais qu'il a fait louer ; et on mande de Naples , que sur la fin du mois dernier , le Cardinal Coscia reçut la plus grande partie de ce qui lui étoit dû par les Fermiers de ses Benefices , quoique le Nonce du Pape eut fait saisir ses revenus ; mais le Conseil Collateral a déclaré nulle cette saisie , que le Nonce avoit crû pouvoir faire sur des Benefices situés dans le Royaume de Naples sans la permission de ce Conseil.

On écrit de Rome , que le 22. Août on y afficha un Decret de la Congregation de *Non Nullis* , par lequel le Cardinal Coscia est déclaré incapable d'exercer aucune Jurisdiction dans l'étendue de ses Benefices , avec défense à lui d'y contrevenir , sous peine d'excommunication majeure , et même de plus grande peine que le Pape se réserve de prononcer.

On a appris par les dernières Lettres de Naples , que le Fiscal , le Notaire et le Curseur de la Nonciature avoient reçu ordre de la part de l'Empereur de sortir dans trois jours de la Ville , et dans huit du Royaume de Naples , pour avoir , sans une permission expresse du Conseil Collateral , arrêté et visité les voitures qui y ont conduit le Cardinal Coscia ; que les Vicaires Généraux du Diocèse d'Aversa et de celui de Capotré , Commissaires délégués du Nonce du Pape , avoient reçu de pareils ordres.

On apprend de Florence , que le Pere Ascanio , Dominicain , a dépêché un Courier à Seville pour y porter la Copie du Traité particulier qu'il a signé avec le Grand Duc , par lequel Traité on assure que ce Prince recevra l'Infant. Don Carlos en qualité de Prince Héritier de Toscane ; que

les Magistrats , les Ministres , les Commandans des Places lui prêteront serment de fidélité en cette qualité; que l'Infant Don Carlos héritera de tous les biens allodiaux appartenans au Grand Duc , à l'exception de ceux de Ravenne et d'Urbino , dont les revenus sont destinez à l'entretien de l'Electrice Douairiere Palatine , à laquelle on laissera la liberté de disposer de ses Effets mobiliers comme elle le jugera à propos ; que l'Infant Don Carlos demeurera chargé de toutes les dettes contractées par le Grand Duc et par ses Prédecesseurs , et payera toutes les Pensions et Gratifications qu'il pourra faire en mourant à ses Officiers ; qu'en cas que le Grand Duc vienne à mourir , l'Electrice Douairiere Palatine sera Tutrice de l'Infant Don Carlos jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 18. ans.

Le Juif Fonseca , fameux Banquier de Constantinople , qui est arrivé le mois dernier à Florence avec son fils , pour se faire baisser la cataracte , eut le 21. Août une Audience du Grand Duc qui lui a envoyé deux de ses Carosses pour son usage pendant tout le temps qu'il restera dans cette Ville.

On a fait à Parme tous les préparatifs nécessaires pour les Couches de la Duchesse Douairiere. Tous les Ministres Etrangers qui doivent assister aux Couches de cette Princesse , sont arrivés ; et on leur a construit des chambres autour de la sienne , afin qu'ils soient plus à portée de se trouver à la naissance du Prince ou de la Princesse qu'elle mettra au monde.

On a appris en dernier lieu que le Marquis de Monteleon , Ambassadeur du Roy d'Espagne à Venise , lequel est actuellement à Parme , y a protesté au nom de S. M. Catholique contre la grossesse

grossesse de la Duchesse Doüairiere de Parme, et en même temps il a sommé, avec les formalitez ordinaires, le General Stampa de faire sortir des Duchez de Parme et de Plaisance, les troupes Impériales qui y sont, conformément au dernier Traité de Vienne; sur quoi ce General a dépêché un Courier pour avoir les derniers ordres de S. M. Imperiale.

On à reçu avis de Turin, que le Roy Victor Amedée y étoit arrivé le 20. d'Août, et qu'on croyoit qu'il feroit dorénavant son séjour dans les environs de cette Ville.

Le 6. Août, on fit partir de Genes, avec un vent favorable, le Convoy qui a transporté les Troupes Auxiliaires de l'Empereur dans l'Isle de Corse. Le Comte de Daun, fils du Gouverneur General du Milanez, est allé avec les Troupes de cette expedition.

Le Convoy arriva le 9. à la Bastia, et le débarquement des Troupes et de l'Artillerie se fit le même jour. Le 10. le Colonel, Velas à la tête de 800. Genoïs, soutenus d'un détachement de Troupes Imperiales, commandé par le General Wachtendonck, fit une sortie sur les Rebelles qui assiegeoient la Ville, et qui ayant abandonné leurs retranchemens, se retirerent dans les montagnes après avoir perdu environ 400. hommes. On prit leur Canon, leurs Munitions de guerre et leurs Provisions. Le 11. on exécuta plusieurs de ces Rebelles qui avoient été pris la veille. Le 14. le General Wachtendonck, à la tête de 2500. hommes, attaqua un Corps de Rebelles de 4000. hommes retranchez à Foriano. La plupart prirent la fuite, et les autres furent passez au fil de l'épée; leurs Magazins furent pillés et ensuite brûlés; parce qu'on ne pouvoit ni les consom-

mer, ni les transporter à la Bastia.

Les Rebelles de ce Poste ayant été poursuivis le long de la Côte par deux Compagnies de Hussars, furent obligés de se précipiter dans un Marais où la plupart ont péri. Le 15. le General Wachtendonc retourna à la Bastia, où on tint un Conseil de Guerre pour délibérer si on attaqueroit les Rebelles dans leurs montagnes, ou si on se contenteroit de les avoir chassés de la plaine.

On écrit de Genes que la Republique avoit accordé une Amnistie generale aux Rebelles de l'Isle de Corse, qui dans le terme de six semaines quitteront les armes, et rentreront dans leur devoir, et qu'elle n'avoit excepté de cette grace que quelques Chefs dont la tête a été mise à prix.

Les dernières Lettres de Genes portent, que M. Doria, Commissaire General de l'Isle de Corse, partit le 20. d'Août pour la Bastia avec un grand nombre de jeune Noblesse Genoise qui va servir comme Volontaire dans les Troupes de la République.

On écrit de la Bastia que l'Armée de la République s'étant fort augmentée par la jonction des Corsés Rebelles qui se sont soumis, s'étoit emparée du Port de S. Firenzo sans aucune résistance; que les Rebelles qui gardoient ce Poste, avoient pris la fuite avec tant de précipitation, que les Hussars n'avoient pu les joindre; qu'après cette Expedition, l'Armée s'étoit mise en marche pour le Quartier de Vescovado; où les Rebelles étoient renchassés, et qu'on ne doutoit pas qu'elle ne les chassât des postes qu'ils y occupoient.

On apprend par d'autres Lettres arrivées depuis, qu'un détachement de l'Armée s'étoit saisi de la famille du nommé Alexandrini, l'un des
sept

sept Chefs des Rebelles , qu'on l'avoit envoyée à la Bastia , et que l'Armée étoit revenuë dans les environs de cette Ville , sans avoir pû rien entreprendre sur le quartier de Vescovado.

Il se répand un bruit qu'on travaille aux Préliminaires d'un Traité d'accommodement entre cette République et les Rebelles , et que dans peu ce Traité sera signé.

ESPAGNE.

LE Comte de Charni , Lieutenant General des Armées du Roy , qui doit commander les 6000. Espagnols qu'on transportera en Italie , est arrivé de son Gouvernement de Ceuta , et S. M. lui a fait remettre ses instructions.

L'Escadre Angloise, commandée par le Vice-Amiral Wager , et qui est composée de 12. Vaisseaux de guerre et de trois Fregates , est arrivée dans la Baye de Cadix , avec quelques autres Vaisseaux Anglois qui venoient de Gibraltar.

Quelques Vaisseaux Espagnols de l'Escadre du Comte de Clavijo , ayant pris il y a quelque temps le Vaisseau le *S. Charles* de Gibraltar , qui avoit à bord des Maures allant d'Alger à Tercian avec des Marchandises ; le Roy a envoyé des ordres pour faire rendre ce Vaisseau et tous les Passagers qui étoient dessus.

S. M. Catholique a accordé en même temps à la Compagnie de la Mer du Sud la restitution d'une somme considerable qu'on lui avoit saisie pendant les derniers troubles.

Les Regimens que le Roy a nommez pour être transportez en Italie , sont ceux de Castille , de Lombardie , de Naples et de Bourgogne , de deux Bataillons chacun , un Regiment Suisse ,

I iiij aussi

aussi de deux Bataillons , et le Regiment de *Batavia* Dragons ; de trois Escadrons , faisant ensemble dix Bataillons et trois Escadrons. Le Comte de Charny , Lieutenant General et Commandant , aura sous lui en qualité de Maréchaux de Camp , le Marquis de Pozzoblanco , le Marquis de Châteaufort , le Duc de Castro Pinhano et le Marquis de Torre Majos.

Le Comte de Sant-Estevan , Chevalier des Ordres du Roy Très-Chrétien , et Grand Ecuyer du Prince des Asturies , a été nommé par le Roy d'Espagne pour accompagner l'Infant Don Carlos en Italie , où il demeurera auprès de ce Prince pendant sa Minorité , en qualité de son Gouverneur. Sa Charge de Grand Ecuyer du Prince des Asturies lui est conservée.

On écrit de Seville , que M. de Patino alla le 25. Août dîner avec l'Amiral Wager , il vit trois Vaisseaux Anglois dont il fut très-content ; le lendemain il mena ce General voir sa *Garaca* ; il lui donna à dîner à bord de la *Galice* , Vaisseau de 70. Canons , et il lui en fit voir trois d'Espagne de 80. 70. et 64. que les Anglois trouverent très-beaux.

La Flotte d'Espagne doit être composée de 25. Vaisseaux , sçavoir , 11. de Cadiz , 8. du Ferol , qu'on attend à chaque instant , et 6. qui sont à Cartagene , grands et petits , et tout doit être prêt pour le 15. Septembre , qu'on se rendra à Barcelone , où se doit faire l'Embarquement des 6000. Espagnols

Le Marquis Mary a les honneurs de Capitaine General , pour être en grade égal avec l'Amiral Anglois , et il a fait arborer Pavillon quarré au grand mast du Vaissau la *Sainte Isabelle* de 80. Canons. Il est décidé que les Anglois n'auront que

que douze Vaisseaux et trois Fregates. Ils sont partis le 27. pour Gibraltar, où ils embarquent deux Bataillons, n'ayant amené aucunes troupes d'Angleterre.

EXTRAIT du Traité d'Alliance conclu à Vienne le 22. Juillet 1731. entre l'Empereur, le Roy d'Espagne & le Roy d'Angleterre.

D'Autant que l'Introduction des Garnisons Espagnoles dans les Places fortes de la Toscane, de Parme et de Plaisance, au lieu des Troupes neutres spécifiées par le Traité de la Quadruple Alliance, pouvoit rencontrer quelque obstacle qui auroit pu avoir des suites capables de troubler la tranquillité publique, L. M. Imperiale et Britanique, pour prévenir ces maux, ont pris des mesures par l'Article III. du Traité conclu à Vienne le 16. Mars de cette année, et par deux Déclarations qui y ont rapport, dont voici le contenu :

Ici sont inserez l'Article III. du Traité de Vienne du 16. Mars dernier, la Déclaration sur la Succession de Parme, celle sur l'Introduction des Garnisons Espagnoles dans la Toscane, & une specification des Engagemens du Traité de Seville, tirée des Articles IX. X. XI. XII. et XIII.

L'Article et les Déclarations susdits ayant été communiqué au Roy Catholique, et S. M. aiant trouvé qu'on y satisfaisoit pleinement, tant au desir qu'Elle avoit de mieux assurer à l'Infant Don Carlos la Succession éventuelle de Toscane, Parme et Plaisance, qu'aux Conventions faites entre Elle et S. M. Britannique, Elle a bien voulu

A v de

de son côté contribuer à tout ce qui peut servir à mieux assurer la tranquillité publique. Pour cet effet Leurs Majestez Imperiale, Catholique et Britannique ont donné leurs pleins pouvoirs, sçavoir, S. M. Imperiale au Prince Eugene de Savoye, au Comte de Zinzendorff, au Comte de Staremberg, au Comte de Kinigsegg; S. M. Catholique au Duc de Liria; et S. M. Britannique à M. Robinsons; lesquels après quelques Conférences, et l'échange de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des Articles suivans.

ARTICLE I. S. M. Catholique après un mutuel examen de l'Article III. du Traité du 16. Mars dernier, et des deux Déclarations en conséquence, dont la teneur est sur le point d'être exécutée, témoigne qu'Elle ne desire rien de plus, et déclare que ce Traité de Quadruple Alliance et celui de Vienne conclu le 7. Juin 1725. sont ici renouvellez et confirmez dans tous leurs Articles, clauses et conditions; excepté seulement en ce qui regarde le changement des Garnisons neutres en Espagnoles; dont on est convenu par le susdit Article III. et les Déclarations en conséquence, S. M. Catholique promet pour Elle et ses Héritiers et Successeurs d'accomplir tout ce qui est réglé dans lesdits Traitez.

II. L'Empereur et le Roy de la Grande Bretagne s'engagent avec le Roy Catholique, ses Héritiers et Successeurs, d'exécuter tout ce qui est stipulé par l'Article III. du Traité du 16. Mars dernier, et les deux Déclarations en conséquence; en faveur des Descendans mâles de la Reine d'Espagne, appeliez à la Succession de Toscane, Parme et Plaisance. L'Empereur et le Roy de la Grande-Bretagne, en acceptant le renouvellement de la Quadruple Alliance, et S. M. Impe-

riale

periale en acceptant de plus le renouvellement du Traité de Vienne du 7. Juin 1725. s'obligent envers le Roy d'Espagne à l'exécution de tous les engagements qu'ils renferment.

III. Tout ce qui a été arrêté jusqu'ici par le consentement réciproque et irrevocable des Parties contractantes servira de règle, soit qu'il s'agisse de l'introduction des Garnisons Espagnoles, ou de mettre, en cas de Succession ouverte, l'Infant Don Carlos en possession des Duchez de Parme et de Plaisance, de sorte néanmoins que le dernier cas arrivant, ledit Infant soit pleinement mis en possession desdus Duchez, sur le pied réglé dans les Lettres de l'Investiture éventuelle du 9. Décembre 1723.

IV. Comme tout ce qui a été stipulé en faveur de l'Infant Don Carlos par le cinquième Article de la Quadruple Alliance, par les Conventions faites à ce sujet entre Leurs Majestez Catholique et Britannique, et par le troisième Article du Traité du 16. Mars dernier, et les deux Déclarations en conséquence, a été communiqué aux Cours de Toscane et de Parme, et qu'il ne reste rien plus à desirer pour l'affermissement de la tranquillité publique, que de prévenir les obstacles qui pourroient retarder l'exécution des Engagemens dont les Parties contractantes sont convenues entre elles; Leurs Majestez Imperiale, Catholique et Britannique s'obligent d'employer leurs bons offices auprès du Grand Duc, aussi-tôt que ce Traité sera signé, afin de l'engager à consentir à l'introduction des Garnisons Espagnoles, et à tout ce qui est réglé par les Traitez, Conventions et Déclarations ci-dessus nommées, en faveur de la Postérité masculine de la Reine d'Espagne, à condition néanmoins que le consentement du Grand Duc.

I. vj.

Duc.

Duc avenant , tout ce qui vient d'être cité n'aura lieu qu'après l'échange des Ratifications respectives de ce Traité.

V. Les trois Parties contractantes déclarent , que n'ayant rien plus à cœur que de voir le Grand Duc consentir à toutes les mesures prises par le Traité ci-dessus mentionné , tant pour sa Dignité et son repos , que pour celui de ses Sujets et la sûreté de ses Etats , promettent et s'obligent entre Elles et envers le Grand Duc , de remplir et garantir toutes les susdites dispositions.

V. L. Les Parties contractantes ont trouvé nécessaire pour le repos public d'inviter le Grand Duc de la manière la plus engageante à accéder au présent Traité , &c.

Article séparé et secret.

Quoique l'on n'ait rappelé au commencement de ce Traité que les Engagemens pris autrefois par les Rois d'Espagne et d'Angleterre sur l'introduction des Garnisons Espagnoles , il a été néanmoins convenu entre les Parties qui ont fait ce présent Traité , qu'à l'égard des autres Engagemens représentés séparément à l'Empereur , et qui sont annexés au présent Article ; la teneur de l'Article III. du Traité du 16. Mars dernier , et des deux Déclarations en conséquence aura lieu , comme si cette partie secrète d'Engagement étoit inserée mot à mot au commencement de ce Traité.

Cette Partie secrète des Engagemens entre Leurs Majestez Catholique & Britannique, concerne les Garnisons Espagnoles. dans les Places de Toscane & de Parme ; le serment qu'elles prêteront pour la sûreté, la conservation & la
remise

SEPTEMBRE. 1731. 2253

remise desdites Places, afin de ne préjudicier en rien aux Droits de l'Infant Don Carlos. On y est convenu que dans les Places où elles seront réparties, les Troupes des Possesseurs seront de deux tiers moindres que celles de S. M. Catholique; que les Morts & déserteurs seront librement remplacés, & que faute de pouvoir obtenir lesdits arrangemens, les Parties contractantes les feront exécuter par la force, S. M. Catholique s'obligeant d'entretenir & de payer lesdites Troupes.

Dans un autre Article secret et séparé, il est dit, que si après les deux mois énoncés pour requérir le consentement du Grand Duc à toutes les dispositions ci-dessus, il paroisoit encore douteux de l'obtenir; S. M. Imperiale ne s'opposera en aucune façon à l'effectuation pleine et entière de tous les Engagemens pris entre L. M. Catholique et Britannique, rapportez ci-dessus. dans l'Article secret et séparé, et exhibez à l'Empereur, et expliquez par la Déclaration entre l'Espagne et l'Angleterre sur lesdites Garnisons Espagnoles.

GRANDE-BRETAGNE.

LEs Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont reçu avis que le fameux Pyrate Angrie avoit pris le *Guillaume*, Vaisseau Marchand appartenant aux Negocians Anglois de Bombay, et qu'il en avoit massacré tout l'équipage.

On mande de Londres, que le 31. Août les Comédiens du nouveau Theatre du Marché au Foin, ayant commencé la Représentation d'une Comédie intitulée *Harle-Tramée*, ou *Nouvelle*

254 MERCURE DE FRANCE

de la Terre Australe inconnue, les Connétables interrompirent & dispersèrent les Acteurs.

Le même jour au soir, on conduisit dans les prisons de la Savoye deux Soldats qui étant en faction à Windsor, y avoient chanté des chansons séditieuses contre la personne du Roy.

Le 6. de mois, le Chevalier Robert Walpool dit aux Ministres Etrangers qui dînoient chez lui à Hamptoncourt, que l'Infant Don Carlos n'iroit qu'au Printemps prochain en Italie; mais qu'on y conduiroit cette année les 6000. Espagnols qui doivent être distribuez dans les Duchez de Toscane, de Parme et de Plaisance.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales se préparent à envoyer 4. Vaisseaux à la Chine, 3. à Bengale, 3. au Fort de Saint George, 1. à Saint Helene et à Benccolen, 2. à Mocha, et 2. à Bombay.

Le 13. l'Anniversaire du grand Incendie de la Ville de Londres arrivé en 1666. et qui consuma 13200. maisons, fut célébré avec la solennité accoutumée. Le Lord Maire, les Aldermans et les Sheriffs allerent à cette occasion à l'Eglise Cathedrale de S. Paul entendre le Sermon du Docteur Hawkins.

HOLLANDE ET PAYS-BAS. I

Les Etats de Hollande et de Westfise ayant approuvé le Projet qui leur a été communiqué touchant l'accession des Etats Generaux au Traité de Vienne du 16. Mars dernier, on a envoyé ce Projet dans les autres Provinces pour avoir leur approbation.

Les Lettres de Bruxelles portent, que l'Archiduchesse Gouvernante a vu donné l'Abbaye de Tronchiens.

Tronchines, Ordre de Premontré, près de la Ville de Gand, au P. Pierre de Caesmaecker, Religieux de cette Abbaye, et que les Religieux de l'Abbaye de Stravelo avoient élu le 16. le Pere Massin, Religieux de cette Abbaye, qui est fils d'un Marchand de la Ville de Verviers. Ces Religieux étoient dans l'usage depuis 150. ans de n'élire qu'un Seigneur étranger, parce que cette Abbaye donne le rang de Prince de l'Empire.

On apprend par ces Lettres qu'on équipe actuellement les deux Vaisseaux que la Compagnie d'Ostende a permission d'envoyer pour la dernière fois aux Indes Orientales, suivant le Traité de Vienne du 16. Mars; l'un est de 500. tonneaux, et l'autre de 600.



MORTS, NAISSANCES,
des Pays Etrangers.

LE 18. du mois dernier Don Alderave Cýba Duc de Massa et de Carrara, mourut âgé de 41. ans. On écrit de Florence qu'il avoit nommé le Cardinal Cibo son frere, pour prendre soin de son Duché jusqu'au mariage de sa fille unique avec le fils du Duc de Bovina.

- Le 8. de ce mois le sieur Eaton mourut à Londres âgé de 107. ans, ayant toujours joui d'une parfaite santé et conservé son bon sens et sa vigueur jusqu'aux deux dernières années de sa vie, qu'il étoit tombé en enfance.

Le 14. de ce mois, la Marquise de Gavre d'Ayseau, accoucha à Bruxelles d'un fils. qui fut baptisé le soir dans la Chapelle du Palais, par l'Abbé de

2256 MERCURE DE FRANCE
de Caubergue, et tenu sur les Fonts par le Duc de
Lorraine et par l'Archiduchesse Gouvernante,
qui le nommerent *François Joseph Rase Leo-
pold Croix.*



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, on célébra
avec les cérémonies accoutumées,
dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S.
Denis, le Service solennel qui s'y fait
tous les ans pour le repos de l'Ame du
feu Roi Louis XIV. L'Evêque de Laval
officia pontificalement : le Duc du Maine,
le Prince de Dombes, le Comte d'Eu et
le Comte de Toulouse y assisterent,
ainsi que plusieurs Seigneurs de la Cour.

Le Roi a accordé au Duc de la Tre-
moille, l'un des premiers Gentilhommes
de la Chambre, l'agrément du Regi-
ment de Champagne, dont le Chevalier
de Tessé, qui en étoit Colonel, a donné
sa démission, et le Regiment d'Infanterie
qu'avoit le Duc de la Tremoille, a été
accordé au fils aîné du Comte de Tessé,
premier Ecuyer de la Reine.

L.

SEPTEMBRE. 1731. 2257

Le 27. du mois dernier , 34. Esclaves François , rachetez à Constantinople par les Peres Mathurins, de l'Ordre de la Ste. Trinité , débarquerent à Marseille pour se rendre à Paris , et de-là en leurs Pays.

Les autres députez du même Ordre , sont partis pour Cadix , pour traiter aussi de la rançon des François , détenus au Royaume de Maroc. .

On écrit de Marseille , qu'il y étoit arrivé un accident bien triste. Il y avoit plus dedeux ans que le Capitaine Grason en étoit sorti avec son Vaisseau pour la côte de Guinée , et on étoit fort en peine sur son sujet , lorsqu'on apprit enfin le 29. Août qu'il venoit d'arriver aux Isles de Marseille , fort content de son expédition qui a eû tout le succès possible. C'est la coutume quand les Bâtimens entrent dans la Baye , de saluer le Fort de Nôtre-Dame de la Garde. En rendant ce salut un des Canons creva , tua le Capitaine avec deux hommes de son équipage , et blessa le Capitaine en second. Une heure après , le Vaisseau entra dans le Port.

Le 8 Sept. Fête de la *Nat. de la Vierge*, il y eût Concert spirituel au Château des Tuilleries. On y chanta le Motet *Lauda*
Fe-

2258 MERCURE DE FRANCE
Jerusalem , de l'Abbé Gaveau , qui est un excellent morceau de Musique. La Demoiselle Petitpas chanta seule un petit Motet nouveau du Sieur Le Maire , qui fût très-goûté , de même qu'un autre à deux voix , chanté par les Demoiselles Lenner , de la Musique du Roy , et Petitpas ; et après plusieurs Pieces de symphonie , exécutées avec tout autant de vivacité que de précision , le Concert fut terminé par le *Confitemini* , Motet de M. de Lalande.

Le Roy a accordé l'agrément de la Charge de Président à Mortier , vacante par la mort de Mr. de Maisons , à Mr. Talon , Avocat Général du Parlement , et Sa Majesté a donné la Charge d'Avocat General à Mr. Joly de Fleury , Fils aîné du Procureur Général.

Le 16. le Duc de S. Aignan , Chevalier des Ordres du Roy , et son Ambassadeur à Rome , prit congé de Sa Majesté pour s'y rendre. Il partira dans les premiers jours d'Octobre par Marseille , où ses Galeres qui doivent le passer à Civitavechia , sont prêtes.

Le 19. après midy , le Roy fir auprès de la grande avenue du Château de Versailles ,

SEPTEMBRE. 1731. 2259

sailles , la revue du Regiment de Dragons d'Orleans , à la tête duquel étoit le Duc d'Orleans. Le Regiment défila et fit plusieurs mouvemens devant Sa Majesté, qui en parût très - contente , et il vint ensuite passer devant la Reine , qui étoit avec Monseigneur le Dauphin sur le Balcon de l'appartement des Princesses d'Orleans.

Le Roi Stanislas et la Reine son Epouse , qui sont venus *incognito* passer quelques jours à Versailles , avec la Reine leur fille , en partirent le 19. de ce mois pour retourner à Chambord. Pendant leur séjour à la Cour , le Roy les a vus plusieurs fois chez la Reine.

Le 25. la Lotterie de la Compagnie des Indes , établie pour le remboursement des Actions , fût tirée en la manière accoutumée à l'Hôtel de la Compagnie. La liste des Numeros gagnans des Actions et dixième d'Actions , qui doivent être remboursées , faisant en tout le nombre de 309. Actions et un dixième d'Action. Il y a un *Nota* sur la liste de ce mois , qui fait voir pourquoi on a été obligé de tirer un dixième d'Action de plus.

Au mois d'Août dernier , il y eût différents.

2260 MERCURE DE FRANCE
ferents Concerts chez la Reine. M. de
Blamont , Sur-Intendant de la Musique
du Roy , de Semestre , fit chanter à cha-
que Concert un Acte seulement de l'O-
pera de *Bellerophon* , à cause de la Prome-
nade. Les Demoiselles Courrasier , Bar-
bier et Roblin chanterent les principaux
Rôles , et les Sieurs Godonnerche , Dan-
gerville et Petillot , ceux du Roy , de
Bellerophon et d'*Amisodar*.

Le 3. Septembre , on chanta le Prolo-
gue et le premier Acte d'*Arys* , le Sieur
d'Angerville fit le Rôle du *Temps* dans
le Prologue , et celui d'*Idas* dans la Pie-
re. Le Sr. Petillot chanta le Rôle d'*Arys* ,
et la Dlle. Lenner celui de *Sangaride*.

Le 15 , on continua le même Opera
par le second et troisième Acte. La Dlle.
Antier chanta le Rôle de *Cybelle* , et le
Sr. Chassé celui de *Celenus* et du *Sommeil*.

La Dlle. Antier ayant infiniment brillé
dans ce Rôle , eût ensuite l'honneur
d'être présentée au Roy Stanislas , et à
la Reine son Epouse , qui la reçurent
avec une bonté distinguée , et lui mar-
querent leur satisfaction par les témoi-
gnages les plus gracieux.

Le 25 , le Comte Maffey , Ambassa-
deur Extr. du Roy de Sardaigne , eût
une

une Audience particulière du Roy , dans laquelle il prit congé de S. M. , étant conduit par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs , qui le conduisit ensuite à l'Audience de la Reine et à celle de Monseigneur le Dauphin , de Monseigneur le Duc d'Anjou et de Mesdames de France.

M. Jean Bouhier , nouvel Evêque de Dijon , fût sacré le Dimanche 16. de ce mois , par M. l'Archevêque de Paris dans la Chapelle de l'Archevêché , assisté des Ev. de S. Papoul et de Tarbes. Il prêta serment le 23. entre les mains de S. M.

Le Roi avoit demandé au Pape l'érection de cet Evêché , dès l'année 1723 , et y avoit nommé le même Abbé Bouhier , qui étoit Doyen de la Sainte Chapelle de Dijon. On a établi le Siege de cet Evêché dans l'Eglise Collegiale de S. Etienne de la même Ville ; et on lui a donné pour revenu les Manses Abbatiales de S. Etienne et de Bese.

Il s'est fait presque en même temps un autre établissement d'un autre genre dans la même Province de Bourgogne ; c'est l'érection d'un Chapitre dans l'Eglise Prieurale Nôtre - Dame de la Ville de Semur, Capitale du Pays d'Auxois, Diocèse

cèse d'Autun : comme cette Eglise est de Fondation Royale , et magnifiquement bâtie , le Roy en fit solliciter à Rome dès 1724. la sécularisation , et l'érection en Collegiale. Le Pape accorda la demande du Roy , au mois de Septembre de l'année passée ; et il en a fait expédier la Bulle le mois de Juin dernier.

Ce Chapitre doit être composé d'une Dignité de Doyen , d'un Personnat de Chantre , et de dix autres Prebendes Canoniales simples. Le Roy par son Brevet du 12. Octobre 1724. pour contribuer à la Dotation de ce nouveau Chapitre , a consenti à l'union du Prieuré de Bar , qui étoit de sa nomination , dans le même Diocèse d'Autun , à ladite Eglise , en se reservant la disposition du Personnat de Chantre , avec sa Prébende Canoniale , et de trois autres Prebendes Canoniales simples , dont Sa Majesté vient de disposer pour la première fois. Le Prieur de cette Eglise , D. N. *Maurel* , est fait par la Bulle , Doyen de ce nouveau Chapitre.

Voici le Mandement du Vicaire Général de Dijon , pour faire des Prières &c.

ANTOINE Bernard Gagne , Prêtre , Docteur en Théologie , Doyen de l'Eglise Cathédrale de S. Etienne de Dijon , Vicaire Général

SEPTEMBRE. 1741. 2263

ral et Official de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime *Jean Bonhier*, premier Evêque de Dijon ; Au Clergé Séculier et Régulier , et à tous les Fidèles de ce nouveau Diocèse : Salut en J. C. Nôtre-Seigneur.

C'est Dieu , Mes très-chers Freres , qui donne dans sa Miséricorde des Evêques selon son cœur , pour dispenser le Pain de vie et la Science du Salut ? C'est lui qui disposant des Thrônes et des Couronnes , place de sa main sur les premiers Sièges de l'Eglise ceux qu'il destine à conduire et à juger les Tribus d'Israël ; c'est sur eux que le Prince des Pasteurs se repose de la sûreté de son Troupeau ; ils sont le sel de la Terre qui n'éprouve point la corruption , mais qui en garantit ; la lumière du monde qui ne s'éteint point , mais qui forme le beau jour de la Foi au milieu des ténèbres de ce siècle , des Anges Tutélaires , des Esprits agissans , occupez de la sollicitude des Eglises. Le don d'un bon Pasteur, d'un Saint Evêque , est le plus riche présent de la magnificence du Seigneur , et la marque la plus sensible de sa protection sur un Peuple qu'il veut favoriser ; elle va vous éclairer , Mes Freres , cette lumière brillante , cette grace qui sera la source des bienfaits les plus signalez. Eglise naissante , vous êtes sur le point d'éprouver les complaisances de votre céleste Epoux ; il vous réservoir dans ses trésors un Evêque formé pour vous , comme vous venez d'être formés pour lui. Pontife pris d'entre vous , il est établi pour vous auprès de Dieu , en tout ce qui regarde son culte et la sanctification de vos âmes , il est le premier qui se présente à vous avec le titre et la tendresse d'un Pere ; puissiez-vous être reçus les premiers dans son sein avec l'amour et la docilité

cilité des Enfans ! Oüy , Mes Freres , nous le répétons avec une sainte joye , élevé qu'il est à l'Episcopat, par le choix d'un Roy plein de sagesse et de zele pour la Religion , qui s'est rendu sensible à nos vœux empressez et à nos justes desirs ; il est donné pour Père à la Patrie dont il tient la naissance , il en a fait la gloire et l'honneur dans les Dignitez qu'il a remplies ; il en va être l'édification et la félicité dans les travaux de l'Apостolat , qu'il entreprend pour elle ; mais pour consacrer par l'esprit de J. C. des sentimens fondez dans la Nature , et si justement meritez ; au même jour que nôtre Prélat doit s'incliner sous la main des Pontifes pour recevoir l'Onction sacrée , et la plénitude du Sacerdoce , prosternons-nous devant la Majesté toute-puissante , afin qu'elle répande sur lui les abondantes effusions de sa Grace. Que les cris du Troupeau soient portez avec les vœux du Pasteur jusqu'au Trône suprême ! Que la fumée de l'Encens et l'odeur du Sacrifice s'élèvent de l'Autel , et pénètrent les Cieux , pour attirer les dons qui font les saints Evêques , et les benedictions du Chef qui se répandent sur le corps auquel il préside ! Enfin , mettons-nous en état par les dispositions de nos cœurs , et par la ferveur de nos Prieres , de voir renouveler parmi nous ce qui se passa lorsque le Grand-Prêtre parût pour la première fois dans le Tabernacle , avec l'éclat et la splendeur du Vêtement Sacré , tel , dit l'Ecriture , qu'il n'y en avoit jamais eû de semblable en Majesté : *Sic pulchra non fuerunt antè ipsum talia ad originem*. Tout Israël étoit dans la terreur et le respect autour du Tabernacle , où Moïse lui-même n'osoit entrer : *Nec poterat Moyses ingredi tectum fœderis* ; tandis que l'Huile sainte couloit

devoit de la main du Prophète sur la tête du Pontife : *Fundens super caput Aaron unxis eum et consecravit* , et que du haut des Cieux , le Seigneur applaudissoit par des miracles à l'Onction de son Christ et à la Religion de son Peuple : *Operuit nubes Tabernaculum testimonii , et gloria Domini implevit illud.*

A ces Causes , après en avoir conféré avec nos Vénérables Freres les Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathédrale ; Nous ordonnons que le Dimanche seize Septembre , jour fixé pour la cérémonie du Sacre de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime *Jean Bouhier* , premier Evêque de Dijon , le Très-Saint Sacrement sera exposé au son de toutes les cloches dans toutes les Eglises de la Ville , exemptes ou non exemptes , depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir , et dans celles de la Campagne , pendant la Grand'Messe et les Vêpres seulement ; qu'on chantera pour l'exposition, @ *Salutaris Hostia* , &c. puis le Ps. 131. *Memento , Domine David.* le *Ps. Elegit eum Dominus &c.* et l'Oraison *pro electo Episcopo* ; qu'à l'heure convenable il sera célébré une Messe solennelle comme elle est marquée dans le Missel Romain , *In Anniversario Electionis seu Consecrationis Episcopi* , avec mémoire du Dimanche , ce qui sera observé dans toutes les Messes basses ; que le soir pour la Benediction , on chantera l'Hymne *Pange lingua* , le *Ps.* et l'Oraison du Très-Saint Sacrement , le *Rz. Posui adjutorium super potentem* , avec le *Gloria Patri &c.* le *Ps.* et l'Oraison comme cy-dessus , *Pro electo Episcopo* ; le Ps. XIX. *Exaudiat te Dominus* , avec la Collecte pour le Roy ; après la Benediction on chantera le *Te Deum* , suivi de deux Oraisons de

K la

2266. MERCURE DE FRANCE
la Sainte Trinité , et d'Actions de Graces au son
de toutes les Cloches , qui annonceront la veille
à midi et à sept heures du soir cette sainte Cé-
rémonie.

Nous invitons tous les Fidèles de s'unir aux
Ministres du Sanctuaire , dans les vœux et sacri-
fices qu'ils offriront , en se disposant eux-mê-
mes pour participer en ce jour à la Divine Eu-
charistie , qui est le lien sacré et le centre de l'u-
nion du Pasteur au Troupeau.

Conservons , mes très-chers Freres , une ré-
connoissance éternelle , et un respect sincere
pour cette Roche précieuse dont nous avons été
taillés , la sainte Eglise de Langres qui nous a
enfantés et nourris en J. C. Eglise si vénérable
par son antiquité , par ses titres , par tant de
saints Evêques qui l'ont gouvernée , et par l'il-
lustre Prélat qui occupe aujourd'hui le Siege

Et sera notre présent Mandement publié le
Dimanche précédent aux Prônes des Paroisses ,
et affiché aux Portes des Eglises. Donné à Dijon
sous notre seing , celui du Secrétaire de Monsei-
gneur l'Evêque , et le contrescel de ses armes ,
ce 6. Septembre 1731. *Gagne* , Vicaire Gene-
ral. *Mathieu* , Secrétaire.



MORTS, NAISSANCES, & Mariages.

LE 18. Août , *Philippe de Monchy* , Ecuyer ,
Conseiller-Secrétaire du Roy et ancien Fer-
mier General , mourut à Paris âgé de 89. ans.

La nommée *Claude Robert* , veuve d'*Antoine*
Ferret ,

SEPTEMBRE. 1731. 2267

Ferret, mourut à Bordeaux le 24. du mois dernier, âgée de 104. ans accomplis, étant née le 26. Juin 1627.

Le 26. Août, le sieur de Beaupré, Chevalier de S. Louis, Sergent Major du Regiment des Gardes Françaises, mourut à Paris âgé de 80. ans ou environ.

Marie de Brancas, épouse de Louis-Antoine de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, mourut à Paris le 27. du mois dernier, âgée de près de 80. ans: elle avoit été Dame d'Honneur de feuë Madame.

Dame Anne Diane Dauvet Desmaretz, Epouse de M. Adolphe-Charles de Romilly, Marquis de la Chesnelaye, Brigadier des Armées du Roy et Gouverneur des Ville et Château de Fougères, mourut le 31. du même mois, âgée d'environ 22. ans.

M. Jean Vittement, Sous-Précepteur du Roy, et ci-devant Lecteur des Enfans de France, mourut le même jour à Dormans en Champagne dans la 77. année de son âge.

Demoiselle Anne Audibert, fille majeure de Pierre Audibert, Ecuyer, Seigneur de Favas, et de Dame Cathérine Sire, décédée le 2. Septembre âgée de 68. ans.

M. François-Jean-Baptiste Petit de Villeneuve, Conseiller au Parlement, décédé le 5. Septembre âgé de 22. ans.

Paul-Jules Mazarin de Ruzé, Duc de Mazarin, de la Meilleraye et de Mayenne, Pair de France, Prince de Château Portien, Marquis de Chilly et de Lonjumeau, Comte de la Ferre, Marle, Ham, Ferret, Belfort, Thann, Altkirch et Rozoy, Baron de Parthenay, Saint Mexent et de Massy, Seigneur d'Yssenheim et de Delle,

K ij Gouverneur

Gouverneur des Villes et Citadelles de Port-Louis, Hennebion et Guymperlay en Bretagne, décédé le 7. Septembre 1731. âgé de 66. ans. Son corps fut transporté le 11. dans l'Eglise du College Mazarin, où il fut inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

Charles-Maurice le Pelletier, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Supérieur General des Seminaires de S. Sulpice, Abbé de S. Aubin d'Angers, mourut le 7. à Issy âgé de 65. ans. Il étoit frere du feu Premier President de ce nom, et fils du Ministre d'Etat.

M. Joachim Jehannot, Chevalier, Marquis de Bartillat, ancien Colonel de Cavalerie, Gouverneur, Capitaine, Châtelain de la Ville et Château de Montluçon en Bourbonnois, Seigneur de Lâge, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, décéda le 8. Septembre âgé de 55. ans ou environ.

Dame Marie-Françoise Guerignon, épouse de Jean Merlet, Ecuyer, Conseiller - Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France et de ses Finances, décédée le 12. Septembre 1731. âgée de 27. ans environ.

Jean-René de Longueil, Marquis de Maisons et de Poissy, President à Mortier du Parlement, et Académicien Honoraire de l'Académie Royale des Sciences, mourut à Paris le 13. de ce mois dans la 33^e. année de son âge. Il étoit veuf de N. . . . de Menars, et ne laisse qu'un fils âgé de six mois de son second mariage avec N. . . . Bauyn d'Angervilliers. Il avoit un fort beau Cabinet de Médailles et autres curiositez, et un Jardin de Botanique très-bien entretenu à son Château de Maisons, rempli de Plantes rares et singulieres.

François de Brilhac, Maréchal des Camps et Armées

SEPTEMBRE. 1731. 2269

Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, et Gouverneur de Thionville, mourut le 14.

Le 15. François Bouthillier de Chavigny, ancien Evêque de Troyes, Abbé de Sellicres et de Vauluysant, Ministre d'Etat au Conseil de la Régence, mourut à Paris, et inhumé à S. Côme, âgé de 89. ans accomplis.

Le même jour, D. Beatrix-Helene-Charlotte, née Comtesse de Roitembourg, Dame Chanoinesse de Rimeremont, mourut âgée de 32. ans.

André Potier de Novion, Marquis de Grignon, Commandeur des Ordres du Roy, dont il avoit été Secrétaire, mourut en son Château de Grignon le 22. âgé d'environ 72. ans. Au mois de Décembre 1723. le Roy l'avoit nommé Premier Président du Parlement, et il a exercé cette Charge jusqu'au mois de Septembre de l'année suivante qu'il demanda à S. M. la permission de se retirer.

D. Marie Peyrenc, Epouse d'Alexandre, Marquis de S. Quentin, Mestré de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Legers d'Anjou, accoucha le 23. Août de deux Filles, dont l'aînée fut nommée Louise-Marie par N. Peyrenc de S. Cyr, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roy, et par D. Hurault de S. Denis, Prieur de S. Jean d'Angely par procuration : et la seconde fut nommée Suzanne-Jeanne par N. Peyrenc son Ayeul, et par la Dame de Combescure.

D. Marie Louis-Adelaïde de Durey, Epouse d'Etienne Claude d'Aligre, Président du Parlement, accoucha le 27. Août d'une fille qui fut nommée Marie - Magdelaine par N. de Durey.

K iij de

de Meniere , Président en la seconde Chambre des Enquêtes , et par N. d'Aligre , Tante de l'Enfant.

D Marie-Renée de Gontault de Biron , Epouse de Charles-Leonor Colbert, Comte de Seignelay, Lieutenant General au Gouvernement de Berry , accoucha le 13. Septembre d'un fils , qui fut nommé Louis - Jean - Baptiste - Antonin par le Prince de Pons , représenté par le Comte de Marsan son Fils , et par la Duchesse de Biron.

D. Anne - Gabrielle le Veneur de Tillieres, Epouse d'Alexis-Magdelaine Rosalie , Comte de Châtillon , Chevalier des Ordres du Roy , Maréchal des Camps et Armées de S. M. Grand Bailly d'Aguenau , Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere , accoucha le 20. Septembre d'une Fille , qui fut ondoyée le lendemain par permission de M. l'Archevêque.

Louis de Brancas , Duc de Lauragais , Pair de France , Fils du Duc de Villars Brancas ; épousa le 27. Août D. Adelaïde Geneviève Felicité d'O , Fille du Marquis d'O.

Jean - Baptiste de Magontier , Seigneur de Laubanie , Marquis Dasirac , Capitaine dans le Regiment de Bourbonnois , épousa le 5. Septembre D. Elizabeth - Magdelaine Jacquier.

T A B L E.

P ieces Fugitives , <i>Ode sacrée.</i>	2051.
Lettre sur la sécheresse et la maladie des Bestiaux.	2053.
Epigramme.	2067.
Explication d'une Médaille singulière de Carausius.	2068.
Le Triomphe d'Amphitrite , <i>Cantate.</i>	2083.
Relation de la défaite des Natches , Sauvages de la Louisiane.	2086.
Epître à la Dlle Sallé.	2104.
Voyage dans les Etats de Bacchus &c.	2106.
Vers à M ^e . C * * *	2124.
Lettre sur la Musique.	2126.
Ode qui a remporté le prix du Palinode.	2146.
Réponse du P ^r . Romuald à M. le Monnier.	2150.
Enigmes et Logogryphes, &c.	2155.
Nouvelles Littéraires &c.	2157.
Histoire de l'Eglise de Vaison, &c.	2162.
Continuation de l'Art de Guillaume Homberd.	2163.
Serhos , Histoire ou Vie, &c.	2170.
Oeuvres de M. Dufresni.	2179.
Portrait de Mlle d'Angeville.	2191.
Monumens de la Monarchie François.	2193.
Vie de Guillaume Postel.	2195.
Prix proposez par les Académies de Bordeaux et de Marseille.	2196.
Difficulté Historique sur la Ville d'Evreux.	2198.
Lettre d'un Partisan du Système Typographique.	2199.
Buste du Cardinal de Polignac.	2210.
Spéctacles.	2213.
Mort du Sr. de la Thorillière &c.	2218.

L'Amante difficile , Comedie nouvelle.	2222.
Le je ne sçai quoy ? Comedie nouvelle.	2223.
Les Eveillez de Poissi et les petits Comediens.	
Autres Pieces nouvelles.	2227.
Nouvelles Etrangeres de Turquie et de Perse.	2234.
De Russie , Pologne , Allemagne.	2236.
D'Italie et d'Espagne.	2241.
Extrait du Traité d'Alliance entre l'Empereur , le Roy d'Espagne , &c.	2249.
D'Angleterre , Hollande et Pays-Bas.	2253.
Morts , Naissances des Pays Etrangers.	2255.
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2256.
Nouvel Evêque de Dijon , et Mandement &c.	2261.
Morts , Naissances , &c.	2266.

Errata d'Août.

P Age 1858. ligne derniere, aux pieds des , li-
sez aux pieds de tes.
P. 1046. l. 21. Coubeot , l. Couber.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2055. l. 10. n'interroissoit , l. n'in-
tercedoit.
Page 2203. l. 21. Romond , l. Remond.

La figure doit regarder la page 2075

L'Air Gravé la page 2144

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1731.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER;
 rue S. Jacques.
 L'AVEUVE PISSOT, Quay de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXI.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE générale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Étrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1731.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LA VIE CHAMPÊTRE.

O D E,

A M. Frion.



Eureux Frion, heureux qui, loin du
bruit des Villes,
Ainsi que les premiers Mortels,
Cultive les sillons fertiles,
Des héritages paternels.

Qu'il entende sonner la trompette éclatante,

A ij Son

2272 MERCURE DE FRANCE.

Son esprit n'est point agité ;
Loin des fureurs de la tourmente
Il n'en est point épouvanté.

De mes Concitoyens qu'éleve l'injustice
Je fréquenterois les Palais !
Vainement contre l'Artifice
J'userois ma vie en Procès :

Je me ris de quiconque y consume ses veilles ;
Pendant que je vois se lier
La Vigne qui charge mes Treilles
Au branchage du Peuplier.

Utilement oisif dans un séjour tranquille
J'aperçois mon fruit s'étouffer ;
J'en coupe une branche inutile
Qui me sert ensuite à greffer.

Dans une profitable et douce rêverie
Assis sur l'herbe du coteau
Je ne reconnois la prairie
Qu'en voyant mon nombreux Troupeau ;

Le chien , en poursuivant la chèvre bondissante ;
La ramene au jeune Chevreau ,

Auprès

Auprès de la Brebis paissante
Le Berger raporte l'Agneau.

Un essain de son miel a-t'il rempli mes Ruches
A l'entour j'allume des feux
L'Abeille sort , et dans mes Cruches
Coule son present douxereux.

Voyez-vous à la Terre une face riante ?
Que de fruits s'offrent à nos sens !
Semence , couche , greffe , plante ,
C'est l'Automne avec ses présents.

Qu'on reconnoisse ici le Dieu des Jardinages ;
Comment le louer dignement ?
Que deviendroient nos héritages
S'il n'y veilloit incessamment.

Seul , il peut éloigner parsa bonté Divine
De nos Vergers , de nos guereux
Ces hommes nez pour la rapine
Et les hôtes de nos Forêts.

J'ai toujours sous ce Chêne une retraite sombre
Contre les plus vives chaleurs ;
Et sa fraîcheur se joint à l'ombre

A rij Sur

Sur ce Gazon mêlé de fleurs.

L'Onde vive , en fuyant d'une source très-pure ;
S'y forme en differens ruisseaux ;
Je m'endors à son doux murmure
Charmé du concert des Oiseaux.

Hyver, par les Arrêts du Maître du Tonnerre ;
Sèche les fleurs , gele les eaux ;
Approche et dépouille la Terre
De ses ornemens les plus beaux.

L'on me verra braver les Neiges et les Glaces ;
Le Cor anime mes limiers ;
Et je vais courir sur leurs traces ,
Livrer la Guerre aux Sangliers.

Un Pastre industrieux voit un Lièvre timide
S'étrangler à ses trébuchets ;
L'autre trouve la grive avide
Embarassée en ses filets.

Ici mon Laboureur détele sous ma vôte
Les Boeufs lassés par l'aiguillon ,
Trainant sur le col la charue
Dont ils ont creusé le sillon.

Qui

Qui pourroit nous troubler dans cet aimable
azile

Le travail assidu du jour
Nous répond d'une nuit tranquille
Que n'ose interrompre l'Amour.

Si le Dieu de l'Hymen te présente une Epouse ,
Elle s'applique à soulager
Des travaux dont elle est jalouse
Et qu'elle ne peut partager.

Telle nous la voyons , FRION , dans ton ménage
D'un mot conduire ta maison ;
Qu'une telle femme , un fils sage
Font bien honneur à ta raison.

Ces Troupeaux mugissans sortent de la prairie ;
Phebus précipite ses pas ;
Près de sa compagne chérie
L'Epoux vient chercher le repas.

Lassé par la chaleur , on lui verse un breuvage
Que Bacchus a cuit sous ses yeux ;
Il n'aimeroit pas davantage
Le Nectar qu'Hebé sert aux Dieux.

A iiij N'a-

N'approchez point d'ici , magnifiques avides ,
 Qui dépouillez , pour un festin ,
 De Gibier les plaines humides ,
 Et tout l'Ibère de son Vin.

Si le Loup me surprend une Agnelle bélante ;
 Je joins l'Animal carnassier ;
 Je reprends la bête sanglante
 Et la fais cuire à mon foyer.

Je dois mes autres mets à mes couches utiles
 Mes huiles à mes oliviers ;
 Mes Vins à mes Treilles fertiles ;
 Et mes fruits à mes Espaliers.

C'est à peu près ainsi que dans ses chants lyriques ,

Horace , à l'aide d'Apollon ,
 Celebroit les plaisirs rustiques
 Près de l'onde du saint Vallon.

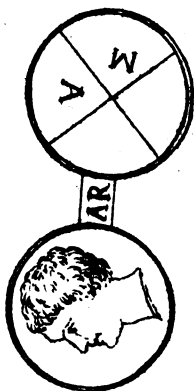
Mais , plus heureux FRON , que l'ami de Mécènes
 Si j'ai réussi dans mes Vers ;
 Je les dois moins à l'hypocréne
 Qu'aux agrémens de ton Villers.

L. C. D. N. D. M.

LET-

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.





*LETTRE écrite par M. D. L. R. à
M..... de l'Abbaye S. Victor de Mar-
seille , au sujet de deux Medailles an-
tiques.*

MONSIEUR,

La Médaille Romaine de grand Bronze que vous m'avez envoyée depuis peu , et qui a été deterrée dans nôtre Vignoble de S. Just , a bien son mérite. Si vous ne l'avez pas reconnue d'abord pour ce qu'elle est , je ne m'en étonne pas ; il auroit fallu la nettoyer et en rétablir , pour ainsi dire , la verité , obscurcie par les injures du temps , et par la qualité du lieu où ce monument est resté depuis tant de siècles. Quoi qu'il en soit , j'ai aisément connu , après quelque soin , que c'est une Medaille de l'Imperatrice Lucille , fille du sage Marc-Aurelle , et de Faustine la jeune , qui porta en dot à son Epoux l'Empire Romain , avec une mediocre vertu. Lucille épousa Luce Vere , associé à l'Empire avec son Beau-Pere.

Mais avant que de m'étendre davantage sur cette Médaille , je dois vous dire

A v que

que peu de jours avant que je l'eusse reçûe, M. Vergile de la Bastide, Gentilhomme de Languedoc, le même qui a fait depuis peu la découverte d'un beau reste de chemins des Romains, entre Beaucaire et Nismes, dont vous entendrez parler bien-tôt dans un * Memoire que je me dispose à publier, m'ayant apporté plusieurs Médailles qui ont été trouvées depuis peu en ce Pays-là, je fûs charmé de rencontrer dans ce nombre, une fort belle Médaille Grecque d'Argent, qui regarde la Ville de Marseille, différente de toutes celles de cette ancienne Ville, qui sont venues à ma connoissance : l'estime que j'en fais, ainsi que de la Médaille Romaine, qu'il vous a plu de m'envoyer presque en même temps, m'a engagé de faire graver l'une et l'autre, pour les exposer à vos yeux sur une même Planche, et d'en faire le sujet de cette Lettre. Par droit d'ancienneté, je commencerai par la Médaille Grecque, qui doit d'ailleurs nous intéresser plus particulièrement.

Elle est, comme je l'ai déjà dit, d'Argent, et presque de la grandeur de la gravure. On y voit d'un côté une très-

** Ce Memoire a depuis été imprimé dans le Mercure d'Août 1731. p. 1894.*

belle

belle Tête d'Homme , et sur le revers une espee de Sautoir , avec ces deux lettres M A commencement du nom de Marseille , ou de son Fondateur , qui se trouve quelquefois tout entier , quelquefois en diminutif , comme M A Σ Σ A , et M A dans les Médailles qui nous restent de cette Ville.

J'ay dit dans une Lettre imprimée dans le Mercure de Septembre 1722. tout ce qu'on peut observer au sujet des Médailles de Marseille , en fixant au nombre de 22. celles qui étoient venues à ma connoissance , ou que je possédois alors. J'ay même fait graver l'une des plus belles de ces dernières , et cette gravure se trouve dans le Mercure d'Avril 1723. page 689. Ainsi point de répétition sur les Médailles de Marseille en general , contentons - nous d'expliquer , s'il est possible , celle dont il s'agit ici , et qui est pour moy toute nouvelle.

La Tête d'Homme , parfaitement belle et bien conservée , qui paroît d'un côté , doit faire le principal objet de notre attention. Ce n'est ni la Tête de Jupiter , ni celle d'Apollon , Divinitez adorées dans Marseille Payenne ; nul symbole , nul attribut qui les désigne , comme elles sont désignées dans d'autres Mé-

A v j daillies

2280 MERCURE DE FRANCE
dailles de la même Ville. Ce n'est pas celle d'*Aristarcha* , Prêtresse de Diane , qui vint d'Ephese sur les côtes de la Gaule Narbonnoise avec les Chefs des Phocéens , Fondateurs de Marseille , et qui eût beaucoup de part à cette Fondation. On voit , si on en croit Goltzius , la Tête de cette Prêtresse , qui exerça à Marseille les mêmes fonctions qu'à Ephese , sur l'une des Medailles Marseilloises rapportées dans son Recueil , c'est la IX ; cette Tête a un certain air mâle qui n'est pas ordinaire aux Têtes de Femmes , et qui seule peut faire douter de la verité de l'application de Goltzius. La Tête au contraire , qui paroît sur nôtre Medaille n'a rien d'ambigu ; les moins éclairés la prendront d'abord pour celle d'un homme ; elle est d'ailleurs toute differente de celles que Goltzius a gravées lui-même d'après les Originaux qu'il dit avoir vûs au nombre de dix.

Pour moi , après avoir examiné la chose avec quelque attention , je crois ne rien risquer , en pensant que c'est ici la Tête d'un des Fondateurs de Marseille. Justin en nomme deux , Furius et Peranus , qui n'ont pas les mêmes noms dans Athenée ; plusieurs bons Auteurs tiennent d'ailleurs que les Phocéens d'Ionie

nie ont fait deux voyages sur les côtes du Pays des Saliens , où ils bâtirent enfin la Ville dont nous parlons.

Selon Plutarque , dans la vie de Solon , le Chef de la première expedition , ou pour me servir de ses termes , bien entendus , le premier Fondateur de Marseille avoit nom *Μασαλίας* qui donna sans doute son nom à la nouvelle Ville , et en ce cas , toutes les autres étymologies qu'on a données jusqu'ici du nom de Marseille , tombent d'elles-mêmes , elles paroissent aussi pour la plus part bien forcées.

Je repete , Monsieur , que Plutarque bien entendu , fait *Μασαλίας* le premier Fondateur de Marseille ; car je n'ignore pas que quelques Traducteurs Latins , suivis par Amiot , et par M. Dacier , font de ce même nom celui de la Ville fondée. M. de Ruffi le Pere s'est déclaré pour le sentiment contraire , qu'il appuye d'une judicieuse Critique sur le Passage de Plutarque , rapporté en entier dans la première édition (1642.) de son Histoire de Marseille. Xilander , bon critique et bon Traducteur , avoit pensé la même chose en traduisant l'endroit en question *ὡς καὶ Μασαλίας πρῶτος* parut *Massilias Massilia Autor* ; à quoi je puis ajouter l'autorité d'Isidore de Seville , qui

2282 MERCURE DE FRANCE
qui reconnoît que Marseille a pris son
nom de celui du General des Phocéens.

C'est donc à ce premier Fondateur que
j'attribuerois volontiers nôtre Medaille ,
et toutes les raisons de convenance me
paroissent favoriser cette opinion. Quant
à Furius et à Peranus , qui après le témoi-
gnage de Justin &c. peuvent aussi passer
pour Fondateurs de Marseille , on ne
sçauroit guere , au sentiment des meil-
leurs Critiques , les admettre en cette
qualité , que posterieurement et plus
d'un demi-siècle après la premiere fonda-
tion , faite , selon le témoignage d'un
Auteur respectable , tel que Plutarque ,
par *Μαυαλίης*. Ces seconds Chefs ne peu-
vent en ce cas être considerez que comme
les Ampliateurs du premier établissement
des Phocéens , qu'ils ont , sans doute , per-
fectionné et fini.

Il est donc à croire que dans le temps
de Marseille Grecque et florissante , les
descendants des Phocéens qui l'avoient
bâtie , en frappant des Medailles avec les
Têtes de Jupiter , d'Apollon , de Diane,
&c. pour marquer leur pieté et leur culte
particulier envers ces Divinitez , n'oublic-
rent pas d'en fraper aussi pour immorta-
liser la mémoire du Fondateur , qui avoit
donné son nom et la premiete forme à
une

une Ville , devenuë depuis également puissante et celebre.

Les lettres M A qui paroissent sur le revers de la Medaille en question , peuvent fort bien être le commencement du nom de ce premier Fondateur , et faire ici un surcroît de preuves : elles peuvent être aussi le diminutif de ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ qu'on trouve ordinairement sur les Medailles Marseilloises , ce qui est presque la même chose. A l'égard de l'espece de sautoir qui est sur nôtre revers , c'est un mystere d'antiquité que personne n'est , selon moi , en état d'éclaircir aujourd'hui ; Caprice ou Marque du Monetaire, et tout ce qu'il plaira d'imaginer là-dessus , paroîtra toujours hazardé aux personnes sensées.

C'est un autre mystere non moins impénétrable , et qui semble exiger plus d'attention , que parmi les grandes découvertes qu'on a faites , et celles qu'on fait tous les jours , en fait de Monumens Antiques , et sur-tout de Medailles , on n'en ait point encore trouvé de frappées en cette Ville au nom de quelque Empereur , depuis qu'elle tomba sous la puissance des Romains , comme on en voit de presque toutes les Villes Grecques d'origine , qui comme Marseille , furent

sou-

2284. MERCURE DE FRANCE
soumises à l'Empire Romain. M. de
Ruffy, copié là-dessus par le P. Guesnay ,
dans ses Annales Latines de Marseille ,
a prétendu le contraire ; mais il ne rap-
porte ni Monuments , ni aucune autre
sorte de preuve.

Je laisse à ceux de nos sçavans Compa-
triotés , qui , comme je l'apprens , ont
entrepris de travailler à une nouvelle
Histoire de Marseille , le soin d'éclaircir
ce point d'Antiquité , et de rapporter le
plus qu'il leur sera possible , de Medailles
de cette Ville , en n'oubliant pas de les
faire mieux graver que ne le sont celles
que Mrs. de Ruffy ont empruntées de
Goltzius ou d'ailleurs , et en donnant de
ces Medailles des explications plus exactes
et plus étendues : et ce n'est pas la seule
chose en quoi ces Messieurs seront obli-
gez de reformer , d'éclaircir , d'ajouter
dans la nouvelle Histoire.

Pour ne point sortir de mon sujet , et
pour ny rien ômettre , il est bon que je
donne ici un avis , qui épargnera une
erreur de fait à ceux qui traiteront dans
la suite le même sujet , en prenant pour
une découverte une véritable méprise ou
l'effet de la préoccupation d'un Sçavant de
réputation , sçavoir , M. Baudelot de
Dairval ; qui dans un petit livre de 96.
pages

pages , imprimé à Paris en 1698. chez Aubouin et Clousier , intitulé , *Reponse à M. G..... où l'on examine plusieurs questions d'Antiquité &c.* nous donne à la tête de son Ecrit plusieurs Medailles gravées , dont la dernière de son cabinet a été , selon lui , frappée à Marseille pour l'Empereur Posthume.

Cette Medaille est de grand Bronze ; on y voit d'un côté une Tête d'Empereur couronnée de Laurier , avec une Inscription au tour , luë par M. Baudelot. **ΑΥΓΑΑΤΙ. Π. ΕΤΥΜΟCCEΒΑCΤΕΥCΕΒ** Au revers est une Sirenne ou Figure de Femme , dont le bas se termine en Poisson , pour Legende **ΜΑCCAΛΙΗΤΩΝ** selon le même Antiquaire , avec cette époque **ΛΩΙΖ. Anno 817.** qu'il assure aussi s'y trouver, quoique dit-il , elle n'ait pas été découverte d'abord. Je dis que c'est M. Baudelot qui assure tout cela : mais je puis assurer à mon tour , que tout cela est très-gratuitement avancé et uniquement fondé sur une imagination , séduite par l'attrait de posséder une Medaille unique et encore inconnue à tous les Antiquaires , une Medaille , dis-je , frappée à Marseille au visage d'un Empereur Romain. Mes Garands là-dessus sont des Antiquaires du premier ordre qui ont

2286 MERCURE DE FRANCE
ont vû avant moy cette Medaille , à la
tête desquels je dois mettre M. Galland ,
à qui M. Baudelot adresse sa lettre. Ces
connoisseurs ont tous jugé qu'il étoit d'a-
bord très-incertain que la Medaille fût
de Posthume ; M. Galland la croyoit
d'Antonin Pie , et qu'au surplus de quel-
que Empereur qu'elle soit , à moins d'une
prévention extraordinaire , on n'y voyoit
pas plus de caracteres Grecs que de ca-
racteres Romains , tant la Medaille étoit
fruste et méconnoissable aux yeux les
plus clair-voyans.

Ainsi encore une fois , tout ce que M.
B. a étalé d'érudition , ou employé de sa-
gacité pour soutenir son idée , tout ce
que le sçavant P. Pezron , Abbé de la
Charmoye , qui n'avoit pas vû la Piece ,
a ajouté du sien dans une * Lettre écrite
à notre Académicien , où ce Pere s'ef-
force de faire quadrer l'Epoque préten-
duë L. **ΩIZ** , ou l'Année 817. d'une se-
conde Fondation de Marseille , avec l'an
265 de J. C. temps auquel Posthume re-
gnoit dans les Gaules &c. tout cela , dis-
je , en y joignant encore , si l'on veut ,
l'habileté du Graveur Ettinger , dont le
talent à faire revivre les Medailles , est ici

* Cette Lettre est imprimée dans le même
livre , p. 77.

expe-

expressement vanté par M. de Dairval , n'operera jamais rien de certain en faveur de celle dont il est ici question , à l'égard de Marseille ; et il sera toujours vrai de dire que jusqu'à present , malgré tant d'heureuses découvertes , faites depuis près d'un siècle que la recherche et l'étude des Medailles sont en si grande vogue , il ne s'est point encore trouvé de Medaille frappée à Marseille pour un Empereur Romain : il ne sera pas moins vrai que nous ne devons rien admettre d'incertain et de douteux pour illustrer nôtre Histoire. Marseille se passera bien d'un tel ornement. Il faut donc convenir que M. B. s'est trompé , il n'avoit pas alors toutes les lumieres qu'il a acquises depuis. C'étoit long - temps avant son entrée à l'Académie , dont il a été un sujet des plus distinguez.

Je laisse , comme je l'ay déjà dit , à mes illustres Compatriotes , Membres de la nouvelle Académie , chargez de travailler à l'Histoire de notre Ville , le soin d'approfondir la singularité dont je viens de parler , et d'en découvrir , s'il est possible , la veritable cause ; ce soin est digne de leurs recherches. Je les avertis encore , en finissant , de ne point se laisser ébloüir sur ce sujet par l'autorité du

R.

R. P. Hardouin , reclamée ici , et alléguée en vain par M. B. pag. 75. de son livre. Ce Pere , quelque habileté qu'il eût d'ailleurs , a trop donné dans des idées extraordinaires , et manifestement chimeriques sur le fait de plusieurs Medailles , pour être crû dans celui dont il s'agit ici.

Qui pourra , par exemple , se persuader sur sa garantie que ces quatre lettres DMKV qu'on trouve sur le revers d'une Medaille par lui rapportée de Maximien Hercule , marquent que cette Medaille fût frappée à Marseille ? Il est vrai que ce Prince , poursuivi par Constantin , s'y réfugia ; le Héros Chrétien , dont votre Abbaye porte le nom , lui doit la gloire de son martyre. Mais cette retraite ne prouve rien ; au contraire , comme elle fût faite dans le temps de l'entiere décadence des affaires de Maximien , il y a tout lieu de présumer , contre la pensée de M. B. qu'il ne s'occupait point à y faire battre de la Monnoye , et que les Marseillois ne songerent pas non plus à frapper des Medailles en l'honneur d'un Prince infortuné , qui pensa envelopper Marseille dans son malheur , et qui ne tarda gueres , après la prise de la Ville par Constantin , à finir tragiquement ses jours.

jours. Mais en voilà assés sur le sujet de notre Medaille Grecque.

Venons à la Medaille Romaine que vous venez de m'envoyer , elle ne nous occupera pas si long-temps ; je vous ay déjà dit qu'elle est de l'Imperatrice Lucille , Fille de Marc-Antonin , et de Faustine la jeune , laquelle , après une disgrâce éclatante , et un événement extraordinaire dont le recit est ici inutile , épousa l'Empereur Luce - Vere. On voit d'un côté sa Tête avec cette Legende , LUCILLÆ AVG. ANTONINI AVG. F. et sur le revers une figure de Femme assise , tenant d'une main une Fleur , et sur l'autre bras un petit enfant emmailloté avec cette Inscription , JUNONI LUCINÆ. A l'Exergue S. C.

C'est ce revers qui fait , selon moi , la singularité de votre Médaille , car en general , les Médailles de cette Imperatrice ne sont pas rares. M. Vaillant n'en marque que trois d'une grande rareté parmi celles de grand Bronze , j'ai tout lieu de croire qu'on peut joindre la nôtre à ce petit nombre , et que ce fameux Antiquaire avoit vû un revers tout semblable ; c'est celle dont il parle * p. 94. art. 2.

* *Numismata Imperat. Romanorum &c. vol. 4. Paris 1692.*

Mais

Mais il falloit que la Médaille qu'il a vûë fût bien fruste et bien usée par le temps, ce qui ne permettoit pas , sans doute , d'en bien lire l'inscription ; car au lieu de JUNONI LUCILLÆ , M. Vaillant a imprimé JUNONI REGINÆ. Il n'a pas non plus distingué ce que la figure de Femme portoit sur son bras. Au surplus c'est à peu près la même chose : la Femme est assise et tient une Fleur d'une main comme sur notre revers.

En supposant même que je me trompe dans ma conjecture , et qu'il n'y ait point eû de méprise ou d'omission du côté de M. Vaillant , notre Medaille , par rapport à son revers , aura toujours sa rareté et son mérite. Lucille y est représentée symboliquement sous la figure et le nom de JUNON LUCINE : excès de flatterie de la part des Romains , qui doubloient , pour ainsi dire , la Divinité dans une même Personne , de quoy il y a plus d'un exemple , et cela pour égaler leur Imperatrice à la premiere des Déesses , et pour la considerer en même temps comme une autre Lucine , Déesse de la Fecondité &c. ce qui joint au Simbole de l'Enfant emmailloté , présageoit , sans doute , que Lucille donneroit bien - tôt un successeur à l'Empire. Il se peut faire aussi ,

aussi , et je le croirois plus volontiers , que cette Imperatrice fût déjà Mere lorsque notre Medaille a été frappée , et en ce cas c'étoit pour marquer cet heureux événement , et pour célébrer la fécondité de Lucille ; la Fleur qu'elle tient à la main désigneroit l'attente du Peuple Romain , qui avoit lieu d'esperer encore d'autres fruits de cette fécondité.

Ce que je viens de vous dire de la Fécondité , arrivée ou attenduë de Lucille , se confirme non-seulement par un Medaillon de cette Imperatrice , décrit ainsi par Vaillant , p. 210. du même livre , d'un côté sa Tête avec la même Légende que sur la notre , et au revers Lucille assise , tenant dans ses bras un petit Enfant , mais encore par une Medaille d'Argent , de Lucille , rapportée dans le 2. vol. du même Auteur , pag. 187. au revers de laquelle est encore une figure de Femme assise , tenant entre ses bras un petit Enfant , un autre Enfant est debout devant elle et pour Légende FOECUNDITAS AUGUSTÆ. C'est ainsi que les Auteurs du revers de la Medaille , présentée au Roy , le premier jour de cette année 1731. en ont usé très-à-propos pour désigner la continuation de l'heureuse fécondité de la Reine par la naissance du
Duc

2292 MERCURE DE FRANCE
Duc d'Anjou. La France assise et caractérisée par ses Symboles , tient sur un bras le Prince nouveau né enveloppé de Langes , et le Dauphin de l'autre main debout entre ses genoux , ce qui marque le bon goût et la capacité de ces Auteurs. Cette Medaille est gravée dans le Mercure de Mars p. 574.

Je voudrois bien , au reste , pour la rareté du fait , que parmi les Medailles que vous m'annoncez , et que vous avez reçues depuis peu pour moy de Syrie , il se trouvât la Medaille Grecque de Lucille dont je vais parler : cela n'est pas impossible. M. Baudelot a marqué dans son Catalogue des Medailles Imperiales , que les Medailles Grecques de cette Imperatrice sont communes : ce qui n'est pas tout-à-fait exact , puisqu'il y en a quelques-unes de singulieres et de fort rares en ce genre-là : telle est , par exemple , celle qui est gravée dans le *Selecta Numismata antiqua* de P. Seguin , Doyen

* Ce Catalogue est dans le 2. T. de l'Utilité des Voyages , p. 345. dernière Edit. 1727 , faite après la mort de M. Baudelot , qui auroit rendu un si bon Livre parfait en corrigeant quelques méprises en petit nombre , et en suppleant à plusieurs omissions. On n'y verroit pas non plus les fautes qui viennent des Editeurs denuez de la capacité de M. B.

de

OCTOBRE. 1731. 2293

de S. Germain de l'Auxerrois , p. 158.

Cette Medaille est d'Argent , on y voit d'un côté la Tête de Lucille coëffée plus galamment qu'ailleurs , avec cette Légende ΔΟΥΚΙΑΔΑ ΣΕΒΑΚΤΗ. et sur le revers la même Princesse assise et représentée sous la figure de Cérés , tenant d'une main des Epis, et de l'autre un flambeau , avec cette Inscription ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΑΝΝΟC ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟC qui indique et qui confirme un point d'Histoire considérable. C'est *Mannus* , Roy des Arabes, qui a fait frapper cette Medaille. Il étoit Fils ou Neveu et Successeur du Roy de même nom , dont il est parlé dans Dion, L. 68. qui regnoit sur les Arabes, Habitans du Pays situé au-delà de l'Euphrate , entre la grande Armenie et l'Osrhoëne , lequel devint suspect à Trajan , dans son expédition contre les Parthes , par une manœuvre marquée dans cette Histoire.

C'est le successeur de ce Prince , qui plus avisé et plus politique que lui , non-seulement se ménagea beaucoup avec les Romains , mais qui affecta de les aimer , jusqu'à prendre le titre de ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟC qui est expressement marqué dans cette Medaille Grecque de Lucille. Elle fût frappée par les ordres de ce Roy , vray-

B sem-

2124 **MERCURE DE FRANCE**
semblablement dans le temps que Luce Vere , son epoux et elle séjournoient à Antioche , Ville peu éloignée des Etats du Monarque Arabe , et que l'Armée Romaine , sous le commandement de A. Cassius , agissoit contre les Parthes. Que ce Prince eût le même nom de *Mannus* , que celui qui regnoit sous Trajan , l'usage constant de tous les Rois voisins de la Syrie , qui portoit tous un même nom , le prouve , la Medaille dont je viens de parler le confirme.

M. Seguin , en parlant de cette Medaille , a marqué par ces paroles le cas qu'il en faisoit , *Rarior mihi videtur hic Nummus , tum quia Græcus , tum quia Regis Barbari nomen minus notum profertur*. Ajoutant que Savot , qui a écrit sur la rareté des Medailles antiques , a mis au nombre des plus rares les Medailles Imperiales Grecques d'Argent. Ce que Seguin dit avoir souvent éprouvé , sur-tout à l'égard des Medailles d'Imperatrices.

M. Vaillant , qui n'a dit que quelques mots sur la Medaille en question , ajoute , après avoir renvoyé au livre de M. Seguin , *Hic Nummus eximia raritatis et elegantie habetur*. Et ce n'est point trop dire. Il croit , au reste , que c'est l'Empereur L. Vere lui-même , qui , à la priere de
Mannus

OCTOBRE. 1731. 2295

Mannus , lui accorda ce titre d'*Ami des Romains* , et que ce fût pour en marquer sa reconnoissance , et pour faire sa Cour à l'Empereur , que ce Prince Arabe fit frapper une Medaille où ce titre est expressement marqué.

Quoiqu'il en soit, ne vous lassez point, Monsieur , de m'envoyer de pareils Monumens, on en trouve tous les jours de singuliers , et qñ ont échapé à la recherche de ceux qui nous ont précédé dans cette étude , je vous rendrai bon compte de tout ce qui me viendra de curieux de votre part. Je suis ,

A Paris , le 15. Mars 1731.



SONNET ITALIEN,

Sur la Mort de M. de La Faye.

TRa quanti mai restiro umana spoglia,
Dallo Scita nevoso all'Indo adusto ,
Uom non vid' io di cotai pregi onusto
Calcar di Pindo la superba Soglia ?

Questi, che tanto ora la Senna addoglia,
Giungeva sì doto sì lo sì venusto :

B ij Egl

Egli unia colle Muse in spatio angusto,
Le Gratie a dir che che ragion ne invoglia,

Eran con Elio in dolce lor soggiorno,
Senno maturo con sapere accorto,
Umana cortesia, costume adorno.

Ogni modo gentile fra risorto
Solo con Lui, dell' età nostra a scorno;
Ahi Muse, ahi Gratie! il vostro *Faya* è morto!

L'Abbate Antonini.



AUTRE SONNET,

Sur le même sujet.

Sur le bord tenebreux, la Faye est descendu
Le Gout, l'Urbanité, la Raison délicate.
Tout ce qui distingua le Romain du Sarmate,
Contre le trait fatal rien ne l'a deffendu.

Muses, qu'il chérissoit, & qui l'avez perdu?
Du culte qu'on vous rend, si la douceur vous flatte,
Qu'en floges plaintifs tout le Parnasse éclate,
A sa memoire, hélas! ce tribut est bien dû.

Mais

Mais ne l'exigez point de ma douleur trop
tendre.

Que ne ferois-je pas pour honorer sa cendre ?
Souvent sur son Tombeau je veux jeter des fleurs

Pour ma triste amitié flatteuse et vaine amorcer !
Ma main, de les cueillir n'aura jamais la force ;
Et mon pouvoir ne va qu'à lui donner des pleurs.



LETTRE de Madame la Comtesse de...
à M. le Chevalier de... sur la Tragedie
d'Astrate.

JE vous avouë, Monsieur, que j'ai été
terriblement en colere contre le Pu-
blic et même contre vous, à la lecture
de votre dernière Lettre ; vous m'annon-
cez qu'on a ri à la représentation d'*As-
trate*, et loin de me l'annoncer comme
une injustice des plus criantes, vous ne
rougissez pas d'ajouter que vous n'avez
pas pû vous empêcher d'y rire, comme
les autres, sur tout au second Acte, où il
s'agit de l'Anneau Royal, qu'il a plû à
l'Aristarque François de tourner en ridi-
cule par ce Vers : *Sur tout l'Anneau Royal
que semble bien trouvé.* Vous auriez été

B iij un

un peu plus en garde contre votre envie de rire, si vous eussiez considéré que Despreaux met ces Vers ironiques dans la bouche d'un Campagnard, par un reste de pudeur qui l'empêche d'adopter un sentiment si peu sensé. Ce n'est pas que je prétende ici justifier cet implacable Auteur; il a bien pu penser lui-même ce qu'il fait dire à un autre, puisqu'il a osé avancer dans une autre Satyre.

Et quand je veux citer un Auteur sans défaut,
La raison dit Virgile, et la rime Quinault.

En vain Despreaux a chanté la Palinode, quand il s'y est vu forcé par la gloire que Quinault s'étoit acquise par tant d'autres Ouvrages; le Public, je veux dire, un certain Public malin; la Tourbe, pour mieux m'expliquer, a persisté à croire qu'Astrate étoit une Tragédie très-risible, et n'a pas voulu renoncer au droit de rire à ses Représentations. Pour moi, Monsieur, qui ai un peu plus de vanité que vous, j'ai trop de soin de ma gloire pour me confondre dans la foule; et j'ai toujours regardé Astrate comme une Pièce que nos plus grands Dramatiques ne desavoueroient pas. Despreaux a beau faire dire aux Interlocuteurs de son repas ridicule, que chaque Acte de cette

Tragédie

Tragedie est une Piece entiere, l'action y est si peu chargée que j'entreprends de vous la retracer en aussi peu de mots qu'on puisse réduire la plus simple : voici de quoi il s'agit.

L'action théatrale se passe dans le Palais d'*Elise*, Reine de Tyr. Le Trône où elle est assise a été usurpé par son Pere sur *Adraste*, qui en étoit le véritable possesseur. Ce funeste heritage l'a réduite à faire périr ce Roy détrôné et deux de ses enfans ; un troisième est échappé au fer meurtrier ; voilà ce qui s'est passé avant l'Action théatrale, et qui, comme vous le voyez, ne doit pas faire une pro- tase trop chargée. Passons au nœud de la Piece. *Elise* aime *Astrate*, crû fils de *Sichée*, ses Sujets souffrent impatiemment qu'une femme regne sur eux ; elle veut leur donner un Roy, & croit ne pouvoir mieux faire que de choisir un Prince qui par sa valeur a soutenu le Trône où l'usurpation l'a placée ; elle fait part de son dessein à *Sichée*, qui tâche de l'en détourner par des raisons de politique ; il ne peut lui découvrir la véritable, la voici : *Astrate* qui passe pour son fils, est celui des trois fils du véritable Roy, échappé au fer meurtrier. *Elise* ayant annoncé à *Astrate* que le

B iiij choix

2300 **MERCURE DE FRANCE**
choix qu'elle va faire d'un Epoux tombe
sur lui ; et leur amour étant réciproque ,
Sichée , qui est à la tête d'une conspira-
tion prête à vanger la mort du véritable
Roy , et à rétablir sur le Trône usurpé ,
le reste précieux de la Famille Royale ,
fait entendre à son prétendu fils , qu'il
ne doit pas accepter une place qu'il ne
pourroit long-temps conserver contre
une révolte qui est sur le point d'éclatter.
Astrate croit le rassurer contre ce peril
en lui annonçant que la conspiration est
découverte , et en lui nommant trois des
conjurez ; Sichée plus allarmé qu'aupa-
ravant , et voyant qu'Astrate veut aller
tout découvrir à la Reine , ne peut mieux
l'arrêter qu'en se faisant connoître à lui
pour Chef de la conspiration. Quel com-
bat entre l'Amour et la Nature ! Astrate
croit enfin les accorder tous deux , en
obtenant de la Reine une Amnistie ge-
nerale ; il l'obtient en effet , Sichée n'a
rien à craindre pour ses jours , non-plus
que pour ceux de ses amis ; Elise de-
mande seulement qu'on lui livre ce
dernier fils du vrai Roy , en faveur du-
quel on conspire ; c'est alors que Sichée
ne pouvant plus differer de le faire con-
noître , montre des Tablettes à *Adraste* ,
dans lesquelles ces Vers sont tracez :
c'est

OCTOBRE. 1731. 2301
C'est le vrai Roy qui parle dans ces Tablettes.

Le plus jeune de mes trois fils ,
Echappe aux cruels Ennemis ,
Dont sur moi l'injustice éclatte ;
Et quand il sera temps de découvrir son sort ,
Ou pour rompre mes fers ou pour vanger ma
mort ;
Sichée en est crû pere , et son nom est Astrate.

Voilà , Monsieur , le nœud de la Piece ;
en voici le dénoüement. La conspiration
éclatte malgré le nouveau Roy , à qui
Sichée n'a point laissé les Tablettes qui
peuvent seules le faire reconnoître ; il
combat lui-même contre ceux qui n'ont
pris les armes que pour lui ; on le desarme ;
on lui donne des Gardes ; il a beau
dire à ses Sujets qu'il est leur Roy ; on
croit que l'Amour lui dicte ce langage ;
Elise craignant que cet amour ne coûte
enfin la vie à ce cher Prince , attente sur
ses propres jours ; elle vient mourir à ses
yeux , empoisonnée.

Vous ne manquerez pas , Monsieur ,
de m'accuser de supercherie , parce que
je retranche l'épisode d'*Agenor* , pour
vous faire paroître l'action plus simple ;
mais cet Episode n'a lieu dans la Piece

B v que

que pendant les deux premiers Actes, et l'Auteur auroit bien pû s'en passer; j'avoie même qu'il n'en auroit que mieux fait; nous n'aurions pas vû cet Anneau Royal qui a excité des ris dans un sujet uniquement destiné à faire verser des larmes; je conviens avec vous que c'est un deffaut, mais trouvez bon aussi que je cherche à le justifier autant qu'il me sera possible.

Quand j'avoie que l'Anneau Royal est un deffaut, je ne conviens pas qu'il le soit jusqu'à être risible; en effet si l'on y rit, ce n'est que par le coup sur coup qu'il produit. Ainsi Despreaux n'a pas rencontré juste quand il a fait dire à son Campagnard : *Sur tout l'Anneau Royal, &c.* Cet Auteur atrabilaire auroit dû se souvenir qu'Alexandre le Grand, fit Perdicas depositaire de son autorité par un Anneau qu'il lui remit entre les mains; Quinault n'est donc ni risible ni blâmable, d'employer le même signe d'autorité dans sa Piece; je dis bien plus, Elise ne remet cette marque de toute-puissance à Agenor, que par des motifs très-sensés, soit de reconnoissance, soit de défiance. Agenor lui a parû très-soumis quand elle lui a fait entendre qu'elle vouloit faire un Roy, indépendamment de la loi que son

son pere lui avoit imposée : voici comme il s'explique dans le second Acte.

J'ai de subir vos loix un double engagement ;
C'est peu d'être Sujet, je suis encore Amant, &c.
Je ne vous dis plus rien , Madame , et vais attendre ,

L'Arrêt que sur mon sort il vous plaira de rendre , &c.

Elise est si touchée d'une si parfaite résignation, qu'elle dit à sa Confidente :

Par quelle injuste loy ,
Ne lui dois-je plus rien quand il fait tout pour moi ?

Corisbe me croit-elle une ame si farouche ,
Qu'une belle action n'ait plus rien qui me touche ?
Et que l'excès d'amour d'un Prince si soumis ,
N'ait pas des droits plus forts que ceux qu'il m'a remis ?

Voilà , Monsieur , le motif de reconnaissance ; passons au motif de défiance ; c'est toujours Elise qui parle :

J'ai peine toutefois , quoique je me figure ,
De croire dans le Prince une vertu si pure ,
Et de ne soupçonner d'aucun déguisement ,
L'excès étudié d'un si beau sentiment.

Que peut-elle faire de plus sensé , en
B vj parlant

parlant de ces deux principes , que de récompenser Agenor , s'il est sincere , ou de le punir , s'il ne l'est pas ? voici comment elle en agit avec lui ; elle commence par lui déclarer qu'elle aime Adraste , comme Agenor le dit lui-même , parlant à son Rival dans le commencement du troisiéme Acte ; voici ses propres mots :

Après m'avoir loüé d'avoir cédé mes droits ,
En mettant dans mes mains cet Anneau de nos
Rois ,

La Reine avec adresse a sçu me faire entendre ,
Que son cœur à vos feux s'étoit laissé surprendre , &c. . . .

Mais qu'elle avoit voulu du moins pour recon-
noître ,

La generosité que j'avois fait paroître ,

Et pour rendre pour moi son refus moins hon-
teux ,

Que ce fût de ma main que vous fussiez heureux ;

Qu'elle ne doutoit point qu'après cette priere ,

Ma générosité ne se montrât entiere.

Voilà donc le premier motif rempli : l'abus qu'Adraste fait du pouvoir remis entre ses mains , justifie la punition que la Reine en va faire ; à peine a-t'elle appris qu'il veut faire arrêter Adraste , qu'elle l'envoye arrêter lui-même. Qu'y a-t'il de

de plus juste et de plus consequent ? La soumission est récompensée , la dissimulation est punie ; Agenor est précipité du faite de la grandeur , Astrate est élevé au comble du bonheur ; et c'est ce coup sur-coup de peripetie qui fait rire les Spectateurs , sans qu'ils s'apperçoivent eux-mêmes de quoi ils rient.

Ne riez-vous pas vous-même , Monsieur , de ce que je viens d'avancer ? Non ; ce n'est pas l'Anneau Royal qui fait rire , n'en déplaise à Despreaux , c'est ce passage subit du Trône à la prison , et du dernier malheur au bonheur suprême ; on est ravi de voir Agenor mortifié ; on ne l'est pas moins de voir Astrate heureux ; les ris ne sont pas toujours des marques de moquerie , ou du moins dans cette occasion les rieurs ne sont pas pour Agenor.

En effet , Monsieur , vous n'avez qu'à vous rappeler le personnage qu'il vient de jouer dans la Scene précédente , pour convenir qu'il a justement mérité les moqueries du Parterre ; après avoir avoué à Astrate qu'il est aimé et que la Reine ne lui a mis l'Anneau Royal entre les mains que pour en user genereusement ; il lui dit d'un ton de voix insultant :

Mon

2306 MERCURE DE FRANCE

Mon cœur ne peut former une plus noble envie ;
 A cet illustre effort la gloire me convie ;
 La générosité m'y fait voir mille appas ;
 Mais l'Amour plus puissant ne me le permet
 pas , &c.

Que voulez-vous ? chacun a sa façon d'aimer , &c.
 Vous aimez en Héros ; pour moi , je le confesse ,
 Le Ciel m'a fait un cœur capable de faiblesse ;
 Mais je n'en rougis point et jusqu'à ce jour ,
 La faiblesse jamais n'a fait honte à l'Amour , &c.
 Laissez-moi les douceurs qui me sont accordées ,
 Et jouissez en paix de vos belles idées.

Tandis qu'un nœud sacré , propice à mes sou-
 haits ,

Va mettre entre mes bras la Reine et ses attraits ,
 Que sans m'embarrasser d'un scrupule inutile ,
 J'en vais être à vos yeux le possesseur tranquille ,
 Et vais enfin au gré de mes transports pressants ,
 M'assurer d'être heureux sur la foi de mes sens.
 Pour vous en consoler , songez qu'au fond de
 l'ame ,

La Reine , avec regret , s'arrache à votre flâme , &c.
 J'y veux bien consentir ; un reste d'amitié ,
 M'oblige à voir encor vos maux avec pitié ,
 Et sûr d'un bien solide , il ne me coûte guère ,
 De vous abandonner un bien imaginaire ;
 Ainsi chacun de nous se tiendra satisfait ;
 Vous , de vous croire heureux , moi , de l'être en
 effet.

OCTOBRE. 1731. 2307

Ajoûtez à cela, Monsieur, la lâcheté avec laquelle Agenor refuse le défi que lui fait Astrate; en faut-il davantage pour exciter le Spectateur à rire de le voir puni, comme il l'a mérité?

Ce n'est pas que j'approuve le caractère que Quinault lui donne; il pouvoit le rendre odieux, sans le rendre mauvais-plaisant, et sans l'ériger en Marquis ridicule de Comédie; mais il a mis assez de noblesse dans tout le reste de sa Tragédie, pour faire voir de quoi il est capable quand il veut s'en donner la peine. Il est temps de passer à des choses plus dignes de noire attention; et qu'une Apologie dont il n'a pas besoin, fasse place à des éloges si bien mérités. En effet Monsieur, quoi de plus délicat que la Scene où la Reine enhardit Astrate à lui parler de son amour, fondée sur cette maxime:

Je sçais qu'à notre Sexe il sied bien d'ordinaire,
De laisser aux Amans les premiers pas à faire,
De tenir avec soin tout notre amour caché,
D'attendre que l'aveu nous en soit arraché,
De ne parler qu'après d'extrêmes violences;
Mais je regne, et le Trône a d'autres bienséances;
Et quand jusqu'à ce rang notre Sexe est monté,
Il doit être au-dessus de la timidité:

Astrate

2308 MERCURE DE FRANCE

Astrate est mon Sujet, et la toute-puissance,
L'engage aux mêmes loix dont elle me dispense ;
Quelqu'ardeur qui l'emporte, il doit se retenir,
C'est à moi de descendre et de le prévenir,
De l'aider à s'ouvrir, &c. l'y servir de guide ;
Jusques-là, c'est à lui d'aimer d'un feu timide ;
D'encoher tout l'éclat, &c. pour le mettre au jour,
D'attendre qu'il m'ait plu d'enhardir son amour.

N'est-ce pas là aimer en Reine ? voici
comment Elise s'y prend pour enhardir
son sujet à lui parler de son amour.

Cessons de feindre, Astrate ; on veut me faire
croire,
Qu'oubliant tout devoir, séduit par trop de gloire,
Vous avez jusqu'à moi secrètement osé ;

Astrate voulant se justifier, elle lui
ferme la bouche par ces mots :

Il n'est besoin ici que de me bien entendre ;
Avant que de répondre examinez-vous bien,
Voyez si votre cœur ne s'accuse de rien,
S'il ne se sent pour moi rien d'un peu téméraire,
Rien qui passe l'ardeur d'un sujet ordinaire, &c.

La douceur avec laquelle la Reine in-
vite Astrate à faire cet examen, l'en-
hardit à être sincère ; voici comme il
s'explique et s'excuse en même temps.
D'un

D'un crime si charmant mon cœur insatiable ,
 En voudroit s'il pouvoit. être. encor plus coupable ,
 Et , si je l'ose dire , aime mieux consentir ,
 A tout votre courroux qu'au moindre repentir ,
 Lorsque par un transport dont on n'est plus le
 maître ,
 On devient téméraire , on ne sçauroit trop l'être ;
 Et dès qu'on a pu mettre un feu coupable au jour ,
 C'est l'excès qui peut seul justifier l'amour.

Le reste pour le prochain Mercure.



IDILLE,

*En forme de Ritournelle, sur une absence.
 Par M^{lle} de Malcrais de la Vigne ,
 du Croisic en Bretagne.*

IRis , éloigné de tes yeux ,
 Mon triste cœur toujours soupire ;
 Il n'est rien qui puisse en ces lieux ,
 Calmer mon douloureux martire.
 Le jour et la nuit je te voi ,
 Je languis dans l'impatience ;
 Mais , hélas ! à ton tour te souvient-il de moi ;
 Iris , charmante Iris , pendant ma longue ab-
 sence !



Un

2310 MERCURE DE FRANCE

Un Ruissseau par un long détour ,
Vient trouver sa chere Prairie.
Ses flots jaloux lui font l'amour ,
Ils baisent sa rive fleurie.
Tout m'excite à garder ma foi ,
Tout semble affermir ma constance ;
Mais , hélas , à ton tour te souvient-il de moi ,
Iris, charmante Iris, pendant ma longue absence ?



Quand je vois le Moineau baulant ,
Avec sa petite Maîtresse ,
Fretiller , volant , revolant ,
Finir pour commencer sans cesse ;
Mon ame qui s'épanche en toi ,
Sent une double défaillance ;
Mais , hélas , à ton tour te souvient-il de moi ;
Iris, charmante Iris, pendant ma longue absence ?



L'autre jour le Berger Lucas ,
Couché sur la verte fougere ,
Tenoit à l'écart dans ses bras ,
Sa jeune et picquante Bergere ;
Il lui vola je ne sçai quoi ,
Je meurs de plaisir , quand j'y pense ;
Mais , hélas , à ton tour te souvient-il de moi ,
Iris, charmante Iris, pendant ma longue absence ?



OCTOBRE. 1738. 231

Où m'emporte une folle erreur ?
Que dis-je ? ma raison s'égare ,
C'est pour un autre que ton cœur ,
Peut-être aujourd'hui se déclare ,
Mon Rival soumis à ta loi ,
Se voit aimé par préférence :

Non, tu n'as point pensé le moindre instant à
moi ,

Iris , volage Iris , pendant ma longue absence.



O D E

*À M. Houdart de la Motte. Par M^{me} de
Malcraix de la Vigne , du Croisic
en Bretagne.*

GRand et fameux la Motte , Aigle
Rapide dont l'œil noblement auda-
cieux , va défier les regards mêmes du
brûlant Père de la lumière , soutien le
vol timide d'un foible Tiercelet , et vien
d'un coup de ton aîle secourable le pous-
ser avec toi jusqu'au dévorant séjour du
feu.



Je pars , je quitte la Terre bourbeuse ;
je traverse , je fends les immenses Cam-
pagnes

1312 **MERCURE DE FRANCE**
pagnes de l'air ; la violence qui m'em-
porte me fait perdre haleine : quel bras
puissant m'arrête audessus du double som-
met de la docte Montagne ? Un merveil-
leux Spectacle s'y dévoile à mes yeux
enchantez. La majestueuse Melpomene ,
la vive et galante Polhymnie, la tête pan-
chée et flecissant devant toi un genou
respectueux , te rendent des hommages
qui te comblent d'honneur.



Comme l'indomptable Hercule purgen
autrefois l'étable infecté du riche et su-
perbe Augias , ainsi tes travaux innom-
brables ont purgé notre Poésie affreuse-
ment accablée sous le joug tyrannique
de la Rime : tu l'as tirée de la prison ob-
scure et étroite dans laquelle, plongée de-
puis si long - temps , elle pousoit des
plaintes aussi touchantes que steriles ; ta
main laborieuse a brisé ses entraves cruel-
les , et dégagée du poids honteux de ses
chaînes , elle respire l'air tranquille et se-
rain de la liberté désirée depuis tant de
siècles.



Je te vois aujourd'hui , harmonieuse
Progeniture de l'aimable Souverain de
l'Helicon , je te vois , ô divine Poésie,
te

te promener çà et là librement avec les Charites qui dansent et folatrent autour de toi, en te faisant cent caresses naïves.



Leurs blonds cheveux voltigent négligemment épars sur leurs épaules blanches à la fois et vermeilles, semblables à de l'ivoire qu'une femme de Carie teint en pourpre; ennemies de la gêne, elles ont jetté loin d'elles leurs chaussures de drap d'or, et sautent si légèrement sur l'émail de la riante Prairie, qu'à peines'apperçoit-on qu'elles ayent des pieds.



Toi-même, ô Poësie, toi-même toute échevelée, tu t'es dé faite de l'embarras ajusté de ta coëffure précieuse. Tes doigts délicats ne paroissent plus enchaînez dans des cercles de diamans, et tu dédaignes la pompeuse parure de tes brasselets tissus avec un art admirable.



La Prose qui s'avance a le port d'une Reine; elle te tend les bras, t'embrasse, t'appelle sa sœur, et te jurant une amitié éternelle, te serre avec tant de force qu'il semble que vous ne fassiez plus que

3314 **MERCURE DE FRANCE**
le même corps. Les Coquillages dorez
attachez aux Rochers limoneux , la Vi-
gne flexible , mariée à l'Ormeau qui l'ap-
puye , ne sont pas liez par des nœuds plus
étroits que ceux qui vous unissent main-
tenant ensemble.



Un ris modeste et gracieux s'échap-
pant de tes levres entr'ouvertes , fait
éclatter sur ton visage les étincelles d'une
joye inalterable , l'éclat part des yeux
flamboyants. Et tu réponds à la Prose
par tous les témoignages d'une fidélité
réciproque : Ciel ! que l'air aisé dont tu
marches , t'a renduë différente de ce que
tu étois autrefois ?



Chante à jamais ta liberté recouvrée ;
chante la pénible défaite de la Rime or-
gueilleuse qui t'a détenuë dans les fers ;
mais celebre sur tout par des productions
plus durables que le Marbre et le Bronze,
l'Invincible la Mort , et fais pleuvoir les
Lauriers et les Roses sur la tête de ton
valeuroux Libérateur.



Lui seul s'est armé pour ta défense et
les

les traits qu'ont lancez des bras de Géants,
se sont émoussés sur sa poitrine invul-
nérable. Il paroît, il combat, il frappe,
il foudroie. C'est Tancrede qui fait mor-
dre la poudre à Clotinde; c'est Renaud
qui triomphe d'Armide et des vaillants
et nombreux Chevaliers qui devoient au
prix du sang de ce Héros, acheter à
l'envi le cœur de cette Héroïne inhumaine.



Tes yeux ternis se chargent de pleurs;
ô Rime malheureuse, la honte fait pâlir
tes joies amaigries; une sueur froide
coule de tous tes membres qui paroissent
pétrifiés, mais tout à coup la douleur se
changeant en rage, tes derniers soupirs
sont d'horribles blasphêmes.



Tes Strophes gravement Philosophi-
ques, ô prudent la Motte, ô Poète sa-
gement sublime; nous avoient toujours
présagé ton penchant insurmontable pour
ta chère Prose; et qu'il viendrait un jour
où tu prendrais le Casque et la Cuirasse
pour lui conquérir l'Empire absolu de
notre Langue renommée de l'un à l'autre
Hémisphère.

Mais

316 MERCURE DE FRANCE

Mais Ciel ! qu'apperçois-je encore !
quelle foule de ravissans objets frappe
à l'instant mes avides regards ! l'Ombre
glorieuse du sçavant Poète à qui sept Vil-
les se disputèrent l'honneur d'avoir don-
né la naissance ; l'Ombre non moins ce-
lebre de celui qui a porté jusqu'aux nuës
le nom de Mantouë ; l'Ombre rivale des
deux autres , cette Ombre dont le Gode-
froy et l'Aminte ont illustré la moderne
Italie , toutes trois te donnent de pures
marques d'une amitié non suspecte.



Je les entends qui par les expressions
les plus vives , te prient de briser la me-
sure inutile de leurs Vers , d'écarter loin
de leur stile ces nombres ridiculement
reguliers , qui ne repetent que les mêmes
sons à l'oreille fatiguée ; et par le moyen
dont tu es l'Inventeur de prêter à leur
Poésie cette même beauté dont tu viens
d'enrichir la nôtre.



Continuë , ô genereux Vainqueur de
la Rime , moissonne à plein poing les
précieuses Javelles des Lauriers immor-
tels , chemine à pas hardis au Temple
rayonnant de la gloire , en dépit de tes
Rivaux

OCTOBRE. 1731. 2317.

Rivaux consternez. Cours y suspendre
les dépouilles que tu leur a arrachées,
encore souillées d'une poussiere honora-
ble, et qu'eux-mêmes se trouvent enfin
forcez de couronner ton front triom-
phant de leurs propres mains.

*****:~:~:~*****

A. M. M. D. M.

*En lui envoyant pour Bouquet une petite
Figure de la Renommée : c'est la
Renommée qui parle.*

J'Ay porté votre nom en cent climats divers;
Les Muses l'ont souvent redit dans leurs Concerts;
Et je vais aujourd'hui célébrer votre Fête;
Ma Trompette pour vous forme de nouveaux airs,
Et de mes Lauriers toujours verts,
Puissai-je encor long-temps couronner votre tête,
Pour le bonheur de vos amis,
Vivez, sçavant M **, vivez comblé de gloire,
Autant que vivront vos Ecrits,
Placez par Apollon au Temple de Memoire.

L'Abbé Pency de Neuville.

Ce 20. Août.

C R E

::***:***:***:***:***:***:***

*REMARQUES de M. Gaullier , sur la
Censure portée contre lui dans la vingt-
huitième Lettre du Nouvelliste du Par-
nasse.*

LE grand Critique qui enfante toutes les semaines une feuille d'impression in-douze, de caractère moyen, a jugé à propos de parler ainsi de la methode de M. Lefevre, que j'ai fait réimprimer avec des Notes : *L'infatigable M. Gaullier, dit-il, Professeur au College du Plessis, a publié une Methode pour l'étude des humanitez. C'est un Grammairien fecond, qui, suivant toutes les apparences, regalerà encore ses Ecoliers d'un bon nombre de Volumes. Je ne sçai si cette-multiplication est nécessaire. Il me semble que le grand nombre de Regles accable plus l'Esprit qu'il ne le soulage.*

M. Gaullier n'est pas si infatigable ny si fecond en Grammaires que le Nouvelliste l'est en Nouvelles, ou plutôt en Censure et en Satyre. Depuis 1716, que parut sa premiere Methode, il n'a fait imprimer que cinq petites parties des Regles pour la Langue Latine et la Françoisse avec un Abregé de la Grammaire Françoisse.

te , et des Regles de Poétique , tirées d'Aristote , d'Horace , de Despreaux et d'autres célèbres Auteurs , tant anciens que modernes. Les cinq autres Volumes de M. Gaullier sont , non des Volumes de Regles , mais des Auteurs Grecs et Latins notés à l'usage des Classes. Tous douze ont été approuvés par une , et six par deux Conclusions de l'Université , en 1716. et en la présente Année 1731. honneur qui n'avoit été fait à personne avant lui , que je sçache , et qu'un ou deux seulement ont reçu après lui.

Quant aux sept Volumes de Regles , ce n'est qu'un abrégé et un choix de ce que nous avons de plus excellent en ce genre , je veux dire , des Méthodes de Port-Royal , de la Grammaire Française de l'Abbé Regnier-Desmarais. Mais comme M. Gaullier ne regale point ses Eco-liers de Regles de Poétique qui sont au-dessus de leur portée , ni de versification française , ni de plusieurs autres choses qu'il leur fait passer dans ses livres , comme les Declinaisons et les Conjugaisons , les Préfaces , les Combinaisons des Verbes ; ces 7. Volumes se réduisent à six , qui tous ensemble ne font pas plus de cinq cent pages. Et même M. Gaullier connoissant un peu les différents goûts , pour ne pas dire les

C ij divers

23 10 MERCURE DE FRANCE
divers Caprices des hommes , il a réduit
à une Feuille d'impression de 24. pages
de petit caractere ; 1^o Le Rudiment et
la Syntaxe ; 2^o Les Préterits et Supins
qui en tiennent plus de 300. in 8^o. dans
Despautere , et plus de 350. aussi in 8^o.
dans Port-Royal. 3^o plus de 400. pages
de la Methode de Bretonneau ont aussi
été réduites à 26. : et 740 in 4^o. de la
Grammaire de M. l'Abbé Regnier - Des-
marais ont été abregés par lui d'abord en
52 pages de Petit-Romain , et puis en 24.
de Petit-Texte.

Comment le Nouvelliste peut-il donc
se plaindre de la multiplication de mes
Livres de Grammaire et des Regles , et
prophétiser que je regalerai encore mes
Ecoliers d'un grand nombre de Volumes ?
Quand on fait le Métier de Satirique ,
comme le fait le Nouvelliste , il faudroit
au moins être exempt des fautes qu'on
reprend dans les autres , et ne leur en re-
procher que de vraies. C'est ici tout le
contraire ; et il me paroît évident que ce-
lui qui de son autorité privée , s'est érigé
depuis six ou sept mois en Juge de tous
les Auteurs , manque lui-même ici de
Jugement.

*L'infatigable M. Gaullier , Professeur
au Collège du Plessis , a publié , dit-on , une
Methode pour les Humanitez.*

La

La Methode que M. Gaullier a publiée, n'est point de lui : elle est du celebre M. Le Fevre de Saumur , Pere de M^e Dacier. Elle n'est que de trois feüilles de Gros Romain , qui n'en valent pas une de Petit Texte. Les Notes de M. Gaullier , ne sont aussi que de trois Feüilles d'un caractere presque aussi gros. Qui pourra donc jamais penser qu'un homme qui est accoutumé à porter quatre heures et demie tous les jours le pesant fardeau d'une Classe , soit nommé infatigable à juste titre , pour avoir donné au Public six Feüilles de grosse Impression , dont il y en a la moitié qui n'est pas de lui ? Mais quelqu'un ne sera-t'il point tenté de croire , que le Nouvelliste , pour bien juger des Auteurs et de leurs ouvrages , porte l'exactitude jusqu'à ne pas lire en entier les titres des Livres , et à passer ce qui y est écrit en plus petit caractere : et que c'est là la vraie raison qui paroît lui faire attribuer à M. Gaullier , un ouvrage qui est de M. Le Fevre ?

Que si c'est à bon droit qu'on donne le nom d'*Infatigable* à M. Gaullier , pour avoir publié en un an un Livre de six feüilles , dont il n'y en a que trois de lui ; à combien plus forte raison doit-on le donner au Nouvelliste , qui , sans se fatiguer

2322 MERCURE DE FRANCE
tiquer , fatiguera tous les ans le Public
de 52. Feuilles d'impression , qui est au-
dessous de celle de la Methode de M. Le
Fevre , et des Notes de M. Gaullier.

C'est un *Grammairien second* , continué
le *Nouvelliste* , qui , suivant toutes les ap-
parences , reglera encore ses *Ecoliers* d'un
bon nombre de *Volumes*. Il me semble que
le *Nouvelliste* est à peu près du même
caractere que la Déesse qui préside aux
Nouvelles , je veux dire la *Renommée* ,
dont Virgile dit quelque part :

Tam ficti praviqve tenax quàm nuntia veri.

La difference qui me paroît être entre
elle et lui , c'est que cette Déesse publie
également la verité et la fausseté , et que
notre homme panche plus souvent du
côté de la fausseté , et verifie en sa per-
sonne d'une maniere qui lui est propre ;
ce qui est dit de l'homme en general ,
Omnis homo mendax.

Une autre difference qui ne me paroît
pas moins considerable , c'est que la Ré-
nommée ne nous annonce que le passé ,
et que le *Nouvelliste* se mêle de nous
prédire l'avenir , et s'érige en *Prophete*
de malheur , ou en diseur de mauvaises
avantures ; car ne peut-on pas donner ce
nom au régal d'un bon nombre de *Volu-*
mes

OCTOBRE. 1731. 2323
mes de Grammaire , qu'il pronostique à
mes Ecoliers ?

Mais encore sur quoi est fondée cette
nouvelle Prophetie ? Et comment peut-
elle avoir aucune apparence de verité ?
Si on juge de l'avenir par le passé, comme
la raison le veut , quelle apparence que
moi , qui , depuis 1719. que la cinquiè-
me partie des Regles a paruë , n'ai regalé
mes Ecoliers que du petit Volume de la
Grammaire Françoisse , je les regale dans
la suite d'un bon nombre de Volumes ?
Pour moi , si j'aimois à prophetiser , je
pourrois dire que le Nouvelliste est un
Critique second , qui , suivant toutes les
apparences , regalerà encore le Public
d'un bon nombre de Lettres. Il l'a pro-
mis ; il tient parole ; depuis sept mois ,
il nous a déjà servi 29. de ces Lettres :
c'est un gage presque sûr pour l'avenir ;
à moins que le Public ne persevere de plus
en plus à ne pas faire cas du régal qu'on
veut lui donner malgré lui.

*Je ne sçai , c'est le Nouvelliste qui par-
le , si cette multiplication est nécessaire. Il
me semble que le grand nombre de Regles
accable plus l'Esprit qu'il ne le soulage.*

Pour moi je crois sçavoir que la multi-
plication des Regles et des Volumes de
Grammaire , non-seulement n'est pas

Ciiij néces-

2324 MERCURE DE FRANCE
nécessaire , mais même est très-inutile
et très-préjudiciable. C'est pour cela que
j'ai tant abrégé les gros Volumes de Re-
gles , soit pour le Latin , soit pour le
Francois ; et que , comme je l'ai déjà
prouvé plus haut par les faits , je les ai
réduit d'abord à 100. ou 200. pages , puis
à une feüille de 24. Pages. C'est pour la
même raison que j'ai donné au Public
une nouvelle Edition de la petite Metho-
de de M. Le Fevre , afin d'empêcher , s'il
est possible , la multiplication des nou-
veaux systèmes pour le Latin , dont l'ex-
position et les préliminaires sont souvent
beaucoup plus longs et plus ennuyeux que
toutes les Regles , et d'étouffer dans leur
naissance un bon nombre d'insectes de la
basse littérature , qui fourmillent et pul-
lulent de tous côtés depuis quinze ou
vingt ans , et qui achevent de ruiner et
de désoler le Pays de la Grammaire , qui
de sa Nature est si peu riante et si peu
fertille.

Voilà ce que je crois sçavoir , et à quoi
est bonne la nouvelle édition du petit
ouvrage de M. Le Fevre. Ce que je ne sçai
pas , c'est si cette multiplication de Nou-
velles Littéraires est bien nécessaire , et
si elle n'accable et n'assomme pas plutôt
le Public qu'elle ne le soulage. Nous
avons

avons déjà tant d'autres ouvrages de cette espece , qui ont la vogue depuis tant d'années, sans parler des autres.

Il s'en faut bien que le Nouvelliste du Parnasse ait toutes les bonnes qualitez et tous les avantages des autres ouvrages Periodiques : premierement le titre en est trompeur. C'est un Nouvelliste qui n'apprend point de Nouvelles ; il ne se borne point au Parnasse , mais il descend du haut de cette Montagne , dans les Vallées les plus basses , d'où ensuite il s'écarte à droite et à gauche , et s'égare dans le pays de la Rethorique et de la Grammaire, qu'il ne connoît que très-imparfaitement , et des autres Arts liberaux. Le titre de Nouvelliste du Parnasse ne lui convient donc en aucune maniere , à moins qu'on ne veuille faire entendre par là qu'il prétend jouir du Privilege du Parnasse , c'est-à-dire , de feindre et de mentir , comme les Poëtes qui habitent cette Montagne.

Mais au lieu des Nouvelles du Parnasse qu'il nous promet , comme il juge des autres par lui-même , il croit que des Censures et des Satyres , même fausses , leur feront plus de plaisir. Il monte donc sur un Tribunal qu'il s'érige à lui-même , et de-là il prononce toujours avec har-

Cv dieuse ,

2326 **MERCURE DE FRANCE**
diessse , mais souvent sans modération et
sans équité , des Jugemens précipitez et
injustes contre tous ceux qui lui sont
bien superieurs en science et en autorité ;
contre les ROLLINS , les GIBERTS ,
les VOLTAIRES. Il faut donc lui ôter
son nom de *Nouvelliste du Parnasse* , qui
est faux , comme nous venons de le prou-
ver , et qui de plus ne donne pas de lui
une bonne idée , puisque Nouvelliste ne
se prend gueres qu'en mauvaise part ; et
lui donner le nom de *Censeur general de
la Republique des Lettres*.

On peut aussi dire de lui , ce que l'E-
criture dit d'Ismaël , Gen. 16. 12. Qu'il
leve la main contre tous , *Manus ejus
contra omnes* ; et ajouter que tous leve-
ront aussi la main contre lui ; *Et manus
omnium contra eum* ; à moins que le peu
de cas qu'on paroît faire de lui , ne le
fasse rentrer dans le néant dont il est
sorti depuis quelques mois.

Voilà une partie de ce que j'avois à ré-
pondre , pour défendre contre le Nou-
velliste Parnassien le peu de réputation
que je me suis acquise depuis 15. ou 20.
ans , qui m'est nécessaire pour continuer
ma Profession avec honneur , et que ce
Critique injuste veut , mais ne doit ni
ne pourra jamais m'ôter.

STAN-



STANCES,

Sur les Enigmes et les Logogryphes.

Auteurs malins , qui chaque mois
Mettez mon-Esprit à la gêne ,
Et me faites mordre les doigts ,
Je sens qu'il faut à cette fois
Que, pour coup d'essai de ma Veine,
Contre vous elle se déchaîne.

Sans doute un funeste Demon
Sous la figure d'Apollon
De ce misterieux ouvrage
Donna la premiere leçon.
Qui de fruits ou de fleurs ne porte l'avantage
Est banni du sacré Vallon.

Du Maître de la Lyre oubliant les maximes
À forger d'inutiles rimes
Vous perdez vos rares talens :
Du Dieu des sçavantes Cimes
Vous vous rendez par vos crimes
Indignes d'être les Enfans.

Cvj Que

Que cette nouvelle manie
 Puisse à jamais être bannie
 De l'Empire du Dieu des Vers :
 Les chants de la Poësie
 Ne doivent frapper les airs
 Que pour avec plaisir instruire l'Univers,

Par une vive et noble Image
 De la félicité du sage
 Elle doit charmer les Mortels :
 Voilà son véritable usage ,
 Voilà le véritable hommage
 Que d'Apollon demandent les Autels.

Celebrés quelquefois les beautez de Sylvie ;
 D'une saine Philosophie
 Empruntant l'utile secours
 Poëtes , montrez-nous le bonheur de la vie ;
 Montrez-nous la douce harmonie
 De la raison et des amours.

Pouget , Avocat à Montpellier.



RE:



REMARQUES sur une Médaille de
l'Empereur Posthume.

DAns l'Extrait d'une Lettre écrite d'Auxerre , imprimée dans le Mercure de Juin , premier Volume , page 1207. concernant des Medailles Antiques , découvertes à une lieuë de cette Ville , en 1730. au Territoire d'un Village situé au bord de la Riviere d'Yonne , il s'en est trouvé des Empereurs Adrien , Marc - Aurele et autres : mais sur-tout , beaucoup de Posthume , en grand Bronze. Une , entr'autres , qui est la plus conservée , represente au Revers le Vaisseau Prétorien , *Navis Prætoria* , ou plutôt une Galere avec cette Legende , *Latitia Augusti* , laquelle étoit commandée par l'Empereur lui-même , ou l'un de ses Generaux , pour une Expedition Maritime , comme l'on voit parmi nous la Reale commandée par le General des Galeres. L'Auteur de la Lettre demande si cette Medaille n'a point rapport à quelque Navigation de la Riviere d'Yonne , à quoi il n'y a aucune apparence , puisque cette Riviere n'est d'abord

2330 **MERCURE DE FRANCE**
 bord navigable à Auxerre que pour de
 petits Batteaux ou Batteaux Marchands
 et ne pourroit supporter la Manœuvre
 d'une Galere. Mais parce que cette Me-
 daille , comme beaucoup d'autres , qui
 avoient cours dans l'étendue de l'Empire
 Romain , s'est trouvée sur les bords de
 cette Riviere , peut-on présumer qu'elle
 y ait quelque rapport , non plus qu'elle
 en auroit à la Seine ou à la Loire , si on
 l'avoit découverte sur leurs bords aux en-
 virons de Paris ou d'Orleans ? D'ailleurs ,
 pareilles Medailles de Posthume , qui a re-
 gné plusieurs années dans les Gaules , sont
 très-communes et citées plusieurs fois avec
 le même revers dans les Recueils des Anti-
 quaires , et sur-tout dans celui des Me-
 dailles du P. Anselme Banduri. Cette
 même Medaille a été auparavant rappor-
 tée et expliquée dans Tristan , qui croit
 avec raison que le revers , qui est le mê-
 me , désigne quelque notable Victoire ,
 ou la Conquête , dit-il , de la Grande-
 Bretagne , et la joye que Posthume en
 reçût. Ce que Tristan confirme par une
 autre Medaille de Posthume fils ; mais
 que l'on doit plutôt attribuer au Pere ,
 suivant les sentimens de Patin et de Vail-
 lant , elle represente au revers le serment
 de fidelité des Soldats de l'Armée , fait à
 l'Em-

l'Empereur , avec cette Legende , *Exercitus Iscanicus* du nom de la Ville d'*Isca* dans la Grande Bretagne. D'ailleurs, cette même Galere se trouve dans les Familles Romaines de Patin , et sur les Legions de Marc-Antoine , ainsi que sur les Medailles des Empereurs Adrien de Verus , et autres citées par les Antiquaires.

M. D. M.



L'HABILE FAUVETTE.

C O N T E.

IL ne faut pas s'arrêter à la mine :
Ce vieux Proverbe enferme une Doctrine
Que peu de gens savent mettre à profit.
La Beauté plaît , notre cœur nous séduit ,
Et la raison devient enfin muette ,
Si l'on ne sçait comme fit ma Fauvette ,
Prendre d'abord un genereux Parti :
Ecoutez-en le conte , le voici.

Certain Oiseau , bien fait , beau de Plumage
A la Fauvette offroit son rendre hommage ,
Et lui contoit , que son cœur amoureux
Plein de desirs , brûlant de mille feux ,

No

Ne pouvoit plus se réduire au Mystere :
 Ah ! disoit-il , si jamais de vous plaire
 Je possedois le solide bonheur ,
 Point ne verriez éteindre mon ardeur ,
 Mais bien plutôt seroit-elle augmentée
 Par le plaisir de la voir acceptée.
 Je suis charmant , doux , sincere et discret ,
 Accommodant... bref , sans aller au fait ,
 Il enfiloit très-longue Kyrielle
 De ses vertus ; lorsqu'enfin la Donselle
 L'arrêta court , et lui dit : croyez-moi ,
 De nos Oiseaux vous pourriez être Roy ,
 Vous êtes beau , d'agréable encolure ,
 Vives couleurs ornent votre parure ,
 Je le vois bien : mais (soit dit entre nous)
 C'est peu pour moi , si c'est beaucoup pour vous ;
 En eussiez-vous une plus forte doze ,
 Car en amour , beauté c'est quelque chose ,
 Mais n'est pas tout. Auriez-vous , dites-moi ,
 Ce grand talent ? vous m'entendez , je croy ...
 Las ! que trop bien , ce n'est-là mon mérite ,
 Répond l'Oiseau , ma chevance est petite ,
 Et ne voudrois sur ce point vous leurrer ,
 Puisqu'aussi-bien , je n'en pourrois tirer
 Que peu de fruit..... d'or vous parlez , beau Sire,
 Ecoutez donc ce que je vais vous dire ;
 Vous connoîtrez que sincere à mon tour ,

Pas n'ay dessein d'amuser vôtre amour :
 Il est ici , dans ce charmant Boccage
 Mille Moineaux faits pour le Badinage ,
 S'ils ne sont point aussi parez que vous ,
 Peu nous en chault , la parure chez nous
 N'est d'aucun prix : mais aussi la Nature
 En négligeant leur petite figure ,
 Les a comblez de ces rares faveurs ,
 Qui de tout temps ont sçû gagner les cœurs :
 Toujours tout prêts pour l'amoureux mystere ,
 Vous les verriez revenir de Cythere ,
 Y retourner chaque jour tant de fois ,
 Que nous n'avons aucun lieu dans ce Bois
 Qui n'aît été témoin de leur courage :
 Adonc , voyez que je serois peu sage
 Si je m'allois , dans mes besoins urgents ,
 Brouïller pour vous avec de telles gens ;
 Rien n'en ferai , je suis par trop prudente :
 Mais puisqu'enfin ma conquête vous tente ,
 Retranchez-vous à la bonne amitié ,
 Car il est vray que de vous j'ai pitié ,
 Et ne voudrois du tout vous éconduire :
 Or voyez donc si cela peut vous dui-
 re ; Pour y penser , je vous donne du temps ,
 Consolez-vous ; Adieu jusqu'au Printemps-

P. M. F. L.

RE-



*RE'PONSE aux Remarques insérées dans
le Mercure de Juillet dernier , sur l'Ins-
cription trouvée à Auxerre , au mois de
May , adressée à M. Bouhier , Président
au Parlement de Dijon.*

MONSIEUR,

Je présume qu'ayant eu la bonté de
me féliciter au sujet de l'Inscription dé-
couverte nouvellement près d'Auxerre ;
et d'applaudir à l'explication que j'en ai
donnée dans le Mercure du Mois de May
dernier , vous me permettrez aussi de
vous communiquer la réponse que je fais
aux Remarques que deux Antiquaires
ont fait imprimer sur le même sujet dans
le Mercure du mois de Juillet suivant.
Je me suis bien attendu que ce que j'ay
écrit dans le Mercure de May , sans beau-
coup de préparation , ne resteroit pas
non plus sans subir la Critique de quel-
ques Personnes attentives aux conjectu-
res des autres. C'est même dans le dessein
de les y inviter , que j'écrivis dès le len-
demain de la découverte ce que vous avez
lu de moy.

Mais

OCTOBRE. 1731. 2335

Mais, Monsieur, la contradiction qui se trouve entre ces deux Auteurs, est bien plus capable de me confirmer dans ma première pensée, que de me la faire abandonner; il paroît d'abord que le second auroit dû lire avec un peu plus d'attention qu'il n'a fait, la vie de l'Empereur Alexandre Severe. Le premier après avoir dit fort gravement que cette *Inscription*, qui n'est qu'un *Fragment*, seroit *plus instructive*, si elle étoit *entière*, ajoute que les titres de *Dominus*, *Domini*, *Dominorum* en entier, ou en lettres initiales, n'ont été employez que pour les Empereurs du bas Empire, et dans le siècle de Constantin, tant sur les Medailles que dans les Inscriptions et autres Monumens: et le second me fournit trois feuillets après dans le même Mercure, des armes contre cette opinion. Il rapporte en effet une Inscription qui se voit dans Gruter, à la page 121. dans laquelle on lit GENIO D. N. SEVERI ALEXANDRI AUG. Voilà donc sûrement *Domini* au moins en lettre initiale employé à l'occasion d'Alexandre Severe, et la remarque du premier Critique détruite par cet exemple.

En second lieu, ce que Lampride écrit au commencement de la vie de cet Empereur,

2336 **MERCURE DE FRANCE**
pereur , qu'il deffendit qu'on l'appellât *Dominus* , prouve que la coutume étoit de le faire dans l'usage commun ; autrement , il n'auroit point fait cette défense. Alexandre fût un Empereur beaucoup plus modeste que bien d'autres , et par cette raison la qualité de Maître et de Seigneur ne lui plaisoit point. On peut donc bien croire qu'il déclara souvent de vive voix que cet epithete n'étoit pas de son goût , qu'on lui feroit plaisir de s'en abstenir ; mais comme c'étoit par un esprit de modestie qu'il parloit ainsi , cela ne put empêcher que ceux qui vouloient lui marquer leur entiere dépendance , ne l'employassent quelquefois. Il y a toujours eu des flatteurs qui ne craignent point de blesser la modestie des Princes les moins ambitieux. Cependant l'objection seroit plus forte , si Alexandre en avoit fait une Loi ou un Edit : mais j'attends qu'on produise cet Acte , pour commencer à douter de l'usage du terme de *Dominus* à son égard. Et quand même il en auroit fait un Edit , il arrive souvent que quelques Particuliers passent au-dessus des Loix , et un Edit promulgué contre un usage , n'est pas toujours une preuve suffisante que cet usage n'ait point été mis en pratique depuis. L'expérience

science n'apprend que trop , que s'il y a des Loix , il y a aussi des gens qui les transgressent , et que les infracteurs sont très-communs , sur-tout lorsqu'il n'y a point de punition à subir. Voilà , Monsieur , ce que j'ai à remarquer au sujet des deux premières pages imprimées à mon occasion dans le Mercure du mois de Juillet.

Pour ce qui est des observations de l'Orleannois , qui commencent à la page 1688. du même livre , la première consiste à faire regarder comme fabuleux ce que Lampride rapporte de l'Association d'Ovinus Camillus à l'Empire par Alexandre Severe ; et pour le prouver , il dit que ce récit n'est appuyé que sur des discours populaires , et que Lampride est le seul Auteur qui rapporte ce fait. Les deux Articles de cette réponse ne peuvent être discutez soigneusement qu'en représentant ici en entier le Texte de l'Historien.

*Cum quidam Ovinus Camillus Senator antiqua familia delicatissimus rebellare voluisset tyrannidem affectans eique (Alexandro) nuntiatum esset ac statim probatum , ad Palatium eum rogavit eique gratias egit quod curam rei publicae recusantibus bonis imponeretur spontè reciperet deinde ad
Senatum*

Senatum processit et timentem ac tanta conscientia tale confectum participem Imperii appellavit, in Palatium recepit, convivio adhibuit, ornamentis Imperialibus et melioribus quàm ipse utebatur, affecit. Et cum expeditio barbanica esset nuntiata, vel ipsum si vellet ire, vel ut secum proficiscetur, hortatus est. Et cum ipse iter pedes faceret, illum invitavit ad laborem, quam post quinque millia cunctantem equo sedere jussit: cumque post duas mansiones equo etiam fatigatus esset carpento imposuit. Hoc quoque seu timore seu verè respicientem, abdicantem quin etiam imperium et meri paratum dimisit, commendatumque militibus à quibus Alexander unice amabatur intum ad villas suas ire precepit, in quibus diu vixit, sed post jussu Imperatoris occisus est, quòd illo militaris esset et à militibus amatus. Scio, vulgum hanc rem quam contexui, Trajani putare, sed neque in vita ejus id Marius Maximus ita exposuit, neque Fabius Marcellinus; neque Aurelius Vetus, neque Statius Valens, qui omnem ejus vitam in Litteras miserunt. Contra autem et Septimius et Acholius et Encolpius vita Scriptores ceterique de hoc talia pradicarunt: quòd ideò addidi, ne quis vulgi magis famam sequeretur quam Historiam, qua rumore utique vulgi verior reperitur.

L'Ano;

L'Anonyme d'Orleans fait valoir ces paroles de Lampride *Scio vulgum, hanc rem quam contextus, Trajani putare*, et il prétend que cela signifie que Lampride étoit d'avis que l'Association d'Ovinus à l'Empire par Alexandre, n'étoit fondée que sur des bruits populaires. Il est clair au contraire, que c'est l'Association de cet Ovinus en tant que faite par Trajan, que cet Ecrivain traite de fabuleuse, et qu'il établit par les termes les plus forts la vérité de cette Association faite par Alexandre Severe, puisqu'après avoir attribué le fait à ce dernier Empereur, il dit expressément qu'il a appuyé sur cet Article, afin d'empêcher les lecteurs d'ajouter foi aux Traditions populaires, qui ne sont pas si bien fondées que l'est la vérité de l'Histoire.

Or, sur quoi est-elle établie, la vérité de cette Association d'Ovinus à Alexandre ? Sur le témoignage positif de trois Auteurs qui avoient écrit sa vie, qui lui étoient contemporains, et qui étoient de sa Cour ; sçavoir, Septimius Acolius, et Encolpius, et d'autres encore qu'il ne nomme pas. Ce sont les garants de Lampride. Ce dernier étoit bien croyable sur l'Article, puisque c'étoit l'un des grands amis de cet Empereur. Lampride dit de lui

lui en parlant d'un autre fait ; *Referebat 'Encolpius quo ille ('Imperator') familiarissimo usus est.* Acolius étoit un Ecrivain si attentif aux démarches d'Alexandre Severe , qu'il fit un livre exprès de ses Voyages , où , par conséquent , étoit contenue l'expédition dans laquelle ce Prince voulût mener Ovinius contre les Barbares. Il ne doit point paroître incroyable que Lampride eût sous les yeux les ouvrages de ces trois Ecrivains , puisqu'il ne vivoit que cent ans après eux. Quoiqu'il eût souvent les deux derniers , il n'estimoit pas moins l'Histoire de Septimius , dont il a placé les Fragmens en la place qui leur convenoit. Gerard Vossius a mis ces trois Ecrivains originaux de la vie d'Alexandre au rang des Ecrivains Latins uniquement sur le témoignage de Lampride. Cet Historien voulant marquer sa sincérité à l'Empereur Constantin , à qui il adressa la vie d'Alexandre Severe , qu'il avoit redigée sur les Memoires de Septimius , d'Acolius et d'Encolpius , crût ne devoir pas cacher à ce Prince , que le Peuple attribuoit à Trajan l'Association d'Ovinus , quoiqu'elle ne fût point d'une date si reculée. En même temps il lui apporta les preuves les plus convaincantes pour assurer la véritable Epoque de ce Fait.

Pour

Pour que cette Association d'Ovinus pût être réputée avoir été faite par l'Empereur Trajan , il auroit fallu , dit il , que les Historiens de ce même Trajan en eussent fait mention : Or , de quatre Historiens , qui avoient écrit toute la vie de Trajan , aucun ne rapporte cette action prétendue ; au contraire , les trois Auteurs de la vie d'Alexandre Severe l'attribuent à ce dernier Empereur : Il est donc nécessaire d'en conclure , comme fait Lampride , que c'est le Peuple qui étoit dans l'erreur , prenant un Empereur pour un autre. Le Peuple pouvoit s'y méprendre d'autant plus aisément , qu'Alexandre Severe avoit la réputation d'être un Prince orné des mêmes qualitez que Trajan. On racontoit le fait parmi la populace avec les mêmes circonstances qu'on les lisoit dans les Ecrivains de la vie d'Alexandre Severe ; mais on se trompoit sur le nom de l'Empereur. C'est ce qui arrive assez souvent dans les opinions populaires. Le Vulgaire , peu instruit dans la Chronologie , est sujet à faire des Anachronismes , et à attribuer à un Prince ce qui a été fait par un autre , sur-tout lorsque ces deux Princes ont passé pour être également favorables aux Peuples.

Je pourrois en produire icy un exem-

D ple

2342 MERCURE DE FRANCE
ple familier , si je n'apprehends d'interrompre mon discours. Je laisse à l'Ecrivain d'Orleans à se rappeler le souvenir de certains cas semblables. Il n'y a pas jusqu'aux Historiens de notre France qui n'aient long-temps attribué à Charlemagne ce qui ne convenoit certainement qu'à Charles le Chauve , méprise assez semblable à celle du Peuple Romain , qui donnoit à l'Evenement en question une antiquité qu'il n'avoit pas. Les faits sont veritables dans le fond ; il n'y a que l'attribution à tel ou tel Prince dans laquelle on se trompe. Il n'est donc pas si véritable que l'Anonyme d'Orleans l'avance , qu'on ne puisse *tabler* sur le recit de Lampride. Ce recit est tourné avec toutes les précautions que doit prendre un Historien qui veut empêcher qu'on ne revoque en doute un fait extraordinaire , et je ne vois pas comment on peut éluder l'autorité d'un Auteur , qui écrit seulement cent ans après Alexandre , sur les memoires de trois Courtisans de cet Empereur , à moins qu'on ne prétende que Septimus , Acolius et Encolpius sont des Ecrivains chimeriques , et que Lampride est lui-même un Historien supposé , aussi-bien que tous les Ecrivains de l'Histoire d'Auguste , ce que Vossius et Monsieur de
Til-

Tillemont n'ont pas crû , et ce qui est une opinion ensevelie depuis peu avec son Auteur qu'il n'est pas besoin de nommer aux Lecteurs intelligens. Il n'est pas étonnant que des opuscles en forme de Memoires , que ces trois Courtisans avoient redigez , ayent été perdus , et ne soient point parvenus jusqu'à nous ; mais l'on ne peut , ce semble , s'inscrire en faux contre un témoignage aussi authentique que celui de Lampride , qui nous a conservé la substance de ces trois Memoires , et qui les a mis dans l'ordre que nous voyons , pour en faire une Histoire suivie. Il paroîtroit extraordinaire que l'on doutât de la sincerité des Fragmens des anciens Auteurs , qu'Eusebe a inserez dans son Histoire , et Photius dans sa Bibliotheque : il doit être également surprenant qu'on revoque en doute le témoignage d'un Auteur , qui déclare que ce qu'il écrit , est tiré des Memoires qu'avoient laissé ceux qui étoient témoins des faits.

Quant à ce qu'ajoute l'Ecrivain d'Orleans , que les autres Historiens depuis Lampride ne parlent point de cette Association d'Ovinus , il est aisé de voir que c'est parce qu'ils ne sont que des Abbreviateurs , et des Ecrivains déjà éloignez

Dij du

du siècle d'Alexandre ; ces Abbreviateurs ont même obmis plusieurs autres choses que Lampride n'avoit pas crûes indignes de passer à la posterité. Nous voyons quelquefois dans nos Abregés de l'Histoire de France des faits aussi mémorables obmis et passez sous silence. Tout ce que je puis accorder , en finissant cet Article, est que l'Association d'Ovinus à l'Empire , quoiqu'en apparence très-réelle , a pû n'être au fond du côté d'Alexandre , qu'une Association simulée , et seulement pour empêcher une revolte que ce Sénateur auroit pû former. Mais ce fut un Mystere dont les Peuples ne pûrent être informez si-tôt ; et dans le temps qu'on croyoit cette Association sincere et veritable , le bruit dût s'en répandre dans tout l'Empire Romain ; ce qui donna occasion aux Monumens qui y font allusion , et entr'autres à celui qui a été découvert à Auxerre.

Le Critique d'Orleans continuë , et dit, que quand même l'Association d'Ovinus Camillus à l'Empire par Alexandre , seroit veritable , je me serois toujours trompé , en disant que ce fut dans la Guerre d'Allemagne qu'Ovinus fût associé de cette maniere. Je remarquerai ici que pour avoir sujet de me combattre , il me
fait

fait dire ce que je n'ay pas dit. J'ai véritablement écrit qu'Alexandre s'associa Ovinus , mais je n'ay pas ajouté que ce fût dans la guerre d'Allemagne. Je me suis attaché étroitement au texte de Lampride , qui rapporte le fait de l'Association , indépendamment de la Guerre des Barbares ; mais qui dit ensuite que peu de temps après qu'elle fût faite , on vint annoncer à l'Empereur que les Barbares s'avançoient : l'Association précéda donc la guerre contre les Barbares. J'ai marqué que par ces Barbares, qui firent irruption en 228. on ne doit entendre que les Allemands , et je l'ay dit fondé sur les Médailles qui attestent le fait. On en trouve de l'an 229. et même de l'an 228. qui font foi d'une Victoire remportée sur eux : et comme l'Illyrie se trouve en partie entre le Pays des Allemands et l'Italie , il paroît que l'on doit entendre de cette Victoire sur les Allemands , ce que Lampride marque des succès qu'eurent dans l'Illyrie les armes de Varius Macrinus. Je suis de ce sentiment après M. de Tillemont. (a)

L'Anonyme d'Orléans anticipe donc extrêmement les choses , et il dérange à plaisir la Chronologie en faveur de ses

(a) *Hist. des Empereurs* , T. III.

2346 **MERCURE DE FRANCE**
idées , lorsqu'il me fait dire que ce fut dans cette expédition d'Allemagne , où Alexandre fût tué , qu'Ovinus avoit commencé à suivre cet Empereur , et à paroître en qualité d'Associé à l'Empire. En effet , il s'agit en cet endroit d'une expédition toute différente , et qui précéda de sept à huit ans. Celle dont Lampride parle en general sous le nom de guerre contre les Barbares , est de l'an 228. et ce sont les Medailles qui en fixent l'époque : l'autre contre les Germains , est de l'an 235. Mais quand même ce seroit dans la guerre du côté du Rhin , qui est de cette dernière Année , qu'Alexandre auroit voulu mener avec lui Ovinus , le raisonnement du Critique porteroit toujours à faux , parce que rien n'engage à croire nécessairement que ce fut Alexandre Severe qui fit mourir cet ancien Associé , retiré depuis à la Campagne. Il paroît qu'on doit plutôt s'attacher au sentiment de M. Tillemont , (qui est , selon lui , l'opinion commune ,) et dire qu'il fut tué par ordre de l'Empereur qui regnoit alors , c'est-à-dire , d'un des successeurs d'Alexandre.

Il y auroit eû une difficulté à m'opposer contre la Campagne d'Alexandre de l'an 228. s'il étoit certain par la datte des
Loix

Loix que cet Empereur eût passé toute cette année-là à Rome. Mais comme on ne peut produire de Loix de cet Empereur , sous le Consulat de Modeste et de Probus , que des six jours qui suivent , sçavoir , des Calendes de Fevrier , du 10. Mars , du 9. Juin , des 1. et 19. Août , et du 10. Octobre , on a la liberté toute entiere , de croire qu'il a pû être ailleurs qu'à Rome dans l'intervalle de ces dattes, sur-tout depuis le 10. Mars , jusqu'au 9. Juin ; ce qui fait une espace de trois mois. C'est le Code de Justinien qui fournit ces dattes.

Quoique jusqu'ici j'aye produit tout ce qui peut servir à soutenir la premiere pensée que j'eûs touchant l'Inscription de Saint-Amate lez-Auxerre , dès le jour même qu'elle y fût découverte , je ne m'obstine point cependant à prétendre que mon explication soit inataquable ; il n'y a qu'à relire ma Lettre pour voir que je ne l'ai pas prétendu. Je ne la crois pas de la derniere certitude , parce que cette Inscription est mutilée , et que le commencement y manque ; mais en avoiant que mon explication , quoique fondée nommément sur l'Histoire de l'an 228. n'est que vrai-semblable , je ne prétends pas pour cela autoriser davantage les deux

D v ou

ou trois autres explications qui viennent d'être proposées dans le Mercure , et je les mets toutes indifferemment dans la même Classe , n'ayant écrit cecy précisément que pour montrer que par *Domino-rum*, il est au moins aussi permis d'entendre Alexandre et Ovinus , qu'Alexandre et son Epouse , ou bien sa Mere avec lui, ou enfin des Magistrats. Si quelque jour nous découvrons ailleurs le commencement de cette Inscription , elle pourra nous rendre plus sçavants , et servir à décider qui sont ceux qui ont le mieux deviné. Je souhaite que cela arrive. Mais je ne souhaiterois pas moins de voir de nos jours quelque découverte d'Inscription à Orleans , qui fût du premier ou du second siècle , et qui nous persuadât que ceux-là sont bien fondez qui croient que c'étoit-là qu'étoit le *Genabum* de Cesar ; car je compte pour rien le sentiment d'Aimoin de Fleury , et j'ai des raisons très-fortes pour m'en défier.

En fait de dévination , l'Anonime d'Orleans a mieux rencontré , lorsqu'il s'est douté que ce n'est point dans le plus grand sérieux du monde que je demandois l'explication des quatre Lettres initiales. En effet , Gruter nous a appris il y a longtemps les quatre mots qui sont signifiez

or-

ordinairement par ces quatre Lettres : mais aussi il faut avoïer que la coûtume est de les voir terminer les Inscriptions où elles se trouvent ; ce qui ne se rencontre point dans la notre où la dédicace du Monument est marquée ensuite , aussi-bien que la date des Consuls. J'étois bien-aise outre cela , que mon doute apparent m'attrirât quelques réponses , et c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver , puisqu'outre les deux réponses du Mercure , j'en ai trois ou quatre autres manuscrites , dans lesquelles on s'accorde à expliquer ainsi ces quatre Lettres *Votum solvit libens merito* , ou *libenter merito* , ou bien *Votum suscepto libens merito*. Je préférerois au reste cette dernière , à cause du Verbe *dedicavit* , qui suit immédiatement après.

Quelques autres Personnes s'autorisant des explications dans lesquelles excelloit ces années dernières un Personnage très-célebre dans l'art de deviner , croyoient que l'inscription telle qu'elle est , manquant de Nominatif ; ce Nominatif pouvoit être compris dans ces Lettres initiales , et que V. S. pouvoit signifier *Urbs Senonum* , qu'ensuite les deux autres lettres pouvoient signifier l'action du sacrifice d'un Taureau ou d'un Bellier , ou bien d'une Chevre , comme *lata mactavit* , ou

D.v. tel

2350 MERCURE DE FRANCE
tel autre langage approchant qu'on voudra imaginer ; mais il faut avoüer que ç'auroit été un style inouï , que celui de désigner par des lettres initiales les noms propres et spécifiques à une Inscription , et que ç'eût été le véritable secret de rendre tout obscur , incertain et problématique. Outre cela , comme on voit clairement par la taille de la Pierre , que l'inscription a été mutilée dans son commencement , il ne faut point esperer de trouver ce Nominatif ailleurs que dans ce qui manque aujourd'hui à la Pierre en question , si ce Fragment réparoît jamais au jour.

Je suis surpris M. que ceux qui m'ont envoyé directement ou par la voye du Mercure , des remarques sur mon interprétation , n'ayent pas insinué que l'Inscription leur paroissoit fausse , si en elle-même elle est telle qu'on la trouve imprimée avec des U voyelles , puisque ces U sont d'un usage très-moderne. Comment l'un d'eux n'a-t'il point dit qu'il falloit la mettre au rang de semblables Antiquitez prétendues qu'Annius de Viterbe fabriqua autrefois ? Ils ont mieux aimé supposer que les deux U qui s'y trouvent , sont des fautes d'Imprimeur , comme en effet c'est la vérité. Trouvez donc bon que je vous
cer-

OCTOBRE. 1731. 2351

certifie ici en passant que *Salute Dominorum* est écrit ainsi sur la Pierre, SALVTE DOMINORVM , que dans les deux lignes de l'Inscription toutes les lettres sont d'une hauteur égale , et que les quatre initiales ne sont point plus hautes que les autres.

Tout ce que vous me faites la grace de m'envoyer , Monsieur , m'étant très-précieux , je n'ai garde de ne pas conserver soigneusement l'explication que vous donnez au Fragment d'une autre Inscription trouvée dans le même Jardin , sur lequel il reste :

P A T E R

L U P E R C

E T C A R A

L A C O I

J'approuve très-fort vos conjectures sur ce qui manque à chacune de ces quatre lignes , et je crois , comme vous, qu'il faut suppléer à cette Inscription par les mots que vous favorisez PATER SACR. C'est-à-dire , *Sacrorum*, ou bien *Pater Augustalis Lupercus et Carantilla conjux* ; en sorte qu'il y auroit eû sur la Pierre lorsqu'elle étoit entière :

D vj PA-

PATER AVG.
 LVPERCVS
 ET CARANTIL
 LA CONJUX.

Vous me faites remarquer que ce ne seroit pas la première Inscription où on liroit *Pater Sacrorum* pour désigner un Prêtre des Faux-Dieux , qui présidoit aux Sacrifices , ou bien *Pater Augustalis* pour marquer l'ancien ou le premier des Augustaux. A l'égard du nom propre de la troisième ligne , qui est celui d'une Famille , comme il se trouve trois fois dans les Inscriptions de Dijon , il ne seroit pas étonnant qu'ils se rencontrassent aussi à Auxerre. Ainsi , je souscris à toutes vos remarques ; et j'ay l'honneur d'être &c.



L'AMOUR ET L'INTERET.

F A B L E.

LE Dieu de l'Interêt et le Dieu de l'Amour
 Chez certain Partisan se trouverent un jour ,
 L'aventure étoit rare , un même domicile

Par eux n'étoit pas habité ,
 Chacun alloit de son côté ,
 L'un au plaisir , l'autre à l'utile ;
 Voici , dit l'interêt , un Enfant bien nippé ;
 Beaux traits dorez , Carquois d'Ebene ,
 La dupe paroît bonne , et je suis bien trompé .
 Si je n'en tire quelque Aubaine :
 Veux-tu jouïr , fils de Cypris ?
 J'ay des Bijoux à ton usage ,
 Pour de l'argent prêté , je les reçûs en gage ;
 Bracelets de Cheveux , entourez de Rubis ,
 Bagues de sentimens qui couvrent un mystere ,
 C'est un Tresor ! à qui le dites-vous ?
 Je connois , dit l'Amour , le Prix de ces Bijoux ;
 Le Tarif en est à Cithere ,
 Ça , jouïons ; masse un trait ; *Ravoli* ; masse trois .
 Va le reste de mon Carquois .
 Facilement Amour se picque :
 Son Jouïeur , habile Narquois ,
 A bien-tôt rafié la boutique .
 L'Enfant dévalisé s'envolle au fond des bois ,
 Cacher sa défaite et ses larmes :
 Son Empire est souûmis à de nouvelles loix ,
 L'Interêt regne seul , et dispose des armes ,
 Dont l'Amour usoit autrefois .

Nous faisons des excuses à l'Auteur de cet ingénieux Apologue , de n'avoir pas pu le donner plutôt.

Plus-



Plusieurs Personnes d'esprit de l'un et de l'autre Sexe , rassemblés cet Eté à la Campagne , employoient d'ordinaire deux ou trois heures par jour à lire en commun quelques ouvrages de goût et d'agrément. Cette occupation si agréable d'elle-même , le devenoit de plus en plus par l'utilité que chacun en retiroit. Les lectures étoient suivies de l'examen de ce qu'on avoit lû. On tâchoit de rendre raison de son dégoût et de son plaisir , d'éclairer le sentiment. La Critique étoit toujours accompagnée de cette modération , qui n'est pas moins l'effet de la supériorité de l'esprit , que de la douceur du caractère.

En lisant dans les œuvres de M. de Fontenelle la Lettre à une Demoiselle de Suède de * quelqu'un de la Compagnie proposa d'y faire une réponse au nom de la Demoiselle. Les plus habiles , comme c'est l'ordinaire , furent les plus modes-

(*) Cette Lettre se trouve parmi les Poésies diverses de M. de Fontenelle ; et a pour titre : Lettre à une Demoiselle de Suede , dont j'avois vu un très-agreable Portrait chez M. l'Envoyé de Suede , qui de plus m'en avoit dit des merveilles.

tes ,

tes , et refusèrent absolument. Moins capable que tous les autres , et aussi modeste , si on peut appeller modestie la connoissance ou son incapacité , je travaillay par obéissance , et fis la réponse qu'on va lire. Je n'avertiray point les lecteurs, qu'il seroit peut-être à propos , pour le mieux entendre , de lire auparavant la Lettre de M. de Fontenelle , je ne veux point être lû après lui.

*R E' P O N S E à une Lettre de
M. de Fontenelle.*

ON vous a trompé , Monsieur. Je ne suis point , et je me crois obligée de vous en avertir au plutôt , de peur que tendre comme vous êtes , vous n'alliez vous enflammer pour une idée sans réalité. Cet amour ne pourroit manquer de vous faire beaucoup de peine ; car je ne vous crois pas accoutumé à aimer sans retour ; et il n'auroit rien de flatteur pour moy , puisque ce ne seroit pas moy que vous aimeriez. Mon Portrait , dites vous, represente le plus charmant visage du monde ; on vous a dit des merveilles de mon esprit. Ne vous y fiez pas , Monsieur ; Portrait , Eloge , tout est infidele ; rien ne ressemble , rien n'est dans le vrai. Mais c'est de M. l'Envoyé de Suede que vous

2356 **MERCURE DE FRANCE**
vous et moi devons nous plaindre davan-
tage ; le Panegyriste a de beaucoup en-
cheri sur le Peintre. Dans le dessein ma-
licieux de vous donner de l'amour , il a
bien vû qu'ayant affaire au plus ingénieux
Auteur de la plus ingénieuse Nation , il
falloit me relever, sur tout, du côté de l'es-
prit. Mais pourquoi donc vous montrait-
il de mes Vers ? Car il est vrai que j'en
ai fait quelques-uns en vôtre Langue.
N'étoit-ce pas le moyen de détruire en
un moment tout ce qu'il vous auroit dit
en ma faveur , et de passer auprès de
vous pour mauvais connoisseur en Poësie,
pendant qu'il y réussit fort bien lui-mê-
me ? Non , Monsieur , vous n'avez point
vû de mes Vers ; je devine que pour pous-
ser la tromperie jusqu'au bout , M. l'En-
voyé de Suede m'aura fait honneur des
siens ; et c'étoit en effet le meilleur moyen
de vous tromper. Revenez de vôtre er-
reur , je vous en conjure ; j'y perdrois
trop lorsque vous me verriez ; car je vous
apprends que je vais incessamment à Paris,
et que je veux vous y voir ; je sacrifie
volontiers les intérêts de ma vanité , au
plaisir de connoître et d'entretenir un
homme dont les ouvrages m'ont donné
une si haute idée. J'y ai trouvé le Philo-
sophe , le bel Esprit , et l'Homme sensi-
ble.

ble. Quel mérite que celui qui résulte de ces trois qualitez réunies ? Un Auteur n'a-t-il pas rempli tous nos besoins , lorsqu'il a sçu nous instruire , nous amuser , nous toucher ? Mais ce que j'admire le plus en vous , Monsieur , et ce qu'il me convient plus aussi d'y admirer ; c'est la finesse et la verité des sentimens répandus dans vos aimables Poësies. On voit bien qu'elles sont l'ouvrage d'un Philosophe qui a aimé et qui a reflechi sur son cœur , qui sent ce qu'il exprime , et qui connoît ce qu'il sent. Sur tout cela , Monsieur , vous êtes pour moi l'Auteur François par excellence. Vous possédez dans le degré le plus éminent , ce qui caractérise votre Nation , et la distingue de toutes les autres. Plusieurs de vos meilleurs Ecrivains me semblent , si j'ose le dire , tros Grecs et trop Romains ; ils ne sont pas assez de leur temps et de leur Pays. Cette conformité avec les anciens a jusqu'à present beaucoup aidé à leur réputation ; mais je ne sçai si elle n'y nuira point dans la suite. Pour vous , Monsieur , je le repete , vous êtes l'Ecrivain de la Nation Françoisse ; c'est vous qu'elle doit presenter aux Etrangers, curieux d'étudier le Genie François , ils le trouveront dans vos ouvrages dans toute sa perfection.

Mais

Mais je ne m'appérois pas qu'il y a bien de la présomption à m'étendre ainsi sur vos loüanges. Je suis Femme , je suis Suedoise , et je fais ici la Sçavante et le bel esprit. Vos Dames Françoises , si exactes à observer les bien-séances , ne trouveroient-elles point que j'y ai manqué ? Ne les en faites pas juger , je vous en prie ; gardez-moi exactement le secret que vous m'avez promis. J'ai même envie , pour vous y engager plus sûrement , d'y intéresser votre délicatesse , en vous assurant que je ne prends point votre Lettre pour une simple galanterie , que je suis persuadée que vous m'aimez veritablement , et que j'en ressens un plaisir ou la vanité n'a aucune part.

Cette petite Piece est de l'Auteur des Réflexions sur la Politesse , inserées dans le second Volume du Mercure de Juin.



A. M^{LL}E CAMARGO,*Danseuse de l'Opera.*

E P I T R E ;

*Au sujet d'une Piece Comique , où l'on a
prétendu critiquer ses talens.*

E H ! quoi , la critique t'outrage ,
Et s'efforce de t'abaisser !
Pour confondre son vain langage ,
CAMARGO , tu n'as qu'à danser.
La voix de l'injuste censure ,
Se perd dans ces heureux instans ,
Et cent suffrages éclatans ,
Etouffent son foible murmure.
Ton triomphe est certain ; crois-moi ,
Regarde voler sans effroi ,
Le trait malin et satirique ,
Il retombe sur le Caustique ,
Qui l'ose lancer contre toi.
Je veux publier ta victoire ,
Ne craint pas qu'en vengeance ta gloire ,
De PREVOST , j'aïlle bassement ,
Insulter l'illustre mémoire ,
Et chicaner sans jugement ,

SALE.

2360 MERCURE DE FRANCE
 , SALLE', de qui la Renommée,
 Nous apprend qu'Albion charmée,
 Prise comme nous l'agrément.
 Non, je ne suivrai point la piste,
 De maint outré Panégiriste,
 Du bon sens ennemi mortel,
 Qui préférant son goût aux nôtres;
 N'encense jamais qu'un Autel,
 Et veut renverser tous les autres.
 Mais songeons à te célébrer;
 Est-ce un ouvrage à différer?
 Que tes attitudes brillantes,
 (Peintures vives et parlantes)
 Forment des Tableaux excellens!
 On ne connoissoit pas encore,
 Tous les charmes de Terpsicore;
 Quand on ignoroit tes talens.
 Tu n'est que trop sure de plaire...
 Eh! comment ne plairois-tu pas?
 Ta jambe seule a plus d'appas,
 Que n'en rassemble tout Cithere;
 Sur la Scene qu'elle est légère!
 Que les mouvemens en sont fins!
 Tel Zephyre dans les Jardins,
 En cherchant les faveurs de Flore;
 Voltige au lever de l'Aurore,
 Sur les Roses et les Jasmins:
 Ses yeux éblouis sur tes traces,

N'en

N'en suivent qu'à peine le cours ;

* *Tes pas enviez par les Graces ,*

Sont applaudis par les Amours.

En lisant ces deux Vers , peut être ,

D'abord on me reprochera ,

Que dans un moderne Opéra ,

Je les ai pillés . . . j'en suis maître ;

Mon titre est que rien galamment ,

Sur la danse ne s'est pû dire ,

Qui ne te soit dû justement.

Lorsqu'au Théâtre où l'on t'admire ,

Apollon vançoit sur sa Lyre ,

Terpsicore et son Art charmant ,

Dans les deux Vers que je répète ,

Il ne parloit pas en Poëte ,

Inspiré par son vertigo ,

Mais en illuminé Prophète ,

Il chantoit la Danse parfaite ;

C'étoit prédire C A M A R C O !

* *Ces deux Vers sont du Prologue des Fêtes
Grecques et Romaines ; ils étoient chantés par
Apollon à l'honneur de Terpsicore.*



RE



*REFLEXIONS de M. Capperon ,
sur une Lettre de M. le Beuf, sur les
anciens Tombeaux, inserée dans le Mer-
cure de May 1731. page 1045.*

NOtre sçavant Chanoine d'Auxerre ;
M. le Beuf, a pris, comme vous
sçavez, Monsieur, occasion de l'Urne et
des Médailles trouvées proche d'Auxerre
sa Patrie, pour relever ce que j'ai avan-
cé en 1722. au sujet de quelques Tom-
beaux qui furent découverts ici ; sçavoir ;
que selon le témoignage d'*Alexandre ab
Alex.* et de *Gronovius*, l'usage de bruler
les corps n'avoit pas passé le temps des
Antonins, et qu'on enterroit generale-
ment tous les corps, du temps de Com-
mode. C'est ce que j'ai dit alors en effet,
appuyé comme j'étois de l'autorité de ces
deux Sçavans.

Il est vrai que M. l'Abbé des Thuille-
ries, contraria mon sentiment, s'appuyant
de sa part sur l'autorité de *Kircmanus*.
Comme nous avions tous deux nos ga-
rants, la question demeura indécise,
n'ayant l'un et l'autre que les sentimens
des Auteurs à produire.

Enfin

Enfin, je l'avoie, la voilà décidée cette question, par la découverte rapportée par M. le Beuf; puisqu'ayant trouvé divers fragmens d'une Urne, et des morceaux de Crâne humain, dont l'un paroît avoir souffert la violence du feu, le tout accompagné de quelques Médailles de Posthume; c'est une preuve qu'on bruloit encore les Morts au temps de cet Empereur bien posterieur à Commode, sous lequel j'ai dit que l'usage de bruler les corps avoit cessé: on ne peut qu'on ne se rende à une preuve de fait, telle qu'est celle-là.

Il n'en est pas de même de ce que le sçavant Chanoine veut insinuer; sçavoir, que M. Huet et M. l'Abbé des Thuilleries ont eu raison de croire que le nom de la Ville d'Eu vient des mots Allemands *ou*, *ann*, *anne*, *ou* *ang*, lesquels en Langue Teutonique signifient un Pré, et cela parce que proche d'Auxerre il y a un Village qui se nomme *Augy*, lequel est situé sur le bord de la Riviere, sur quoi il cite encore M. Ducange, qui parlant dans son Glossaire, d'un lieu nommé *Angia*, proche le Danube, conclut que par le mot d'*Angia*, il faut entendre une Prairie située sur le bord d'une Riviere, ou entourée d'un Fleuve; d'où
notre

2364 MERCURE DE FRANCE
notre Chanoine prétend, comme avoit
fait M. des Thuilleries, que le nom de
la Ville d'Eu, qu'on dit en latin *Augum*,
lui vient de même du mot de Prairie.

Je suis surpris que M. le Beuf donne
encore dans ce sentiment, après avoir vû
sans doute, la Réponse que je fis aux ob-
jections de M. l'Abbé des Thuilleries,
où je faisois voir qu'il faudroit que ceux
qui auroient donné le nom de Pré & de
Prairie, soit à la Ville d'Eu ou au Comté
d'Eu, eussent été absolument dépourvus
du bon sens, puisque la Ville, loin d'être
dans une Prairie, est située sur un
Côteau, et que le Comté est un País de
Forêt et de belles et vastes Campagnes.
Il me paroît que cela seul suffit pour dé-
truire sans réplique, toutes les conjec-
tures de ces Sçavans. Je suis, &c.

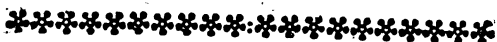
A Eu, ce 9. Juillet 1731.

E N I G M E.

ON trouve peu d'honnêtes gens ;
S'ils ne sont accablez sous le poids de leurs ans ;
A qui je ne rende service :
Je ne sçai par quelle raison ,

Il s

Ils ont cependant l'injustice ,
 De me faire souffrir une étroite prison ;
 Quoique mon corps soit foible et mince ,
 Je suis utile au plus grand Prince.
 Soir et matin de son Palais ,
 Je nettoye les Avenües ,
 Que mille choses superflües ,
 Pourroient faire sentir mauvais.
 Lorsque fait pour un double usage ,
 Mes deux bouts ont chacun leur different emploi
 J'ai souvent l'oreille du Roi ,
 Sans que ses Favoris en prennent de l'ombrage ,



LOGOGRYPHE.

Q Uatre Lettres forment mon nom ,
 Je suis d'un fort commun usage ,
 On m'employa jadis à marquer le suffrage ,
 Pour le supplice , ou l'absolution ,
 En Grece , pour l'Election.
 L'Auteur de la Secte Italique ,
 Ordonna qu'on s'abstint de moi dans le repas ,
 Que sa raison fût sage ou chimerique ,
 C'est ce qu'ici je ne discute pas.
 Des lettres de mon nom suprimant la dernière ,
 J'offre à vos yeux un Element ;
 Si vous retranchez la première ,

E Je

1366 MERCURE DE FRANCE

Je vous fais voir dans le moment,
Femme qui n'eut jamais de mere,
Si vous combinez autrement,
En m'ôtant un quart seulement,
Mes sœurs et moi nous sommes sans pareilles,
On en raconte cent merveilles,
Qui tiennent de l'enchantement,
Si vous ne changez rien en toute ma substance.
Enfin, Lecteur, voyez jusqu'où va ma puissance,
Je fais des Reines et des Rois.

F. D. C.



SECOND LOGOGRYPHE.

Sous mon nom tel qu'il est, vous trouverez
un arbre,

Ensuite par combinaison,
On me voit en chaque maison,
De bois, de pierre, ou bien de marbre.
Coupez mon chef presentement,
J'ai servi chez l'Israélite.

Dans ma totalité mettez-moi promptement,
Coupez mon dernier tiers, vous pouvez aisement,
Sans vos pieds avancer fort vite ;

Lorsqu'au lieu du premier vous laissez celui-cy,
Je puis vous attaquer, ainsi que vous deffendre,
Si l'on m'a sçu ranger ainsi,

L'on

OCTOBRE. 1731. 2367

L'on trouvera sans s'y méprendre ,
Un Outil propre au Marinier ,
Et puis si l'on me décompose ,
En mettant mon chef le dernier ,
Le gout peut me trouver une mauvaise chose ;
Mais je suis , dit-on , bon au cœur.
Revenez sur vos pas , si vous voulez , Lecteur ,
Au lieu de mon membre troisième ,
Apportez-y le dernier ,
Puis effacez le septième ,
C'est un titre commun pour un objet qu'on aime.
Je ne voudrois rien oublier ,
Si vous vouliez me le permettre ;
De nouveau , de mon corps entier ,
Effacez la seconde lettre ,
Vous faites un Religieux ;
Ce n'est le tout encor , excusez , je vous prie ;
Deux lettres moins , se presente à vos yeux
Un mot qui risqua d'être vieux ,
Par Arrêt de l'Académie.

On a dû expliquer l'Enigme de Septembre par les *Doigts* , et les deux Logogryphes par *Louis* et *Medecine*.



E ij NOU.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE DU THEATRE ITALIEN ; depuis la décadence de la Comédie Latine , avec des Extraits et Examens critiques de plusieurs Tragédies et Comédies Italiennes, auxquels on a joint une Explication des figures , avec une Lettre de M. Rousseau , et la Réponse de l'Auteur. Par Louis *Riccoboni* , dit Lelio , Tome II. Chez *And. Cailleau* , Place du Pont S. Michel , 1731. grand in 8.

CALENDRIER UNIVERSEL , ou Almanach Chronologique et perpetuel , nécessaire à la Chronologie , à l'Histoire , à la Critique , à la verification des dates , &c. Par le P. de Rebeque , D. L. C. D. J. Seconde Edition , revûë et augmentée. A Paris , chez *Rollin* , fils , Quay des Augustins , 1731. in 4. pp. 38.

ABREGE' DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE ; par feu M. *Claude de l'Isle* , Historiographe et Censeur Royal. A Paris , Quay des

OCTOBRE. 1731. 2369
des Augustins, chez *Jacq. Guerin*, et *Fr. Didot*, 1731. 7. vol. in 12. avec figures.

COUTUMES des Bailliages de Sens et de Langres, commentées et conférées avec les Coutumes voisines, et spécialement de Chaumont en Bassigny. Par *M^e Juste de Laistre*, Avocat au Parlement. *A Paris, Quay des Augustins*, chez les *Freres Osmont*, 1731. in 4. de 560. pages, sans la Table.

LES PRIVILEGES DES SUISSES, ensemble ceux accordez aux Villes Imperiales et Anseatiques, et aux Habitans de Geneve, Résidens en France. Avec un Traité historique et politique des Alliances entre la France et les Treize Cantons, depuis Charles VII. jusqu'à présent. Et des Observations sur la Justice des Suisses; fondées sur les principes du Droit Public. Par *M. Vagel*, Grand-Juge des Gardes Suisses. *A Paris, chez Saugrain et P. Prault*, Quay de Gesvres, in 4.

OBSERVATIONS sur le Plomb Laminé, nouvellement revûës et augmentées d'un rapport de M^{rs} les Commissaires de l'Académie d'Architecture, qui prouve que ce Plomb a les défauts citez dans les Ob-

E iij ser-

1370 MERCURE DE FRANCE
servations, avec quelques Reflexions sur
le Memoire de M. de Remond. Par M. B.
*A Paris, de l'Imprimerie de Jacq. Guerin,
Quay des Augustins, 1731. brochure in 8.
de 42. pages.*

VOYAGE DU MONDE DE LA LUNE;
découvert par *Dominique Gonzales*, Avan-
turier Espagnol, surnommé le *Courier
volant*, traduit nouvellement de l'Espa-
gnol. *A Paris, chez Ant. de Henqueville,
au coin de la rue Gist-le-cœur. 1731. bro-
chure in 12, de 68. pages.*

On débite chez *François le Breton*, Li-
braire, à l'Aigle d'or, à la descente du
Pont Neuf, chez *Didot*, rue du Hur-
poix, du côté du Pont S. Michel, à la
Bible d'or, et chez *Josse*, rue S. Jacques,
à la Fleur de Lys d'or, quatre Tragédies
sur les sujets d'*Oedipe*, par M. de la
Tournelle, Commissaire des Guerres.

La varieté singuliere qui regne dans
ces quatre Ouvrages, se soutiendra, dit-
on, dans huit autres Tragédies sur le
même sujet d'*Oedipe*, et par le même
Auteur; elles sont actuellement sous
presse.

L'une de ces quatre Tragédies, qui a
pour titre : *Oedipe et toute sa Famille*, est
précédée

précédée d'une Préface et suivie d'un Dialogue entre l'Auteur et feu M. Boivin.

Le commencement de la Préface regarde la Tragédie des trois fils de Jocaste, qui avoit été imprimée sans Préface; tout le reste est une explication des moyens dont il s'est servi pour concilier diverses opinions de M^r Corneille, Despreaux et Boivin, sur le cinquième Acte de l'Oedipe de Sophocle, et pour accommoder au Théâtre les lamentations de l'Oedipe Grec. Voici un Trait tiré du Dialogue.

Ce n'est pas que cette nouvelle Tragédie, dont vous parlez, doive sa naissance à nos procès; elle la doit, Monsieur, à la Préface qui précède votre Traduction de l'Oedipe de Sophocle. Lorsque je la lus, je m'étonnai d'abord de ce qu'en faisant tant de Tragédies d'Oedipe, il ne m'étoit pas seulement une fois venu dans l'idée d'employer les Lamentations du cinquième Acte. Corneille les avoit rejetées. Votre Préface m'apprit qu'elles étoient d'un grand prix. J'ai connu votre habileté, l'excellence de votre goût, & la solidité de votre esprit. Votre sentiment sur ces plaintes d'Oedipe, me fit chercher avec grand soin pendant deux jours un nouveau sujet sur les malheurs de ce Prince, et un moyen de faire précéder sa mort par ses

E iij plaintes

2372 MERCURE DE FRANCE
plaintes , telles que Sophocle les a mises. Je
crois être venu à bout de mon dessein ; je
veux dire que mon cinquième Acte doit être
bien reçu. Les Modernes avoient emprunté
déjà de Sophocle , presque toutes les autres
beautés qui sont très-fréquentes dans sa Tra-
gédie d'Oedipe , et avoient réussi. J'ai le
premier usé de ces Lamentations , et ne leur
ai rien ôté de leur mérite. Cela ne m'a pas
été bien difficile. J'ai mis en Vers votre no-
ble et magnifique Traduction , et tout ce que
j'y ai ajouté du mien n'est qu'un tour assez
ingenieux et très-heureux en même-temps
pour sauver l'horreur que le visage sanglant
d'Oedipe auroit causée aux Spectateurs ; j'ai
trouvé le secret de placer de si belles plain-
tes avant que ce Prince puisse porter ses
mains sur lui , et quoiqu'un peu longues en
un temps où ce Prince qui est sans armes ,
ne cherche que la mort , elles ne courent point
le risque d'ennuyer.

PARAPHRASE DES PSEAUMES DE DAVID
et des Cantiques de l'Eglise , avec une
application suivie de chaque Pseaume et
de chaque Cantique à un sujet particu-
lier , propre à servir d'entretien avec
Dieu. Par le R. P. Th. Bern. Fellon , de
la Compagnie de Jesus. 4. vol. in 12. A
Lyon , chez Claude Journet , 1731.

PHILO-

OCTOBRE. 1731. 2373

LE PHILOSOPHE ANGLOIS, ou Histoire de M. *Cleveland*, fils naturel de Cromwel, écrite par lui-même, et traduite de l'Anglois par l'Auteur des *Memoires d'un Homme de qualité*. *A Utrecht, chez E. Neaulme*, 4. volumes in 12.

SUPPLEMENT à l'Histoire des Guerres Civiles de Flandres sous Philippe II. Roy d'Espagne, du Pere Famien Strada, et d'autres Auteurs, contenant les Procès criminels de Lamoral, Comte d'Egmont, et de Philippe de Montmorency, Comte de Hornes, auxquels le Duc d'Albe a fait trancher la Tête à Bruxelles. *A Amsterdam, chez Pierre Michiel, et se trouve à Paris, chez Briasson, rue S. Jacques*, 2. vol. in 12. 1729.

OEUVRES DE CLEMENT MAROT, Valet de Chambre de François I. Roi de France, revûes sur plusieurs Manuscrits, et sur plus de 40. Editions; et augmentées tant de diverses Poësies veritables, que de celles qu'on lui a faussement attribuées: avec les ouvrages de Jean Marot, son Pere, ceux de Michel Marot, son fils, et les Pièces du differend de Clement avec François Sagon. Accompagnées d'une Préface Historique, et d'Observations critiques. *A la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme*, 1731. 6. vol. in 12.

E v Es

2374 MERCURE DE FRANCE

ESSAI SUR LA POESIE ET SUR LA PEINTURE , par rapport à l'Histoire Sacrée et Prophane. Par M. *Charles de la Motte* , Membre de l'Académie Royale , et de la Société des Antiquaires , &c. *A Londres , chez Desnoyers , 1731. in 8.*

Ce livre qui contient une vaste érudition sur ces deux Arts est en Anglois. Il est terminé par un Discours sur l'obscénité chez les Ecrivains et chez les Peintres, qui fait voir combien il est dangereux de donner dans ce défaut , lors même qu'on le censure.

RECUEIL DE DISCOURS sur diverses matieres importantes , traduits ou composés par *Jean Barbeyrac* , Professeur en Droit dans l'Université de Groningue , qui y a joint un Eloge Historique de feu M. Noodt , 2. vol. in 12. *A Amsterdam, chez P. Humbert , 1731.*

TRAITE' DE L'HOMME , ou du Corps Humain vivant , par rapport à la santé ou à la maladie , partagé en trois livres ; où l'on expose par une nouvelle Methode claire et abrégée , la Theorie et la Pratique de Medecine , selon l'idée des Anciens et des Modernes. Par M. *Alexandre Pascoli de Perouse* , premier Professeur de

OCTOBRE. 1731. 2375
de Medecine à Rome , et premier Medecin de l'Etat Ecclesiastique. *A Rome , chez Jérôme Maynard , 1728. in 4. pp. 850.* Tout l'ouvrage est en latin.

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E des Ouvrages des Sçavans de l'Europe , T. 2. premiere et seconde Partie in 12. de 456. pages. *A Amsterdam , chez les Westeïens et Smitti. 1729.*

La premiere Partie , qui contient les mois de Janvier , Fevrier et Mars , ne nous fournit presque rien qui n'ait déjà été annoncé en 1729. dans les autres Journaux. Nous observerons seulement que le style de celui-ci est peu châtié ; et que les expressions triviales , et quelquefois basses y sont souvent employées ; ce qui soit dit sans préjudice de la réputation que l'Auteur peut s'acquérir d'ailleurs par son érudition. Voici ce que nous apprennent les Nouvelles Littéraires de la premiere Partie.

D'OXFORD. M. Hearne , qui continuë de nous donner des Pieces rares , vient de publier deux Volumes in 8. sous ce titre. *Liber Scaccarii. E Codice , calamo exarato , sibi que ipsi à Richardo Gravesio Miketoniensi donato ; descriptis , et nunc primum edidit Thobearnius. Qui et cum duo-*

E v j bus

2376. **MERCURE DE FRANCE**
bus aliis Codicibus M. contulit, Wilhel-
mique etiam Worcestrei Annales rerum An-
glicarum, ante hâc itidem in editos subjecit.
 On conserve précieusement l'Original de
 ce Livre noir. Le Manuscrit dont s'est
 servi M. Hearne, explique dans le titre
 ce que c'est que ce Livre. *Exemplar ve-*
tusti Codicis Ms. (nigro velamine cooperti)
in scacario penès Rememoratorem Regis con-
servati. Certificationes Feodorum Militum,
quæ per majores. hujus Regni Barones, alios-
que de Rege in capite tenentur, de quibus
auxilium ad Matildam, Regis Henrici se-
cundi filium, Henrico Romanorum Impera-
tori maritandam levatum erat præcipuè con-
tinens. M. Hearne a ajouté par maniere
 de Supplément un Ecrit tiré de la Biblio-
 theque Colonienne; iutitulé, *Catalogus*
tenentium Terras per singulas hundredas,
sive Centurias in comitatu Lincolii tempore
R. Henrici II.

LONDRES. Le Nouveau Testament en
 Grec et en Anglois, contenant le Texte Grec
 corrigé sur l'autorité des Manuscrits les plus
 authentiques, et une nouvelle Traduction
 conforme aux Observations des plus sçavans
 Commentateurs et des plus habiles Critiques:
 avec des Remarques et les Variantes, et une
 Table fort ample. in 8. 2. vol. L'Auteur
 de cette Traduction n'a mis ni dans le
 Texte,

OCTOBRE. 1731. 2377

Texte , ni dans la Traduction le fameux Passage des trois Témoins de la première Epître de S. Jean , c. 5. v. 7. Il tâche de justifier cette omission par les Peres et par les Critiques modernes. Les Remarques sont purement critiques : elles sont placées à la fin de chaque livre , et sont fort courtes.

On vient de faire une nouvelle Edition des Oeuvres du feu Duc de Buckingham en 2. vol. in 8.

M. Wilson , Chanoine de Lincoln , travaille à une Version Angloise de l'Histoire de M. de Thou , faite sur l'Edition de Geneve , en 1620. Il en est déjà (au mois de Mars 1729.) à la onzième Brochure : car il l'a publiée par Brochures qui paroissent de temps en temps.

On a traduit en Anglois l'Histoire de la dernière Révolution de Perse , du Pere Du Cerceau , 2. vol. in 8.

M. Bundy vient de donner le second Tome de sa Traduction Angloise de l'Histoire Romaine des PP. Catrou et Rotillé , in fol. Il y en a une autre Traduction qui s'imprime par Brochures , in 8.

Voici le titre d'un ouvrage curieux.
The present state &c. c'est-à-dire , l'Etat présent et les Reglemens de l'Eglise de Russie ,

2378 **MERCURE DE FRANCE**
sit , conformément à l'Edit du feu Czar.
Avec un second Volume , qui contient plu-
sieurs Pieces qui regardent les flottes de ce
Prince , son expedition à Derbent , &c.
traduite des Originaux écrits en Langue Es-
clavonne et Russienne ; et une Carte très-
exacte de la Mer Caspienne. A quoy l'on a
ajouté une Préface Generale où l'on trouve
une Relation exacte et fidele de l'élevation
et de la chute du Prince Menshicoff. Par
Tho. Codsel. M. A. ci-devant Chapelain
du Comptoir Anglois en Russie , et
Membre de la Societé Royale des Sciences
à Berlin. in 8.

- M. Durand a publié une Brochure , in-
titulée , *C. Plinii senioris Historia natu-
ralis ad Titum Imp. Prefatio. Ex Ms. Re-
gia Societatis et veteri Editione recensuit et
illustravit David Durandus* , in 12. Il a
dedié cette Brochure par une Inscription
très-élegante à la Societé Royale , qui l'a
aggrégé à son Corps.

La 2. Partie de ce II. Tome contient les
mois d'Avril , May et Juin 1729. Voici
les Titres des 5, 7, 11 , 12 et 13 Articles
de cette Partie.

*Dissertation sur les Sens et sur l'Imagina-
tion , et un Essai sur la Connoissance de soy-
même. En Anglois. A Londres. chez J.
Jonson , dans le Strand , 1728. in 8. pp.*

231.

231. L'Auteur traite ces matieres en Metaphysicien*, c'est-à-dire, d'une maniere très-abstraite, mais peu méthodique; y donnant quelquefois deux et trois définitions d'une même chose. Cet ouvrage est semblable à tous ceux qui paroissent en ce genre; c'est un Ecrivain qui donne ses imaginations et ses idées particulieres, en laissant à chacun la liberté de penser, après la lecture de ses ouvrages, comme il pensoit auparavant.

Dissertatio Epistolica &c. c'est-à-dire, *Dissertation en forme de Lettre, de Mr. Buddens, Professeur en Theologie à Jene, pour servir de défense modeste contre les objections de M. Turretin, Professeur en Theologie à Geneve, au sujet de la Pythonisse d'Endor.* Brochure in 4. de 24. pages. A Jene, chez J. Frederic Ritter, 1727. Des trois opinions qui partagent les Sçavans sur l'Histoire de la Pythonisse d'Endor, M. Turretin ayant rejeté dans une Dissertation, celle qui suppose que ce fût l'ombre de Samuël qui apparût veritablement à Saül, aussi-bien que celle qui attribué au Demon d'avoir pris la figure qui parut dans ce moment, il avoit avancé qu'il y a toute apparence que tout cela ne fût qu'un jeu et un artifice de cette femme prétendue Necromancienne. Mr. Bud-

1380 MERCURE DE FRANCE

Buddeus qui a embrassé la seconde opinion , tâche de la justifier et de l'appuyer par cette Dissertation. Le Journaliste se déclare en faveur de M. Turretin , et fait quelques remarques sur cette Dissertation , toutes favorables au Professeur de Geneve ; il en donne ensuite une Lettre adressée à M. Graf , postérieure à cette Dissertation , dans laquelle M. Turretin combat le Professeur d'Iena , parcequ'il faudroit dans son sentiment supposer que le Diable pût faire de vrais Miracles , ce qui ne se peut admettre de leur commun aveu. Le Journaliste renvoye au Traitté sur les Miracles , composé par J. Sercés , contre le Docteur Clarke , pour y voir les raisons alléguées de part et d'autre. Quoiqu'il en soit , on remarque dans la dispute de ces deux Professeurs une grande modération jointe à toute la Politesse imaginable ; c'est un exemple dont tous les Sçavans devroient profiter dans leurs combats Litteraires.

OEUVRES de M. de S. Evremond , publiées sur les Manuscrits , avec la vie de l'Auteur , par M. Des Maizeaux , Membre de la Societé Royale. Quatrième Edition ; revue , corrigée et augmentée. Enrichie de figures gravées par B. Picart le Romain. A Amsterdam , chez Covens et Mortier. 17-6. 5. vol. in 12.

On

On trouve dans cet Article une énumération de toutes les différentes Editions , bonnes ou falsifiées , qui se sont faites de cet Ouvrage en différens endroits. On y trouve aussi les avantages que cette Edition peut avoir sur les autres. M. Des Maizeaux a mis la vie de M. de S. Evremond à la tête. Il y a beaucoup d'Anecdotes qu'il dit tenir de M. de S. Evremond même. L'Editeur a fait entrer dans cette vie l'Histoire ou le Catalogue raisonné des Ouvrages de cet Auteur. Il a ajouté dans cette Edition plusieurs Pièces qui ne se trouvent point dans les autres.

A la suite de ce m. Article , le Journaliste en a placé un autre qui regarde aussi quelques Ouvrages de M. de S. Evremond , donnez au Public par le même Editeur. En voici le Titre seulement. *Mélanges curieux des meilleures Pièces attribuées à M. de S. Evremond , et de quelques autres Ouvrages rares ou nouveaux. Troisième Edition , où l'on a retranché plusieurs Pièces pour en ajouter de plus intéressantes , enrichie de figures gravées par B. Picart le Romain. A Amsterdam , chez Covens et Mortier , 1726. 2. vol. 12.*

Lettres à M. Mead , Docteur en Médecine , touchant une nouvelle Edition de l'Histoire

2382 **MERCURE DE FRANCE**
toire de M. de Thou , traduites de l'Anglois. A Londres , 1729- in 12. de 44. pages pour la premiere Lettre , et de 61. pour la seconde.

M. Buckley est l'Auteur de ces Lettres qui parurent en Anglois en 1728. C'est lui-même qui a entrepris cette Edition. Voici le Plan sur lequel il travaille. Il donnera pour Texte l'Edition toute entiere de Lingelsheim , à qui M. de Thou avoit envoyé peu de temps avant sa mort une copie de son ouvrage , que Lingelsheim fit imprimer à Geneve en 1620. L'Editeur mettra au bas des pages les diverses Leçons des Editions qui se firent à Paris pendant la vie de l'Auteur , et dont celles de Francfort ne furent durant ce temps-là que d'infideles copies. Il distinguera de même les corrections et les Additions que M M. Dupuy et Rigault , à qui M. de Thou avoit confié par son Testament , le soin de publier son Histoire , ont eu soin de faire dans l'Edition de Geneve , dans laquelle il s'étoit glissé quantité de fautes. Ces additions et ces corrections faites par les Executeurs du Testament de M. de Thou , sur les papiers qu'il leur avoit laissés , paroîtront à la marge , à moins qu'elles ne regardent seulement que des fautes de Copiste ou
d'Im-

d'Imprimeur , ce qui dès-là ne sera point distingué du Texte ; il accompagnera tout cela d'un Recüeil , suivant l'ordre des temps , de Lettres imprimées et manuscrites , qui contiennent des particularitez au sujet des changemens , corrections , censures &c. de l'Histoire de Mr. de Thou , pendant que l'Auteur fût en vie : mais ce qui n'est pas de moindre importance , c'est une Interprétation authentique écrite de la propre main de M. Pierre Dupuy , des noms propres que M. de Thou a déguisés à dessein , dont M. Buckley enrichit son Edition.

On apprend dans les Nouvelles Littéraires , que M. G. Merville et Dander Kloot ont imprimé sur la copie de Paris , les œuvres diverses de M. de la Fontaine , en 4. petits Volumes. On trouve dans cette Edition ses Oeuvres posthumes , plusieurs Pieces tirées de divers Recüeils , et d'autres qui n'ont jamais paru , et que l'on a eues des amis de M. de la Fontaine , et de la Veuve de son Fils.

On a imprimé à Geneve une Réfutation d'un Officier , mort au service des Hollandois , de l'Hypothese de M. Ruchat , Professeur en Droit et en Histoire , de l'Académie de Lausanne , sur la question ,

2384 **MERCURE DE FRANCE**
tion , si un particulier peut s'engager au service d'un Prince Etranger sans s'informer de la justice ou de l'injustice de la Guerre qu'il a sur les bras ; et si un Souverain peut fournir des Troupes aux deux Paris opposez.

On apprend de Valence en Espagne ; que M. M. de *Mayans* et *Bordasfar* ont traduit de l'Italien en Espagnol , le *Monde trompé par les Medecins* , de *Joseph Gafola*.

L'Académie Française n'a point donné cette année les Prix d'Eloquence et de Poësie , qu'elle a coûtume de distribuer le jour de la Fête de S. Louis. Ils sont reservez pour l'Année prochaine.

Cette Académie élut le 29. Août M. de Crebillon , pour remplir la place vacante par la mort de M. de la Faye. Le nouvel Académicien prit séance le Jeudy 27. Septembre , et prononça un Remerciement en Vers digne de la réputation que ses grands talens pour le Poëme Dramatique lui ont acquise , et que nous sommes mortifiez de ne pouvoir pas mettre ici en entier pour la satisfaction de nos Lecteurs : reduits à n'en donner qu'un précis nous ne sommes pas peu embarrassez sur le choix ; car le grand , le nerveux , le sublime

O C T O B R E. 1731. 2385
sublime regne par tout. Ce remerciement,
composé de 118. Vers, souvent croisez,
commence ainsi.:

Muse, voici le jour si long-temps attendu,
Jour dont aucun espoir ne m'annonçoit l'Aurore,
Jour heureux, qui pour nous ne luisoit point
encore,
Si de nos seuls succès sa course eût dépendu.
Muse, vous le voyez, une troupe immortelle
Daigne vous partager ses honneurs, ses emplois :
Parlez ; et, s'il se peut, justifiez son choix :
Mais ne prononcez rien qui ne soit digne d'elle !

Le Poëte invoque ensuite Apollon,
pour pouvoir dignement louer ses Illus-
tres Confreres.

Dieu des Vers, aux rayons dont brillent tes
Elûs,

Souffre pour un moment que mon fen se ras-
lume,

Je les vois tous couverts de ces rayons divins :

Dans leurs mains chaque jour tu déposes ta Lyre ;

Ma Muse, un jour de gloire est un jour de dé-
lire,

Sers mon audace, et prens la Lyre dans leurs
mains

Après

Après la description de l'Académie et
des Académiciens , on lit ces Portraits :

Ame de Richelieu , contemple ton ouvrage,
Qui doit ainsi que toi percer la nuit des tems ?
Ces illustres Mortels sans cesse renaissans ,
Comme pour t'assurer un éternel hommage.
Dans l'art de gouverner moins Ministre que
Roy ,

L'Univers en tremblant , adora ton génie ;
Tout plia devant toi dans le cours de ta vie ;
Tu soumets l'avenir , et regnes après toi , &c.
.

Louis , ô nom cheri ! Souverain adorable ,
Des caprices du sort exemple mémorable ,
A tes Manes sacrés nous n'offrons plus de fleurs ,
Que nos regrets profonds n'arrosent de nos
pleurs.

Vous , qui l'avez suivi de victoire en victoire ,
A la fois Compagnon , et témoin de sa gloire ,
Qui de tout vôtre sang sçûtes la consacrer ,
Guerrier , qui mieux que vous pourroit la célé-
brer ?

Quel Roi mérita mieux une auguste louange ?
De dons et de vertus quel précieux mélange ?
C'étoit après les Dieux , l'ame de l'univers , &c.

Le

Le Portrait du Roy est terminé par ces deux beaux Vers.

Juste, Clement, Pieux, son austere jeunesse
Semble déjà dicter les loix de la vieillesse.

Un Ministre attentif, prudent, religieux,
Fuyant des vains Lauriers l'éclat ambitieux,
Qui sçait, du bien public sage dépositaire,
User en Citoyen du pouvoir arbitraire;
Aigle de Jupiter, mais ami de la Paix,
Il gouverne la foudre, et ne tonne jamais.
Louis, c'est mériter l'Empire de la Terre,
Que sçavoir dignement confier son Tonnerre, &c.

Ce Poëme est terminé par le Portrait
de M. de la Faye, dont nous ne pren-
drons que ces 4. Vers.

Le goût du vray, du beau, Censeur ingenieux;
Qui, sans humilier, montroit à faire mieux;
Le Sel Athenien, l'Urbanité Romaine;
Tour à tour Lelius, Malherbe, ou la Fontaine;

Si nous avons été embarrassé dans
l'Extrait qu'on vient de lire, nous voici
encore plus en peine sur la réponse faite
par M. Hardion, Directeur de l'Acadé-
mie: Que prendre en effet dans un Dis-
cours de 80. lignes de Prose, d'un stile
concis, simple, et aussi noble que natu-
rel.

rel ? Nous nous bornons à deux traits , l'un sur l'Académicien qui n'est plus , l'autre sur celui qui le remplace. Nous demandons pardon à l'Auteur et au Lecteur , d'être obligés de tronquer un Discours dont on ne sçauroit rien retrancher qu'aux dépens de l'un et de l'autre.

MONSIEUR,

Une mort précipitée nous a enlevé un Confrere , que le caractere de son esprit et la douceur de ses mœurs , nous font également regretter. Né avec d'heureuses dispositions pour la Poësie , M. de la Faye en fit son plus agréable amusement , et réussit dans les differens genres où son goût l'avoit porté. Soit que dans des sujets galans il se plût à exprimer , ou les sentimens d'un cœur tendre et délicat , ou les transports d'une joye aimable ; soit qu'avec la Lyre de Malherbe , il celebrat sur un ton plus sérieux et plus élevé , les puissans charmes de l'harmonie , l'ame des beaux Vers , et en soutint les Privileges contre un illustre ami Mr. de la Motte , qui s'étoit fait un jeu de les attaquer , pour l'exciter à les établir plus solidement ; sous quelque forme qu'il ait voulu se montrer , il a fait voir par tout une imagination féconde et brillante , un
genie

genie simple , aisé , naïf , toujours ennemi de l'affectation , et de cette pauvre recherche qui détruit les vraies beautés de la nature.

Mais aussi simple dans ses mœurs que dans ses Ecrits , il fut regardé comme un modèle des vertus propres pour la Société ; et autant qu'on estimoit dans ses Poésies l'agrément , l'élégance , la délicatesse , autant on aimoit dans sa personne la docilité , la modestie , la politesse , et sur tout , une gaieté douce et spirituelle dont il assaisannoit tous ses discours.

M. Hardion continuant de répondre au nouvel Académicien , lui dit que son élection a eu autant d'Approbateurs qu'il y a de Personnes éclairées sur le vrai mérite que ses Tragedies , depuis longtemps l'objet de l'admiration publique , seront un sujet d'émulation dans les siècles à venir. On peut , Monsieur , poursuit-il , par le faux éclat de quelques fleurs passagères , éblouir pour un instant des Spectateurs avides de nouveauté. Ils cèdent d'abord à la douce illusion d'un trait lumineux d'une pensée plus specieuse que solide , et ne décelent pas toujours du premier coup d'œil , le vice caché sous l'apparence de la beauté. Mais lorsque des Poèmes tels que les vôtres ,

F. . Mon.

Monsieur , redemandés avec empressement , reparoissent toujours plus beaux et plus dignes d'être applaudis ; lorsque livrés au grand jour de l'impression , plus dangereux encore que celui de la représentation , ils ont soutenu le rigoureux examen du Censeur , recueilli dans le silence de son Cabinet , lorsqu'ils ont résisté aux efforts de l'envie toujours armée contre les Auteurs vivans. : quelles preuves plus certaines peut-on desirer de leur perfection ? quels présages plus assurés de leur durée ? &c.

Les Cartes qui sont dans l'Histoire de l'Isle de S. Domingue , du R. P. de Charlevoix , Jesuite , de laquelle on a fait mention dans le Mercure précédent , sont de M. d'Anville , Géographe ordinaire du Roy , dont on a remarqué que le nom n'étoit pas donné correctement dans cet article. *page 2159.*

On peut dire en général des divers Sujets , traitez dans ces Cartes, mais principalement à l'égard de toute l'étendue de la Carte generale , qui comprend une partie considerable et la plus fréquentée du nouveau Monde, que l'Auteur ayant trouvé la matiere comme toute neuve, quoique déjà traitée par presque tous les Géographes, elle paroît sortie de ses mains avec plus de détail et de précision qu'on n'y en avoit encore mis. L'Auteur — que plusieurs personnes aussi touchées du progrès general de la Géographie, que de sa réputation particuliere , avoient excité à écrire sur le détail de cet Ouvrage , s'est trouvé mortifié de n'avoir

pas

Nous le fîmes de le faire , pensant qu'il auroit peut-être été agréable pour le public, et sûrement avantageux pour son Ouvrage, de rendre compté d'une infinité de circonstances assez curieuses, et peu familières, tirées la plupart des Histoires particulières des Espagnols, que tout le monde ne peut pas lire dans leur langue, dans tout leur détail, inconnues sur tout aux Géographes, quoique la connoissance interieure des vastes païs, sous la domination du Roy d'Espagne, dépende de celle de leurs Ecrivains, qui seuls ont pû en être suffisamment instruits.

DESCRIPTION d'un Globe celeste mouvant, qui represente le mouvement du Soleil, de la Lune et des Etoiles fixes, inventé par M. Outhier, Prêtre du Diocèse de Besançon, et présenté par l'Auteur à l'Academie Royale des Sciences. le 26 Juillet 1727.

ON voit d'abord un Globe celeste, porté par l'Axe du monde dans un Cercle méridien, qui est engagé dans l'horizon à l'élévation du Pole aux Spheres ordinaires. Sur ce Globe sont représentées toutes les constellations et les Etoiles fixes, et au dedans est enfermé le mouvement d'une Pendule qui le fait mouvoir, et lui fait achever sa révolution d'Orient en Occident, en 23 heures, 56 minutes et quelques secondes, sur les Poles du monde.

Pendant que le Globe tourne ainsi, une Aiguille marque les heures du temps moyen, sur un petit Cadran, qui est attaché sur le Méridien, au Pole Arctique; et en même temps un second mou-

F ij vement

vément , qui est conduit par le premier , donne sur les Poles de l'Eccliptique les mouvemens propres du Soleil , de la Lune et des Nûes. , par le moyen d'une piece excentrique & de trois branches , dont l'une porte le Soleil , qui demeure par la construction de la Machine, huit jours de plus dans les signes Septentrionaux, que dans les Méridionaux. La seconde branche conduit la Lune , qui est portée sur la troisième ; & cette troisième est dirigée par l'Excentrique , pour faire prendre à la Lune ses latitudes Septentrionale & Méridionale. L'Excentrique a aussi son mouvement particulier , pour donner le mouvement des nœuds. La Lune outre cela , ou plutôt le petit Globe d'ivoire qui le représente, tourne sur son centre et presente toujours la moitié qui est blanche vers le Soleil.

Par tous ces mouvemens on connoît le lever , le passage au Meridien , le coucher , les amplitudes ortives & occases , les différentes élévations sous le Meridien du Soleil, de la Lune et des Etoiles fixes ; les conjonctions du Soleil et de la Lune, celles qui sont Ecliptiques & celles qui ne le sont pas , et toutes les Phases de la Lune. Le Soleil ayant ses différences d'ascension droite , fait connoître le temps vrai , & sa différence au temps moyen que l'on connoît sur le petit Cadran , qui est au Pole Arctique.

Toute la machine est d'une telle construction, qu'elle n'est pas plus sujette à s'arrêter que les Pendules ordinaires ; les differens mouvemens qu'on vient de rapporter ne chargeant presque en rien l'ouvrage.

Messieurs de l'Académie Royale des Sciences , qui eurent la bonté de donner une approbation generale à cet Ouvrage , ont bien voulu après le

rap-

raport de Messieurs Cassini et du Fay, qui avoient été nommez pour l'examiner, le faire inserer dans l'histoire de l'Académie de 1727. au nombre des Machines et des inventions qu'ils ont approuvées.

*EXTRAIT de l'Histoire de l'Académie
Royale des Sciences, de l'année 1727.
page 143.*

UN Globe celeste mouvant, de M. Outhier, Prêtre du Diocèse de Besançon, qui représente le mouvement diurne & le mouvement annuel du Soleil, leur différence ou celle du temps vrai et du moyen, tous les mouvemens de la Lune, ses Phases, les Eclipses, le passage des Etoiles fixes par le Méridien, leur mouvement particulier, &c. tout cela par la construction interieure du Globe, qui contient deux mouvemens séparés, dont l'un se fait sur l'axe de l'Equateur, & l'autre sur celui de l'Ecliptique. Il contient aussi une Horloge sonante. Quoiqu'il y ait déjà plusieurs Ouvrages dans ce gout-là, on a trouvé que celui-cy étoit tres-ingénieusement imaginé, que quelques dispositions nouvelles; celles, par exemple, qui regardent les Phases de la Lune et ses Latitudes, le rendoient simple, et donnoient une idée avantageuse de l'intelligence et de l'habileté de l'inventeur.

Comme Messieurs de l'Académie trouverent que la Machine seroit encore plus simple et plus parfaite, de n'avoir point de sonnerie, mais d'avoir une Aiguille de minutes. L'Auteur dans d'autres semblables Ouvrages qu'il a fait exécuter, en a retranché la sonnerie, qui les auroit rendus

F iij trop

trop composez, y a ajouté l'Aiguille des minutes, les a fait marcher huit jours sans les remonter, y a donné un moyen d'allonger ou accourcir la Pendule tres-facilement, pour en regler les mouvemens, sans être obligé d'ouvrir le Globe. Un de ces Ouvrages a paru à l'Assemblée de l'Académie, le 1 Septembre 1731. et a été envoyé au Roy de Portugal, et l'Auteur a eu l'honneur de lire à l'Assemblée du 5 du même mois, un Memoire au sujet de ces perfections qu'il a donné à son Ouvrage, qu'il a fait exécuter par le sieur Jean-Baptiste Cattin, Horloger de Franche-Comté, qui y a parfaitement bien réüssi.

Les Curieux qui voudront avoir de pareilles Machines, du même Auteur, en trouveront chez le sieur C. Langlois, Ingénieur du Roy pour les Instrumens de Mathématique.

Il demeure sur le Quai de l'Horloge du Palais, à l'Enseigne du Niveau, et c'est lui qui a l'honneur de travailler pour l'Observatoire, pour l'Académie Royale des Sciences, et pour les autres différentes Académies du Royaume.

LETTRE écrite de Nîmes, le 20 Aoust 1731. au sujet d'un Remede qui dissout la Pierre.

ON a vû, Monsieur, avec plaisir dans votre Mercure de Juillet dernier, une Lettre qui confirme la verité du remede qui sert à dissoudre la Pierre dans les Reins. Cette confirmation est tres-agréable au public et aux personnes intéressées; mais elle le seroit bien davantage, si on avoit bien voulu manifester la composition de ce remede; car que sert-il d'être assuré qu'il y en a un, si l'on ne sçait point en quoi il consiste? Il paroît

roît que celui qui en possède le secret , ne veut point le découvrir , et qu'il ne le distribuë qu'à ceux qui ont le bonheur d'être de ses amis ou qui peuvent se récompenser dignement ; quoiqu'il en soit des motifs qu'il peut avoir , ne seroit-il pas plus honorable pour lui , de livrer au public un remede qui lui procureroit la gloire d'être comme le Libérateur du genre humain, en affranchissant une infinité de malheureux des douleurs piquantes et insupportables qu'ils ressentent ? Quelle consolation pour lui , d'imiter la charité et la compassion du Sauveur même , qui n'avoit point de plus grand plaisir que de soulager et de guérir des malades. Toutes les personnes affligées de ce mal , lui donneroient mille loüanges et mille benedictions. Pour moi , je vous l'avouë , si j'étois à sa place , je serois incapable de refuser au public un remede si salutaire , et je renoncerois de bon cœur pour cela à toutes les esperances de la fortune. Quel plus grand mérite pour un honnête homme , et sur tout pour un Chrétien , que de rendre la santé à ses semblables ? Mérite également loüable et devant Dieu et devant les hommes.

Il est vrai que la communication de ce remede auroit des suites , et que plusieurs Opérateurs tres-habiles perdroient par ce moyen toute leur pratique ; mais faudroit-il que cette pratique se soutint aux dépens de tant de malheureux , exposez à leurs cruelles opérations ; et la générosité chrétienne ne devoit-elle pas inspirer à celui qui est le dépositaire de ce remede , de finir tous les tourmens , toutes les inquiétudes , tous les périls , dont ces infortunez malades sont menacez ? Voilà , Monsieur , les sentimens que la lettre de votre dernier Mercure m'a inspiré. J'ai crû , ent

F iiij lisan

lisant le titre de cette Lettre, que j'y trouverois ce remede si désiré mais on nous a laissé sur la bonne bouche, et tout le monde a le déplaisir de se voir frustré de son attente. Car on voit bien qu'il est impossible aux personnes intéressées de trouver par elles-mêmes la composition de ce remede. Si vous voulez inserer cette Lettre dans votre Mercure, peut-être serviroit-elle à toucher de compassion et de charité le Possesseur de ce remede. C'est ce que j'ose me promettre, et de votre politesse et du soin que vous avez de procurer en toutes occasions le bien public. Je suis, &c.

OBSERVATIONS sur une maladie, qui attaque les Bêtes à corne et les Chevaux, dans la Généralité d'Auvergne; & qui s'est introduite sur la fin du mois d'Avril dernier, dans l'Election de Gannac, Généralité de Moulins.

Cette maladie se découvre par une Vessie qui paroît dessus, dessous, ou aux côtez de la langue de la bête malade. Cette vessie est blanche dans sa naissance, rougit ensuite, et devient enfin presque noire. Elle crève, et laisse après elle un ulcere chancreux, qui creuse dans l'épaisseur de la langue, en avançant du côté de sa racine, la coupe en entier, et fait peu de temps après périr l'animal. On voit dans vingt-quatre heures, le commencement, le progrès et la fin de cette maladie.

Elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle ne se manifeste par aucun symptôme extérieur, et que la Bête malade boit, mange et travaille à son ordi-

ordinaire, jusqu'à ce que la langue soit tombée.

Il est donc question, pour prévenir les suites fâcheuses de cette maladie, d'avoir une attention infinie à faire visiter deux ou trois fois par jour la langue de toutes les Bêtes à corne, pour être en état de prendre le mal dans sa naissance, et sur tout l'on ne doit point se tranquilliser sur l'éloignement de la maladie.

L'Experience vient d'apprendre que quoiqu'elle fut à une distance raisonnable de la Ville de Gannac, toutes les Paroisses des environs de cette Ville et à une lieue et demie à la ronde, en ont été infectées dans le même jour, sans qu'il y ait eu aucune communication d'une Paroisse à l'autre.

Voicy les remedes dont on s'est servi en Auvergne, et dont on use encore dans la partie de l'Election de Gannac, qui est affligée de cette maladie.

L'on propose d'abord un remède présetvatif pour les Bestiaux qui ne sont point encore attaqués, et on le compose des Drogues suivantes; pour chaque Bête.

Theriacque ou Orvietan, 3 dragmes.
Gingembre, Gerosle et Cannelle, une dragme
Genievre en grain et Poivre concassé, 2 dragmes de chaque.

Et une *Muscade*, d'une moyenne grosseur, qu'il faut concasser.

L'on fait infuser le tout dans un Pot couvert, pendant; à 6 heures au moins, dans une pinte de bon vin rouge; et avant de donner le remede, on a soin de bien remuer le tout, de maniere que le marc suive l'infusion. L'on observe encore de ne

E v. le

2398 **MERCURE DE FRANCE**
le donner qu'après que la Bête a été , à 6 heures sans manger.

Ce breuvage ne peut que faire du bien au Bestiaux qui le prennent ; mais il n'est pas toujours infailible pour empêcher la maladie , qui se guérit de la maniere suivante.

Si en visitant les Bestiaux l'on apperçoit une ou plusieurs Vessies adhérentes à la langue, il faut sur le champ avec une cueilliere d'argent ou une piece d'argent, crever la Vessie , en enlever la peau, et racler la playe jusqu'au sang ; ensuite l'étuver et laver avec de l'eau de fontaine , et mieux encore avec du fort vinaigre, dans lequel on aura mis auparavant du Sel pilé , du Poivre , de l'Ail concassé et des Herbes fortes , si l'on en a. Cela fait , l'on couvre la playe de Sel bien fin , après l'avoir bien frottée avec une Pierre de Vitriol de Chypre.

Si en visitant les Bestiaux , l'on trouve l'ulcere formé , il faut user du même remede et le réitérer dans l'un et dans l'autre cas, deux et trois fois par jour , jusqu'à la guérison.

L'on prétend que lorsque la Vessie se trouve sur la langue , l'on doit faire saigner la Beste au col.

L'on se sert actuellement et avec succès de ce remede , qui fut mis en usage il y a environ dix-huit ans contre une pareille maladie qui depuis quelque temps regne à Paris et aux environs sur les Chevaux , ainsi que sur les Bêtes à corne. On attribue cette maladie à la grande sécheresse , et à la prodigieuse quantité de Chenilles qu'il y a eu cette année. Au reste on peut en toute seurte se servir de ce remede, que nous tenons d'une bonne main , et que nous avons encore fait examiner par des personnes intelligentes , qui , sur l'expérience

rience, ne doutent pas de l'utilité que le public en doit retirer.

*EXTRAIT d'une Lettre d'Orleans, écrite
le 20 Septembre 1731. sur une
production singuliere.*

UN Orleanois, en temps de vendange, peut parler Raisin : *Navita de Ventis*, &c. On s'empresseroit, sans doute davantage, à écouter un Champenois ou un Bourguignon. On se flateroit de quelque nouvelle découverte ; mais un Orleanois, dira-t-on, avec son vin bien inferieur, que va-t-il nous conter ? quelque chose qui va vous surprendre, et que vous croirez peut-être digne de faire un article du Mercure.

Voicy dequoi il est question.

Etant allé me promener il y a deux jours, chez un ami qui faisoit sa vendange ; il me régala d'une Branche de Vigne, de laquelle pendoient deux Raisins, l'un noir, l'autre blanc, tous deux en parfaite maturité ; de sorte qu'on ne pouvoit pas dire que le blanc n'étoit qu'un verjus qui n'avoit pas encore pris couleur ; d'ailleurs nulle supercherie pour faire donner quelque'un dans le panneau, cela auroit été grossier. J'examinai la branche long-temps et de fort pres. C'étoit réellement les deux différentes especes de blanc et de noir, sorties du même endroit, sur la longueur de deux pouces.

Après la branche, il me presenta une Grappe, moitié de grains noirs, moitié de grains blancs, et le tout encore de parfaite maturité, autre espece de prodige. Je prends cette Grappe, je la considere ; je l'examine, je tire des grains de l'une et l'autre espece ; je les goute, je les trouve

Fvj tous

2400 **MERCURE DE FRANCE**
tous deux bons et mûrs. Ce n'est point encore là
une Grappe qu'on auroit pû dire moitié raisin et
moitié verjus ; la parfaite maturité des grains
prouve les deux différentes especes , réunies et
comme confonduës.

Sur mes questions réitérées , le maître de la
maison me répondit que les deux Seps qui pro-
duisent ces sortes de Raisins sont dans sa Vigne,
en plein champ , qu'il me les fera voir, si je veux.

On scait qu'il n'y a sur la vigne ni greffe ni
écusson , pour marier différentes especes , com-
me cela se fait sur les Arbres fruitiers. Pour met-
tre en quelque façon le comble à la variété dans
ce genre , deux personnes me dirent qu'elles
connoissoient une Treille , qui produisoit une
année des raisins blancs , et l'autre année des
raisins noirs ; elles nommerent même la maison
dans cette Ville où est cette Treille singuliere.

Après cela , n'avouërez - vous pas que si nos
Vignes ne produisent rien d'exquis, du moins elles
font voir quelque chose d'assez rare. Que les Sca-
vans nous expliquent , s'il est possible , les causes
Phisiques de ces productions bizarres , où tout est
de la nature , et rien absolument de l'art. Pour
moi je ne sçai dire autre chose , si-non : J'ai vu,
et que s'il y avoit sur ce sujet des incrédules , il
est encore temps de leur faire voir la même
chose.

*LETTRE écrite de Paris, le 30 Aoust 1731.
sur la petite Verole.*

Vous feriez plaisir , Monsieur , à plusieurs
personnes , d'insérer dans le *Mercur* de
France , la question suivante.

Il y a quelques jours que dans une compagnie
où

bù il se trouva deux Médecins : il s'éleva une dispute touchant la petite Vérole , sçavoir :

Si c'est une maladie contagieuse.

Hippocrate dit oui, et Galien dit non. Quoique la question ne soit pas nouvelle, il est certain qu'elle n'a pas encore été traitée comme elle pourroit l'être. On ne sçait encore qu'en croire, et cependant l'affirmative cause bien des desordres. La frayeur que cette maladie inspire, fait en quelque sorte renoncer aux devoirs les plus sacrez de la nature; une mere tendre se refuse à l'enfant le plus cher, et le laisse à la discretion d'une main étrangere; le fils évite son pere, les amis se fuyent; enfin les personnes les mieux unies se séparent et se privent de toute consolation, tant que cette maladie dure. On raisonna beaucoup sur l'Expedient des Anglois, avec leur *Infertion*, et quelqu'un de la Compagnie les compara à de braves soldats qui s'essayent à tirer les uns sur les autres, avec des Fusils chargez à balles, dont tous les coups ne portent pas.

D'un autre côté, la négative fait faire bien des imprudences. On blâme ceux qui sont attaquez de la petite Vérole pour avoir été dans des endroits où elle étoit, et l'on ne manque pas d'en attribuer la cause à leurs démarches; s'ils en échappent sans l'avoir, on est dans l'admiration; ne seroit-ce pas une erreur de part et d'autre? De quelque façon que la chose soit décidée, pourvu qu'elle le soit, le public sçauroit du moins à quoi s'en tenir.

On voit quelquefois s'élever dans la littérature entre de grands adversaires des disputes sur des choses moins importantes, et après réplique sur
répli-

replique tous les suffrages se réunir. La question proposée n'est assurément pas indifférente ; et quelques habiles Médecins Physiciens , qu'on verroit aux prises là-dessus, ne manqueroient pas d'attirer l'attention du public. Quoiqu'on en dise, il est constant que ces Messieurs sont recherchés, et qu'on ne sent que trop souvent le besoin qu'on a d'eux. Nous en passons communément par tout ce qu'ils veulent , et nous mettons tous les jours, avec confiance, notre vie entre leurs mains.

Le public , sans être Médecin de profession , n'en est pas pour cela moins capable de juger cette affaire , comme il en a jugé d'autres qui sembloient n'être pas de sa compétence ; et le vaincu dans cette espèce de combat, auroit constamment autant de gloire que le vainqueur.

Vous n'ignorez pas , Monsieur , combien les sentimens sont partagés là-dessus. Si en proposant cette question il se trouvoit quelqu'un qui découvrit nettement la vérité , vous obligeriez , Monsieur , votre , &c.

Mercredi , 24 de ce mois , les Marchands Apoticaire de Paris , exposèrent en public , dans leur Maison , rue de l'Arbalète , toutes les Drogues qui entrent dans la composition du *Mitridate* et de l'*Orvietan*. Les Magistrats et la Faculté de Médecine leur firent l'honneur d'y assister et parurent très-satisfaits du choix et de l'arrangement. M. Baron , Doyen de la Faculté de Médecine de Paris , et M. Afforty , Professeur en Pharmacie , prononcèrent chacun un Discours historique de ces deux Antidotes , et M. Habert, Garde en Charge du Corps des Apoticaire , en fit un autre sur le même sujet. Il fit ensuite connoître chaque Drogue en particulier aux Magistrats qui avoient

avoient honoré cette assemblée de leur présence.

On proceda tout de suite à l'ouverture du vaisseau qui renferme la Thériaque qu'ils composerent l'année dernière. La visite en ayant été faite par les Magistrats, et la Faculté de Medecine, il fut décidé qu'elle étoit dans sa perfection pour la consistance, le goût, la couleur et l'odeur. Messieurs les Apoticaire de Paris la distribueront ainsi qu'ils l'ont annoncé au public par leurs affiches.

*RE'PONSE à la Lettre d'une Dame, qui
depuis peu fait usage du Bureau
Typographique.*

JE n'ai jamais douté, Madame, que l'expérience ne confirmât ce que j'avois déjà eu l'honneur de vous écrire, touchant la méthode du Bureau Typographique. Voilà donc votre chere petite, qui à trente mois connoît toutes ses Lettres, et qui commence d'imprimer sur sa table les mots latins qu'on lui donne sur des cartes; elle pourra bien-tôt passer à la troisième Classe du Bureau, pour exprimer sur la table, non seulement les lettres et les mots de la Langue Latine, mais encore les sons et les mots de la Langue François. L'habitude des Actes réitérez en formant peu à peu l'oreille de M^{lle} votre fille, lui donnera la facilité d'imprimer les mots écrits sur des cartes, et ceux qu'on lui dictera. On trouve sur tout cela les instructions et les avis nécessaires dans les précédens Mércures, depuis le mois de Juin 1730. jusqu'au mois de Mars et suivans 1731.

Il ne faut pas, au reste, que votre chere Enfant s'apperçoive qu'on lui montre à lire, il suffit qu'elle

qu'elle s'imagine de badiner en rangeant sur la table de son Bureau les Lettres et les sons nécessaires pour l'impression des mots qu'on lui donne ou qu'on lui dicte. On pourra ensuite lui apprendre à compter depuis un jusqu'à dix , en lui faisant compter et nommer les chiffres, qui servent d'étiquettes à leurs cellules.

Après cette opération, on pourra donner sur une carte la figure des dix chiffres, avec leur nom à côté : Exemple, 1 , un ; 2 , deux ; 3 , trois ; 4 , quatre ; &c. Ce petit exercice donnera à l'enfant une plus grande facilité pour la lecture des mots un , deux , &c. lecture qu'on poussera aussi loin que l'enfant le permettra , observant de bien faire remarquer les sons de la Langue qui se rencontrent dans les noms des chiffres et des nombres : qu'il faut faire lire et relire de suite et à rebours , pour varier l'exercice et pour éloigner la routine. La pratique, Madame, vous fera voir de plus en plus les avantages et la supériorité de cette nouvelle méthode. J'aurai dans la suite l'honneur de vous instruire des nouvelles Typographiques, quand il y en aura de dignes de votre curiosité.

A l'égard de Mr. votre aîné , âgé de cinq ans , si vous vouliez l'envoyer au Collège , à condition que son Précepteur feroit usage du Bureau Typographique , je crois qu'on le recevroit au Collège du Plessis. Le petit Remilli dont je vous avois tant parlé , et qui avoit un Bureau dans le même Collège , va présentement en Classe. Vous avez encore celui d'Harcourt , où l'on fait usage du Bureau Typographique, pour le jeune Seigneur Dom Ventura de Liria, qui a appris les déclinaisons , les conjugaisons et les concordances , en apprenant à les lire , à les ranger , à les imprimer , ou à les pratiquer sur la table de son Bureau , de la même

même manière que vous faites ranger des lettres , des syllables et des mots latins à votre chere enfant.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect ,
Madame , votre , &c.

FAIGUET, *Commis au Bureau Typographique , attenant la Porte du College de Liçieux, au premier étage , rue S. Etienne des Grés , à Paris.*

LETTRE de l'*Auteur Typographe* à *M. Riombal* , au sujet de sa Lettre insérée dans le *Mercur* du mois de *Septembre* dernier.

J'Ai appris , Monsieur , qu'on se plaignoit de ce que vous aviez employé dans vôtre Lettre ces termes subsantifs *d'ignorance* , de *prévention* , d'*envie* et de *mauvaise foi* , contre des Critiques habiles , qui supposent avoir droit d'employer contre leurs adversaires de la Cour et de la Ville , les termes adjectifs de *présomp-tueux* , de *fou* , de *sot* , de *dupe* , de *charlatan* et d'*avanturier*. On dit que vous avez mal-fait de suivre leur exemple en cela. Le Public scandalisé du fait , jugera la dispute : Si le bureau a eu le malheur de n'être pas du goût de quelques Regens du Plessis , il ne s'ensuit pas qu'ils soient bien au fait du Système Typographique ; ces Messieurs sçavent bien qu'on peut être habile sur une chose , et être dans l'ignorance sur l'autre.

Quoiqu'ils sçachent bien le Latin et le Grec qu'ils sont obligez d'enseigner , ils peuvent ignorer le système dont ils croient n'avoir pas be-
soin.

2406 **MERCURE DE FRANCE**
 soin ; et ce n'est que sur cet Article que doivent
 tomber les expressions qui vous ont échappé à
 l'occasion des leurs. Nous aurions tort d'ailleurs
 de nous plaindre d'un College célèbre , dont le
 digne Principal a bien voulu permettre l'usage du
 Bureau, sans sçavoir que dans la suite on s'en ser-
 viroit pour **MONSIEUR LE DAUPHIN** et
 pour **MESDAMES DE FRANCE** ; vous n'ignorez pas
 non plus que les deux Sous-Principaux de ce
 fameux College ont reconnu l'utilité de ce sis-
 tème : il y auroit donc de l'injustice , et même
 de l'ingratitude à confondre sous le terme de
 College , les Critiques et les Approbateurs du
 Bureau Typographique , J'ai l'honneur d'être
 &c.

CLARISSIMIS VIRIS

Petro *Chirac* , Regi à sanctioribus Consiliis ;
 antiquo Universitatis Medicinæ Monspelliensis
 Professori , Regiæ Scientiarum Academiæ Pari-
 siensis Socio honorario , Horti Regii Præfecto
 et Archiætrorum Comiti.

Et Francisco *Chicoyneau* in suprema Mons-
 pel. Computorum , subsidiorum , Fiscique jura
 Curia Senatori integerrimo , Professori Regio
 Anatomico , et Botanico Universitatis Medicinæ
 ejusdem urbis Cancellario amplissimo , et Ju-
 dici æquissimo. Nunc Regiæ Proles Archiætro.

Carmen.

Gallia festivo repetat nova gaudia plausu ;
 Regia perpetuo jam vivent lilia Flore :
 Augusti Regis *Chirac* , prolisque sacratæ
 Franciscus , pretiosa tuentur corpora et ævum.
 Imperio istorum segnes Clothus , lachesisque
 Nectere

Nectere continuo cogentur fila labore ;
 Forcipè et abrupto , manibusq ad terga ligatis.
 Atropos immitis nitetur scindere frustra :
 Regia perpetuo sic vivent lilia flore.

Laurus Reiazari Italus vovet.

On mande de Barcelonne , que la petite Vèrole est devenuë epidémique cette année dans toute la Catalogne , qu'elle attaque toutes sortes de Personnes et à tout âge , mais qu'elle n'est pas mortelle. On mande au contraire de Milan , que la même maladie y fait de grands ravages , et qu'il y est mort depuis quelque temps plus de 3000. Enfans.

On apprend de Lisbonne , que le 31. Aoust , le P. Pierre de la Conception , Religieux du Tiers - Ordre de S. François , reçût le Bonnet de Docteur en Theologie dans l'Université de Coimbre. C'est le premier Religieux de l'Ordre de S. François qui ait été reçu Docteur , non-seulement dans cette Université , mais dans toutes les autres du Royaume de Portugal : il eût pour Parrain le P. Manuel de S. Jerome , Provincial du Tiers-Ordre de S. François en Portugal.

Les Académies Litteraires se multiplient en Portugal ; outre celle de l'Histoire établie à Lisbonne , et celle de Guimaraens , qui a publié depuis peu diverses Pieces de Poësie , qui sont fort applaudies , il vient de s'en établir une nouvelle dans la Ville de Braga.

OM

2408 MERCURE DE FRANCE

On apprend en même temps de la Ville de Chaves en Portugal , que le 8. Août on y avoit essuyé une Tempête affreuse , qui s'étoit formée autour d'une Montagne voisine de cette Ville , qu'en très-peu de temps la Riviere d'Avelans s'étoit tellement enflée par la Pluye , que dans l'espace de trois heures elle avoit entraîné toutes les Maisons voisines , déraciné tous les Arbres , et fait perir une partie des Habitans.

Le Comte d'Orrery , sçavant Anglois , mort depuis peu , a laissé à l'Université d'Oxford , sa belle Bibliotheque qu'on estime 6000. livres sterlings.

On apprend de la Haye , que le Docteur Desaguliers y donne depuis le mois dernier , un cours de Philosophie experimentale , auquel assistent un grand nombre de Personnes de distinction : le Duc de Lorraine , aussi curieux qu'versé dans ce genre de Science , l'a honoré plusieurs fois de sa presence.

On a appris en dernier lieu de la Chine , que le Tremblement de Terre dont nous avons déjà parlé , arrivé à Pekim et aux environs , le 30. Septembre 1730. à dix heures trois quarts du matin , fût si violent et si subit , qu'il ne donna à personne le temps de se mettre en sûreté. Au moment qu'on l'aperçût , on vît les Maisons tomber : l'effort se faisoit par-dessous , et les Murailles s'élevoient comme si ç'eût été l'effet d'une Mine. La premiere secousse qui fût l'unique violente , ne dura qu'une minute , et dans ce peu de temps elle renversa la moitié de la Ville de Pekin. On compte déjà plus de cent mille personnes qui ont péri.

A quatre lieues au Nord de Pekin , la Terre s'est ouverte ; il en est sorti une fumée ou un Brouillard épais ; la Terre s'est trouvée ensuite couverte d'une eau noire en un endroit , jaunâtre dans un autre , noire et rougeâtre ailleurs ; un gros Village appelé *Tcha - ho* , a été entièrement abîmé.

On n'est pas encore sans crainte , le Tremblement n'étant pas fini. Le jour qu'il commença , il y eût huit ou neuf secousses , mais légères ; depuis le 30. Septembre jusqu'au 12. d'Octobre , il y en eût 23. Lorsque la première secousse se fit sentir , l'Empereur étoit dans une Barque sur un Canal de ses Jardins ; il se prosterna aussi tôt , adora l'Esprit du Ciel , et l'invoqua , en s'accusant et attribuant ce fléau du Ciel à sa négligence dans le Gouvernement..

On écrit de Florence , que le *Riposodi Rafaele* paroît imprimé avec de nouvelles figures. C'est un Dialogue sur la Peinture et la Sculpture , très - bien écrit et très - estimé , où l'on traite de l'invention , de la disposition , du choix des attitudes , du dessin et du coloris.

Il paroît une nouvelle Estampe dont le sujet est la Cérémonie du Mariage de Louis XIV avec Marie Therese d'Autriche. Elle est de pareille grandeur des six qui ont déjà paru , dont cinq sont gravées par le célèbre SEBASTIEN LE CLERC , la sixième représentant l'Entrevue des deux Rois Louis XIV. et Philippe IV. Roi d'Espagne , et celle qui donne lieu à cet article sont du Sieur Jeorat , d'après des Tableaux de la composition de M. Le Brun , ces deux dernières Estampes se vendent chez ledit Jeorat ,

Gravure

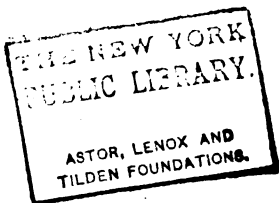
410 MERCURE DE FRANCE

Graveur, rue S. Jacques, vis-à-vis les Mathurins, au Livre d'Or. On trouve aussi chez lui beaucoup d'Estampes du même Sebastien Le Clerc, son Beau Pere; cet avis est d'autant plus nécessaire, que l'on expose en Public quantité de copies des ouvrages de cet excellent Maître; et qu'à deux entr'autres (*l'Académie des Sciences et des beaux Arts*, et *l'Entrée d'Alexandre dans Babilone*) pour les rendre plus conformes aux Originales, on en a imité jusqu'aux dedicaces avec le nom de l'Auteur, exactitude, à la verité, dont le motif est aussi visible que condamnable par les honnêtes gens et par les curieux intelligens.

Le Sieur le Blanc, Fondeur du Roy, extrêmement connu par les beaux Ouvrages qu'il fait d'un Métal de sa composition, couleur d'Or; qu'on a bien de la peine à distinguer du vrai or, nous prie d'avertir le Public, qu'il est trompé tous les jours par de méchants Ouvriers, qui veulent imiter sa composition et son travail, se servant même de son nom pour vendre de mauvaises Marchandises. Le Sr. le Blanc fait depuis dix ans un grand débit de ses ouvrages, qu'on peut voir chez le Roy, chez les Princes et chez quantité de Seigneurs de la Ville et de la Cour. Il demeure dans le Cloître S. Germain l'Auxerrois.

Les Curieux trouveront chez lui quantité d'ouvrages de goût, utiles et agréables, comme ornemens de toute espece, Boucles, Pommes de Canes, Gardes d'Epées, Tabatieres, Garnitures de Boutons, Flambeaux, Toilettes, Bras Lustres, sur-tout de Table, Grilles à feu, &c.

Le



ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Le

OCTOBRE. 1731. 2411

Le Sieur Aubert , Intendant de la Musique
de S. A. S. M. le Duc , vient de donner au Pu-
blic un quatrième Livre de Sonnates ; les Ouvra-
ges de cet Auteur sont très recherchez. Il suffira
de dire qu'il a sçû joindre dans ce dernier , le
beau chant , et les graces au neuf. On le peut
executer sur la Flute comme sur le Violon ; il
donnera aussi dans le cours de l'Hyver prochain
sa quatrième suite de Concert de Symphonie ;
on trouvera tous ses ouvrages chez le Sr. Boivin,
ruë S. Honoré , à la regle d'or , le Sr. le Clerc ,
ruë du Roule , à la Croix d'or , et chez l'Au-
teur , ruë S. Honoré , vis-à-vis la ruë de Gro-
nelle , aux Dames de France. Il fera les envois
en Province tels qu'on les souhaittera , en lui
écrivant et lui marquant une adresse exacte.
Le prix de ce Livre de Sonnates est de 8. liv.
et celui de ses Concerts de Symphonie est de
3. liv. 12. sols.

Papillon , Graveur en bois , ruë S. Louis ,
près le Palais , à Paris , donne avis que le petit
Almanach de Paris , pour l'Année 1732. sera
augmenté et embelli de plusieurs choses curieu-
ses. Avec deux nouvelles planches des mois ,
qui feront la moitié de l'Année complete.



A I R.

Pourquoy toujours chanter Iris ?

- Disoit le celebre Gregoire ;

Cessez , lui dit Lambert , cessez d'être surpris ;

Co

2412 MERCURE DE FRANCE

C'est pas qu'à l'Amour on donne la victoire;
Mais de nôtre Art voici le fin ;
Comme on fait tous les jours des *Cousus* sur le
Lorsque l'on chante Iris, on roule sur sa gloire.



S P E C T A C L E S.

LE 4. de ce mois, l'Académie Royale de Musique remît au Theatre *Alphandis*, Tragedie de Mrs *Quinault et L*. Il y a 13. ans qu'elle n'avoit été représentée. Les deux Rôles du Prologue de l'Enchanteur *Alquif*, et de l'Enchanteuse *Urgande*, sont joués par le S^r Chassé et par la D^{lle} Erremens. Les Tribon, Dun, Chassé, et les D^{lles} Maure, Petitpas, et Antier, remplissent les principaux Rôles de la Piece ne laissent rien à desirer pour le chant et la déclamation. Au reste, cet Opéra est fort bien remis; il y a du spectacle et du surprenant pour les yeux; entre autres, un Combat en l'air d'une vingtaine de Demons, le Char d'Arcabonne, figuré en Dragon ailé, &c. Le Ballet est très bien caractérisé, et la D^{lle} Sallé y danse avec des graces et une finesse au-dessus de nos expressions.

Pro-

Prologue.

Urgande , Magicienne bien-faisante ,
 et *Alquif* , Enchanteur , paroissent sous
 un riche Pavillon ; ils ont choisi ces lieux
 pour y demeurer enchantez avec leur
 suite , jusqu'au temps fortuné que le
 destin du monde dépendroit d'un Héros
 plus grand qu'*Amadis* , Fils de Perion ,
 Roy des Gaules ; un éclair et un coup
 de Tonnerre commencent à les tirer de
 leur profond assoupissement ; leur suite
 est éveillée par de nouveaux coups de
 Tonnerre ; ce qui donne lieu à un des
 plus beaux Chœurs que Lully ait faits.
 Ils témoignent la joye qu'ils ont de n'être
 plus enchantez : ils se proposent de
 faire revivre Amadis , et de le transporter
 dans les lieux où son sang regnoit
 autrefois , ce qui annonce la Tragedie.
 Ce Prologue a paru très-brillant ; cependant
 quelques Critiques ont trouvé étrange qu'*Urgande*
 et *Alquif* , qui ne font que de sortir du
 profond assoupissement où ils ont été plongez
 jusqu'alors , soient si bien instruits des Victoires
 du Héros de la France , dont ils n'ont pû ni
 avoir été témoins , ni avoir été informez
 par la Renommée. Le Lecteur jugera si
 la Critique est fondée.

G

Au

Au premier Acte de la Tragedie , *Amadis* ouvre la Scene avec *Florestan* , son Frere naturel. Le premier est accablé d'une douleur mortelle , dont l'autre tâche de le distraire ; *Oriane* , Fille de Lisuart , Roy de la Grande-Bretagne , le croyant infidele , lui a deffendu de la jamais voir ; et comme elle va épouser l'Empereur des Romains , il ne doute point qu'elle ne soit inconstante elle-même. *Florestan* ne pouvant soulager sa douleur , le laisse sortir pour aller chercher la solitude.

Florestan revoit *Corisande* après une longue absence ; ils témoignent une joye réciproque. *Oriane* vient se plaindre à eux de la prétendue infidelité d'*Amadis*. Ils ont beau la vouloir tirer d'erreur ; elle persiste dans ses injustes soupçons , quelque forte induction qu'on lui fasse du contraire ; cette obstination à croire *Amadis* infidele , n'est fondée que sur ces Vers :

Le confident de sa nouvelle ardeur
N'a que trop bien sçû m'en instruire ;
Il n'est plus permis à mon cœur
De se laisser séduire.

L'injustice de ses soupçons ne laisse pas
de

de produire de beaux sentimens , tels que
cette tendre plainte :

L'ingrat , un peu plus tard , auroit changé sans
crime ;

Je vais devenir la victime

Du devoir qui regle mon sort.

L'inconstant n'a-t'il pû ~~se~~ faire un peu d'effort &

De lui-même bien-tôt son cœur alloit dépendre ;

Ah ! que n'attendoit-il mon hymen ou ma mort ?

Il ne devoit plus guere attendre.

La Fête de ce premier Acte consiste
en un combat , ou un tournois qui se
fait en son honneur.

Arcabonne , Magicienne , commence le
second Acte par un Monologue , dans
lequel elle fait connoître que l'Amour
est entré malgré elle dans un cœur qui
n'étoit destiné qu'à la haine. *Arcalaus* ,
son Frere , est étonné de la trouver tris-
te et solitaire ; elle lui déclare l'Amour
qu'elle a pour un inconnu qui lui a sauvé
la vie ; les Spectateurs ne manquent pas
de pressentir que cet inconnu est *Amadis* :
c'est là que le grand intérêt de la-Piece
commence. *Amadis* a tué *Ardan* , son
Frere : à peine *Arcalaus* lui parle de la
vengeance , qu'elle doit à cette ombre

G ij si

2416 MERCURE DE FRANCE
si chérie , qu'on voit sa fureur naître :
elle l'exprime par ces Vers :

Que le nom d'Amadis m'inspire de colere !
Quand pourrai-je goûter le plaisir de sa
mort !

Cela donne lieu à ce beau Duo :

Irritons notre barbarie.
Écoutez notre sang qui crie ;
Puisse l'Ennemi , qui nous ose outrager ;
Ah ! qu'il est doux de se venger !

Arcalaüs engage Amadis dans un En-
chantement ; Corisande vient se plaindre
du malheur de Florestan , qu'une incon-
nue a entraîné dans un piège fatal ; elle
prie Amadis de secourir son Amant.
Amadis vole au secours de son Frere.
Arcalaüs l'arrête , et fait enlever Cori-
sande , pour la faire perir avec Florestan.
Amadis combat Arcalaüs ; ce dernier ap-
pelle les Demons à son secours. Ces De-
mons paroissent sous des formes agréa-
bles ; Amadis se laisse séduire à celui qui
a pris la forme d'Oriane ; il met ses armes
à ses pieds et la suit. Ces Demons trans-
formez font la Fête de ce second Acte ;
cette Fête est , sans contredit , la plus
touchante qui soit dans toute la Trage-
die. La Dlle Sallé y brille beaucoup.

Au

OCTOBRE. 1731. 2417

Au troisiéme Acte , Florestan & Corisande sont prêts d'être immolez sur le tombeau d'*Ardan Canille* , frere d'*Arcaïus* et d'*Arcabone* , mort de la main d'*Amadis*. *Arcabone* doit répandre sur le même tombeau le sang d'*Amadis* , et celui de tout ce qu'il a de plus cher; l'Ombre d'*Ardan* sort de son tombeau , et témoigne sa colere à *Arcabone* par ces Vers :

Ah ! tu me trahis , malheureuse !

Ah ! tu vas trahir tes serments.

L'ombre lui annonce la mort par ces autres Vers :

Je retombe , le jour me blesse ;

Tu me suivras dans peu de temps :

Pour te reprocher ta foiblesse ,

C'est aux Enfers que je t'attends.

L'ombre rentre dans son Tombeau ; sa Prédiction commence à se remplir ; on amene *Amadis* à *Arcabone* , pour être immolé le premier ; *Arcabone* prête à lui plonger un Poignard dans le sein , reconnoît en lui le même inconnu qui lui a sauvé la vie. Le Poignard lui tombe des mains ; elle fait grace , en sa faveur ,

G iij à

2418 **MERCURE DE FRANCE**
à tous ceux qui lui étoient destinez pour
victimes ; la liberté qu'elle leur rend ,
fait le sujet de la Fête , par où l'Acte
finir.

* Arcalaüs et Arcabone commencent le
quatrième Acte ; Arcalaüs presse sa sœur
d'exposer aux yeux d'Oriane , la victime
qu'elle vient d'immoler ; Arcabone sou-
pire , et fait connoître à son frere qu'elle
a reconnu dans Amadis , l'inconnu qui
lui a sauvé la vie , et qu'elle aime ; elle
s'exprime ainsi :

Que vous êtes heureux ! de n'avoir à songer

Qu'à haïr et qu'à vous venger !

Melas ! dans nôtre ennemi même

J'ai trouvé l'inconnu que j'aime.

Arcalaüs lui reproche son parjure , et
la menace de sa vengeance ; elle lui ré-
pond :

Je l'aime malgré moi cet ennemi charmant ;

Je n'en puis être aimée ; une autre a sçu lui
plaire ;

Je vous défie avec vôtre colere

D'inventer pour mon châtiment

Un plus cruel tourment.

Arcalaüs lui dit que pour la mieux
punir ,

punir , il veut qu'Amadis épouse sa rivale avant qu'il les immole tous deux ;
Voici la fin de ce Dialogue.

Ah ! que plutôt cent fois ils périssent tous deux !

Entre l'Amour et la haine cruelle ;

J'ai crû pouvoir me partager ;

Mais dans mon cœur l'Amour est étranger,

Et la haine m'est naturelle.

Ma Rivale gémit , que ses maux me sont doux !

Pour punir ces Amans , j'imagine une peine ,

Digne de ma fureur et de vôtre courroux.

C'est peu d'une mort inhumaine ;

Arcalaüs.

Puis-je encore me fier à vous ?

Arcabone.

Fiez-vous à l'Amour jaloux ;

Il est plus cruel que la haine.

Ils sortent pour aller exécuter ce nouveau Projet de vengeance. Oriane vient , et se plaint du triste sort où Amadis l'abandonne ; elle le croit toujours infidèle. Arcalaüs lui vient annoncer qu'il l'a vengée , et qu'il a vaincu Amadis ; comme elle ne veut pas le croire , il le fait paroître à ses yeux , étendu sur ses Armes ensanglantées. Elle déplore sa mort par un

G iiij Mono-

2420 **MERCURE DE FRANCE**
Monologue , où la Dlle le More , avec le son ravissant de sa voix , met toute l'expression possible , et se fait généralement applaudir ; Oriane tombe évanouïe sur un lit de gazon. Arcalaüs et Arcabonè rentrent , le projet de leur vengeance est de faire mourir et revivre tour à tour ces deux Amants , pour éterniser leur supplice par un spectacle si douloureux.

Urgande vient au secours d'Amadis et d'Oriane. C'est cette même Magicienne bien-faisante , dont nous avons parlé dans le Prologue. D'un coup de baguette elle rend Arcalaüs et Arcabone immobiles ; elle dissipe l'enchantement dont Amadis et Oriane sont saisis ; ces Suivantes celebrent ce jour heureux. Amadis et Oriane sont transportez dans le Vaisseau d'Urgande ; elle ne part qu'après avoir rendu à Arcalaüs et à sa sœur l'usage de leurs sens , pour mieux sentir leur malheur ; Ils évoquent des Demons infernaux , qui sont défaits par des Demons Aériens ; le Frère et la Sœur s'abandonnent à leur désespoir et se tuent.

Ce qui nous reste à dire du cinquième Acte , est si inferieur à l'Acte précédent , que nous ne nous y arrêterons guere. Urgande a transporté Amadis , Oriane , Florestan et Corisande au Palais enchanté
d'A-

d'Apollidon ; c'est-là qu'ils se retrouvent tous , et qu'ils deviennent heureux.

Voici ce que les Connoisseurs pensent de cette Tragedie. Le Prologue est généralement approuvé. Il s'en faut bien qu'il en soit de même de la Tragedie ; l'Episode de Florestan et de Corisande tient si peu à la Piece , qu'on souhaitteroit qu'il n'y fut point du tout. Le nœud du Poëme ne tient qu'à une présomption qui n'est fondée sur rien. M. Quinault s'est bien gardé de faire intervenir une seule Scene entre Amadis et Oriane dans les 4. premiers Actes ; les soupçons d'Oriane auroient été dissipez par un seul mot d'Amadis , et la Piece auroit presque aussitôt fini que commencé : il y a suppléé par l'Episode d'Arcalaüs et d'Arcabone. Veritablement le premier n'est intéressé que par la haine dans l'action episodique ; mais Arcabone s'y trouve attachée tout à la fois par la reconnoissance , l'amour et la haine ; et c'est ce qui fait que le troisième Acte et le quatrième sont les plus interessans. Toute la Piece est bien verifiée , mais elle n'est pas conduite avec cet Art si ordinaire à son ingenieux Auteur. L'unité de lieu y est si mal observée , qu'on ne sçait le plus souvent où se passe l'action ; au reste , la

G v Piece

2422 **MERCURE DE FRANCE**
Piece paroît absolument finie au quatrième Acte ; la mort d'Arcalaïs et d'Arcabone ne laissent plus rien à craindre pour les quatre Amans qui ont dû intéresser les Spectateurs. Pour ce qui regarde la Musique , on y reconnoît toujours le grand Lully ; et si le genre en est un peu trop triste , c'est plutôt la faute du Poète , que celle du Musicien.

Nous lisons dans des Memoires de ce temps-là , que quand cet Opera parut , Quinault n'avoit pas été si embarrassé de traiter le sujet d'Amadis comme le bruit en avoit couru. Il fut représenté à Paris , le 15. Janvier 1684. On ne le joua point à Versailles , à cause de la mort de la Reine.

Ce fut à l'occasion de cet Opera , dont le Roy avoit donné le sujet , et qui , disoit-on , embarrassoit fort Quinault , que ce Poète fit ce Madrigal , qu'il intitula *l'Opera difficile*.

Ce n'est pas l'Opera que je fais pour le Roy ;
Qui m'empêche d'être tranquille ,
Tout ce qu'on fait pour lui , paroît toujours facile.

La grande peine où je me voy ;
C'est d'avoir cinq filles chez moi ;

Dont

Dont la moins âgée est rubile.

Je dois les établir , et voudrois le pouvoir ;
 Mais à suivre Apollon , on ne s'enrichit guerre.
 C'est avec peu de bien un terrible devoir ,
 De se sentir pressé d'être cinq fois Beau-Pere.

Quoi, cinq Actes devant Notaire !

Pour cinq filles qu'il faut pourvoir !

O Ciel ! peut-on jamais avoir

Opera plus fâcheux à faire ?

On trouva les derniers Actes languissans en comparaison des trois premiers ; mais Lully distingua cet Opera entre les meilleurs qu'il avoit faits , et il distingua parmi ses meilleurs Airs , celui de *Bois épais redouble &c.* comme excellent.

En general , on trouve qu'il y a plus de Prologues de Lully , excellemment beaux , que d'Opera ; mais le Prologue de celui-ci est encore préféré par les Connoisseurs , et mis au - dessus de tous les autres. Il est relatif à la Piece , et travaillé de la part du Poëte et du Musicien avec un art infini.

On écrit de Paris , dit M. Bayle , (dans ses nouv. de la Rep. des Lettres , (Avril 1684.) que la Troupe Italienne représente une Comédie très - divertissante ,

G vj et

244 **MERCURE DE FRANCE**
et qui attire une foule extraordinaire.
Elle s'intitule *Arlequin Empereur dans le monde de la Lune*. C'est , dit - on , une Satyre de l'Opera d'Amadis , et on ajoute qu'on doit représenter incessamment sur le même Theatre de l'Hôtel de Bourgogne , *Amadis Cuisinier* , parce que celui qui fait le personnage d'Amadis dans cet Opera , a été Cuisinier. Ces nouvelles , continuë M. Bayle , ne sont pas trop apparentes ; car , comme on sçait que le Roy lui-même a donné le sujet de l'Opera d'Amadis , qui oseroit en faire des railleries si publiques ? Ce Monarque n'a point voulu que cet Opera fut représenté à la Cour , à cause du deuil de la Reine. On en louë fort les paroles , les machines et les Airs. On voit au commencement du Poëme quelques Vers de M. de la Fontaine à la louange du Roy.

Le 14 Octobre, les Comédiens François représenterent la Comédie de la *Réconciliation Normande* , en vers et en cinq Actes , par M. Dufreny , donnée dans sa nouveauté au mois de Mars 1719. et fort applaudie. On y voit avec plaisir une infinité de traits charmans , des caracteres et des Scenes fort plaisantes et toutes neuves ; en un mot , c'est une Piece pleine
d'esprit

d'esprit et de bonne plaisanterie , et qui pourroit passer pour le chef-d'œuvre du Théâtre , si la Fable en étoit plus régulière.

On n'est pas content du titre de la Piece. Celui de *Procès de famille* , que l'auteur avoit d'abord donné à sa Piece auroit mieux convenu. *La Haine fraternele* y convenoit encore fort bien ; car on ne parle pendant le cours de la Piece que de haine et de procès ; et à propos de la haine , on trouve dans le second Acte une espece de parallele de l'Amour et de la Haine , où l'on fait l'éloge de cette dernière passion qu'on regarde comme un chef-d'œuvre. Il y a aussi dans le quatrième Acte une Scene feinte de tendresse pour tromper une vieille Tante , qui est un morceau original et d'un prix infini.

Au reste cette Piece est tres-bien remise , les Rôles y sont remplis tres-avantageusement et jouiez en perfection.

Le 17 , les mêmes Comédiens reçurent avec beaucoup d'éloges , une Comédie héroïque , sous le titre *du Chevalier Bayard* , en cinq Actes , en vers libres. On assure que les caracteres des Personnages en sont fort beaux et fort nobles , et que la Piece est bien écrite et interessante. Elle est de M. *Antrean* , qui donna l'année passée ,
sur

2426 MERCURE DE FRANCE.
sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne,
Démocrite, prétendu fou, avec tant de
succès.

Les mêmes Comédiens sont prêts à
jouer une petite Comédie d'un Acte, sous
le titre *la Réunion des Amours*, dont nous
parlerons quand elle aura paru.

Les Comédiens Italiens promettent une
petite Pièce nouvelle, d'un Acte, qui a
pour titre, *le Phœnix* ou *la Fidélité mise*
à l'épreuve, dont on parlera plus au long.

Le 25, le Seigneur *Giacomo Rauzini*,
originaire de Naples, l'un des Comédiens
Italiens ordinaires du Roy, connu sous le
nom de *Capitan Scaramouche*, mourut âgé
d'environ 60 ans, après une très-courte
maladie, causée par une attaque d'apoplé-
xie; cet Acteur ne jouoit ordinairement que
dans les Pièces Italiennes, ayant eu beau-
coup de peine à se familiariser avec la
Langue François. Il a été inhumé le len-
demain à S. Eustache sa Paroisse, après
avoir reçu ses Sacremens.

Le 30 Septembre, l'Opera Comique fit
la cloture de son Théâtre par la Pièce *des*
Petits Comédiens, et du Ballet des Danseurs
Pantomimes Anglois, dont on a parlé le
mois passé. La D^{te} Cheret qui y repre-
sentoit

sentoit le Rôle de la petite Tante , et que le Public a si fort applaudie , fut chargée du compliment en Vaudeville , qu'elle chanta avec autant de graces et de naïveté que d'intelligence , sur l'air , *un Berger de notre Village.*

Dans cette fatale journée ;
Qui doit mettre fin à nos jeux ;
C'est moi que l'on a destinée
Pour faire nos tristes adieux :
Je ne sçais ce que je vais dire :
Mais je sens mon cœur qui soupire.

Elle continuë , sur l'air *des Triolets.*

Les momens où je puis vous voir ,
Sont les plus heureux de ma vie.
Il n'est rien qui puisse valoir :
Les momens que je puis vous voir ,
Mais hélas ! de quel desespoir
Mon ame est aujourd'hui saisie ?
Je perds en vous quittant ce soir
Les plus doux momens de ma vie.

Sur l'air , *pour la Baronne.*

Ah ! quel dommage !
Lorsque notre Théâtre est plein ;
Pourquoi faut-il plier bagage ?

s'arrêter

S'arrêter en si beau chemin ,

Ah ! quel dommage !

*Tous ces regrets sont inutiles , il faut se sé-
parer, continuë-t-elle, et chante sur l'Air,
Que j'estime mon cher voisin.*

Du moins pendant les quatre mois

Que je dois être absente ,

Qu'il vous souvienne quelquefois.

De la petite Tante.

*Nous allons employer , Messieurs , cet in-
tervale à nous mettre en état de mériter vos
suffrages pendant la Foire prochaine ; sur
l'Air , la jeune Isabelle.*

Que votre présence ,

Qui nous charme tant ,

Soit la récompense

D'un zèle constant ;

L'Opéra lui-même ,

Vous dit clairement ,

Aimez qui vous aime ,

Rien n'est si charmant.

Elle finit par ce dernier Couplet, qu'elle
chante sur l'Air : *Tout cela m'est indifférent.*

Si notre Opéra quelques jours ,

Vous amusa dans les Fauxbourgs ,

Que

Que cela nous devienne utile ;
 J'ose aujourd'hui vous en prier ;
 Venez tous nous voir à la Ville
 Le Troisième de Février. *

* Jour de l'ouverture de la Foire S. Germain.

:~* ***:***

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON a eu avis que le Pacha qui commande dans Erivan , avoit donné parole au Roy de Perse de se rendre prisonnier de Guerre avec toute sa Garnison , qui est encore de 15000 hommes , si dans dix jours il ne recevoit pas le secours qu'il attendoit ; et on ajoûte que le Roy de Perse avoit détaché de son armée , qui est devant Erivan , 30000 hommes de Cavalerie , et qu'il les avoit envoyez du côté de Bagdad , pour occuper les passages par lesquels il pourroit arriver du secours au Gouverneur de cette Place.

On a appris presque en même tems que ce détachement de l'armée de Perse avoit taillé en pieces le secours que le Pacha du Grand Caire envoyoit pour renforcer la Garnison de Bagdad.

Une autre Lettre de Constantinople , du 31 Juillet , porte que la Sultane Validé , qui protege Djanum Codgea , a obtenu sa grace du Sultan , qui lui a donné le Pachalik , ou Gouvernement en Chef de Rétimo, où sa Hautesse l'avoit d'abord relegué. Le Kiaya ou Lieutenant et les neveux de ce Pacha , qui avoient été arrêtez et

COE

consignez sur une Galere, le même jour qu'on lui ôta la Charge de Capitan Pacha, ont depuis recouvré leur liberté; mais la confiscation qui avoit été faite de tous ses biens, a subsisté au profit du Trésor Imperial.

*LETTRE écrite de Constantinople ,
le 26 Juin 1731.*

JE vous ai écrit, Monsieur, le 17 Avril dernier, que les Ministres de la Porte avoient eu le bonheur de dissiper la seconde sédition arrivée à Constantinople le jour de Pâques dernier, & qu'on étoit redevable de cette action de vigueur à Djanum Codgea, qui avoit conduit toute cette grande affaire, et qui par là affermissoit sur le Trône le Sultan Mahmout son Maître, lequel en reconnaissance d'un si grand service lui avoit fait l'honneur de l'aller visiter à l'Arsenal; honneur que Codgea, qui n'étoit pas riche, avoit payé fort cher, puisqu'il lui en coûta cent bourses.

On auroit cru, sans doute, qu'après des services si signalez, Djanum Codgea auroit jouï tranquillement du fruit de ses travaux: point du tout. Ce nouveau Capitan Pacha, dans le tems qu'il s'y attendoit le moins, fut enlevé de l'Arsenal le 17 de May, et conduit à la pointe du Sérail pour y être étranglé à la vûe du Sultan son Maître, qui, pour être à portée de voir ce tragique spectacle, étoit allé dans un Kiosque, qui est situé au bord de la Marine, avec la Sultane Validé (ou Reine Mere.)

Djanum Codgea y fut à peine arrivé que le Bostangi Bachi, chargé de l'exécution, lui ôta sa Pelisse ou Robbe fourrée, lui disant de ne faire aucun mouvement, parce que le G. S. qui étoit
présent

présent examinoit ses actions. Le Capitan Pacha sans être intimidé par ce discours, se mit à crier de toute sa force, suppliant son Maître de ne le point faire mourir sans au moins l'entendre, ajoutant que cinquante ans de services, rendus à cet Empire, et ceux qu'il venoit de rendre personnellement à S. H. et son grand âge parloit en sa faveur; que si nonobstant toutes ses considerations il persistoit à vouloir le faire étrangler, il en étoit le maître; mais qu'il réfléchît auparavant qu'il alloit se baigner dans le sang d'un innocent, duquel il seroit obligé de rendre compte à Dieu, et que par cette action inhumaine il flétriroit au commencement de son regne sa réputation, qu'il consideroit bien plus que sa vie.

Soit que ces discours eussent touché le Sultan, soit que la Validé s'intéressât pour lui, le G. S. ouvrit une des Fenêtres de son Kiosque, et fit signe de la main qu'on ne lui ôta pas la vie, mais qu'il fut conduit à la pointe de Calcedoine où l'on attendroit ses ordres.

Alors le Bostangi Bachi lui remit sa Pelisse et le fit embarquer dans son grand Canot, sans vouloir souffrir qu'aucun de ses gens qui l'avoient suivi, l'accompagnât.

Cette Scene se passa sur les deux heures après midi, et cinq heures après on vit passer une Galere qui alla mouiller à la pointe de Calcedoine; un Capigi Bachi alla prendre Djanum Codgea et le fit embarquer sur la Galere, l'assurant qu'il avoit ordre de le conduire à *Retimo*, lieu de son exil, et de mener à Constantinople Abdicapadan, Pacha de *Retimo*, que le G. S. avoit nommé Capitan Pacha à sa place. La Galere mit à la voile à onze heures du soir, sans qu'on put sçavoir si ce malheureux Codgea devoit être étranglé, ou si effectivement on se contenteroit de l'exiler.

Le lendemain 18 May , on nomma le plus ancien des Officiers de l'Arcenal par *interim* , pour administrer les affaires de la Marine , et le Grand Vizir envoya un de ses principaux Officiers au *Divan Kané* , pour faire l'inventaire des effets de Codgea , son Kiaya , de même que ses domestiques les plus affidez , ils furent conduits prisonniers sur différentes Galeres , où on leur a donné plusieurs fois la question pour leur faire déclarer où étoient les biens de leur Maître , mais quelque recherche qu'on ait pû faire jusques à present , il ne s'est trouvé que cinquante-huit bourses et quelques Montres d'or , et d'autres bijoux de moindre valeur.

Cinq ou six jours après on apprit que la Galere avoit mouillé à Héraclée , et que dans le tems que le Capigi Pachi se disposoit à faire mourir Djanum Codgea , qui avoit même la corde au col , il arriva encore un ordre du G. S. de ne le pas faire , et que la Galere remit à la voile pour aller à Candie , où l'ordre portoit qu'il seroit relégué dans la forteresse. On a depuis vû une Lettre de D. Codgea , écrite de Venedos à son neveu , par laquelle il lui marque à peu près les mêmes choses , et le prie de dire à ses domestiques , que s'il y en a quelqu'un qui veuille l'aller joindre à Candie , il peut le faire en toute sûreté.

Voici , au reste , les motifs dont on s'est servi pour le perdre auprès du G. S. On a fait entendre à S. H. que le grand armement que D. Codgea venoit de faire , n'avoit pour but que des vûes particulieres , et non pas la gloire de l'Empire , que le Capitan Pacha ne desiroit si ardemment de sortir dans la Mer blanche que pour s'enfuir avec la Flotte du G. S. et pour s'aller rendre maître de quelques unes des Républiques de Barbarie , et s'y établir

Établir en toute souveraineté , comme il en avoit déjà fait l'entreprise en 1723. que les discours qu'on lui avoit entendu tenir , qu'il ne se soucioit plus des Ordres du G. S. lorsqu'il auroit passé la pointe du Serail , marquoient assez qu'il n'étoit pas un Sujet moins dangereux que les Rebelles qu'on avoit exterminés ; qu'il avoit fait bâtir des Cazernes et des Caffez du côté de l'Arcenal , où il tenoit un nombre infini de Levantins ou Soldats de Marine armez , malgré les deffenses du Sultan ; enfin que tant qu'il vivroit le Corps des Janissaires qui étoit rentré de bonne foy dans son devoir , seroit sensible à la méfiance que le G. S. auroit eue par ses insinuations , &c.

Cette dernière raison , ou pour mieux dire la satisfaction qu'on a voulu donner aux Janissaires a le plus contribué à la disgrâce de Djanum Codgea , et rien ne le prouve plus que l'ordre du Sultan donné le jour même qu'on enleva D. Codgea , de raser toutes les Cazernes , ce qui fut exécuté avec une espèce de fureur. Il est bien vrai que le Capitan Pacha , sur tout depuis la dernière révolution , ne gardoit presque aucune mesure dans ses discours. Il étoit , à l'entendre , le seul brave , le seul restaurateur de l'Empire ; son Maître étoit un imbecile , et le Vizir peu propre pour l'emploi qu'il faisoit ; &c. ses amis lui representoient quelquefois les conséquences de ces discours ; mais au lieu d'en profiter il s'emportoit contre eux et faisoit encore pis : aussi peut on dire que c'est l'intemperance de sa langue qui l'a perdu.

Le Vizir étoit devenu par là son mortel ennemi , quoiqu'ils se fussent juré une amitié de frere étant ensemble à Lamecque. Le P. Ministre a

lou-

toujours dissimulé , et sous des caresses feintes il cachoit le plus cruel poison. Par surcroît de mal il se trouvoit auprès de Djânum Codgea une infinité de flatteurs qui le confirmoient dans la folle opinion que jamais cet Empire n'avoit eu le bonheur d'avoir une personne de son courage et de sa réputation , et que le Vizir auprès de lui n'étoit absolument rien ; le jour même de sa disgrâce il alla à la Porte pour recevoir des mains du Vizir la Péliasse , dont on a coutume de revêtir les Capitans Pachas , lorsqu'ils sortent à la Mer. Le Vizir lui fit mille caresses , et lui dit entre autres choses que comme il avoit rendu des services signalez, les marques d'honneur devoient être proportionnées , que le Sultan Mahmout ne le considéroit pas comme un Bacha ordinaire ; et que S. H. se proposoit de le revêtir elle-même de la Péliasse. Djânum Codgea la reçut cependant à l'Arcenal. Un instant après on l'envoya chercher du Sérail , et au lieu de le revêtir de la Robe d'honneur, le G. S. le disgracie , comme je Pai dit.

Abdicapadan est attendu incessamment ici. On croit qu'on sera content de lui, il est fort doux et fort poli.

On a sçu que les Turcs avoient reçu l'agréable nouvelle de la défaite de l'armée de Thamas Schah , qui faisoit le Siège d'Erivan , et que plusieurs Kams ou Seigneurs Persans , des plus distinguez , avoient été fait prisonniers, et qu'on les conduisoit à Constantinople pour les faire servir à quelque grand Triomphe ; mais ce grand nombre de Prisonniers de marque , s'est enfin réduit à un seul , qui arriva icy le 22 du mois passé ; il fut d'abord conduit à la Porte chez le Grand Vizir qui le reçut assez , bien et lui fit rendre quelques

ses honneurs par son Kiaya. Ce Kam, nommé *Velikoulikam*, étoit un des plus considérables Seigneurs de Perse; il avoit été fait Kam du temps de Schah-Suleiman, pere de Schah-Hussein, et sous le regne de ce dernier Roy il avoit exercé la Charge d'Eatemad Doulet, ou de G. V. Il commandoit en dernier lieu l'armée de Schah-Thamas, et par son courage et par son attachement pour ce Prince; il avoit un peu rétabli ses affaires. C'étoit le plus cruel ennemi que les Turcs pussent jamais avoir; aussi le Sultan Mahmout lui fit trancher la tête, le 24 du mois passé dans la grande Place du Sérail.)

Les Turcs sont, dit on, résolus de continuer cette Guerre, et font des efforts extraordinaires. On ajoute qu'il vient d'être donné un *Fetfa* ou ordre suprême de faire mourir tous les Persans qui seront pris en guerre.

Schah Thamas a couru grand risque. Ce Prince étoit en personne devant Erivan, mais le Kam qui vient d'avoir la tête tranchée, se méfiant du courage de ses Troupes, conseilla à son Maître de se retirer dans un lieu nommé les trois Eglises, ce qu'il fit, avec quelques-uns des siens, et la veille de sa défaite il passa la Riviere, qui n'est éloignée que de huit lieues, ce qui fut sa seureté.

Depuis ces avantages remportez par les Turcs, on dit que Schah Thamas a écrit à Achmet, Pacha de Babilonne, pour demander la paix; mais que la Porte a refusé toute ouverture d'accommodement, et même qu'elle a fait arrêter les Ambassadeurs Persans qui étoient partis d'icy il y a trois mois. On ajoute qu'un nouvel Ambassadeur, qui devoit se rendre à Constantinople, a été arrêté à *Icoram*, et qu'après s'être saisi de

SC9

ses dépêches, on la conduit en exil dans une des Isles de l'Archipel. Je suis , &c.

EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople , sur l'Incendie &c.

LE 21. du mois de Juillet dernier , à deux heures du matin , le feu prit à Topana dans la partie de ce Fauxbourg , qui est communiquée à ceux de Pera et de Galata ; le temps étoit assez calme , et on peut assurer que cet Incendie n'auroit causé la perte que de quelques Maisons , si l'on y eut apporté du remède dès qu'on s'en apperçût.

Jusqu'à quatre heures du matin , le feu n'avoit encore fait que peu de progrès ; on étoit beaucoup plus allarmé à Pera , qui est confondu avec Topana , qu'on ne l'étoit à Galata , parce-que ce dernier Fauxbourg étant entouré de Murailles fort élevées et plus éloigné du Feu , on avoit lieu de se flatter qu'il seroit éteint avant que d'y avoir pû pénétrer ; mais un Vent du Nord , qui s'éleva tout à coup avec violence , décida du sort de ces deux Fauxbourgs , en portant du côté de Galata de longs tourbillons de flammes qui embrasèrent d'abord les Maisons adossées extérieurement aux Murs , et qui se communiquèrent bien-tôt à celles qui y étoient appuyées en-dedans. Alors, les Marchands François et les autres Habitans du même quartier , connoissant le danger auxquels ils étoient exposés , chacun s'empressa de transporter à la hâte ses effets en des lieux de sûreté , bien des gens ne purent y parvenir , soit par la difficulté qu'il y avoit de passer dans les rues qui sont fort étroites

Étroites, et qui étoient remplies d'une Populace que nulle autorité ne réprimoit, soit par la rareté des Portefaix, qui, se prévalant du besoin qu'on avoit d'eux, exigeoient un salaire exorbitant.

Par un Reglement de la Police de ce Pays-cy, les Jannissaires sont particulièrement proposés pour éteindre les Incendies; mais on a reconnu par une expérience réitérée, qu'ils font plus de mal que de bien dans ces occasions; heureusement le feu, après avoir duré 11. ou 12. heures, s'éteignit comme de lui-même. On compte qu'il peut y avoir eu 4 à 500 Maisons de brûlées, plusieurs Bains, Moulins et Fruits, trois Eglises Grecques, deux Arméniennes, quelques Synagogues de Juifs, et deux petites Mosquées.

Les François ont eu le bonheur de sauver dans des Magazins à l'épreuve du Feu, toutes leurs Marchandises et la plus grande partie de leurs Meubles, de sorte qu'à deux ou trois maisons près qui appartenoient à quelques-uns d'eux, les autres Nationaux en seront quittes pour peu de chose. La perte la plus considérable de notre Nation, tombe sur les Religieux. Les Jesuites ont non-seulement perdu la Maison qu'ils habitent, mais encore 9 ou 10 autres Maisons dont le loüage faisoit tout leur revenu, leur Eglise qui est toute de pierre, et ce qu'ils y avoient renfermé, ont été garantis des flammes, de même qu'une petite maison qui leur servoit d'Infirmerie; les Capucins ont aussi sauvé leur Eglise et perdu leur Couvent. Pour les Dominicains, quoique le feu les ait épargnez, ils n'en ont pas moins souffert dans le tumulte; tout l'intérieur de leur Couvent et de leur Eglise a été détruit.

H On

2438 MERCURE DE FRANCE

On ne dit pas s'il a péri beaucoup de monde dans cet Incendie ; on sait seulement que beaucoup de Jannissaires échauffez par le vin , ont été écrasés sous les ruines des maisons , et que d'autres tout-à fait yvres ont été consumés par les flammes. On assure qu'il y en a entr'autres une Troupe de 24 , qui s'étant acharnez à briser les Tonneaux d'une Taverne , furent tous ensevelis sous les ruines de ce Cabaret.

Selon des Lettres reçues depuis , cet Incendie a été plus considerable qu'on ne croyoit , ayant consumé près de 11000. Maisons.

On a appris par des Lettres d'Allemagne , que le Grand Visir. avoit été déposé ; que le Pacha de Nizza avoit été nommé G. V. à sa place , et que le Commandant du Bannat Turc de Temeswar , exerçoit cette Charge par *interim*.

On apprend aussi que le grand Mogol avoit envoyé au Roy de Perse 15000. hommes de sa meilleure Cavalerie , et un Million en or pour l'aider à chasser les Turcs de ses Etats.

P O L O G N E.

ON mande de l'Ukraine , que le Comte Kalzinski , Régimentaire , avoit fait rendre les Chevaux et les Bestiaux que les Cosaques avoient enlevés sur les frontieres ; que ces Brigands étoient environnez par l'Armée du Kan des Tartares de Crimée , qui avoit résolu de les réduire à la dernière extrémité , pour se vanger de plusieurs insultes qu'ils ont faites à ses sujets , et de l'Assassinat d'un de ses principaux Officiers ; qu'à l'arrivée du Kan dans l'Ukraine

kraine, le General des Cosaques, nommé Maloczivicez, étoit allé se jeter à ses pieds pour lui demander pardon au nom de toute sa Nation, et lui offrir une satisfaction convenable, avec 10. Cosaques pour être ses Esclaves; mais que toutes ses offres ayant été rejetées, ce General avoit envoyé des Députéz à la Czarine, pour lui offrir de mettre toute la Nation des Cosaques sous sa protection, et de lui payer un tribut, et qu'en attendant la réponse de cette Princesse, les principales Familles des Cosaques s'étoient retirées dans des Bois de la Pologne, mais qu'on y avoit envoyé quelques Compagnies franches pour les en chasser.

A L L E M A G N E.

ON apprend de Vienne, que le 14. Septembre, il y eût Fête au Palais de la Favorite, pour l'Anniversaire de la Naissance de l'Archiduchesse Marie - Anne, qui entroit dans la quatorzième année de son âge, et selon l'usage, cette Princesse regala 14 pauvres Filles de son âge, les servit à table, et leur fit des aumônes.

On a reçu avis que l'Electeur de Cologne étoit tombé de Cheval à la Chasse, qu'il s'étoit rompu deux côtes et fait une blessure considérable à la tête, et qu'on craignoit les suites de ses blessures.

On apprend de Scheverin, que le Duc Charles - Leopold de Meckelbourg avoit reçu une remise de 30000. Ecus à compte des Subsidies que la Czarine sa Belle-Sœur lui a promis, et que le bruit couroit que les différends de ce Prince

H ij avec

avec le Duc Chrétien-Louis son Frere, seroient incessamment terminez par l'entremise de l'Empereur et du Roy de Suede.

L'Electeur de Mayence est parti de Vienne pour retourner à Neus en Silesie. L. M. I. Pont accompagné jusqu'à Stammerstoff.

I T A L I E.

Dans le Consistoire du 3. Septembre, le Cardinal Otthoboni proposa l'Abbaye de Nôtre-Dame de Ham, Diocèse de Noyon, pour l'Abbé de Sesmaisons; il préconisa ensuite l'Evêque de Noyon pour l'Archevêché de Lyon; l'Abbé de S. Simon pour l'Evêché de Noyon, et l'Abbé de Laubrieres pour l'Evêché de Soissons.

A la fin du Consistoire, le Pape par une grace particuliere, accorda le *Pallium* à l'Evêque de Marseille.

Dans le Consistoire tenu au Quirinal le 24. Septembre, le Cardinal Otthoboni, Protecteur des affaires de France, proposa l'Evêché de Mackarska pour M. Etienne Blascowich, Prêtre du Diocèse de Spalatro; l'Abbaye de N. D. de Canderly, Ordre de Citeaux, Diocèse d'Alby, pour l'Abbé de Foucaud; celle de Dalone, même Ordre, Diocèse de Limoges, pour l'Abbé de Vignau, et celle de Senanques, même Ordre, Diocèse de Cavaillon, pour l'Abbé de Pins de Roquefort. Il préconisa ensuite l'Abbé de Tilly pour l'Evêché d'Orange, et l'Archevêque de Narbonne pour l'Abbaye de Bonneval, Ordre de Citeaux, Diocèse de Rodez.

Le 27. du même mois, le Pape tint un autre
Con-

Consistoire public , dans lequel S. S. donna le Chapeau de Cardinal à Joseph Firrao , Napolitain , Evêque d'Aversa , et à Antoine - Xavier Gentile , Romain , Archevêque de Petra.

L'Abbé Segardi a été nommé pour porter le Bonnet au Cardinal Vincent Bichi de Sienne , Archevêque de Laodicée , cy-devant Nonce en Portugal ; l'Abbé Pasch , au Cardinal Sinibaldi Doria , Genois , Archevêque de Benevent , et M. Altoviti , au Cardinal Antoine Guadagni , Carme Déchaussé de Elorance , Neveu de S. S. et à present Evêque d'Arezzo.

Le 18. Septembre , on reçut avis à Rome que la Duchesse Douairiere de Parme n'étant point grosse , M. Oddi , Commissaire du Pape , avoit fait afficher des Actes de prise de Possession au nom de S. S. par lesquels il étoit déclaré que les Duchés de Parme et de Plaisance étant Fiefs relevant du S. Siege , il étoit deffendu aux Peuples de ces Duchés de reconnoître d'autre Souverain que le Pape ; mais que le General Stampa , Commissaire de l'Empereur , et son Ministre Plénipotentiaire , avoit pris possession de ce même Duché au nom de l'Infant Don Carlos , et fait ôter les Actes affichés par les soins de M. Oddi.

On écrit de Venise , que la Duchesse Douairiere de Parme étoit retournée auprès du Duc de Modene son Pere , et que le General Stampa avoit donné des Ordres pour la reception de l'Infant Don Carlos.

Par d'autres avis , on a appris que la même Duchesse Douairiere de Parme , avoit déclaré le 13. Septembre qu'elle n'étoit point grosse , que le lendemain le General Stampa avoit pris possession des Duchés de Parme et de Plaisance

H iij au

2442 MERCURE DE FRANCE

au nom de l'Infant d'Espagne Don Carlos ; qu'un Notaire Imperial , accompagné d'autres Officiers de Justice , avoit lu l'Edit publié à cet effet du Balcon de la maison du Gouverneur de Parme , qui est situé sur la grande Place de cette Ville , où il y avoit un grand concours de Peuple , et que le même jour ce General avoit écrit à tous les Magistrats des Tribunaux de ces Duchés , de continuer les fonctions de leurs Charges , jusqu'à nouvel ordre.

La citation faite au Cardinal Coscia , de comparoître devant la Congregation de *Non Nullis* , étant prête à expirer , ce Cardinal a envoyé à Rome des Certificats de ses Medecins à Naples , qui déclarent qu'il est au lit par la Goutte , et qu'il n'est pas en état de faire le Voyage.

Le 1. Octobre , on publia un Decret de la Congregation de *Non Nullis* ; par lequel tous les Benefices du Cardinal Coscia sont déclarés vacants , et à la nomination de S. S.

La Donation que le feu Pape Benoît XIII. avoit faite au Seminaire de Montalto , de quelques revenus affectés au soulagement des Pauvres de la même Ville , a été annullée par le Pape.

On ajoute que le Commandant d'Ajaccio avoit défait un Corps de Rebelles , qui s'étoient assemblés à Mazzanaz , que depuis la Garnison de la même Ville avoit fait une sortie dans laquelle elle avoit tué plusieurs Rebelles , et leur avoit pris quantité de Chevaux et d'autres Bestiaux.

Le bruit court que l'Empereur a résolu de terminer par un Traité , les differends de cette Republique avec les Rebelles de Corse , et qu'on avoit dépêché de Vienne un Courier chargé d'Ins-

Instructions pour le General Wachtendonck ,
qui commande les Troupes de S. M. I. dans
cette Isle.

Le Courier dépêché par le Cardinal Alexandre
Albani , à Tunis , pour informer le Roy de
Sardaigne de ce qui s'étoit passé dans le Consis-
toire où le Pape supprima les Privilèges accordés
à ce Prince sous le précédent Pontificat , revint
le 3. à Rome , et le bruit s'est répandu depuis ,
que le Roy de Sardaigne avoit déclaré qu'il
étoit inutile de penser à aucun accommodement ;
qu'il croyoit que le Pape n'avoit pas
le pouvoir de supprimer une Bulle de son Pré-
decesseur , et qu'il étoit résolu de se servir de
cette Bulle pour demeurer en possession de tout
ce que le feu Pape lui avoit accordé.

Le Duc Cesarini a obtenu du Pape la per-
mission d'emprunter 22000. Ecus dans les
Monts de Piété , pour achever la construction
de son Nouveau Theatre.

Le bruit court à Rome , que le Cardinal
d'Althan , qui y doit arriver dans peu , et loger
dans le Palais du Cardinal Belloga , s'est attiré
la disgrâce de l'Empereur , pour avoir défendu
aux Protestans de son Diocèse d'épouser des
filles de leur Secte , et pour avoir voulu les
obliger de faire baptiser leurs Enfans par des
Ecclesiastiques Catholiques , quoique par les
Constitutions de l'Empire , ils eussent des Pri-
vilèges contraires ; pour éviter que ces Innova-
tions n'excitassent quelques désordres dans ce
Diocèse , S. M. I. supprime par un Edit toutes
les Ordonnances de ce Cardinal.

Le Cardinal Bentivoglio ayant reçu de Seville
les pleins pouvoirs du Roy d'Espagne , pour
prendre possession au nom de l'Infant Don

H iij Carlos

Carlos , des Biens Allodiaux dépendans du Duché de Parme , qui sont situés à Rome et dans l'Etat Ecclesiastique , ce Cardinal fit faire le 22. Septembre cette prise de Possession par l'Avocat Ferruci , assisté d'un Notaire et d'autres Officiers de Justice ; et le 29. cette Eminence alla en grand Cortège prendre possession du Palais Farnese , au nom de l'Infant Don Carlos.

Le Tribunal de la Rote se rassembla le premier d'Octobre , selon la coutume , et l'Abbé de Gamaches , Auditeur de Rote pour la France , en fit l'ouverture par un Discours très-éloquent.

M. Charles Fornary , arriva à Genes le 13. du mois dernier , rapporta au grand Conseil , que pendant les pluies continuelles qui tombent depuis plusieurs jours dans l'Isle de Corse , il avoit été impossible de poursuivre les Rebelles dans le quartier de Vescovado , mais qu'un Détachement des Troupes de la République leur avoit enlevé beaucoup de Bestiaux , et fait un grand nombre de Prisonniers ; que la Garnison d'Ajaccio avoit fait aussi plusieurs sorties contre les Rebelles , et qu'elle avoit toujours remporté sur eux quelque avantage ; que la République de Genes avoit envoyé dans cette Isle une Compagnie de Grisons de 200. hommes , et qu'elle fregatoit des Bâtimens pour le transport de plusieurs autres Compagnies qu'on leve actuellement chez les Grisons , dont on devoit former un Regiment. Elle a obtenu de l'Empereur le second Corps de Troupes qu'elle lui a fait demander , composé d'un Bataillon du Regiment d'Oneille , d'un autre du Regiment de Walsegg , de deux Compagnies des Grenadiers de ces Regimens , d'une Compagnie détachée

détachée de 60. Hommes et de 150. Hussars. Ces Troupes partirent de Genes le 24. Septembre, embarquées sur un Convoy de transport, qui doit être arrivé à la Bastia.

Les dernières Nouvelles de Genes portent que les 2000. hommes de Troupes Imperiales dont on a parlé, ont débarqué à la Bastia, d'où ils ont marché depuis pour aller joindre le premier Corps de Troupes que l'Empereur avoit accordé à cette Republique.

Le Don gratuit de 300000. Ducats, offerts à l'Empereur par les différentes Communautéz de la Ville de Naples, n'a pas été accepté, et S. M. I. a déclaré qu'elle avoit besoin cette année d'une Somme de 485. mille florins pour l'entretien de ses Troupes.

On apprend de Naples, qu'on y avoit publié un Ordre de l'Empereur, qui défend aux Officiers de la Nonciature, de passer à pied, à cheval, ou en voiture devant le Palais du Conseil Collateral, sous peine d'encourir son indignation; que ce Conseil avoit fait publier des Lettres inhibitoires, par lesquelles il ordonne à tous les Amodiataires, Receveurs, Agens, ou Administrateurs des Biens Ecclesiastiques et Seculiers du Cardinal Coscia, de lui remettre incessamment les revenus qu'ils ont reçus depuis la saisie qui a été faite par le Nonce du Pape, sans qu'il leur soit permis de retarder leurs Payemens, sous prétexte de la peine d'excommunication dont ils ont été menacez.

On meuble actuellement à Rome le Palais Bonelli pour le Duc de S. Aignan, Ambassadeur du Roi T. Ch.

Le 9. Septembre, il y eut à Rome une Congrégation extraordinaire, composée des

H Car-

Cardinaux Imperiali , Davia , Corsini , Grimaldi , et Aldobrandini , au sujet des Officiers de la Nonciature de Naples , que l'Empereur a exilés.

Le Conseil Collateral de Naples prétend que le Nonce du Pape lui remette les procédures qu'il a faites contre le Cardinal Coscia , qui ont été déclarées nulles , ayant été commencées à l'insçu de ce Tribunal , et sans avoir demandé le consentement de l'Empereur.

Il est aussi survenu de grands differends entre ce Conseil et le nouvel Archevêque de Benevent , au sujet de la convocation d'un Synode que ce Prélat a indiqué sans la permission de ce Conseil , et il a été défendu aux Curés et aux autres Beneficiers de la partie du Diocèse de Benevent , qui est située dans le Royaume de Naples , d'y assister , sous peine de la saisie de leur Temporel.

E S P A G N E .

IL a été résolu dans le Conseil du Roy , que l'Infant Dom Carlos partiroit pour l'Italie le 20 ou le 21. de ce mois , et que ce Prince passeroit par les Provinces Méridionales de France , pour aller s'embarquer à Antibes. Le détachement des Gardes du Corps qui ont été choisis pour sa Garde ordinaire , est déjà parti avec ses équipages pour se rendre à Barcelone par deux différentes routes.

On mande de Malaga que le 3 au soir il y étoit arrivé un Courier de la Haye , avec un ordre des Etats Generaux au Contre-Amiral Schryver , Commandant des trois Vaissaux de Guerre Hollandois qui étoient dans ce Port , de joindre l'Escadre

Escadre Angloise qui est dans la Méditerranée ; que le 4 au matin cette Escadre avoit passé à la vue de Malaga , au nombre de quatorze Vaisseaux de Guerre , qu'elle avoit à bord mille hommes qu'on avoit embarquez à Gibraltar, et qu'elle faisoit route vers Barcelone ; que le même jour le Contre-Amiral Hollandois avoit fait appareiller ses Vaisseaux pour suivre cette Escadre.

Tous les Officiers qui doivent servir sur l'Escadre du Roy , sont partis pour se rendre à Barcelone , où l'on croit qu'elle est arrivée. Cette Escadre est composée de vingt-deux Vaisseaux de Guerre et de 3 Bâtimens légers. Le Marquis de Mari qui la commande , doit monter le Vaisseau *l'Isabelle*.

S. M. Cath. ayant donné les Ordres nécessaires pour faire délivrer l'or , l'argent et autres effets de la Flotte , et de ceux du dernier retour des Vaisseaux des Assogues ; on a commencé à délivrer ces effets sur lesquels on retient, tant pour le droit d'Indult que pour un don gratuit accordé au Roy par la Chambre du Commerce , environ quinze pour cent.

Le 15 Septembre , l'Escadre du Roy d'Angleterre , commandée par le Chevalier Charles Wager , entra dans le Port de Barcelonne , où on lui rendit le salut qu'elle avoit fait en jettant l'Ancre dans la Rade. Le Gouverneur et le Conseil suprême de la Province allerent le même jour complimenter le Commandant de cette Escadre et lui offrir tous les rafraichissemens dont il avoit besoin. Le soir , le Gouverneur envoya , suivant les ordres qu'il en avoit reçus du Roy Cath. à tous les Vaisseaux Anglois des Vins pour les Officiers, et des Moutons pour les Equipages.

Le 16 , le Vice-Amiral Wager , accompagné

H vj de

de plusieurs Officiers , alla rendre visite au Gouverneur , qui lui donna un Repas magnifique.

Le 17, l'Escadre de S. M. Cath. commandée par le Marquis de Mari , et composée de seize Vaisseaux de Guerre , arriva de Cadix dans le Port de Barcelone.

Les dernières Lettres de Barcelone portent que le Marquis de Mari y étoit arrivé avec son Escadre ; et que le 15 de ce mois on devoit commencer l'embarquement des Troupes.

GRANDE BRETAGNE.

ON attend à Londres le Duc de Lorraine qui doit y arriver d'Hollande. Le Duc de S. Albans , le Comte d'Essex et deux autres Gentilshommes de la Chambre du Roy, on été nommez pour accompagner ce Prince pendant tout le séjour qu'il fera en Angleterre , où il sera traité au dépens du Roy. Le Comte de Kinski , Ministre de l'Empereur , a reçu des ordres de S. M. Imp. pour aller le recevoir à son débarquement.

La Maison du Duc de Cumberland qui doit être formée après le retour de la Cour au Palais de S James , sera composée de deux Gentilshommes de la Chambre , d'un Maître de la Garde-robe , de deux Huissiers de la Chambre , de trois Pages de la Chambre , de quatre Ecuyers de la Chambre , d'un Trésorier , d'un Receveur General , d'un premier Secrétaire , d'un premier Ecuyer , de deux Sous-Ecuyers , de deux Pages d'honneur , et de plusieurs Domestiques de livrée.

Le Yacht du Roy est parti pour aller en Hollande , prendre le Duc de Lorraine à Rotterdam , d'où il devoit partir le 17 , et le conduire en Angleterre où il gardera l'*incognito* , sous le nom du Comte-

Comte de Blamont. Ce Prince logera chez le Comte de Kinski, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, qui lui a fait meubler des appartemens d'une magnificence extraordinaire. Sa suite sera de trente-huit personnes.

On apprend de Mewmarket, que les Gagures qui s'y sont faites pour les Courses de Chevaux, ont été très-considérables; qu'il y en avoit eu une qui montoit à dix mille liv. Sterlin, entre le Duc de Devons-Hire et le Duc de Bolton, et que le premier avoit gagné ce pary; que le prix d'argenterie, donné par le Roy, avoit été couru cette année par des Jumens de six ans, et remporté par celle du Chevalier Gardner.

Le bruit court qu'on a présenté à la Reine un projet pour distinguer un certain nombre de Dames, par une marque d'honneur, dont la Reine disposera. Cette marque sera une Etoile d'or qu'elles porteront sur la poitrine.

La Ville de Cockthorpe, dans le Comté de Norfolck, a été entièrement consumée par le feu.

HOLLANDE ET PAYS BAS.

LE bruit court à Bruxelles que les Directeurs de la Compagnie d'Ostende, qui sont allés à Vienne, sont chargez de présenter à l'Empereur un nouveau Projet pour établir la franchise des Ports d'Ostende et de Nieuport, et l'on se flatte que si ce projet est approuvé, le commerce des Pays-Bas en retirera de grands avantages.

Le Duc de Lorraine a resté trois jours à Rotterdam, et s'est embarqué le 20 de ce mois sur un Yacht des Etats Generaux, pour descendre la Meuse, dont on apprend qu'il avoit passé l'embouchure, avec un vent très-favorable.

Morts



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 7 Septembre, le P. Galuzzi, Jésuite, mourut a Rome, extrêmement regretté. Le lendemain son corps fut exposé dans l'Eglise de Saint Ignace, où il y eut un concours prodigieux de peuple, qui avoit pour lui une grande vénération.

La Czarine Eudoxie Frederowina, première femme du Czar Pierre I. et ayeule du feu Czar Pierre II. mourut le 8 du mois dernier, dans le Monastere où elle s'étoit retirée près de Moscou.



F R A N C E,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Comte de Saxe a présenté au Roy sept petits Chevaux noirs, tous d'une forme très-agréable et d'une extreme vivacité, qui n'ont de hauteur que 26 à 27. pouces. Ils sont destinez pour Monseigneur le Dauphin. S. M. en parut très-satisfaite. Elle les vit dans la grande cour du Chenil à Versailles. Il y en avoit six d'attelez à un petit Phaeton, mené par le Comte de Saxe, avec un Postillon. Il les a fait venir expressément d'une Isle de

OCTOBRE. 1731. 245
de la Mer Baltique , pour la destination
qu'il en a faite.

Le Roy a donné au Comte de Muret ,
Lieutenant General de ses Armées, Grand-
Croix de l'Ordre Royal et Militaire de
S. Louis, le Gouvernement de Thionville,
vacant par la mort de M. de Brilhac.

Le 26. Septembre, il y eut un Concert
à Marly , chez la Reine. M. de Blamont ,
Sur-Intendant de la Musique du Roy , fit
chanter la fin de l'Opera d'*Alys*, dont
les Actes precedens avoient été chantez
à Versailles.

Le 3. Octobre , la Reine voulut enten-
dre la Pastorale Heroïque d'*Endimion* ,
dont les paroles sont de M. de Fontenelle,
et la Musique de M. de Blamont , qui fit
executer le premier et le second Acte ;
la D^{lle} Pelissier chanta le Rôle de *Diane*,
avec d'aussi grands applaudissemens qu'elle
en avoit eu à l'Opera. La D^{lle} Lenner fit
celui d'*Ismene* , et chanta dans la plus
grande perfection. Les D^{lles} Courvassier
et Minier , chanterent ceux de *Licoris* ,
Nymphes de *Diane* , et d'une *Bergere*. Le
sieur Perillot , qui a une très-belle voix ,
fit le Rôle d'*Endimion* , et ceux de *Pan*
et du *Satyre* , furent chantez par les sieurs
Dan-

2452 MERCURE DE FRANCE
Dangerville et le Prince. Le sieur Maur-
raire y sonna les Fanfares pour *Diane*, &c.

Le 10. on chanta le troisième Acte et
partie du quatrième ; le reste et le cin-
quième Acte fut chanté au prochain
Concert. La D^{lle} Lenner chanta avec beau-
coup d'applaudissement et dans le goût
de l'Auteur , le Monologue de *Sombre
Forêt*, et les autres Morceaux où il y
a des Flutes , furent accompagnés par les
sieurs Optetaire le Romain , Pêche et
Lucas. La D^{lle} Robelin , chanta les Paro-
dies du troisième Acte avec toute la pré-
cision convenable à ces petits Airs.

Le 12. la D^{lle} Pelissier commença le
Concert par le Monologue du quatrième
Acte. La D^{lle} Lenner chanta ceux de
l'*Amour* et d'*Ismene*. Toute la Pastorale
fut exécutée avec beaucoup de feu et de
précision. Cette Pièce sera imprimée et
distribuée le mois prochain.

Le 15. on chanta à Versailles le Prolo-
gue et le premier Acte d'*Armide*. La
D^{lle} Antier , qui a chanté le principal
Rôle , s'y est distinguée à son ordinaire ;
Les D^{lles} Robelin et Courvassier , ont fait
ceux des deux Confidentes , et ceux de
Renaud et d'*Idraot* ont été chantés par
les sieurs Petillot et d'Angerville.

Le 20. on continua le même Opéra par le

OCTOBRE. 1731. 2455

le second et le troisième Acte. Le sieur le Cler, nouvellement reçu à la Musique du Roy, pour y chanter la Taille, fit le Rôle de la *Haine*, avec beaucoup d'applaudissement.

Le 22. on chanta le 4. et le cinquième Acte.

Le 24. le Concert commença par le Prologue et le premier Acte de *Thétis* et *Pelé*, les D^{lles} Julie et Minier, firent les Rôles de la *Nuit* et de la *Victoire*, dans le Prologue, la D^{lle} Antier celui de *Thétis*, dans la Piece, et la D^{lle} Lenner, celui de *Doris*. La D^{lle} Drouin chanta la Cantatille de *Regnez, belle Thetis*, &c. et plus infiniment. Le sieur Chassé fit le Rôle de *Neptune*, et le sieur le Prince, celui du *Soleil*, dans le Prologue.

Le 20 et le 25. de ce mois, les Comédiens François représenterent à la Cour la Tragédie de *Romulus* et la Comédie du *Chevalier à la mode*.

Le 16. Octobre, il y eut à l'Abbaye Royale de S. Antoine, Ordre de Cîteaux, une grande Ceremonie à l'occasion de la Profession de Madame de Pontual, Filleulle de S. A. S. Madame de Bourbon, Abbess. S. A. S. Madame la Duchesse la jeune, lui fit l'honneur de lui donner le
Voile.

Voile , avec cette grace et cette pieté que toute la France admire en elle. M. Pernot, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé General de l'Ordre de Cîteaux, celebra la Messe pontificalement; M. le Curé de S. Paul y fit un très-beau Discours sur l'excellence des engagemens de la Religion , et sur la fidelité que l'on devoit avoir à les remplir. Après le premier Evangile, M. l'Abbé de Cîteaux vint à la Grille , et avant de recevoir les vœux de la Demeiselle , il lui représenta encore ses devoirs avec force et avec dignité. On a remarqué que ce Prélat , en lui développant l'ordre de la Providence sur elle dans le choix que Dieu avoit fait d'une auguste et vertueuse Princesse pour répondre pour elle sur les Fonts sacrez du Baptême , avoit saisi avec beaucoup de délicatesse cette circonstance pour faire un Compliment aux deux Princeses, qui fut extrêmement goûté de toute l'Assemblée , laquelle étoit très-nombreuse et bien choisie.

Le 22. de ce mois , les Carmes Déchaussés firent chanter un *Te Deum* solennel dans leur Eglise , auquel l'Archevêque de Besançon officia , à l'occasion de la Promotion au Cardinalat de M. Guadagni , Evêque d'Arezzo en Toscane , Religieux
de

O C T O B R E. 1731. 245

de leur Ordre et neveu du Pape, cy-devant connu sous le nom du Pere Jean Antoine de S. Bernard. Ce nouveau Cardinal qui se nommoit dans le Monde Bernard Caetan, est fils de Donat Marie, Marquis de Guadagni, Florentin, et de Marie-Magdeleine Corsini, sœur du Pape, il nâquit à Florence le 14. Septembre 1674. et étant entré dans l'Ordre des Carmes Déchaussez, il fit Profession à Arezzo le 11. Novembre 1700. Après avoir été Maître des Novices, plusieurs fois Prieur du Convent de Florence, et Provincial de la Province, il fut nommé Evêque d'Arezzo en 1725. par le Pape Benoît XIII. et Sacré en sa presence dans l'Eglise *della Scala* des Carmes Déchaussez de Rome.

Le 25. la Loterie de la Compagnie des Indes, établie pour le Remboursement des Actions, fut tirée en la maniere accoutumée à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numeros gagnans des Actions et Dixièmes d'Actions, qui doivent être remboursées, a été renduë publique, faisant en tout le nombre de 309. Actions.

On a reçu avis de Seville, que l'Infant Don Carlos en étoit parti le 20. d'Octobre

2456 **MERCURE DE FRANCE**
tobre pour se rendre en Italie, et le Marquis de Castallar a été chargé par S. M. Cat. de demander au Roi de trouver bon que l'Infant Don Carlos passât par le Roussillon, par le Languedoc et par la Provence.

*PROMOTION d'Officiers de Marine,
du 30 Septembre 1731.*

Capitaines de Vaisseaux, 24.

MESSIEURS de Sesmaisons. Desquilles. Comte du Quesne. La Chaire Beaupoirier. Galiffet. de Kermada Huon. Ravenel. De Cheylus. De Sabran Bagnols. Bisault. De Joganville. Baraudin. Breugnon. S. Clair. La Maisonfort du Bois des Cours. Chevalier de S. Hermine. Toranl. Comtes des Gouttes. La Jonquiere. Coulombe. Mauciere. Du Quesnel. Chevalier d'Albert. De Pardaillan.

Lieutenans de Vaisseaux, 49.

Messieurs Du Plessis Faucherie. De Réals. La Prévalais. De Vassan. De Liesta. Davaleau. Destry. Clancy. De Selve l'aîné. Desbois. Beaumont le Normant. La Grandiere. Rousier de Bellisle. Courat de
Sur-

OCTOBRE. 1731. 2457

Surmont. Pepinet. Vincheguerre. Droua-
len. De Cussy, Desgrez Mont S. Pere
Rambures. Bodon de Moisan. Champ-
martin. Du Tillet. Fonsenai Ruillé. De
Fraigne. Chevalier du Mené. Chevalier
de Meré. Boisrond d'Orignac. Du Gas-
pern. Silly de Louvigny. S. Légier Des-
pannes. Francfort Mesnier. D'Ypreville.
Pepin de Maisonneuve. Chevalier de
Réals. Longueval d'Haraucourt. Luzenno
de Kersalaun. De Birague. Chevalier
d'Erraux. Chevalier de Montloüet, *Aide*
Major. Du Houlbec. De Rossel. Penan-
dref de Kersauzon. De Rimberlieu. Che-
valier de Kerloreec. De Chabannes. De
Martonne. Chevalier de Flavacourt. Mar-
quis de Florensac.

Enseignes de Vaisseaux, 116.

Messieurs Desgots, *cadet*. Chabert de
Burgues. Daubigny, *l'aîné*. Téodat de Sos-
sionde. De Kervenny. La Chivert la Bos-
sierre. De Gats. De Bournonville. De
Granvil. Clavier. Du Chesineur. Poutevez
cadet. Chevalier de Kersauzon. Du Gé-
meaux. La Fregonniere. Keramel Patce-
vaux. De Montalet. Dessonville. Marcou-
ville. La Villeon. De Barazer. Bréchart.
Chevalier de Cogolin. Kerjeanmol. Dam-
blarc

2438 MERCURE DE FRANCE
 blart de Lasmatre. De Rochemaure. la
 Devese. De Drucourt. Du Bois de Mac-
 quillé. De Marolles. Ripert. Des Goutte la
 Salle. Viry de Lacerée. Chevalier de Pan-
 nat. Chevalier de Villiers. De Mine Quin-
 son. Muzino. Du Chateau. Beaulieu Thi-
 vas. Rolland. Dachet. Chevalier de Re-
 quiston. De Mézières. S. Hilaire. De Sa-
 bran Grammont. Colbert de Turgis. Che-
 valier de Parcevaux. De Coetsaillan. D'Her-
 ville. Droüalen. Kersa de Boisgerlin. Ker-
 jean Kerjean. De Cabannous. De Guer-
 ros. De Molien. Saint-Laurens de Sartres.
 Darcy Montfriol. Beaudouvin. De Gou-
 yon miniac. Chevalier de Castillon. Che-
 valier de la Routiere. S. André Montme-
 jean. S. Allouarne. De Font Rivaux. La
 Maisonfort *le cadet*. Kermabon. Mont-
 fort Gaillardbois, Darquemont. De Tour
 Sagny. Cogolin *le cadet*. De Saliez. Du
 Mesnil Norey. Kerlerez de Kerrasegan.
 Motheux *le cadet*. De Merville. Cheva-
 lier de Vence. Chevalier de Villevieille.
 De Gourselas. Thiersant. De Tetreneyre.
 Beaussier de Quiez. De Chezac. Jubert de
 Bouville. De Chancy. De Kersaint. Tre-
 dern du Drence. De Savigny. De Castil-
 lon *l'aîné*. Neveu de Roulon. Odon des
 Goutes. La Garigue la Tournerie. Bailly
 S. Mars. Bart. Chapiscaux. De Fransures.
 De

OCTOBRE. 1731. 2439

De Blacas. De Moisset. Boutteville Sebv-
ville. D'Urtubie-Fagosse. Keroulas. Mar-
quis des Gouttes. Mesnard du Plessix.
Chevalier Damfreville. Roquefeuil. Che-
valier de Mercy. Gabarret. Chevalier de
Tessé. Chevalier de Surgeret.

Chefs de Brigades.

Messieurs Pezeron de Kervenigant. La
Balme. La Clocheterie. Chevalier de Mont-
levrier. Chevalier de la Ruë du Fresnay.
De Guidy. De Viray. De la Filliere. Du
Castelet Perez.

Artillerie.

Messieurs de Massiac, *Capitaine*. S. Su-
rin de Mortagne, *Lieutenant*. S. André
du Verger. Chevalier de Guébriant, *Sous-
Lieutenant*. De Castillon, *cadet*. Kergui-
ziau de Kervasdoué, *Aides*.

*EXTRAIT d'une Lettre de Mons^{ieu}r
sur une Cereemonie Guerriere.*

COMME l'amour cause quelquefois la guerre
ou du moins simpatise avec elle, je vous
dirai que dans les premiers jours d'Août de cette
annee, à Maubeuge, Ville frontiere de France,
l'amour a causé un événement agréable, dont s'est
ensuivi

240 MERCURE DE FRANCE

ensuivi une image de la guerre, fort intéressante pour les Gens du métier. C'est à l'occasion du Mariage d'un Capitaine de Cavalerie au Régiment de Bretagne, avec la permission du Roy, et d'une Chanoinesse, Dame d'une aussi grande naissance que de mérite, et qui a des biens considérables. En réjouissance de ce Mariage, le Régiment a fait deux jours après des Exercices en représentation de bataille, par des manœuvres si bien ordonnez et si parfaitement exécutez en présence d'une infinité de personnes de tout sexe, et particulièrement de quantité d'Officiers, que l'on n'a pû refuser à ce Régiment une approbation générale, aussi les Gens de métier et les Connoisseurs avoient n'avoir jamais vû de mouvemens de Cavalerie et de manœuvres de guerre si prompts, si vifs et si avantageux pour les Assaillans, que tout ce qui a été exécuté dans cette occasion par ce Régiment, qui est magnifique en tout. Il est commandé et instruit depuis longtemps dans ces exercices par M. de Tocqueville, qui en est le Lieutenant Colonel, et qui est un Officier de mérite, consommé dans le métier, particulièrement dans la pratique de ces sortes de manœuvres vives et expeditives devant l'Ennemi, aussi a-t'il été parfaitement bien secondé par les Officiers du Régiment, dont plusieurs sont des personnes de distinction fort actifs, et agissans par émulation et par la confiance qu'ils ont en ce Lieutenant-Colonel.

Beaucoup de nos Officiers et d'autres des environs, se proposent le plaisir d'aller voir les premiers Exercices que doit encore faire ce même Régiment, en faisant les civilitez dûes à cet Officier au sujet de son Mariage.

Le sieur de Fleury, seul possesseur d'un Elixir,
efficace

efficace, d'une odeur agréable, avec lequel il blanchit parfaitement les dents sans aucune douleur, arrête la carie, fond dans l'instant le tartre qui y est attaché, purifie les gencives sans les couper ni altérer, il en chasse la mauvaise matière et sans se servir d'aucun ferrement.

Les effets de ce Remede se font sur le champ; il arrête la douleur des dents cariées, sans aucune suite fâcheuse ni autre inconvenient. Après un très-grand nombre d'experiences, ayant été à la Cour, par ordre de la Reine, il a fait usage de son Elixir pour plusieurs personnes de grande consideration. L'application de ce Remede est très-facile, il ne se fait qu'avec de petits morceaux de bois en forme de curedent; après qu'on en a fait usage une seule fois, on peut aisément se conserver les dents blanches et les gencives saines, en prenant les précautions suivantes.

1°. Se ratisser la langue tous les matins avec un couteau d'ivoire ou autre. 2°. Se laver la bouche et les dents avec une petite éponge. 3°. Se frotter les dents avec du papier, fin brulé et se rincer la bouche ensuite. *Le sieur de Fleury demeure vis-à-vis M. le Président de Lubet, chez Madame Moulé, rue de Clery,*



MORTS, NAISSANCES, & Mariages.

Claude Henin, Ecuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, Garde des Rôles honoraire des Offices de France, mourut le 14. Septembre, âgé de 81 ans, I Marie

Marie-Anne Hyacinthe Visdelou de Bienassis, Epouse de Louis Engilbert, Comte de la Marck, Colonel du Régiment d'Infanterie de ce nom, mourut à Aix-la-Chapelle le 17. du mois dernier dans la 19^e année de son âge.

D. Jeanne-Jacqueline Brochet de Pontcharost, Epouse de M. Nicolas-François Lebrét, Trésorier General des Fortifications de France, mourut le 23. du même mois, âgée de 18. ans.

D. Anne Desgrés, Epouse de M. François de de Beauharnois, Intendant au Département de Rochefort, mourut le 24. âgée de 63. ans.

D. Marie de Jassaud, Veuve de M. Nicolas-Joseph Foucaud, Conseiller d'Etat Ordinaire, et Chef du Conseil de sa Madame, mourut le 25. du mois dernier, dans la 77 année de son âge.

Ulderich, Prince de Carpegne, mourut à Paris le 26. du même mois, âgé de 79. ans.

Antoine le Moine, Ecuyer Sieur de la Clartière, Conseiller et Medecin du Roy, Docteur Regent de la Faculté de Paris, mourut le 29. Septembre, âgé de 38. ans. Il fut envoyé par ordre de S. M. dans les Provinces affligées de la Peste en 1720. et ennobli à son retour, en consideration de ses services.

Dame Louise-Armande-Therese d'Estrades, Veuve de M. Pierre-Charles Lambert d'Herbigny, Conseiller d'Etat, mourut à Marly le 10 de ce mois, âgée d'environ 47. ans.

Antoine le Fèvre, Chevalier Seigneur de la Malmaison, Conseiller au Parlement, mourut le douze, âgé de vingt-cinq ans, six mois et treize jours.

M. Gaston de Montvala, Comte d'Entrague, Enseigne de la Compagnie des Gendarmes Dauphins, mourut le 13, à Fontenay, dans la 30 année de son âge.

Charles Gabriel Tachereau de Baudry, Conseiller au Parlement, mourut le 14 Octobre âgé de 19. ans et six mois.

Thomas de Dreux, Chevalier, Seigneur, Marquis de Brezé, &c. Conseiller Honoraire de la Grand Chambre du Parlement, mourut le 20. Octobre, âgé de 91. ans.

Dame Catherine-Louïse de Corcessin, veuve de Jean Orry, Chevalier, Président au Parlement, mourut à Paris le 22 Septembre, âge de 57 ans.

Ulderico-Cajetan-Louïs, Prince Souverain de la Carpegna en Italie, mourut à Paris le 25 Octobre, âgé d'environ 80 ans.

Joseph de Planque, Ecuyer, Premier Enseigne au Regiment des Gardes Françoises, Gouverneur du Château Royal du Puy - Laurent mourut le même jour, âgé de 25 ans.

Paul Sigismond de Montmorency Luxembourg, Duc de Chatillon, &c. mourut le 28 Octobre, dans la 68^e année de son âge. Son Corps fut porté le lendemain à l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice, et ensuite transporté en grand Convoy à celle des Celestins, où est la Sépulture de sa Maison. M. l'Abbé Amé, Docteur en Théologie, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, en présentant le Corps au R. P. Prieur des Celestins, prononça le Discours suivant :

MON R. PERE,

C'est-là le Corps de Très-Haut et très-Puissant Seigneur, Monseigneur Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc de Chatillon, &c.

I ij Que

Que de grands noms réunis ensemble ! un seul suffiroit pour désigner un Héros , et c'est assez de les nommer pour se rappeler l'idée de la plus haute naissance , de la valeur , de la générosité , de toutes les vertus qui forment un grand Homme. N'attendez pas de moi que je vous retrace ici les hauts faits de ses glorieux Ancêtres , et que j'arrache des bras mêmes de la mort ses plus illustres Trophées : laissons reposer en paix les cendres respectables des Montmorency et des Luxembourg , et ne cherchons pas à les inquiéter par le bruit de quelques éloges trop mérités pour se flatter qu'ils puissent en être touchés. Il ne sont plus en vain, nous dit le Prophète , les chercherions-nous dans les Palais superbes qu'ils ont habités , nous ne les retrouverons que dans la mémoire et dans le cœur de ces génies heureux qui ont le courage de se proposer des modèles inimitables ; attachons-nous donc à quelques réflexions plus conformes à la cérémonie triste et lugubre qui nous assemble , et plus dignes du caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu.

Que l'Apôtre S. Paul avoit bien raison de dire que nous ne devons pas nous attacher à la figure du monde qui passe , toute grandeur vient aboutir à la mort ; soixante-sept ans ont été à M. le Duc de Chatillon comme la porte par où il est entré dans cette redoutable Eternité ; heureux s'il en a profité pour son salut ; car enfin quelque grand qu'il fût , il est tombé entre les mains d'un Dieu puissant , d'un Dieu dont le bras n'est pas plus fatigué à punir un Roy , que son Sujet ; un Grand qu'un petit ; c'est dans la méditation de ces vérités saintes et terribles que le Roy David s'écrioit : Seigneur , qui
habitera

habitera dans vos Tabernacles, et qui sera assez heureux pour se reposer en paix dans votre Montagne Sainte ? Celui-là seul qui sera entré sans tache dans cette nuit affreuse, pendant laquelle il n'est plus permis d'opérer. Grand Dieu que vos jugemens sont justes et redoutables !

Craignons pour nous, puisque la crainte peut encore nous être salutaire, et espérons pour l'illustre Mort, qui fait le sujet de nos larmes. Le Seigneur avoit appesanti sa main sur lui pendant les derniers temps de sa vie, présage consolant qu'il a voulu lui faire miséricorde dans l'éternité ; les douleurs d'une maladie longue et aiguë ont été comme le Sceau sacré dont il l'a marqué pour le dérober aux coups de l'Ange Exterminateur ; sa patience, la constance même qu'il a fait éclater dans le cours de sa dernière maladie ; après l'avoir disposé à recevoir avec édification, les Sacremens de l'Eglise, lui auront obtenu de Dieu le pardon de quelques faiblesses, le dirai-je ? auxquelles les Grands n'échappent que par miracle. Prions pour lui M. R. P. offrons à la justice de Dieu le Sang de l'Agneau sans tache ; il éteindra les flâmes destinées à punir les malheureux restés du péché et ses plus légères offenses, et lui avancera son bonheur éternel.

Cependant les précieuses dépouilles de M. le Duc de Châtillon, attendent avec impatience d'être réunis à celles des Héros, qui lui ont donné le jour, triste et dernier avantage, où va enfin se perdre la grandeur humaine.

Dame Anne-Françoise de Musino, épouse de Louis de Fenis, Seigneur de Lusanges, Maître d'Hôtel de feu M. le Duc de Berry ; Ecuyer de

I. iij Ma-

2466 MERCURE DE FRANCE

Madame Duchesse de Berry , et Capitaine dans le Regiment Colonel General Cavalerie ; accoucha le 25 Septembre , d'un fils , qui fut nommé François-Joseph par François-Joseph de Choiseuil , Marquis de Steinvillle , Envoyé extraordinaire de S. A. R. le Duc de Lorraine ; et par Dame Pulcherie de Condé , épouse de Nicolas de Caseau , Capitaine de Dragons.

Le même jour les Cérémonies du Baptême furent suppléées à une fille d'Aléxis - Magdelaine , Comte de Châtillon , Chevalier des Ordres du Roy , Maréchal des Camps et Armées de S. M. Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere , Grand Bailli d'Hagueneau ; et de Dame Magdelaine-Anne-Gabrielle le Veneur de Tillieres. Elle fut nommée Gabrielle-Louïse , par Louïs Vincent , Comte de Goëbriant , Mestre de Camp du Regiment de Dragon de Condé , et par Dame Michelle-Gabrielle Dugué de Bagnols , épouse de Jacques Tanneguy le Veneur , Comte de Tillieres , Brigadier des Armées du Roy.

Dame Henriette Bibienne de Franquetot de Coigny , épouse de Jean-Baptiste-Joachin Colbert , Marquis de Croissy , &c. Conseiller d'Etat , Capitaine des Gardes de la Porte ; Colonel du Regiment Royal Infanterie , accoucha le 27 Septembre d'un fils , qui fut nommé Simon-Corentin , par Nicolas-Simon Arnould , Marquis de Pomponne , &c. ancien Lieutenant General de Roy , Commandant pour S. M. au Gouvernement de l'Isle de France , Soissonnois , Laonnois , &c. Brigadier des Armées du Roy ; et par Dame Marie - Therese de Nevet , épouse de Jean-François-Antoine de Franquetot , Comte de Coigny , Mestre de Camp General des Dragons , Gouverneur de la Ville et du Chateau de Caën.

Dame

Dame Claude - Françoise Guillois , épouse de M. Jean-Baptiste Camille de Bragelogne , Conseiller au Parlement , accoucha le 3 de ce mois , d'un fille qui fut tenuë sur les fonts et nommée Marie Michelle-Louïse , par M. Louïs-François Marandon de la Maisonfort , fils de M. Louïs Marandon , Conseiller , Secrétaire du Roy , Seigneur de la Maisonfort , Receveur General des Finances , et par Dame Marie-Anne-Louïse Guillois , épouse du sieur Marandon

Dame Marie - Josephe de Bouffler , Dame du Palais de la Reine, épouse de M. François Camille de Neuville de Villeroy , Duc d'Alincourt, Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie de Villeroy , Lieutenant pour le Roy au Gouvernement du Lyonnois , Forêts et Beaujollois , Baron de Marais , &c. accoucha le 8 d'un fils , qui fut tenu sur les Fonts , et nommé Gabriel-Louïs , par M. Louïs - Nicolas de Neuville , Duc de Villeroy , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Capitaine de la premiere et plus ancienne Compagnie Françoise des Gardes du Corps du Roy , Lieutenant General de ses Armées , Gouverneur de la Ville de Lyon , et des Provinces de Lyonnois , Forêts et Beaujollois , et par D. Gabrielle-Victoire de Rochechoüart , Duchesse de Lesdiguières , veuve de M. Armand de Crequy , Duc de Lesdiguières.

Le 4 Octobre , le Comte de Blanes , fils du Marquis de Blanes , est parti pour Tours , où il va épouser Mademoiselle de la Rochefoucault de Neuilly , que Madame la Princesse de Contry , troisième Doüairiere , a fait élever dans l'Abbaye de Beaumont. Cette Princesse à qui cette Demoiselle a l'honneur d'être alliée , et qu'elle regarde

I iij. comme

2468 **MERCURE DE FRANCE**
comme sa fille , fait ce mariage. Le Prince et la
Princesse de Carignan ont bien voulu se charger
de la Procuration de M. de Blanes pour conclure
ce mariage. Ils ont signé le Contrat , comme pa-
rens. La Maison de Blanes portant les Armes de
Savoye , et n'ayant qu'un même origine avec les
Princes de cette Maison ; ce qui a été reconnu
par le feu Roy et par Louis XV. dans différentes
Patentes. Le mariage se fera à Vernet , où est son
A. S. Madame la Princesse de Conty. Delà les
nouveaux mariez partiront pour se rendre en
Roussillon , où sont les Terres du Comte de
Blanes.



ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE DU ROY du 4. Août,
par laquelle S. M. ordonne que tous les
Vaisseaux marchands qui seront armez et desti-
nez pour la Colonie de la Louisiane , seront dis-
pensez pendant six ans , à compter du jour et
date de la presente Ordonnance , d'y porter les
Engagez et Fusils que les Vaisseaux destinez pour
les Colonies de l'Amerique sont assujettis d'y
porter par les Ordonnances et Reglemens faits à
ce sujet.

ORDONNANCE du Roy du même jour , qui
impose des peines aux Voleurs et Receleurs de
Pavez et autres Matereaux destinez et mis en œu-
vre aux Ponts et Chaussées , et à ceux qui dégra-
dent et embarrassent les chemins publics.

RE:

RÈGLEMENT pour l'Hôtel Royal des Invalides, arrêté au Conseil de l'Hôtel, par lequel il est dit, que bien que la plus grande partie de ceux qui ont été reçus en cet Hôtel s'y gouvernent sagement, et obéissent avec régularité aux ordres qui y sont établis; néanmoins comme il n'est presque point possible que dans un si grand nombre il ne s'en trouve de libertins, sur tout parmi ceux qui y sont admis nouvellement; il a été jugé à propos de dresser la présente Ordonnance, pour être affichée dans les endroits de l'Hôtel les plus fréquentez, afin que personne ne puisse prétendre cause d'ignorance de tout ce qui y doit être observé, tant pour la police et la propreté dudit Hôtel, que pour autres choses concernant le service de Sa Majesté. Cette Ordonnance qui contient 48. Articles, est arrêtée et signée par M. Dangevillers, Ministre, Secrétaire d'Etat et Administrateur General dudit Hôtel Royal le 9. Août 1731.

ARRÊT du Parlement, du 14. Août 1731. qui ordonne la suppression d'une Thèse soutenue en Sorbonne.

Ce jour les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy portant la parole, ont dit :

MESSEURS,

Nous avons l'honneur de rendre compte à la Cour d'une These soutenue en Sorbonne le 7. de ce mois, et qui étant venue depuis à nôtre connoissance, nous a paruë digne de son attention.

Nous conviendrons avec plaisir, qu'en plusieurs endroits on y reconnoît la plus saine

Iv. Doctrine

Doctrine de la France , et la plupart des maximes immuables de nos libertez : mais on a d'autant plus de lieu d'être surpris de ce qu'on y voit d'ailleurs de contraire à ces maximes , ou qui tend à les énerver.

Qu'il nous soit permis de nous contenter d'un exemple. L'Auteur pose pour principe la nécessité du consentement du Corps des Evêques , pour donner au jugement du Pape en matiere de Doctrine , le Sceau de l'autorité de l'Eglise et de l'infailibilité. Mais en même temps peu fidèle à l'esprit de cette maxime , il veut que le silence des Evêques ou du plus grand nombre d'entr'eux , soit , malgré la réclamation expresse d'une partie notable de leur Corps , une preuve toujours infailible de leur consentement tacite , et par conséquent de la verité. *Silentium Episcoporum , aut majoris eorum notoriè partis , parte licet notabili reclamante , signum est infailibile consensûs taciti , ac proinde veritatis.* Fût-il jamais une proposition plus opposée en elle-même aux vrais principes , et plus dangereuse par ses conséquences , pour les maximes du Royaume dans ce qu'elles ont de plus inviolable et de plus saint ?

Si on ne sçauroit tolerer de tels principes dans la Thèse , on ne doit pas non plus être insensible à ce qu'elle porte à l'égard de ce qui s'est passé dès l'origine des dernières divisions , et sur-tout des appels au futur Concile qui s'éleverent alors. Convient-il de condamner aujourd'hui ce qu'on a si sagement regardé comme le sujet d'une conciliation charitable ? Et pouvons-nous voir , sans nous élever , ces nouveaux obstacles que l'inquiétude et la passion

tentent

tentent tous les jours d'apporter à la paix, également nécessaire pour le bien de l'Eglise, et pour celui de l'Etat.

Sans nous étendre davantage, ç'en est assez, MESSIEURS, pour appuyer les conclusions que nous avons crû devoir prendre, et que nous laissons à la Cour, avec la Thèse que nous venons lui déferer.

Eux retirez :

Vû la Thèse intitulée, *Innocentia vindictæ questio Theologica*, et à la fin, *has Theses, Deo duce, auspice Dei parâ, ac Praside S. M. N. Fr. Joanne Mathon, sacra Facultatis Parisiensis Doctore Theologo, antea Abbate Belli-loci Pramonstratensis, tueri conabitur Maurillius - Petrus - Joannes Hay de Bouteville, Presbiter Rhedonensis, ejusdem Facultatis Baccalaureus, insignis Ecclesia Rhedonensis Canonicus, die Martis 7. mensis Augusti anno Domini 1731, ab octavâ matutinâ ad sextam vespertinam, in Sorbonâ, pro majore ordinariâ.*
La matiere mise en délibération.

LA COUR a ordonné et ordonne que ladite Thèse sera et demeurera supprimée : enjoint à ceux qui pourroient en avoir des Exemplaires, de les apporter à cet effet au Greffe de la Cour; fait inhibitions et deffenses à toutes sortes de personnes, d'insérer dans aucune Thèse, et au Syndic de la Faculté de Théologie, de souffrir qu'il y soit inséré aucune proposition qui soit contraire aux maxims du Royaume, et capable de troubler la paix de l'Eglise, et la tranquillité de l'Etat; ordonne que le present Arrêt sera signifié au Syndic de la Faculté de Théologie, lû, publié et affiché par tout où besoin sera, et que copies collationnées d'icelui, seront

I vj en-

envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort , pour y être lûes , publiées et registrées ; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roy d'y tenir la main , et d'en certifier la Cour dans un mois. Signé, YSABEAU.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy , du 2. Septembre 1731. qui ordonne la suppression de l'Instruction Pastorale de M. l'Evêque de Laon , &c. du premier Avril 1731.

LE ROY étant informé que depuis quelques jours on répand dans le Public un Ouvrage qui a pour titre, *Instruction Pastorale de M. l'Evêque Duc de Laon , second Pair de France , contre les Requisitoires de M. Gilbert , Avocat General , &c.* ladite Instruction imprimée à Laon , en vertu du Privilege accordé par S. M. audit Sr. Evêque en l'année 1724. Elle auroit jugé à propos de la faire examiner en son Conseil ; et par le compte qui lui en a été rendu , Sa Majesté auroit reconnu , qu'outre que le seul titre de cette Instruction suffit pour en faire sentir les dangereuses conséquences , elle ne contient presque qu'une déclamation vehemente, et remplie de traits injurieux contre un Magistrat , que le ministere qu'il exerce au nom de Sa Majesté , devoit mettre à couvert de pareils excès : Qu'il y a d'ailleurs dans le même ouvrage , plusieurs expressions dont on pourroit aisément abuser , pour renouveler les disputes qui ont été suspendues par l'Arrêt du 10. Mars dernier. A quoi étant nécessaire de pourvoir , conformément audit Arrêt , par lequel Sa Majesté s'est réservé à Elle seule la connoissance de tout ce qui auroit rapport ausdites disputes ;

A MAJESTE' ETANT EN SON CONSEIL,

à ordonné et ordonne que ladite Instruction Pastorale sera et demeurera supprimée, comme contraire au respect dû à l'autorité du Roy, et à la Justice, tendante à émouvoir les esprits, et à troubler la tranquillité publique : Fait défenses audit Sr. Evêque de Laon, de publier ou distribuer de pareils Ecrits, à peine d'être procédé contre lui par saisie de son temporel, et autres voyes de droit, ainsi qu'il appartiendra. Enjoint Sa Majesté à tous ceux qui ont des exemplaires de ladite Instruction, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être supprimez : Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs, et autres, de quelque état et condition qu'ils soient, d'en vendre, débiter, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Et attendu l'abus fait par ledit Sr. Evêque de Laon, du Privilege general à lui accordé par Sa Majesté le 11. Avril 1724. pour l'impression de tous Mandemens, Lettres Pastorales, ou Instructions à l'usage de son Diocèse, &c. Ordonne que ledit Privilege demeurera revoke, comme Sa Majesté le revoke par le present Arrêt, sauf à être par Elle pourvu ainsi qu'il appartiendra dans le cas où ledit Sr. Evêque de Laon pourroit avoir besoin de permissions particulieres. Et sera le present Arrêt lu, publié et affiché par tout où besoin sera. F A I T &c.

AUTRE du 5. Septembre, pour faire cesser toutes disputes et contestations au sujet de la Constitution *Unigenitus*. Le Roy ayant jugé à propos de suspendre par l'Arrêt rendu en son Conseil du 10. Mars dernier, toutes les disputes et contestations qui s'étoient élevés sur les bor-

1474 MERCURE DE FRANCE
nes de l'autorité spirituelle, et de la puissance temporelle : Sa Majesté est persuadée qu'il n'est pas moins nécessaire d'étouffer absolument un autre genre de disputes, qui renaissent tous les jours à l'occasion de la Bulle *Unigenitus*, et qui ne pouvant répandre aucune nouvelle lumière sur les questions qu'on agite avec tant de chaleur, ne sçauroient avoir d'autre effet que de perpétuer le trouble et la division, au sujet d'une affaire qui doit être regardée de tous côtez comme entièrement finie. Le Decret du S. Siege, suivi d'une acceptation solennelle, revêtu du caractere de l'autorité Royale, et publié avec les plus sages précautions, soit de la part des Evêques, ou de celle des Parlemens, pour la conservation des Maximes du Royaume et des Droits sacrez de la Couronne, est devenu, par le consentement du corps des Pasteurs, le jugement de l'Eglise universelle. Ainsi, tout étant terminé par le concours des deux Puissances, il ne reste plus que de faire cesser les suites d'une division si dangereuse, et si consraire au bien commun de la Religion et de l'Etat : Sa Majesté ne peut prendre une route plus sûre pour y faire succéder une paix durable, qu'en suivant l'exemple du feu Roy son Bisayeul, qui après avoir donné plusieurs Lettres Patentes, Declarations et Arrêts, pour affermir l'autorité des Constitutions des Papes ; acceptées par les Evêques de son Royaume, sur la condamnation du Livre de Jansenius, crut devoir mettre la dernière main à la pacification des troubles dont l'Eglise de France avoit été agitée à cette occasion, en faisant cesser toutes disputes sur les matieres contestées, ainsi qu'il s'en expliqua par ses Arrêts du 23. Octobre 1668, et du 1.
Mars

OCTOBRE. 1731. 2475

Mars 1703. A quoy étant nécessaire de pourvoir, SA MAJESTÉ ETANT EN SON CONSEIL, a ordonné et ordonne que ladite Constitution *Unigenitus* continué d'être inviolablement observée et executée dans toute l'étendue de ses Etats, conformément aux Lettres Patentes du 14. Février 1714 aux Arrêts d'enregistrement d'icelles, et aux Declarations du 4. Août 1720. et du 24. Mars 1730 Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et deffenses à tous ses sujets de quelque état et condition qu'ils soient, d'écrire ou composer, imprimer, vendre, débiter, ni autrement distribuer, directement ou indirectement, sous quelque nom et titre que ce soit, aucuns Ouvrages, Memoires, ou Ecrits, tendants à entretenir les disputes qui se sont formées au sujet de ladite Constitution, ou à remettre en question ce qui est décidé, ni de s'attaquer ou provoquer les uns les autres, par des termes injurieux de Novateurs, Heretiques, Schismatiques, Jansenistes, Semi-Pelagiens, ou autres noms de parti; le tout à peine contre les contrevenans, d'être traitez comme rebelles, désobéissans aux ordres de Sa Majesté, seditieux, et perturbateurs du repos public, notamment ceux qui auroient composé, publié ou répandu des Ecrits contraires à la Religion, au respect dû au St. Siege, à Nôtre Saint pere le Pape, et aux Evêques, à l'autorité de l'Eglise, et à celle de Sa Majesté, aux Droits de sa Couronne, et aux libertez de l'Eglise Gallicane. Enjoit Sa Majesté à toutes les Universitez de son Royaume, notamment aux Facultez de Théologie, d'empêcher qu'on insere dans les Leçons ou dans les Theses, aucunes propositions qui puissent donner lieu d'agiter les questions

2476 MERCURE DE FRANCE

tions décidées , ou d'en former de nouvelles , au sujet de la Constitution *Unigenitus*. Exhorte , et néanmoins enjoint à tous les Archevêques et Evêques , de veiller , chacun dans leur Diocèse , à ce que la paix et la tranquillité y soit charitablement et inviolablement conservée , et que lesdites disputes et contestations n'y soient plus renouvelées. Et sera le present Arrêt lû , publié et affiché par tout où besoin sera , pour être executé selon sa forme et teneur , nonobstant oppositions ou appellations quelconques , dont si aucuns interviennent , Sa Majesté s'est reservé la connoissance et à son Conseil , et l'a interdite à toutes ses Cours et Juges. FAIT au Conseil &c.

AUTRE , au sujet du Mandement de M. l'Archevêque d'Embrun.

LE ROY ayant été informé qu'on répandoit dans le Public un ouvrage qui a pour titre : *Mandement de M. l'Archevêque d'Embrun , contre un Ecrit intitulé Arrêt du Parlement de Paris , &c.* ledit Mandement imprimé à Grenoble , en vertu du Privilege general accordé audit Sr. Archevêque d'Embrun , Sa Majesté auroit jugé à propos de le faire examiner en son Conseil ; et par le compte qui lui en a été rendu , Elle auroit reconnu que ce Mandement , justement suspect par le titre même qu'il porte , et qui en fait sentir toutes les conséquences , merite encore plus d'attention parce qu'il contient dans son exposé , et dans sa conclusion : Qu'on y remarque par tout une declamation indécente et injurieuse contre des Officiers qui ont l'honneur de parler au nom du Roy , et contre un Tribunal qui est dépositaire

taire de son autorité dans l'administration de la Justice ; Qu'on y prodigue les termes d'*heresie* et d'*heretique* , dont l'Eglise n'use jamais qu'avec la plus grande circonspection , et qu'elle n'applique aux personnes qu'après une conviction legitime ; Qu'on y fait naître d'ailleurs de nouveaux sujets de trouble et de division à l'égard de la Constitution *Unigenitus* , dont l'autorité est si pleinement établie ; et qu'on y trouve aussi des expressions qui ne peuvent servir qu'à ranimer les disputes que Sa Majesté a suspendues par l'Arrêt du 10. Mars dernier ; Qu'enfin , sans avoir recours au Roy , auquel seul ses Officiers sont comptables de l'usage qu'ils font de leur ministere , le Sr. Archevêque d'Embrun se constituë Juge dans sa propre cause , de ce qu'ils ont fait contre ses Ecrits dans l'exercice de leurs fonctions , et entreprend d'employer la voye des censures , dans un cas où elles ont toujours été regardées comme contraires aux Maximes les plus inviolables de ce Royaume ; A quoy étant nécessaire de pourvoir , pour maintenir les regles de l'ordre public , faire cesser tout ce qui pourroit troubler la paix de l'Eglise et de l'Etat , et assurer le succès des mesures que le Roy prend pour la rétablir entierement. SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL , a ordonné et ordonne que ledit Mandement sera et demeurera supprimé , comme contraire au respect dû au Roy et à la Justice , attentatoire aux maximes du Royaume , tendant à soulever les esprits contre l'autorité legitime , et à troubler la tranquillité publique. Fait deslenses audit Sr. Archevêque d'Embrun , de publier ou distribuer de pareils Ecrits , à peine d'être procédé contre lui , par saisie de son temporel

2478 **MERCURE DE FRANCE**
porel , et autres voyes de droit , ainsi qu'il
appartiendra : Enjoint Sa Majesté à tous ceux
qui ont des exemplaires dudit Mandement , de
les remettre incessamment au Greffe du Con-
seil , pour y être supprimez. Fait deffenses à
tous Imprimeurs , Libraires , Colporteurs et
autres, de quelque état et condition qu'ils soient,
d'en vendre ou autrement distribuer , à peine
de punition exemplaire. Et attendu l'abus fait
par ledit Sr. Archevêque d'Embrun , du privi-
lege general à lui accordé par Sa Majesté pour
l'impression de tous Mandemens , Lettres Pas-
torales , ou Instructions à l'usage de son Dio-
cèse , &c. ordonne que ledit Privilege demeu-
rera revoke , comme Sa Majesté le revoke
par le present Arrêt , sauf à être par Elle pour-
vû , ainsi qu'il appartiendra , dans le cas où ledit
Sr. Archevêque d'Embrun pourroit avoir besoin
de permissions particulieres. Et sera le present
Arrêt lu , publié et affiché par tout où besoin
sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roy , Sa Ma-
jesté y étant , tenu à Versailles , le vingt quatre
Septembre 1731. Signé , BAUYN

AUTRE du Parlement , du 28. Septembre ,
qui ordonne la suppression de deux Decrets de
la Cour de Rome.

Ce jour est entré en la Cour le Procureur
General du Roy , qui a dit :

M E S S I E U R S ,

Deux Decrets émanez de la Cour de Rome ,
qui se répandent dans le Public , m'obligent de
recourir à vôtre autorité pour en arrêter prom-
ptement le cours.

Il ne faut que lire le titre du premier , qui
con-

condamne une Ordonnance de M. l'Evêque de Montpellier , pour reconnoître que le Pape voudroit y exercer de son propre mouvement , une Jurisdiction immédiate dans le Royaume , sur le Mandement d'un Evêque. Il se trouve d'ailleurs accompagné de plusieurs de ces clauses , contre lesquelles le Ministère public s'est tant de fois élevé , qu'il paroît inutile d'entrer dans un plus grand détail de toutes ces clauses pour faire sentir les suites dangereuses de ce Bref.

Un objet encore plus important doit exciter toute votre attention , ce sont les conséquences de ce Jugement. On y flétrit de la manière la plus dure , et avec les qualifications les plus fortes l'Ordonnance d'un Prélat dont il est vrai que plusieurs Ecrits ont mérité l'adnimadversion de la Cour ; mais qui établit dans celui dont il s'agit , que les Evêques sont Juges de la Doctrine ; que cette qualité est inséparablement unie à leur caractère , et qu'on ne peut leur contester ce droit sans violer les regles les plus certaines de l'Ordre Hierarchique.

Je ne puis présumer que le Pape ait eu intention de donner atteinte à des principes si incontestables , mais il suffit que l'Ordonnance qui les contient ait été condamnée pour engager la Cour à veiller dans cette occasion à la conservation de la Doctrine du Royaume et des libertez de l'Eglise Gallicane.

A l'égard du second Decret , c'est l'ouvrage d'une Congrégation qui condamne un Livre intitulé , *La Vie de M. de Paris* ; et quoique ce Livre soit imprimé hors du Royaume , et qu'il s'y repande sans aucune marque d'approbation , la Cour sent quel seroit le danger de laisser répandre ces sortes de Decrets , qui ne sont , à

pro-

proprement parler , que des avis , et qui ne peuvent jamais être regardez comme des jugemens ; ce seroit en attribuer le caractere en quelque sorte , à celui dont il s'agit , que de vouloir relever tout ce qui peut s'y trouver de contraire à nos maximes , et toutes les précautions particulières qu'on pourroit prendre à cet égard , sont renfermées dans l'observation exacte de la regle constante et inviolable , qui refuse à de pareils Actes toute autorité et toute exécution dans le Royaume : tels sont les motifs des conclusions que j'ai prises par écrit , tant pour la suppression des Exemplaires de ces deux Decrets , que pour renouveler les deffenses de recevoir , publier , ni executer aucunes Bibles ni Brefs de Cour de Rome , sans être autorisez par des Lettres Patentes enregistrées en la Cour.

Le Procureur General du Roi retiré.

Vû le Bref du Pape intitulé *SS. D. N. D. Clementis , Divina providentiâ Papa XII. declaratio nullitatis , damnatio et prohibitio Mandati Episcopi Montispezzulan. sub titulo* , Ordonnance de Monseigneur de Montpellier , contre la délibération de son Chapitre du 27 Août 1731. ensemble le Decret intitulé , *Decretum feriâ quartâ die 22. Augusti 1731. et à la fin die 29. Augusti 1731.* portant condamnation d'un livre intitulé , la vie de M. Paris , Diacre. A Bruxelles , chez Foppens , à l'enseigne du saint Esprit , 1731. Vû aussi les Artêts de la Cour des 15. May 1647. 9. May 1703. 16. Decembre 1716. 3. Octobre 1718. 10. Janvier 1719. et autres ; ensemble les Conclusions du Procureur General du Roy : la matiere mise en délibération.

La

La Chambre a ordonné et ordonne que les Exemplaires dudit Bref & dudit Decret seront et demeureront supprimez ; fait défenses à toutes sortes de personnes d'imprimer , faire imprimer , vendre , débiter ou distribuer aucun Exemplaire d'iceux , même de les retenir. Enjoint à cet effet à tous ceux qui pourroient en avoir des Exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour pour y être supprimez. Ordonne en outre que les Arrêts des 15 May 1647. 9 May 1703. 16 Decembre 1716. 3 Octobre 1718 et 10 Janvier 1719. seront exécutez selon leur forme et teneur. Fait en conséquence inhibitions et deffenses à tous Archevêques et Evêques, leurs Vicaires ou Officiaux, à tous Recteurs et Suppôts des Universitez, Corps ou Communautéz Ecclesiastiques, et à tous autres de recevoir ou faire lire, publier ou executer aucunes Bulles ou Brefs, ou autres Expéditions de Cour de Rome, sans Lettres Patentes du Roy, registrées en la Cour, pour en ordonner la publication ; à l'exception néanmoins des Brefs de Pénitencerie, Provisions de Benefices ou autres Expéditions ordinaires concernant les affaires des Particuliers, lesquelles s'obtiennent en Cour de Rome, suivant les Ordonnances et usages du Royaume. Fait défenses à tous Libraires ou Imprimeurs, Colporteurs et autres, d'imprimer ou faire imprimer, vendre et débiter ou autrement disttibuier aucunes Bulles, Brefs ou autres Expéditions de Cour de Rome, à la réserve des Brefs de Pénitencerie et autres expéditions cy-dessus marquées, sans Lettres Patentes du Roy, Registrées en la Cour, qui en ordonnent la publication, à peine de 500 liv. d'amende, même de déchéance de leurs Maîtrises ou vacatlon, et autre plus grande peine s'il y échet. Ordonne que le present Arrêt sera envoyé dans

2482 **MERCURE DE FRANCE**
 dans les Bailliages et Sénéchaussées du Ressort ;
 pour y être lû , publié et enregistré , et affiché par
 tout où besoin sera : Enjoint aux Substituts du Pro-
 cureur General du Roy , d'y tenir la main et d'en
 certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement,
 en Vacations , &c.

T A B L E.

P ieces Fugitives. La Vie Champêtre, <i>Ode</i> ,	2271
Lettre sur deux Médailles antiques	2277
Deux Sonnets , Italien et François , sur la Mort de M. de la Faye ,	2295
Lettre sur la Tragedie d'Astrate ,	2297
Idille de M ^{lle} de la Vigne ,	2309
Ode en Prose de la même ,	2311
Vers sur une Figure Renommée ,	2317
Lettre de M. Gaullier , contre M. * * *	2318
Stances sur les Enigmes , &c,	2327
Remarques sur une Médaille de Posthume ,	2329
La Fauvette <i>Conte</i> ,	2331
Réponse aux Remarques sur l'Inscription trou- vée à Auxerre ,	2334
L'Amour et l'Interêt, <i>Fable</i> ,	2352
Réponse à une Lettre de M. de Fontenelle ,	2354
Épître à M ^{lle} Camargo ,	2358
Reflexions de M. Capperon, sur les anciens Tom- beaux ,	2362
Enigmes , Logogripes , &c.	2364
Nouvelles Littéraires , des Beaux Arts , &c.	2368
Douze Tragédies sur le même sujet d'Œdipe,	2370
Essai sur la Poésie et sur la Peinture ,	2374
Bibliothèque raisonnée , &c.	2375
Œuvres de M. de S. Evremont ,	2380
Reception de M. de Crebillon à l'Acad. Franç.	2384
Des-	

Description d'un Globe mouvant,	2391	u. p.
Lettre au sujet d'un Remede qui dissout la Pierre,	2394	
Maladie et Remede pour les Chevaux et Bestiaux,	2396	
Grape de Raisin, production singuliere,	2399	
Lettre sur la petite Verole,	2400	
Composition de l'Orvietan et du Mitridate,	2402	
Lettre et Réponse sur le Bureau Typographique,	2405	
Vers Latins sur M. Chirac,	2406	
Air noté,	2411	
Spectacles, Amadis, &c.	2412	
La Réconciliation Normande, <i>Comédie</i> ,	2424	
Le Chevalier Bayard, &c.	2425	
Nouvelles de Turquie et de Perse. Lettre de Constantinople, &c.	2429	
Autre Lett. sur l'Incendie de Constantinople,	2436	
De Pologne, Allemagne et Italie,	2438	
D'Espagne, d'Angleterre et Pays-Bas,	2456	
Morts des Pays Etrangers,	2460	
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. <i>Ibid.</i>		
Promotion d'Officiers de Marine,	2466	
Lettre écrite de Mons,	2469	
Morts, Naissances et Mariages,	2461	
Arrêts Notables,	2471	

Errata du mois de Septembre.

P Age 2111. ligne 18. Romancé, lisez Romanée;
Ibid Les Serrieres, l. les Perrieres.
 Pag. 2112. lig. 15. echauffée, l. exhaussée.
 Pag. 2114. lig 27. 130 et 140 liv. l. 140 et 150 livres.

Ce dernier prix est celui du Vin de M. le Prieur de Saint-Marien.

Pag. 2115. lig. 28. Tabeliers , l. Gabeliers.
 Pag. 2116. lig. 21. Ecouleves , l. Ecoulives.
 Pag. 2119. lig. 2. laboureur , l. laboricux.
 Ibid. lig. 7. vente , l. vertu.
 Pag. 2122. lig. 3. de la note , 1723. l. 1724.
 Pag. 2157. lig. 22. Clermont , l. Chaumont.

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P**age 2276. ligne 3. humides, *lisez* Numides.
 Pag. 2296. lig. 2. che , ôtez ce mot.
 Pag. 2306. lig. 9. jusqu'à , l. jusques à.
 Pag. 2308. lig. 7. cocher , l. cacher.
 Pag. 2357. lig. 19. tros , l. trop.
 Pag. 2358. lig. 8. juger , l. juges.
 Pag. 2365. lig. 19. Secte , *Italique*.
 P. 2366. après le Vers Si vous &c. ajoutez ,
 qui me possède un jour , peut imposer des
 Loix. Enfin &c.
 P. 2432. l. 6. son , lisez de son , de ses.
 P. 2434. l. 7. auprès , l. au prix.
 P. 2374. l. 9. l'obscurité , l. l'obscenité.
 P. 2385. l. 6. luisoit , l. luiroit.
 P. 2388. l. 2. M. de la Motte , mettez entre
 deux Paranthèses.
 P. 2437. l. 15. fruits , l. fours.
 P. 2442. l. 15. est au lit , l. est retenu au.
 P. 2447. l. 23. quinze , l. 15.
 P. 2452. l. 11. optetaire , l. opterre.
 P. 2453. l. 15. plus , l. plutôt.
 P. 2457. l. 7. Despannes , l. Despennes.

La Médaille gravée doit regarder la page 2278
 L'Air noté , celle de

2411

OCT 13 1936

